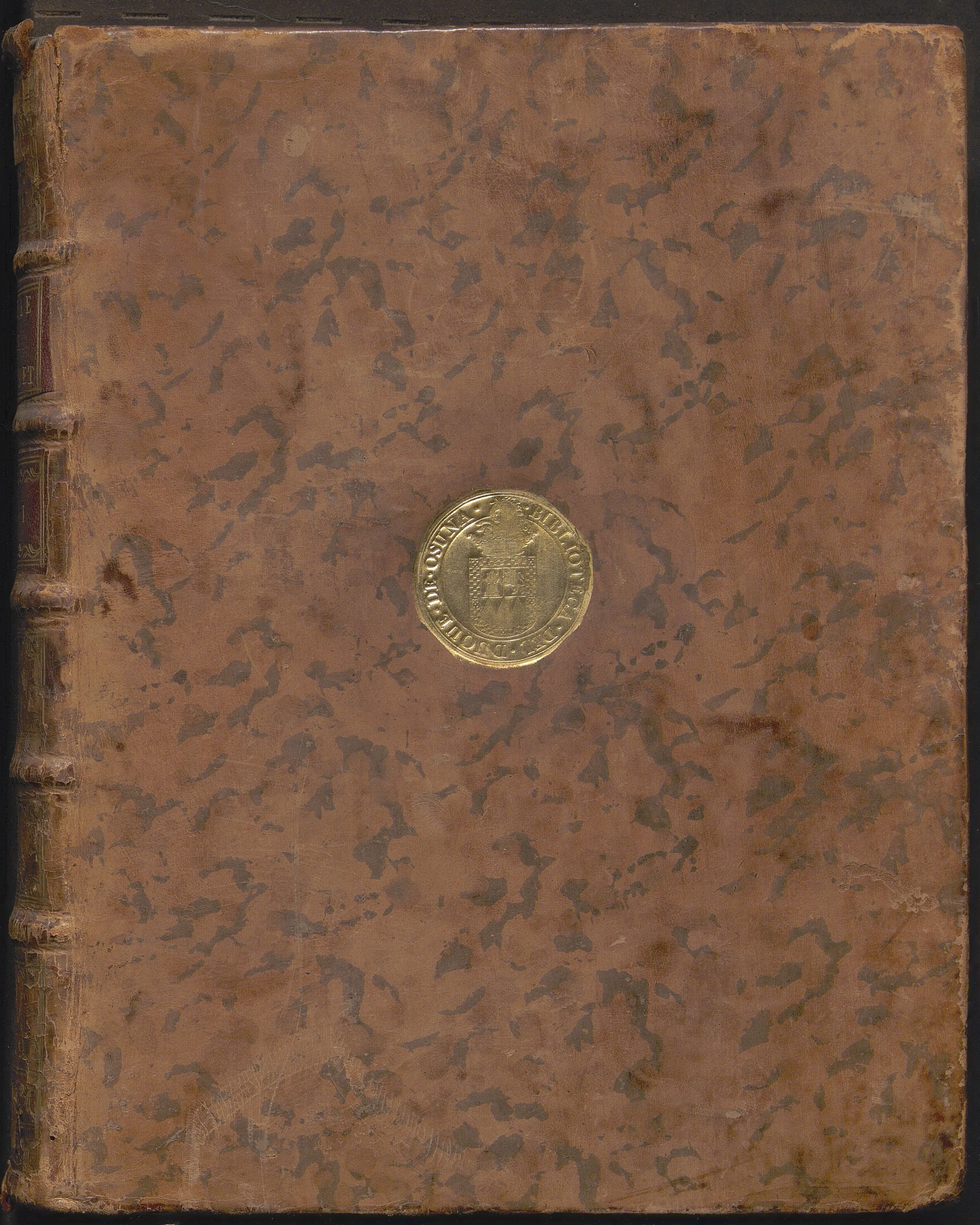
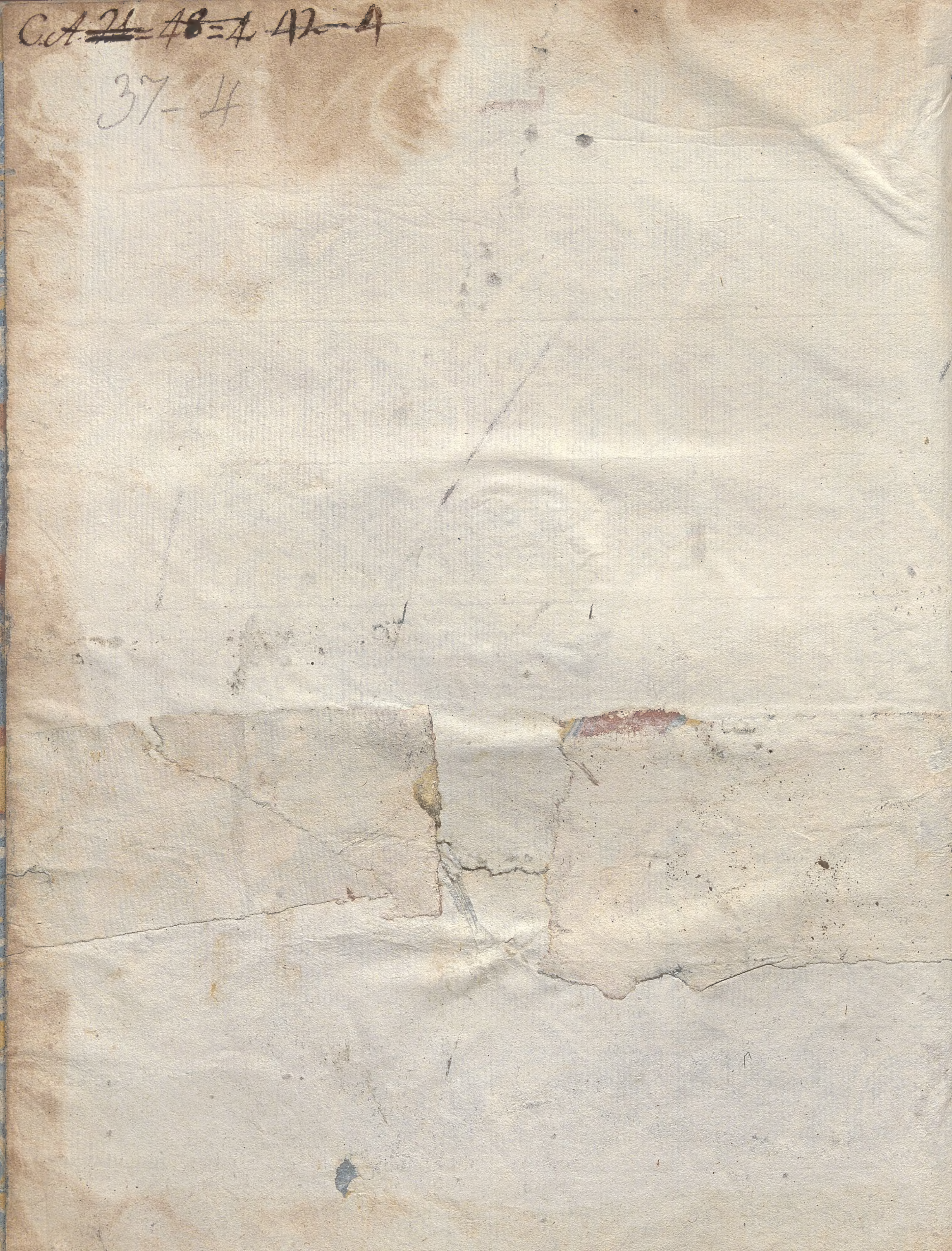
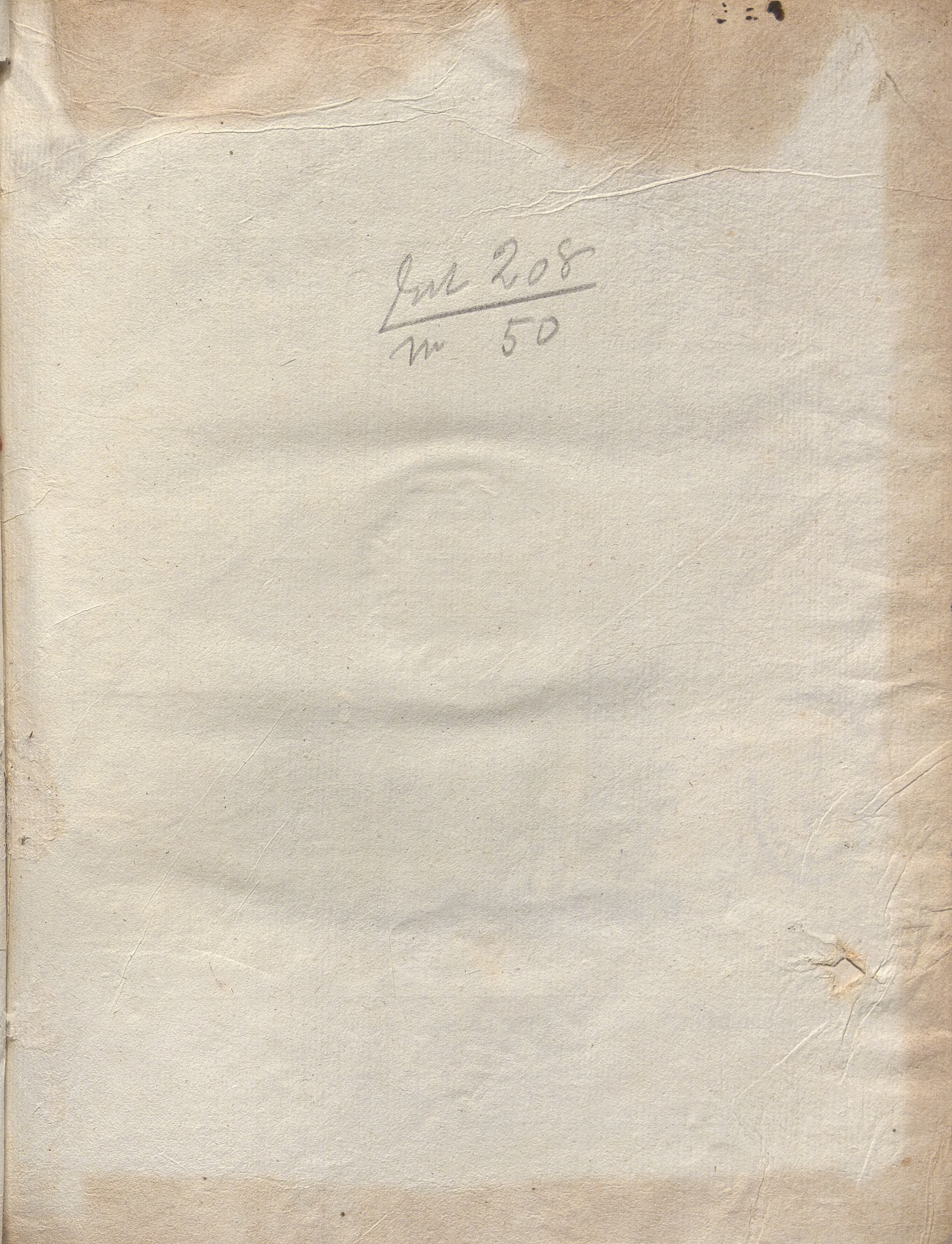

BIBLIOTECA · DEL · DUQUE · DE · OSUNA







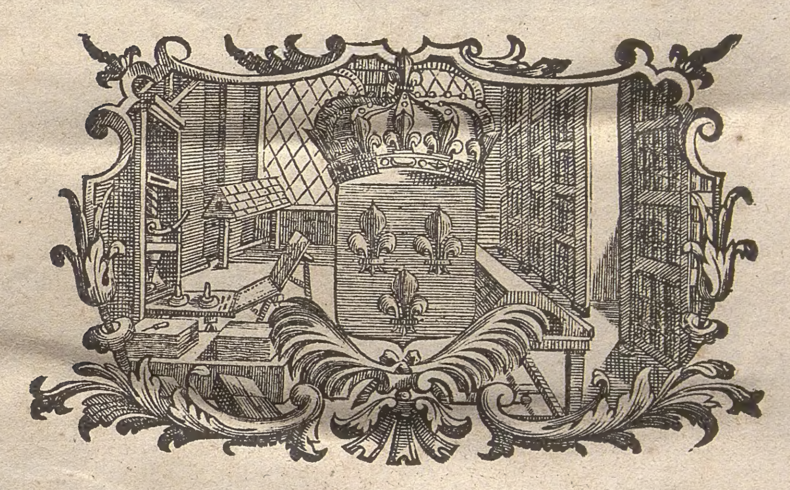

208
50

HISTOIRE
DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU
TESTAMENT,
ET DES JUIFS,
POUR SERVIR D'INTRODUCTION
à l'Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé FLEURY.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, Abbé de Senones.*

NOUVELLE EDITION CORRIGÉE.

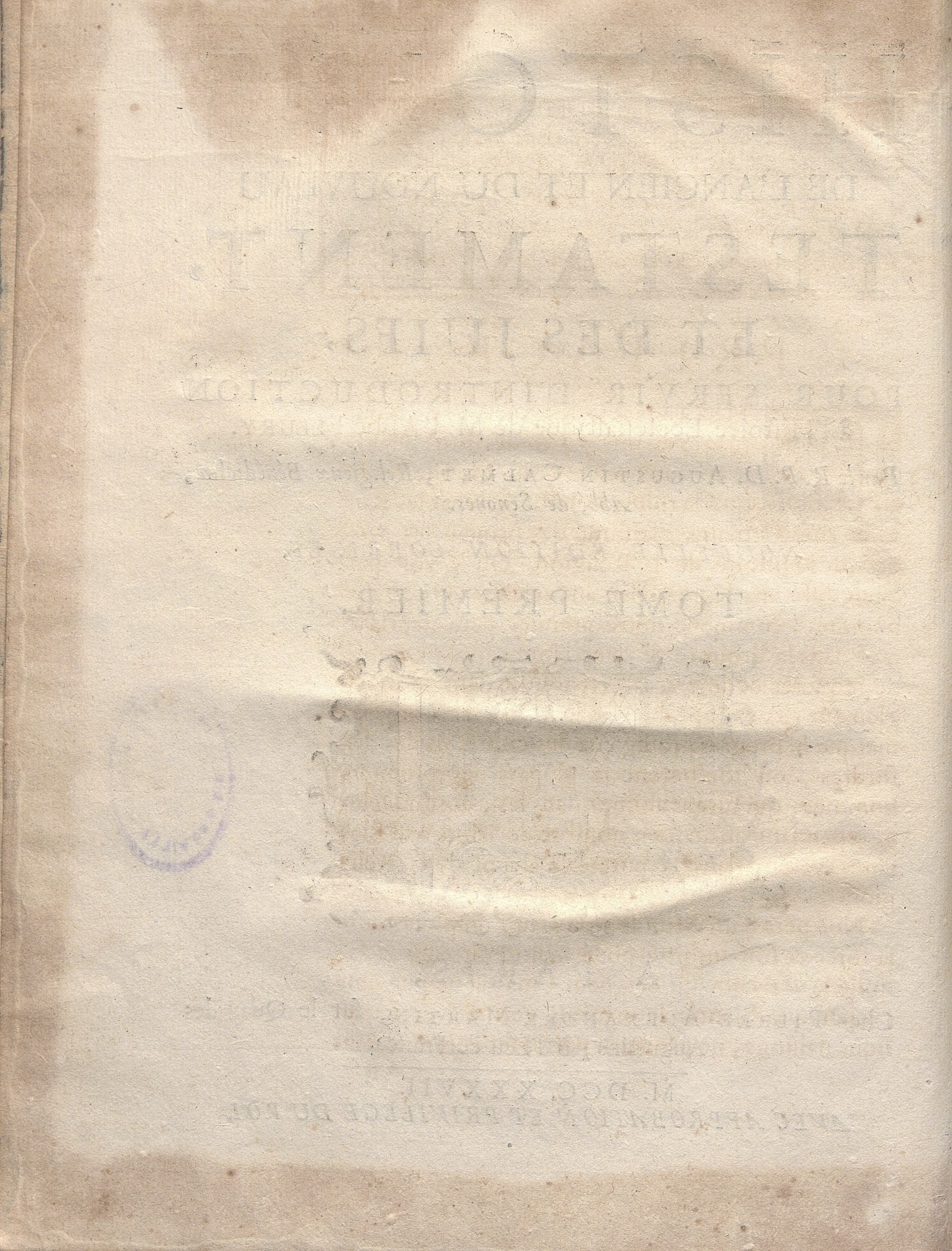
TOME PREMIER.

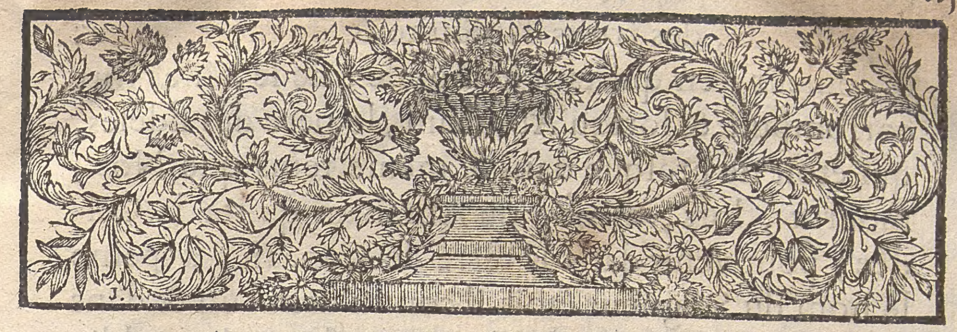




A PARIS,
Chez PIERRE-ALEXANDRE MARTIN, sur le Quay des Augustins, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXXVII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.





PREFACE.

L'HISTOIRE de l'Ancien, du Nouveau Testament, & des Juifs depuis le commencement du Monde, jusqu'à la ruine de Jerusalem par les Romains, fait une des principales parties de l'Histoire de la Religion. On y voit par quels differens dégrez Dieu a révelé ses veritez aux hommes ; comment nôtre premier pere aiant été créé dans la droiture & dans l'innocence, comblé de lumieres & de graces, est tombé dans le déreglement, dans le péché & dans l'erreur. On y remarque le progrés prodigieux des crimes & des désordres, où tomberent la plûpart des premiers hommes, qui furent abîmez dans les eaux du Déluge, pendant qu'un petit nombre de Saints & d'Elus conserverent dans sa pureté le dépôt de la Religion.

Noë pere d'un Monde nouveau, emploia toute sa force & son autorité pour maintenir dans sa famille le vrai culte du Seigneur ; mais il ne put empêcher que bientôt le mauvais germe avec lequel nous naissons, ne produisît parmi ses enfans & dans

sa posterité, des fruits d'iniquité & de mort. Il eut la douleur, en quittant le monde, de le laisser fort corrompu; & lorsqu'Abraham, le pere des fidéles, qui étoit né presque dans le même tems que Noë, mourut, lors, dis-je, qu'Abraham quitta la Caldée, pour venir dans la terre de Canaan, à peine le nom du Seigneur étoit-il connu dans l'un & dans l'autre de ces deux païs; du moins son culte public n'y étoit plus en usage: il n'y avoit apparemment que Melchisedech, qui craignît alors, & qui servît le Seigneur dans la verité, & dans la perfection.

Le mal alla toûjours croissant jusqu'au siécle de Moïse. La Tradition de la vraie Religion, qui jusqu'alors s'étoit conservée, quoique très-foiblement dans la race d'Abraham, étant sur le point de se dissiper, Dieu suscita Moïse, & le remplit de son esprit pour écrire & publier ses Loix, & pour faire connoître aux hommes ses veritez d'une maniere plus expresse.

L'inconstance, l'infidelité & l'indocilité du peuple Juif, son penchant à l'idolâtrie & aux désordres grossiers, obligerent le Seigneur à faire paroître de tems en tems des Prophétes, pour soûtenir la Religion, pour réformer les abus, surtout pour annoncer la venuë du Messie, & pour entretenir ces peuples dans l'attente de ce divin Réparateur. Depuis le retour de la captivité de Babylone jusqu'à la venuë du Messie, les Juifs furent moins infidéles au Seigneur, & plus soûmis à ses Loix. Dieu leur envoia peu d'hommes inspirez; durant ces tems la parole du Seigneur fut rare & précieuse dans Israël; mais ils avoient les anciens Prophétes, qui

leur suffisoient pour les entretenir dans la vraie Religion.

Lorsque Jean-Batiste commença à prêcher, & que Jesus-Christ se manifesta au monde par ses prédications & par ses miracles, le peuple du Seigneur attentif à supputer les tems, ausquels le Messie devoit paroître, & à examiner les caracteres, qui le devoient distinguer, selon les oracles des anciens Prophétes, se trouva partagé sur son sujet, les uns remarquerent dans lui tout ce qui faisoit l'objet de leur attente; les autres se figurant, que le Christ seroit d'une naissance plus riche & plus éclatante, & qu'il paroîtroit avec plus de pompe, le méconnurent & le rejetterent. L'humilité de Jesus-Christ, sa patience, sa pauvreté, sa douceur, qui devoient le rendre cher & aimable aux Juifs, furent pour eux des pierres de scandale, contre lesquelles ils se heurterent & se froisserent. Mais malgré l'incrédulité des Juifs, qui crucifierent leur Dieu & leur Sauveur, il ne laissa pas de consommer l'ouvrage, que son pere Eternel lui avoit confié, qui étoit d'éclairer, de réformer & de sauver le monde.

L'Histoire du peuple Hébreu n'est point un simple récit d'évenemens indifferens, où l'on ne voie regner, comme dans la plûpart des autres Histoires, que les crimes & les passions des hommes, l'ambition, l'injustice, l'interêt, l'amour, la vengeance, & tous les autres défauts, temperez par très-peu de bien, qui est toujours mêlé de beaucoup d'imperfections. Celle-ci nous représente un peuple, dont la Roïauté & le Sacerdoce sont une

prophétie du Regne & du Sacerdoce du Messie (*a*). Toute la nation Juive, tout ce qui lui arrivoit, figuroit & annonçoit Jesus-Christ & son Eglise (*b*). Ce n'est donc point ici une simple Histoire; c'est une preuve autentique de nôtre religion, & de celle des Juifs. La vraie Religion est passée des Hébreux aux Chrétiens, sans interruption & sans milieu: & on n'aura jamais une notion bien distincte du Christianisme, que l'on n'y joigne la connoissance de l'Histoire & de la Religion des Juifs. L'ancienne & la nouvelle Alliance, à le bien prendre, n'en font qu'une, dont Jesus-Christ est le milieu, le lien & le centre.

C'est ce qui nous a déterminé à donner de suite toute l'Histoire de l'ancien & du nouveau Testament, depuis le commencement du Monde, jusqu'à la ruine du temple de Jerusalem par les Romains. Ce dernier évenement est en quelque sorte la fin des prophéties de l'ancienne Alliance, & la consommation de la Loi & de la Religion, dont Moïse a été le Médiateur & le Ministre. Il falloit que l'Eglise Chrétienne déja formée, & répanduë dans une grande partie du monde, fût témoin de la vengeance exercée contre cette ville meurtriere des Prophétes & du Fils de Dieu, & que le Christianisme vît la ruine des Juifs ses premiers & ses plus dangereux ennemis.

(a) *August. contra Faust. l. 11. c. 17. cujus populi (Hebræi) & Regnum & Sacerdotium Prophetia erat venturi Regis & Sacerdotis, ad regendos & conservandos fideles.*

(b) *Idem. lib. 22. contra Faust. c. 4. Ut non solùm ille, aut ille homo, sed universa ipsa gens, totumque regnum Prophetia fieret Christi, Christianique regni.*

Nous avons ſuivi dans cet ouvrage, autant qu'il a été poſſible, le ſtile & les manieres de parler des Ecrivains ſacrez. Nous n'avons pas cru pouvoir mieux narrer, ni donner une plus belle, plus naïve, & plus agréable peinture des mœurs antiques, du caractere des Patriarches, du goût & des ſentimens des Juifs, qu'en imitant la noble ſimplicité des Hiſtoriens inſpirez, & en ſuivant leur brieveté, leur préciſion, leur gravité, l'air ſérieux & plein de ſageſſe qui les accompagne toujours. Le choix des évenemens, l'ordre dans lequel ils ſont arrangez, l'art avec lequel ils ſont amenez & mis dans leur jour, la maniere toûjours touchante, & propre à inſpirer la crainte de Dieu, à faire connoître ſa Providence & ſa Juſtice, dont ils ſont racontez; tout cela nous a paru digne de nôtre reſpect, & nous nous ſommes fait une religion de conſerver ici, autant que nous avons pû, tous ces caracteres.

Nous y avons ſeulement ajoûté de tems en tems quelques termes, ou quelques réflexions courtes, pour répandre du jour ſur certains textes, ou ſur certaines circonſtances, que l'éloignement des tems, la diverſité de nos mœurs, & la nature même de la choſe, rendoient obſcures & difficiles à entendre. Dans d'autres endroits, qui demandoient une plus longue diſcuſſion, nous avons mis de courtes Notes à la marge, ou au bas de la page, & nous avons renvoié à nôtre Commentaire ſur l'ancien Teſtament, ou aux Diſſertations que nous y avons faites ſur les endroits les plus remarquables.

Le premier âge du Monde depuis la création de

l'Univers jusqu'au Déluge, n'est presque qu'une suite génealogique de deux races ; l'une de Caïn, & l'autre de Seth. Durant tout cet espace, qui est de 1656. ans, l'Histoire ne nous fournit, pour ainsi dire, que des noms d'hommes & des dattes, sans presque aucuns faits, ni aucunes circonstances détaillées. L'Histoire du Déluge y est fort particularisée ; mais de là jusqu'à la construction de la tour de Babel, on ne remarque rien, sinon les génealogies des trois fils de Noë, qui ont peuplé tous les païs du monde. Cet endroit est d'une conséquence infinie pour l'Histoire, puisqu'on y trouve la vraie origine des Nations : origine dont la mémoire ne s'est fidelement conservée, que dans les seuls Livres sacrez des Hébreux ; c'est à ces Livres qu'il faut recourir, si l'on veut se désabuser des fables, que la plûpart des peuples ont forgées sur leurs antiquitez.

Depuis la tour de Babel jusqu'à la vocation d'Abraham, l'Histoire nous fournit simplement la génealogie de Sem, jusqu'à Tharé pere d'Abraham. C'est proprement à la vocation de ce Patriarche, que commence l'Histoire de l'ancien Testament. Tout le reste semble n'avoir été dans le premier dessein de l'Auteur sacré, que comme un préambule à l'égard de ce fait. Peut-être même que l'Histoire d'Abraham, & celle des Patriarches, c'est-à-dire, toute la Génese, n'étoit, selon la pensée d'Eusebe (a), que comme une préparation aux Livres de la Loi. Les Loix & l'établissement de la Religion

(a) *Euseb. Præpar. l. 6. c. 9. & 11.*

des

des Hébreux, formoient le premier & le principal objet de Moïse. Ce sage Législateur vouloit dans la Génese faire connoître aux Juifs leur véritable origine, & le choix tout gratuit que Dieu avoit fait de leur Nation, pour la rendre son peuple choisi, & pour établir ses loix, son culte & son sacerdoce (*a*). Il vouloit leur faire voir les titres de leur Noblesse, & le droit incontestable qu'ils avoient à la terre de Canaan, par la promesse que Dieu en avoit faite à leurs peres.

Dans les quatre Livres qui suivent la Génese, Moïse s'applique principalement à rapporter les Loix, à mesure que Dieu les lui donne; il en marque quelquefois l'occasion & les motifs. Il entre dans de grands détails des céremonies pour le Sacré, & des Loix judicielles pour le civil. Quelques-unes de ces Loix regardoient le tems du voiage du Désert; d'autres ne devoient s'observer, qu'au tems de la demeure fixe des enfans d'Israël dans la terre de Canaan. Nous avons donné dans cette Histoire un précis exact de ces Loix, qui font tout le fondement de la République, de la Religion & de la Police des Hébreux. On ne peut se former qu'une idée très-imparfaite de cette Nation, & de son Etat temporel, sans avoir une juste notion de ses Loix. Le bonheur de les avoir reçuës de Dieu même, est un des plus grands avantages des Israëlites. C'est ce qui les élevoit réellement au-dessus des autres peuples les plus puissans & les plus nombreux (*b*).

Cette Nation opprimée dans l'Egypte, formée,

(a) *Exod.* XIX. 6. 1. *Petri* II. 9. (b) *Deut.* IV. 6. 7.

instruite & policée dans le Désert, fut introduite par Josué dans la terre promise. Dieu seul en fut le Roi (*a*), le Chef & le Protecteur. Moïse, Josué & les Juges ne furent que ses Lieutenans & les executeurs de ses ordres. Lorsque sous Samuel, les Hébreux demanderent un Roi, Dieu s'en plaignit comme d'un outrage fait à sa domination & à son autorité souveraine. *Ce n'est point vous qu'ils ont méprisé, c'est moi*, dit le Seigneur à Samuel (*b*). Il leur accorde Saül dans sa colere (*c*), & ensuite David dans sa misericorde (*d*). Les Rois successeurs de David & de Salomon dans le Roiaume de Juda, ne vérifierent que trop les menaces, ou les prédictions que Samuel avoit faites aux Israëlites, en parlant *du Droit des Rois*. Ils exercerent une domination dure, & imposerent à leurs Sujets le même joug, que les autres Rois avoient coûtume d'imposer aux leurs. Ceux qui regnerent dans Juda, furent pour la plûpart moins mauvais, que ceux qui regnerent sur les dix tribus : ces derniers furent presque tous des prévaricateurs & des méchans, qui foulerent aux pieds la Loi de Dieu, & qui introduisirent dans Israël le culte des Idoles, & la supestition.

Les Prophétes que Dieu suscita sous les Rois de Juda & d'Israël, furent presque les seuls appuis de la Religion ébranlée. Leur vie exemplaire, le saint Esprit qui parloit en eux, les miracles qui les accompagnoient par tout, leurs prédictions toujours suivies de l'effet; tout cela leur donnoit une très-grande autorité parmi le peuple, & même parmi les étrangers. On trouvoit dans ces Prophétes &

(a) *Deut.* XXXII. *12.*
(b) I. *Reg.* VIII. *7. 8. 9.*
(c) *Osée* XIII. *11.*
(d) I. *Reg.* XIII. *14.*

dans leurs Diſciples une reſſource contre le déreglement des mœurs & contre l'ignorance. Ils inſtruiſoient, ils menaçoient, ils intimidoient & les Rois & les peuples. La Juſtice de Dieu toûjours attentive à punir le crime, & à proteger la vertu, ſe déclara dans mille occaſions, par des prodiges éclatans, capables de forcer l'incrédulité & l'endurciſſement de ceux, qui n'ont point tout-à-fait renoncé à la bonne foi, & qui n'ont point étouffé la voix de la raiſon. C'eſt de quoi on verra grand nombre de preuves dans cette Hiſtoire.

La longue captivité de Babylone fut comme un déluge, ou comme une expiation ſolemnelle, qui purifia la terre d'Iſraël des abominations, dont les Hébreux l'avoient ſoüillée. Ceux qui revinrent de cet exil, inſtruits par les maux dont Dieu avoit accablé leurs peres, demeurerent ſoûmis à ſes ordres, & plus fidéles à pratiquer ſes Loix, que n'avoient été leurs ancêtres, dans le tems de leur élevation & de leur proſperité. Les perſécutions d'Antiochus Epiphanes & de ſes ſucceſſeurs, furent comme un feu qui les purifia encore davantage.

La Religion de Matthatias & de ſes fils, la conſtance du ſaint vieillard Eléazar, des ſept freres martyrs Macchabées & de leur mere, font un des plus beaux & des plus riches ornemens de l'Hiſtoire des derniers tems de l'ancien Teſtament. Dieu parut renouveller alors les prodiges, qu'il avoit faits autrefois en faveur de ſon peuple ſous Moïſe, ſous Joſué, & ſous Samuël, par les ſuccès prodigieux, dont il favoriſa les armes de Judas Macchabée & de ſes freres.

Ce fut vers ce tems-là que se formerent dans Israël les Sectes fameuses des Pharisiens, des Saducéens & des Esséniens. Quoiqu'on ignore le véritable Auteur de ces Sectes, &le tems précis auquel elles commencerent, on ne peut guéres les considerer, surtout celle des Pharisiens & celle des Saducéens, que comme des productions d'hommes pleins d'eux-mêmes, & vuides de l'esprit de Dieu, qui introduisirent dans Israël des sentimens nouveaux & des pratiques singulieres, qui donnant aux Loix de Moïse des explications arbitraires, firent naître dans la Religion l'esprit de curiosité, de singularité, de dispute & de division, qui est la source ordinaire des héresies & de la licence, premierement dans les sentimens, & ensuite dans les mœurs. Aussi la superstition & l'hiprocrisie prirent la place de la solide & sincere pieté. Aux prévarications scandaleuses, & aux désordres grossiers des anciens Hébreux, succederent d'autres vices plus spirituels, & par-là plus dangereux; de sorte que quand Jesus-Christ parut dans la Judée, il trouva les esprits des Pharisiens, des Saducéens, des Hérodiens & de la plûpart des Prêtres & des Docteurs de la Loi, remplis de faux préjugez, entêtez de fausses traditions & de mauvaises explications des Ecritures; & lorsqu'il voulut les ramener au premier esprit de la Loi, à la verité primitive, & qu'il entreprit de les détromper de leurs erreurs, il trouva leurs cœurs fermez à ses instructions, & révoltez contre sa personne; enfin leur animosité les porta jusqu'à le faire mourir ignominieusement, sur les prétextes les plus frivoles & les plus mal fondez.

Le gouvernement des Hébreux a souvent chan-

gé de forme. Avant la ſortie d'Egypte, les Anciens conduiſoient cette Nation avec une autorité ſubordonnée à celle des Rois d'Egypte, dont ils étoient ſujets. Sous Moïſe, Dieu en fut le Chef : & Joſeph (*a*) appelle cette police une *Théocratie*, ou gouvernement Divin. La même forme de régime continua ſous Joſué, & ſous les Anciens qui lui ſuccederent, & même ſous les Juges, qui ne prirent la conduite du peuple, que par les ordres du Seigneur, & en conſéquence de ſon choix. A cette Théocratie ſucceda le gouvernement Roial & l'autorité Monarchique, qui ſubſiſta dans Juda & dans Iſraël, juſqu'au tranſport des dix Tribus au-delà de l'Euphrate par le Roi d'Aſſyrie, & juſqu'à la captivité de Babylone, ſous Nabuchodonoſor.

Durant la captivité, la forme du Gouvernement des Juifs ne fut point uniforme. Dans certains endroits, comme à Babylone, ils étoient jugez & gouvernez par des Anciens & des Juges de leur Nation, ainſi qu'on le voit dans l'hiſtoire de Suſanne. Ailleurs ils étoient ſoûmis aux Princes & aux Magiſtrats gentils des lieux, où ils ſe trouvoient. Enfin après la captivité ils demeurerent aſſujettis aux Rois de Perſe, qui exercerent ſur eux une domination douce & moderée, comme les Juifs nous l'enſeignent eux-mêmes (*b*). La Judée avoit un Gouverneur de la part du Roi de Perſe ; ce gouverneur étoit quelquefois du nombre des Hébreux, comme Eſ-

(a) *Joſep. l. 2. contra Appion. pag.* 1071. Ὁ δ' ἡμέτερος νομοθέτης εἰς μὲν τούτων οὐδοτιοῦν ἀπεῖδεν, ὡς δ' ἄν τις εἴποι βιασάμενος τὸν λόγον, θεοκρατίαν ἀπέδειξε τὸ πολίτευμα θεῷ μᾶλλον μόνῳ τὴν ἀρχὴν καὶ τὸ κράτος ἀναθείς, καὶ πείσας εἰς ἐκεῖνον ἅπαντας ἀφορᾶν.

(b) *Joſeph. Ben Gorion. l. 1. c.* 22. & *Rab. Salom. in Dan.* x. 20.

dras & Néhemie sous Artaxerxés ; & quelquefois c'étoit un Gentil. Dans les affaires qui regardoient la Religion, les grands Prêtres avoient toûjours une grande autorité, & dans celles qui regardoient la Police, on déferoit beaucoup aux principaux descendans de David. Les Juifs demeurerent en cet état jusqu'au tems d'Alexandre le Grand, à qui ils se soûmirent aux mêmes conditions, qu'ils étoient sous les Perses. Après la mort de ce Monarque, ils furent assujettis à ses successeurs, tantôt aux Rois de Syrie, & tantôt à ceux d'Egypte, vivant selon leurs propres Loix ; obéïssant à leur grand Prêtre, & paiant les tributs qui leur étoient imposés par les Princes souverains, à qui les loix de la guerre les assujettissoient.

L'ambition de Jason frere du grand Prêtre Onias III. fut la cause de tous les malheurs, que la Judée souffrit sous la persécution d'Antiochus Epiphanes & de ses successeurs ; Jason acheta du Roi de Syrie la souveraine Sacrificature & le Gouvernement de la Judée. Il commença à concevoir de l'indifference, & enfin du dégoût & du mépris pour les céremonies de sa Réligion. Epiphanes entreprit de faire changer les Loix & les Usages des Juifs, & d'introduire parmi eux les superstitions paiennes. La résistance des Macchabées attira la guerre dans le païs ; la Judée fut pendant quelque tems le théâtre des véxations & des violences des Syriens. Mais les Macchabées eurent le bonheur d'y conserver, au péril de leur vie, la vraie Religion, & d'y rétablir les affaires des Juifs. Ils secoüerent à la fin le joug des Rois de Syrie, & établirent une nouvelle Monarchie, qui réünissoit dans la même personne la grande Sacrificature avec la souveraine autorité. Ainsi la

Roiauté résida dans la Tribu de Levi, & dans la famille d'Aaron, depuis Judas Aristobule, qui commença à regner l'an du Monde 3898. cent douze ans avant la naissance de Jesus-Christ, & elle y demeura jusqu'à Herodes le Grand, fils d'Antipater, Iduméen de naissance, & Juif de Religion, qui fut déclaré Roi des Juifs, l'an du Monde 3964. trente-six ans avant la Naissance de nôtre Sauveur.

Après la mort d'Herodes le Grand, arrivée l'an du Monde 4001. & quelques mois après la Naissance de Jesus-Christ, le Roiaume de Judée fut partagé entre Archelaüs, Antipas & Philippe, ses fils. Archelaüs eut la Judée proprement dite, dont Jerusalem étoit la capitale. Mais ce Prince aiant encouru la disgrace d'Auguste, fut banni, & son Roiaume réduit en Province de l'Empire Romain, sous le Gouverneur de la Syrie. Ainsi s'accomplit par dégrez la prophétie de Jacob, qui avoit prédit (a) : *Que le Sceptre ne sortiroit pas de Juda, & qu'on verroit toûjours des Princes dominer dans sa race, jusqu'à la venuë de celui qui devoit être l'attente & le désir des Nations.*

Lorsque Jesus-Christ naquit, les Juifs n'avoient plus de Princes de leur Nation qui les gouvernât; Ils étoient sous la domination d'Herodes, qui étoit étranger à la race de Juda, & quand le Sauveur commença sa Mission & sa Prédication, & que sa mort arriva, la domination des Juifs étoit entierement supprimée; le droit de vie & de mort leur étoit ôté; la Judée réduite en Province, & gouvernée par un Gouverneur Romain, ne faisoit plus un Etat particulier. Il n'y avoit plus, à proprement parler, de Sceptre dans Juda, ni de Prince particulier dans son partage.

(a) *Genes.* XLI. X. 10.

Voilà l'idée générale de l'Histoire que nous avons entreprise. Le champ en est vaste, l'objet grand & magnifique, le sujet interessant & agréable, soit qu'on considere la varieté des évenemens, soit qu'on envisage l'importance des faits qui la composent. Pour la verité & la certitude du récit, il n'y eut jamais d'histoire plus indubitable ; puisque dans sa plus grande partie, elle est composée des propres paroles des Ecritures saintes, ou des Ecrits prophétiques ; & que pour le reste elle est tirée de Joseph, qui est un Historien également estimé des Juifs & des Chrétiens. Nous n'avons mêlé ici d'histoire étrangere, qu'autant qu'il en a fallu pour éclaircir la Sacrée, & pour suppléer à ce qui pouvoit y manquer. Nous avons mis des listes chronologiques des Rois des principales Monarchies d'Orient, qui ont eû liaison avec les Hébreux, & la suite des grands Prêtres Hébreux, qui dans tous les tems ont fait une grande figure dans leur nation.



Comme nôtre principale intention a été d'écrire une Histoire de l'Eglise, de l'Ancien, du nouveau Testament & des Juifs, qui pût servir comme d'introduction à celle qui a été donnée par Monsieur l'Abbé Fleury, nous avons crû devoir imiter la brieveté & la précision de ce sage & savant Historien, sans charger nôtre Ouvrage d'érudition & de récherches savantes & curieuses. Nous cherchons uniquement ici à instruire les simples fidéles, & ceux qui veulent connoître les faits les plus certains de l'Histoire ancienne, & s'édifier par la lecture de ce qui s'est passé depuis le commencement du Monde jusqu'après la ruine de Jerusalem.

DISSERTATION



TABLE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT, ET DES JUIFS.

An du Monde I. De la Periode Julienne 710.

Ans avant J.C. 4000. avant l'Ere vulgaire 4004.

CRE'ATION de la Matiere, ou du Chaos.

I. jour : Création de la Lumiere.

II. jour : Création du Firmament.

III. jour : Création de la Mer, des Eaux, des Plantes & des Arbres.

IV. jour : Création du Soleil, de la Lune & des Astres.

V. jour : Création des Poissons & des Oiseaux.

VI. jour : Création des Animaux terrestres & de l'Homme. Dieu fait paroître tous les animaux devant Adam. Adam leur impose les noms. Dieu crée la femme, il la tire du côté de l'homme, & la lui donne pour femme. Il les introduit dans le Paradis terrestre.

VII. jour : Dieu se repose après avoir achevé l'ouvrage de la Création ; il sanctifie le repos du Sabbat.

X. jour : Le Démon tente Eve par le moien du Serpent. Eve désobéït à Dieu, & engage Adam son

An du M.		Av. J. C.
1	mari dans la désobéïssance. Dieu les chasse du Paradis peu de jours après leur création ; & peut-être le dixiéme jour du Monde.	1400
Seconde Année du Monde.	Naissance de Caïn, fils d'Adam & d'Eve.	3999
3	Naissance d'Abel.	3998
129	Caïn tuë son frere Abel.	3871
130	Naissance de Seth, fils d'Adam & d'Eve.	3870
235	Naissance d'Enos, fils de Seth.	3765
325	Naissance de Caïnan, fils d'Enos.	3675
395	Naissance de Malaléel, fils de Caïnan.	3605
460	Naissance de Jared, fils de Malaléel.	3540
622	Naissance d'Enoch, fils de Jared.	3378
687	Naissance de Mathusala, fils d'Enoch.	3313
874	Naissance de Lamech, fils de Mathusala.	3126
930	Mort d'Adam, âgé de neuf cens trente ans.	3070
987	Transport d'Enoch, après trois cens soixante & cinq ans de vie.	3013
1042	Mort de Seth, fils d'Adam, âgé de neuf cens douze ans.	2958
1056	Naissance de Noë, fils de Lamech.	2494
1140	Mort d'Enos, âgé de neuf cens cinq ans.	2860
1235	Mort de Caïnan, âgé de neuf cens dix ans.	2765
1290	Mort de Malaléel, âgé de huit cens quatre-vingt-quinze ans.	2710
1422	Mort de Jared, âgé de neuf cens soixante & deux ans.	2518
1536	Dieu avertit Noë du déluge futur, & l'envoie prêcher aux hommes la pénitence cent vingt ans avant que le déluge arrive I. *Petri* III. 20. 2. *Petri* II. 5. *Genes.* VI. 3.	2464
1556	Naissance de Japhet, fils aîné de Noë. *Genes.* V. 31. *&* X. 21.	2444
1558	Naissance de Sem, second fils de Noë.	2442
1651	Mort de Lamech, pere de Noë, âgé de sept cens soixante & dix-sept ans.	2341
1656	Mort de Mathusala, celui de tous les hommes qui a le plus vêcu. Il est mort âgé de neuf cens soixante & neuf ans. *Genes.* V. 27.	2344
	Dieu ordonne à Noë de se disposer à entrer dans l'Arche le dixiéme jour du second mois qui répond à Novembre & Décembre.	

1656 Le dix-septiéme jour du même mois, Noë entre 2344
dans l'Arche avec sa femme, ses enfans & les trois femmes de ses trois fils.

Il pleut sur la terre quarante jours & quarante nuits. Les eaux demeurerent sur la terre cent cinquante jours.

Le dix-septiéme jour du septiéme mois, l'Arche s'arrête sur la Montagne d'Ararat.

Le premier jour du dixiéme mois, on commença à découvrir les sommets des montagnes. *Genes.* VIII. 3. 4.

Quarante jours après, Noë fait sortir le Corbeau. *Genes.* VIII. 6. 7.

Sept jours après, Noë fait sortir la Colombe. Elle revient; & après sept jours, il la fait encore sortir. Elle revient sur le soir, aiant dans son bec une branche d'olivier. Après sept autres jours, elle sort de nouveau, & ne revient plus. *Genes.* VIII. 8. 12.

1657 Noë étant âgé de six cens un ans, le premier jour du 2343
premier mois, découvre le toit de l'Arche.

Le vingt-septiéme jour du second mois, Noë sort de l'Arche. Il immole à Dieu des sacrifices d'actions de graces; Dieu permet aux hommes l'usage de la viande : Il donne l'Iris pour gage, qu'il n'envoiera plus de déluge universel. *Genes.* VIII. IX.

1658 Naissance d'Arphaxad, fils de Sem. 2342

1663 Environ sept ans après le déluge, Noë aiant planté 2337
la vigne, but du vin avec excès, & s'endormit découvert d'une maniere indécente dans sa tente. Cham s'en mocqua, & Noë à son réveil donna sa malediction à Chanaan, fils de Cham, qui pouvoit avoir alors six ou sept ans.

1693 Naissance de Salé, fils d'Arphaxad. 2307

1723 Naissance d'Heber, fils de Salé. 2277

1757 Naissance de Phaleg, fils d'Heber. 2243

1770 Ce fut vers ce tems-là, que les hommes entrepri- 2230
rent le bâtiment de la Tour de Babel, où Dieu confondit leur Langue, & les obligea de se partager dans les differentes parties du monde.

1771 C'est-là où l'on peut fixer le commencement de 2229

la Monarchie des Assyriens, fondée par Nemrod. *Genes.* x. 9. 10. Depuis cette année jusqu'à la prise de Babilone par Alexandre le Grand, on compte 2903. ans, qui est justement le nombre d'années que Calisthene trouva dans les supputations astrominiques des Caldéens. *Porphyr, apud Simplic. l. 2. de Cœlo.*

L'Empire d'Egypte commença vers le même tems, par Cham, pere de Mezraïm. Cet Empire dura 1663. ans jusqu'à la prise de l'Egypte par Cambise. *Constantin. Manass. in annalib.*

An. du M.		Av. J. C.
1787	Naissance de Rehu, fils de Phaleg.	2213
1819	Naissance de Sarug, fils de Rehu.	2181
1849	Naissance de Nachor, fils de Sarug.	2151
1878	Naissance de Tharé, fils de Nachor.	2122
1948	Naissance d'Aran, fils de Tharé.	2052
2006	Mort de Noë, âgé de neuf cens cinquante ans.	1994
2008	Naissance d'Abram, fils de Tharé.	1992
2018	Naissance de Saraï, épouse d'Abram.	1982
2083	Vocation d'Abram d'Ur de Caldée. Il va dans la Ville de Chares, ou Haran en Mésopotamie. Son pere Tharé y mourut âgé de deux cens cinq ans. *Genes.* XI. 31. 32.	1917
2083	Seconde vocation d'Abram de la Ville de Haran. Il vient dans la terre ptomise avec Saraï sa femme & Loth son neveu, il demeure à Sichem.	1917
2084	Abram descend en Egypte. Pharaon lui enleve sa femme, puis la lui rend. Abram sort de l'Egypte, & se sépare de Loth son neveu.	1916
2091	Les Rois de Sodome & de Gomorrhe se révoltent contre Codorlahomor.	1909
2092	Codorlahomor avec ses alliez vient faire la guerre aux Rois de Sodome, de Gomorrhe, & les autres qui s'étoient soustraits de son obéïssance. Ceux-ci sont vaincus; Sodome est pillé; Loth est emmené par les ennemis; Abram les poursuit, les dissipe, reprend le butin, ramene Loth. Melchisedech le benit. Le Seigneur fait alliance avec Abram, & lui promet une nombreuse posterité. *Genes.* XV.	1908
2093.	Saraï donne Agar sa servante pour femme, à Abram son mari.	1907

An du M.		Av. J. C.
2094	Naiſſance d'Iſmaël, fils d'Abram & d'Agar.	1906
2107	Nouvelle alliance du Seigneur avec Abram. Dieu lui promet une nombreuſe poſterité. *Geneſ.* XVII. Dieu change ſon nom d'Abram en celui d'Abraham, & celui de Saraï en celui de Sara.	1893
	Abraham reçoit trois Anges ſous la forme de Voïageurs; ils lui promettent la naiſſance d'Iſaac.	
	Sodome, Gomorrhe, Adama & Seboïm ſont brûlées par le feu du Ciel. Loth eſt préſervé. Il ſe retire à Ségor. Il tombe dans l'inceſte avec ſes filles.	
2108	Abraham ſe retire de la vallée de Mambré, & va à Berſabée.	1892
2115	Naiſſance d'Iſaac, fils d'Abraham & de Sara. *Geneſ.* XVII.	1885
	Sara aiant vû Iſmaël qui joüoit avec Iſaac, oblige Abraham de chaſſer Agar & Iſmaël. Agar fait épouſer à Iſmaël une femme Egyptienne, de laquelle il eut pluſieurs enfans.	
2133	Alliance entre Abraham, & Abimelec, Roi de Gerare. *Geneſ.* XXI.	1867
2145	Abraham ſe met en devoir d'offrir à Dieu en holocauſte ſon propre fils Iſaac. *Geneſ.* XXII.	1855
	Mort de Sara, épouſe d'Abraham, âgée de cent vingt-ſept ans. *Geneſ.* XXIII. I. 2.	
2148	Abraham envoie Eliézer ſon Intendant en Méſopotamie, pour demander une femme à ſon fils Iſaac. Eliézer lui amene Rebecca. *Geneſ.* XXIV. XXV.	1852
2150	Mariage d'Abraham & de Céthura, dont il eut pluſieurs fils.	1840
2158	Mort de Sem, fils de Noë, cinq cens ans après la naiſſance d'Arphaxad.	1842
2167	Rebecca étant demeurée ſterile pendant dix-neuf ans, Iſaac prie pour elle, & lui obtient la grace de concevoir.	1833
2168	Naiſſance de Jacob & d'Eſaü.	1832
2183	Mort d'Abraham, âgé de cent ſoixante & quinze ans.	1817
2187	Mort d'Heber, âgé de quatre cens ſoixante & quatre ans.	1813
2200	Iſaac va à Gerare. Dieu lui réïtere les promeſſes	1800

An du M.		Av. J. C.
	qu'il avoit faites à son pere Abraham. Isaac fait alliance avec Abimelech, Roi de Gerare.	
2208	Mariage d'Esaü avec des femmes Cananéennes.	1792
2208	Déluge d'Ogygés dans l'Attique mille vingt ans avant la premiere Olympiade.	1792
2231	Mort d'Ismaël, fils aîné d'Abraham. Il avoit cent trente-sept ans.	1769
2245	Isaac contre sa premiere intention, donne sa bénédiction à Jacob, au lieu de la donner à Esaü.	1755
	Jacob se retire en Mésopotamie, auprès de son oncle Laban. Il épouse Lia, puis Rachel.	
2246	Naissance de Ruben, fils de Jacob & de Lia.	1754
2247	Naissance de Simeon, fils de Lia.	1753
2248	Naissance de Lévi, fils de Lia.	1752
2249	Naissance de Juda, fils de Lia.	1751
2259	Naissance de Joseph, fils de Rachel & de Jacob.	1741
2265	Jacob prend la résolution de s'en retourner auprès de ses parens dans la terre de Chanaan. Laban le poursuit & l'atteint sur les montagnes de Galaad. Esaü vient au-devant lui, & le reçoit avec beaucoup de tendresse. Jacob arrive à Sichem.	1735
2273	Dina fille de Jacob aiant eu la curiosité d'aller voir les fêtes des Cananéens, est ravie par Sichem, fils d'Hemor. Les freres de Dina vengent cet outrage par la mort des Sichemites.	1727
2273	Naissance de Benjamin, fils de Rachel.	1727
2276	Joseph âgé de dix-sept ans, découvre à Jacob son pere, les crimes de ses freres : ce qui lui attira une telle haine de leur part, qu'ils le vendirent à des étrangers qui le menerent en Egypte, où il fut acheté comme esclave par Putiphar.	1724
2276	Vers ce tems-là, Juda épouse la fille de Sué Cananéen : dont il eut Her, Onan & Sela.	1724
2286	Joseph est sollicité au crime par la femme de son Maître Putiphar ; il lui résiste, & est mis en prison.	1714
2287	Il explique les songes de deux Officiers du Roi Pharaon.	1713.
2288	Mort d'Isaac, âgé de cent quatre-vingt ans.	1712
2289	Songes de Pharon expliquez par Joseph. Il est mis hors de prison, & établi Intendant de toute l'Egypte.	1711

An du M.		Av. J. C.
	Commencement des ſept années de fertilité prédites par Joſeph.	
2290	Naiſſance de Manaſſé, fils de Joſeph.	1710
2291	Naiſſance d'Ephraïm, ſecond fils de Joſeph.	1709
2296	Commencement des ſept années de ſterilité, prédites par Joſeph.	1704
2297	Les dix freres de Joſeph viennent en Egypte pour acheter du bled. Joſeph arrête Simeon, & ne laiſſe aller ſes autres freres, que ſous condition qu'ils lui ameneroient ſon jeune frere Benjamin.	1703
2298	Les freres de Joſeph reviennent en Egypte avec leur frere Benjamin. Joſeph ſe fait connoître à eux, & les engage de venir en Egypte avec leur pere. Jacob y vient avec toute ſa famille.	1702
2300	Joſeph ramaſſe tout l'argent qui étoit en Egypte, & le met dans le tréſor du Roi.	1700
2301	Joſeph acquiert au Roi d'Egypte tout le bétail du païs, les peuples étant obligez de le vendre, pour avoir de quoi ſe nourrir.	1699
2302	Les Egyptiens vendent leurs champs & leur liberté à Pharaon, pour avoir de quoi vivre.	1698
2302	Fin des ſept années de ſterilité. Joſeph rend aux Egyptiens leur bétail & leurs champs, à condition qu'ils donneront au Roi le cinquiéme du revenu de leur travail.	1698
2315	Derniere maladie de Jacob. Il donne ſa benediction à Ephraïm & à Manaſſé, prédit ce qui doit arriver à chacun de ſes fils, prie qu'on l'enſeveliſſe avec ſes peres. Il meurt âgé de cent quarante-ſept ans.	1695
2369	Mort de Joſeph, âgé de cent dix ans. Il prédit la ſortie des Iſraëlites de l'Egypte, & prie qu'on tranſporte ſes os dans la terre de Canaan.	1631
2385	Mort de Lévi, âgé de cent trente-ſept ans.	1615
2427	Roi nouveau en Egypte qui ne connoiſſoit ni Joſeph, ni les ſervices qu'il avoit rendus au païs : il commence à perſécuter les Iſraëlites.	1573
	Vers ce tems-ci vivoit Job, auſſi illuſtre par ſa ſageſſe & par ſa vertu, que par ſon admirable patience.	
2430	Naiſſance d'Aaron, fils d'Amram & de Jochabed.	1570
2433	Naiſſance de Moïſe, frere d'Aaron. Il eſt expoſé ſur	1567

le Nil, & trouvé par la fille de Pharaon, qui le donne à Jochabed pour l'élever, & l'adopte pour son fils.

2473 Moïse va visiter ses freres; tuë un Egyptien qui maltraitoit un Hébreu. Mais aiant sçû que Pharaon étoit informé de ce qu'il avoit fait, il se retire au païs de Madian, où il épouse Sephora, fille de Jetro, il en eut deux fils, Gersam & Eliézer. 1527

2513 Le Seigneur apparoît à Moïse dans un buisson ardent, comme il paissoit les troupeaux de son beaupere, & l'envoie en Egypte pour tirer les Israëlites de l'oppression où ils gémissoient. 1487

Il retourne en Egypte. Aaron son frere vient au-devant de lui jusqu'au Mont Horeb. Les deux freres se présentent devant Pharaon, & lui exposent les ordres du Seigneur: Pharaon refuse de mettre les Israëlites en liberté. Il les surcharge de nouveaux travaux. Moïse fait divers miracles en sa présence.

Premiere plaie d'Egypte. L'eau changée en sang, vers le dix-huitiéme jour du sixiéme mois.

II. Plaie. Des grenoüilles couvrent toute la terre, & entrent dans toutes les maisons, vers le vingt-cinquiéme jour du même mois.

III. Plaie, des Moucherons ou des cousins, ou même des poux, le vingt-septiéme du même mois.

IV. Plaie, des Mouches de toutes sortes, vers le 28. & 29. du même mois.

V. La peste sur les hommes & sur les animaux, vers le premier jour du septiéme mois, qui dans la suite fut le premier mois de l'année Sainte.

VI. Les ulceres, vers le troisiéme du même septiéme mois.

VII. La grêle, le tonnerre, le feu du Ciel, le quatriéme jour du septiéme mois.

VIII. Les sauterelles qui ravagerent toute l'Egypte, le septiéme jour du même mois.

IX. Les ténébres palpables, le dixiéme jour du même mois. Ce même jour, Moïse ordonna que ce mois seroit dans la suite le premier des mois suivant le sacré, établit la célébration de la Pâque, & fit mettre à part l'Agneau Paschal, qui devoit être immolé quatre jours après.

2513 X. La mort des premiers-nez, la nuit du quatorze au quinze du mois Abib. Cette même nuit les Israëlites célébrerent la premiere Pâque, & Pharaon les obligea de sortir de l'Egypte. 1487

Ils partirent de Ramessé: De là ils allerent le premier jour à Socoth, de Socoth à Etham, d'Etham ils retournerent vers le midy, & allerent camper à Phihahiroth, entre Magdolum & la mer, vis-à-vis Béelsephon.

Pharaon s'étant repenti de les avoir laissez aller, les poursuivit avec son armée, & les atteignit comme ils étoient à Phihahiroth. Dieu donna aux Hébreux une colonne de nuée pour les conduire & pour les proteger. Moïse aiant frappé la mer avec la verge miraculeuse, Dieu en divisa les eaux, & les Hébreux la passerent à pied-sec. Les Egyptiens aiant voulu y entrer après eux, furent tous noyez, le vingt & un du premier mois.

Moïse étant passé au-delà de la mer, se trouva dans le désert d'Etham, & aiant marché pendant trois jours dans ce désert, les Israëlites arriverent à Mara, où Moïse adoucit les eaux, en y jettant un certain bois.

De Mara ils allerent à Elim, où ils trouverent douze fontaines, & soixante-dix palmiers. D'Elim ils vinrent sur la mer rouge, puis dans le désert de Sin, où Dieu leur envoia de la manne. De là ils furent à Daphca, à Alus, à Raphidin, où Moïse leur tira de l'eau d'un rocher.

Vers ce même lieu, les Amalécites vinrent attaquer les Israëlites, & tuërent inhumainement ceux qui n'avoient pû suivre le gros de l'armée. Moïse envoia contr'eux Josué, pendant que lui-même étoit sur la montagne, & élevoit les mains en haut.

Le troisiéme jour du troisiéme mois après la sortie d'Egypte, les Israëlites arriverent au pied du Mont Sinaï, où ils camperent pendant plus d'un an.

Moïse monte sur la montagne, & Dieu lui déclare qu'il est prêt de faire alliance avec Israël, à condition que ce peuple lui sera fidéle & obéïssant.

Moïse descend de la montagne, & rapporte au peu-

2513 ple ce que le Seigneur lui a proposé. Le peuple répond 1487
qu'il est tout prêt d'entrer dans cette alliance.

Moïse remonte sur la montagne, & rend compte à Dieu des dispositions du peuple. Dieu lui ordonne de descendre, & de dire au peuple de se préparer pendant deux jours à recevoir sa Loi, & que le troisiéme jour le Seigneur descendra sur la montagne, & leur donnera sa Loi. Il ajoûta: Que personne n'approche de la montagne jusqu'au troisiéme jour; si quelqu'un en approche, qu'il soit mis à mort.

Au troisiéme jour, la majesté de Dieu parut sur la montagne; on y entendit comme le bruit d'une trompette & d'un tonnerre. Moïse amena le peuple jusqu'au pied de Sinaï, comme pour venir par honneur au-devant de Dieu. Il monta seul sur la montagne. Dieu lui dit de descendre, & de défendre au peuple de monter, de peur qu'il ne soit mis à mort. Moïse obéït, & déclara au peuple les ordres de Dieu. Aussitôt il remonta, & Dieu lui donna le Décalogue.

Il descendit de nouveau, & proposa au peuple ce qu'il avoit reçu du Seigneur; le peuple consentit à faire alliance avec le Seigneur, sous les conditions proposées.

Moïse remonte sur la montagne, & Dieu lui donne divers préceptes judiciels, qui ne regardoient proprement que la police. A son retour il dresse au pied de la montagne douze autels, fait immoler des victimes pour ratifier l'alliance, & arrose avec le sang des victimes le livre, qui contenoit les conditions de l'alliance; il arrosa aussi tout le peuple, qui s'engageoit à être fidéle au Seigneur.

Après cela, Moïse, Aaron, Nadad & Abiu, & les soixante-dix Anciens d'Israël, monterent sur la montagne, & virent la gloire du Seigneur. Ils en descendirent le même jour: mais Moïse & Josué son serviteur y demeurerent encore six jours. Le septiéme jour le Seigneur appella Moïse, & lui exposa pendant quarante jours tout ce qui regardoit son tabernacle, les cérémonies des sacrifices, & les autres choses qu'il ne lui avoit pas encore proposées.

2513 Après ces quarante jours, Dieu donna à Moïse le Décalogue écrit sur deux tables de pierre : & lui dit de descendre promptement ; parce que les enfans d'Israël avoient fait un veau d'or, & l'avoient adoré. 1487

Moïse descendit, & aiant vû le peuple qui dansoit autour de ce veau d'or, il jetta contre terre les tables de pierre, & les brisa.

Puis étant arrivé au camp, il prit le veau, le mit en pieces, & fit mourir par l'épée des Lévites, vingt-trois mille Israëlites qui avoient adoré cette Idole.

Le lendemain Moïse remonte sur la montagne, & obtient de Dieu à force de prieres, qu'il pardonne à son peuple le crime qu'il venoit de commettre. Dieu lui ordonna de préparer de nouvelles tables de la Loi, & lui promet de ne pas abandonner Israël.

Moïse descend de la montagne, & prépare de nouvelles tables, & étant remonté le lendemain, Dieu lui fait voir sa gloire ; il demeura encore quarante jours & quarante nuits sur la montagne, & Dieu lui écrivit de nouveau sa Loi, sur les tables de pierre qu'il avoit préparées.

Après quarante jours, Moïse descend de la montagne, ne sçachant pas qu'il avoit le visage tout brillant de gloire. Il mit un voile sur sa face, parla au peuple, & leur proposa d'ériger un tabernacle au Seigneur, pour lequel chacun contribuëroit selon son pouvoir & sa dévotion. Pour exécuter ce dessein, il imposa un demi sicle par tête à chacun des Israëlites, dont il fit le dénombrement, qui se trouva monter à six cens trois mille cinq cens cinquante hommes. Il désigna Beseléel, & Ooliab pour conduire tout l'ouvrage du tabernacle.

2514 Erection du tabernacle & de toutes ses parties, le premier jour du premier mois de la deuxiéme année après la sortie d'Egypte. 1486

Second dénombrement du peuple, le premier jour du second mois.

Consécration du tabernacle, des autels & des Prêtres, le cinquiéme du second mois.

Dénombrement des Lévites à part. Ils sont tous

2514 consacrez au service du tabernacle, en la place des premiers-nez d'Israël. 1486

Le huitiéme jour après la consécration du tabernacle, ou le jour de l'octave de la dédicace, les Princes des Tribus, chacun en leur jour, offrent leurs présens au tabernacle.

Jetro vient au camp d'Israël, peu de jours avant le départ des enfans d'Israël du camp de Sinaï.

Le vingtiéme jour du second mois, qui répond au mois de Mai & de Juin, les Israëlites décampent de Sinaï, & vont à Tabééra ou embrasement, de là à Kiberoth-Avah, ou aux sépulchres de concupiscence, à trois journées de chemin du Mont Sinaï.

Eldad & Medad prophétisent dans le camp. *Num.* XI. 26. 27.

Dieu envoie des Cailles à son peuple. *Num.* XI. 31. 32.

Ils arrivent à Haseroth, où Aaron & Marie murmurent contre Moïse, à cause de Sephora sa femme. Marie demeure sept jours hors du camp.

De là ils allerent à Rethma dans le désert de Pharan; & de là à Cadésbarné; d'où l'on envoia douze hommes choisis, un de chaque Tribu, pour examiner le païs de Chanaan.

Quarante jours après, ces hommes reviennent à Cadésbarné, & soûlevent le peuple contre Moïse, disant que ce païs dévoroit ses habitans, & qu'ils n'en pourroient faire la conquête. Caleb & Josué leur résistent, mais le peuple se mutine, & Dieu jure que nul des murmurateurs n'entrera dans le païs de Chanaan, & qu'ils demeureront quarante ans dans le désert jusqu'à ce que cette genération soit consumée. Il leur commande de s'en retourner vers la mer rouge. Le peuple s'opiniâtre à vouloir entrer dans la terre de Chanaan; mais ils sont repoussez par les Amalécites & les Cananéens, qui les poursuivent jusqu'à Horma.

2515 Le peuple demeura assez longtemps à Cadésbarné. 1485
De là il alla vers la mer rouge, & voici le nom des stations dont Moïse a parlé.

2515 1485.

1. A Ramesse, *premiere Station.*
2. A Socoth.
3. A Etham.
4. A Béelsephon.
5. Dans le désert d'Etham.
6. A Mara.
7. A Elim.
8. Sur la mer rouge.
9. Dans le désert de Sin.
10. A Daphca.
11. A Alus.
12. A Raphidim.
13. A Sinaï.
14. A Tabééra, ou embrasement.
15. *Station*, aux Sépulchres de concupiscence.
16. *Station* à Hazeroth.
17. *Station* à Rethma.
18. A Remnon-Pharés.
19. A Lebna.
20. A Ressa.
21. A Céélatha.
22. Au Mont Sepher.
23. A Arada.
24. A Maceloth.
25. A Tahath.
26. A Tharé.
27. A Methca.
28. *Station* à Hesmon.
29. A Moseroth.
30. A Bene-Jacan.
31. A Gadgad.
32. A Jéthebata.
33. A Hebrona.
34. A Asion-gaber.
35. *Station* à Mozeroth.
36. A Cadés; ou *aux eaux de contradiction.*
37. Au Mont Hor.
38. A Selmona.
39. A Phunon.
40. A Oboth.

2515 41. A Jié-abarim. 1485

42. Au Torrent de Zared.

43. A Bamot-Arnon.

44. Au Puits.

45. A Mathana.

46. A Nahaliel.

47. A Dibon-Gad.

48. A Helmon-Déblataïm.

49. Au Mont Phasga.

50. A Kédemoth.

51. A Sethim, ou Abel-Satim.

C'est apparemment au campement de Cadésbarné, qu'arriva la sédition de Coré, Dathan & Abiron contre Moïse.

2552 Après avoir voïagé pendant trente-sept ans dans les déserts de l'Arabie pétrée & de l'Idumée, ils revinrent à Mozeroth près de Cadésbarné. C'est la trente-neuviéme année de leur sortie d'Egypte. 1448

Moïse envoie des Ambassadeurs au Roi d'Edom, pour lui demander passage dans ses terres; ce Roi le refuse.

Les Israëlites arrivent à Cadés, où Marie mourut âgée de cent trente ans.

Murmure des Israëlites qui manquoient d'eau. Moïse en tire d'un rocher. Mais aiant témoigné aussi-bien qu'Aaron, quelque défiance, Dieu les condamne à mourir sans entrer dans la terre promise.

De Cadés ils allerent camper au Mont Hor, où Aaron mourut, âgé de cent vingt-trois ans, le premier jour du cinquiéme mois.

Le Roi d'Arad attaque les Israëlites, & en fait plusieurs captifs.

Du Mont Hor, ils viennent à Selmona, où Moïse érigea un Serpent d'airain, pour garantir les Israëlites des morsures de serpens aîlez; d'autres croient que cela arriva à *Phunon*.

De Selmona ils allerent à Phunon, de Phunon à Oboth, d'Oboth à Jié-abarim; puis au torrent de Zared, de là à Mathana; de Mathana à Nahaliel; de Na-

2552 haliel à Bamot-Arnon. De là à Dibon-gad au-delà du torrent d'Arnon ; de Dibon-gad à Helmon-Déblataïm, de là au Mont Phaſga, voiſin de la ville de Kedemmoth. 1448

Sehon Roi des Amorrhéens refuſe le paſſage aux Hébreux par ſes terres. Moïſe lui fait la guerre, & ſe rend Maître de ſon païs.

Og Roi de Baſan vient attaquer les Hébreux, & perd la bataille.

Les Iſraëlites campent dans les campagnes de Moab.

Balac Roi de Moab, fait venir Balaam pour maudire les Iſraëlites.

Les Iſraëlites tombent dans la fornication & dans l'idolâtrie de Belphegor.

Guerre contre les Madianites.

Partage du païs de Sehon & d'Og, aux Tribus de Ruben & de Gad, & à la demi Tribu de Manaſſé.

Moïſe renouvelle l'alliance d'Iſraël avec le Seigneur.

Mort de Moïſe, âgé de cent vingt ans. Il mourut le douziéme mois de l'année Sainte.

Joſué lui ſuccede. Il envoie des eſpions à Jericho le premier mois, qui répond à Mars & Avril.

Le peuple paſſe le Jourdain le dixiéme du premier mois.

Le lendemain Joſué rétablit l'uſage de la circonciſion.

La Manne ceſſe de tomber.

Premiere Pâque depuis le paſſage du Jourdain, le quinze du premier mois.

Priſe de Jericho.

Les Iſraëlites vont au Mont Hebal ériger un autel,
2553 conformément à l'ordre de Moïſe. *Joſué* VIII. 30. 35. *Deut.* XXVII. 2. 12. *&c.* 1447

Les Gabaonites font alliance avec Joſué.

Guerre des cinq Rois liguez contre les Gabaonites. Joſué les défait, & à ſa priere Dieu fait arrêter le ſoleil & la lune.

2554 Guerre de Joſué contre les Rois de Chanaan. Il fut occupé à ces guerres pendant ſix ans. 1446

2559 Josué partage le païs conquis aux Tribus de Juda, d'Ephraïm, & à la demi Tribu de Manassé. 1441

Il donne à Caleb le partage que le Seigneur lui avoit promis, & il lui aide à en faire la conquête.

2560 L'arche du Seigneur & le tabernacle, sont placez à Silo, dans la Tribu d'Ephraïm. 1440

Josué partage le païs aux Tribus de Benjamin, de Simeon, de Zabulon, d'Issachar, d'Aser, de Nephtali & de Dan. On lui donne à lui-même son partage à Thamnat-Sara, sur la Montagne de Gaas.

Retour des Tribus de Ruben, de Gad, & de la demie Tribu de Manassé au-delà du Jourdain.

2561 Josué renouvelle l'alliance entre le Seigneur & les Israëlites. 1439

Mort de Josué. Après sa mort, les Anciens gouvernerent pendant environ trente ans, durant lesquels arriverent les guerres de la Tribu de Juda contre Adonibesech.

A quoi succeda une anarchie, pendant laquelle quelques-uns de la Tribu de Dan firent la conquête de la Ville de Laïs.

Ce fut dans cet intervalle qu'arriva l'histoire de Micha, & de l'idolâtrie, dont son Ephod fut l'occasion.

Et la guerre des douze Tribus contre celle de Benjamin, pour venger l'outrage fait à la femme d'un Lévite.

Le Seigneur envoia en vain des Prophétes, pour rappeller les Hébreux de leur égarement. Il permit qu'ils tombassent dans la servitude, & sous la domination de leurs ennemis.

2499 I. Servitude des Israëlites sous Chusan Rasathaïm, Roi de Mésopotamie. Othoniel les en délivra; il vainquit Chusan, quarante ans après la mort de Josué. 1401

2661 II. Servitude sous Eglon Roi de Moab, environ soixante-deux ans après la paix procurée aux Israëlites par Othoniel. 1339

2679 Aod les en délivre environ quatre-vingt ans après la paix procurée par Othoniel. 1321

Année incertaine. III. Servitude des Israëlites sous les Philistins. Samgar les en délivre.

An du M.		Av. J.C.
2719	IV. Servitude sous Jabin Roi d'Azor. Debora & Barach les en délivrent après vingt ans. Elle dura depuis 2699. jusqu'en 2719.	1281
2752	V. Servitude sous les Madianites.	1248
2759	Gedéon est suscité de Dieu pour les en délivrer.	1241
	Il gouverne Israël depuis l'an 2759. jusqu'en 2768. pendant neuf ans.	
2768	Abimelech fils de Gedéon se fait reconnoître pour Roi à Sichem.	1232
2771	Il fut tué trois ans après.	1229
2772	Thola fut Juge d'Israël après Abimelech. Il gouverna vingt-trois ans.	1228
2795	Jaïr lui succeda principalement au-delà du Jourdain. Il gouverna vingt-deux ans.	1205
2799	VI. Servitude sous les Philistins & les Ammonites.	1201
2817	Jephté délivre les Israëlites de delà le Jourdain.	1183
2820	Prise de la Ville de Troye, quatre cens huit ans avant la premiere Olympiade.	1180
2823	Mort de Jephté : Abesan lui succede.	1177
2830	Mort d'Abesan : Elon lui succede.	1170
2840	Mort d'Elon : Abdon lui succede.	1160
2848	Mort d'Abdon. Le grand-Prêtre Heli lui succede dans la dignité de Juge d'Israël.	1152
2849	Naissance de Samuël.	1151
	Sous sa Judicature Dieu suscita Samson, qui nâquit l'an du monde 2849.	
2861	Dieu commence à se manifester à Samuël.	1139
2867	Samson se marie à Thamnata. Il prend de là occasion d'exercer la dignité de défenseur d'Israël.	1133
2868	Il met le feu aux moissons des Philistins par le moien de trois cens renards.	1132
2887	Il est livré aux Philistins par Dalila, il se tuë lui-même sous les ruines du Temple de Dagon, où il fait périr un très-grand nombre de Philistins. Il fut défenseur d'Israël pendant vingt ans, depuis 2867. jusqu'en 2887.	1113
2888	Guerre entre les Philistins & les Israëlites. L'arche du Seigneur est prise par les Philistins. Mort du grand-Prêtre Heli. Il avoit gouverné Israël pendant quarante ans.	1112

Les Philistins renvoient l'arche avec des présens. Elle est déposée à Cariat-ïarim.

Samuël est reconnu Chef & Juge d'Israël.

2888 Victoire des Israëlites contre les Philistins. 1112

2908 Les Israëlites demandent un Roi à Samuël. 1092

Saül est désigné Roi par le sort dans l'assemblée du peuple à Maspha.

Il délivre Jabés de Galaad assiégée par les Ammonites.

Saül chasse les Philistins de Machmas.

2911 Guerre des Philistins contre Saül. L'armée d'Israël s'assemble à Galgala. Elle s'effraie à la vûë des forces des Philistins. 1089

Saül n'aiant pas obéï aux ordres de Samuël, est rejetté de Dieu.

Victoire miraculeuse remportée par Jonathas sur les Philistins.

2919 Naissance de David, fils d'Isaï. 1081

2930 Guerre de Saül contre les Amalécites. Il défait ses ennemis, mais il désobéït aux ordres du Seigneur, qui le réprouve. 1070

2941 Samuël est envoié de Dieu à Bethléem, pour y oindre David Roi d'Israël. 1059

2942 Guerre des Philistins contre les Israëlites. David combat contre Goliath, & le tuë. 1058

2943 Saül piqué de jalousie contre David, cherche à le faire mourir. 1057

2944 David se sauve chez Achis Roi de Geth. Etant découvert il se retire dans le païs de Moab. 1056

Mort d'Achimelech & des autres Prêtres tuez par Saül. Abiathar se retire vers David.

David délivre Ceïla assiégée par les Philistins.

2545 Il se sauve dans le désert de Ziph. Saül l'y poursuit, & est obligé de s'en retourner, sur la nouvelle d'une irruption des Philistins. 1055

2946 David se retire aux environs d'En-gaddi. Il épargne Saül qui étoit entré seul dans la caverne, où David & ses gens étoient cachez. 1054

2947 Mort de Samuël, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans. Il avoit jugé Israël pendant vingt-un ans, avant le 1053

régne de Saül. Il vécut encore trente-huit ans depuis.

David ſe retire dans le déſert de Pharan. Hiſtoire de Nabal. David épouſe Abigaïl. Il vient dans le déſert de Ziph; entre la nuit dans la tente de Saül, & prend ſa lance, & le vaſe d'eau qui y étoit. Enfin il ſe retire chez Achis Roi de Geth, qui lui donne Siceleg pour ſa demeure & celle de ſes gens; il y demeure un an & quatre mois.

2949 Guerre des Philiſtins contre Saül. Saül fait évoquer l'ame de Samuël. Il perd la bataille, & ſe tuë. 1051

Les Amalécites pillent Siceleg en l'abſence de David. David reprend le butin & les captifs, que les Amalécites avoient faits.

2956 Abner fait reconnoîrre Isboſeth fils de Saül pour Roi. Isboſeth regne à Mahanaïm au-delà du Jourdain. 1044

David eſt reconnu Roi par la Tribu de Juda, & ſacré pour la deuxiéme fois. Il regne à Hebron.

2951 Guerre entre la maiſon d'Isboſeth, & celle de David. Elle dura quatre ou cinq ans. 1049

2955 Abner quitte le parti d'Isboſeth, & va trouver David. Il eſt tué en trahiſon par Joab. 1045

Isboſeth eſt aſſaſſiné dans ſon lit.

David eſt reconnu Roi de tout Iſraël, & ſacré pour la troiſiéme fois à Hebron.

2957 Priſe de Jeruſalem ſur les Jebuſéens par David; il y établit le ſiége de ſa domination. 1043

2958 Guerres des Philiſtins contre David. Il les bat à Baal-pharaſim. 1042

2959 David veut ramener l'arche de Carat-ïarim à Jeruſalem. Elle eſt d'abord miſe en dépôt chez Abinadab; après trois mois, David l'amene dans ſon Palais. 1041

2960 David conçoit le deſſein de bâtir un Temple au Seigneur. Il en eſt détourné par le prophéte Nathan. 1040

Guerres de David contre les Philiſtins, contre Adarezer, contre Damas, contre l'Idumée: elles durerent environ ſix ans.

2967 Guerres de David contre le Roi des Ammonites, qui avoit outragé ſes Ambaſſadeurs. 1033

An du M.		Av. J. C.
2968	Guerre de David contre les Syriens, qui avoient donné du ſecours aux Ammonites contre lui.	1032
2970	Joab aſſiége Rabbath capitale des Ammonites. David peche avec Beth-ſabée, & fait tuër Urie. Priſe de Rabbath.	1030
	Après la naiſſance du fils conçû de l'adultere de David & de Bethſabée, Nathan reprend David de ſon crime. Penitence de David.	
2971	Naiſſance de Salomon.	1029
2972	Amnon fils de David viole Thamar ſa propre ſœur de pere.	1028
2974	Abſalon tuë Amnon ſon frere, pour venger l'outrage fait à ſa ſœur Thamar.	1026
2977	Joab obtient le retour d'Abſalon.	1023
2979	Abſalon eſt reçu à la Cour, & paroît devant David.	1021
2981	Révolte d'Abſalon contre David ſon pere.	1019
	Abſalon perd la bataille, & eſt tué par Joab.	
	Sédition de Seba, fils de Bochri, appaiſée par Joab.	
2983	On met en cette année le commencement de la famine envoiée de Dieu, pour venger la mort des Gabaonites, injuſtement tuez par Saül. Elle finit en 3087.	1017
2987	David entreprend de faire le dénombrement de ſon peuple. Dieu lui donne le choix de trois fleaux, dont il doit punir ſon ambitieuſe curioſité.	1013
2988	David prépare tout ce qui eſt néceſſaire pour la conſtruction du temple, que Dieu lui révela alors devoir être bâti ſur le Mont Sion dans l'aire d'Ornan.	1012
	Naiſſance de Roboam, fils de Salomon.	
2989	On donne Abiſag Sunamite à David, pour l'échauffer dans ſa vieilleſſe.	1011
	Adonias affecte la roïauté. David fait reconnoître ſon fils Salomon pour Roi. Adonias ſe ſauve à l'azyle de l'autel. Salomon eſt reconnu Roi par tout Iſraël, & par tous les Grands du Roïaume.	
2990	Mort de David, âgé de ſoixante & dix ans, après avoir regné ſept ans & demi ſur Juda à Hebron, & trente-trois ans à Jeruſalem ſur tout Iſraël.	1010
	Salomon regne ſeul, après avoir regné environ ſix mois du vivant de David ſon pere.	

Il fait mourir Adonias, qui demandoit Abisag pour femme.

Il ôte l'exercice de la souveraine sacrificature à Abiathar; & la laisse à Sadoc, qui l'exerce seul dans la suite.

Joab est mis à mort, dans l'azyle même du Temple.

2991 Mariage de Salomon avec la fille du Roi d'Egypte. 1009

Salomon va à Gabaon, pour y offrir des sacrifices & y faire sa priere. Dieu lui accorde la sagesse qu'il avoit demandée, & les biens de la fortune qu'il n'avoit pas demandés.

Jugement célébre qu'il rend entre deux femmes, qui s'accusoient mutuellement d'avoir fait mourir leur enfant.

2992 Hiram, Roi de Tyr, aiant envoié faire compliment à Salomon sur son avénement à la Couronne, Salomon lui demande des bois & des ouvriers pour lui aider à bâtir un Temple au Seigneur. 1008

Salomon jette les fondemens du Temple; le second jour du second mois, qui répond à Mai & à Juin.

3000 Le Temple bâti par Salomon est achevé, on fut sept ans & demi à le bâtir. Il fut dédié l'année suivante; apparemment à cause de la célébrité de l'année du Jubilé qui s'y rencontroit. 1000

3001 Dédicace du Temple de Jerusalem. 999

3012 Apparition du Seigneur à Salomon, la nuit qui suivit le premier jour de la dédicace du Temple. 988

3029 Salomon acheve l'édifice de son Palais, & de celui de la fille de Pharaon son épouse. 971

Mort de Salomon.

Roboam lui succede. Il aliéne les esprits des Israëlites, & occasionne la révolte des Tribus. Jeroboam fils de Nabat, est reconnu Roi des dix Tribus.

ROIS DE JUDA.

An du M.		Av. J. C.
3029	Roboam veut faire la guerre aux dix Tribus, mais il en eſt détourné par un Prophéte.	971
3030	Les Prêtres & les Iſraëlites qui craignoient Dieu, ſe retirent du Roïaume d'Iſraël, & viennent dans celui de Juda.	970
3032	Roboam s'abandonne à l'impiété.	968
3033	Seſac Roi d'Egypte vient à Jeruſalem, pille les tréſors du Temple & ceux du Roi.	967
3046	Mort de Roboam. Abia lui ſuccede.	954
3047	Victoire d'Abia contre Jerobam.	953
3049	Mort d'Abia. Aſa lui ſuccede.	951
3053	Aſa ruine l'idolâtrie qui s'étoit introduite dans Juda.	947
3055	Naiſſance de Joſaphat, fils d'Aſa.	945
3063	Victoire d'Aſa contre Zara Roi d'Ethiopie, ou du païs de Chus, voiſin de l'Egypte.	937
3064	Aſa, Roi de Juda, engage Benadad Roi de Syrie à faire irruption dans les terres du Roïaume d'Iſraël, pour obliger Baſa à quitter ſon entrepriſe de Rama.	936
3080	Naiſſance de Joram, fils de Joſaphat.	920
3087	Aſa étant incommodé apparemment de la goute au pied, met ſa confiance aux Medecins, plûtôt qu'au Seigneur.	913
3090	Mort d'Aſa, après quarante & un ans de regne.	910
	Joſaphat lui ſuccede. Il bannit tous les cultes ſuperſtitieux de ſes Etats.	

Naiſſance

ROIS D'ISRAEL.

An du M.		Av. J. C.
3030	Jeroboam, fils de Nabat Roi d'Israël, abroge le culte du Seigneur, & introduit le culte des Veaux d'or.	970
3047	Jeroboam est vaincu par Abia, qui lui tuë cinq cens mille hommes.	953
3050	Mort de Jeroboam. Nadab lui succede.	950
3064	Basa bâtit Rama, pour empêcher que les Israëlites n'aillent à Jerusalem.	936
	Benadad, Roi de Damas, entre sur les terres de Basa, Roi d'Israël.	
3074	Mort de Basa, Roi d'Israël. Ela lui succede.	926
	Zamri tuë Ela, & usurpe la Roïauté, il n'en joüit que sept jours.	
	Amri l'assiége dans Thersa, & l'oblige à se brûler dans son Palais.	
3079	Thebni conteste la Roïauté à Amri, mais Amri l'emporta enfin sur Thebni; il commença à regner seul l'an 31. d'Asa, Roi de Juda, & du monde 3079.	921
3080	Amri bâtit Samarie, & y établit le siége de sa domination.	920
3086	Mort d'Amri.	914
	Achab lui succede.	
	Pendant cette intervalle, le Prophéte Elie paroît dans le Roïaume d'Israël.	

ROIS DE JUDA.

An du M.		Av. J.C.
	Naiſſance d'Ochoſias, fils de Joram & d'Athalie, & petit-fils de Joſaphat.	
3106	Joſaphat déſigne Joram ſon fils pour Roi, & l'établit Viceroi.	894
3107	Joſaphat accompagne Achab dans la guerre contre Ramoth de Galaad, & court riſque d'y être tué.	893
3108	Joſaphat entreprend d'équipper une flotte pour faire le voïage d'Ophir. Mais Ochozias, Roi d'Iſraël, étant auſſi entré dans ce deſſein, Dieu permit que leur flotte fut briſée par les vents & par la tempête.	892
	Vers ce même tems, il eſt attaqué par les Ammonites & les Moabites, & remporte ſur eux une victoire miraculeuſe.	
	Elie eſt enlevé en l'air dans un Chariot de feu.	
3112	Joſaphat communique à Joram ſon fils la puiſſance Roïale.	888
3115	Mort de Joſaphat.	885
	Joram lui ſuccede.	
	Les Iduméens ſe ſoûlevent contre Joram, & ſe mettent en liberté.	
3116	Joram à la ſollicitation de ſa femme Athalie, introduit dans Juda le culte idolâtre de Baal.	884
3117	Joram eſt frappé de Dieu d'une maladie incurable dans les entrailles.	883
3118	Il établit Vice-Roi ſon fils Ochozias.	882
	Mort de Joram.	
3119	Ochozias lui ſuccede.	881
	Naiſſance de Joas.	
3120	Ochozias accompagne Joram, Roi d'Iſraël, au ſiége de Ramoth de Galaad.	880
	Ochozias eſt mis à mort par l'ordre de Jehu.	

Athalie

ROIS D'ISRAEL.

An du M.		Av. J. C.
3096	Il se présente devant Achab, & fait tuer les faux Prophétes de Baal.	904
	Il donne l'onction Prophétique à Elisée.	
3103	Benadad, Roi de Syrie, assiége Samarie, & est obligé de se retirer avec perte.	897
3104	Il revient l'année suivante, & il fut battu à Aphek.	896
3105	Achab usurpe la vigne de Naboth.	895
3106	Achab communique à Ochozias son fils, la qualité & la puissance Roïale.	894
3107	Achab fait la guerre contre Ramoth de Galaad; il y est mis à mort, quoiqu'il se fût déguisé afin de n'être pas reconnu par les ennemis.	793
	Ochozias lui succede.	
3108	Ochozias tombe de la plate-forme de sa maison, dans une sale qui étoit au-dessous, & se blesse dangereusement; il meurt.	792
	Joram son frere lui succede.	
	Il fait la guerre aux Moabites.	
3109	Elisée promet la victoire à l'armée d'Israël, & lui procure de l'eau en abondance.	791
3119	Siége de Samarie par Benadad Roi de Syrie. Il est saisi, lui & son armée d'une terreur panique, & se sauve en désordre pendant la nuit.	881
3120	Elisée va à Damas, prédit la mort de Benadad, & le regne d'Hazaël.	880

ROIS DE JUDA.

	Athalie fait périr ce qui restoit de la famille roïale, & usurpe le Roïaume. Le jeune Prince Joas est sauvé & gardé secretement dans le Temple.	
3126	Joïada grand-Prêtre établit Joas sur le Trône de Juda, & fait mourir Athalie.	874
3140	Naissance d'Amasias, fils de Joas.	860
3147	Joas entreprend de réparer les ruines du Temple du Seigneur.	853
3164	Le Grand-Prêtre Zacharie, fils de Joïada, est tué dans le Temple par ordre de Joas.	836
3164	Guerre d'Hazaël contre Joas 4. *Reg.* XII. 17.	836
3165	L'année suivante, Hazaël revint contre Joas, & l'obligea à lui donner de grosses sommes 2. *Par.* XXIV. 23. *& seq.*	835
	Mort de Joas, Roi de Juda.	
	Amasias lui succede.	
3177	Guerres d'Amasias contre les Iduméens.	823
3178	Il déclare la guerre à Joas, Roi d'Israël, & en est vaincu.	822
	Naissance d'Ozias ou Azarias, fils d'Amasias.	
	Mort d'Amasias.	
3194	Osias ou Azarias lui succede.	806
	Sous son regne, on vit dans le Roïaume de Juda les Prophétes Isaïe & Amos.	
3221	Naissance de Joatham, fils d'Osias.	779

Mort

ROIS D'ISRAEL.

Joram marche avec Ochozias contre Ramoth de Galaad, y eſt dangereuſement bleſſé ; ſe fait porter à Jezraël.

Révolte de Jehu contre Joram. Joram eſt tué par Jehu.

Mort de Jehu.

3148 Joachas ſon fils lui ſuccede. 852

3164 Guerre d'Hazaël, Roi de Syrie, contre Joas. 836

3165 Mort de Joachas, fils de Jehu. 835

Joas lui ſuccede.

Eliſée meurt vers le même tems.

3168 Mort d'Hazaël, Roi de Syrie. 832

Benadad lui ſuccede.

Guerre de Joas contre Benadad.

3178 Joas remporte une grande Victoire contre Amaſias, Roi de Juda. 822

3181 Mort de Joas, Roi d'Iſraël. 819

3222 Jeroboam II. lui ſuccede. 778

Sous ſon regne prophetiſoient les Prophétes Jonas, Oſée, Amos.

Mort de Jeroboam II.

Zacharie, ſon fils lui ſuccede.

La chronologie eſt embarraſſée en cet endroit. Le quatriéme Livre des Rois ch. XV. 8. 12. met la mort de Zacharie en l'an 38. d'Ozias, & ne lui donne que ſix mois de regne. Et toutefois en ſupputant ce qui reſte du temps juſqu'à la fin du Roïaume d'Iſraël, il faut ou reconnoître un interregne de neuf ou onze ans entre Jeroboam II. & Zacharie, avec Uſſerius ; ou dire que Jeroboam II. a regné cinquante & un ans ; ou enfin qu'il n'a commencé qu'en 3191. & n'a fini qu'en 3232. qui eſt l'année de la mort de Zacharie.

ROIS DE JUDA.

An du M.		Av. J. C.
3246	Mort d'Ozias.	754
	Joatham lui succede.	
	Isaïe voit la gloire du Seigneur. *Isaï.* VI.	
	Sous le regne de Joatham, Isaïe & Osée prophetisent.	
3252	Naissance d'Ezechias, fils de Joatham, Roi de Juda.	748
3261	Rasin, Roi de Syrie, & Phacée, Roi d'Israël, commencent à attaquer le Roïaume de Juda.	739
3262	Mort de Joatham.	738
	Achaz lui succede.	
	Rasin, Roi de Syrie, & Phacée, Roi d'Israël, continuent leurs hostilitez dans le Roïaume de Juda.	
	Isaïe prédit à Achaz la Naissance du Messie; & sa prochaine délivrance des deux Rois ses ennemis. En effet, ils ne prirent rien contre lui cette année-là.	
3263	Mais l'année suivante ils revinrent, & saccagerent tout son païs.	737
3264	Les Iduméens & les Philistins se jettent aussi dans le païs de Juda.	736
	Achaz fait venir à son secours Teglatphalassar, Roi d'Assyrie, & se soûmet à lui paier Tribut.	
	Teglatphalassar prend Damas, & tuë Rasin.	
3277	Achaz communique l'autorité Roïale à Ezechias son fils.	723

Mort

ROIS D'ISRAEL.

3232 Zacharie est tué par Sellum, après six mois de re- 768
gne.
3233 Sellum regne un mois. 767
Il est tué par Manahem.
Phul, Roi d'Assyrie, vient sur les terres d'Israël.
Manahem se rend tributaire de ce Prince.
3243 Mort de Manahem.
Phaceïa lui succede. 757
3245 Mort de Phaceïa.
Phacée, fils de Romelie l'assassine, & regne en sa 755
place.
3254 Arbaces, Satrape de Medie, & Belesus Babilonien,
conjurent contre Sardanapale, Roi d'Assyrie; ils l'as- 746
3257 siégent dans Babilone. Après trois ans de siége, Sar-
danapale se brûle dans son Palais avec toutes ses ri- 743
chesses. Arbaces est reconnu Roi, & met les Medes
en liberté.

Belesus autrement Baladan, ou Nabonassar fonde
l'empire de Babilone; c'est là l'époque si fameuse de
Nabonassar qui tombe en 743. ans avant J. C. ou 747.
avant nôtre Ere vulgaire.

Ninus le jeune, nommé dans l'Ecriture Teglatpha-
lassar continuë l'Empire d'Assyrie, mais réduit dans
des bornes fort étroites. Il regne dix-neuf ans.

3264 Teglatphalassar attaque & fait mourir Rasin, Roi 736
de Damas.
Il entre dans les terres d'Israël, y prend plusieurs
villes & emmene plusieurs captifs, principalement les
Tribus de Ruben, de Gad, & la demie Tribu de Ma-
nassé. C'est-là la premiere captivité d'Israël.
3295 Osée, fils d'Ela, fait mourir Phacée fils de Ro- 735
melie, Roi d'Israël, & usurpe le Roïaume.

ROIS DE JUDA.

3278 Mort d'Achaz, Roi de Juda. 722

Ezechias lui ſuccede, & rétablit dans Juda le culte du Seigneur, qu'Achaz y avoit preſqu'entierement abrogé.

3279 On commence à ramaſſer dans le Temple les prémices & les dîmes pour l'entretien des Prêtres & des Miniſtres. 721

3279 Entre les captifs emmenez au-delà de l'Euphrate par Salmanaſar, fut Tobie de la Tribu de Nephtali. 721

3290 Ezechias ſecouë le joug des Aſſyriens, & ſe ligue avec l'Egypte, & avec le Roi Chus contre Sennacherib. 710

3291 Sennacherib marche contre Ezechias, & prend pluſieurs Villes de Juda. 709

Maladie d'Ezechias. Iſaïe lui prédit qu'il guérira, & lui donne pour ſigne & pour gage de ſa guériſon, la rétrogradation de l'ombre du ſoleil au Cadran d'Achaz.

Sennacherib aſſiége Lachis.

Ezechias voiant que ſes alliez ne ſongeoient point à le ſecourir, donne de l'argent à Sennacherib; mais ce Prince continuë à lui faire la guerre. Il envoie Rabſacés à Jeruſalem, & marche lui-même contre Taracha; Roi de Chus ou d'Arabie. Comme il retournoit en Judée, l'Ange du Seigneur lui tuë cent quatre-vingt-cinq mille hommes de ſon armée, & l'oblige de s'en retourner à Ninive, où il eſt mis à mort par ſes deux fils.

3292 Aſſaradon ſuccede à Sennacherib. 708

Ce fut apparemment vers ce même tems que Baladan,

ROIS D'ISRAEL.

3274 Il commence à regner paiſiblement la douziéme an- 726
née d'Achaz. 4. *Reg.* XVII. I.
3276 Salmanaſſar ſuccede à Teglatphalaſſar, Roi de Ni- 724
nive.
3279 Oſée, Roi d'Iſraël, fait alliance avec Sué, Roi d'E- 721
gypte, & ſe ſoûleve contre Salmanaſſar.
3280 Salmanaſſar aſſiége Samarie; il la prend après trois 720
3283 ans de Siége, & tranſporte au-delà de l'Euphrate les 717
Tribus que Teglatphalaſſar n'avoit pas encore réduites en captivité.

Fin du Roïaume d'Iſraël, après avoir ſubſiſté deux cens cinquante-quatre ans.

3291 dan, ou Merodach-Baradan, Roi de Babilone, en- 709
voia faire ſes complimens à Ezechias ſur le recouvrement de ſa ſanté, & s'informer du prodige qui étoit arrivé à cette occaſion.

Michée de Moraſthi & Nahum, prophetiſent ſous Ezechias.

3293 Thartan eſt envoié par Aſſaradon contre les Phi- 707
liſtins, les Iduméens & les Egyptiens.
3294 Aſſaradon envoie un Prêtre Iſraëlite aux Chutéens 706
établis à Sichem.

Mort d'Ezechias.

3306 Manaſſé lui ſuccede. 694
3323 Aſſaradon ſe rend maître de Babilone, & réünit 677
l'Empire d'Aſſyrie à celui de Caldée.
3329 Manaſſé eſt pris par les Caldéens, & mené à Ba- 661
bilone.
3347 Guerres d'Holopherne contre diférens peuples. Il 653
eſt mis à mort dans la Judée par Judith.
3361 Mort de Manaſſé. Il étoit revenu en Judée aſſez 639
long-tems auparavant; mais on n'en ſçait pas l'année préciſément.

ne verroit point Babylone, & qu'il y mourroit. *Ezech.*
3416 XII. 13. Et les autres qu'il verroit de ses yeux le Roi 584
de Babylone, & qu'il entreroit dans cette ville. *Jerem.* XXXII. 4. & XXXIV. 3.

Jerusalem & le Temple, sont brûlez le septiéme jour du quatriéme mois.

Les Juifs de Jerusalem & de toute la Judée, sont emmenez captifs au-delà de l'Euphrate.

Ainsi finit le Roïaume de Juda, après avoir subsisté pendant quatre cens soixante & huit ans, depuis le commencement du regne de David; & trois cens quatre-vingt-huit ans depuis la séparation de Juda, & des dix Tribus.

Commencement des soixante-dix ans de la captivité prédite par Jérémie. XXV. 11. & XXIX. 10.

Godolias est établi pour gouverner les restes du peuple.

3417 Jérémie est entraîné en Egypte par les Juifs après la 583
mort de Godolias. Il prophétise en Egypte. *Jerem.* XLIV.

Ezéchiel en Caldée prophétise contre les Captifs de Juda. *Ezech.* XXXIII.

3419 Siége de Tyr par Nabuchodonosor. Ce siége dura 581
treize ans. Pendant cet intervalle Nabuchodonosor fait la guerre à l'Idumée, aux Ammonites, aux Moabites. *Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 11. *p.* 345.

Abdias prophétise contre l'Idumée.

3432 Prise de Tyr par Nabuchodonosor. 568

Guerres de Nabuchodonosor contre l'Egypte.

3433 Il retourne à Babylone après avoir achevé toutes 567
ces guerres.

3434 Songe d'un grand arbre qui fut montré à Nabu- 566
chodonosor.

3435 Métamorphose de Nabuchodonosor en bœuf. 563

3443 Il revient à son premier état. 557

3444 Il fait ériger une statuë d'or; & ordonne de l'a- 536
dorer.

Les trois compagnons de Daniel, sont jettez dans la fournaise ardente.

Mort de Nabuchodonosor; il avoit regné quarante-

trois ans depuis la mort de Nabonaſſar ſon pere, mort en 3399.

Evilmerodach, ſon fils lui ſuccede. Il ne regne qu'un an.

3445 Balthaſar, ſon fils lui ſuccede. 555

Viſions de Daniel, des quatre animaux miſterieux. *Dan.* VII.

3446 Cyrus ſe ſoûleve, met les Perſes en liberté, & prend le titre de Roi. 554

3448 Feſtin, ſacrilege de Balthaſar. Sa mort. 552

Darius le Méde ſuccede à Balthaſar.

3449 Prophétie des ſeptante ſemaines de Daniel. *Dan.* IX. X. 551

3450 Darius fait une Ordonnance qui défend de s'adreſſer à aucune autre divinité qu'à lui ſeul. Daniel eſt jetté dans la foſſe aux Lions. 550

Cyrus entreprend de ruiner la Monarchie des Médes & des Caldéens. Il attaque d'abord les Médes, & aiant vaincu Aſtiagés ſon aïeul maternel, Roi des Médes, il lui donne le gouvernement de l'Hyrcanie.

3455 De là il marche contre Darius le Méde ſon oncle; mais auparavant il fait la guerre aux alliez de Darius, & en particulier à Crœſus, Roi de Lydie. 545

3456 Il attaque Babylone, & s'en rend maître. 544

3457 Il met les Juifs en liberté, & leur permet de retourner en leur païs, la premiere année de ſon regne ſur tout l'Orient. 543

Hiſtoire de Bel & du Dragon tué par Daniel.

3458 Les Juifs étant de retour de leur captivité, rétabliſſent les ſacrifices dans le Temple du Seigneur. 542

3475 Mort de Cyrus, âgé de ſoixante-dix ans. 525

Cambyſe lui ſuccede. Les Cuthéens, ou Samaritains obtiennent de lui une défenſe adreſſée aux Juifs, de continuer l'édifice du Temple.

3478 Cambyſe va faire la guerre en Egypte. Elle dure cinq ans. 522

3479 Il fait mourir ſon frere Smerdis, l'an du monde 3480. 521

3482 Mort de Cambyſe. 518

3483 Les ſept Mages s'emparent de l'Empire. Artaxata 517

	l'un d'eux, défend aux Juifs de continuer le bâtiment du Temple.	
	Sept des principaux Officiers des Perses conspirent contre les Mages, & les font mourir.	
	Darius fils d'Hystaspe, nommé autrement Assuerus, est reconnu Roi des Perses. Il épouse Athosse, fille de Cyrus.	
3484	Aggée commence à prophétiser, & reprend les Juifs de leur négligence à rebâtir la Maison du Seigneur.	551
3458	Les Juifs recommencent à travailler au bâtiment du Temple.	515
	Vers le même tems, Zacharie commence à prophétiser.	
3486	Darius permet aux Juifs par une Ordonnance particuliere, de rebâtir le Temple.	514
	C'est proprement cette année, que finissent les soixante-dix ans de captivité prédits par Jérémie, & commencés l'an du monde 3416.	
3487	Festin de Darius ou d'Assuerus, dans lequel il répudie Vasthi.	513
3488	Esther devient son épouse.	512
3489	Dédicace du Temple de Jerusalem bâti par Zorobabel.	511
3495	Commencement de la fortune & de l'élevation d'Aman.	505
	Il jure la perte des Juifs, & obtient d'Assuerus une ordre de les exterminer.	
3496	Ehster obtient la révocation de cet Edit.	504
	Aman est pendu au poteau, qu'il avoit préparé à Mardochée.	
	Vengeance que les Juifs exercent contre leurs ennemis à Suses, & dans tout l'Empire des Perses.	
3519	Mort de Darius ou d'Assuerus. Xercés lui succede.	481
3531	Mort de Xerxés.	469
	Artaxercés lui succede.	
3537	Il renvoie Esdras à Jerusalem, avec plusieurs Prêtres & Lévites de sa nation.	563
3538	Esdras réforme les abus qui s'étoient introduits parmi les Juifs, sur tout à l'égard des femmes étrangeres qu'ils avoient épousées.	462

An du M.		Av. J. C.
3550	Nehemie obtient d'Artaxercés la permiſſion d'aller à Jeruſalem ; & d'en rebâtir les portes & les murs.	450
	Dédicace des murs de Jeruſalem.	
	Nehemie engage pluſieurs familles de la campagne à établir leur demeure dans Jeruſalem.	
3551	Les Iſraëlites ſe ſéparent des femmes étrangeres, qu'ils avoient épouſées.	449
	Nehemie renouvelle l'alliance d'Iſraël avec le Seigneur.	
3553	Retour de Nehemie vers le Roi Artaxercés.	437
3565	Nehemie revient une ſeconde fois en Judée, & y réforme divers abus.	435
	Zacharie prophétiſe ſous ſon gouvernement, auſſi-bien que Malachie, que pluſieurs ont confondu avec Eſdras.	
3580	Mort de Nehemie.	420
	Eliaſib, grand-Prêtre, qui avoit vécu ſous Nehemie, eut pour ſucceſſeur Joïada, ou Juda ; & Juda eut pour ſucceſſeur Jonathan. qui fut tué dans le Temple par Jeſus ſon frere. Jonathan eut pour ſucceſſeur Jaddus ou Jeddoa. On ignore les années préciſes de la mort de ces ſouverains Pontifes. Voiez la liſte des grands-Prêtres ci-après.	
3654	Artazercés Ochus envoie pluſieurs Juifs qu'il avoit pris en Egypte, en captivité dans l'Hyrcanie.	346
3671	Alexandre le Grand paſſe en Aſie.	329
3672	Il fait le ſiége de Tyr, & demande au Grand Prêtre Jaddus les mêmes ſecours, qu'il avoit accoûtumé de fournir au Roi de Perſe. Jaddus les lui refuſe.	328
	Alexandre vient à Jeruſalem, reſpecte le grand-Prêtre, favoriſe les Juifs, & leur accorde l'exemption du tribut pour chaque année Sabbatique.	
	Les Samaritains obtiennent d'Alexandre la permiſſion de bâtir un Temple ſur le Mont Garizim.	
3673	Alexandre ſubjugue l'Egypte. A ſon retour dans la Phenicie, il accorde aux Samaritains l'exemption du tribut pour chaque ſeptiéme année, de même qu'il l'avoit accordée aux Juifs.	327
3674	Mort de Darius Condomanus, dernier Roi des Perſes.	326

An du M.		Av. J. C.
3681	Mort d'Alexandre le Grand, premier Monarque des Grecs dans l'Orient.	319
	La Judée fut d'abord dans le partage des Rois de Syrie.	
3684	Ptolemée, fils de Lagus, en fit enſuite la conquête; il tranſporta en Egypte un très-grand nombre de Juifs.	316
3690	Antigone reprend la Judée ſur Ptolemée, fils de Lagus.	310
3692	Ptolemée, fils de Lagus, aiant vaincu Demetrius, fils d'Antigone près de Gaze, devient de nouveau maître de la Judée.	308
	La Judée retourne enſuite aux Rois de Syrie, & les Juifs leur paierent tribut pendant quelque tems. Ils étoient ſoûmis aux Rois d'Egypte ſous le regne de Ptolemée Philadelphe, ſuppoſé que ce que nous liſons de la Verſion des Septante, ne ſoit pas entiérement fabuleux.	
3727	On met cette Verſion vers l'an du Monde 3727.	273
3743	Antiochus le Dieu, Roi de Syrie, qui commença à regner l'an du Monde 3743. accorda aux Juifs le droit de Bourgeoiſie dans ſes Etats, de même que les Grecs ſes Sujets en joüiſſoient.	257
3758	Ptolemée Evergete, ſe rend maître de la Syrie & de la Judée.	242
3682	Le grand-Prêtre Jaddus étant mort en 3682. eut pour ſucceſſeur.	218
3702	Onias I. auquel ſucceda Simon le Juſte en 3702. Celui-ci en mourant laiſſa Onias II. ſon fils en 3711. comme ce n'étoit qu'un enfant, on chargea Eléazar ſon oncle paternel, de faire en ſa place les fonctions du Sacerdoce. Il les fit pendant environ trente ans. C'eſt ſous le Sacerdoce d'Eléazar, que l'on rapporte la Verſion des Septante.	298
3744	Après la mort d'Eléazar en 3744. on revêtit du ſouverain Sacerdoce Manaſſé grand oncle d'Onias, & frere de Jaddus.	256
3771	Enfin, après la mort de Manaſſé arrivée en 3771. Onias II. entra dans la joüiſſance de la dignité de grand-Prêtre.	229
Année incertaine.	Il encourut l'indignation du Roi d'Egypte, pour	

n'avoir pas paié vingt talens de tribut, à quoi il étoit obligé. Joseph son neveu aiant gagné l'affection du Roi d'Egypte, prend à ferme les tributs de la Célésyrie, de la Phenicie, de la Samarie & de la Judée.

3783 Mort de Ptolemée Evergette, Roi d'Egypte. Ptolemée Philopator lui succede. 217

3785 Mort du grand-Prêtre Onias II. 215

Simon II. lui succede dans la grande Sacrificature.

3786 Guerre d'Antiochus le Grand, contre Ptolemée Philopator. 214

3787 Victoire de Ptolemée Philopator, remportée sur Antiochus le Grand. 213

Ptolemée Philopator veut entrer de force dans le Temple de Jerusalem. Il en est empêché par les Prêtres. Il retourne en Egypte, & condamne tous les Juifs de ses Etats à être écrasez sous les pieds des éléphans, à moins qu'ils ne renoncent à leur Religion. Dieu délivre miraculeusement son peuple fidele. *Voiez le troisiéme Livre des Machabées.*

3788 Les Egyptiens se révoltent contre leur Roi Ptolemée Philopator. Les Juifs le soûtiennent contre les rebelles. 210

3800 Mort de Ptolemée Philopator. 200

Ptolemée Epiphane âgé de trois ou quatre ans, lui succede.

3802 Antiochus le Grand fait la conquête de la Phenicie & de la Judée. 198

3806 Scopas Général de l'armée de Ptolemée Epiphane reprend ces Provinces sur Antiochus. 194

3807 Antiochus le Grand défait Scopas, & est reçu par les Juifs dans Jerusalem. 193

3805 Mort du grand-Prêtre Simon II. 195

Onias III. lui succede.

Année incertaine. Arius, Roi de Lacedemone, écrit à Onias III. & reconnoît la parenté des Juifs & des Lacedemoniens.

3812 Antiochus le Grand donne sa fille Cleopatre en mariage à Ptolemée Epiphane, Roi d'Egypte, & lui céde pour dot, la Célésyrie, la Phenicie, la Judée & la Samarie. 188

3815 Antiochus aiant déclaré la guerre aux Romains, est 185

vaincu & dépoüillé d'une grande partie de ſes Etats. Il conſerve la Syrie & la Judée.

3817 Il meurt, & laiſſe pour ſucceſſeur Seleucus Philo- 183
pator. Antiochus ſurnommé depuis Epiphane ſon autre fils, avoit été envoié à Rome pour y ſervir d'ôtage.

3828 Heliodore eſt envoié en Judée par ordre de Seleu- 172
cus, pour ſe rendre maître des tréſors qui étoient dans le Temple de Jeruſalem. Il en eſt empêché par un Ange qui le charge de coups.

Onias III. eſt obligé d'aller à Antioche, pour ſe juſtifier des calomnies que l'on avoit répanduës contre lui.

Seleucus envoie à Rome ſon fils Demetrius en la place de ſon frere Antiochus, qui étoit en ôtage depuis quatorze ans.

Pendant qu'Antiochus étoit en chemin pour revenir en Syrie, Seleucus fut mis à mort par les embuches d'Heliodore, qui vouloit uſurper le Roïaume.

Antiochus à ſon retour fut reçu par les Syriens comme une Divinité favorable, ce qui lui fit donner le nom d'*Epiphane*.

3829 Jaſon, fils du grand-Prêtre Simon II. & frere d'O- 171
nias III. qui étoit alors Grand Sacrificateur, achete la grande Sacrificature auprès d'Antiochus Epiphane.

Pluſieurs Juifs renoncent au Judaïſme, & embraſſent la Religion & les Cérémonies des Grecs.

3831 Antiochus Ephiphane veut faire la guerre à Ptole- 169
mée Philometor, Roi d'Egypte. Il vient à Jeruſalem, & y eſt reçû avec grand honneur.

3834 Menelaüs offre trois cens talens d'argent de la ſou- 166
veraine Sacrificature, par-deſſus ce que Jaſon en avoit donné, & il l'obtient d'Antiochus Epiphane.

Menelaüs n'aiant pas ſatisfait aux ſommes qu'il s'étoit engagé de donner au Roi, eſt dépoüillé de la ſouveraine Sacrificature, & Lyſimaque ſon frere eſt chargé d'en faire les fonctions.

Menelaüs aiant gagné Andronique, Gouverneur d'Antioche en l'abſence du Roi Antiochus Epiphane, fait tuër le grand-Prêtre Onias III.

Lysimaque voulant piller les trésors du temple de Jerusalem, est mis à mort dans le Temple même.

La même année, Antiochus se disposant à faire la guerre en Egypte, on vit plusieurs prodiges dans l'air au-dessus de Jerusalem.

Le bruit s'étant répandu qu'Antiochus Epiphane étoit mort en Egypte, Jason vint se présenter devant Jerusalem: mais il en est repoussé avec perte.

3835 Antiochus aïant appris que quelques Juifs s'étoient 165
réjoüis de la fausse nouvelle qui s'étoit répanduë de sa mort, vient à Jerusalem, la pille, & y fait mourir plus de quatre-vingt mille hommes.

3836 Apollonius est envoié en Judée par Antiochus Epi- 164
phane. Il démolit les murs de Jerusalem, & fait main basse sur le peuple. Il bâtit la Citadelle sur la montagne où étoit située la Cité de David, près le Temple.

Judas Maccabée se retire dans le désert avec neuf autres.

3837 Antiochus Epiphane donne un Edit, pour contrain- 163
dre tous les peuples de ses Etats à suivre la Religion des Grecs.

Les sacrifices sont interrompus dans le Temple, & la statuë de Jupiter Olympien est placée sur l'autel des Holocaustes.

Martyre du vieillard Eleazar, & des sept freres Maccabées, avec leur mere, à Antioche.

Matthatias & ses sept fils se retirent dans les montagnes. Les Assidéens se joignent à eux.

Vers ce tems-là fleurissoit Jesus, fils de Sirach, auteur de l'Ecclesiastique.

3838 Mort de Matthatias. Judas Maccabée lui succede, 162
Judas défait l'armée d'Apollonius. Il bat ensuite Seron Gouverneur de la Célésyrie.

3839 Antiochus Epiphane manquant d'argent pour paier 161
les Romains, va en Perse. Nicanor & Gorgias, & ensuite Ptolemée, fils de Dorymenes, viennent en Judée avec des troupes.

Judas Maccabée marche contre Nicanor, & le met en fuite. Gorgias n'ose hasarder la bataille contre Judas.

3840 Lyſias étant venu en Judée avec une armée, eſt battu & obligé de s'en retourner à Antioche. 160

Judas purifie le Temple trois ans après qu'il eut été ſoüillé par les Nations.

Timothée & Bacchide, Généraux de l'armée de Syrie, ſont battus par Judas.

Antiochus Epiphane, meurt dans la Perſe. Antiochus Eupator ſon fils lui ſuccede, âgé de neuf ans, ſous la Regence de Lyſias.

Judas fait la guerre aux ennemis de ſa Nation, dans l'Idumée, au-delà du Jourdain.

Timothée eſt vaincu une ſeconde fois par Judas.

3841 Les peuples de delà le Jourdain & ceux de la Galilée, conſpirent contre les Juifs. Ils ſont réprimez par Judas & ſes freres. 159

Lyſias étant venu en Judée, eſt contraint de faire ſa paix avec Judas, & de s'en retourner à Antioche.

Lettre du Roi Antiochus Eupator, en faveur des Juifs.

Les Légats Romains écrivent aux Juifs, & leur promettent d'appuier leurs interêts auprès du Roi de Syrie.

Perfidie des habitans de Joppé & de Samarie contre les Juifs, châtiée par Judas.

Judas fait la guerre au-delà du Jourdain. Il défait un Général des troupes Syriennes, nommé Timothée, different d'un autre Timothée qu'il avoit vaincu auparavant.

Il alla enſuite attaquer Gorgias dans l'Idumée, & l'aïant vaincu, il trouva que ceux des Juifs qui avoient été tuez dans le combat, avoient caché ſous leurs habits de l'or qu'ils avoient pris dans un Temple d'Idoles à Jamnia. Il eut ſoin de faire offrir pour eux des ſacrifices à Jeruſalem.

Antiochus Eupator vient lui-même avec une armée dans la Judée. Il aſſiége Bethſure, & la prend après diverſes eſcarmouches. Il vient enſuite aſſiéger Jeruſalem.

Pendant ce tems, Philippe qui avoit été nommé par Antiochus Epiphane, Regent du Roïaume, étant

3841 venu à Antioche, Lysias engagea le Roi à faire la paix avec les Juifs, & à s'en retourner à Antioche. 159

Mais avant son retour étant entré dans la ville de Jerusalem, il fit abbattre le mur, que Judas avoit fait bâtir pour mettre le Temple à couvert des insultes de la Citadelle.

3842 Mort du grand-Prêtre Menelaüs. Alcime lui succede. 158

Onias IV. fils d'Onias III. qui étoit légitime heritier de la dignité de grand-Prêtre, se retire en Egypte où il bâtit quelque tems après le Temple d'Onion sur le modéle de celui de Jerusalem.

Démétrius, fils de Seleucus, qui avoit été envoié en ôtage à Rome, se sauve de cette ville, & vient en Syrie, où il met à mort Eupator son neveu, & Lysias, Regent du Roïaume ; & est reconnu pour Roi de Syrie.

Alcime demande à Démétrius la confirmation de la dignité de grand-Prêtre, qu'il avoit reçûë d'Eupator.

3843 Il revient en Judée avec Bacchide, & entre dans Jerusalem. 157

Il en est chassé, & revient à Démétrius, qui lui donne Nicanor avec des troupes pour le ramener en Judée. Nicanor s'accommode avec Judas, & vit pendant quelque tems en bonne intelligence avec lui.

Alcime accuse Nicanor de trahir les interêts du Roi Démétrius, donne ordre à Nicanor de lui amener Judas.

Judas se retire & se met à la tête d'une troupe, avec laquelle il attaque Nicanor, & lui tuë environ cinq mille hommes.

Mort de Rhazis célébre vieillard, qui se donne la mort, pour ne pas tomber vif entre les mains de Nicanor.

Seconde bataille de Judas contre Nicanor, dans laquelle ce Général est tué, & Judas remporte une victoire complette.

Bacchide & Alcime sont de nouveau envoiez dans la Judée.

Judas abandonné de la plûpart des siens, livre la ba-

An du M.		Av. J. C.
3843	taille, & meurt en Heros au milieu d'un tas d'ennemis qu'il avoit tuez.	157
	Jonathas Maccabée eſt choiſi pour chef de ſa Nation, & pour grand-Prêtre en la place de Judas.	
	Retour des Envoiez que Judas avoit députez à Rome pour faire alliance avec les Romains.	
	Bacchide pourſuit Jonathas. Celui-ci après un leger combat, paſſe le Jourdain à la nage à la vûë de l'ennemi.	
3844	Mort d'Alcime.	156
3846	Jonathas & Simon Maccabées, ſont aſſiégez dans Beth-beſſen, ou Beth-agla. Jonathas ſort de la place, amaſſe des ſoldats, & défait pluſieurs troupes des ennemis.	154
	Simon ſon frere fait diverſes ſorties, & déconcerte Bacchide.	
	Jonathas lui fait des propoſitions de paix, qui ſont acceptées.	
	Jonathas fixe ſa demeure à Machmas, & il juge le peuple.	
3815	Alexandre Ballés, fils naturel d'Antiochus Epiphane, vient en Syrie pour ſe faire reconnoître Roi de ce païs.	149
	Démétrius Soter, Roi de Syrie, écrit à Jonathas pour lui demander des troupes contre Alexandre Ballés.	
3852	Alexandre Ballés de ſon côté, écrit à Jonathas pour lui offrir ſon amitié, & pour lui donner la dignité de grand-Prêtre.	148
	Jonathas entre dans le parti d'Alexandre, ſe revêt de pourpre, & fait pour la premiere fois les fonctions de grand-Prêtre dans Jeruſalem, où il fixe ſa demeure ordinaire.	
	Seconde lettre de Démétrius Soter à Jonathas. Celui-ci ne s'y fie point.	
3854	Mort de Démétrius Soter. Alexandre Ballés eſt reconnu pour Roi de Syrie.	146
	Onias IV. fils d'Onias III. bâtit en Egypte le Temple d'Onion ſur le modéle de celui de Jeruſalem.	
	Diſpute entre les Juifs & les Samaritains d'Alexan-	

3854 drie sur le sujet de leurs Temples. Les Samaritains sont condamnez par le Roi d'Egypte, & le Temple de Jerusalem est préferé à celui de Garizim. 146

Aristobule Juif Peripateticien, fleurit en Egypte sous Ptolemée Philometor.

Démétrius Nicanor, aîné de Démétrius Soter, vient en Cilicie pour recouvrer le Roïaume de son Pere. Apollonius, à qui Alexandre Ballés avoit confié la conduite des affaires, abandonne son maître, & se donne à Démétrius Nicanor.

Il marche contre Jonathas Maccabée, qui demeuroit attaché à Alexandre Ballés; Apollonius est mis en fuite.

3858 Ptolemée Philometor, Roi d'Egypte, vient en Syrie, en apparence au secours d'Alexandre Ballés; mais en effet dans le dessein de le détrôner. 142

3859 Alexandre Ballés livre la bataille à Philometor & à Démétrius Nicanor. Il la perd, & se sauve en Arabie auprès du Roi Zabdiël, qui lui fait couper la tête. 141

Mort de Ptolemée Philometor en Syrie, Cleopatre son épouse donne au Juif Onias, fils d'Onias III. le commandement de ses troupes.

Onias réprime Ptolemée Physcon, fils de Philometor, qui veut exclure sa mere du gouvernement.

Jonathas profitant de la foiblesse de Démétrius Nicanor, Roi de Syrie, assiége la forteresse que les Syriens tenoient à Jerusalem.

3860 Démétrius vient en Palestine, & Jonathas sçait le gagner par des présens. 140

Démétrius Nicanor est attaqué par ceux d'Antioche, qui s'étoient soulevez contre lui. Jonathas lui envoie des troupes qui le délivrent.

Tryphon ramene d'Arabie le jeune Antiochus, fils d'Alexandre Ballés, & le fait reconnoître pour Roi de Syrie. Jonathas embrasse son parti contre Démétrius Nicanor.

Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains, & les Lacedémoniens.

Il est pris en trahison dans Ptélomaïde, par Tryphon, qui quelque tems après le met à mort.

3861 Simon Maccabée ſuccede à Jonathas dans le gouvernement du peuple. 139

Tryphon met à mort le jeune Roi Antiochus le Dieu, & uſurpe le Roïaume de Syrie.

Simon reconnoît Démétrius Nicanor, qui avoit été dépoüillé du Roïaume de Syrie, & obtient de lui l'immunité, & l'entier affranchiſſement de la Judée du joug des Gentils.

Les troupes Syriennes qui tenoient la citadelle de Jeruſalem, ſont obligées de ſe retirer & de ſe rendre.

Démétrius Nicator ou Nicanor va en Perſe avec une armée, & eſt pris par le Roi de Perſe.

Simon eſt reconnu pour grand-Prêtre, & Chef de la Nation des Juifs dans une grande aſſemblée tenuë à Jeruſalem.

3864 Antiochus Sidétés, frere de Démétrius Nicanor, devient Roi de Syrie, & accorde à Simon le droit de battre monnoie à ſon propre coin, & confirme tous les privileges accordez aux Juifs par les Rois ſes prédeceſſeurs. 136

3865 Retour des Ambaſſadeurs que Simon avoit envoiez à Rome, pour renouveller l'alliance avec les Romains. 135

3866 Antiochus Sidétés ſe broüille avec Simon, & envoie Cendebée dans la Paleſtine, pour y faire le ravage. 134

3869 Cendebée eſt battu par Jean & Judas, fils de Simon. 131

Simon eſt tué en trahiſon avec deux de ſes fils par Ptolemée ſon gendre, dans le château de Doch.

Hircan, autrement Jean Hircan ſuccede à Simon.

3870 Antiochus Sidétés aſſiége Jean Hircan dans Jeruſalem. 130

Hircan obtient du Roi une trêve de huit jours pour célébrer la Fête des Tabernacles. Il fait la paix avec Antiochus.

Hircan tire de l'argent du tombeau de David, ou plûtôt des tréſors cachez des Rois de Juda.

3873 Antiochus Sidétés va faire la guerre aux Perſes. Hir- 127

can l'accompagne dans cette guerre. Antiochus est vaincu & mis à mort.

3874 Hircan secouë le joug des Rois de Syrie ; se met en parfaite liberté, & prend diverses villes de Syrie. 125

3875 Il attaque les Iduméens, & les oblige à recevoir la circoncision. 124

3877 Il envoie des Ambassadeurs à Rome, pour renouveller l'alliance avec le Sénat. 123

Pendant que les deux Rois de Syrie, nommez tous deux Antiochus, se font la guerre, Jean Hircan se fortifie dans sa nouvelle Monarchie.

3894 Il assiége Samarie, & la prend après une année de siége. 106

3895 Mort d'Hircan après un regne de vingt-neuf ans. 105

3898 On met sous son gouvernement l'origine des trois principales sectes des Hebreux ; sçavoir des Pharisiens, des Esséniens & des Saducéens : mais on n'en sçait pas distinctement l'époque. 102

Judas, autrement Aristobule, succede à Jean Hircan. Il associe au gouvernement Antigone son frere, & laisse dans les liens ses autres freres & sa mere. Il laisse mourir de faim sa mere dans la prison, & prend le diadême, & le titre de Roi.

Il déclare la guerre aux Ituréens. Antigone son frere les battit, & les obligea à recevoir la circoncision.

Au retour de cette expédition, Antigone est mis à mort par l'ordre de son frere Aristobule.

3899 Mort d'Aristobule après un an de regne. 101

Alexandre son frere lui succede. Il attaque Ptolémaïde : mais aiant appris que Ptolemée Lathure venoit au secours de cette ville, il leve le siége, & fait le dégât dans le païs.

3909 Ptolemée Lathure gagne une grande bataille contre Alexandre, Roi des Juifs. 100

3901 Cleopatre, Reine d'Egypte, craignant que Lathure ne vînt l'attaquer en Egypte, le prévient, & envoie contre lui Helcias & Ananias Juifs, avec une puissante armée. 99

3902 Alexandre Jannée, Roi des Juifs, fait l'alliance avec Cleopatre, & prend quelques places dans la Palestine. 98

An du M.		Av. J. C.
3906	Il attaque enſuite Gaze, la prend & la ruine.	94
3907	Les Juifs ſe ſoûlevent contre lui ; il les réprime.	93
	Il fait diverſes guerres au-dehors avec aſſez de ſuccès.	
	Mais ſes Sujets la lui font à lui-même pendant ſix ans, & appellent contre lui Démétrius Eucérus, Roi de Syrie.	
	Alexandre perd la bataille ; mais la vûë de ſon malheur change les cœurs de ſes Sujets en ſa faveur, & les lui réconcilie.	
	Démétrius Eucérus eſt contraint de ſe retirer en Syrie. Les années de ces évenemens ne ſont pas bien connuës.	
3919	Antiochus Denys, Roi de Syrie, fait irruption dans la Judée, attaque les Arabes, les bat, & enfin eſt battu & mis à mort. Arétas, Roi des Arabes, vient enſuite attaquer Alexandre, & l'aiant vaincu, traite avec lui & ſe retire.	91
3920	Alexandre Jannée prend les villes de Dion, de Geraſe, de Gaulon, de Seleucie & diverſes autres places.	80
3926	Mort d'Alexandre Jannée.	74
	Alexandra ſon épouſe, lui ſuccede dans le gouvernement. Elle gagne les Phariſiens, en leur donnant beaucoup d'autorité dans l'Etat.	
3933	Ariſtobule II. fils d'Alexandre Jannée, ſe met à la tête des anciens ſoldats de ſon pere ; & témoigne ſon mécontentement contre le Gouvernement de ſa mere & des Phariſiens.	67
3934	Il s'empare enſuite des principales places de Judée, pendant la maladie de ſa mere.	66
3935	Mort de la Reine Alexandra. Hircan ſon fils aîné, & frere d'Ariſtobule eſt reconnu pour Roi.	65
	Bataille entre Hircan & Ariſtobule, dans laquelle Hircan eſt vaincu.	
3938	La paix eſt concluë entre les deux freres, à condition que Hircan ſe contentera de vivre en particulier dans la joüiſſance de ſes biens, & qu'Ariſtobule ſera reconnu ſouverain Pontife, & Roi des Juifs. Ainſi Hircan aiant regné trois ans & trois mois, cede le Roïaume à Ariſtobule.	62

3939 Hircan à la sollicitation d'Antipater, se retire auprès 61
du Roi des Arabes.

Arétas, Roi des Arabes, entreprend de remettre Hircan sur le trône.

Aristobule est vaincu, & obligé de s'enfermer dans le Temple de Jerusalem.

Il députe premierement à Gabinius, puis à Scaurus envoiez par Pompée dans la Syrie, & leur offre de
3939 grandes sommes d'argent, pour les engager à prendre 61
sa défense, & à ordonner à Arétas de lever le siége du Temple où il étoit assiégé.

Scaurus écrit à Arétas & le déclare ennemi du peuple Romain, s'il ne se retire.

Arétas se retire. Aristobule le poursuit, lui livre la bataille, & remporte la victoire.

3940 Pompée étant venu à Damas, ordonne à Aristobule 60
& à Hircan de comparoître devant lui. Il écoute les deux freres, & leur dit de vivre en paix.

3941 Aristobule se retire à Jerusalem, & soûtient le siége 59
de la ville contre Pompée. La ville & le Temple sont emportez de force. Aristobule est pris prisonnier, Hircan établi grand-Prêtre & Prince des Juifs, mais avec défense de porter le diadême; & la Judée resserrée dans ses anciennes bornes, est réduite à paier tribut aux Romains.

Alexandre, fils d'Aristobule, s'étant sauvé des mains de ceux qui le conduisoient à Rome, vient en Judée, & y amasse des troupes.

3947 Gabinius commandant d'une armée de troupes Ro- 53
maines, bat Alexandre, & l'assiége dans le Château d'Alexandrion. Alexandre se rend, & remet toutes ses places à Gabinius.

3948 Aristobule s'étant échappé de Rome, revient en 52
Judée, & tâche de rétablir le Château d'Alexandrion. Il en est empêché par les Romains qui l'attaquent, & mettent en fuite sa petite armée. Il se sauve à Maqueronte dans le dessein de la fortifier; mais il y est aussitôt assiégé; & après quelque résistance, il est pris, & renvoié une seconde fois prisonnier à Rome.

3949 Ptolemée Auletés, Roi d'Egypte, engage à force 51

d'argent Gabinius à venir le rétablir sur le trône d'Egypte. Jean Hircan fournit à Gabinius des vivres pour son armée, & écrit aux Juifs, qui tenoient Peluse, de favoriser l'entrée des Romains.

Pendant que Gabinius est occupé à la guerre d'Egypte, Alexandre, fils d'Aristobule, désole la Judée. Gabinius lui livre la bataille au pied du mont Thabor, & le défait.

3950 Crassus succede à Gabinius dans le Gouvernement 50
de la Syrie.

Crassus étant passé en Syrie, & atant trouvé la Province paisible; prend la résolution de faire la guerre aux Parthes.

3951 Il vient à Jerusalem, & y prend de grandes richesses 59
dans le Temple.

Il marche contre les Parthes, est vaincu & mis à mort.

3952 Cassius ramene les débris de l'armée Romaine de 48
dessus l'Euphrate, prend Tarichée, & en emmene plus de trente mille Juifs captifs.

Il réprime Alexandre, fils du Roi Aristobule, & l'oblige de demeurer en paix.



3955 Jules César s'étant rendu maître de Rome, met 45
en liberté Aristobule, & l'envoie avec deux Légions en Syrie.

Mais les partisans de Pompée empoisonnent Aristobule, & le font mourir.

Scipion fait trancher la tête au jeune Alexandre, fils d'Aristobule.

3957 Antipater par l'ordre d'Hircan, se joint à Mithri- 43
date qui alloit en Egypte mener du secours à César, & lui aider à réduire les Egyptiens.

César aiant mis fin à la guerre d'Egypte, vient en Syrie, & confirme Hircan dans la grande Sacrificature.

Antigone, fils d'Aristobule, aiant fait des remontrances à César sur la mort de son pere & de son frere, César prévenu par Antipater, n'y veut avoir aucun égard.

Antipater profitant de l'indolence d'Hircan, établit

Phazaël, son fils aîné, Gouverneur de Jerusalem, & Herode, un autre de ses fils, Gouverneur de la Galilée.

3958 Herodes est cité à Jerusalem pour rendre compte de 42
sa conduite. Mais se voiant sur le point d'être condamné, il se retire dans son Gouvernement.

Hillel & Saméas fameux Rabins, vivoient en ce tems-là. Saméas fut maître d'Hillel. Jonathas, fils d'Uziel, auteur des Paraphrases Caldaïques, fut disciple d'Hillel. Joseph dit que Pollion fut maître de Saméas. Saint Jerôme dit qu'Akiba succeda à Saméas & à Hillel dans les écoles des Hébreux.

3959 Hircan envoie des Ambassadeurs à Jules César, 41
pour renouveller l'alliance avec le peuple Romain. L'alliance fut renouvellée d'une maniere très-avantageuse aux Juifs.

3960 Après la mort de Jules César, les Ambassadeurs des 40
Juifs sont introduits dans le Sénat, & obtiennent tout ce qu'ils demandent.

Les Juifs d'Asie sont maintenus dans le privilege de ne pas être contraints d'aller à la guerre.

3961 Cassius demande sept cens talens à la Judée. 39

Malichus fait empoisonner Antipater.

Herodes fait tuer Malichus pour venger la mort de son pere.

3962 Felix aiant attaqué Phazaël, est réduit dans une 38
tour, d'où Phazaël ne le laisse sortir que par composition.

3963 Antigone second, fils d'Aristobule, assemble des 37
troupes, & entre en Judée.

Mais Herodes lui livre la bataille, & le met en déroute, avant qu'il puisse s'avancer dans le païs.

Marc Antoine étant venu en Bithynie, quelques Juifs y viennent, & accusent devant lui Herodes & Phazaël: mais Herodes y étant arrivé, gagne l'affection d'Antoine, & déconcerte ses accusateurs.

Marc Antoine étant à Ephese, accorde aux Juifs la liberté de ceux de leur Nation, que Cassius avoit emmenez captifs, & fait rendre les terres que l'on avoit injustement ôtées aux Juifs.

Marc Antoine étant arrivé à Antioche, les princi-

paux des Juifs viennent accuser devant lui Herodes & Phazaël, mais au lieu de les écouter, il nomme les deux freres Tetrarques des Juifs.

Les Juifs députent ensuite mille hommes des plus considérables de leur Nation à Antoine, qui étoit à Tyr; mais ils n'obtiennent rien.

3964 Antigone, fils d'Aristobule, engage les Parthes à le placer sur le trône de Judée. Les Parthes arrêtent Hircan & Phazaël, & les livrent à Antigone. 36

Phazaël se casse la tête, & les Parthes emmenent Hircan au-delà de l'Euphrate, après qu'Antigone lui eut fait couper les oreilles.

Herodes est obligé de se sauver de Jerusalem, & d'aller à Rome implorer le secours d'Antoine. Il obtient du Sénat le Roïaume de Judée, & s'en revient avec des Lettres d'Antoine, qui ordonne aux Gouverneurs de Syrie de se joindre à lui, & de le favoriser.

3965 Il prend d'abord Joppé, puis va à Massada, où Joseph son frere étoit assiégé par Antigone. 35

Il fait lever le siége, & marche contre Jerusalem; mais la saison trop avancée l'empêche pour lors d'en former le siége.

Il prend & fait périr des voleurs qui se retiroient dans des Gavernes de la Galilée.

Machera, Capitaine Romain, avec Joseph, frere d'Herodes, font ensemble la guerre à Antigone, pendant qu'Herodes conduit des troupes à Antoine, qui étoit occupé au siége de Samosate.

3966 Après la prise de Samosate, Antoine envoie Sosius avec Herodes en Judée, pour la réduire sous son obéïssance. 34

3967 Après divers combats, Herodes marche contre Jerusalem. La ville est prise, & Antigone se rend à Sosius, qui en lui insultant, l'appelle *Antigona*, au lieu d'*Antigone*. 33

Antigone est mené prisonnier à Antioche. Antoine lui fait trancher la tête.

3968 Hircan est bien traité par le Roi des Parthes. Il obtient permission de revenir en Judée. 32

An du M.		Av. J. C.
	Comme il ne pouvoit plus exercer les fonctions de la grande Sacrificature ; Herodes donne cette dignité à Ananel.	
3969	Alexandra, mere de Mariamne & d'Ariſtobule, obtient d'Herodes qu'Ariſtobule ſoit créé grand-Prêtre.	31
3970	Herodes fait noier le jeune Ariſtobule, qui n'avoit exercé la ſouveraine Sacrificature qu'un an.	30
	Herodes eſt mandé par Antoine, pour ſe juſtifier de la mort d'Ariſtobule, qu'on l'accuſoit d'avoir fait mourir.	
3973	Guerre d'Herodes contre les Arabes.	27
	Grand tremblement de terre dans la Judée.	
	Bataille d'Actium, où Auguſte remporte la victoire contre Marc Antoine.	
	Herodes fait arrêter Hircan, qui vouloit ſe retirer chez le Roi des Arabes, & le fait mourir.	
3974	Il va à Rome trouver Auguſte, & obtient de lui la confirmation du Roïaume de Judée.	26
3975	Auguſte vient en Syrie, paſſe par la Paleſtine, où il eſt reçû magnifiquement par Herodes.	25
3976	Herodes fait mourir Mariamne ſon épouſe, fille d'Alexandra.	24
3978	Salomé, ſœur d'Herodes, fait divorce avec Coſtobare.	22
3979	La famine & la peſte déſolent la Judée.	21
3982	Herodes entreprend divers bâtimens contraires à la Religion des Juifs. Il bâtit Céſarée de Paleſtine.	18
3983	Agrippa, ami d'Auguſte, vient en Aſie; Herodes va le viſiter.	17
3984	Auguſte donne la Trachonite à Herodes.	16
3985	Herodes entreprend de rebâtir le Temple de Jeruſalem tout à neuf.	15
3988	Herodes fait un voïage à Rome, pour faire ſa cour à Auguſte.	12
3989	Il marie ſes deux fils Alexandre & Ariſtobule.	11
3990	Herobes va joindre Agrippa, & l'engage à venir à Jeruſalem.	10
3991	Diviſions domeſtiques de la maiſon d'Herodes. Salomé, Pheroras & Antipater animez contre Alexandre & Ariſtobule.	9

An du M.		Av. J. C.
3993	Herodes va à Rome, & accuſe lui-même Alexandre & Ariſtobule ſes fils, devant Auguſte.	7
3994	Dédicace ſolemnelle de la ville de Céſarée, qu'Herodes avoit fait bâtir en l'honneur d'Auguſte.	6
3995	Auguſte conſerve aux Juifs d'Alexandrie leurs anciens droits & leurs Privileges.	5
	Herodes fait, dit-on, ouvrir le tombeau de David pour en tirer des richeſſes.	
3996	Nouvelles broüilleries dans la maiſon d'Herodes.	
	Archelaüs, Roi de Cappadoce, raccommode Alexandre ſon gendre avec Herodes.	4
	Archelaüs va à Rome avec Herodes.	
3997	Herodes fait la guerre en Arabie.	3
3998	On accuſe Herodes auprès d'Auguſte d'avoir tué pluſieurs Arabes.	2
	Apparition de l'Ange à ſaint Zacharie. Conception de ſaint Jean-Baptiſte.	
3999	Annonciation de l'Incarnation du Fils de Dieu, à la Vierge Marie.	1
	Herodes fait condamner & exécuter à mort ſes deux fils, Alexandre & Ariſtobule.	
	Antipater, fils d'Herodes, affecte la Roïauté.	
	Herodes envoie Antipater à Rome.	
	On découvre les mauvais artifices & les fourberies d'Antipater.	
	Naiſſance de ſaint Jean-Baptiſte, ſix mois avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.	
4000	Naiſſance de Jeſus-Chriſt le 25. Décembre, la quatriéme année avant l'ére vulgaire.	An 1. de Jeſus-Ch. avant l'ére vulgaire 4.
4001	Circonciſion de Jeſus-Chriſt, le premier de Janvier.	
	Antipater revient de Rome. Il eſt accuſé & convaincu d'avoir voulu empoiſonner Herodes.	
	Les Mages viennent adorer Jeſus-Chriſt.	
	Purification de la ſainte Vierge Marie. Jeſus eſt préſenté au Temple quarante jours après ſa naiſſance, le ſecond de Février.	
	Fuite en Egypte.	
	Maſſacre des Innocens à Betléem.	
	Antipater eſt mis à mort par l'ordre d'Herodes.	

An du M		De J. C.
4001	Mort d'Herodes, cinq jours après celle d'Antipater.	avant l'ére vul. 3.
	Archelaüs est nommé Roi de Judée par le testament d'Herodes.	
	Retour de Jesus-Christ de l'Egypte. Il va demeurer à Nazareth. Archelaüs va à Rome, pour demander à Auguste la confirmation du testament d'Herodes en sa faveur.	
	Révolte des Juifs en Judée. Varus les reprime.	
	Archelaüs obtient une partie des Etats de son pere, avec le titre de Tetrarque, & revient en Judée.	
	Un imposteur se veut faire passer pour Alexandre, fils d'Herodes & de Mariamne.	
4002	Archelaüs ôte la grande Sacrificature à Joazar, & la donne à Eléazar.	De J. C. 2. avant l'ére vul. 1.
4002	Archelaüs est relégué à Vienne dans les Gaules.	De J. C. 9. de l'ére vul. 6.
4010	Dénombrement fait en Syrie par Cirenius.	
	Révolte de Judas le Gaulonite, chef des Herodiens.	De J. C. 10. de l'ére vul. 7.
4012	Jesus-Christ âgé de douze ans, va au Temple de Jerusalem, & y demeure trois jours à l'insçu de ses parens.	De J. C. 9. 12. de l'ére vul. 9.
4013	Marcus Ambivius est Gouverneur de Judée.	De J. C. 13. de l'ére vul. 10.
4017	Mort de l'Empereur Auguste.	De J. C. 17. de l'ére vul. 14.
4023	Tibere chasse d'Italie tous ceux qui faisoient profession de la Religion Juive, & des superstitions Egyptiennes.	De J. C. 23. de l'ére vulg. 20.
4031	Pilate est envoié Gouverneur en Judée.	De J. C. 31. de l'ére vul. 28.
	Il veut faire entrer dans Jerusalem les drapeaux & les enseignes Romaines. Les Juifs s'y opposent.	
4032	Commencement de la Prédication de saint Jean-Baptiste.	De J. C. 32. de l'ére vul. 29.
4033	Baptême de Jesus-Christ par saint Jean-Baptiste.	De J. C. 33. de l'ére vul. 30.
	Jesus va dans le désert.	
	Au bout de quarante jours il revient trouver S. Jean. Il appelle André, Simon, Philippe & Nathanaël.	

Il va aux nôces de Cana, & y change l'eau en vin.

Il vient à Capharnaüm & de là à Jerusalem, où il fait la PREMIERE PASQUE depuis son baptême. La Pâque étoit cette année le 15. d'Avril.

Nicodéme vient trouver Jesus pendant la nuit.

Jesus va au Jourdain, où il baptise.

Herodes Antipas épouse Herodiade, femme de son frere Philippe encore vivant.

Jean-Baptiste s'éleve fortement contre ce mariage. Il est arrêté & mis en prison.

Jesus se retire en Galilée. Il convertit la Samaritaine & plusieurs Samaritains à Sichem.

Il prêche à Nazareth, & quitte cette ville pour demeurer à Capharnaüm.

Vocation de Simon, d'André, de Jacques & de Jean.

Il fait divers miracles.

Vocation de saint Mathieu.

4034 SECONDE PASQUE, que Jesus-Christ fit depuis son baptême & sa prédication. De J. C. 34. de l'ére vul. 31.

Il guérit un paralitique le jour du Sabbat.

Les Juifs prennent la résolution de le faire mourir.

Sermon de Jesus-Christ sur la montagne, qui comprend le précis des devoirs du Christianisme.

Jean-Baptiste étant en prison députe vers J. C. pour lui demander s'il est le Messie.

4035 Mission des Apôtres dans les divers endroits de la Judée. De J. C. 35. de l'ére vul. 32.

Mort de Jean-Baptiste par les ordres d'Herodes, à la sollicitation d'Herodiade.

Jesus-Christ nourrit cinq mille hommes avec cinq pains & deux poissons. Le peuple le veut faire Roi, il se retire.

TROISIE'ME PASQUE de Jesus-Christ depuis son baptême.

Il parcourt la Judée & la Galilée, enseigne par tout, & fait beaucoup de miracles.

Transfiguration de Jesus-Christ.

Mission des soixante-douze Disciples.

Jesus va à la fête de la Pentecôte à Jerusalem.

Ses parens lui disent d'aller à la Fête des Tabernacles. Il leur répond, que son heure n'est pas encore venuë : toutefois il y va vers le milieu de la Fête, c'est-à-dire vers le quatriéme jour de l'octave.

4036 Au commencement de l'an 36. de Jesus-Christ, Lazare ami de Jesus étant tombé malade, meurt. Jesus vient de de-là le Jourdain, & le ressuscite. De J. C. 36. de l'ére vulg. 33.

Il se retire à Ephrem sur le Jourdain, pour éviter les embûches & la mauvaise volonté des Juifs de Jerusalem.

Il vient à Jerusalem pour LA DERNIERE PASQUE, qu'il fit sur la terre.

Le Dimanche 29. Mars, & 9. de Nisan, il arrive à Bethanie, & mange chez Simon le Lépreux.

Le lendemain, Lundi 30. Mars, il fait son entrée triomphante à Jerusalem.

Le Mardi 31. Mars, il vient de nouveau à Jerusalem, & donne en chemin sa malédiction à un figuier qui n'avoit point de figues.

Le Mercredi premier Avril, les Prêtres & les Scribes consultent sur les moiens de se saisir de Jesus-Christ.

Jesus passe le Jeudi 2. Avril sur la montagne des Oliviers, & il dit à Pierre & à Jean, d'aller à la ville préparer ce qui étoit nécessaire pour la Pâque.

Le Jeudi au soir il entre dans la ville, & fait le dernier souper avec ses Apôtres : institue l'Eucharistie, & après la Céne il va avec eux au Jardin des Oliviers, où Judas accompagné des troupes qui lui avoient été données par les Princes des Prêtres, vient le prendre.

Jesus est conduit chez Anne, beau-pere du Grand-Prêtre Caïphe, pendant la nuit.

Le lendemain Vendredi 3. Avril, & 14. de Nisan, il est mené à Pilate, accusé, condamné, & crucifié sur le Calvaire.

Sur le soir, avant que le repos du Sabbat commençât, on le détache de la Croix, on l'embaume, & on le met dans le tombeau.

4036 Les Prêtres y mettent des Gardes, & scellent l'entrée du sépulchre. 36. de l'ére vulg. 33.

Il demeure toute la nuit du Vendredi, tout le Samedi, & une partie de la nuit du Samedi au Dimanche, dans le tombeau.

Il ressuscite le Dimanche au matin.

Les Anges avertissent les saintes femmes qui étoient venuës au tombeau, qu'il étoit ressuscité.

Jesus lui-même apparoît 1. à Marie Magdelaine sous la forme d'un Jardinier, 2. il apparoît aux autres saintes femmes qui reviennent du sépulcre. 3. Il apparoît à Pierre. 4. Aux deux Disciples qui alloient à Emaüs. 5. A tous les Apôtres assemblez dans une chambre à Jerusalem, à l'exception de Thomas, qui étoit absent. Tout cela le Dimanche auquel il étoit ressuscité.

Huit jours après, il se trouve encore au milieu de ses Disciples au même endroit, & convainc Thomas qui étoit présent, que c'étoit lui-même.

Après cela, les Apôtres s'en retournent en Galilée, où Jesus se fait voir à eux dans plusieurs occasions.

Les Apôtres aiant passé environ vingt-huit jours dans la Galilée, reviennent à Jerusalem.

Jesus leur apparoît comme ils étoient à table à Jerusalem, le 14. Mai de cette année, & les aiant mené hors de la ville sur le Mont des Oliviers, il monte au Ciel en leur présence, le quarantiéme jour après sa résurrection.

Dix jours après, qui étoit la fête de la Pentecôte, il leur envoie le Saint-Esprit, qui descend sur eux en forme de langues de feu.

4037 Election des sept Diacres. De J. C. 37. de l'ére vul. 34.

Martyre de S. Etienne.

Saul, ou Paul persécute l'église. Sa conversion.

Pilate écrit à Tibére au sujet de la mort de Jesus-Christ.

S. Jacques le Mineur est établi Evêque à Jerusalem.

Le Diacre S. Philippe baptise l'Eunuque de la Reine Candace.

An du M.		De J. C.
	Dispersion des Apôtres par toute la terre.	
4038	Le jeune Agrippa, accablé de dettes dans la Judée, prend la résolution d'aller à Rome.	De J. C. 38. de l'ére vul. 35.
4039	Il arrive à Rome : il s'attache à Caïus, qui fut depuis Empereur.	De J. C. 39. de l'ére vul. 36.
4040	Il encourt l'indignation de Tibére, & est mis dans les liens.	De J. C. 40. de l'ére vul. 37.
	Pilate est rappellé en Italie.	
	Mort de Tibére. Caïus Caligula lui succede.	
	Agrippa est mis en liberté, & comblé d'honneurs.	
	Apollonius de Thiane, paroît sur la fin du regne de Tibére.	
	On croit que c'est vers ce même tems que S. Pierre vint à Antioche.	
4041	S. Paul est obligé de se sauver de Damas, en se faisant descendre dans une corbeille.	De J. C. 41. de l'ére vulg. 38.
	Il vient à Jerusalem, & Barnabé le fait connoître aux Apôtres & aux Disciples.	
	Il va à Tharse de Cilicie, sa patrie.	
	Caligula aïant donné au jeune Agrippa la Tétrarchie de Philippe son oncle, Agrippa revient en Judée, & passant par Alexandrie, il est tourné en ridicule par les habitans de cette ville.	
	Soûlevement des Bourgeois d'Alexandrie contre les Juifs, à l'instigation de Flaccus.	
4042	Flaccus est arrêté & mené à Rome, & ensuite envoié en exil par l'ordre de Caligula.	De J. C. 42. de l'ére vul. 39.
	Herodes le Tétrarque va à Rome dans le dessein d'obtenir quelque chose de l'Empereur. Mais Caligula prévenu par Agrippa, la relégue à Lyon.	
4043	Caligula ordonne à Pétrone de mettre sa statuë dans le Temple de Jerusalem. Les Juifs obtiennent de Pétrone quelque délai.	De J. C. 43. de l'ére vul. 40.
	Agrippa s'emploie pour détourner l'Empereur de cette pensée ; & enfin il obtient comme une grande faveur, que cette statuë n'y sera pas placée.	
	Philon le Juif est député par les Juifs d'Alexandre à Caligula.	
4044	Philon obtient audience de l'Empereur, & court risque de sa vie.	De J. C. 44. de l'ére vul. 41.

Histoire de deux freres, Asinée & Anilée. Les Juifs quittent Babylone, & se retirent à Seleucie.

C'est vers ce temps-ci qu'Heléne, Reine des Adiabéniens, & Izate son fils, embrasserent le Judaisme.

Mort de Caius Caligula. Claude lui succede. Agrippa l'exhorte à retenir l'Empire que les troupes lui avoient déferé. Claude ajoûte aux Etats d'Agrippa, la Judée & la Samarie.

Agrippa revient en Judée, & ôte la grande Sacrificature à Theophile, fils d'Ananus, pour la donner à Simon Cantharas.

Peu de temps après il ôte cette dignité à Cantharas, pour en revêtir Matthias.

4045 S. Pierre vient à Rome sous l'Empire de Claude. L'année précise n'est pas bien certaine. De J. C. 45. de l'ére vul. 42.

4046 Agrippa dépoüille du Sacerdoce le Grand-Prêtre Matthias, pour en revêtir Elionée, fils de Cithéus. De J. C. 46. de l'ére vul. 43.

4047 Il fait arrêter S. Jacques le Majeur, & le fait décapiter. De J. C. 47. de l'ére vul. 44.

S. Pierre est aussi mis en prison par son ordre; mais il en est délivré par un Ange.

Quelque temps après Agrippa étant allé à Césarée, est frappé du Seigneur, pour n'avoir pas rejetté les loüanges flateuses qu'on lui donnoit; il meurt dans de très-grandes douleurs.

Paul & Barnabé portent à Jerusalem les aumônes des fidéles d'Antioche.

Etant de retour à Antioche, l'église les destine à aller prêcher aux Gentils, par tout où le S. Esprit les conduira.

4048 Cuspius Fadus est envoié en Judée en qualité de Gouverneur. De J. C. 48. de l'ére vul. 45.

Grande famine en Judée.

S. Paul & S. Barnabé passent à Cypre, & de-là en Pamphilie, en Pisidie, en Lycaonie.

Etant à Lystres, on veut leur offrir des sacrifices comme à des Dieux.

Ils reviennent à Antioche.

Premiere Epître de S. Pierre.

4049 Vers ce même temps S. Marc écrit son Evangile. De J. C. 49. de l'ére vul. 46.

Cuſpius Fadus eſt rappellé, & le Gouvernement de la Judée eſt donné à Tibére Alexandre.

4051 Herodes, Roi de Calcide, ôte le Pontificat à Joſeph, fils de Camide, & le donne à Ananie, fils de Nebedée. De J. C. 51. de l'ére vul. 48.

Mort d'Herodes, Roi de Calcide.

Ventidius Cumanus eſt fait Gouverneur de Judée, en la place de Tibére Alexandre.

4052 Troubles en Judée ſous le Gouvernement de Cumanus. De J. C. 52. de l'ére vul. 49.

4054 Quelques Chrétiens Judaïſans veulent aſſujettir les Gentils convertis, à l'obſervation des cérémonies légales. De J. C. 54. de l'ére vul. 51.

Concile de Jeruſalem, où il fut décidé que l'on n'obligeroit pas les Gentils convertis, à l'obſervation des cérémonies légales.

S. Pierre vient à Antioche, & eſt repris par ſaint Paul.

S. Paul & S. Barnabé ſe ſéparent à cauſe de Jean Marc.

S. Timothée s'attache à S. Paul, & reçoit la circonciſion.

S. Luc étoit auſſi en ce même temps avec S. Paul.

4055 L'Apôtre paſſe de l'Aſie dans la Macedoine. De J. C. 55. de l'ére vul. 52.

De-là il vient à Athenes.

4056 D'Athenes il va à Corinthe. De J. C. 56. de l'ére vul. 53.

Les Juifs ſont chaſſez de Rome ſous l'Empire de Claude.

Felix eſt envoié Gouverneur en Judée, en la place de Cumanus.

Premiere Epître de S. Paul aux Theſſaloniciens.

Seconde lettre du même aux Theſſaloniciens, quelques mois après la premiere.

4057 S. Paul quitte Corinthe après dix-huit mois de ſéjour, & s'embarque pour aller à Jeruſalem. Il paſſe par Epheſe. De J. C. 57. de l'ére vul. 54.

Arrivée d'Apollon à Epheſe. Il y prêche Jeſus-Chriſt.

S. Paul après avoir ſatisfait ſa dévotion à Jeruſalem, va à Antioche.

An du M.		De J. C.
	De-là il passe dans la Galatie & dans la Phrygie, & revient enfin à Ephese, où il demeure trois ans.	
	Mort de l'Empereur Claude, empoisonné par Agrippine.	
	Néron lui succede.	
4058	Epître de S. Paul aux Galates.	De J. C. 58. de l'ére vul. 55.
4059	Premiere Epître de S. Paul aux Corinthiens.	De J. C. 59. de l'ére vul. 56.
4060	S, Paul est obligé de sortir d'Ephese par la sédition que Démetrius l'Orfévre y excite contre lui.	De J. C. 60. de l'ére vul. 57.
	Il passe en Macédoine.	
	Seconde Epître aux Corinthiens.	
	Epître aux Romains.	
4061	S. Paul va en Palestine porter les aumônes des fidéles.	De J. C. 61. de l'ére vul. 58.
	Il est arrêté dans le Temple de Jerusalem.	
4062	Quelque temps après il est envoié prisonnier à Césarée.	De J. C. 62. de l'ére vul. 59.
	Ismaël, fils de Fabei, est fait Souverain Pontife, au lieu d'Ananie.	
	Broüilleries entre les Juifs de Césarée, & les autres Bourgeois de la même ville.	
4063	Porcius Festus est fait Gouverneur de Judée en la place de Felix.	De J. C. 63. de l'ére vul. 60.
	S. Paul appelle à l'Empereur. Il est embarqué & envoié à Rome.	
4064	Naufrage de S. Paul à Malthe.	De J. C. 64. de l'ére vul. 61.
	Il arrive à Rome, & y demeure deux ans prisonnier.	
	Les Juifs élevent un mur, qui empêche Agrippa de voir au-dedans du Temple.	
	Ismaël, Grand-Prêtre, est déposé.	
	Joseph surnommé Cabei, est mis en sa place.	
4065	Epître de S. Paul aux Philippiens.	De J. C. 65. de l'ére vul. 62.
	Epître aux Colossiens.	
	Martyre de S. Jacques le Mineur, Evêque de Jerusalem.	
4066	Epître de S. Paul aux Hebreux écrite d'Italie, aussitôt après sa délivrance de prison.	De J. C. 66. de l'ére vul. 63.
	Albin successeur de Felix arrive en Judée en qualité de Gouverneur.	

4066 Division entre les Prêtres de Jerusalem au sujet des Dixmes. 66. de l'ére vul. 63.

Les Lévites Chantres obtiennent la permission de porter dans le Temple des robbes de lin, comme les Prêtres.

Jesus, fils d'Ananus, commence à crier dans Jerusalem : *Malheur à la Ville*, &c. & continuë de crier jusqu'au commencement du siége par les Romains.

4067 S. Paul vient d'Italie en Judée, passe par l'isle de Créte, par Ephese, par la Macédoine. De J. C. 67. de l'ére vul. 64.

On croit que c'est de la Macédoine, qu'il écrivit sa premiere Epître à Timothée.

Epître de saint Paul à Tite.

Agrippa ôte la grande Sacrificature à Jesus, fils de Gamaliel, & la donne à Matthias, fils de Theophile.

Gessius Florus est fait Gouverneur de Judée en la place d'Albin.

Neron fait mettre le feu à la ville de Rome, & en rejette la faute sur les Chrétiens, dont plusieurs sont martyrisez.

4068 S. Pierre écrit sa premiere Epître, apparemment de Rome. De J. C. 68. de l'ére vul. 65.

Divers prodiges arrivez à Jerusalem durant la Fête de Pâque de cette année.

S. Paul va à Rome pour la derniere fois, & y est mis en prison, aussi-bien que S. Pierre.

Epître de S. Paul aux Ephesiens.

Seconde Epître de S. Paul à Timothée.

Apollone de Thyane vient à Rome.

4069 Martyre de S. Pierre & de S. Paul à Rome. De J. C. 69. de l'ére vul. 66.

Saint Clement succede à saint Pierre : mais il ne prit le gouvernement de l'église, qu'après la mort de saint Lin.

S. Marc vient de nouveau à Alexandrie, & y souffre le martyre.

Cestius Gouverneur de Syrie, vient à Jerusalem, & fait faire le dénombrement des Juifs qui s'y trouvent à la Fête de Pâque.

Broüilleries à Césarée & à Jerusalem.

Florus fait mourir plusieurs Juifs.

Soûlevement des Juifs contre lui. Ils tuënt la garnison Romaine qui étoit à Jerusalem.

Massacre des Juifs de Césarée en Palestine.

Tous les Juifs de Scythopolis sont égorgez en une même nuit.

Cestius Gouverneur de Syrie, vient en Judée.

Il assiége le Temple de Jerusalem : il se retire, & est battu par les Juifs.

Les Fidéles de Jerusalem voiant que la guerre alloit commencer, se retirent à Pella dans le Roïaume d'Agrippa, au-delà du Jourdain.

Vespasien est nommé par Néron, pour faire la guerre aux Juifs. Joseph est établi Gouverneur de la Galilée.

Vespasien envoie son fils Tite à Alexandrie. Il vient lui-même à Antioche, & forme une armée nombreuse.

4070 Vespasien entre en Judée, & soûmet la Galilée. De J. C. 70. de l'ére vul. 67.

Joseph est assiégé dans Jotapate.

La ville est prise, & Joseph se rend à Vespasien.

Tiberiade & Tarichée, qui s'étoient révoltées contre Agrippa, sont réduits à l'obéïssance par Vespasien.

Divisions dans Jerusalem.

Les Zélateurs se saisissent du Temple, & commettent mille violences dans Jerusalem.

Ils déposent Theophile, & établissent en sa place, pour Grand-Prêtre, un nommé Phannias.

Les Zélateurs font venir les Iduméens au secours de Jerusalem.

Ils font mourir Ananus & Jesus, fils de Gamala, & Zacharie, fils de Baruc.

Les Iduméens se retirent de Jerusalem.

4071 Mort de l'Empereur Néron. Galba lui succede. De J. C. 71. de l'ére vul. 68.

Vespasien se rend maître de tous les postes de la Judée, qui étoient aux environs de Jerusalem.

Simon, fils de Gioras, désole la Judée & l'Idumée méridionale.

4072 Mort de Galba. Othon est déclaré Empereur. De J. C. 72. de l'ére vul. 69.

Mort d'Othon : Vitellius est reconnu Empereur.

Vespasien

4072 Vespasien est déclaré Empereur par son armée. Il est reconnu par tout l'Orient. 72. de l'ére vul. 69

Joseph est mis en liberté.

Jean de Giscala se met à la tête des Zélateurs.

Eléazar, fils de Simon, forme un troisiéme parti, & se rend maître du Temple intérieur, ou du parvis des Prêtres.

4073 Tite marche contre Jerusalem pour en faire le siége. De J. C. 73. de l'ére vul. 70.

Il arrive devant Jerusalem quelques jours avant la Fête de Pâque.

Les factieux se réünissent d'abord contre les Romains, puis se divisent de nouveau entr'eux.

Les Romains se rendent maîtres de la premiere enceinte de Jerusalem; puis de la seconde, ensuite ils font un mur tout autour de la ville, qui fut bien-tôt réduite à une extrême famine, ensorte qu'une mere y mangea son enfant.

Le dix-septiéme jour de Juillet, le sacrifice perpétuel cesse dans le Temple.

Les Romains se rendent maîtres du parvis du peuple, & mettent le feu aux Galeries.

Un soldat Romain met le feu au Temple, malgré la défense de Tite.

Les Romains s'étant rendus maîtres de la ville & du Temple, offrent à leurs Dieux des sacrifices d'actions de graces.

Prise de la derniere enceinte de la ville.

Jean de Giscala, & Simon fils de Gioras, après avoir essayé de se sauver, se cachent dans des égoûts.

4074 Tite fait démolir le Temple jusqu'aux fondemens. De J. C. 74. de l'ére vul. 71.

Il fait de même démolir la ville, & ne réserve que les tours d'Hippicos, de Phazaël & de Mariamne.

Tite retourne à Rome, & triomphe de la Judée, avec Vespasien son pere.

Bassus est envoïé en Judée en qualité de Lieutenant.

4075 Après la mort de Bassus, Fulvius Sylva lui succede, & se rend maître de quelques forteresses qui tenoient encore dans la Judée. De J. C. 75. de l'ére vul. 72.

Le Temple d'Onion en Egypte, est fermé par les Romains.

Un assassin de Judée séduit les Juifs de Cyréne, & est cause de leur perte.

Vespasien fait rechercher tous ceux qui étoient de la race de David.

Fin de la Table Chronologique de l'Histoire de la Bible.

Table Chronologique des Rois d'Assyrie.

An du M. 1770. NEMBROD, fils de Chus, & petit-fils de Cham, fonde la Monarchie des Assyriens, vers le temps de la tour de Babel, c'est-à-dire, cent quatorze ans environ après le Déluge, vers l'an du Monde 1770. Il eut plusieurs successeurs, dont on trouve les noms dans divers Catalogues, mais qui ne sont nullement certains; & d'ailleurs on ne sçait aucune action de leur regne. Av. J. C. 2230. avant l'ére vul. 2234.

2682 BELUS l'Assyrien commença à regner en 2682. il regna cinquante-cinq ans. 1318

2737 NINUS son fils, que les Persans considerent comme le Fondateur de cet Empire, commença à regner l'an du Monde 2737. & avant J. C. 1263. On dit qu'il regna cinquante-deux ans: il mourut vers l'an 2789. avant J. C. 1211. avant l'ére vulgaire 1215. 1263

2831 SEMIRAMIS épouse de Ninus, regna quarante-deux ans; & mourut vers l'an du Monde 2831. avant J. C. 1169. 1169

2870 NINIAS regne environ trente-neuf ans: il mourut l'an du Monde 2870. avant J. C. 1130. avant l'ére vulgaire 1134. 1130

3233 Après Ninias, on trouve de grandes listes, mais peu assurées des Rois d'Assyrie, jusqu'à Phul, marqué dans l'Ecriture, qui est apparemment le pere de Sardanapale. Phul vint sur les terres d'Israël, l'an du Monde 3233. & il mourut en 3237. avant J. C. 763. avant l'ére vulgaire 767. 767

3237 SARDANAPALE son fils & successeur, regna vingt 763
ans, depuis 3237. jusqu'en 3257.

ARBACES Satrape de Médie, & Belesus, autrement Nobonassar, nommé Baladan dans les Livres saints des Hébreux, Satrape de Babylonie, s'étant révoltez contre Sardanapale en 3254. le contraignent de
3257 se brûler dans son Palais, l'an du Monde 3257. avant 743
J. C. 743. avant l'ére vulgaire 747.

NINUS le jeune succede à Sardanapale dans Ninive. C'est le même qui est nommé Teglat-Phalassar dans les Livres saints, 1. *Par.* v. 6. 26. *&* 2. *Par.* XXVIII. 20. *&* 4. *Reg.* XV. 29. *&* XVI. 7. 10. Il
3276 regne dix-neuf ans, meurt l'an du Monde 3276. avant 724
J. C. 724.

3290 SALMANASAR regne quatorze ans; meurt l'an du 710
3294 Monde 3290. avant J. C. 710. 706

SENNACHERIB regne quatre ans; meurt en 3294. avant J. C. 706.

3336 ASSARADON regne treize ans sur les Assyriens & 664
sur les Caldéens, il meurt l'an du Monde 3336. avant J. C. 664. avant l'ére vulgaire 668.

3356 SAOSDUCHIN, autrement nommé Nabuchodo- 644
nosor dans Judith, regne vingt ans; meurt en 3356. avant J. C. 644. avant l'ére vulgaire 648.

3378 CHINALADAN ou SARACUS, regne vingt-deux 622
ans; meurt l'an du Monde 3378. avant J. C. 622. avant l'ére vulgaire 626.

3399 NABOPOLASSAR & Astiages aiant assiégé Chi- 601
naladan dans Ninive, le dépossedent. Astiages regne en Médie, & Nabopolassar à Ninive, depuis l'an du Monde 3378. jusqu'en 3399. Nabopolassar fut pere de Nabuchodonosor, Roi de Caldée ou de Babylone.

3442 NABUCHODONOSOR, Roi de Caldée & d'Assyrie, 558
commença à regner à Babylone en 3399. il tomba dans la manie en 3435. & vécut sept ans parmi les bêtes : il revint en 3442. & mourut après quarante-trois ans de regne, l'an du Monde 3442. avant J. C. 558. avant l'ére vulgaire 561.

3444 EVILMERODACH regne deux ans depuis 3442. 556
jusqu'en 3444.

3449 BALTHASAR regne quatre ans ; meurt l'an du Monde 3449.

3466 DARIUS le Méde lui succede, & regne à Babylone seize ou dix-sept ans : il meurt l'an du Monde 3466. & laisse l'Empire à Cyrus, qui est le Fondateur de l'Empire des Perses. 534

Table Chronologique de l'Empire des Perses.

3466 CYRUS regne à Babylone dix-neuf ans, depuis 534
3475 l'an 3466. jusqu'en 3475. avant J. C. 525. avant 525
l'ére vulgaire 529.

3482 CAMBYSE regne sept ans cinq mois ; meurt en 3482. 518

OROPASIE feignant d'être Smerdis, fils de Cyrus, & frere de Cambyse, usurpe la Roïauté, & regne cinq mois.

3483 DARIUS, fils d'Histaspe, monte sur le trône. C'est 517
lui qui épousa Esther, & qui est nommé Assuérus dans
l'Ecriture. Il regne trente-six ans ; meurt l'an du Monde
3519 3519. avant J. C. 481. avant l'ére vulgaire 485. 481

3531 XERXES regne douze ans, meurt en 3531. avant 469
J. C. 469. avant l'ére vulgaire 473.

ARTAXERXES surnommé *à la longue main*, regne
3579 quarante-huit ans, meurt en 3579. avant J. C. 421. 421
avant l'ére vulgaire 425.

3580 XERXES II. regna un an ; meurt en 3580. avant 420
J. C. 420. avant l'ére vulgaire 424.

SECUNDIANUS ou Sogdianus son frere, regne sept mois.

OCHUS, troisiéme fils d'Artaxerxes, autrement Da-
3600 rius Nothus, regne dix-neuf ans ; meurt en 3600. avant 400
J. C. 400. avant l'ére vulgaire 404.

ARTAXERXES Memnon, regne quarante-trois ans ;
3643 meurt en 3643. avant J. C. 357. son frere, le jeune 357
Cyrus, lui fait la guerre.

3666 ARTAXERXES Ochus, regne ving-trois ans ; meurt en 334
3666. avant J. C. 334.

3668 ARSEN regne trois ans : Bagos le fit mourir en 3668. 332
avant J. C. 331.

DARIUS Condomanus fut vaincu par Alexandre
3674 le Grand en 3674. avant J. C. 326. avant l'ére vulgaire 326
330. après six ans de regne.

L'Empire des Perses a duré deux cens huit ans.

Table Chronologique de la Monarchie des Caldéens.

LA plûpart des Auteurs tiennent que Nembrod fonda l'Empire des Caldéens, aiant établi le siége de sa Monarchie à Babylone. Voiez *Genes.* x. 10. & *Mich.* v. 6. En suivant ce systême, on peut voir ce que nous avons marqué ci-devant de la Monarchie des Assyriens, qui est souvent confonduë avec celle des Caldéens.

Ceux qui croient que Nembrod fonda l'Empire d'Assyrie, ne sçavent pas proprement qui est le Fondateur de l'Empire de Caldée : mais on connoît Amraphel, Roi de Sennaar, du temps d'Abraham. *Genes.*
2092 XVI. 1. l'an du Monde 2092. avant J. C. 1908. avant 1908
l'ére vulgaire 1912.

Jules Africain & Eusebe marquent le commencement d'Evechoüs, Roi des Caldéens, deux cens vingt-quatre ans avant que les Arabes se fussent rendus maîtres de cette Monarchie, & par conséquent en l'an du
2952 Monde 2952.

Les Arabes firent la guerre aux Caldéens, & les as- 1048
2466 sujettirent l'an du Monde 2466. Ils regnerent dans la
Caldée pendant deux cens seize ans, jusqu'à Belus 1534
l'Assyrien.

Le nom du premier Roi des Caldéens Arabes, est Mardocentés, apparemment Merodach, que ces peuples adorerent dans la suite comme une Divinité. Il
2511 regna quarante-cinq ans ; meurt en 2511. avant J. C.
1489. 1489

BELUS l'Assyrien commença à regner à Babylone,
2682 l'an du Monde 2682. De la Periode Julienne 3392. 1318

avant J. C. 1318. Il regna cinquante-cinq ans, & mou-
3737 rut en 3737. avant J. C. 1263. Il eut pour successeurs 1263
Ninus, Semiramis, Ninias, & les autres dont on a parlé sous l'Empire d'Assyrie.

BELESUS, autrement Baladan, ou Nabonassar, se soûleva contre Sardanapale dernier Roi d'Assyrie, un
3257 des successeurs de Belus, l'an du Monde 3257. de la 743
Periode Julienne 3966. avant J. C. 743. & fonda un nouvel Empire de Caldée, qui subsista jusqu'à l'an du
3323 Monde 3323. auquel tems Assaradon, Roi d'Assyrie, 677
s'en rendit maître. Il eut pour successeurs Saosduchin, Chinaladan, Nabopolassar, Nabuchodonosor, Evilmerodach & Balthasar, ainsi qu'on l'a vû ci-devant, dans la liste des Rois d'Assyrie.

Table Chronologique de la Monarchie des Médes.

ARBACES, ou Orbacés, ou Pharnacés, Satrape ou Gouverneur de Médie, se soûleva contre
3257 Sardanapale, Roi d'Assyrie, l'an du Monde 3257. & 743
mit les Médes en liberté. Il regna, ou il gouverna les Médes jusqu'à sa mort, dont on ignore le tems.

Après sa mort, il y eut un interregne qui dura jus-
3270 qu'en l'an du Monde 3270. avant J. C. 730. 730

DEJOCES fut établi Roi en 3270. & regna cinquan-
3322 te-deux ans. Il mourut l'an du Monde 3322. avant J. 678
C. 678.

3322 PHRAORTES son fils lui succeda: il subjugua les 676
Perses, & fut vaincu par les Assyriens. Nous croions que c'est lui qui est nommé Arphaxad dans Judith, 1. 1. & qu'il fut vaincu par Nabuchodonosor, autrement
3347 Saosduchin, Roi d'Assyrie, l'an du Monde 3347. après 653
vingt-deux ans de regne, avant J. C. 653. avant l'ére vulgaire 657.

3387 CYAXARES regne quarante ans: il meurt en 3387. 613
de J. C. 613.

ASTIAGES, Roi des Médes, regne trente-cinq
3422 ans: meurt l'an du Monde 3422. avant J. C. 578. 578

CYAXARES II. ou Darius le Méde, fils d'Astiages, succede à Balthasar au Roïaume de Babylone,
3449 l'an du Monde 3449. il meurt l'an du Monde 3466. 551
3466 Cyrus lui succede. 534

Table Chronologique de la Monarchie des Grecs en Orient.

An du M. 3670. Alexandre le Grand, né en 3648. perdit son pere Philippe en 3668. passa en Asie en 3670. vainquit Darius en 3674. posseda l'Empire d'Orient six ans. Il mourut en
3681. avant J. C. 319. avant l'ére vulg. 322. 3681. âgé de trente-trois ans. Il avoit regné en tout douze ans; six ans Roi de Macedoine, & six ans Monarque de l'Orient. Son Empire fut partagé entre ses principaux Capitaines. Nous ne marquons ici que ceux qui regnerent dans la Syrie & dans l'Egypte, comme les seuls avec qui les Hébreux ont eu relation.

Rois d'Egypte.

3681. avant J. C. 319. PTOLEME'E, fils de Lagus surnommé Soter, regne trente-neuf ans;
3720. avant J. C. 280. avant l'ére vulg. 384. meurt en 3720.

3758. avant J. C. 242. Ptolemée Philadelphe, regne vingt-neuf ans; meurt en 3758.

Rois de Syrie.

SELEUCUS I. Roi de Syrie, regne quarante-deux ans depuis l'an du Monde 3682. jusqu'en 3724. An du M. 3682. avant J. C. 318. 3724. avant J. C. 276.

Antiochus Soter, regne dix-neuf ans; meurt en 3743. 3743. avant J. C. 257.

Antiochus le Dieu, regne quinze ans; meurt en 3758. 3758. avant J. C. 242.

Seleucus II. Calinicus, ou Pôgon, regne vingt 3778. avant J. C. 222.

3787. avant J. C. 213. Ptolemée Evergete, regne vingt-cinq ans; meurt en 3783.

3800. avant J. C. 200. Ptolemée Philopator, regne dix-sept ans; meurt en 3800.

3824. avant J. C. 176. Ptolemée Epiphane, regne vingt-quatre ans; meurt en 3824.

3861. avant J. C. 139. Ptolemée Philometor, regne trente-sept ans; meurt en 3861.

3888. avant J. C. 112. Ptolemée Evergete, ou Physcon, regne cinquante-trois ans; meurt en 3888.

3923. avant J. C. 77. Ptolemée Lathurus, regne trente-six ans six mois; meurt en 3923.

Cleopatre, fille de Lathure, femme d'Alexandre II. regne six mois.

3924 3943 Alexandre I. neveu de Lathure établi en 3924. mort en 3943.

3939 Alexandre II. fils d'Alexandre I. fut chassé par les Alexandrins en 3939.

3953. avant J. C. 47. Ptolemée Nothus, ou Auletés, fils de Lathure, regne treize ans, depuis l'an 3940. jusqu'en 3953.

Ptolemée

ans; meurt en 2778.

Seleucus III. surnommé Keraunos, regne trois ans; meurt en 3781. 3781. avant J. C. 219.

Antiochus le Grand, regne trente-six ans; meurt en 3816. 3816. avant J. C. 184.

Seleucus IV. Philopator, regne douze ans; meurt en 3828. 3828. avant J. C. 172.

Antiochus Epiphane, frere de Seleucus Philopator, regne onze ans; meurt en 3840. 3840. avant J. C. 160.

Antiochus Eupator, regne deux ans; meurt en 3842. 3842. avant J. C. 158.

Démetrius Soter, fils de Seleucus IV. regne douze ans; meurt en 3854. 3854. avant J. C. 146.

Démetrius Nicanor, regne dix ans dans le trouble: il eut pour concurrens, Balas & Antiochus le Dieu, jusqu'en 3864. 3864. avant J. C. 136.

Antiochus le Pieux, surnommé aussi Sidetés, ou Soter, frere de Démetrius Nicanor, regne neuf ou dix ans. Il fut pris par les Parthes en 3873. 3873. avant J. C. 127.

Démetrius Nicanor remonte sur le trône. Il a pour concurrent Zebina. Démetrius est vaincu en 3878. 3878. avant J. C. 122.

Seleucus son fils, regne un an; meurt en 3880. 3880. avant J. C. 120.

Antiochus Gryphus, ou Philometor, regne huit ans en paix jusqu'en 3892. 3892. avant J. C. 108.

Antiochus

3957. avant J. C. 43. Ptolemée, dernier de ce nom, surnommé Denys ou Bachus, regne trois ans huit mois; meurt en 3957.

3974. avant J. C. 26. avant l'ére vul. 30. Cleopatre lui succede. Elle se fit mourir en 3974.

La Monarchie des Ptolemées en Egypte, a duré deux cens quatre-vingt-treize ans.

Antiochus de Cyzique, son frere le vainquit en 3892. ils partagerent le roïaume. Gryphus mourut en 3910. 3910. avant J. C. 90.

Le Roïaume est dans la division entre Seleucus, fils de Gryphus, Antiochus le Pieux, fils d'Antiochus de Cyzique; Philippe frere de Seleucus, & Démetrius Eucérus. Cette division dura environ vingt ans jusqu'en 3920. 3920. avant J. C. 80.

Antiochus l'Asiatique & son frere, fils d'Antiochus le Pieux, vinrent à Rome en 3935. pour demander au Sénat le Roïaume de Syrie; mais on ne leur accorda pas leur demande, & on les dépoüilla de ce qu'ils possedoient. 3935. avant J. C. 65.

Tygranne, Roi d'Armenie, gouverne le Roïaume de Syrie pendant dix-huit ans, jusqu'à l'an du Monde 3939. 3939. avant J. C. 61.

Le Royaume de Syrie a été possedé deux cens cinquante-quatre ans par les Seleucides, depuis l'an du Monde 3682. jusqu'en 3936.

LISTE CHRONOLOGIQUE
Des Princes Asmonéens, qui ont gouverné les Juifs depuis Judas Macchabée.

3838 JUDAS Macchabée prit le Gouvernement du païs après la mort de Mattathias son pere, arrivée l'an du Monde 3838. 162

3843 Judas gouverna environ six ans trois mois; meurt l'an du Monde 3843. 157

3860 Jonathas son frere gouverne dix-sept ans; meurt en 3860. 140

3869 Simon son frere gouverna huit ans trois mois; meurt en 3869. 131

3898 Jean Hircan son fils lui succede, & gouverne vingt-neuf ans; meurt l'an du Monde 3898. 102

3899 Judas Aristobule prend le premier la qualité de Roi des Juifs. Il gouverne un an; meurt en 3899. 101

3926 Alexandre Jannée regne vingt-sept ans; meurt en 3926. 74

3935 Salomé ou Alexandra sa femme, gouverne neuf ans en la place d'Hircan son fils aîné; elle mourut en 3935. 65

3938 Hircan regne trois ans en paix. Aristobule son frere 62
3940 usurpe le Roïaume, & le possede pendant trois ans 60
trois mois, jusqu'en 3940.

3943 Hircan est de nouveau établi Roi par Pompée, en 57
3943. Il est assez paisible pendant vingt-trois ans, jus-
3964 qu'en 3964. 36

Antigone son neveu, fils d'Aristobule, fait venir les Parthes à Jerusalem en 3494. se saisit d'Hircan; le livre aux Parthes; s'empare de la Roïauté & de la grande Sacrificature, & en joüit pendant deux ans sept mois.
3967 Il fut pris par Sosius en 3967. & ensuite décapité à An- 33
tioche par l'ordre de Marc-Antoine.

3964 Herodes, fils d'Antipater, obtient d'Antoine le ti- 36
3965 tre de Roi de Judée en 3964. Il vient en Judée en 35
3966 qualité de Roi en 3965. Il assiége Jerusalem en 3966. 34
3967 & s'en rend maître en 3967. 33

Hircan aïant été pris par les Parthes en 3964. on lui coupa les oreilles, pour le rendre à l'avenir incapable d'exercer les fonctions sacerdotales. Il fut alors mené à Babylone, d'où il ne revint qu'en 3968. Il fut mis à
3974 mort par Herodes en 3974. 26
4000 Naissance de Jesus-Christ le 25. Decembre. 4. ans avant l'ére vulgaire.
4001 Mort d'Herode, vers la Fête de Pâque.

LISTE CHRONOLOGIQUE
Des Souverains Pontifes des Juifs.

2552 I. AARON, frere de Moïse, premier Grand-Prêtre des Juifs; meurt l'an du Monde 2552. avant Jesus-Christ 1448. 1448

2571 II. Eleazar meurt vers l'an 2571. 110

2590 III. Phinées meurt vers l'an 2590. 1410

Années incertaines. IV. Abiezer ou Abisüé. V. Bocci. VI. Uzi. } sous les Juges.

2888 VII. Heli de la race d'Ithamar, établi en 2848. meurt en 2888. 1112

Années incertaines. VIII. Achitob.

2912 IX. Achia vivoit en 2911. ou 2912. 1088

2944 X. Achimelech, autrement Abiathar, mis à mort par l'ordre de Saül en 2944. 1056

2989 XI. Abiathar ou Achimelech, ou Abimelec, sous David, depuis 2944. jusqu'en 2989. 1011

3000 XII. Sadoc I. sous Saül, sous David & sous Salomon, depuis 2994. jusques vers l'an 3000. 1000

3030 XIII. Achimaas sous Roboam, vers l'an 3030. 970

3092 XIV. Azarias ou Amarias, sous Josaphat, vers l'an 3092. 908

3126 XV. Johanan, le même apparemment que Joïada sous Joas, meurt en 3126. âgé de cent trente ans. 874

3264 XVI. Azaria, peut-être le même que Zacharie, tué dans le Temple en 3164. 836

3221 XVII. Amarias, peut-être Azarias, sous Osias en 3221. 779

An du M.		Av. J. C.
Années incertaines.	XVIII. Achitob. XIX. Sadoc II. } ſous Joathan, Roi de Juda.	
3265	XX. Urias ſous Achas, vivoit en 3265.	735
Années incertaines.	XXI. Sellum ou Salum, ou Moſollam, pere d'Azarias, & aïeul d'Helcias.	
3278	XXII. Azarias du tems d'Ezechias, vers l'an 3278.	722
	XXIII. Helcias auſſi, ſous Ezechias.	
3380	XXIV. Eliacim ou Joakim, ou Helcias ſous Manaſſé. Il continua ſous Joſias juſqu'en 3380. & plus avant.	620
Année incertaine.	XXV. Azarias, peut-être Nerias, pere de Saraïas & de Baruch.	
3416	XXVI. Saraïas dernier Pontife avant la captivité, mis à mort en 3416. par l'ordre de Nabuchodonoſor.	584
3467	XXVII. Joſedech pendant la captivité, depuis 3416. juſqu'en 3467.	535
3468	XXVIII. Joſué ou Jeſus, fils de Joſedech, revient de captivité en 3468.	532
Année incertaine.	XXIX. Joachim ſous le regne de Xercés.	
3550	XXX. Eliaſib ou Jaſib, ou Chaſib ſous Nehemie, en 3550.	450
	XXXI. Joïada ou Juda. 2. Eſdr. XII. 10.	
Année incertaine.	XXXII. Jonathan ou Jean.	
	XXXIII. Jeddoa ou Jaddus reçut Alexandre le Grand dans Jeruſalem en 3673. meurt en 3682.	
3682	XXXIV. Onias I. établi en 3682. meurt en 3702.	318
3702	XXXV. Simon I. ſurnommé le Juſte, depuis 3702.	298
3711	juſqu'en 3711.	289
3744	XXXVI. Eleazar, depuis 3712. juſqu'en 3744.	256
3771	XXXVII. Manaſſé, depuis 3745. juſqu'en 3771.	226
	XXXVIII. Onias II. depuis 3771. juſqu'en 3785.	
3805	XXXIX. Simon II. depuis 3785. juſqu'en 3805.	195
3824	XL. Onias III. établi en 3805. depoſé en 3809. meurt en 3824.	176
3832	XLI. Jaſon ou Jeſus achete la ſouveraine Sacrificature en 3829. eſt depoſé en 3832.	169
3842	XLII. Menelaüs ou Onias IV. établi en 3832. mis à mort en 3842.	158
3844	XLIII. Lyſimaque Vicegérent de Menelaüs, tué en 3844.	156

An du M.		Av. J. C.
4844	XLIV. Alcime, ou Jacim, ou Joakim établi en 3832. meurt en 3844.	156
3854	XLV. Onias V. ſe retire en Egypte, où il bâtit le Temple d'Onion en 3854.	146
3880	XLVI. Judas Macchabée rétablit l'autel & les Sacrifices en 3840. meurt en 3843.	157
3843	XLVII. Jonathas, Aſmonéen, frere de Judas Macchabée, établi en 3843. meurt en 3860.	130
3869	XLVIII. Simon Macchabée, depuis 3860. juſqu'en 3869.	131
3898	XLIX. Jean Hircan, depuis 3869. juſqu'en 3898.	102
3899	L. Ariſtobule depuis 3898. juſqu'en 3899.	101
3826	LI. Alexandre Jannée, depuis 3899. juſqu'en 3926.	47
3874	LII. Hircan fut Grand-Prêtre trente-deux ans entiers; meurt en 3974.	26
	LIII. Ariſtobule, ſon frere, s'empare du Pontificat de ſon vivant, & le poſſede trois ans trois mois, depuis 3935. juſqu'en 3940.	
3967	LIV. Antigone, fils d'Ariſtobule, & neveu d'Hircan, joüit du Pontificat deux ans ſept mois, depuis l'an 3964. juſqu'en 3967.	33
3969	LV. Ananel qu'Herodes fit venir de Babylone en 3968. fut dépoſé quelque tems après en 3969.	31
3970	LVI. Ariſtobule dernier des Aſmonéens, ne fut Grand-Prêtre qu'un an. Noié en 3970.	30
3971	Ananel pour la ſeconde fois, établi en 3971. On ne ſçait combien il tint le Pontificat; il eut pour ſucceſſeur.	29
3981	LVII. Jeſus, fils de Phabi, dépoſé en 3981.	19
3999	LVIII. Simon, fils de Boëthus, établi en 3981. & dépoſé en 3999.	L'année de la naiſſance de J. C.
4000	LIX. Matthias, fils de Theophile, depuis 3999. juſqu'en 4000. Ellem lui fut ſubrogé pour un ſeul jour.	An. de l'ére vul.
4003	LX. Joazar, fils de Simon, fils de Boëthus, établi en 4000. juſqu'en 4003.	1
4009	LXI. Eleazar, frere de Joazar, en 4004. juſqu'en 4009.	6
4001	LXII. Jeſus, fils de Siah, établi en 4009. juſqu'en 4010.	7

An du M.		Av. J. C.
4016	Joazar pour la ſeconde fois, en 4010. juſqu'en 4016.	13
4027	LXIII. Ananus, fils de Seth, depuis 4016. juſqu'en 4027.	
4027	LXIV. Iſmaël, fils de Phabi, en 4027.	
4027	LXV. Eleazar, fils d'Ananus, en 4027.	
4028	LXVI. Simon, fils de Camithe, en 4028.	
4038	LXVII. Joſeph ſurnommé Caïphe, depuis 4029. juſqu'en 4038.	35
4040	LXVIII. Jonathas, fils d'Ananus, depuis 4038. juſqu'en 4040.	37
4044	LXIX. Theophile, fils de Jonathas, depuis 4040. juſqu'en 4044.	41
4045	LXX. Simon Cantharus, fils de Simon I. depuis 4044. juſqu'en 4045.	42
4047	LXXI. Matthias, fils d'Ananus, depuis 4045. juſqu'en 4047.	43
4048	LXXII. Ælioneus, depuis 4047. juſqu'en 4048.	45
	Simon Cantharus pour la ſeconde fois, dépoſé la même année 4048.	
4050	LXXIII. Joſeph, fils de Canée, depuis 4048. juſqu'en 4050.	47
4066	LXXIV. Iſmaël, fils de Phabée, depuis 4050. juſqu'en 4066.	63
	LXXV. Joſeph ſurnommé Cabeï, en 4066.	
	LXXVI. Ananus, fils d'Ananus, en 4066.	
4067	LXXVII. Jeſus, fils d'Ananus, en 4067.	64
	LXXVIII. Jeſus, fils de Gamaliel, en 4067.	
4070	LXXIX. Matthias, fils de Theophile, depuis 4068. juſqu'en 4070.	67
4073	LXXX. Phannias, fils de Samuël, depuis 4070. juſqu'en 4073.	70

Fin de la Liſte des Grands-Prêtres des Juifs.



DISSERTATION

OU

L'ON FAIT VOIR L'EXCELLENCE de l'Histoire des Hébreux, pardessus toutes celles des autres Nations.

NOUS sommes maintenant plus à portée que jamais, de juger du mérite & de la valeur des monumens historiques de toutes les Nations du monde; puisque selon toutes les apparences, il n'y en a aucune d'entierement inconnuë, & que nous avons en main tout ce qu'elles peuvent produire de plus solide & de plus certain sur leur origine, & sur leur histoire. Quand même il y auroit dans le centre de l'Afrique, par exemple, ou dans les lieux les plus reculez de l'Amérique, ou des terres Australes, quelques peuples obscurs & non encore découverts, on peut sans témérité avancer, qu'ils ne pourront nous faire voir rien de plus certain, ni de plus autentique en fait d'antiquité, que ce que les Egyptiens par exemple, les Caldéens, les Indiens, les Perses, les Chinois & les plus célébres des Américains nous ont dit de leur histoire. Or nous prétendons montrer dans cette dissertation, que nulle des Nations qui nous sont aujourd'hui connuës, ne peut fournir de connoissance bien certaine sur son origine & sur son antiquité, & que pour parvenir

L'Histoire des Hébreux, est la source de celles de tous les peuples.

sur cela au vrai & au certain, il faut de nécessité avoir recours aux Livres Sacrez des Hébreux. C'est-là la source commune où tous les peuples doivent venir puiser, s'ils veulent vérifier & rectifier ce que les plus anciens de leurs Ecrivains racontent touchant leur histoire. Toute Nation qui ne rapporte pas son origine à Noë & à ses fils, ou à leurs descendans, & qui porte son antiquité au-delà du Déluge, & des époques connuës par l'Histoire des Juifs, est par là même suspecte de fausseté.

Dieu même est l'Auteur de l'histoire des Juifs.

Le premier & le plus essentiel de tous les avantages de l'Histoire des Juifs pardessus celles des autres Nations, c'est qu'elle a pour Auteur Dieu même, qui nous l'a donnée par la plume des Historiens Sacrez, & des Prophétes qui étoient remplis d'une lumiere surnaturelle, & dirigez par la vérité essentielle & infaillible. Or, la vérité étant l'ame de l'histoire, il est évident que celle des Juifs doit l'emporter infiniment sur toutes les autres, qui n'ont pour Auteurs que des hommes, souvent ignorans ou interessez à déguiser la vérité, & toûjours sujets à se tromper & à tromper les autres, soit volontairement & par malice, soit involontairement & par défaut de lumieres & de connoissance.

Les Auteurs Sacrez, outre l'inspiration surnaturelle, ont toutes les qualitez requises.

Mais en faisant pour un moment abstraction de l'inspiration surnaturelle, qui fait le caractere des Ecrivains de l'Histoire des Juifs, & qui les distingue de tous les autres Auteurs, de quelque nation & de quelque qualité qu'ils soient, on peut montrer à ceux qui ne reconnoissent pas cette qualité dans les Auteurs Sacrez, que même sans cela ces Ecrivains ont tout ce que l'on peut demander, pour

former

former une autorité certaine, auſſi grande que l'on en puiſſe ſouhaiter en ce genre, & telle qu'il n'y en a point qui l'égale dans toutes ſes circonſtances en aucune autre Nation, & dans aucun autre païs.

Les qualitez qu'on demande d'ordinaire dans un Hiſtorien, ſont, qu'il ſoit contemporain, ſincere, bien inſtruit, & autant qu'il ſe peut, déſintereſſé, exact, judicieux, exemt de préjugez, dégagé des paſſions, de la crainte, de l'eſperance, de la haine, de l'amour; qu'il ſoit domeſtique & non étranger, homme de Guerre ou d'Etat, de qualité & connu, plûtôt que ſimple particulier ſans naiſſance, ſans nom, ſans expérience & ſans emploi. Or les Auteurs de l'Hiſtoire des Juifs ont reſpectivement toutes ces qualitez, ou du moins la plûpart réünies, de maniere qu'on ne peut raiſonnablement les ſoupçonner de s'être trompez, ni d'avoir voulu nous tromper. Ajoûtez que leurs récits ſont ſi bien liez les uns avec les autres, ſi ſoutenus, ſi raiſonnables, ſi conformes aux loix du bon ſens & de la raiſon; ils ſe rapportent ſi parfaitement aux autres Hiſtoires autentiques, & étrangeres que nous connoiſſons; leur maniere d'écrire porte un certain caractere de droiture, & de vérité ſi uniforme; enfin toute la Nation des Hébreux a toûjours tellement compté ſur leur ſincerité, que perſonne n'a jamais ni conteſté ni contredit leur narration. Toutes ces qualitez raſſemblées, forment certainement un préjugé en leur faveur, que l'on ne ſçauroit rencontrer dans aucune Hiſtoire prophane.

Moïſe, le premier & le principal Auteur de l'Hiſtoire des Juifs, étoit un homme d'un très-beau & Autorité des Livres de Moïſe.

très-vaſte génie, d'un grand courage, incapable d'une lâcheté, très-inſtruit, très-ſérieux, très-ſage, plein de Religion & de piété, d'une ſincerité & d'une droiture qui ſe déclarent à chaque page dans ſes Ecrits. Aiant été adopté par la fille du Roi d'Egypte, il n'y avoit rien qu'il ne pût eſperer, s'il eût voulu ſe livrer à ſa bonne fortune. Il quitta ces eſperances pour partager avec ſes freres toutes leurs diſgraces. Son zéle le porta à les ſecourir, juſqu'à encourir la colere du Roi, & à ſe voir obligé de prendre la fuite. Après une longue abſence, Dieu l'aiant ſuſcité pour tirer les Iſraëlites de l'Egypte, & pour leur donner des Loix, il exécuta heureuſement ce grand ouvrage; après quoi il entreprit d'écrire l'Hiſtoire de cet événement, du vivant de tous ceux qui en avoient été les témoins, c'eſt-à-dire, à la face de ſix cens mille combattans raſſemblez dans un même camp, très-attentifs à obſerver toutes ſes démarches & tous ſes diſcours, & très-diſpoſez à lui réſiſter & à le contredire, s'il eût avancé des choſes contraires à la verité, comme il en racontoit de contraires à leur honneur, à leur réputation, à leur inclination.

Motifs qui ont engagé Moïſe à commencer ſon ouvrage par la Geneſe.

Pour prendre les choſes de plus haut & pour rendre ſon Hiſtoire plus complette, il l'a conduit depuis le commencement du Monde juſqu'à ſon tems; il donne la généalogie des premiers Auteurs de la Nation des Hébreux, raconte les principales actions des Patriarches, ſurtout de Joſeph qui avoit eu tant de crédit dans l'Egypte. Tout ce détail faiſoit admirablement à ſon deſſein, puiſqu'il rappelloit aux Hébreux leur origine & celle des Nations, contre

qui ils devoient bien-tôt entrer en guerre ou en alliance ; il leur montroit le droit qu'ils avoient au païs, dont ils alloient entreprendre la conquête ; droit acquis par les promesses que Dieu en avoit faites à leurs peres ; il leur proposoit de grands exemples de vertu dans la personne d'Abraham & des autres Patriarches ; il leur mettoit devant les yeux le choix plein de distinction, que Dieu avoit fait de leurs peres & de leur race, pour placer au milieu d'eux sa Religion & son Sacerdoce. De plus, il lui importoit extrêmement de marquer ce qui avoit donné lieu à certaines cérémonies & à certaines pratiques religieuses qu'il renouvelloit, ou qu'il établissoit de nouveau, comme le Sabat & la Circoncision. Or, ce sont là apparemment les motifs qui engagerent Moïse à commencer son ouvrage par la Genése.

Ce qu'il dit de plus incroiable dans l'Exode, s'étoit fait à la vûë de tout Israël ; Moïse ne pouvoit ni tromper les Hébreux, ni imposer aux Egyptiens ses ennemis. Il parle des Hébreux d'une maniere qui n'est nullement flateuse. Il parle de lui-même sans aucune affectation, il en dit le bien ou le mal suivant les circonstances. Ce caractere de droiture se soûtient toûjours d'une maniere uniforme. Moïse a donc toutes les qualitez qui peuvent rendre un Historien digne de foi, & qui peuvent mettre son témoignage hors de toute atteinte, & même au-dessus de tout soupçon de faux & de mensonge.

Caractere de droiture & de verité dans les Livres de Moïse.

Il n'y a que les premiers évenemens de la Genése qu'il rapporte, & qu'il ne pouvoit sçavoir par lui-même, qui puissent faire quelque difficulté. Mais

Moïse sçavoit les premiers évenemens du monde par une tradition toute récente.

1°. Moïse est né seulement quarante-huit ans après la mort de Lévi ; Lévi avoit vêcu quatre-vingt-cinq ans avec Abraham, & cinquante ans avec Sem, fils de Noë. Sem avoit vêcu quatre-vingt-dix-huit ans avant le Déluge, & avoit vû Lamech & Mathusalé, & ces deux derniers avoient vû le premier homme ; ainsi la tradition des choses qui s'étoient passées avant & après le Déluge, étoit encore récente, eû égard à la longue vie des premiers hommes.

2°. Il n'est pas certain qu'il n'y eût point alors d'Ecritures & de Memoires de ce qui s'est passé auparavant ; & s'il y en avoit chez les Egyptiens ou chez les Juifs, Moïse en devoit être mieux informé qu'un autre, aiant été parfaitement instruit chez les Egyptiens, & n'ignorant rien de l'Histoire de sa Nation.

3°. Enfin les choses qui sont racontées dans Moïse, sont de nature à être aisément conservées dans la memoire des hommes ; par exemple, la création du Monde, la chûte d'Adam, le Déluge, la tour de Babel, la fondation de la Monarchie de Nembrod, la vie d'Abraham, d'Isaac, de Jacob & des douze Patriarches : car voilà presque à quoi se termine le détail des évenemens rapportez dans Moïse pour cet âge là.

Livre de Josué. Son antiquité.

Quant au livre de Josué, que l'on attribuë communément à ce Chef du peuple de Dieu, qui introduisit les Israëlites dans la terre de Chanaan, & qui la leur distribua par le sort, on peut en faire le même jugement, que de ceux de Moïse. L'Auteur étoit contemporain, sage, éclairé, exact, judicieux ; il étoit à la tête du peuple Hébreu ; il écri-

voit ce qui ſe paſſoit à leurs yeux, & ce qu'il faiſoit lui-même.

Livre des Juges & des Rois.

L'Ecrivain du Livre des Juges eſt apparemment Samuël, dont on connoît la gravité, la ſageſſe, les lumieres, la qualité; il avoit en main des memoires de ce qui s'étoit paſſé ſous les Juges, & c'eſt ſur cela qu'il compoſa le Livre que nous avons ſous ce nom. Ainſi il peut encore paſſer pour contemporain, ou pour preſque contemporain. S'il eſt Auteur de la plus grande partie du premier Livre des Rois, comme on le croit communément, il a écrit ce dont il a été témoin, & ce à quoi il a eu grande part. L'Ecriture (*a*) nous apprend que les actions de David ont été décrites *par Samuël le Voyant, & par les Prophétes Natan & Gad.* Or, tout le monde ſçait le mérite de ces deux grands hommes, qui vivoient ſous David & ſous Salomon.

Livres Hiſtoriques des Hébreux. Leurs Auteurs.

Les autres Livres Hiſtoriques des Juifs ont eu pour Auteurs des Prophétes qui vivoient du tems des Princes dont ils ont écrit la vie. Addo & Ahias écrivirent l'hiſtoire du regne de Salomon; (*b*) Addo & Semeïas, celle du regne de Roboam; (*c*) le même Addo, celle d'Abia. (*d*) Hanani écrivit les Annales (*e*) ſous Aſa; & Jehu fils d'Anani ſous Joſaphat. (*f*) Sous le même Roi on vit les Prophétes Eliézer, (*g*) & Jahazéel. (*h*) Iſaïe rédigea ce qui arriva ſous Ozias, (*i*) & ſous Ezéchias. (*k*) Les Pro-

(a) *1. Par.* XXIX. *29.*
(b) *2. Par.* IX. *29.*
(c) *2. Par.* XII. *15.*
(d) *2. Par.* XIII. *22.*
(e) *2. Par.* XVI. *7.*
(f) *2. Par.* XX. *34.*
(g) *2. Par.* XX. *37.*
(h) *2. Par.* XX. *14.*
(i) *2. Par.* XXVI. *22.*
(k) *2. Par.* XXXII. *32.*

phéties d'Isaïe renferment plusieurs particularitez de l'histoire d'Achaz. Osaï rédigea les memoires du regne de Manassé. (*a*) Jeremie fut chargé du même soin sous Josias & sous les Rois de Juda ses successeurs. Ses Prophéties sont pour ainsi dire, une narration de ce qui se passa dans les derniers tems du Roïaume de Juda. Les Livres des Rois & des Paralipoménes citent très-souvent les annales des Rois de Juda & d'Israël, & ils nous y renvoient comme à des Memoires publics, assurez & autentiques. Ces piéces subsistoient encore pendant la captivité, & même au retour de la captivité, s'il est vrai, comme il y a beaucoup d'apparence, qu'Esdras soit l'Auteur, ou plûtôt le Compilateur des Livres des Rois & des Paralipoménes, où ces annales sont si souvent citées.

Pour l'Histoire des Juifs durant la captivité, nous avons les Prophétes Ezéchiel & Daniel, qui nous en apprennent beaucoup de particularitez. Tobie à Ninive, Esther & Mardochée à Suse, continuent la chaîne historique de la Nation Juïve. Je ne fais point de réflexion sur ces personnages, ils sont trop connus, & leur témoignage est au-dessus de toute exception. Après la captivité, nous avons le Livre d'Esdras, celui de Néhémie, & ceux des Macchabées qui conduisent assez loin l'Histoire des Juifs (*b*).

(a) *2. Par.* XXIII. *19.*

(b) Néhémie mourut après l'an du monde 3563. & le regne d'Antiochus Epiphanes commença en 3829. de l'un à l'autre, il n'y a que deux cens soixante-six ans, & encore dans cet intervalle, on a l'Histoire de la persécution des Juifs d'Egypte par Eupator, arrivée en 3787.

Livres d'Esdras & de Néhémie.

L'intervalle qui se rencontre entre Néhémie & les Macchabées, n'est pas long (*a*) ; & alors la Nation des Juifs étoit si peu considérable, & faisoit une si petite figure dans le monde, elle avoit si peu de part aux grandes affaires, que ni les Histoires Sacrées ni les Prophanes, n'ont pû leur donner place dans leurs Annales. Tout le monde connoît la grande capacité, le zéle & la haute piété d'Esdras ; il étoit d'une race illustre : & durant la captivité, il fut fort consideré du Roi Artaxercés, surnommé à la Longue Main. Il écrivit le premier des Livres, que nous avons sous son nom. Néhémie écrivit le second. Ce dernier étoit d'une famille distinguée de la Tribu de Juda, & Echanson du même Roi Artaxercés, qui avoit pour lui une affection particuliere. Il parle presque toûjours en premiere personne dans son ouvrage, & l'on cite dans les Macchabées (*b*). *Les Memoires de Néhémie*, dont apparemment le Livre que nous avons sous son nom, n'est que l'abregé, puisque l'endroit cité dans les Macchabées, ne s'y remarque point.

Additions que l'on remarque dans les Auteurs Sacrez.

Nous avoüons que dans le Livre d'Esdras & de Néhémie, il s'est glissé quelques petites choses qui n'ont pas été écrites par ces deux Auteurs. Mais il y a peu de Livres de l'Ecriture, où l'on ne remarque quelques pareilles additions. Les anciens Hébreux ne faisoient nul scrupule, d'insérer ainsi dans leurs textes certains termes propres à expliquer ce que la longueur du tems avoit pû rendre trop obscur. La maniere dont cela s'est fait, montre plûtôt la

(a) 2. *Macch.* 11. 15. | (b) 2. *Macch.* II. 13.

bonne foi de ces anciens tems, que l'envie de tromper. On a fait ces additions sans user de finesse ni de précaution. C'est comme nous mettons quelquefois sur la marge, ou même dans le corps des Livres qui sont à nous, nos propres remarques, ou celles de quelque habile homme. Des Livres chargez de ces sortes de notes, n'en sont pas moins autentiques : ils n'en sont au contraire que plus recherchez. Dans les Livres Sacrez des Juifs, les notes seront, par exemple, une généalogie poussée un peu plus loin que le premier Auteur n'avoit fait ; une remarque géographique, qu'une telle ville s'appelloit autrefois de ce nom ; qu'en ce tems-là un tel peuple possedoit ce païs ; qu'un tel lieu est au-delà ou audeçà du Jourdain ; que la même chose se lit dans un tel autre Livre ancien. Voilà à quoi se terminent les additions que l'on remarque dans les Auteurs Sacrez. Il peut aussi s'y être glissé quelques fautes de copistes ; mais où est le Livre où il n'y en ait point ?

Livres des Macchabées.

Le premier Livre des Macchabées fut écrit en Hébreu, ou plûtôt en Syriaque, qui étoit la Langue de la Palestine, du tems des Macchabées. Cet Auteur cite à la fin de son ouvrage les memoires du Pontificat de Jean Hircan (*a*) ; ce qui fait juger qu'il écrivoit sur des Commentaires ou des Annales du tems ; & que sous les Macchabées on avoit eu soin de rédiger ce qui arrivoit de plus remarquable dans le païs. L'Auteur du second Livre des Macchabées (*b*), dit que Judas ramassa les monumens de sa Nation qui avoient été dissipez pendant la guer-

(a) 1. *Macch.* 16. 23. | (b) 2. *Macch.* 11. 14.

re. L'Auteur du troiſiéme Livre des Macchabées qui contient l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa en Egypte ſous la perſécution de Ptolemée Philopator, n'eſt point connu ; mais il eſt ancien, & paroît très-inſtruit de l'affaire qu'il rapporte.

Joſeph l'Hiſtorien. Son autorité.

Depuis les Livres des Macchabées, nous avons l'Hiſtoire des Juifs dans Joſeph, & dans des Memoires plus anciens qui ſe trouvent en Arabe dans la Bible Polyglotte de M. le Jay. Tout le monde connoît le jugement & le diſcernement de Joſeph l'Hiſtorien. Joſeph Scaliger lui donne le glorieux titre du plus diligent Ecrivain, & du plus grand amateur de la verité que l'on connoiſſe (*a*) ; il ajoûte qu'il mérite plus de créance, non-ſeulement dans dans ce qui regarde l'Hiſtoire des Juifs, mais auſſi dans l'Hiſtoire Etrangere, qu'aucun autre Auteur ni Grec ni Latin. Euſebe, S. Jerôme, Photius, en parlent auſſi avec éloge ; ils étoient bons juges, & leurs éloges ne ſont point outrez : quoi qu'on ne nie pas que Joſeph n'ait eu ſes défauts, & qu'aſſez ſouvent il ne ſe ſoit éloigné de la verité des Saintes Ecritures.

L'Hiſtoire des Hébreux eſt paſſée juſqu'à nous dans ſa Langue originale.

Voilà ce que nous avions à dire ſur l'autenticité & la verité de l'Hiſtoire des Hébreux. Cette Nation au travers d'une infinité de révolutions, de diſgraces, de guerres & de malheurs, a ſçû conſerver ſouvent au péril de ſa vie, de ſes biens & de ſa liberté les monumens de ſon Hiſtoire. Ils ſont paſſez

(a) *Joſeph Scaliger in Prolegom. in Libros de Emendatione temporum. Diligentiſſimus* φιλαληθέςατος *omnium ſcriptorum Joſephus ; de quo nos audacter dicimus, non ſolum in Judaïcis, ſed etiam in externis, tutiùs illi credi, quàm omnibus Græcis & Latinis.*

jusqu'à nous dans la Langue originale dans laquelle ils ont été écrits ; cette Langue, quoique morte depuis plus de dix-huit cens ans, est encore assez connuë par les Sçavans, pour qu'ils entendent les Ecrits qu'elle conserve ; nous en avons des traductions qui ont plus de dix-huit cens ans d'antiquité. Le peuple Juif subsiste encore dans presque tous les païs du monde, toûjours très-zelé pour sa Religion, très-instruit de son Histoire, & très-attentif à la conservation de ses monumens sacrez ; de sorte qu'il ne nous reste rien à désirer pour l'autenticité & la verité de cette Histoire.

Les Orientaux plus soigneux d'écrire leurs Histoires, que les Occidentaux.

Examinons à présent si dans les autres Nations nous trouverons les mêmes motifs de créance & de certitude. Les Orientaux en général paroissent avoir été plus soigneux d'écrire leurs Histoires, que les peuples d'Occident. C'est qu'ils sont plus anciens, & que les arts ont été dès le commencement plus cultivez chez eux. Les Assyriens, les Caldéens, les Phéniciens, les Perses & les Egyptiens, de même que les Hébreux, conservoient des Annales, où ils écrivoient ce qui arrivoit de plus considérable dans leur païs. Herodote (*a*) & Diodore de Sicile (*b*), parlent des anciennes Annales des Egyptiens. Platon (*c*) dans son Timée, fait dire à un Prêtre d'Egypte, que les Egyptiens ont accoûtumé d'écrire tout ce qui vient à leur connoissance d'actions & d'évenemens mémorables, tant dans l'Egypte, que dans les autres païs. Manéthon (*d*) cité dans Jo-

(a) *Herodot. l. 2. c. 3.*
(b) *Diodor. Sicul. l. 2. p. 16. & 44. 45.*
(c) *Plat. in Tim. p. 21. A. B.*
(d) *Joseph. contra Appion. l. 1. p. 1039.*

ſeph, dit qu'il a tiré ce qu'il raconte des Lettres ſacrées des Egyptiens. Le même Joſeph dit, que les Tyriens conſervoient dans leurs Archives (*a*) des monumens publics, écrits & gardez avec grand ſoin, où l'on rédigeoit tout ce qui arrivoit de plus remarquable dans la province.

Beroſe dans ſon Hiſtoire des Caldéens, avoit ſuivi, dit Joſeph (*b*), de très-anciens monumens de ſon païs. Menandre d'Ephéſe avoit écrit un Ouvrage plus étendu (*c*), où il avoit ramaſſé avec ſoin tout ce qu'il avoit trouvé dans les anciens monumens des differentes Nations, pour en compoſer une Hiſtoire générale (*d*). L'Ecriture nous parle des Annales de Perſe ſous Cyrus & ſous Darius. Eſther (*e*) fait voir le même uſage ſous Aſſuerus. Les Romains, quoique plus modernes que la plûpart des peuples que nous venons de citer, avoient coutume d'écrire dans leurs Annales, les choſes les plus importantes qui arrivoient dans leur République. Pour celles qui étoient moins conſidérables, ils les mettoient dans de ſimples Journaux (*f*). Plutarque dans la vie d'Alexandre (*g*), cite les Journaux de la vie de ce Conquérant, où l'on marquoit jour par jour ce qu'il faiſoit.

Mais quand on examine de près ce qui nous reſte de l'Hiſtoire de ces anciens peuples, on eſt forcé d'avoüer, qu'elle ne nous fournit rien que de très-imparfait. Les anciennes & primitives Hiſtoires de

(a) *Idem ibidem p. 1402.*
(b) *Joſeph. ibidem p. 1043. G. 1044. A.*
(c) *Idem ibidem p. 1042. G.*
(d) *1. Eſdr.* IV. *15.* & VI. *1. 2.*
(e) *Eſth.* X. *2.*
(f) *Tacit. Annal.* XIII.
(g) *Plut. in Alexandro. p. 706.*

ces Nations, leurs Journaux, leurs Memoires sont ensevelis dans l'oubli. Il n'en est parvenu jusqu'à nous que des fragmens, & encore des fragmens assez imparfaits & assez informes. Nous ne les tenons que des Auteurs Grecs, qui peut-être n'ont pas eu toute la lumiere & l'exactitude nécessaire, pour les entendre & les rapporter comme il faut.

Histoire des Caldéens très-imparfaite.

Berose étoit Caldéen : Tatien (*a*) dit qu'il vivoit sous Alexandre le Grand, & Perizonius soutient ce sentiment contre Vossius, qui ne le met que sous Antiochus I. dit Soter, Roi de Syrie. Berose écrivoit en Grec & pour les Grecs. Ce que Joseph & Eusebe nous ont cité de ses Ecrits, répand beaucoup de jour sur l'Histoire des Hébreux ; mais il ne nous apprend que bien peu de choses des antiquitez des Caldéens.

Diodore de Sicile (*b*) assure que les Caldéens faisoient monter l'antiquité de leurs observations Astronomiques, jusqu'à quatre cens soixante & douze mille ans. Ciceron (*c*) n'en met que quatre cens soixante & dix mille. Epigénes cité dans Pline (*d*) sept cens vingt mille ; enfin Berose & Critodéme dans le même Auteur, en comptent quatre cens quatre-vingt mille. Ce nombre d'années est excessif sans doute, & Ciceron condamne en cela les Caldéens de folie, de vanité & d'imprudence. Si l'on avoit eu parmi eux des observations certaines depuis ce tems-là, seroient-elles tombées dans l'oubli & dans le mépris, comme elles y sont tombées ?

(a) *Tatian. p. 171.*
(b) *Diodor. Sicul. l. 2. p. 83. D.*
(c) *Cicero. l. 1. & l. 2. de Divinat.*
(d) *Plin. l. 7. c. 56.*

Ariſtote (*a*) ſe défiant de cette prétenduë antiquité, & curieux d'en ſçavoir au juſte la verité, pria Calliſthenes, qui étoit alors à Babilone à la ſuite d'Alexandre, de lui envoier tout ce qu'il rencontreroit de bien certain ſur cela. Calliſthenes lui fit tenir des obſervations céleſtes de mille neuf cens trois ans. Or en remontant depuis la priſe de Babilone par Alexandre le Grand, juſqu'à mille neuf cens trois ans en arriére, on arrive à l'an du Monde 1771. avant J. C. 2234. & au tems de Nembrod, peu après l'entrepriſe de la Tour de Babel.

Obſervations céleſtes de 1903. ans envoiées à Ariſtote par Calliſthenes.

L'ére de Nabonaſſar, ſi célébre parmi les Chronologiſtes, ne va pas au-delà de l'an 3966. de la période Julienne, du Monde 3257. avant J. C. 1743. avant l'ére vulgaire 1747. Ce Nabonaſſar n'eſt autre que Baladan, pere de Merodach Baladan, dont il eſt parlé dans Iſaïe (*b*), & dans le quatriéme Livre des Rois (*c*). C'eſt ce Merodach Baladan, qui envoïa des Ambaſſadeurs à Jeruſalem pour faire des complimens à Ezechias ſur le recouvrement de ſa ſanté, & pour s'informer du miracle de la rétrogradation du Soleil, arrivée dans cette occaſion.

Le fragment de Beroſe cité dans Joſeph (*d*), parloit du Déluge & de ſes effets, & de l'Arche qui s'étoit arrêtée ſur les montagnes d'Arménie. Il en parloit de la même maniere que Moïſe. Enſuite il donnoit la généalogie de la poſterité de Noë, juſqu'à Nabopolaſſar pere de Nabuchodonoſor. Ainſi il devoit marquer l'origine de la Monarchie des

(a) *Porphyrius apud Simplic. l. 2. de Cœlo.*
(b) *Iſaï.* XXXIX. *1.*
(c) *4. Reg.* XX. *12.*
(d) *Joſeph. l. 1. contra Appion. p.* 1044. 1045.

Caldéens ; mais comme Joseph ne nous en a point donné ce qu'il en disoit, nous n'en pouvons rien conclure. Pour ce qui est des successeurs de Nabuchodonosor depuis Evilmerodach jusqu'à Cyrus, nous avons assez de peine de concilier Berose, avec ce que Daniel & les autres Auteurs nous en apprennent.

Nous avons du tems d'Abraham un Roi de Sennaar ou de la Babilonie, dans l'armée de Codorlahomor (*a*). Il est parlé des troupes de voleurs des Caldéens dans le Livre de Job (*b*). Jules Africain avance que Evechoüs Roi des Caldéens, commença à regner sur les Caldéens deux cens vingt-quatre ans avant les Arabes ; & par conséquent en l'année 2952. de la période Julienne ; vers le tems du voïage de Jacob en Mésopotamie, l'an du Monde 2242. On fixe la guerre des Arabes contre les Caldéens en l'an du Monde 2466. qui revient à peu près à la trentiéme année de Moïse. Les Arabes regnerent dans la Babilonie deux cens seize ans avant Belus l'Assyrien, pere de Ninus (*c*).

Arbacés affranchit les Médes de la domination des Assyriens.

Belesis, ou Baladan, ou Nabonassar, Satrape de Babilone s'étant ligué avec Arbacés, Gouverneur de Médie, & s'étant révoltez contre Sardanapale, Roi d'Assyrie, leur Seigneur, marcherent ensemble contre lui avec une armée de quatre cens mille hommes, composée de Médes, de Perses, de Babiloniens & d'Arabes (*d*) ; Sardanapale eut l'avantage dans les trois premiers combats ; mais Arba-

(a) *Genes.* XIV. *1.*
(b) *Job. 1. 17.*
(c) *Vide Eusebii Chronic. Jul. African. & Usser. ad an. M. 2465. & 2466.*
(d) *Diodor. Sicul. l. 2.*

cés aïant attiré à son parti les troupes Bactriennes de l'armée de Sardanapale, attaqua ce Prince pendant la nuit, le battit, prit & pilla son camp, & dissipa son armée.

Sardanapale aïant donné le commandement de ses troupes à Salamene son beau-frere, celui-ci perdit encore deux batailles contre les conjurez, & le Roi fut forcé de s'enfermer dans Ninive. Il y fut assiégé, & soutint le siége pendant trois ans. Mais la troisiéme année le Tigre s'étant enflé par les pluies continuelles, abbatit environ vingt stades, ou deux mille cinq cens pas de murailles de la Ville; les ennemis y entrerent par cette brêche, & Sardanapable se brûla au milieu de son Palais, avec ses femmes, ses Eunuques & toutes ses richesses, qui étoient immenses.

Belesis ou Baladan, premier Roi des Caldéens.

Ainsi Arbacés affranchit les Médes de la domination des Assyriens, & Baladan fut reconnu Roi des Babiloniens. Ninus le jeune continua à regner à Ninive, & fut la souche de la seconde race des Rois d'Assyrie. Ce Ninus le jeune est le même que Theglatphalassar connu dans les Livres Sacrez des Juifs (*a*). De maniere que Belesis ou Baladan, est le premier Roi des Caldéens, dont l'époque soit bien certaine; car pour Amraphel Roi de Sennaar, nommée dans la Genése, & ces Caldéens marquez dans Job, & ceux dont nous parle Eusebe, qui furent vaincus par les Arabes, nous ne pouvons rien dire de certain, ni du siége de leur domination, ni de la durée de leur Monarchie : on ne sçait ni

(a) 4. *Reg.* XV. 29. XVI. 7. 10.

quand, ni comment ils tomberent sous la puissance des Assyriens. Ainsi on peut avancer que l'Histoire des Caldéens est beaucoup inférieure à celle des Hébreux, soit qu'on considére la longueur, la suite, ou la certitude de l'une, comparée à l'autre, soit qu'on examine les monumens & les sources d'où elles sont tirées.

Histoire des Médes tres-obscure.

Nous ne connoissons aucun Auteur, qui ait écrit exprès l'Histoire des Médes. Herodote (*a*) ne donne à leur Monarchie que cent cinquante ans de durée, depuis Déjocés leur premier Roi. Mais en la commençant à Arbacés, dont nous venons de parler, & la finissant à Cyrus, qui réünit l'Empire des Médes & des Perses, on peut lui donner cent quatre-vingt-treize ans. D'autres lui en donnent trois cens cinquante (*b*). On convient que l'on ne sçait que très-imparfaitement l'origine, les progrès & la chûte de cette Monarchie. Le Livre de Judith (*c*) parle d'Arphaxad, Roi des Médes, qui bâtit la Ville d'Ecbatanes, & qui fut vaincu par Nabuchodonosor, Roi d'Assyrie. Nous avons essaié de montrer dans le Commentaire sur le Livre de Judith, que cet Arphaxad n'étoit autre que Phraortés, Roi des Médes, successeur de Déjocés premier Roi de cette Nation. Si l'Histoire de Judith est arrivée au tems de Manassé, Roi de Juda, cela ne nous donne pas une fort haute idée de l'antiquité, ni de la durée de la Monarchie des Médes, qui selon cette hypothése, commenceroit à Déjocés, & finiroit à Cyrus.

(a) *Herodot. l. 1.*
(b) *Justin. l. 1. c. 7. p. 10.*
(c) *Judith. 1. 1.*

L'Empire

Premier Empire des Assyriens, leur Histoire très-incertaine.

L'Empire d'Assyrie a toûjours passé pour le plus ancien des Empires d'Orient. L'Ecriture en marque la fondation par Nembrod, peu après la construction de la tour de Babel (*a*). Mais on ignore la durée de la Monarchie de ce fameux Chasseur, & celle de ses successeurs jusqu'à Ninus, fils de Belus l'Assyrien, qui vivoit neuf cens quatre-vingt ans après Nembrod, vers le tems d'Aod & de Barac, Juges d'Israël. Durant l'intervalle qui s'écoula depuis Nembrod jusqu'à Ninus, l'Ecriture parle de Codorlahomor, Roi des Elamites, d'Arioc, Roi d'Ellazar, & d'Amraphel, Roi de Sennaar, qui vivoient du tems d'Abraham (*b*), & qui vinrent faire la guerre dans la Palestine aux Rois de la Pentapole. Ce qui fait juger qu'alors l'Empire des Assyriens n'étoit pas fort étendu, quand même on diroit que le Roi de Sennaar étoit Roi d'Assyrie, & non de Caldée. Sous les Juges (*c*) nous connoissons Chusan-Rasathaïm, Roi de Mésopotamie, qui vivoit cent quarante-six ans avant la fondation de l'Empire des Assyriens par Ninus. Or depuis Ninus jusqu'à la ruine de l'Empire d'Assyrie, Herodote (*d*) suivi par Appion, met cinq cens vingt ans de durée. On fixe la fin de ce premier Empire d'Assyrie sous Sardanapale l'an du Monde 3255. lorsqu'Arbacés & Belesus se révolterent contre lui.

Second Empire d'Assyrie.

Après les premiers Rois d'Assyrie, successeurs de Ninus, nous connoissons un second Empire d'As-

(a) Vers l'an du Monde 1757. de la période Julienne 2467.

(b) *Genes.* XIV. *1. 2.*

(c) *Judic.* III. 8. 20.

(d) *Herod. l. 1. 95.*

syrie, qui fut formé des débris du premier, & qui fut commencé l'an du Monde 3257. par Ninus le jeune. Il regna à Ninive pendant dix-neuf ans, & est nommé dans l'Ecriture Teglatphalasar. Il eut pour successeurs Salmanassar, Sennacherib, & Assaradon, fort connus dans les Livres des Hébreux. Assaradon en l'an 3323. du tems de Manassé, Roi de Juda, s'empara de l'Empire de Babilone, au défaut des héritiers, & réünit ainsi les deux Monarchies d'Assyrie & de Caldée. Il eut pour successeur Saosduchin, apparemment le même qui est nommé Nabuchodonosor dans le Livre de Judith, qui vainquit Arphaxad, autrement Phraortés, Roi des Médes.

Chûte de l'Empire d'Assyrie.

A Saosduchin, succeda Chinaladan, autrement Sarac; il fut attaqué par Nabopolassar Caldéen, ou Babilonien, & par Astyages Méde, qui le dépossederent (*a*), & partagerent ses Etats; ainsi on vit de nouveau les Caldéens & les Medes indépendans & séparez du Roïaume d'Assyrie. On peut mettre en cet endroit la chûte de la Monarchie Assyrienne, qui ne se releva plus dans la suite; car Nabopolassar, Nabuchodonosor, Evilmerodach & Balthasar, qui regnerent à Babilone, appartiennent à la suite de la Monarchie Caldéenne.

Voilà ce que l'on a de plus certain sur la fameuse Monarchie d'Assyrie, qui a été renversée, & qui s'est relevée plus d'une fois dans le cours de plus de seize cens vingt ans. Mais l'Histoire de cette Monarchie n'est, pour ainsi dire, qu'un squelette,

---

(a) Vers l'an du Monde 3378.

puisqu'on ne sçait distinctement ni les noms, ni la durée du regne, ni les actions de la plûpart de ses Princes, ni l'étenduë de leur Empire, & qu'on n'a aucun monument certain & existant, qui puisse nous en instruire, les Auteurs Grecs qui nous en parlent, n'aiant jamais connu cette Histoire que très-imparfaitement, & ne s'accordant pas même entr'eux; car comment concilier, par exemple, Ctesias avec Herodote, & avec les autres Historiens qui ont parlé de l'Empire d'Assyrie?

Histoire des Perses, leur Monarchie de peu de durée.

Tout le monde convient que la Monarchie des Perses n'a proprement commencé qu'avec Cyrus. Je sçai que quelques Auteurs ont soutenu, que Cambyse pere de Cyrus étoit Roi des Perses; mais ce fait est démenti par Herodote & par Trogus; & ceux qui le soutiennent n'en apportent aucune bonne preuve. Quand il y auroit eu avant Cyrus des Monarques dans la Perse, on n'en pourroit rien dire, puisqu'ils nous sont entierement inconnus. Cette Nation étoit assez obscure lorsque Cyrus parut, & ceux qui en font remonter la Monarchie le plus haut, ne passent pas au-delà d'Achemenes pere de Cambyse & aïeul de Cyrus. Depuis ce dernier Prince, dont le nom est devenu très-célebre dans les Ecritures des Juifs, de même que dans les Auteurs profanes, la Monarchie des Perses a été très-puissante; mais sa durée n'a pas été bien longue, puisque depuis l'an du Monde 3456. auquel Cyrus commença à regner à Babilone, jusqu'à la défaite de Darius Condomanus dernier des Rois de Perse, arrivée en 3674. il n'y a que deux cens dix-huit ans.

Ce que nous sçavons des Perses, nous vient des Grecs.

Les anciens Perses n'ont produit aucun Historien de leur Nation. Ce sont les Grecs qui nous ont appris ce que nous sçavons de plus certain sur leur Monarchie & sur leurs antiquitez. Ce qui les a engagez à nous parler des Perses avec tant de soin, a été la guerre que les Perses leur firent, & où les Grecs acquirent tant de gloire. L'amour de leur propre réputation, & l'interêt de leur Nation les porterent à vouloir connoître avec plus d'exactitude, un peuple qui faisoit alors une si grande figure dans l'Orient, & dont le nom remplissoit tout le monde. De plus, la Grece avoit alors un très-grand nombre de gens de Lettres, qui ne cherchoient que des sujets propres à les occuper, & dignes d'être transmis à la posterité. Or il n'y avoit rien dans le monde qui méritât mieux leur application, que la Monarchie des Perses & leur propre République, les guerres qu'ils faisoient aux Perses, ou celles que les Perses leur faisoient, ou leur avoient faites.

Elam pere des Perses.

Mais si nous consultons les Livres des Hébreux, nous trouverons quelque chose de plus sûr & de plus ancien sur l'origine & sur l'antiquité des Perses. Moïse parle d'Elam, fils de Sem, qui peupla l'Elimaïde voisine de la Perse, & qui fut pere des Elyméens, que l'on confond d'ordinaire avec les Perses. Le nom de *Perse* ne paroît dans l'Ecriture qu'assez tard. Il y avoit des Perses & des Médes dans l'armée d'Holofernes (*a*), Général de l'armée de Nabuchodonosor, autrement Saosduchim, Roi d'Assyrie. Ezechiel (*b*) parle des Perses sous le nom

(a) *Judith.* XVI. 12. | (b) *Ezech.* XXVII. 10.

de *Paras* dans le dénombrement des troupes auxiliaires des Tyriens, vaincus par le grand Nabuchodonosor Roi de Babilone. Daniel (*a*) parle aussi des Perses, en prédisant la destruction de l'Empire des Babiloniens ou des Caldéens. Le nom de *Paras* fut apparemment donné aux Perses à cause de l'habitude où ils ont toûjours été, & où ils sont encore aujourd'hui, d'aller presque toûjours à cheval, *Paras* (*b*) en Hébreu signifie proprement un cavalier. De maniere que *Paras*, ou *Persa* seroit moins le nom propre de cette Nation, qu'une épithete ou une dénomination tirée de leur habitude d'aller à cheval.

Preuve qu'il faut recourir à l'Ecriture Sainte pour parvenir à la connoissance de l'origine des peuples.

Que si l'on prend *Elam* pour le vrai nom des Perses, on trouvera Codorlahomor Roi d'Elam, dès le tems d'Abraham (*c*). Isaïe (*d*) joint Elam aux Médes & dans le siége de Babilone, qu'il prédit plusieurs années auparavant ; & Jérémie dit (*e*), que le Seigneur fera boire le calice de sa colere à tous les Rois d'Elam. Cette Nation est donc bien plus ancienne & plus puissante que ne l'ont dit les Auteurs Grecs. Isaïe (*f*) prédit la venuë de Cyrus, & le nomme par son nom, plus de cent ans avant sa naissance. C'est ainsi que les Livres sacrez des Hébreux suppléent à ce que l'Histoire profane ne peut pas nous apprendre ; & voilà encore une preuve, que pour parvenir à la connoissance des véritables origines des peuples, il faut recourir à l'Ecriture.

Les Perses modernes ignorent

Les restes des anciens Perses, que l'on voit au-

(a) *Dan.* v. 28.
(b) פרש *Eques*, פרס *Persa*.
(c) *Genes.* XIV. 1. 9.
(d) *Isai.* XXI. 2.
(e) *Jerem.* XXV. 25. XLIX. 34.
(f) *Isai.* XLIV. 28. XLV. 1.

leur ancienne origine & leur Histoire.

jourd'hui dans l'Orient, sous la domination du Sophi, & dans les Indes, & qui ont conservé le culte du feu, & plusieurs autres superstitions des premiers Perses dont ils sont descendus, ignorent absolument & leur ancienne origine & leur propre Histoire. Ils conservent avec grand soin un Livre nommé *Zandavastaw* (a), qui contient les rits de leur Religion, & les articles de leur créance. Ils racontent l'origine du monde, à peu près de même que les Hébreux, reconnoissant avec eux Adam & Eve, pour les premieres souches du genre humain. Ils disent qu'après que les hommes se furent multipliez & corrompus sur la terre, Dieu envoia le Déluge qui les noïa tous, à l'exception de Noë, qu'ils appellent le second Adam; & de peu de personnes qui repeuplerent le monde.

Ils racontent qu'Aram, fils de Sem, eut un fils nommé Guiomarus, qui fut le premier Roi des Perses, dont la Monarchie dura pendant plus de mille ans, & fut possedée par une suite de quarante-cinq Rois. Le dernier de ces Monarques fut Yesdegerd, sur lequel les Arabes de la secte de Mahomet conquirent la Perse, & contraignirent Yesdegerd à se retirer à Karason. Cela arriva l'an trente-un de l'Egire, & six cens cinquante-un de Jesus-Christ. C'est tout ce que l'on peut tirer de l'Histoire de ces Perses qui subsistent aujourd'hui : cela montre jusqu'à quel point ils sont ignorans, & où l'on en seroit, si l'on étoit réduit à chercher les antiqui-

(a) Voiez le Livre intitulé, *Histoire de la Religion des anciens Persans*, extrait du Livre appellé *Zandagastaw* à Paris chez Ninville 1657.

tez Orientales dans les monumens que ces peuples en conservent, & si nous n'avions premierement les Livres saints des Hébreux, & ensuite les Historiens Grecs & Latins qui viennent à notre secours pour les tems, où les Livres Hébreux commencent à nous manquer.

Anciens monumens des Perses, avec des inscriptions en caracteres inconnus.

On voit encore à présent des monumens très-anciens & très-magnifiques des anciens Perses, avec des inscriptions d'une langue & d'un caractere inconnus. On ne connoît rien de plus auguste ni de plus superbe dans tout l'Orient, que ces monumens, que les voïageurs prennent pour des restes de quelques Palais de la ville de Persepolis : mais on en ignore les auteurs, on y remarque certaines inscriptions Grecques, qui sont plus récentes que le reste (*a*). Il y a bien de l'apparence que ce sont plûtôt des restes des tombeaux, que des Palais des anciens Rois de Perse.

Antiquitez des Egyptiens, leur histoire.

Les Egyptiens ont toûjours été en réputation d'être les plus anciens peuples du monde. Les Scythes leur contestoient l'antiquité (*b*) ; mais ils soutenoient mal leurs prétentions, parce qu'ils n'écrivoient point, & qu'ils ne pouvoient produire de monumens certains de leur origine, ni une suite de Princes de leur Monarchie. Les Egyptiens au contraire (*c*) avoient des Livres & des Histoires très-anciennes : ils montroient des monumens subsistans & des listes de Monarques, qu'ils prétendoient avoir regné dans leur païs : ils soutenoient que l'Egypte

(a) Voiez le Voïage de Perse par M. Chardin.

(b) *Justin. l. 2. c. 1.*

(c) *Vet. Chronicon. Egypt. & Manetho apud Syncell. Vide Marsham. Canon. Chronol. Ægypt.*

avoit été gouvernée successivement par les Dieux, les Demi-Dieux ou les Heros, & enfin par les hommes ou les Rois. Ils donnoient au regne des Dieux & des Demi-Dieux trente-quatre mille deux cens un an ; & à celui des Rois depuis Ménes, jusqu'à Nectanébe, deux mille trois cens vingt-quatre ans. Nectanébe fut dépossedé par Artaxercés Ochus, Roi de Perse, dix-neuf ans avant la Monarchie d'Alexandre le Grand. Depuis Nectanébe, jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, il y a environ trois cens cinquante ans ; de sorte que depuis le commencement de la Monarchie d'Egypte, jusqu'à la naissance du Sauveur, il y auroit trente-six mille huit cens soixante-quinze ans ; supputation qui est abandonnée par tous les Chronologistes, même par ceux qui suivent les Septante : car ceux qui sont attachez à l'Hébreu, ne comptent qu'environ quatre mille ans depuis le commencement du Monde, jusqu'à Jesus-Christ.

La Chronique Egyptienne contient trente dynasties, & cent treize générations.

George Syncelle (*a*), de qui nous tenons ces particularitez, cite trois monumens anciens dont il dit qu'il les a tirées, sçavoir une ancienne Chronique d'Egypte, Manéthon & Eratosthenes, d'où Jules Africain, & Eusebe avoient puisé tout ce qu'ils en disoient. La Chronique Egyptienne citée par Syncelle, finit à la fuite de Nectanébe, quinze ans avant l'expédition d'Alexandre le Grand contre les Perses. Elle contient trente dynasties, & cent treize générations, qui occupent un espace de trente-six mille cinq cens vingt ans.

(a) Il vivoit au huitiéme siécle.

Manéthon

Manéthon étoit Prêtre Egyptien, il se qualifie Sécretaire ou Ecrivain des Temples de l'Egypte, & dédie son ouvrage au Roi Ptolemée Philadelphe, qui mourut l'an du Monde 3758. & deux cens quarante-deux ans avant la naissance de Jesus-Christ. Il s'accorde avec la Chronique dans le nombre de trente dynasties, de cent treize générations & dans la distribution de la Monarchie Egyptienne, entre les Dieux, & les Demi-Dieux & les hommes. Mais dans le nombre des années que Manéthon assigne aux Dieux, il est assez différent de la Chronique; ce que Marsham attribuë aux Interpolateurs du texte de Manéthon.

Quant à Eratosthenes, il fut mandé d'Athenes par Ptolemée Evergete, fils de Philadelphe, & fut emploié par ce Prince à recueillir la suite des Rois de Thebes, ou Diospolis, & il en donna une liste de trente-huit Rois, qui occupent une espace de mille soixante-dix-sept ans. Il y a assez d'apparence qu'Eratosthenes n'a fait que suppléer à ce qui manquoit à l'histoire de Manéthon, & que ces Rois de Thebes n'étoient point du nombre de ceux, que l'ancienne Chronique d'Egypte, & Manéthon avoient ramassez.

Préjugez contre l'autenticité des monumens Egyptiens.

La difficulté consiste à sçavoir quel fond l'on peut faire sur ces antiquitez Egyptiennes; si l'on doit les abandonner entiérement, ou s'il y a quelque moien de les concilier avec les monumens sacrez des Hébreux, que nous tenons pour infaillibles. Le peu de conformité qu'ont entr'eux les monumens Egyptiens; l'opposition qu'ils ont avec Herodote (a),

(a) *Herodot. lib. 2. c. 3.*

qui assure qu'il ne dit rien que ce qu'il a appris des Prêtres Egyptiens ; enfin l'affectation de Manéthon (*a*) à contredire Herodote comme un auteur fabuleux & menteur, sont de grands préjugez contre leur autenticité. La verité est une & uniforme, elle se soutient d'elle-même, & exclud toute contradiction : Or ce caractere ne se rencontre point dans les Ecrits dont nous venons de parler.

Cham & Mezraïm, premiers Auteurs des Egyptiens.

Les Livres saints des Juifs, nous apprennent (*b*) que l'Egypte fut peuplée originairement par Cham fils de Noë. Ce païs est nommé dans les Pseaumes *la terre de Cham* (*c*). Mezraïm, fils de Cham, est le premier Roi d'Egypte. L'Egypte est toûjours désignée dans l'Ecriture, sous le nom de *Mezraïm*. Ces véritez se soutiennent par les noms anciens de l'Egypte, rapportez dans des Auteurs d'une autorité incontestable ; Plutarque (*d*) assure que l'Egypte s'appelloit anciennement *Chemia*. Divers Cantons de ce païs conservoient des vestiges du nom de Cham ; par exemple, *Chemnis*, *Psochemmis*, *Psittachemmis* ; le Dieu *Hammon*, le païs *Ammonia*, la ville de *Noammon*, tout cela nous rappelle le nom de Cham, premier auteur des Egyptiens.

A l'égard de *Mezraïm*, les anciens Egyptiens donnoient à leur premier mois le nom de *Mezari*. Les Arabes appellent encore aujourd'hui le grand Caire *Mezer*. George Syncelle assure que de son tems l'Egypte étoit appellée *Metzrea* par les Hé-

(a) *Josep. contra Appion. l. 1. p. 1039. E.*

(b) *Genes.* x. 6. *collata cum Psal.* LXXVII. 51.

(c) *Psalm.* LXXVII. 51. CIV. 23. 27. CV. 22.

(d) *Plutarch. de Iside & Osiride.*

breux, les Syriens & les Arabes. Ce rapport des noms anciens de l'Egypte avec ce qu'en disent les Livres sacrez, montre admirablement la vérité de ces mêmes Livres, & réfute les chimeres des Egyptiens. Car enfin on sçait à n'en pouvoir douter, que depuis Cham jusqu'à Alexandre le Grand, il ne peut pas à beaucoup près y avoir un aussi long espace de tems, que le prétend Manéthon avec la Chronique Egyptienne.

Durée des années des Egyptiens inconnuë.

Quand on seroit forcé de reconnoître le nombre d'années & de dynasties marquées dans la Chronique Egyptienne, il y auroit encore bien des moiens d'exception contre l'excessive antiquité prétenduë par les Egyptiens. 1°. On soutient que les anciennes années des Egyptiens n'étoient pas aussi longues que les nôtres; Paléphate (*a*) dit qu'au commencement ils ne comptoient les regnes de leurs Rois que par jours. Par exemple, après la mort de Vulcain, Helios son fils regna quatre mille quatre cens soixante-dix-sept jours, qui font douze ans trois mois quatre jours. Qui nous dira que les Auteurs Egyptiens des tems posterieurs, pour enfler le nombre des années de leurs Princes, & pour soutenir aux dépens de la vérité, leur antiquité prétenduë, n'ont pas mis des années au lieu de jours?

Diodore de Sicile (*b*) dit que les Egyptiens nous content des fables, lorsqu'ils assurent que les plus anciens de leurs Dieux ont regné chacun dans l'E-

(a) *Palephati fragment. in Chronic. Alex.*

(b) *Diodor. Sicul l. 1. p. 15. Vide & Plin. l. 7. c. 48. & Solin. c. 1.*

gypte au moins douze cens ans ; & que les moins anciens y ont regné pour le moins trois cens ans : en sorte qu'ils comptent depuis le regne de Helios, ou du Soleil, vingt-deux mille ans de regne, jusqu'au passage d'Alexandre le Grand dans l'Asie. Après cela il dit que ce nombre d'années surpassant toute créance, quelques personnes pour excuser les Egyptiens, soutenoient qu'au commencement, avant que l'on eût fixé l'année à douze mois, suivant le cours du Soleil, on se contentoit de donner un mois à l'année, se conformant au cours de la Lune ; en sorte que les douze cens ans de regne de chaque Dieu, se réduiroient à douze cens mois, ou cent ans. Que dans la suite les Egyptiens aiant fait leurs années de quatre mois, ils avancerent que leurs Rois avoient regné chacun au moins trois cens ans, qui font douze cens mois ou cent ans. De cette sorte on réduisoit à une durée raisonnable, l'excessive antiquité des dynasties Egyptiennes. Censorin (a) assure que l'ancienne année Egyptienne n'étoit que de deux mois, & que ce fut le Roi Pison qui lui en donna quatre, & qui dans la suite la fixa à douze mois.

Les dynasties des Egyptiens ne sont pas toutes successives.

Quant à leurs dynasties, il est certain qu'elles ne sont pas toutes successives, mais qu'il y en a beaucoup de collatérales ; & que plusieurs de ces Rois, que l'on place les uns après les autres dans les listes, ont souvent été contemporains, les uns regnant dans un canton de l'Egypte, & les autres dans un autre. Aussi ces listes portent-elles sept noms diffé-

---

(a) *Censorin de die natali. c. 19.*

rens, ſelon les ſept cantons dans leſquelles les dynaſties ſubſiſtoient, ſçavoir à This, à Memphis, à Dioſpolis, à Thanis, à Sethron, autrement Heracleopolis, à Elephantine & à Saïs. Or on comprend aiſément qu'en mettant ces dynaſties bout à bout & de ſuite, on ne peut qu'on n'en exagere beaucoup la durée & l'étenduë. Ainſi ſans vouloir abſolument nier l'antiquité de la Monarchie Egyptienne, on peut avancer qu'elle a beaucoup moins de durée, que ne le veulent les Auteurs de ce païs-là.

Les Auteurs Egyptiens ont embroüillé leur hiſtoire, pour avoir exageré leur antiquité.

Il eſt arrivé à ces Ecrivains, ce qui ne manque jamais d'arriver à ceux qui ſont reconnus pour trompeurs, qui eſt qu'on ne les croit plus, lors même qu'ils diſent les plus grandes véritez. Les Egyptiens au lieu d'établir par-là ſolidement l'antiquité de leur Nation & de leur Monarchie, nous ont mis dans une eſpece d'impoſſibilité de connoître leur hiſtoire, & d'arranger la ſucceſſion de leurs Princes. Nous ne connoiſſons pas le nom propre de ce Roi d'Egypte qui enleva Sara (*a*), ni de celui qui établit Joſeph en dignité (*b*), ni enfin de celui qui perſécuta les Iſraëlites (*c*), & qui fut noié dans la mer rouge. L'Ecriture ne les déſigne que par leur nom commun de *Pharaon*, qui ſignifie *Roi*. Seſac eſt le premier Roi d'Egypte, qui ſoit déſigné par ſon nom dans l'Ecriture (*d*). Après cela nous trouvons Nechao (*e*), puis Sua (*f*), ou Sué, ou So; & enfin Ephrée (*g*) ou Vaphrés. Seſac vivoit du tems de

(a) *Geneſ.* XII. *15.*
(b) *Geneſ.* XLI. *1. & ſeq.*
(c) *Exod.* I. *8.*
(d) *3. Reg.* XI. *40.*
(e) *4. Reg.* XVIII. *29. 33. Jerem.* XLVI. *2.*
(f) *4. Reg.* XVII. *4.*
(g) *Jerem.* XLIV. *30.*

Roboam ; Nechao du tems de Josias, Roi de Juda; Sua du tems d'Osée, Roi d'Israël ; Ephrée du tems du Prophéte Jeremie & de Sédécias, Roi de Juda. Sesac est peut-être Sesonchis. Nechao est le même que Nechos ou Nechus d'Herodote (*a*) ; Sua est apparemment Sabacon, ou bien Sethon : & Ephrée est Apriés d'Herodote (*b*). Cet Historien dit qu'Apriés étoit fils de Psammis, & petit-fils de Nechos.

Après Apriés, nous trouvons encore Amasis & Psammetichus, sous lequel Cambyse fit la conquête de l'Egypte, l'an du Monde 3479. Après cela regnerent Inarus, Achoris, Tuchos & Nectanébe. Ce dernier fut dépoüillé par Artaxercés Ochus, Roi de Perse, l'an du Monde 3654. environ dix-neuf ans avant qu'Alexandre le Grand assujettît toute l'Egypte en 3673. Enfin les Ptolemées succederent à Alexandre, & gouvernerent l'Egypte pendant deux cens quatre-vingt-treize ans, jusqu'en l'an du Monde 3974. qui est celui de la mort de la fameuse Cleopatre.

Herodote (*c*) parle au long de Sesostris, dont il fait un Heros célébre, qui subjugua une grande partie de l'Orient ; mais nos plus sçavans Chronologistes, ne sçavent en quel tems le placer. Si vous consultez Africain, Eusebe, Syncelle, Scaliger, Usserius, le P. Pezron & les autres Chronologistes, ils ne vous diront rien qui s'accorde. Les uns accourcissent les dynasties des Egyptiens, les autres en retranchent une grande partie : d'autres se tirent

(a) *Herodot. l. 2. c. 158. 159. 161.*

(b) *Herodot. l. 2. c. 141.*

(c) *Herodot. l. 2. c. 161.*

d'embarras tout d'un coup en les rejettant comme inſoûtenables. D'où je crois pouvoir ſûrementconclure qu'il n'y a ſur cela rien de certain ; & que pour arriver à la certitude ſur ces matieres, il en faut toûjours revenir aux Ecritures Saintes de l'ancien Teſtament, qui fixent l'origine des Egyptiens à Cham, fils de Noë ; & à Mezraïm, fils de Cham.

Antiquitez Chinoiſes. Leur origine.

On vante les antiquitez Chinoiſes, mais auſſitôt que vous remontez au-delà de Fohi, qui vivoit deux mille trois cens cinquante-deux ans avant Jeſus-Chriſt, on n'y trouve qu'obſcuritez & incertitudes, au jugement même des Chinois. Ainſi leur Monarchie, du moins ce que l'on nous en donne comme certain, ne commence que l'an du Monde 2048. & trente-quatre ans avant la vocation d'Abraham. Cette antiquité eſt encore beaucoup au-deſſous de celle des Hébreux & de leur Hiſtoire : mais elle ne laiſſeroit pas d'être fort conſidérable, ſi l'on pouvoit s'aſſurer qu'elle fût bien averée. Il eſt vrai que l'on avance (*a*) que les Chinois ont une infinité de monumens Hiſtoriques, chaque Hiſtorien écrivant ce qui arrive de ſon tems, ſans ſe donner la liberté de cenſurer, ou même de révoquer en doute les hiſtoires précédentes (*b*). *Neque enim Scriptori ſequentium temporum licet hiſtoriam priorem corrigere, vel in dubium vocare ; ſed id muneris habet, ut ex fide temporum ſuorum annales prioribus ſubtexat.*

Mais ſans prétendre nous ériger en juges de la conduite de ceux, qui juſqu'ici nous ont donné des

(a) *Herodot. l. 2. c. 102. & ſeq.*

(b) *Martini Martinii Sinicæ hiſtoriæ præfatio ad lectorem.*

histoires de la Chine, il vaudroit peut-être mieux traduire en une langue connuë dans l'Europe, les Annales des Chinois, faire la critique de leur histoire & de leurs Historiens; nous apprendre leur âge, les circonstances de leur vie, leur caractere, le lieu d'où l'on a tiré les exemplaires de leurs écrits, comment ils sont parvenus jusqu'à nous parmi tant de révolutions, marquer les précautions que l'on a prises pour les conserver. Il seroit utile & agréable de sçavoir ces particularitez, & elles serviroient beaucoup à affermir la créance que l'on auroit en ces histoires. On seroit charmé de voir le style, la maniere d'écrire, le goût de ces peuples, & de comparer leurs histoires à celles des Hébreux, des Grecs, des Romains & des nôtres. Il n'est nullement impossible, que les Chinois n'en imposent à ceux qui veulent connoître à fond leurs antiquitez, en leur vantant le mérite de leurs Auteurs, & en relevant leur grand âge; peut-être même que les Chinois modernes sont à cet égard la dupe des anciens Chinois leurs prédecesseurs.

Les Chinois ont toûjours passé pour habiles Astronomes : preuves du contraire.

Car on sçait que les Chinois d'aujourd'hui ne sont pas fort sçavans en Astronomie, & on peut avancer que leurs Ancêtres l'étoient encore moins. On s'étoit imaginé que ces peuples étoient en ce point de beaucoup superieurs aux autres nations; on avoit fort relevé leur Cycle de soixante années, & les observations marquées dans leurs Histoires. Ce préjugé s'étoit fortifié lorsque le Pere Couplet apporta de la Chine les Tables Astronomiques Chinoises (*a*), dont on avoit oüi parler, mais qui n'avoient

(a) *M. Labbé Renaudot, éclaircissement sur les sciences des Chinois, p. 350.*

voient jamais été vûës en Europe. Le premier examen qui en fut fait par M. Cassini & par M. l'Abbé Picard, leur fit connoître qu'elles étoient conformes jusqu'à une minute aux Tables de Tycho-Brahé, en sorte qu'ils en conçurent quelque défiance; ils en parlerent au P. Couplet, qui étant homme fort sincere, avoüa de bonne foi, que comme l'exactitude des Tables de Tycho-Brahé étoit reconnuë par tous les Astronomes, ses confreres avoient cru devoir réformer les Tables Chinoises sur les premieres.

Abregé de la Chronologie Chinoise par le Pere Couplet. Et ses observations Astronomiques.

Le même Pere fit imprimer à Paris en 1687. son abregé de la Chronologie Chinoise, avec les Cycles & quelques observations Astronomiques, particulierement celle de la conjonction de cinq Planetes dans la Constellation, que les Chinois appellent *Xe.* Ce Phenoméne aiant été exactement calculé par M. Cassini, il s'y trouva une erreur de calcul de cinq cens ans; & une pareille dans l'observation d'un Solstice d'hyver, faite selon le P. Martini l'an 2342. avant Jesus-Christ. Qui croira donc après cela que les Chinois aient été de si habiles Astronomes, & qu'on doive faire un si grand fond sur leurs observations Astronomiques, & sur leur Chronologie?

Ils enseignent que leur Cycle de soixante ans est de l'invention du Roi *Hoamsi*, qui vivoit 2697. ans avant Jesus-Christ (*a*); selon d'autres il en faut mettre le commencement ou la perfection vingt-huit ans plus tard, lorsqu'un habile Mathematicien de

(a) *M. L'Abbé Renaudot p. 555.*

leur païs nommé *Tanao* l'eut perfectionné. Cette difference d'années n'est pas considérable en elle-même. Mais toute cette matiere est toûjours très-importante, dès qu'on fait attention que la Chronologie Chinoise ruine l'autorité de nos Livres sacrez, en renversant la Chronologie de l'Ecriture, le systême du Déluge & de la dispersion des nations à la tour de Babel : car suivant Moïse, le Déluge n'étoit pas encore arrivé 2697. ans avant J. C. & selon les Chinois, leur Monarchie duroit déja depuis plusieurs milliers d'années.

Anachronismes de cinq cens ans dans la Chronologie Chinoise.

Mais qui nous assurera de la verité de ces époques, puisque comme on l'a vû, le Cycle Chinois & les observations Astronomiques, sur quoi la Chronologie est fondée, sont si fautives, qu'on y a remarqué en deux évenemens des anachronismes de cinq cens ans chacun ? & quel fonds peut-on faire sur leurs anciennes observations, puisque de nos jours les Chinois ont été obligez de charger les Jesuites Missionnaires, de dresser leurs Calendriers & de redresser leurs calculs Astronomiques. Enfin peut-on s'assurer que ceux qui nous ont donné les Annales de la Chine, suivant ce Cycle sexagenaire, ne l'auront pas rectifié selon les observations de Tyco-Brahé, auquel cas nous n'aurions rien moins qu'une Chronologie Chinoise.

Les Chinois n'ont point de manuscrits : ils n'ont que des Livres imprimez.

Quant à l'antiquité de leurs Livres, on avouë qu'ils n'ont point de manuscrits anciens ; les Chinois ne se servent pas de parchemin, & leur papier délié comme il est, ne pouvant souffrir l'impression que d'un côté, ne peut pas durer bien long-tems. Ils n'ont que des Livres imprimez ; & encore qu'ils

prétendent avoir l'usage de l'impression avant nous, ils conviennent toutefois qu'elle n'est plus ancienne chez eux que chez nous, que de quelques siécles : or chez nous elle est certainement récente : & un Livre qui n'a que deux ou trois cens ans d'antiquité avant l'impression, n'est pas regardé en Europe ni ailleurs, comme un manuscrit fort ancien. L'Histoire (*a*) rapporte que deux cens ans, ou un peu plus, avant Jesus-Christ, l'Empereur Chinois qui regnoit alors, fit brûler tous les Livres Chinois, & que ceux de Confucius & de Mensius furent conservez par une vieille, qui les colla contre une muraille, d'où on les détacha ensuite. Ces Livres étoient, dit-on, écrits sur de l'écorce. On n'en trouve plus à la Chine de cette sorte, ni aucune inscription, ni médailles anciennes (*b*) ; ou s'il s'en trouve quelqu'une, les Chinois modernes ne sçavent pas les expliquer, comme on peut s'en convaincre par ce que rapporte le P. Rougemont. D'où l'on peut conclure, ce semble, incontestablement, que l'Histoire Chinoise est très-douteuse, leur Chronologie très-incertaine, & leurs antiquitez mal fondées.

Le calcul des années des Chinois, immense & fabuleux.

Lorsque les Européens entrerent dans la Chine, vers l'an 1594. les Chinois comptoient depuis le commencement du monde jusqu'alors (*c*) huit cens quatre-vingt mille soixante & trois ans. Quelques-uns augmentoient encore considérablement ce nombre d'années ; cependant ce n'est rien en comparaison de celui que rapporte Ulugbeg, qui a parlé

(a) *Martini p. 239.*
(b) *Renaudot loco citato p. 356. 384.*
(c) *Scaliger de emendat. Temporum. Renaudot loc. cit. p. 357.*

avec plus de justesse qu'aucun autre des Cycles Chinois. Il dit donc que l'an de l'Egire 847. qui répond à celui de J. C. 1444. les Chinois composoient quatre-vingt-huit millions six cens trente-neuf mille huit cens soixante ans depuis le commencement du Monde, ce qui surpasse infiniment les calculs immenses des Caldéens & des Egyptiens qui ont été rejettez avec raison, même par les Payens, ainsi qu'on l'a vû ci-devant.

Mais supposé même que nous admettions toute l'histoire des Chinois depuis le regne de Fohi, de quelle utilité pourroit-elle être à notre égard, par rapport aux choses & aux affaires qui nous interessent ? Leur païs & leur religion sont entierement étrangeres aux nôtres. Les Chinois sont gens peu communicatifs, contens d'eux-mêmes, & n'estimant guere que les beautez, les avantages, les inventions & les sciences de leur païs; ils négligent le commerce des Etrangers, & méprisent ce qui ne revient point à leurs mœurs. Ils sont très-ignorans en fait de religion, n'ont que des idées bisarres sur la création du monde, reconnoissent les deux principes, comme les Manichéens, croient la métempsycose, ne connoissent point Dieu, ou n'en ont que des idées fort confuses, ignorent les bonnes regles de la vraie morale. Or qui s'est jamais avisé de vouloir étudier à fond l'histoire d'un peuple très-éloigné de nous par sa situation, par ses mœurs, par ses interêts, par sa religion ? Ainsi l'histoire des Chinois a trois désavantages par rapport à nous, comparée à l'histoire des Hébreux; elle est moins ancienne, moins certaine & moins interessante.

Les Pheniciens nous touchent de plus près que les Chinois, parce qu'ils ont eu beaucoup plus de rapport à l'hiſtoire des Hébreux, & même avec celle des Grecs & des Latins. Ils ſont connus dans l'ancien Teſtament ſous le nom de Chananéens. Chanaan leur pere eſt fils immédiat de Cham, fils de Noë. Chanaan nâquit l'année qui ſuivit le Déluge, ou très-peu après, puiſqu'il étoit déja aſſez grand, lorſque Noë aiant planté la vigne, fut trouvé nud & endormi par Chanan. On a lieu de croire que Chanaan avec ſes onze fils, peupla la Paleſtine de très-bonne heure, & qu'il y vint auſſi-tôt après la conſtruction de la tour de Babel. Lorſqu'Abraham arriva en ce païs, les Chananéens y étoient établis depuis long-tems, & on n'a nulle connoiſſance qu'aucun autre peuple y ait été avant eux.

Les Pheniciens, leur origine, leur hiſtoire.

Depuis que Joſüé eut fait la conquête de la Paleſtine, & qu'il eut exterminé ou chaſſé la plûpart des Chananéens, ceux qui reſterent dans le païs, & qui ſont connus chez les Prophanes ſous le nom de Pheniciens, étant reſſerrez dans un coin de ce païs ſur le bord de la Méditerranée, s'adonnerent entiérement à la navigation & au commerce, abandonnant aux Hébreux la culture des terres, & le ſoin de nourrir les troupeaux. De-là ce grand nombre de colonies Pheniciennes, dans preſque toutes les Iſles de la Méditerranée, & ſur les côtes de l'Afrique & de l'Eſpagne; de-là leurs grandes richeſſes & leur réputation répanduë dans tout le monde, & vantée par tous les Auteurs Grecs & Latins.

Les Pheniciens abandonnent aux Hébreux la culture des terres, & s'adonnent à la navigation & au commerce.

Homere ne parle des Pheniciens qu'en paſſant;

il les appelle *industrieux* (*a*) ; il donne à Sidon le nom de (*b*) *riche en cuivre*. Herodote (*c*) remarque que les Pheniciens furent les premiers auteurs des divisions, qui éclaterent entre les Grecs & les Barbares. Les Pheniciens aiant ravi la fille du Roi d'Argos, les Grecs par répresailles, ravirent Europe, fille du Roi de Tyr. Ensuite d'autres Grecs allerent ravir Medée, fille du Roi de Colchos. Enfin Paris, fils du Roi Priam, vint ravir Héléne femme de Menelaüs, Roi de Lacedemone, qui fut cause de la guerre de Troye, un des plus célébres évenemens de l'histoire ancienne, & qui eut des suites très-fâcheuses ; puisque ce fut la semence de la division qui a duré si long-tems entre les Perses & les Grecs, & qui a coûté tant de sang à ces peuples.

Le même Herodote (*d*), dont on a tiré ces réflexions, parle d'un Temple bâti par les Pheniciens à Thasos, cinq générations avant la naissance d'Hercule, fils de Jupiter & d'Alcméne. Il dit aussi au même endroit, qu'il a vû à Tyr un très-ancien Temple d'Hercule, que les Prêtres du lieu lui disoient avoir été bâti avec la ville de Tyr, deux mille trois cens ans avant le tems où il écrivoit. Herodote vivoit environ quatre cens quatre-vingt ans avant Jesus-Christ : en sorte que Tyr auroit été bâti deux mille sept cens quatre-vingt ans avant la naissance de Notre-Seigneur, vers l'an du Monde 1220. ce qui précederoit le Déluge de plus de quatre cens ans. Nous avons examiné dans le Com-

---

(a) *Homer Iliad 23. v. 743.*
(a) *Idem Odyss.* XV. *v. 424.*
(c) *Herodot. l. 1. c. 1.*
(d) *Herodot. l. 2. c. 44.*

mentaire sur Josué (*a*), le tems de la fondation de Tyr, & nous avons tâché de montrer qu'elle étoit bien plus récente. Joseph ne la met que deux cens quarante ans avant le Temple de Salomon, c'est-à-dire vers l'an du Monde 2760. à peu près au tems de la tour de Babel. Tout cela doit s'entendre de l'ancienne Tyr située sur le continent, bâtie long-tems avant la nouvelle Tyr, qui fut dans la suite fondée sur un rocher dans la mer, vis-à-vis l'ancienne.

Divers Auteurs de l'histoire des Pheniciens.

Les Pheniciens avoient autrefois des Annales, dont Joseph (*b*) nous a conservé quelques fragmens. Dius (*c*), Diodore, Ménandre & quelques autres avoient aussi composé l'histoire des Pheniciens. Enfin Sanchoniathon cité dans Porphyre, avoit travaillé sur le même sujet, & avoit conduit son ouvrage depuis le commencement du monde, jusqu'à son tems. Il vivoit, dit Porphyre, du tems de Semiramis, & avoit tiré son histoire des anciens Registres & des inscriptions hieroglyphiques des Temples de la Phenicie & de l'Egypte. Il avoit aussi consulté Jerombal, Prêtre du Dieu Jao, qui n'est autre apparemment que Jerobaal, autrement Gedeon, Juge d'Israël, & qui avoit sacrifié au Dieu d'Israël, nommé *Jao* ou *Jehovah*. Ce livre aiant d'abord été écrit en Phenicien, & dédié à *Abibal*, Roi de Beryte, fut ensuite traduit en Grec par Philon de Biblos, qui vivoit du tems d'Adrien. Voilà ce que Porphyre disoit de Sanchoniathon.

(a) Comment. sur Josué, ch. XIX. ℣. 29. p. 273. & suiv.

(b) *Joseph. contra Appion. l. 1. p. 1042. & lib. 8. antiq. c. 2.*

(c) *Apud Joseph. contra Appion. l. 1. p. 1042. 1043.*

A l'égard de Dius & de Ménandre, on n'en sçait que très-peu de choses, & leurs ouvrages sont entiérement perdus, à l'exception de quelques fragmens que l'on en trouve dans d'autres Auteurs. Ménandre étoit de Pergame : il ne paroît pas que Joseph ait connu son histoire des Pheniciens ; mais elle est citée dans Tatien & dans S. Clement d'Alexandrie. Pour Dius, Joseph en parle avec éloge, & en rapporte un long fragment, qui contient quelques particularitez de la vie de Salomon & de Hiram. Il cite aussi Ménandre d'Ephese (*a*), qui rapporte la suite des Rois de Tyr depuis Hiram jusqu'à la fondation de Carthage par Didon (*b*). Enfin Tatien cite Theodote, Hypsicrate & Mochus, Historiens Pheniciens, dont Chœtus avoit traduit les ouvrages en Grec. Mais tous ces Ecrits sont à notre égard comme n'aiant jamais été, puisqu'ils sont perdus ; & l'on a même de grandes raisons de croire que Sanchoniathon n'a jamais existé, & que le fragment qu'Eusebe en a rapporté, & qu'il a tiré de Porphyre, n'a jamais été écrit par Sanchoniathon ; mais que Porphyre, qui est le premier qui en ait parlé, en est aussi le fabricateur & l'auteur.

Ainsi il faut encore ranger les Pheniciens au nombre des peuples dont l'antiquité en général est fort certaine ; mais dont l'histoire est fort inconnuë, faute de monumens. Et certes sans les Livres des Juifs & des auteurs Chrétiens, qui se sont interessez par rapport à la religion, à nous conserver quel-

(a) Je soupçonne que Ménandre de Pergame cité par Tatien, p. 171. & S. Clement d'Alexandre, est le même que Ménandre d'Ephese cité par Joseph.

(b) *Contra Appion. l. 1. p. 1042. 1043.*

ques

ques débris de l'hiſtoire de ces peuples, à peine ſçaurions-nous ſeulement leur origine & le nom de leurs anciens Hiſtoriens.

Hiſtoire & antiquité des Grecs.

A voir le grand nombre d'Ecrivains Grecs qui nous reſtent, on croiroit que les antiquitez de cette Nation ſont parfaitement éclaircies, & qu'il n'y a point de peuple au monde, dont l'hiſtoire ſoit plus certaine & plus dévelopée. Toutefois, quand on examine la choſe de plus près, on y trouve encore de grandes obſcuritez & de grands vuides. Ce qui a le plus contribué à décrier les Grecs, c'eſt leur inclination pour la poëſie & pour la fable. Leurs plus anciens Ecrivains étoient tous Poëtes (*a*), ils donnoient à tout ce qu'ils manioient, un tour & un air fabuleux. Le merveilleux & l'extraordinaire étoient toûjours bien reçûs chez eux aux dépens du vrai & du naturel. Ce mauvais goût a duré dans la Grece pendant pluſieurs ſiécles; & ils ont ſi bien fait, qu'enfin leur hiſtoire ancienne eſt toute envelopée ſous les voiles de la fable; & lorſqu'ils ſont revenus à la maniere naturelle d'écrire & de raconter, ils ſe ſont vûs obligez d'abandonner tous les temps qui précedent la premiere Olympiade, pour ſe borner à l'hiſtoire qui a ſuivi ce célébre évenement.

L'Hiſtoire Grecque n'a rien de certain, que depuis les Olympiades.

Varron (*b*) le plus ſçavant des Romains, partageoit tous les tems en trois claſſes; la premiere depuis le commencement du Monde, juſqu'au premier Déluge; la ſeconde depuis ce Déluge, juſqu'à

(a) *Strabo l. 1.*
(b) *Varro apud Cenſorin. de die natali. c. 21.*

la premiere Olympiade ; la troisiéme depuis les Olympiades jusqu'à son tems. Il tenoit le premier intervalle pour absolument inconnu, comme il l'étoit en effet aux Grecs & aux Latins. Il appelloit le second intervalle *fabuleux* ; parce que tout ce que les Grecs en disent, est mêlé de fables & de fictions, qui empêchent de discerner le vrai d'avec le faux. Il ne reconnoissoit de tems historique, que depuis les Olympiades ; & en effet, ce n'est que depuis ce tems, que l'histoire Grecque commence à marcher d'un pas plus ferme & plus assuré.

Diodore de Sicile (*a*) a renfermé dans six Livres, les fables & les évenemens que l'on prétend avoir précedé la guerre de Troye ; & il ne commence proprement son histoire, que depuis la prise de cette célébre Ville. Ephore de Cumes s'étoit retranché au tems qui a suivi le retour des Héraclites dans le Peloponése. Jule Africain a fixé le commencement de sa Chronologie au Déluge d'Ogyges, arrivé sous le regne de Phoronée Roi d'Argos, mille vingt ans avant la premiere Olympiade. Cecrops Egyptien avoit fondé le Roïaume d'Athenes sept cens quatre-vingt ans avant la premiere Olympiade, comme on le prouve par un ancien Chronographe de Paros, publié par Seldem parmi les marbres d'Arundel.

Mais ce petit nombre d'époques, qui précedent le tems des Olympiades, n'est pas capable de rectifier le reste de l'histoire Grecque, qui est toute gâtée par les fables. On ne doute pas, par exemple,

(a) *Diodor. Sicul. Bibliot. l. 1. p. 4.*

qu'il n'y ait eu une grande inondation ſous Deucalion, qui a été connuë par les Grecs ſous le nom de Déluge. Mais qui nous en garantira les circonſtances ? Qui débroüillera tout ce qui eſt dit de l'incendie de Phaëton, de la naiſſance d'Erictonius, du raviſſement de Proſerpine & d'Europe ; & tout ce que l'on raconte de Cérés, d'Apollon, de Bachus, de Minos, de Perſée, de Cadmus, de Caſtor, de Pollux, d'Eſculape & d'Hercule ? Le commencement même des Olympiades eſt-il bien connu ? Nous ſçavons que l'on négligea aſſez long-tems de marquer les noms des vainqueurs aux jeux Olympiques. Corébus eſt le premier dont on ait écrit le nom ; & il ne remporta la victoire qu'à la vingt-ſeptiéme Olympiade, environ cent huit ans après l'établiſſement de ces jeux par Iphitus. Atrée, fils de Pelops, les avoit inſtituez aux funérailles de ſon pere, trois cens quarante-ſix ans, ſelon Velleius, avant l'établiſſement des jeux Olympiques par Iphytus.

Quand on avoüeroit que les Grecs ont une hiſtoire bien ſuivie depuis les Olympiades, ou même depuis le Déluge d'Ogyges, ou depuis la guerre de Troye, juſqu'à nous, où cela nous conduiroit-il ? La priſe de Troye, ſuivant la Chronologie que nous ſuivons, arriva vers l'an du Monde 2820. vers le tems de Jephté, Juge d'Iſraël. Le Déluge d'Ogyges eſt placé vers l'an du Monde 2208. aſſez long-tems après la mort d'Abraham. Enfin la premiere Olympiade tombe en l'an du Monde 2228. & de la période Julienne 3938. huit ans après la mort de Jeroboam II. ſous le régne de Zacharie, Roi d'Iſraël,

& sous celui d'Ozias, Roi de Juda. Et encore depuis ce tems, combien d'incertitude & d'embarras dans l'histoire des Grecs ? Il n'y a que les Livres sacrez des Juifs qui nous apprennent la vraie origine des peuples, qui ont les premiers peuplé la Grece & l'Ionie. C'est Moïse qui nous dit, que Javan est le pere des Ioniens ; Cethim des Macédoniens ; Thiras des Thraces ; Tharsis des Ciliciens : que les peuples de l'Elide sont sortis d'Elisa ; ceux de l'Emathie de Madaï, & que toutes ces nations sont venuës de Japhet.

Histoire des Latins peu ancienne.

On convient que les Latins n'ont point d'histoire bien sûre & bien connuë, pour les tems qui précedent la fondation de Rome. Tout ce que l'on nous en dit, souffre de grandes difficultez, & se ressent de ce goût fabuleux, qui est répandu sur toute l'antiquité profane. L'histoire de Cacus, celle de Latinus & de Turnus, l'arrivée d'Enée en Italie, la naissance & l'éducation de Remus & de Romulus, sont de ces points d'histoire, que l'on a voulu embellir aux dépens de la vérité. Le tems de la fondation de Rome est une époque importante, mais peu assurée. Les premiers habitans de cette Ville ne furent rien moins que Chronologistes & qu'Historiens. Uniquement occupez ou au labourage, ou à la guerre, ils négligeoient les lettres & le soin d'écrire. Nous plaçons la fondation de Rome en l'an *3966.* de la période Julienne ; du Monde *3256.* sous le regne d'Ezechias, Roi de Juda ; & pendant que Sardanapale, Roi d'Assyrie, étoit assiégé dans Ninive par Arbacés & par Belesus. Tout cela est fort récent comparé aux antiquitez des Orientaux, & sur tout des Hébreux.

Nous n'entrons point ici dans l'examen des antiquitez des Gaulois, des Germains & des Septentrionaux, parce qu'ils n'écrivoient rien, & qu'il ne nous reste aucun monument historique de leur part. Tout ce que nous en sçavons, nous vient des Grecs & des Romains, peu instruits des histoires de ces peuples, & trop récens pour nous apprendre ce qui se passoit dans les Gaules, ou dans l'Allemagne, lorsque les premiers habitans de ce païs vinrent s'y établir au commencement, & lorsqu'ils y fonderent des Républiques ou des Roïaumes. Les Auteurs qui nous en parlent, représentent ces nations comme déja formées & établies depuis long-tems.

Antiquitez des Gaulois & des Germains fort inconnuës.

L'origine des peuples de l'Amerique a fort exercé les Sçavans, depuis qu'on a fait la découverte de leur terre. Quelques-uns ont prétendu qu'ils étoient très-anciens dans ce païs. On leur a appliqué ce que dit Aristote (*a*) d'une Isle déserte, située au-delà des colonnes d'Hercules, d'une grandeur fort considérable, arrosée de grands fleuves, & couverte de vastes forêts de toutes sortes d'arbres, fertile en toutes especes de fruits, & éloignée de plusieurs journées de la ville de Gadés. Les principaux Magistrats de Carthage voiant que plusieurs de leurs citoyens entreprenoient le voïage de cette Isle, & que quelques-uns même s'y établissoient, firent une ordonnance qui défendoit sous peine de la vie d'y aller, & qui ordonnoit à ceux qui y étoient déja, d'en revenir incessamment ; de peur, disoient-ils, que la chose venant à se divulger, d'autres peuples n'en

Origine des peuples d'Amerique.

(a) *Aristotel. de mirabilibus auditis.*

eussent connoissance & n'y établissent une Domination, qui troubleroit la paix & le commerce de Carthage.

Diodore de Sicile (*a*) dit encore quelque chose de plus précis. Quelques Pheniciens aiant été jettez dans cette Isle, dont il parle comme d'un très-vaste païs, & d'une espece de Paradis terrestre, & à leur retour en aiant beaucoup vanté la beauté & les richesses, les Tyrrhéniens (*b*) voulurent s'en emparer, & y envoier une colonie; mais les Carthaginois l'empêcherent, craignant que la plûpart de leurs citoyens, attirez par la bonté du païs, ne désertassent Carthage, pour aller s'y établir. Ils avoient en vûë de s'y conserver un lieu de retraite assurée, au cas d'un malheur imprévû, ou de la chûte de leur République en Afrique; car étant maîtres de la mer, ils se flatoient de pouvoir s'y réfugier eux & leurs familles, avec d'autant plus de facilité, que ce lieu étoit inconnu à tout le reste du monde.

L'Amerique ne nous est bien connuë que depuis sa découverte faite au quinziéme siécle.

Voilà ce que l'on rencontre chez les Anciens sur cet article. Quelques-uns ont regardé tout cela comme une fable; d'autres ont prétendu que ces descriptions regardoient les Isles fortunées qui sont audelà des colonnes d'Hercules, & dans l'Ocean. Mais la grandeur, les richesses, les grands fleuves, les montagnes, les rivieres navigables, les vastes forêts, les riches édifices, les grandes Villes, qui se voioient, dit-on, dans l'Isle dont nous parlent Aristote & Diodore, font juger qu'ils vouloient

(a) *Diodor. Sicul. l. 5. p. 207. 208.*

(b) Ce sont les habitans des Isles Lemnos & Imbros dans la mer Egée; ou les peuples de l'Etrurie, aujourd'hui la Toscane.

nous d'écrire autre choſe que les Iſles fortunées ; ou du moins qu'ils ont fort exageré ce qui ſe voioit dans ces Iſles, que peut-être ils ne connoiſſoient que très-imparfaitement, & que la renommée faiſoit bien plus grandes, qu'elles ne ſont en effet. Quoiqu'il en ſoit, on convient que l'Amerique ne nous eſt bien connuë que depuis la découverte qui en fut faite au quinziéme ſiécle par Amerique Veſpuce, & Chriſtophle Colomb ; & qu'auparavant on n'en avoit aucune connoiſſance diſtincte.

Les peuples de l'Amerique ignorent quand & comment ils y ſont venus.

On eſt en peine de ſçavoir comment les hommes ſont paſſez dans cette partie du monde. Les peuples qui l'habitent, ne ſçavent eux-mêmes comment ils y ſont venus, ni combien de tems il y a qu'ils y ſont établis. On s'imagine qu'ils y ont été jettez par la tempête, ou par quelqu'autre cas imprévû. Il ſe peut faire que ceux de l'Amerique Septentrionale y ſoient paſſez par la Norvege, ceux de Jucatan par l'Ethiopie ; & que ceux du Perou y ſoient venus de l'Inde & de la Chine ; enfin que ceux qui ſont vers le Midi juſqu'au détroit de Magellan, y ſoient paſſez de l'Orient par les terres Auſtrales. On ſçait que les extrêmitez de la grande Tartarie touchent de fort près l'Amerique Septentrionale, peut-être même y ſont-elles contiguës.

Hiſtoire du Mexique miſe en François.

Nous avons une hiſtoire du Mexique (*a*) en figures aſſez groteſques, qui repréſentent en ſoixante-trois planches l'hiſtoire des Mexicains ; leur police, leur morale, leurs cérémonies, leur religion,

(a) Hiſtoire de l'Empire Mexicain repréſenté par figures. A Paris, chez André Cramoiſy, 1673.

leurs revenus. Un Gouverneur Espagnol de Mexique tira des mains de ceux du païs cette histoire, avec une interprétation en leur langue, des figures qui la composent. On a mis en François l'interprétation Mexicaine; & on y voit que l'histoire de ces peuples ne remonte pas au-delà de l'an 1324. de Jesus-Christ; que c'est-là l'époque de la fondation de la ville de Mexique; & que Montezume leur dernier Roi, regnoit en 1518. lorsque Cortez aborda en Amerique. Au lieu d'écriture ils se servoient d'une espece d'hieroglyphe, ou de peinture fort imparfaite. Dans les planches dont nous avons parlé, leurs Princes sont désignez par de petits hommes mal formez, avec certaines marques qui les distinguent. Le nombre des années de leur regne est exprimé sur le bord du tableau, par un nombre de petits quarrez. Leurs victoires & leurs conquêtes sont de même exprimées par d'autres caracteres, qu'il seroit très-mal aisé de deviner sans un Commentaire verbal, ou par écrit.

Le premier Roi du Perou ne commença à regner qu'environ l'an 1125. de J. C.

Les autres peuples de l'Amerique n'en sçavent pas davantage que ceux du Mexique. Ceux du Pérou content plusieurs fables de la premiere origine de leurs Rois; qu'ils font descendre du Soleil. Mais la verité est que leur premier Roi ne commença à regner qu'environ l'an de Jesus-Christ 1125. quatre cens ans avant que les Espagnols entrassent dans le Pérou, c'est-à-dire avant l'an 1525. Auparavant ce tems-là ces peuples ne se servoient d'aucune écriture, mais de quelque peinture grossiere, comme les Mexicains. Ils emploioient aussi de petites cordes, dont les couleurs & les nœuds faisoient à peu près le

le même effet, que parmi nous les vingt-quatre lettres de l'alphabet, arrangées en differentes manieres.

Les Israëlites sont les véritables dépositaires des anciennes origines & de l'histoire des premiers hommes.

Après avoir ainsi parcouru tous les peuples du Monde, où l'on pouvoit raisonnablement présumer que l'on trouveroit des histoires sûres & anciennes, nous sommes obligez de revenir aux Israëlites, comme aux véritables dépositaires des anciennes origines des choses & de l'histoire des premiers hommes. L'antiquité des Hébreux n'est ni excessive, ni fabuleuse, ni fondée sur des discours en l'air. Ils produisent des monumens anciens de plus de trois mille deux cens ans. Moïse le premier Ecrivain de leur histoire, touche, pour ainsi dire, les premiers Patriarches. La mémoire de la tour de Babel, & du Déluge étoit encore récente; il étoit aisé de sçavoir ce qui s'étoit passé avant le Déluge. L'Ecriture nous dit que Moïse étoit instruit de toute la sagesse des Egyptiens (*a*); il sçavoit donc la véritable origine & l'histoire de ce peuple: il a profité de tout ce qu'il y avoit de certain dans leurs Livres, & a détruit par son recit, ce que dès-lors il pouvoit y avoir de faux & de fabuleux.

Conformité de differens auteurs avec l'Ecriture, preuve de la verité.

Les peres de Moïse sortoient de la Caldée & de la Mésopotamie; ils en devoient connoître l'histoire & les antiquitez: c'est d'eux que Moïse les avoit apprises. Aussi il y avoit une entiere conformité entre l'histoire de Berose & celle des Hébreux, pour les premiers tems, au rapport de Joseph (*b*) & cet-

(a) *Act.* VII. 22.
(b) *Joseph. lib.* 1. *contra Appion. p.* 1044.

te conformité est une grande preuve de la vérité du recit de Berose. Herodote, que l'on nomme avec raison le pere de l'histoire (*a*), s'accorde aussi parfaitement avec l'Ecriture dans les choses qui étoient à sa portée, & qu'il pouvoit sçavoir par lui-même. Si quelquefois il s'est trompé, c'est lorsqu'il a ajoûté foi aux discours & aux rapports fabuleux des autres: par exemple, dans ce qu'il dit sur le témoignage des Prêtres Egyptiens, qui abusoient visiblement de sa crédulité sur plusieurs articles, qu'ils tournoient à leur gloire & à leur avantage.

Les Grecs se vantent d'être les enfans de la terre, preuve de leur ignorance.

Quand les Grecs, pour relever leur antiquité, & celles de quelques autres peuples, se vantent d'être les enfans de la terre (*b*), ou du païs même où ils demeurent, & qu'ils prétendent n'y être jamais venus d'ailleurs, en voulant cacher la nouveauté de leur origine, ils découvrent visiblement leur ignorance. Tous les hommes sont sortis d'un seul (*c*), & ceux qui croient n'en être pas issus, font voir qu'ils ne sçavent d'où ils viennent. Les peuples qui sont véritablement anciens, & qui approchent du lieu où les premiers hommes ont demeuré, n'ont eu garde de se vanter, comme les Atheniens, d'être nez de leur propre terre. On n'a jamais vû ces peuples vivre dans la barbarie, commencer après un long espace de tems à bâtir des Villes, à écrire, à se policer, à se cultiver, à former leur Religion. C'est de la Caldée, de l'Assyrie, de l'Egypte, que sont venuës les loix, la Religion, l'architecture; &

(a) *Tullius lib. 1. de Legibus.*

(b) *Euripid. Strabo l. 8. ex Thucidid. Isocrat. Panegyr. alii.*

(c) *Act.* XVII. *26. Fecit ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ.*

qu'elles ſont paſſées dans la Grece & dans les autres païs. C'eſt dans l'Orient qu'il faut chercher l'origine des peuples les plus fameux, & la ſource des traditions. Si d'anciens peuples comme les Scythes, & quelques nations d'Afrique ſont demeurées dans la barbarie, on doit s'en prendre ou à la nature de leur païs, qui ne leur a pas permis à cauſe de ſa ſterilité, de demeurer aſſez long-tems dans un lieu, pour y cultiver les beaux arts, & pour s'y policer; ou à la maniere de vivre vagabonde & incertaine, qu'ils ont embraſſée dès le commencement, & qu'ils ont toûjours voulu ſuivre depuis.

Les païs Septentrionaux ont été long-tems ſans l'uſage de l'écriture & des beaux arts.

Pour les autres peuples moins anciens, & plus éloignez de la demeure des premiers hommes, leur plus grand ſoin, lorſqu'ils étoient arrivez dans un païs déſert, étoit de le défricher, & de ſe défendre du froid, du chaud, des injures de l'air & des bêtes farouches. S'il y avoit déja d'autres hommes dans le païs, ils ſongeoient à la guerre; à attaquer, à ſe défendre, à ſe prémunir contre les ſurpriſes. Au milieu des allarmes, des travaux & des inquiétudes dont leur vie étoit environnée, ils n'avoient guére le loiſir d'écrire & de compoſer leur hiſtoire. Plus les Provinces ſont éloignées de celles que nous conſiderons comme le centre d'où tous les hommes ſont ſortis, plus les peuples ſont groſſiers, barbares, ignorans. Les païs Septentrionaux, l'Allemagne, les Gaules, l'Italie même, ont été fort long-tems ſans forme reglée de gouvernement, ſans politeſſe, ſans uſage de l'écriture & des beaux arts. Leur Religion, toute brute & toute informe, ſe ſentoit de la dureté de leurs mœurs, & du peu de

soin qu'ils prenoient de cultiver leur esprit. D'abord ils négligerent leur histoire & leur origine ; ensuite ils les oublierent entiérement ; & lorsqu'ils se sont trouvez disposez à les vouloir étudier & à les rédiger par écrit, ils sont tombez dans des erreurs monstrueuses, & nous ont débité des fables informes, fondées sur quelques legeres traces d'une tradition confuse & incertaine, qu'ils avoient conservée.

Ce que les Druïdes & les Bardes ont confié à leur memoire, est dans l'oubli.

Les Gaulois, les Germains & les autres peuples, qui s'imaginoient pouvoir suppléer aux Annales & aux Ecrits, en chargeant leur memoire des généalogies de leurs Dieux, de leurs Demi-Dieux, de leurs Heros, de leurs Rois, & des rites de leur Religion, ne remédioient que très-imparfaitement au danger de l'oubli, aux variations de la memoire, & aux inconvéniens qui naissent de la mort des hommes, des guerres & des autres révolutions ausquelles les états & les choses humaines sont nécessairement assujetties. Aussi l'expérience a fait voir que tout ce que les Druïdes & les Bardes avoient confié à leur memoire, & à celle de leurs éleves, est enfin tombé dans l'oubli, & qu'il n'en est rien venu jusqu'à nous.

Le peu de monumens qui restent des anciens Gaulois, ne donne aucun jour à leur histoire.

Le peu de monumens qui ont échappé à la longueur des siécles ; & qui ont résisté aux armes des Romains & des Barbares, je veux dire quelques débris de statuës, & quelques monnoïes Gauloises, ne nous donnent aucun jour pour leur histoire ; leur langue même nous est entiérement inconnuë, parce qu'ils négligeoient l'usage des lettres & de l'écriture (*a*), qui sont les seuls moiens de transmet-

(a) On voit dans César que les Helvétiens se servoient de caracteres Grecs pour écrire, puisqu'il trouva dans leur camp le dénombrement

tre ſûrement à la poſterité la connoiſſance de ces ſortes de choſes. On croit avoir quelque reſte de la Langue Gauloiſe dans la Baſſe Bretagne, & dans le païs de Galle ; mais cela étant dénué des anciens monumens écrits, ne nous ſert à rien pour leur hiſtoire ; ce que les Grecs & les Romains nous en ont appris, étant très-peu de choſe & très-imparfait.

Anciens caracteres inconnus : ſans les Samaritains nous ignorerions les Lettres Pheniciennes.

Les Egyptiens & les Ethiopiens, qui ſe ſervoient de figures hieroglyphiques, pour marquer les beaux faits de leurs Princes, n'ont pas réüſſi non plus à nous conſerver par-là la memoire de leur antiquité, quoiqu'ils les gravaſſent ſur le marbre & ſur le bronze. Cette maniere d'écrire eſt trop miſterieuſe & trop obſcure. Il eſt vrai qu'ils avoient une autre maniere d'écrire, qui étoit plus aiſée & plus certaine : mais cette écriture, auſſi-bien que l'ancienne langue Egyptienne, eſt aujourd'hui perduë ; & le peu de monumens écrits en cette langue, qui ont échappez à la barbarie, ne ſont ni lûs, ni entendus de perſonne. La Langue Grecque qui fut introduite dans l'Egypte par les Ptolemées, fit perdre inſenſiblement la langue & le caractere ancien de ce

de leurs troupes, écrit en lettres Grecques, mais apparemment en langue Gauloiſe, *l. 1. c. 29. In caſtris Helvetiorum tabulæ reperiæ ſunt litteris Græcis confectæ, &c.* Mais dans un autre endroit, Céſar dit qu'il écrivit en Grec à Quintus Ciceron, de peur que ſi ſa lettre étoit interceptée, on ne découvrît les deſſeins des Romains, *l. 5. Hanc Græcis conſcriptam litteris mittit, ne interceptâ Epiſtolâ, noſtra ab hoſtibus conſilia cognoſcantur.* Ce que l'on ne peut concilier, qu'en diſant que les Gaulois voiſins de Marſeille & de la Méditerrannée, ſe ſervoient de caracteres Grecs ; mais non pas ceux qui étoient plus avant dans le païs. Au Livre 6. il dit que les Druïdes ſe ſervoient de caracteres Grecs dans toutes leurs affaires, tant publiques que particulieres. *Cum in reliquis rebus publicis, privatiſque rationibus Græcis litteris utantur.*

païs. Les anciennes inscriptions de Palmyre & de Persepolis sont entiérement inconnuës ; & sans les Samaritains qui ont conservé le Pentateuque écrit en caracteres Hébreux anciens, nous ignorerions les lettres Pheniciennes, & celles dont se sont servis les Israëlites, jusqu'après la captivité de Babilone. Personne ne peut déchifrer les lettres Puniques & les médailles de ce païs-là. Ainsi on ne peut guére considerer que comme un miracle de la providence, que les Livres sacrez des Hébreux soient parvenus entiers jusqu'à nous, malgré les révolutions, les exils, les disgraces & les guerres qui ont presque toûjours accompagné cette malheureuse Nation.

Le plus ancien Historien de la Grece, ne devance que de peu de tems la guerre des Perses contre les Grecs.

Les Grecs reçurent les lettres & l'usage d'écrire de la Phenicie (*a*). Ils croient que Cadmus leur apporta cette invention de son païs. Mais ils ne la mirent en usage qu'assez tard. Joseph (*b*) avance qu'Homere n'écrivit pas son Poëme ; mais qu'il le chantoit par cœur, tantôt une partie, tantôt une autre : qu'ensuite les Rapsôdes ou les Chantres le reciterent de même, ne le sçachant que par memoire. On s'avisa enfin de l'écrire, & de le réduire en corps comme nous l'avons : c'est ce que Joseph avance. Il est sûr que le plus ancien historien de la Grece, ne devance que de peu de tems la guerre des Perses contre les Grecs. S. Clement d'Alexandrie (*c*) soutient, qu'Anaxagore est le premier des Grecs qui ait écrit quelque chose. Themistius (*d*) veut que

(a) *Ita Tacit. Lucan. Q. Curt. Plutarch. Plin. Mela. alii.*
(b) *Joseph. l. 1. contra Appion. p. 1034.*
(c) *Clemen. Alex. l. 1. Stromat.*
(d) *Themist. Orat. 20.*

ç'ait été Anaximenés ; & qu'avant lui c'étoit une chose honteuse d'écrire des Livres. Pline (*a*) prétend que Cadmus de Milet est le premier Historien Grec qui ait paru. La Fable & la Poësie furent en honneur long-tems avant l'Histoire & la Philosophie, comme le remarque Strabon (*b*). Les premiers Historiens mêlerent même la Fable avec leur Histoire, pour la faire mieux goûter aux peuples accoutumez aux fictions. C'est ainsi qu'Homere a traité l'Histoire de la guerre de Troye ; il y a mêlé la Fable, & lui a donné les agrémens de la Poësie.

On découvre dans les Fables divers traits de la verité de l'Histoire.

Il est vrai que malgré les circonstances fabuleuses qui enveloppent l'ancienne Histoire, nous y découvrons divers traits de la verité historique. Mais combien y a-t'il de faits importans qui ont été étouffez sous les fictions des Poëtes ? Et les véritez historiques mêmes, que nous voions au travers les voiles de la Fable, comment les distinguerions-nous, sans le secours des divines Ecritures, qui nous rapportent les choses dans leur simplicité naturelle ? Sans cela, comment verrions-nous Saturne dans Noë ; Sem dans Pluton, dans Smi, ou dans Typhon, & Japhet dans Neptune ? C'est Moïse qui nous découvre la source de la Fable de Saturne mutilé par Jupiter, dans ce qu'il dit de Noë trouvé nud par Cham son troisiéme fils. Neptune, Dieu de la mer, est le même que Japhet, pere des peuples qui ont habité les Isles des Nations (*c*). Saturne & Rhea marquent Adam & Eve, ou plûtôt Noë & sa femme. Les Géans

(a) *Plin. l. 7. c. 56.*
(b) *Strabo l. 1. p. 18. 19.*
(c) *Genes. 1. 5.*

qui déclarent la guerre à Jupiter, & qui entassent montagnes sur montagnes pour assiéger le Ciel, sont les hommes qui entreprennent la tour de Babel.

La Fable d'Isis & d'Osiris en Egypte, celle de Venus & d'Adonis en Phenicie ; celle de Cyniras, pere d'Adonis, vaincu par Apollon ; celle de l'enlevement d'Europe, & celle de l'exposition & de la délivrance d'Andromede, sont d'anciennes histoires travesties en Fables. L'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge de fer, le cahos des anciens Grecs ; tout cela est pris sur les Histoires qui nous ont été conservées dans Moïse. Hyriée qui donne le couvert à Jupiter & à Mercure cachez sous la forme de voïageurs, est le même qu'Abraham qui reçoit les Anges, & qui mérite que Dieu accorde un fils à Sara. Moïse est représenté dans la Fable de Bacchus, Aaron dans celle de Mercure, & Samson dans celle d'Hercules. Les Anciens vouloient avoir trop d'esprit ; ils aimoient l'énigme & la subtilité : ils ne croioient rien dire, quand ils ne disoient rien de merveilleux. Ce mauvais goût n'a pas gâté l'Histoire des Hébreux. Rien de plus sérieux, ni de plus grave, que ceux qui l'ont écrite : disons mieux, rien de plus sage, rien de plus vrai, rien de plus respectable, que l'esprit de Dieu, qui en est le premier auteur. Son onction, sa lumiere, sa force, s'y font sentir depuis le commencement jusqu'à la fin : jamais personne n'a narré d'un air plus imposant ni plus majestueux, que nos Auteurs sacrez ; & jamais Histoire n'a eu plus de caracteres de vérité, que celle du peuple de Dieu.

Or

Or il étoit important à nôtre ſujet, de faire voir que les Hébreux étoient ſeuls dépoſitaires de la vraie Hiſtoire des premiers ſiécles; & que les Egyptiens, les Caldéens, les Phéniciens, les Chinois, les Grecs & les Romains ne nous peuvent produire pour ce tems-là, d'Hiſtoires authentiques & bien ſuivies. Il falloit montrer que les antiquitez Egyptiennes, Phéniciennes, Aſſyriennes, Chinoiſes, Grecques & Romaines ſont très-embroüillées & très-douteuſes, pour pouvoir détromper ceux qui ſont trop prévenus en faveur de ces Nations, & qui ne le ſont point aſſez en faveur des Hébreux. Nous faiſons par-là nôtre apologie ſur ce que dans le cours de nôtre narration, nous n'avons que rarement fait mention de ces peuples, dont on peut conteſter l'antiquité. Nous en rapportons aſſez dans cette Diſſertation, pour inſtruire le Lecteur de ce qui peut l'intéreſſer ſur cela, ſans être obligez d'interrompre le fil de nôtre narration, & ſans la charger de diſcuſſions ennuyeuſes & difficiles. Nous avons déja ébauché cette matiere dans une Diſſertation ſur la Chronologie, imprimée à la tête de nôtre Commentaire ſur la Geneſe, & dans une autre Diſſertation ſur les grands Empires d'Orient, qui ſe trouve à la tête de nôtre Commentaire ſur Iſaïe.

Concluſion. Tous les peuples du monde ne peuvent rien produire de plus ancien, de plus certain, ni de plus authentique, que l'Hiſtoire des Hébreux.

Ceux qui croyent que le monde eſt ſans commencement, qui s'imaginent qu'il y a eu des hommes avant Adam; & qu'on a vû différentes révolutions d'âges, d'Empires & de Religions, avant celles qui nous ſont connuës par l'Hiſtoire, peuvent s'applaudir dans leurs imaginations; pour nous, nous attendrons qu'ils produiſent de bonnes preuves de ce

qu'ils avancent. Quand il n'est question que de former des systêmes, de faire des suppositions, & de payer d'esprit, bien des gens en sont capables ; mais quand il s'agit de donner des raisons de ces systêmes nouveaux, & de les soutenir par des preuves de fait, c'est en quoi consiste la difficulté. Le monde porte de toutes parts des marques de sa nouveauté, dans les inventions nouvelles, dans les païs nouveaux que l'on a découverts depuis peu. Les monumens les plus inaltérables qui soient dans le monde, les marbres, les monnoyes, les inscriptions, les édifices, tout cela montre que le monde n'est pas créé depuis un très-long-tems. On sait l'origine de presque toutes les inventions les plus nécessaires à la vie : du moins on sait qu'elles ne sont pas éternelles, & qu'elles ne se sont perfectionnées qu'à la longue. L'éternité du monde & de la matiere est insoûtenable & incompréhensible, dans le systême qui nie l'existence de Dieu, comme premier principe ; ainsi que dans celui qui croit son existence.

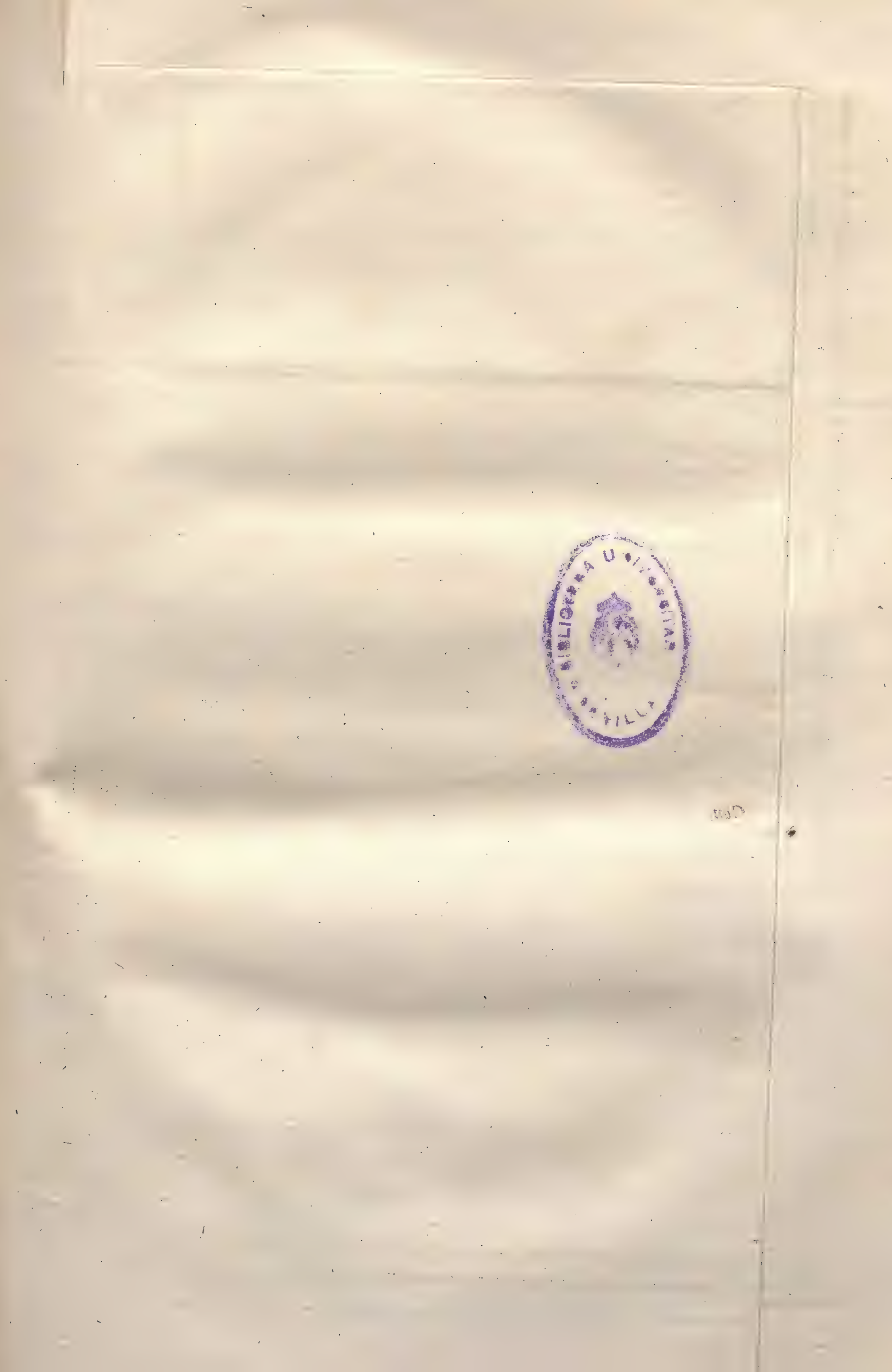
Fin de la Dissertation sur l'Excellence de l'Histoire des Hébreux.

SOMMAIRES DE LA DISSERTATION

Sur l'Excellence de l'Histoire des Hébreux pardessus toutes celles des autres Nations.



HISTOIRE





CARTE GÉOGRAPHIQUE
DU MONDE ANCIEN
Suivant le Partage
DES ENFANS DE NOÉ
Aprés leur dispersion arrivée
A BABEL.
OCEAN OCCIDENTAL
LA GRANDE MER ou OCCIDENTALE
PONT EUXIN
MER CASPIENNE
MOSCOVIE
ROSCH
RUSSIENS
MAGOG
MOSOCH
GERMANIE
GAULE
IBERIE
ESPAGNE
ALBION
IBERNIE
GOTH'S
Visigoths
Ostrogoths
GETHES
GOG
Togorma
GOMER
THRACE
MŒSIE
MADAI
MACEDOINE
Cetthim
GRECE
Dodanim
Achaie
MER EGÉE
ASIE MINEURE
ARMENIE
EDEN
ASSYRIE
ARAM
SYRIE
CHANAAN
BABYLONIE
CHALDÉE
SUSIANE
MEDIE
PERSE
PARTHIE
HIRCANIE
ARABIE DESERTE
ARABIE HEUREUSE
MER ROUGE
MIZRAIM
EGYPTE
ETHIOPIE
MAURITANIE
Numidie
LIBIE
GARAMANTES
GETULIE
AFRIQUE
CHAM
Ludim
CHUS
Casluim
Nephtuim
Phetrusim
Laabim
Anamim



HISTOIRE
DE L'ANCIEN
TESTAMENT.

LIVRE PREMIER.



U commencement Dieu créa le Ciel & la Terre, c'est-à-dire, tout l'Univers. Il tira du néant toutes les Créatures visibles & invisibles, spirituelles & corporelles. Mais Dieu ne nous a pas révelé ni le tems précis, ni l'ordre, ni la maniere de la production des Etres spirituels qui sont les Anges, les Démons, & nos Ames. Nous savons que Dieu avoit créé les Démons d'une nature pure & innocente; mais que par leur choix & leur ma-

CHAP. I.
I. JOUR.
Création du Monde.

AN DU MONDE I. avant J.C. 4000 avant l'Ere vulgaire 4004. De la Periode Julienne 710.

AN. DU M. 1. Avant J. C. 4000.

lice, ils sont déchûs de cet état (*a*). Nous savons aussi que les Anges ayant perseveré dans la soûmission & dans l'obéïssance à leur Créateur, ont conservé le bonheur & la gloire de leur premier état. Plusieurs Auteurs (*b*) ont crû, que nos Ames avoient été créées dès le commencement du monde : mais nos Ecoles tiennent communément aujourd'hui, que Dieu les crée à mesure que les corps sont formez. Il y en a qui ont prétendu que les Anges avoient été produits avant la création des êtres sensibles (*c*) : d'autres, qu'ils n'avoient été créez que le premier jour avec la lumiere (*d*). Comme j'entreprens ici d'écrire une histoire, je n'entre point dans l'examen de ces diférens systêmes ; il me sufit d'avertir mon Lecteur, que les Anges, les Démons & les Ames, dont il sera souvent fait mention dans cet ouvrage, sont les plus nobles & les plus excellentes des créatures de Dieu ; qu'elles sont purement spirituelles ; & que si elles ont quelque chose de mauvais & de défectueux, cela ne vient point de leur Créateur, mais d'elles-mêmes & du mauvais usage qu'elles ont fait de leur liberté.

La matiere destinée à composer ce monde sensible, n'étoit d'abord qu'une masse confuse, telle à peu près que les Poëtes nous ont décrit le cahos.

(a) *Judæ ℣. 6.*

(b) *Vide Joseph. Antiq. l. 18. c. 12. de Bello. l. 2. c. 12. & l. 3. c. 14. p. 852.*

Philon de Gigant. p. 222. 223. & de confus. ling. part. 270. Origen. in Matth. tract. 35. p. 123. & lib. 2. de princip. ad finem. Et in Joann. tom. 5. edit. Huet. part. 77.

(c) *Philo de opificio mundi p. 33. Origen. homil. 1. in Genes. Basil. in Hexaëmer. homil. 1. Nazianz. orat. 38. & 42. &c.*

(d) *Aug. l. 22. contra Faust. c. 10. & de Genes. ad litt. l. 2. c. 8. & alii plures post ipsum.*

Le Ciel, l'Air, les Eaux, la Terre n'étoient point ſéparez l'un de l'autre, & ne formoient qu'un amas informe, confus & ténébreux. La matiere terreſtre comme plus peſante, étoit principalement au centre; les eaux mêlées avec la terre délaiée, l'environnoient de toutes parts: la matiere ètherée & celeſte, chargée de parties aqueuſes & groſſieres, étoit pardeſſus. Un vent impétueux imprimoit aux eaux une agitation violente, qui, conduite par la vertu du Créateur, ſervit à tirer de la confuſion la matiere créée, & contribua à lui donner la forme.

AN. du M. I. Avant J. C. 4000.

I. JOUR. Création de la lumiere.

Le premier jour Dieu créa la lumiere & répandit la clarté ſur le cahos. Cette lumiere n'étoit pas celle du ſoleil & des aſtres, qui ne furent créez que le quatriéme jour. C'étoit comme une ébauche du ſoleil, qui ne fut perfectionné que quatre jours après. Cette lumiere étoit reglée comme celle du ſoleil, & ſervit pendant les quatre premiers jours du monde, à faire diſtinguer le jour de la nuit, & la lumiere des tenébres. La matiere qui compoſe ces vaſtes tourbillons, que nous appellons les aſtres, commençoit déja à ſe raſſembler; & dèslors leur mouvement faiſoit ſur la matiere ètherée aſſez d'impreſſion, pour cauſer quelque clarté dans le monde; quoiqu'il n'y eût encore aucun animal de créé, qui pût diſcerner cette lumiere encore imparfaite.

II. JOUR. Création du Firmament.

Le ſecond jour Dieu créa le Firmament, & ſépara par ſon moyen les eaux ſuperieures des eaux inferieures. Moïſe s'exprime ſouvent dans ſon récit d'une maniere populaire; le peuple ſe figure le Ciel comme une voûte de cryſtal, au-deſſus de laquelle

AN. DU M. 1. Avant J. C. 4000.

ſont de grands reſervoirs d'eau, d'où viennent les pluies ſur la terre. Des reſervoirs qui ſont au-deſſus du firmament, les eaux coulent dans les nuës, & des nuës elles ſont diſtribuées ſur la terre (*a*). Mais ces manieres de concevoir & de parler populaires, réduites à la verité, & à l'exactitude du langage philoſophique, ne marquent autre choſe, ſinon que les cieux & l'air furent entierement dégagez des parties aqueuſes & terreſtres qui y étoient répanduës, & que dès le ſecond jour de la création, l'air & les cieux furent créez, & les eaux tellement diſtribuées, qu'une partie demeura ſur la terre, pendant qu'une autre partie s'élevoit en vapeurs, formoit les nuës, & tomboit en pluie.

III. JOUR. Création de la Mer.

Le troiſiéme jour Dieu ordonna que les eaux qui ſont ſous le Ciel, ſe raſſemblaſſent en un ſeul lieu, & que l'élement aride parût; & cela fut fait ainſi. L'eau couvroit donc toute la ſuperficie de la terre; elle la pénetroit de toutes parts; & la terre étoit plongée dans le ſein des eaux, ainſi qu'une boule dans un grand vaſe de liqueur. Tout d'un coup au commandement de Dieu, la terre s'éleva au-deſſus des eaux, & parut nager par-deſſus cet élement, de même à peu près qu'un melon d'eau; car c'eſt la comparaiſon dont ſe ſervent les Orientaux pour exprimer l'état de la terre, fondée ſur les eaux, & la plûpart des expreſſions de l'Ecriture y ont du rapport. Mais ces manieres de parler ne ſont nullement exactes. Pour parler plus correctement, on peut

(*a*) Voyez notre Diſſertation ſur le ſyſtême du Monde des anciens Hebreux.

dire que tout le Globe terreſtre étant d'abord mêlé avec les eaux, & couvert d'eau de tout côté, Dieu par ſa puiſſance fit que l'élement humide ſe raſſemblât dans certaines cavitez qui ſe trouverent dans la ſuperficie de la terre; enſorte que l'élement aride par ſes hauteurs & ſes éminences, & l'élement humide raſſemblé dans les cavitez, formerent le Globe terreſtre, compoſé de ces deux élemens, qui s'embraſſent & s'uniſſent, ſans ſe mêler & ſe confondre.

III. JOUR. Création des Arbres & des Plantes.

Le même jour Dieu dit que la terre pouſſe de l'herbe verte, qui produiſe ſa graine, & des arbres qui portent leurs fruits, ſuivant leur eſpece, & qui renferment leur ſemence dans eux-mêmes, pour ſe reproduire ſur la terre, & cela fut fait ainſi. Dieu n'eut pas plûtôt tiré la terre du fond des eaux qui la couvroient, qu'il la revêtit de plantes, d'herbes & de fruits, tant pour l'ornement de la terre, que pour la nourriture de l'homme & des animaux, qu'il devoit créer bien-tôt après. On diſpute ſi le monde fut créé au printems ou en automne; mais nous préferons le ſentiment qui le fait créer en automne. Si c'eût été au printems, Dieu auroit-il défendu à Adam de toucher au fruit de la ſcience, & Eve diroit-elle au ſerpent: Nous uſons de tous les fruits du Paradis terreſtre, mais nous avons défenſes de manger du fruit de l'arbre de la ſcience?

IV. JOUR. Création du Soleil, de la Lune, & des Aſtres.

Le quatriéme jour Dieu créa des corps lumineux dans le firmament, afin qu'ils diviſaſſent le jour de la nuit, & qu'ils ſerviſſent à marquer les tems, les ſaiſons, les jours & les années, & qu'ils éclairaſſent dans le Ciel, & répandiſſent la lumiere ſur la terre. Dieu fit donc le ſoleil, la lune & les aſtres, qui par

An. du M. I. Avant J. C. 4000.

leur cours reglé & uniforme répandent la lumiere ſur la terre, & nous fourniſſent les regles certaines, pour la diſtribution du tems, des jours, des mois, des années, pour l'ordre des aſſemblées, des Fêtes, des tems de repos & de travail. Moïſe dans l'admirable brieveté & préciſion de ſon récit, détruit en un mot toute la ſuperſtition des adorateurs des aſtres, & toutes les folies des aſtrologues judiciaires, en diſant que les aſtres ne ſont que pour nous marquer les tems & les ſaiſons.

V. JOUR. Création des Poiſſons & des Oiſeaux.

Le cinquiéme jour Dieu ordonna à la mer de produire des poiſſons qui nageaſſent dans l'eau, & des oiſeaux qui volaſſent dans l'air; & ſon commandement fut auſſi-tôt ſuivi de l'exécution. La mer produiſit des poiſſons & des oiſeaux de toute eſpece. En même tems Dieu donna aux uns & aux autres la fécondité, & leur dit de ſe multiplier; les poiſſons dans l'eau, & les oiſeaux ſur la terre. On a beaucoup diſputé ſur l'origine des oiſeaux; les uns ont voulu les faire venir de l'eau, les autres de la terre, de même que les autres animaux qui reſpirent, & qui vivent dans l'air & ſur la terre. Mais l'opinion qui les fait venir de la mer, paroît formellement marquée dans Moïſe; & de plus elle eſt ſoûtenuë preſque par toute l'antiquité, & par les plus habiles d'entre les modernes.

VI. JOUR. Création des Animaux.

Le ſixiéme jour Dieu dit: Que la terre produiſe des animaux vivans, des animaux ſauvages & des animaux domeſtiques, des reptiles, & toute ſorte d'animaux terreſtres; & cela fut fait ainſi. On forme ici pluſieurs queſtions curieuſes, qui ne ſont point de mon ſujet. On peut conſulter notre Com-

mentaire ſur la Genéſe, & tant d'habiles gens qui ont écrit ſur ce Livre.

AN. DU M. 1. Avant J. C. 4000.

Il ſemble qu'il n'eſt pas néceſſaire, que Dieu ait créé un grand nombre d'animaux de toutes eſpeces, puiſqu'une couple ſufiſoit pour peupler toute la terre, de même qu'un homme & une femme, ont répandu leur eſpece dans toutes les parties du monde. Les animaux féroces & venimeux ne furent point nuiſibles à l'homme innocent ; puiſque Dieu lui avoit donné ſur eux, comme ſur tous les autres, un domaine puiſſant & abſolu ; & qu'il l'avoit rempli de lumiere & de ſageſſe pour connoître les qualitez dangereuſes des animaux & des plantes venimeuſes, pour en prévenir les mauvais effets, ou enfin pour ſe guérir ſûrement, ſi par hazard il en avoit été touché & bleſſé. Les monſtres ne ſont venus que depuis le peché, par l'accouplement des animaux de diférentes eſpeces, ou par le déreglement de l'imagination des meres, ou enfin par l'artifice des hommes, qui pour contenter leurs paſſions & leur curioſité, ont, pour ainſi dire, trompé la nature, en déterminant les regles générales qu'elle a accoûtumé de ſuivre, & en les appliquant à des ſujets particuliers contre ſon intention.

CHAP. II. VI. JOUR. Création de l'Homme.

Le même jour ſixiéme du monde Dieu dit : Faiſons l'homme à nôtre image & à nôtre reſſemblance ; il créa donc l'homme du limon de la terre, & lui inſpira le ſoufle de vie. Il le fit à ſon image, lui donnant la raiſon, l'intelligence, la mémoire, la ſcience, la juſtice, & l'innocence ; l'autorité ſur toute la terre & ſur tous les animaux ; il l'établit en quelque ſorte, comme une petite divinité ſur la

An. du M. 1. Avant J. C. 4000.

terre. L'homme par le peché, dont nous parlerons ci-après, perdit en tout ou en partie cette ressemblance avec Dieu, en quoi consistoit sa principale dignité; mais il peut la recouvrer avec le secours de Dieu, en retraçant en lui-même la sainteté, la justice, la bonté de son Créateur, & en imitant la clémence, la patience, & l'humilité de J. C. qui pour rendre à l'homme la ressemblance avec Dieu, qu'il avoit perduë, a bien voulu lui-même se rendre semblable à l'homme, en se revêtant de la nature humaine & de ses infirmitez, sans toutefois prendre part à son peché & à ses suites, sinon en tant qu'il les a expiez par sa mort.

Dieu ayant donc créé l'homme dans l'état de perfection & d'innocence, que nous venons de représenter, le benit, & lui dit: Exercez vôtre domination sur tous les animaux de la terre, sur les oiseaux de l'air, & sur les poissons de la mer: & pour vôtre nourriture, je vous abandonne toutes les plantes, les herbes & les fruits qui sont sur la terre; ils serviront à vôtre nourriture, & à celle des animaux qui sont dans le monde. Aussi il y a beaucoup d'apparence, que l'homme dans les commencemens n'usa point de chair pour sa nourriture (*a*), le nombre des animaux n'étoit pas assez grand; ce ne fut qu'après le déluge que Dieu donna à Noé la permission d'en user (*b*).

Description du Paradis terrestre.

Dès le commencement Dieu avoit créé un jardin délicieux dans le pays d'Eden (*c*): il y avoit planté

(a) *Origen. in Genes. Homil. 1. Chrys. Hom. 27. in Gen. Theodoret. qu. 34. & 55. in Genes. Hieron. l. 1. contra Jovinianum, & alii plures.*

(b) *Genes.* IX. 3.

(c) *Genes.* II. 8.

toutes



Septentrion
Midi
Orient
Occident
CARTE DU PARADIS TERRESTRE
PONT EUXIN
TERRE D'HEVILATH
MER CASPIENNE
PARADIS
PHISON fl. aujourdhuy Phasis
Ophir
CHUS
Cyrus Fl.
Araxe fl.
Fl. aujourdhuy Frat ou Forat
EUPHRATES
ARMENIE
Sophene
EDEN
Gordiées
ARARAT Montagne
GEHON aujourdhuy
Artaxata
MEDIE
TERRESTRE
Sapires
Edesse
Samosate
M. Masius
les Portes Caspiennes
ARAM NAHARAIM
Chaboras Fl.
Elongosine Source
M. Taurus
TIGRE Fl.
Marais Thospites
Haran
M. Singare
Nisibe
Resen
Phalga
Circessus ou Carchemis
Ur
Ninive ou Ninus
Tapsaq
Pethore
Campagnes de Senna ar
Virta
Euléé fl.
Sabatha
Mascas fl.
EUPHRATES aujourdhuy
Seleucie
Sittacene
Ctesiphon
Digelat
Ura
BABYLONIE
Elymais
Sabatique
Suses
Babylone
SUSIANE
Chalanne
CHALDÉE
Casdim
Achad
Arach
Fart ou Forat Fl.
Orchoé

toutes ſortes d'arbres beaux à la vûë, & agréables au goût, en particulier l'arbre de vie, & celui de la ſcience du bien & du mal. C'eſt là où il plaça l'homme afin qu'il cultivât, & qu'il gardât ce Jardin. On y voyoit la ſource d'un Fleuve, qui arroſoit ce lieu de délices, & qui de là ſe diviſoit en quatre canaux. L'un s'appelloit Phiſon, c'eſt apparemment le Phaſis, fleuve fameux dans la Colchide, pays célébre autrefois par l'or excellent qu'on y trouvoit en quantité. C'eſt là auſſi où ſe trouvoit le Bdellium, & la pierre de *Sohem*, que nous croyons être l'émeraude. Les plus eſtimées de ces pierres venoient de la Scythie, qui s'étendoit anciennement juſqu'au Phaſis. Le *Bdellium* eſt une gomme qui découle d'un arbre, qui ſe trouve dans l'Aarabie & dans pluſieurs autres endroits de l'Orient.

AN DU M. I. Avant J. C. 4000.

Le ſecond fleuve qui ſortoit du Jardin d'Eden, eſt le *Gehon qui coule dans tout le pays de Chus*. Nous croyons que c'eſt l'Araxe, qui a ſon cours dans l'ancien pays des Scythes, lequel s'étendoit ſur l'Araxe, ainſi que nous l'apprennent (*a*) Diodore de Sicile, (*b*) Herodote, & (*c*) Juſtin; & aux environs duquel on remarque beaucoup de traces du nom de Chus. Le nom de *Gehon* ſignifie impétueux, & *l'Araxe* eſt un des plus rapides fleuves du monde. Le troiſiéme fleuve s'appelle le Tigre, & le quatriéme l'Euphrate. Ces deux fleuves ſont aſſez connus.

Les ſources de ces quatre fleuves ne ſont pas aujourd'hui au même endroit; mais on doit ſuppoſer

(a) *Diodor. l. 2. p. 89. 90. lib. 4. cap. 11.*
(b) *Herodot. lib. 1. cap. 201.*
(c) *Juſtin. l. 1.*

AN DU M. 1. Avant J. C. 4000. Avant l'Ere vulg. 4004.

que le déluge a causé de grands dérangemens dans la superficie de la terre : & quand Moïse dit qu'avant le déluge les cataractes du Ciel s'ouvrirent, & que les sources du grand abyme furent (a) rompuës, il veut marquer que les sources des fontaines rompirent leurs anciennes issuës ; que les rivieres & les ruisseaux s'enflerent extraordinairement, & quitterent leur route ordinaire ; que les montagnes & les rochers se renverserent ; que les terres s'éboulerent ; en sorte qu'il n'est pas fort surprenant, que l'on ne voie plus aujourd'hui ces quatre grands fleuves sortir d'une même source, comme ils en sortoient avant le déluge.

Dieu ayant mis l'homme dans le Jardin d'Eden, lui fit ce commandement : Mangez de tous les fruits des arbres du Paradis, mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal : car si vous en mangez, vous mourrez très-certainement. L'arbre de la science du bien & du mal, & l'arbre de vie dont il a parlé auparavant, étoient selon les apparences deux arbres diférens, dont l'un avoit la vertu de rendre l'homme immortel, s'il fût demeuré fidele à Dieu ; & l'autre devoit lui faire connoître la diférence qu'il y avoit entre le bon-heur de son premier état, & le mal-heur du second, s'il lui arrivoit de violer le commandement, que Dieu lui avoit fait de ne point manger de son fruit.

Les Animaux amenez à Adam.

Après que Dieu eut formé tous les animaux terrestres, & tous les oiseaux du Ciel, il les fit venir

(a) *Genes.* VII. 11.

devant Adam, apparemment par le ministere des Anges, ou par l'instinct qu'il leur inspira, afin qu'Adam les reconnût, qu'il les vît, qu'il exerçât sur eux son domaine, en leur imposant les noms. Or le nom qu'Adam leur donna, est leur nom veritable; il exprime naturellement & éxactement la nature, ou les proprietez de chacun d'eux. On remarque en éfet dans la Langue Hébraïque, qui est ou la langue primitive, ou une branche immédiate de cette premiere langue, & qui en conserve beaucoup de mots, que les noms Hebreux dés animaux representent admirablement leur nature & leurs principales qualitez.

AN DU M. I. Avant J. C. 4000. Avant l'Ere vulg. 4004.

Mais dans la revûë qu'Adam fit des animaux, il n'y remarqua pas son semblable. Tous les autres étoient par couple, mâles & femelles; mais Adam étoit seul. Dieu dit donc: Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui un aide semblable à lui. En même tems il envoya à Adam un profond sommeil, & lorsqu'il étoit endormi, il tira une de ses côtes, & ayant remis de la chair en sa place, il forma de cette côte une femme qu'il amena à Adam. Adam l'ayant vûë, & y ayant remarqué son visage, dit: Voilà maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair: & comme il avoit donné le nom à tous les autres animaux en signe de sa supériorité, & de son pouvoir, il imposa aussi à sa femme le nom d'*Ischa*, qui vient de la racine Hebraïque, *Isch*, Homme, comme qui diroit l'humaine, celle qui vient de l'homme, qui est tirée de l'homme, qui appartient à l'homme, qui est semblable à l'homme. Il ajoûta comme une loi qui

CH. III. VI. JOUR. Création de la Femme.

An du M. I. Avant J. C. 4000. Avant l'Ere vulg. 4004.

regardoit toute sa posterité : C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans une seule chair ; c'est-à-dire, que les enfans qui sortiront de l'un & de l'autre, seront comme une chair commune à l'un & à l'autre ; l'un & l'autre par les liens & par l'usage du mariage, ne composent en quelque sorte qu'une même chair. Leur union sera intime & inséparable : union de cœurs, union de corps, union d'interêts. Voilà la regle naturelle des mariages ; & quoiqu'Adam & Eve fussent nus, ils n'en rougissoient point, parce que la concupiscence & le déreglement de l'imagination, n'avoient pas encore produit dans eux des sentimens dereglez & des mouvemens honteux dont ils dussent rougir. Dieu les benit & leur dit : Croissez & multipliez-vous ; remplissez la terre ; peuplez-la, & vous l'assujettissez.

Repos du septiéme jour.

Le ciel & la terre avec tous leurs ornemens, l'homme, la femme & les animaux ayant ainsi été créez dans l'espace de six jours, Dieu se reposa le septiéme. Après avoir achevé tous ses ouvrages, il cessa de créer au dehors des Etres nouveaux & sensibles. Il bénit le septiéme jour & le sanctifia dès-lors ; c'est-à-dire, il le destina à être sanctifié dans la suite parmi les Hebreux, ausquels il devoit ordonner le repos & la sanctification du Sabbat (*a*). Quelques anciens Peres & plusieurs Rabbins (*b*) ont cru, que les Patriarches & les Justes, avant,

(a) *Exod.* XVI. *23. 25. &c.* XXVIII. *& & alibi sæpiùs.*

(b) *Vid. Menasse Ben-Israël de creatione probl. 8. & autores ab eo laudatos.*

comme après le déluge, avoient religieusement observé le sabbat, ou comme une pratique de dévotion toute libre, ou comme une suite de la loi naturelle, qui les y obligeoit, & dont le commandement que Moïse en reçut long-tems après à Mara, ou à Sinaï, n'étoit qu'un renouvellement. Mais le sentiment contraire est beaucoup plus suivi & mieux appuié (*a*).

An du M. 1.
Avant J. C. 4000.
Avant l'Ere vulg. 4004.

Voilà la veritable origine du ciel & de la terre, & de tous les êtres sensibles (*b*), sur laquelle les Philosophes ont tant raisonné, & ont tant débité de conjectures & de vaines opinions. Le monde n'est ni éternel, ni produit par le hazard & par le concours fortuit des atômes; ni par la chaleur, ni par l'esprit, ni par l'ame du monde, suivant l'idée des Philosophes; ni par le vent agité, ni par l'amour mêlé avec le cahos. Il est l'ouvrage de Dieu seul: Et non seulement il a produit la matiere, & l'a mise en mouvement; mais il a tiré du sein de la terre les plantes & les animaux, comme il a tiré du sein de l'élement humide les poissons & les oiseaux. C'est lui qui a communiqué à l'homme & aux bêtes, l'instinct qui les porte à se reproduire par la génération, & qui a donné la fécondité à la terre & aux plantes: sans lui rien ne seroit sorti du néant, & sans lui la matiere tirée du néant, seroit restée dans une inaction & dans un repos éternel; le cahos seroit éternellement demeuré cahos, sans la volonté & le commandement exprès du Créateur.

(a) *Selden. de jure n. & G. l. 3. c. 13. & nôtre Comm. sur la Génes.* 113.

(b) Voyez nôtre Comm. sur la Génes. c. 1. p. 8. 9. & suiv.

An du M. 1. Avant J. C. 4000. Avant l'Ere vulg. 4004.

Plusieurs ont cru, que le monde avoit été créé & orné tout d'un coup; & que le récit de Moïse n'étoit qu'une distribution d'ordre & une succession de raison, employée uniquement pour se proportionner à la portée du peuple, & pour lui donner une idée plus distincte de la création, en la lui faisant appercevoir successivement & par parties. En effet on conçoit quelque espece d'incongruité contraire à la toute-puissance du Créateur, à dire qu'il a achevé son ouvrage à plusieurs reprises, qu'il s'est remis à l'ouvrage tous les matins; & comme s'il eût été fatigué après un si grand travail, qu'il se soit reposé le septiéme jour. On cite des Auteurs anciens (*a*) contre le sentiment de la création successive: mais l'opinion contraire a prévalu, comme plus conforme au récit de Moïse, qui marque si clairement que Dieu créa le monde dans l'espace de six jours, & qu'il se reposa le septiéme jour. La toute-puissance de Dieu auroit peut-être paru davantage, en produisant toutes les créatures par un seul acte de sa volonté; mais sa sagesse éclata, ce semble, davantage dans l'ordre, la succession & l'arrangement qu'il a suivi dans la création.

Ch. IV. Tentation d'Eve.

Entre tous les animaux que Dieu avoit créez, & qui pour la plûpart se trouvoient dans le Jardin d'Eden, le Serpent étoit le plus souple & le plus rusé. Le Demon, qui étoit déja déchû de l'état de grace & de gloire, où il avoit été créé, s'en servit pour tenter la premiere femme. Le Serpent s'approcha

(a) *Philo alleg. l. 1. & de mundi opificio p. 6. & 41. Orig. l. 6. contra Cels. Aug. l. 4. de Gen. ad lit. c. 18. & l. 6. de Civit. c. 7. & l.* XII. *Confess. c. 29.*

d'elle, & lui dit : Pourquoi Dieu ne vous a-t'il pas permis de manger du fruit de tous les arbres du Paradis ? La femme lui dit : Nous mangeons du fruit de tous les arbres du Paradis ; il n'y a que l'arbre qui eſt au milieu du jardin, dont il nous ſoit défendu de manger, & auquel nous ne pouvons toucher ſur peine de la vie. Mais le Serpent lui repartit : Aſſurément vous ne mourrez point. Mais Dieu ſait qu'auſſi-tôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux ſeront ouverts, & vous ſerez comme des Dieux, connoiſſant le bien & le mal ; c'eſt-à-dire, vous ſerez très-éclairez ſur toutes ſortes de choſes. L'homme & la femme reçurent de Dieu dans leur création les connoiſſances & les lumieres convenables à leur nature : mais ils n'avoient pas encore cette connoiſſance qui ne vient que de l'expérience, & qui ne s'acquiert que par l'uſage.

La femme conſidera donc, que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, qu'il étoit beau & agréable à la vûë ; elle en prit ; elle en mangea ; elle en donna à ſon mari, qui en mangea auſſi. En même tems leurs yeux furent ouverts, & ils reconnurent qu'ils étoient nus. Voila à quoi les conduiſit cette vaine ſcience, dont le Serpent les avoit flattez. Elle leur découvrit leur nudité, & ils commencerent à reſſentir les impreſſions de la concupiſcence, & le ſoulevement de la chair. Pour cacher donc la nudité, qui leur parut ſi honteuſe, ils entrelaſſerent des feuilles de figuier, & les couſurent enſemble pour s'en faire des eſpeces de tabliers, ou de ceintures qui les couvriſſent. Peu de tems après, & apparemment le jour même de leur prévarication, ils enten-

AN DU M. I. Avant J. C. 4000.

dirent le Seigneur qui marchoit ſur le ſoir dans le jardin, lorſqu'il s'y leve un vent doux qui rafraîchit l'air. L'aïant entendu, ils ſe retirerent promtement au milieu des arbres du jardin, pour ſe dérober à ſa vûë.

Alors le Seigneur appella Adam, & lui dit : Où êtes-vous? Adam répondit : J'ai entendu vôtre voix dans le Paradis, & j'ai eu peur, parce que j'étois nu : c'eſt pourquoi je me ſuis caché. Le Seigneur lui repartit : Et d'où avez-vous ſu que vous étiez nu, ſinon parce que vous avez mangé du fruit de l'arbre, dont je vous avois défendu de manger? Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donné pour compagne, m'a préſenté du fruit de cet arbre, & j'en ai mangé. Le Seigneur dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela? Elle répondit : Le Serpent m'a trompée, & j'ai mangé de ce fruit. Alors le Seigneur dit au Serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux & toutes les bêtes de la terre; tu ramperas ſur le ventre; & tu mangeras la pouſſiere tous les jours de ta vie. Je mettrai une inimitié éternelle entre toi & la femme, entre ſa race & la tienne; elle te briſera la tête, & tu l'épieras pour lui mordre le talon. Ces menaces & ces malédictions prononcées directement contre le Serpent materiel, qui avoit été l'inſtrument de la tentation de la femme, & executée litteralement ſur lui, retomberent plus réellement, & s'accomplirent plus exactement ſur le Serpent infernal (*a*), ſur le Demon, qui étoit la

(a) *Apoc.* XII. 9. XX. 2.

premiere

premiere cause de la séduction de la femme.

An. du M. 1. Avant J. C. 4000.

Dieu dit aussi à la femme : Je multiplierai les dégoûts & les peines de vos grossesses, & les douleurs de vos enfantemens ; vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la puissance de vôtre mari, & il vous dominera. Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de vôtre femme, & que vous avez mangé du fruit de l'arbre, dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite à cause de vous ; vous n'en tirerez qu'avec beaucoup de peine, de quoi vous nourrir tous les jours de vôtre vie ; elle vous produira des ronces & des épines, & vous aurez pour nourriture les herbes de la terre. Vous mangerez vôtre pain à la sueur de vôtre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré ; car vous êtes poudre, & vous retournerez en poudre. Voilà la sentence que Dieu prononça contre Adam & contre sa posterité ; voilà par où la mort & le désordre sont entrez dans le monde. Ce fut alors qu'Adam donna à sa femme le nom d'Eve, parce qu'elle devoit devenir la mere de tous les hommes.

Or le Seigneur donna à Adam & à Eve des habits de peau, pour couvrir leur nudité ; & il dit à Adam, par une espece de reproche ironique : Voilà Adam devenu comme l'un de nous. Cependant afin qu'il ne porte point sa main à l'arbre de vie, & que prenant de son fruit, il ne vive éternellement, il faut l'en éloigner pour toûjours ; c'est pourquoi il le fit sortir du jardin d'Eden, afin qu'il travaillât à la culture de la terre, d'où il avoit été tiré. Et lorsqu'il fut sorti de ce lieu délicieux, Dieu

AN. DU M. 1. Avant J. C. 4000.

mit pour garder l'entrée du jardin un Chérubin, qui avoit en main un glaive étincelant comme la flamme ; de maniere que ni Adam, ni aucun homme n'y est entré depuis. Et il y a beaucoup d'apparence que ce lieu de délices, étant une fois abandonné, devint bien-tôt semblable au reste du pays d'Eden, qu'il se ressentit de la malédiction que Dieu donna à la terre, à cause de la désobéïssance d'Adam ; & qu'ensuite le déluge acheva de détruire ce qui en pouvoit être resté.

CHAP. V. Naissance de Caïn An du M. 2. Av. J. C. 3999.

Adam, pour obéir à l'ordre de Dieu, qui lui avoit dit de croître & de se multiplier sur la terre, s'approcha de sa femme, & elle enfanta *Caïn*. Elle lui donna ce nom en disant : J'ai possédé un homme par la grace du Seigneur. Elle faisoit allusion au terme hebreu, qui signifie posseder. On croit avec beaucoup de vraisemblance, qu'Eve eut toûjours, ou du moins très-souvent, à la fois une fille & un garçon. Moïse ne nous parle de la naissance d'aucune de ses filles, & il ne nomme que trois de ses garçons, se contentant de nous dire en général qu'elle eut des fils & des filles. Il abrege extraordinairement l'histoire d'avant le Déluge, & n'en dit qu'autant qu'il en faut pour venir à Noë ; cela sera cause que nous serons aussi fort courts dans l'histoire de cet âge du monde ; parce que nous nous sommes fait une loi de nous en tenir à ce qu'il y a de certain, & à écarter l'inutile & le douteux.

Naissance d'Abel. An du M. 3. Av. J. C. 3998.

Eve eut un second fils, qu'elle nomma *Abel*, ou *Habel*, qui en Hébreu signifie *vanité* ; peut-être pour marquer la vanité des esperances qu'Adam & Eve avoient conçuës, que Caïn leur aîné pourroit

être le Liberateur (*a*), que l'on ne doute point leur avoir été promis aussi-tôt après leur péché. Car dans toute l'Ecriture nous voyons les esprits de tous les Justes soûpirer après la venuë de ce Sauveur, promis dès le commencement, décrit par les Prophétes, & attendu jusqu'à J. C. qui a pleinement rempli toutes nos esperances, & celles de tous les Justes, & de tous les Patriarches, qui ont vécu avant & depuis la Loi. Or Caïn s'appliqua au labourage & à l'agriculture, & Abel fut pasteur de brebis.

AN. DU M. 3.
Avant J. C. 3998.

Offrandes de Caïn & d'Abel.
An du M. 129.
Av. J. C. 3871.

Il arriva long-tems après que Caïn fit des offrandes au Seigneur des fruits de la terre; Abel offrit aussi des premiers nez de son troupeau, & de ce qu'il avoit de plus gras & de meilleur, ou même il offrit des premiers nez de ses moutons, & du lait de ses brebis; car les termes de l'original peuvent souffrir l'un & l'autre sens (*b*). Adam avoit inspiré à ses fils ces sentimens de respect & de reconnoissance pour le Seigneur, & les avoit accoûtumés à lui offrir au moins une fois l'année les prémices de leurs travaux. Ils l'avoient pratiqué ainsi, tandis qu'ils étoient demeurez auprès de lui; ils continuerent de même après qu'ils eurent leur maison & leur famille à part. Le Seigneur regarda favorablement Abel & ses presens; mais il ne regarda point Caïn ni ses offrandes; ce qui mit Caïn dans une très-grande colere, & son visage en parut

(a) Voyez Jonathan fils d'Uriel, & les autres Commentateurs de la Génes. III. I.

(b) מבכרות צאנו ומחלביהן *de primogenitis pecudum, & de adipibus earum*, vel, *de lacte earum.*

An du M. 129. Avant J. C. 3871.

tout abatu. On ignore qu'elle eſt la marque à laquelle Caïn reconnut, que Dieu n'agréoit point ſes offrandes ; mais on croit (*a*) que dans ces commencemens Dieu avoit coûtume d'envoyer un feu du ciel, qui conſumoit les ſacrifices qui lui étoient agréables : faveur qu'il fit alors ſans doute à Abel, & non pas à Caïn.

Cette préference que Dieu avoit donnée à Abel ſur Caïn, & qui n'étoit que trop publique, ayant fait naître dans le cœur de Caïn une horrible jalouſie contre ſon frere, Dieu lui apparut & lui dit : Pourquoi êtes vous en colere, & d'où vient ce grand abbatement qui paroît ſur vôtre viſage ? Si vous faites bien, n'en ſerez vous pas récompenſé ? & ſi vous faites mal, n'en porterez-vous pas auſſi-tôt la peine ? Que la préference que je lui ai témoignée ne vous allarme pas ; je ne prétens point vous priver de vos droits de premier né : Abel vous ſera aſſujetti, & vous lui commanderez. Ou ſelon d'autres : Le peché peut vous attaquer, mais vous êtes toûjours le maître de lui réſiſter ou de lui ceder. La concupiſcence peut vous ſolliciter, mais elle ne vous impoſe aucune neceſſité ; ainſi rentrez en vous-même ; offrez-moi des offrandes dans de meilleures diſpoſitions, & vous me trouverez diſpoſé à les recevoir, & à vous donner des marques d'approbation.

Mort d'Abel.

Tout cela ne fut pas capable de calmer la paſſion, ni de moderer la jalouſie de Caïn. Il attira Abel

(a) *Cyrill. l. 11. in Geneſ. Hieron. quæſt. Hebr. Procop. in Geneſ. Chryſ. in Ep. ad Hebr. c.* XI. *Ephræm ſerm. 1. de Sacerdotio. Alii plures.*

dans les champs sous quelque prétexte, & le voyant seul, il se jetta sur lui & le tua. La tradition des Juifs & des Orientaux (*a*) donne à ce meurtre une autre origine. La haine que Caïn avoit conçuë contre Abel, venoit, disent-ils, de ce qu'Adam vouloit donner pour femme à Abel Azeron sœur jumelle de Caïn, & à Caïn Auvine sœur jumelle d'Abel, laquelle il n'aimoit point. Caïn qui avoit conçu une passion violente pour sa propre sœur jumelle, ne pouvoit se resoudre à épouser Auvine. Un jour qu'Abel & Caïn par ordre d'Adam allerent sur une montagne, pour y offrir des sacrifices, le Demon inspira à Caïn de se défaire de son frere, & Caïn transporté par sa passion consentit à cette mauvaise suggestion; ce qui fut cause que Dieu n'eut point son offrande pour agréable, tandis qu'il reçut favorablement celle d'Abel. Cette préférence irrita de plus en plus Caïn, & le porta enfin à tuer son frere, ainsi que nous venons de le raconter. Les anciens Targum de Jerusalem & de Jonathan portent, que Caïn entra en dispute avec Abel, soûtenant qu'il n'y avoit ni jugement de Dieu, ni peine, ni recompense en l'autre vie, ni providence en celle-ci; & qu'Abel soûtenant fortement le contraire, Caïn en prit prétexte de le tuer d'un coup de pierre, ou d'un coup de massuë, ou avec une épée, ou avec un instrument de labourage, ou avec une faux, ou autrement; car la chose n'est nullement connuë.

AN DU M. 129. Avant J.C. 3871.

Joseph croit que Caïn enterra le corps d'Abel,

(a) *Clem. Alexand. 1. Stromat.*

An du M. 129. Avant J. C. 3871.

afin qu'on ne pût découvrir son crime. Mais peu de tems après Dieu lui apparut, & lui dit : Où est votre frere Abel ? Il répondit : Je ne sai : suis-je le gardien de mon frere ? Le Seigneur lui repartit : Qu'avez-vous fait ? La voix du sang de vôtre frere crie de la terre jusqu'à moi. Vous serez donc maudit sur la terre, qui a ouvert sa bouche, & a reçu le sang de vôtre frere que votre main a répandu ; lorsque vous la cultiverez elle ne vous rendra point son fruit ; vous serez fugitif & vagabond sur la terre. Caïn au lieu de recourir à la clemence de Dieu, & de faire pénitence de son peché, s'endurcit davantage, & tomba dans le désespoir, en disant : Mon iniquité est trop grande pour en obtenir le pardon. Vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre, & je n'oserai plus paroître devant votre face. Je serai fugitif & vagabond sur la terre, & quiconque me trouvera me tuera. Le Seigneur lui répondit : Il n'en sera pas ainsi : mais quiconque tuera Caïn, en sera puni très-févérement. Le Seigneur mit donc un signe sur Caïn, afin qu'il ne fût pas mis à mort par ceux qui le trouveroient.

An du M. 130. Av. J. C. 3870.

Ceci se passa l'an du monde 130. Alors Abel pouvoit avoir des fils & des petits-fils, des gendres & des beau-freres, qui auroient pû venger sa mort sur la personne de Caïn. Mais Dieu le mit à couvert de leur vengeance par la marque qu'il imprima sur lui ; & il semble que Caïn lui-même jugea à propos de s'éloigner du lieu de sa naissance, pour éviter le ressentiment de la famille d'Abel : il se retira à l'Orient de la Province d'Eden, & y de-

meura vagabond (*a*), ou plutôt dans une espece d'exil; car Moïse (*b*) nous apprend, qu'il y bâtit une ville nommée Henos, du nom de son premier né.

An du M. 130. Avant J. C. 3870.

Quant au signe que le Seigneur mit en Caïn, les Commentateurs en parlent diversement. Les uns (*c*) veulent qu'il ait eu un chien, qui marchât toûjours devant lui; d'autres lui donnent une corne sur le front, ou une lettre du nom de Dieu gravée sur son visage, ou un caractere sur le front, semblable à celui que Dieu fit imprimer sur le front de ceux qui gemissoient dans Jerusalem. (*d*)

La plûpart des Peres (*e*) croient, que ce signe consistoit dans le tremblement de tous ses membres & dans l'air égaré & farouche de ses yeux, qui marquoient l'inquiétude & les remords de sa mauvaise conscience. D'autres veulent que Dieu fit en sa présence un miracle pour le rassûrer. D'autres l'entendent tout simplement de la promesse que Dieu lui fit alors, que nul ne porteroit la main sur lui.

L'Ecriture ne nous apprend plus rien de la personne de Caïn; mais Joseph (*f*) nous dit que s'étant établi à Naïde, & y ayant bâti une Ville pour sa demeure & pour celle de sa famille, au lieu de profiter de sa disgrace pour expier son crime, il se pervertit de plus en plus & se livra à toutes sortes de dereglemens & de violences; s'étant mis à la

(a) On peut entendre l'Hebreu de cette sorte: *Il demeura dans la terre de Nod, à l'Orient d'Eden.*

(b) *Genes.* IV. 17.

(c) *Ita Rabb. plures,*

(d) *Ezech.* IX. 4. 6.

(e) *Chrys. in Gen.* IV. *Theodor. qu.* 42. *in Gen. Aug. l.* 12. *contr. Faustum. c.* 12. *Hieron. Ep.* 25. *ad Damasum.*

(f) *Joseph. Antiq. l.* 1. *c.* 3.

AN DU M. 130. Avant J. C. 3870.

tête d'une troupe de brigands, qui ne chercherent comme lui, qu'à s'enrichir aux dépens des autres. Il changea l'ancienne simplicité qui regnoit dans le commerce, en y introduisant la fraude & l'usage des mesures & des poids. Ce fut lui qui le premier mit des bornes aux champs, & qui se fortifia dans une Ville. On ne sait ni le tems, ni la maniere de sa mort; car ce que disent quelques Grecs (*a*), qu'il fut écrasé sous les ruines d'une maison, n'est pas plus certain que ce que d'autres avancent, qu'il fut tué par Lamech. On sait que quelque-uns (*b*) ont prétendu que Caïn avoit fait pénitence; mais les Peres n'ont point été de cet avis. Ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut pere d'Henoch, lequel engendra Irad, Irad fut pere de Maviaël, Maviaël de Mathusaël, & Mathusaël de Lamech. Ce dernier est celebre par la polygamie, que l'on croit qu'il introduisit dans le monde, en épousant deux femmes, dont l'une s'appelloit Ada, & l'autre Sella.

CHAP. VI. Lamech bigame. Discours qu'il tient à ses femmes.

Un jour il dit à ses femmes: Femmes de Lamech, écoutez ma voix, j'ai tué un homme par ma blessure; j'ai tué un jeune homme par ma meurtrissure, on tirera vengeance du meurtrier de Caïn jusqu'à sept fois, & de celui de Lamech jusqu'a septante fois sept fois. On ignore le motif qui faisoit ainsi parler Lamech; quelques-uns (*c*) croient qu'il avoit tué Caïn & Tubalcaïn; d'autres (*d*) veulent qu'il ait simplement tué Caïn comme il étoit à la

(a) *Georg. Syncell. p. 11. Cedren. p. 8. Malala p. 2.*

(b) *Vide Vaïkra Rabba, & Jalkut sect. 13. Joh. Christ. Orlob. Cainus non desperans, &c.*

(c) *Hist. Scolastica.*

(d) *Michael Glycas, ex Method. Patar. p. 118.*

chasse

chasse, l'ayant pris pour une bête sauvage ; d'autres qu'il avoit tué deux freres d'Henoch, d'autres enfin croient qu'il craignoit, que le meurtre commis sur la personne d'Abel, par Caïn, ne retombât sur lui, qui étoit le septiéme après lui, selon l'ordre des génerations (*a*); enfin chacun raisonne sur cela à sa fantaisie. Il y en a même qui soûtiennent, qu'il n'avoit tué personne, mais qui traduisent ainsi le texte de Moïse : *Ai je tué un homme par une blessure mortelle ?* comme si étant repris de sa polygamie par quelqu'un, il luy eût répondu : Quel si grand crime ai-je fait ? Ai-je tué un homme par une blessure, que je lui aie faite ? Si quelqu'un portoit la main sur moi, il en seroit très-severement puni. Dieu a menacé le meurtrier de Caïn de le punir sept fois ; mais celui qui tuera Lamech, sera puni septante fois sept fois.

AN. DU M. 130.
Avant J. C. 3870.

Quoi qu'il en soit, Lamech eut des enfans de ses deux femmes ; Ada enfanta Jabel, qui fut pere des pasteurs, & de ceux qui demeurent dans les tentes. Elle eut aussi Jubal, qui fut le pere, ou le maître, & l'instituteur de ceux qui joüent des instrumens de musique. Sella seconde femme de Lamech eut pour fils Tubalcaïn, fameux par son adresse à manier & à forger les métaux d'Airain & de Fer ; enfin elle eut une fille nommée Noëma, que l'on croit avoir inventé la maniere de filer la laine & de faire la toile, & que l'on a confondu avec la Minerve des Grecs, nommée aussi Nemanoun (*b*). Plusieurs ont cru que Noëma avoit épou-

(a) *Vide Hieronym. Ep. 125. ad Damas. Joseph. Procop. alii.*

(b) *Plut. de Iside & Osiride.*

ſé Noë (*a*) ce qui n'eſt nullement certain.

An. du M. 130. Avant J. C. 3870. Naiſſance de Seth

Après la mort d'Abel, Adam eut un troiſiéme fils qui fut nommé Seth ; ce nom ſignifie, *il a mis*, & on le lui donna pour marquer, que Dieu avoit rendu à Adam un autre fils en la place d'Abel. Seth fut la ſouche de la race des Saints & des fideles ; au lieu que Caïn fut auteur de la race des méchans. Seth agé de cent cinq ans eut un fils qu'il nomma Enos, & qui ſe rendit célébre par ſa pieté & par ſon attachement au culte du Seigneur. C'eſt de ſon tems, que l'on commença à diſtinguer ceux qui demeurerent fidelement attachez au culte du Seigneur, de ceux qui s'en ſéparerent, & qui ſe plongerent dans le déſordre. Il y en a qui croient, que ce fut en ce tems-là que commença l'Idolatrie, & qui traduiſent l'Hebreu (*b*) *Alors on commença à profaner le nom du Seigneur*, en le donnant aux Idoles. D'autres croient que l'on donna à Seth même le nom de Dieu, & à ſes enfans le nom d'enfans de Dieu (*c*). Mais la principale & la plus glorieuſe prérogative de Seth, eſt d'avoir été la ſouche d'où ſont ſortis les anciens Patriarches aïeux de J. C. Les hérétiques (*d*) Sethiens prétendoïent, qu'il étoit non ſeulement l'aïeul du Meſſie, mais que l'ame de Seth étoit paſſée dans la perſonne de J. C. On lui a attribué l'invention des lettres hebraïques, ou au moins du *ſchin*, & du *thau*, qui en ſont les deux dernieres, & d'avoir reglé par le cours des

Naiſſance d'Enos. An M. 235. Av. J. C. 3765.

(a) *Rabini plures in Bereſith. alii. in Geneſ.*
(b) *Geneſ.* VI. 26. א בשם יהוה אן דוחל *Vide Hieronym. tradit. Heb.*
(c) *Suidas in Seth.*
(d) *Epiphan. hæreſ. 39.*

astres, les années, les mois & les semaines. (*a*) Mais tout cela est fort douteux, pour ne rien dire de plus.

AN DU M. 235. Avant J. C. 3765.

Je ne parle point de sa prétenduë translation dans le Ciel, où il demeura, dit-on (*b*), pendant quarante jours, & où il apprit le crime que les Anges ou les Veillans devoient commettre, en se corrompant avec les filles des hommes. On dit qu'il y apprit aussi, que le déluge devoit noier tout le monde, & qu'il viendroit un Liberateur, qui sauveroit les hommes. Je ne dis rien non plus de ces deux fameuses colonnes, que Joseph (*c*) dit avoir été érigées avant le déluge par les fils de Seth, lesquels étant instruits de toute la science de l'Astronomie, & informez par Adam, que le monde devoit périr deux fois, l'une par les eaux du déluge qui devoit bien-tôt arriver, & l'autre par les flammes d'un incendie géneral, qui devoit arriver long-tems après, érigerent deux colonnes, l'une de pierre pour résister à l'eau, & l'autre de brique pour résister aux flammes, sur lesquelles ils écrivirent leurs découvertes, pour les faire passer à la posterité. Comme ces choses ne sont point d'une certitude, qui puisse les faire ranger parmi les faits historiques, nous ne les touchons que pour en avertir en passant le Lecteur. Dans une si haute antiquité, & une si grande disette de faits, il semble qu'on peut recourir quelquefois au douteux, parce qu'on les trouve avancez par les Anciens; mais on ne les donne que pour ce qu'ils sont, & on n'a garde de vouloir faire illusion au Lecteur.

(a) *Suidas in Seth. Glycar. annal. p. 121.*

(b) *Greg. Syncell. è parv. Gen. p. 10.*

(c) *Joseph. Antiq. l. 1. c. 2.*

AN. DU M. 930. Avant J. C. 3070. Mort d'Adam.

Adam après avoir vêcu neuf cens trente ans, mourut laissant un grand nombre de fils & de filles ; les uns imitateurs de sa piété & de sa pénitence, & les autres sectateurs des dereglemens de Caïn. On attribuë à Adam l'invention des Lettres & de l'Ecriture. Les Hebreux (*a*) lui donnent pour maître & pour précepteur l'Ange Raziel. On veut qu'il ait été l'homme le plus éclairé qui ait jamais été ; qu'il ait inventé & perfectionné tous les arts tant liberaux, que mécaniques (*b*), qu'il ait été rempli de l'esprit de prophetie. (*c*) On lui attribuë aussi divers ouvrages apocryphes, comme une Genése, ou une Généalogie (*d*), une Apocalypse (*e*). On voioit autrefois une vie d'Adam, & un livre intitulé, *La pénitence d'Adam*. Dans ce dernier (*f*) on lisoit, que par le moyen de l'Archange Uriel Adam avoit connu la chûte des Veillans ou Anges prévaricateurs, le déluge, l'Incarnation du Fils de Dieu, & les prieres qui s'offrent à Dieu chaque jour par le ministere du même Archange Uriel. On y lisoit aussi qu'Adam avoit laissé trente-trois fils, & & vingt-sept filles. Les Hebreux le font auteur du Pseaume XCI. *Bonum est confiteri Domino*. Plusieurs anciens ont crû, qu'il avoit été enterré à Hebron, d'autres sur le Calvaire. Tout cela est très-incertain.

Il n'en est pas de même du salut d'Adam, que l'Eglise a décidé contre Tatien. L'Abbé Rupert (*g*)

(a) *Cabalistæ.*
(b) *Vide Suidam in Adam.*
(c) *Clemens Alexand. lib. 1. Stromat. Justin. Apolog. 1. p. 73. Clem. recognit. l. 1. §. 47. Origen. Homil. 1. in Cantic. Ita & Rabb.*
(d) *Decret. Gelasii.*
(e) *Epiphan. hæres. Gnostiq.*
(f) *Apud Syncell. p. 10.*
(g) *Rupert. in Genes.*

en a parlé d'une maniere douteuse, & il dit que de son tems plusieurs personnes en parloient de même. Mais il ignoroit apparemment les décisions de l'Eglise & des Peres sur cet article. L'Ecriture même (*a*) dit expressement que Dieu l'a conservé, & l'a tiré de son peché. On ne sait quand mourut la premiere femme; quelques-uns la font survivre à Adam de dix ans (*b*), d'autres seulement de septante jours (*c*). On ne doute point qu'elle n'ait imité la pénitence d'Adam, comme elle avoit eu la principale part à sa chûte. L'Eglise la croit sauvée aussi-bien qu'Adam. (*d*) Les Gnostiques avoient composé un Evangile sous le nom d'Eve (*e*); c'étoit un ouvrage rempli d'infamies, dont ces hérétiques se servoient pour autoriser les actions abominables usitées dans leur secte.

AN. DU M. 930. Avant J. C. 3070.

Seth mourut aussi après avoir vêcu neuf cens douze ans, & laissa une nombreuse posterité, fidelle imitatrice de ses vertus. Il y a beaucoup d'apparence qu'étant mort l'an du monde 1042. & plus de cinq cens ans avant le Déluge, il laissa sa famille dans la pureté du culte du Seigneur, & que les désordres dont nous parlerons ci-après, ne commencerent qu'après sa mort. Les Gnostiques & les Sethiens avoient forgé plusieurs mauvais livres sous le nom de Seth (*f*); mais ces livres sont perdus pour la plûpart, & nous n'avons pas lieu de regretter leur

Mort de Seth. An du M. 1042. Av. J. C. 2958.

(a) *Sap. x. 2.*
(b) *Marian. Scot. Genebr. Chronolog.*
(c) *Apocrypha lib. Genes. præmissa in codice ms. ann.* 1458. *apud Joh. Frideric. Maher.*
(d) Voyez nôtre Commentaire sur la Génese 2. edit. p. 150.
(e) *Epiphan. hæres. 26. n. 2.*
(f) *Epiphan. hæres. 26. & 39.*

AN. DU M. 1042. Avant J. C. 2958.

perte; puiſqu'ils ne contenoient que les monſtrueuſes opinions de ces héretiques. Les Orientaux croient avec beaucoup de vraiſemblance, qu'Adam lui communiqua, comme à ſon fils bien-aimé, toutes les connoiſſances qu'il avoit reçûës, & les découvertes qu'il avoit faites dans l'Aſtronomie & dans les arts. Mais ces découvertes ne ſont point parvenuës juſqu'à nous.

Mort d'Henos. An du M. 1140. Av. J. C. 2860.

Enos fils de Seth ayant vêcu neuf cens cinq ans, mourut, laiſſant après lui Caïnan, qui mourut âgé de neuf cent dix ans. Caïnan eut pour fils Malaleël; Malaleël engendra Jared; Jared fut pere d'Henoch; & Enoch de Mathuſalem. Henoch marcha devant Dieu, dit l'Ecriture (a), & il ne parut plus, parce que Dieu l'enleva. Les Rabbins & les Critiques ne conviennent pas du ſens de ces paroles, *Il ne parut plus*. Quelques-uns ſoûtiennent qu'elles ſignifient qu'Henoch mourut, mais d'une mort prématurée. Mais les Peres (b) & preſque tous les Commentateurs, tant Juifs que Chrétiens, aſsûrent qu'Henoch fut tranſporté hors du monde tout en vie, & d'une maniere toute miraculeuſe; qu'il y eſt encore aujourd'hui plein de vie, en un lieu inconnu aux hommes; qu'il doit paroître de nouveau dans le monde avant le Jugement dernier, pour s'oppoſer à l'Antechriſt; qu'alors il ſouffrira le martyre; & après avoir demeuré trois jours & demi ſans ſépulture au milieu de la grande Ville, nommée en langage ſpirituel Sodome & Egypte, il reſſuſcitera

CH. VII.

Tranſport d'Henoch. An du M. 987. Av. J. C. 3013.

(a) *Geneſ. v. 24.*

(b) *Vide Menaſ. Ben-Iſraël de frag. hum. ſect. 22. art. 7. Abenezra Calvin.*

(c) *Chryſoſt. Hom. 21. in Gen. Theodoret. qu. 45. Aug. l. 9. de Gen. ad litt. Ambroſ. de paradiſ. c. 3. & alii paſſim.*

& montera au Ciel. C'est ce qu'on lit dans l'Apocalypse (*a*), & qu'on applique d'ordinaire à Henoch & à Elie.

An du M. 987. Avant J. C. 3013.

L'Apôtre Saint Jude (*b*) cite un passage d'Henoch, qui porte : *Voici le Seigneur qui vient avec ses milliers de Saints, pour juger tous les hommes, & pour condamner tous les impies des impietez qu'ils ont commises, & des duretez qu'ils ont proferées contre lui.* On est assez d'accord que le livre qu'on a sous le nom d'Henoch, n'a jamais été écrit par ce Patriarche : il n'a jamais été reçû ni dans le Canon des Juifs, ni dans celui des Chrétiens. Il contient des choses indignes & d'Henoch & de Saint Jude ; nous avons encore aujourd'hui cet ouvrage, au moins en partie ; il est cité dans les plus anciens Peres, comme Saint Justin le Martyr (*c*), Saint Irenée (*d*), Tertullien (*e*), Saint Clement d'Alexandrie (*f*), Origenes (*g*), Saint Hilaire (*h*), Saint Jerôme (*i*), Saint Augustin (*k*), & souvent aussi dans le faux Testament des douze Patriarches, qui est une piéce fort ancienne. L'Auteur du livre d'Henoch étoit apparemment un Juif converti, qui vouloit attirer au Christianisme les Hebreux ses freres. Il parle de l'Incarnation, de la Mort, de la Résurrection de Jesus-Christ d'une maniere beaucoup plus claire (*l*)

(a) *Apoc.* XI. *3. 4. & seq.*
(b) *Jude v. 14.*
(c) *Justin. Apol. breviore p. 44.*
(d) *Iren. l. 4. c. 30.*
(e) *Tertull. de Idololatr. c. 4. & l. 2. de cultu fem. c. 10. & alibi.*
(f) *Clem. Alex. l. 5. Strom. p. 550.*
(g) *Origen. l. 5. contra Cels. l. 4. de principiis. l. 8. in Johan. p. 132.*
(h) *Hilar. in Psalm. 132. ℣. 3.*
(i) *Hieron. catalog. c. 4. & in Ep. ad Tit. c. 1. Pseudo-Hier. in psal. 132.*
(k) *August. l. 15. de Civit. c. 23. & lib. 18. c. 38.*
(l) Voyez ce qui est cité de ce Livre dans le testament de Levi c. 16. & dans celui de Nephtali c. 4. & celui de Benjamin c. 9.

An du M. 987. Avant J. C. 3013.

que les Prophetes. Il attribuë aux Anges un amour impur pour les filles des hommes ; il croit que la chûte des mauvais Anges est venuë de leur commerce avec les femmes, & que de là sont sortis les Géans, qui ont vêcu avant le déluge. Enfin cet ouvrage est rempli d'opinions fausses & ridicules.

Si c'est de là que Saint Jude a pris l'endroit qu'il en a cité, il faut ou qu'il ait su par une lumiere surnaturelle, que cet endroit étoit vrai, & venoit véritablement d'Henoch, ou qu'inspiré du Saint Esprit, il ait prononcé les mêmes paroles, qui avoient déja été autrefois révelées à Henoch avant le déluge : ce qui est particulier, c'est qu'elles ne se lisent point dans le long Fragment que George Syncelle nous a conservé du livre d'Henoch ; & il n'est pas impossible, que le fourbe qui a composé cet ouvrage, n'ait pris occasion de le composer, de ce que S. Jude avoit fait mention d'Henoch dans son Epître canonique.

Naissance de Mathusala. An du M. 687. Av. J. C. 3313.

Henoch eut pour fils Mathusala, celui de tous les hommes qui a vêcu le plus long-tems, puisque l'Ecriture lui donne neuf cens soixante-neuf ans de vie (*a*) ; les Septante même, suivant plusieurs de leurs exemplaires (*b*), le faisoient survivre au déluge de quatorze ans ; mais leur texte étoit corrompu en cet endroit, & on doit s'en tenir à l'Hebreu, qui le fait mourir l'année même du déluge 1656. de la création du monde. Mathusala âgé de

(a) *Genes.* v. 27.
(b) Voyez nôtre Comment. sur la Génes. 2. édit. p. 157. *& S. Aug. l. 15. c. 11. 12. de civit.*

cent

cent quatre-vingt-sept ans engendra Lamech, lequel fut pere de Noë. Le nom de Noë signifie repos, consolation. Ses parens lui donnerent ce nom (*a*), par une espece d'esprit de prophétie, jugeant qu'il les consoleroit dans leur vieillesse, & qu'il les soulageroit dans les travaux de leurs mains. On dit en effet qu'il inventa la charuë, & une maniere plus aisée de labourer. Noë aiant cinq cens ans engendra Sem, Cham & Japhet. On croit que Japhet est l'aîné des trois, Sem le second, & Cham le troisiéme.

Naissance de Lamech pere de Noë An du M. 876. Av. J. C. 3126.

Naissance de Noë. An du M. 1056. Av. J. C. 2944.

Naissance de Japhet.

Naissance de Sem. An du M. 1558. Av. J. C. 2442.

Les hommes s'étoient fort multipliez sur la terre, (*b*) & la corruption y étoit grande, sur-tout parmi les descendans de Caïn. Les enfans de Dieu, c'est-à-dire, la race de Seth s'étant aussi beaucoup multipliée, tomba bien-tôt dans le désordre; ces mêmes hommes, qui jusqu'alors avoient conservé la crainte du Seigneur, s'étant laissez prendre à la beauté des filles de la race maudite de Caïn, & ayant choisi parmi elles celles qui leur plurent, sans songer au danger auquel ils s'exposoient, s'engagerent insensiblement dans tous les crimes qui étoient dominans dans cette race corrompuë; ils oublierent Dieu, & s'abandonnerent aux plaisirs les plus honteux, ce que l'Ecriture exprime par ces termes (*c*): *Toute chair avoit corrompu sa voie.* De ces mariages sortirent les Géans, si célébres dans toute l'antiquité, ces hommes monstrueux autant par l'énorme grandeur de leur taille, que par leur excessive

(a) *Genes.* VI. *1.* & *seq.*
(b) *Genes.* VI. *12.*
(c) VI. *12.*

An du M. 1558. Avant J. C. 2442.

insolence. Dieu donc voiant que la malice des hommes qui vivoient sur la terre, étoit extrême, & que toutes les pensées de leur cœur étoient en tout tems tournées au mal, il fut touché de douleur & d'une espece de repentir d'avoir créé l'homme; & il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé ; je ferai périr tout ce qui a vie, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis les reptiles jusqu'aux oiseaux du Ciel; car je me repens de les avoir faits.

An du M. 1536. Avant J. C. 2464. Avant l'Ere vulg. 2468.

Toutefois Noë trouva grace aux yeux de Dieu; c'étoit un homme juste & parfait au milieu de ceux de son tems. Il marcha avec le Seigneur, & fut toûjours fidéle à toutes ses volontez. Et le Seigneur lui dit : J'ai résolu de faire périr tous les hommes : ils ont rempli toute la terre de leur iniquité, & je veux les exterminer. Faites-vous un arche ou un vaisseau en forme de coffre, avec des pieces de bois de cyprès. Vous l'enduirez de bitume en dedans & en dehors ; & vous y ferez plusieurs petites chambres, ou cellules. Elle aura trois cens coudées de long, cinquante de large, & trente de haut. Pour donner du jour & de l'air à cette vaste machine, vous ferez immédiatement au-dessous du toit qui la couvrira, & qui sera fait comme le couvercle d'un coffre, une fenêtre qui regnera tout autour de l'arche, à la hauteur d'une coudée. Vous partagerez toute la hauteur & la capacité de l'arche en trois étages, & vous mettrez à l'un des bouts une porte, pour y faire entrer tous les animaux, & pour y apporter les provisions. Joseph, Philon & plusieurs Interprêtes donnent à l'arche quatre

CH. VIII. Arche de Noë.

étages, en comptant pour un étage la carêne, ou le fond du vaisseau, où l'on pût mettre de l'eau douce, ou quelqu'autre chose.

An du M. 1536. Avant J. C. 2464. Avant l'Ere vulg. 2468.

Pour se former une idée distincte de ce bâtiment, contre lequel on forme tant d'objections, on peut se figurer une très-grande Eglise, partagée en trois ou quatre étages. L'arche, en prenant la coudée sur le pied de vingt pouces & demi de nôtre mesure, avoit en dehors cinq cens douze pieds de longueur, quatre-vingt-cinq pieds de largeur, & cinquante-un pieds de hauteur, mesure de Paris. Elle avoit à peu près la figure d'un grand coffre, ou d'une très-vaste maison, ayant le toit plat à la maniere des Orientaux, ou un peu élevé en dos d'âne, pour faciliter l'écoulement des eaux de la pluie. Le dedans étoit partagé en quatre étages. Le premier avoit trois coudées & demie de hauteur; le second sept coudées; le troisiéme huit; & le quatriéme six & demie. Les cinq coudées restantes de la hauteur, se prenoient pour les épaisseurs du fond & du comble, & des trois ponts, ou planchers de ces trois étages. Dans le premier on pouvoit mettre l'eau douce, pour la provision des hommes & des animaux. Le second pouvoit servir de grenier, ou de magazin. Le troisiéme pouvoit contenir les étables pour les animaux à quatre pieds. Et le quatriéme les volieres pour les oiseaux.

Un Auteur exact (a) a fait voir par un calcul scrupuleux, que l'eau qui étoit dans la carêne pouvoit être de plus de 31174. muids, ce qui suffit pour

(a) M. le Pelletier de Rouen, Dissertation sur l'Arche de Noë.

AN DU M. 1536. Avant J. C. 2464. Avant l'Ere vulg. 2468.

abreuver pendant un an quatre fois autant d'hommes & d'animaux qu'il y en avoit dans l'arche : & que dans le grenier il pouvoit contenir plus de nourriture, qu'il n'en falloit aux animaux qui y étoient pendant un an. Dans le troisiéme étage où il place les animaux à quatre pieds, outre trente-six étables de plus de vingt-cinq pieds & demi de long, & de vingt-neuf de large, il montre que Noë put faire trente-six loges pour y placer les ustenciles du ménage, les instrumens du labourage, les grains, les semences, &c. Et outre cela, pour lui & pour sa famille une cuisine, une salle, quatre chambres, & une espace de quarante-huit coudées de longueur pour se promener.

A l'égard des animaux, qui devoient entrer dans l'arche, le nombre n'en est pas aussi grand qu'on pourroit se l'imaginer. On ne connoît d'animaux à quatre pieds qu'environ cent trente especes, d'oiseaux cent trente, & de reptiles au plus trente especes. On ne connoît que six especes d'animaux qui soient plus gros que le cheval ; il y en a peu qui lui soient égaux, & il y en a un grand nombre qui sont bien moins gros, & qui sont même au-dessous de la brebis. Pour les oiseaux, il y en a peu qui soient plus gros que le cigne, & presque tous le sont moins.

Quant aux provisions pour la nourriture de tant d'animaux, il étoit aisé de leur trouver place dans l'arche, soit que tous les animaux vêcussent d'herbes, de fruits & de légumes pendant tout le tems du déluge, comme il est très-probable, n'y ayant aucun animal qui dans la nécessité ne se nourrisse

AN DU M. 1536. Avant J. C. 2464.

de fruits, ou de légumes, ſoit que les carnaſſiers mangeaſſent de la chair. Dans ces derniers cas on peut faire entrer dans l'arche 3650. brebis, leſquelles diminuant tous les jours, on peut ſuppoſer qu'il ne fallut pour leur nourriture, qu'autant de foin qu'il en faut à 1820. brebis qui y ſeroient demeurées toute l'année : or cette quantité eſt très-peu de choſe comparée à l'énorme capacité de l'arche. Mais laiſſons ces détails aux Géometres & aux Commentateurs ; continuons le fil de notre hiſtoire.

Dieu donna ces ordres à Noë, & fit ces menaces l'an du monde 1536. (*a*) 120. ans avant qu'il envoiât le déluge ſur la terre, donnant tout ce tems aux hommes pour faire pénitence, & ordonnant à Noë de les rappeller à la juſtice (*b*) & à la pénitence. Mais ſes exhortations & ſes menaces furent inutiles; ils écouterent Noë ſans changer de conduite, ils lui virent bâtir l'arche ſans s'émouvoir. Le déluge les ſurprit, lorſqu'ils y penſoient le moins, & qu'ils étoient occupez à faire des mariages, à boire, à manger, & à ſe divertir (*c*). Mais Dieu fit alliance avec Noë, & lui promit de le conſerver dans l'arche, avec ſa femme & ſes trois fils & leurs femmes. Il voulut auſſi conſerver toutes les eſpeces d'animaux qui ſont ſur la terre, en lui diſant d'introduire dans l'arche, lorſqu'il en ſeroit tems, ſept animaux purs & une couple d'animaux impurs, pour empêcher que l'eſpece n'en pérît. Cette dénomination d'animaux purs & impurs a rapport aux loix,

(a) *Geneſ.* VI. 3.
(b) I. *Petri* III. 20. 2. *Petri* II. 5.
(c) *Matth.* XXIV. 37. *Luc.* XVII. 26. 27.

AN DU M. 1536. Avant J. C. 2464.

qui furent données par le Seigneur à Moïse, ou du moins réïterées & renouvellées plusieurs années après au mont Sinaï (*a*). On appelle purs, les animaux qu'on peut offrir en sacrifice, & dont il est permis de manger parmi les Juifs; & impurs, ceux qui ne sont ni propres aux sacrifices, ni bons à manger suivant l'idée des Juifs.

CH. IX. Commencement du Déluge. An du M. 1656. Av. J. C. 2344.

L'an 600. de la vie de Noë, du monde 1656. le Seigneur dit à Noë de faire entrer dans l'arche tous les animaux, & d'y porter tout ce qu'il n'y avoit pas encore mis. Il fut occupé à ce travail depuis le dixiéme jour du second mois, jusqu'au dix-septiéme du même mois. Nous croions avec les plus habiles Chronologistes, que l'Auteur sacré a parlé en cet endroit du second mois de l'année civile, qui commençoit en Automne vers nôtre mois d'Octobre, & que ce second mois répondoit partie à Octobre, & partie en Novembre; en sorte que le déluge commença & finit dans l'Automne, & au commencement de l'Hiver. Le dix-septiéme jour de ce mois dès le matin Noë & sa femme, ses trois fils & leurs femmes, en tout huit personnes (*b*), entrerent dans l'arche, & le Seigneur ferma (*c*) & enduisit la porte de l'arche en dehors, afin que l'eau n'y pût entrer. Le même jour les eaux du Ciel commencerent à tomber en si grande abondance, que l'on auroit dit que les cataractes du Ciel étoient rompuës, & que les réservoirs que l'on conçoit au-dessus des nuës, se déchargeoient sur la terre

(a) *Levit.* XI.
(b) *Petri* III. 20.
(c) *Genes.* VII. 16.

comme des torrens ; les eaux de la mer, & celles qui ſont dans les creux des montagnes & ſous la terre en ſortirent, & rompirent leurs ſources ; en ſorte que pendant quarante jours & quarante nuits l'eau ne ceſſa de tomber, & qu'elle s'éleva quinze coudées au-deſſus des plus hautes montagnes. Tous les hommes, tous les animaux, tous les oiſeaux, & les reptiles moururent & furent noiez, ſans qu'il reſtât un ſeul homme, ou un ſeul animal, à l'exception de Noë, de ſa famille, & des animaux qui étoient avec eux dans l'arche.

AN DU M. 1656. Avant J. C. 2344.

Les eaux demeurerent ainſi ſur toute la terre en un état égal, & ſans augmenter ni diminuer, pendant l'eſpace de cent cinquante jours (*a*). Toutes les expreſſions de Moïſe ſont ſi formelles pour prouver un déluge univerſel, que l'on ne conçoit pas comment quelques auteurs ont oſé nier ſon univerſalité (*b*). Dans la ſuppoſition que les eaux ayent été quinze coudées au deſſus des plus hautes montagnes, le déluge particulier eſt plus incompréhenſible, & enferme un plus grand miracle, que le déluge géneral. Et ſi le déluge ne devoit s'étendre, que ſur une partie de la terre, pourquoi fatiguer Noë pendant un ſi long tems à fabriquer l'arche, pourquoi lui amener de toutes les eſpeces d'animaux ? n'étoit-il pas bien plus aiſé de le faire aller dans un pays, où les eaux n'auroient pas gagné ? Enfin puiſque toute chair avoit corrompu ſa voie, il étoit juſte que toute chair fût ſubmergée dans les

(a) *Geneſ.* VII. 24.
(b) Voiez nôtre Commentaire ſur la Généſe ch. VII. 11.

An du M. 1656. Avant J. C. 2344.

eaux du déluge. Nous ne nous étendrons point ici à montrer, que la memoire d'un déluge universel s'est conservée dans tous les siécles & parmi toutes les nations; cela n'est point du devoir d'un historien, qui se doit contenter de rapporter les faits, & de les prouver lorsqu'ils ont besoin de preuves.

Or le Seigneur s'étant ressouvenu de Noë (a), & de tous les animaux qui étoient dans l'arche avec lui, envoia un vent sur la terre, qui fit diminuer les eaux. Ceci arriva après que toute la terre eut été couverte des eaux pendant cent cinquante jours; & les eaux diminuant sensiblement, l'arche s'arrêta sur le mont Ararat le dix-septiéme jour du septiéme mois, qui revient selon Usserius, au sixiéme Mai (b). Comme l'arche étoit fort massive & fort chargée, il est très-croyable qu'elle avoit de l'eau à la hauteur de quatorze ou quinze coudées, ainsi rien n'empêche qu'on ne dise qu'elle fut arrêtée par son fond sur quelque haute montagne dès le jour que les eaux commencerent à décroître. Le mont Ararat dont on vient de parler, & sur lequel l'Hebreu & toute la tradition veulent que l'arche se soit arrêtée, est dans l'Armenie, près la Ville d'Erivan, selon la plus saine opinion, & la plus constante tradition. Un voiageur le met à douze lieuës d'Erivan vers l'Orient. On veut qu'encore aujourd'hui on y voie des restes de ce fameux vaisseau; mais il est constant par le recit des plus fideles voiageurs, que le sommet de cette montagne est absolument inaccessible, & que

(a) *Genes.* VIII. 1. & *seq.*
(b) An du Monde 1657, sixiéme de Mai.

tout

tout ce qu'on a voulu dire au contraire eſt fabuleux.

An du M. 1656. Avant J. C. 2344.

Le ſommet des montagnes commença à paroître au premier jour du dixiéme mois, qui revient à peu près au dix-neuf Juillet ; & quarante jours après, c'eſt-à-dire le onziéme jour du onziéme mois, (vingt-huit Aouſt) Noë ouvrit la fenêtre de l'arche, qui étoit fermée par un treillis ou grillage, & laiſſa ſortir le Corbeau, pour voir ſi les eaux s'étoient retirées, & avoient ceſſé de couvrir la terre. Cet oiſeau, aiant apparemment trouvé de quoi ſe nourrir ſur la terre, ne revint point dans l'arche. C'eſt pourquoi Noë ſept jours après lâcha une Colombe, qui n'aiant pû trouver où aſſeoir ſon pied, revint à lui ; & Noë étendant la main, la reprit & la remit dans l'arche ; enfin après avoir attendu encore ſept jours, il envoya de nouveau la Colombe hors de l'arche, & elle revint à lui ſur le ſoir, portant en ſon bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étoient toutes vertes ; à ces marques Noë reconnut, que les eaux s'étoient retirées de deſſus la terre. Il attendit néanmoins encore ſept autres jours, & il renvoia la Colombe, qui ne revint plus.

Noë ſort de l'Arche. An du M. 1657. Av. J.C. 2343.

Alors l'an 601. de la vie de Noë, & du monde 1657. le premier jour du premier mois (le 23. d'Octobre) Noë ouvrit le toit de l'arche, & regardant de là, il vit que les eaux s'étoient retirées de toute la ſurface de la terre ; toutefois il attendit le commandement de Dieu pour ſortir ; & il ne ſortit de l'arche que le vingt-ſeptiéme jour du ſecond mois (18. Decembre) la terre étant entierement (a) deſſe-

(a) *Geneſ.* VIII. *14. 15 16.*

An du M. 1657. Avant J.C. 2343.

chée. Il commença par ériger un autel au Seigneur, où il offrit en holocauste le septiéme des oiseaux & des animaux purs, qu'il avoit fait entrer dans l'arche. Dieu eut pour agréable le sacrifice de Noë; il le bénit, & lui dit de croître & de se multiplier sur la terre; & lui promit de ne plus répandre sa malédiction sur toute la terre, à cause des hommes, parce que l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa naissance. C'est pourquoi, dit le Seigneur, je ne frapperai plus de mort, comme j'ai fait, tout ce qui est vivant & animé. Tant que la terre subsistera, la semence & la moisson, le froid & le chaud, l'été & l'hiver, la nuit & le jour se succederont les uns aux autres sans interruption. Il ajoûta: Que tous les animaux de la terre & les oiseaux du Ciel, soient frappez de terreur, & tremblent devant vous. J'ai mis entre vos mains les reptiles & les poissons: Nourrissez-vous de tout ce qui a vie & mouvement. Je vous ai abandonné toutes ces choses, comme les legumes & les herbes de la campagne. J'excepte seulement le sang des animaux crud ou cuit, mêlé avec la chair, ou séparé, dont je vous défend de manger. Car je vengerai le sang humain, soit que ce soit une bête, ou un homme qui l'ait répandu. Quiconque aura répandu le sang d'un homme, sera puni par l'effusion de son propre sang; car l'homme a été créé à l'image de Dieu; croissez donc & multipliez-vous, entrez sur la terre & la remplissez.

Dieu dit encore à Noë & à ses fils: Je vais faire alliance avec vous, & avec vôtre race après vous, & avec tous les animaux de la terre de quelque na-

ture qu'ils ſoient ; en ſorte que déſormais je ne ferai plus périr par les eaux du déluge tous les animaux de la terre. Et voici le ſigne de l'alliance que j'établirai pour jamais entre moi & vous & tous les animaux qui ſont avec vous. Je mettrai mon arc dans les nuës, afin qu'il ſoit le ſigne de l'alliance que j'ai faite avec la terre. Lorſque mon arc paroîtra dans les nuës, je me ſouviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous & avec les animaux, & de la promeſſe par laquelle je me ſuis engagé à ne plus envoier de déluge géneral ſur la terre, pour en faire périr tous les hommes & tous les animaux.

An. du M. 1657. Avant J. C. 2343.

Quelques années après le déluge, Noë s'appliquant à labourer, & à cultiver la terre, planta une vigne, & l'aiant vendangée pour la premiere fois, il but du vin, il s'enivra, & fut trouvé découvert dans ſa tente. Les Peres (*a*) croient qu'il ignoroit la force du vin, & qu'avant lui on n'en avoit point uſé ; s'il en eut connu les dangereux effets, il eſt à préſumer, qu'il ſe ſeroit bien gardé d'en prendre juſqu'à s'enivrer. S'étant donc endormi dans ſa tente, il ſe découvrit ſans y penſer. Cham pere de Canaan le trouvant en cet état, au lieu de le couvrir, vint trouver ſes freres, & leur dit ce qu'il avoit vû. Mais Sem & Japhet mirent un manteau ſur leurs épaules, détournerent leurs yeux, & marchant en arriere, jetterent ſur leur pere le manteau pour couvrir ce qui devoit être couvert. Et après cela ſe retirerent ſans avoir rien vû d'indé-

CHAP. X. Noë plante la vigne. An du M. 1663. Av. J. C. 2337.

(a) *Chryſ. Homil 29. in Geneſ. Theodoret. q. 56. in Geneſ. Ambroſ. de Noë & arca c. 29. Baſil. de jejunio homil. 1.*

An du M. 1663. Avant J. C. 2337.

cent, parce qu'ils tinrent toûjours leur visage tourné d'un autre côté. Noë se reveillant de son assoupissement, & apprenant la conduite de Cham, il dit dans le transport de son indignation : Que Canaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses freres l'esclave des esclaves.

On présume avec assez de vraisemblance, que Canaan fils de Cham avoit eu quelque part à ce qui s'étoit passé. Et les Hebreux tiennent par tradition, que Canaan aiant apperçû son ayeul dans une nudité indécente, en avertit Cham son pere, lequel après l'avoir vû, & s'en être raillé, en informa Sem & Japhet, qui le couvrirent de la maniere que nous avons vû : Que Noë à son reveil ne donna sa malédiction qu'au seul Canaan qui avoit été la premiere cause de tout le mal. Il ne voulut pas maudire Cham, de peur que sa malédiction ne retombât sur les autres enfans qu'il pouvoit avoir, & qui n'avoient eu nulle part à cet évenement.

Les Peres (a) croient plus communément, que Noë ne voulut pas donner sa malédiction à Cham, parce qu'il avoit reçu la bénédiction de Dieu au sortir de l'arche ; mais qu'il le voulut punir en la personne de son fils en maudissant Canaan ; persuadé que cela seroit plus sensible à Cham, que ne l'auroit été la malédiction, qui seroit tombée sur sa propre personne. En même tems Noë donna sa bénédiction à Sem, en disant : Que le Seigneur, le Dieu de Sem soit beni, & que Canaan soit son

(a) *Chrys. homil. 29. in Genes. Ambros. de Noë & arca c. 32. Aug. l. 16. de civit. c. 1. Theodoret. qu. 58. in Genes.*

esclave. Que Dieu multiplie la posterité de Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem, & que Canaan soit son esclave. Ces prédictions de Noë eurent leur accomplissement à l'égard de Sem, lorsque les Hebreux ses descendans se rendirent les maîtres du pais de Canaan, & qu'ils exterminerent les Cananéens. Elles s'exécuterent à l'égard de Japhet, lorsque les Grecs & les Romains descendus de Japhet, porterent leurs conquêtes dans l'Asie, qui étoit le partage de Sem, & assujettirent les Phéniciens & les autres restes des anciens Cananéens, vaincus autrefois par les Hebreux.

AN DU M. 1663. Avant J. C. 2337.

Mort de Noë. An du M. 2006. Av. J. C. 1994. Av. l'Ere vulgaire 1998.

Noë après avoir vêcu 350. ans après le déluge, mourut l'an du monde 2006. âgé de 950. ans. On croit qu'il n'eut point d'enfans depuis le déluge; quoique quelques Auteurs peu autorisez (a), aient voulu lui en donner un grand nombre. Moïse n'auroit pas manqué de le marquer, s'il en avoit eu, & il ne nous diroit pas (b), que tous les peuples du monde sont descendus de Sem, Cham & Japhet. Les anciens Païens ont eu quelque connoissance de Noë & du déluge. On a confondu ce Patriarche avec Deucalion; avec Saturne, avec Sisuthrus; on a mêlé l'histoire de Sem avec celle de Pluton; celle de Japhet avec l'histoire de Neptune; & celle de Cham avec celle de Jupiter. De Canaan les Egyptiens ont fait leur Adonis, & les Grecs leur Mercure.

L'épouse de Noë est appellée par les uns Noria,

(a) *Methodius apud hist. Scholast. l. 1. c. 37. Tostat. in Genes. Ann. Viterb. l. 2.*

(b) *Genes. x. 32.*

AN DU M. 2006. Avant J. C. 1994.

ou Bathenos, & par les autres ou Noëma, ou Tithæa. Saint Epiphane (*a*) dit, que les Gnostiques pour montrer une plus grande ressemblance entre Pyrrha femme de Deucalion, & la femme de Noë, avoient donné à celle-ci le nom de *Noria* qui vient de l'Hebreu *Nor*, le feu ou la lumiere; ce qui a assez de rapport à *Pyrra*, dérivé du Grec *Pur*, ou *Pyr*, le feu. Ils ajoûtoient, que Noria ayant été destinée par le Créateur du monde à périr avec le reste des hommes, & ne pouvant obtenir d'entrer dans l'arche, elle y avoit mis le feu deux ou trois fois, ce qui avoit été cause que Noë fut si longtems à achever ce vaisseau. On attribuë à Noria un livre infame composé par les Gnostiques. Saint Epiphane croit, que le vrai nom de la femme de Noë étoit *Bath-Enos*, ou la *fille d'Enos*. D'autres croient, que Noë épousa Noëma fille de Lamech, & sœur de Tubalcaïn. Euthichius Patriarche d'Alexandrie lui donne le nom de *Haicol*, fille de Namuse, fils d'Henoch. Le faux Methodius donne à Noë un quatriéme fils nommé *Jonitus*, ou *Jonicus*, ou *Moneto*, qu'on dit avoir été inventeur de l'astronomie; mais nous abandonnons tout cela à ceux qui aiment les fables.

On dit aussi que Noë (*b*) sentant que sa derniere heure approchoit, fit venir ses trois fils, & leur partagea le monde, Sem eut l'Asie, Cham l'Afrique, & Japhet l'Europe. Sem eut pour partage les hommes bruns, Cham les noirs, & Japhet les

(a) *Epiphan. hæres. 26. c. 1.*
(b) *Syncell. p. 45. Chronic. Euseb. Scaliger. p. 10.*

roux, dit Grégoire Apulpharage (*a*). Il ajoûte que Noë dit en ſecret à Sem : Auſſi-tôt que je ſerai mort, prenez dans l'arche le corps d'Adam, enfermé dans ſon cercueil, & le portez avec Melchiſedech fils de Phaleg, au lieu où l'Ange du Seigneur vous conduira. Sem exécuta ces ordres ; il ſe chargea du cercüeil & du corps d'Adam, & alla avec Melchiſedech juſqu'au lieu, où l'on bâtit depuis la Ville de Jeruſalem. L'ange du Seigneur leur fit connoître, que c'étoit l'endroit deſtiné à la ſépulture du premier homme ; ils l'enterrerent donc ſur la montagne. Sem s'en retourna au lieu d'où il étoit venu, & Melchiſedech demeura près du corps, y bâtit la Ville de Jeruſalem, & paſſa ſa vie dans l'éxercice de la pieté, & dans le culte du Seigneur, gardant une virginité perpetuelle, comme prêtre du Très-haut. Voilà quelles ſont les traditions des Orientaux ſur le ſujet de Noë, & de ſes fils.

Préceptes des Noachites.

Les Juifs (*b*) nous apprennent, que Noë donna à ces fils certains préceptes généraux, qui comprennent, ſelon eux, le droit naturel commun à tous les peuples, & dont l'obſervation peut ſauver ceux qui les pratiquent, de quelque nation qu'ils ſoient. Ils prétendent que depuis la loi de Moïſe, l'on ne permettoit à aucun étranger de demeurer dans la terre promiſe, à moins qu'il n'obſervât ou la loi de Moïſe, ou au moins ces préceptes donnez aux enfans de Noë. Les voici (*b*), avec une courte

(a) *Greg. Apulpharag. hyſt. Dynaſt. p. 9. 10. & Euthych. tom. 1. annal. p. 44.*

(b) *Gemar. Babil. tit. Sanhedrin. c. 7. Bereſchith. Rabba c. 34. &c.*

(c) *Maymon. tract. Melakim. c. 9.*

AN. du M. 2006. Avant J. C. 1494.

explication de chacun d'eux. Le premier défend l'idolâtrie & tout culte de divinité étrangere : Le second défend la malédiction du nom de Dieu, les blasphêmes & tous les crimes qui y ont du rapport : Le troisiéme défend l'éfusion du sang ou l'homicide : Le quatriéme les mariages & les autres commerces incestueux & illicites avec sa mere, sa belle-mere, sa sœur uterine, la femme d'un autre, la Sodomie, ou peché contre nature, la bestialité : Le cinquiéme défend le vol de quelque nature qu'il soit ; Le sixiéme regarde les jugemens, c'est-à-dire, l'obligation de créer des juges, des magistrats, des ministres de la justice, & de leur rendre le respect & l'obéïssance convenables.

Ils prétendent que dès avant le déluge ces préceptes étoient établis, mais que Dieu y en ajouta un septiéme après le déluge, en parlant à Noë ; ce septiéme précepte défend de manger les membres d'un animal en vie ; car dans certaines fêtes de Bacchus on arrachoit de force les membres des animaux tous vivans, & on les mangeoit tout cruds & tous sanglans (*a*) ; c'est ce qui est défendu par ce précepte. Quelques Rabbins (*b*) ajoûtent à ces sept commandemens, celui de ne pas manger du sang d'un animal en vie, de ne pas couper ni mutiler les animaux, de ne pas exercer la magie, de ne pas consulter les magiciens, de ne pas faire passer ses enfans au travers du feu, de ne pas accoupler ensemble des animaux de diférentes espe-

(a) Voyez nôtre Comment. sur la Génese ch. IX. 4.

(b) *Gemar. Sanhedrin c. 7. §. 4.*

ces

ces & quelques autres ; mais tout cela nous est fort suspect ; ni Joseph, ni Philon ne parlent point de ces prétendus préceptes donnez aux enfans de Noë.

AN. DU M. 2006. Avant J. C. 1994.

CHAP. XI. Tour de Babel. An du M. 1770. Av. J. C. 2230.

On croit que ce fut avant la mort de Noë que les hommes, qui s'étoient fort multipliez, descendirent dans le pais de Sennaar, ou dans la Babylonie, & que ne pouvant plus demeurer ensemble à cause de leur grand nombre, ils entreprirent de bâtir une tour pour immortaliser leur nom : Allons, se dirent-ils les uns aux autres, faisons des briques, & cuisons-les au feu. Venez, faisons-nous une Ville & une Tour, dont le sommet s'éleve jusqu'au Ciel ; & rendons nôtre nom celébre, avant que nous nous dispersions par toute la terre. Ils se mirent donc à bâtir, & ils se servirent de briques au lieu de pierres, & de bitume au lieu de ciment ; parce que le bitume étoit fort commun dans la Babylonie, & que la brique s'y faisoit fort aisément, à cause de la qualité du terrain. On ne sait pas à quelle hauteur ils porterent cette Tour, ni combien de tems ils y travaillerent. Mais Dieu n'approuva point leur entreprise. L'Ecriture (*a*) nous apprend qu'il descendit pour voir la tour & la ville, que bâtissoient les enfans d'Adam, & qu'il dit : Ils ne sont tous qu'un seul peuple, & n'ont tous qu'un même langage ; & puisqu'ils ont commencé cet ouvrage, ils ne cesseront point, qu'ils ne l'aient entierement achevé. Venez

(a) *Genes.* XI. 5. 6. *&c.*

An. du M. 1770. Avant J. C. 2230.

donc ; descendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langue, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

En effet Dieu troubla leur mémoire, & confondit leur langage ; de sorte que ne s'entendant plus l'un l'autre, ils furent obligez de se séparer, & de se retirer chacun en divers pais ; c'est ce qui donna lieu d'appeller cette Tour Babel ; parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre. On a débité bien des choses sur la Tour de Babel, dont nous ne croions pas devoir grossir cette histoire : par exemple, les uns lui donnent 4000. pas de hauteur, les autres 5174. pas ; les Juifs dans le Livre Jalkut, l'élevent jusqu'à 27000. pas. Benjamin donne au pied, ou au fondement de la tour deux mille pas de longueur, d'autres voiageurs lui donnent mille pas de tour. Mais quel fond peut-on faire sur cela ; puisqu'il est certain qu'il y a plusieurs siecles, qu'on ne sait plus en quel endroit cette tour étoit située ?



Plusieurs ont cru, que la tour de Belus qui étoit à Babylone, & dont Herodote (*a*) nous a donné la description, étoit la même que celle de Babel, dont nous parle Moïse. Celle d'Herodote étoit composée de huit tours mises l'une sur l'autre, & qui diminuoient de grosseur depuis la premiere jusqu'à la derniere. La premiere tour avoit une stade, ou 125. pas de largeur en quarré, ou même en hauteur & en largeur. Herodote ne nous marque pas la mesure des autres tours. Au haut de la derniere


(a) *Herodot. l. 1. c. 181.*

étoit le temple de Belus. Mais on n'a aucune preuve, que cette tour ſoit celle que les enfans de Noë commencerent, & qu'ils n'acheverent pas.

AN. DU M. 1770. Avant J. C. 2230.

Partage des enfans de Noë.

Comme toutes les nations de la terre ont tiré leur origine des trois fils de Noë, Sem, Cham & Japhet, il eſt important de marquer ici en abregé les lieux qu'ils ont peuplés, & les peuples qui ſont deſcendus d'eux. Ceux qui voudront voir ces choſes traitées plus au long, pourront conſulter les Auteurs qui en ont traité exprès. Au reſte dans une matiere comme celle-ci on ne doit point attendre des preuves certaines & des veritez ſans réplique; puiſqu'il y a pluſieurs anciens peuples qui ſont tellement tombez dans l'oubli, qu'on ne peut marquer leur demeure qu'à peu près, & ſuivant des conjectures probables.

Les régles générales qu'on a tâché de ſuivre ici, ont été, 1°. de chercher les enfans de Sem dans l'Aſie, ceux de Cham dans l'Afrique, & ceux de Japhet dans l'Europe. 2°. De placer les plus anciens peuples dans les pais les plus voiſins de la Chaldée, où certainement la Tour de Babel fut bâtie, & où arriva la diſperſion des fils de Noë. Les Colonies & les peuplades ne ſe ſont faites que depuis, & les peuples ne ſe ſont éloignez, que peu à peu du centre de leur diſperſion. 3°. Les fils d'un même Patriarche pour l'ordinaire, ont peuplé les païs circonvoiſins de celui où leur pere a vêcu. 4°. Les continens ont été peuplez avant les îles; & les païs féconds & d'un air ſain & temperé, avant ceux qui ſont ou ſtériles, ou brûlez par l'excès de la chaleur, ou expoſez à des froids exceſſifs.

An. du M. 1770. Avant J. C. 2230.

Moïse n'a pas toûjours mis le nom du Patriarche qui a peuplé un païs, souvent au contraire il donne au Patriarche ou au païs, le nom des peuples qui l'ont habité : par exemple, il met Mezraim, pour marquer l'Egypte : il nomme Rhodanim, Cethim, Ludim, Casluhim, Nephtuim, Caphtorim ceux qui ont peuplé d'autres païs. Ces noms sont mis au plurier; au lieu de Mezor, Rhodan, ou Dodan, Ceth, Lud, &c. qui sont les noms des premiers chefs de ces peuples, & les peres des premiers habitans de ces païs.

La voie la plus simple & la plus commune, pour découvrir les anciens habitans d'une province, est de recourir à l'ancienne Géographie, pour tâcher de trouver des vestiges du nom du premier Patriarche qui l'a peuplée, soit dans les Villes ou les Rivieres, ou dans d'autres monumens anciens, qui ont pû tirer de lui leurs dénominations, soit dans les peuples mêmes, les Provinces & les familles d'un païs. Il est rare que le nom du fondateur d'une nation soit tellement effacé, que l'on n'en découvre quelques traces dans les anciens Géographes.

Enfin quand on partage le monde entier entre Sem, Cham, & Japhet, & que l'on donne à Sem l'Asie, l'Afrique à Cham, & l'Europe à Japhet, cette division ne doit point se prendre dans toute la rigueur. On sait que Chanaan fils de Cham peupla la Phenicie & la Palestine, que Chus peupla une partie de l'Arabie, que Nemrod occupa de fort beaux païs entre le Tigre & l'Euphrate. Or Chus, Chanaam, & Nemrod sont descendus de Cham. Ainsi Japhet ou ses descendans possederent de très-

belles terres dans l'Asie mineure, & dans les îles de l'Asie.

AN DU M. 1770. Avant J. C. 2230.

Partage de Japhet & de ses descendans.

Mais venons au détail des païs qu'occuperent chacun des enfans de Sem, de Cham & de Japhet. Japhet eut sept fils, sçavoir Gomer, Magog, Madaï, Javan, Thubal, Mosoch, & Thiras. De Gomer sont sortis ou les peuples de Galatie, nommez Gomares, avant que les Galates s'en emparassent, ou plûtôt les Cimmeriens, ou les Cimbres, dans la Chersonése Taurique. Leur nom revient fort bien à celui de Gomer.

Magog est pere des Scythes, ou plûtôt des Gots, ou des Gétes. On trouve grand nombre de vestiges du nom de Gog dans la grande Tartarie, & c'est apparemment l'ancienne demeure de Gog & Magog; les qualitez qu'Ezechiel (*a*) donne à Magog, conviennent fort bien aux peuples de la grande Tartarie, qui sont grands Cavaliers; & très-habiles à tirer de l'arc.

Madaï fut pere des Medes, selon presque tous les Interpretes; nous croions qu'il fut plûtôt l'auteur des Macédoniens (*b*). Leur païs se nommoit autrefois *Æmathia:* autour delà se trouvoient autrefois des peuples nommez *Mædi*, ou *Madi*. On connoît dans l'ancienne Emathie un Roi nommé Medus. La médie d'Asie n'est point du nombre des *Isles des nations*, qui selon Moïse (*c*) furent peuplées par les fils de Japhet. Les Medes d'Asie ti-

(a) *Ezech.* XXXVIII. *24. Equos & equites, vestitos loricis universos.*

(b) Voyez nôtre Comment. sur la Génés. x.

(c) *Genes.* x. *5.*

An. du M. 1770. Avant J. C. 2230. Avant l'Ere vulg. 2234.

roient leur nom de Medus, fils de Medée, & de Jason, & non pas de Madaï fils de Japhet (*a*).

Javan fut le pere des Ioniens ou des Grecs, tant de ceux de la Grece proprement dite, que de ceux de l'Ionie dans l'Asie mineure. Daniel nomme Alexandre Roi de Javan (*b*), & le Scholiaste d'Aristophane dit que les Barbares appellent *Ioniens* tous les Grecs.

Tubal & Mosoch, ou Mesech, comme lisent les Hebreux, se trouvent ordinairement joints ensemble dans l'Ecriture (*c*); ce qui fait croire que leur demeure étoit fort voisine, & leur liaison fort étroite; ils peuvent être les peres des Tibaréniens & des Mosques, peuples amis & alliez, à qui les profanes donnent les mêmes armes & les mêmes généraux (*d*). On remarque dans ces peuples les caractéres (*e*), qu'Ezechiel donne à Thubal & à Mosoch. Les Géographes mettent une grande distance entre les Tibaréniens & les Mosques; mais anciennement & du tems de Moïse ils pouvoient être plus voisins. On pourroit aussi placer Thubal & Mosoch dans la Moscovie, & chez les Triballiens vers la Thrace, au voisinage de Thiras dont nous allons parler.

Thiras est, du consentement des Interprétes, l'Auteur des peuples de la Thrace. On trouve dans ce païs divers caractéres de leur nom. Mais il y a beaucoup d'apparence que le païs ancien de Thiras

(a) *Strabon. l.* XI. *& l. 1. p. 36.*
(b) *Dan.* VIII. *21.*
(c) *Ezech.* XXVII. 13. XXXII. 26. XXXVIII. 2. 3. & XXXIX. 1.
(d) Voyez *Herodote l. 3. c. 9. & l. 7. c. 78.*
(e) *Ezech.* XXVII. *13.*

étoit au Nord de la Thrace d'aujourd'hui, & plus tirant vers le Danube : peut-être même s'étendoit-il au-delà de ce fleuve. Ce qui est certain, c'est que les anciens donnent beaucoup d'étenduë aux Thraces, & comprennent plusieurs peuples sous ce nom.

AN DU M. 1770. Avant J. C. 2230.

Outre ces sept fils de Japhet, les Septante & après eux S. Augustin, Eusebe & la Cronique d'Alexandrie, en mettent un huitiéme nommé Eliza, inconnu à l'Hebreu, aux Paraphrastes Chaldéens, au Syriaque, & au Samaritain. Les Arabes mettent encore Cozar au nombre des enfans de Japhet, mais les Hebreux soûtiennent, que Cozar étoit seulement petit-fils de Japhet par Togorma.

Fils de Gomer.

Gomer fils de Japhet, fut pere d'Ascénez, de Riphat, & de Togorma. Plusieurs critiques mettent les descendans d'Ascénez dans la Bithinie ; Bochart dans la petite Province d'Asconie ; nous aimons mieux les placer dans la Sarmatie Européenne, où l'on trouve la Ville & le Fleuve Axiaces. Pline (*a*) place les Ascantes aux environs du Tanaïs & des Palus Méotides. Ce qui revient assez à Jeremie (*b*) qui met Ascénez avec Minni & Ararat, qui comme on sait, sont des peuples d'Armenie.

Riphat a peuplé la Paphlagonie (*c*), dont les peuples autrefois s'appelloient *Riphatæi*, ou *Riphaces* (*d*), & où sont les monts Riphées connus par tous les anciens Géographes ; on place ce païs sur les frontieres de l'Asie & de la Tartarie déserte, vers

(a) *Plin. l. 6. c. 7.*
(b) *Jerem. 21. 27.*
(c) *Joseph, & Bochart.*
(d) *Pomponius Mela.*

AN. DU M. 1770. Avant J. C. 2230.

les fleuves Obdora & Oby. Pline (*a*) parle des peuples Arimphéens, qui s'étendoient jusqu'aux monts Riphées, au-delà de la Sarmatie.

Thogorma fut, selon quelques Auteurs (*b*), le pere des Cappadociens. Ezechiel (*c*) met Thogorma au Nord de la Judée, & il dit qu'il amenoit à Tyr des chevaux & des mulets. La Cappadoce est dans cette situation à l'égard de la Judée, & ce païs produit d'excellens chevaux, & beaucoup d'ânes. Mais d'autres veulent que Thogorma ait peuplé la Turcomanie, ou la Sauromatie, & qu'il soit pere des peuples nommez *Turcæ*, dans Pline (*d*).

Fils de Javan.

Javan eut pour fils Eliza, Tharsis, Cethim, & Dodanim, lesquels selon l'Ecriture (*e*), partagerent entr'eux les Isles des Nations : c'est-à-dire les Isles de la Mediterranée, & les païs maritimes, dont les côtes sont arrosées de cette mer.

Eliza peupla la Province d'Elide dans le Peloponese, dont une partie est nommée *Alizeum* par Homere. Ezechiel (*f*) parle de la pourpre qu'apportoit Eliza à Tyr, & les anciens parlent souvent de la pourpre de la Laconie (*g*).

Tharsis est fondateur de Tharse en Cilicie, & pere des peuples des environs. C'est ce que nous avons prouvé ailleurs avec plus d'étenduë (*h*).

Cethim est entendu par plusieurs anciens (*i*) de

(a) *Plin. l. 6. c. 7.*
(b) *Bochart Phaleg.*
(c) *Ezech.* XXVII. 14.
(d) *Plin. l. 6. c. 7.*
(e) *Genes.* X. 4. 5.
(f) *Ezech.* XXII. 7.
(g) Voyez Bochart sur ce nom.
(h) Comment. sur la Génés. c. X. 4.
(i) *Joseph. S. Epiph. S. Jerom. Eustach. Arab. &c.*

l'Isle

l'Isle de Chipre, où se trouve la fameuse Ville de *Citium* Nous aimons mieux l'expliquer de la Macedoine; ce pays s'appelloit autrefois *Macetia*, & les Macedoniens se nommoient *Macetæ*, on y trouve le Mont *Cittus*. L'Auteur du premier livre des Maccabées (*a*) appelle Alexandre le Grand, Roi de *Cethim*, & en parlant de Persée vaincu par les Romains, il l'appelle Roi des *Cittéens*. (*b*).

An du M. 1770. Avant J. C. 2230.

Dodanim marque apparemment les Dodonéens, peuple fameux dans la Grece. On connoît la Ville & le fleuve de Dodone dans la Province du même nom dans l'Epire; on ne voit dans les antiquitez Grecques rien de plus ancien que les Dodonéens, qui pourroient bien être les mêmes que les Titans, que la fable fait fils du ciel & de la terre. Voilà quels furent les fils & les petits-fils de Japhet par Gomer & Javan. Moïse ne nous donne pas la genéalogie de Magog, de Madaï, de Thubal, de Mosoch, & de Thiras, aussi fils de Japhet.

Partage de Cham, fils de Noë.

Cham eut quatre fils, savoir Chus, Mezraïm, Phuth & Canaan. On a déja remarqué que Cham avoit eu l'Afrique en partage. Mais il paroît que sa demeure ordinaire fut dans l'Egypte. Ce païs est appellé la terre de Cham en plusieurs endroits des Pseaumes (*c*); & dans Plutarque (*d*) il est nommé Chemia. Jupiter Ammon si connu dans l'Afrique, est apparemment le même que Cham; & l'Afrique même est quelquefois appellée *Ammonia*.

Chus peupla cette partie de l'Egypte, qui s'étend

(a) *Macc.* I. *1*
(b) *1. Macc.* VIII. 5.
(c) *Psalm.* LXXVII. 51. CIV. 13. CV. 22.
(d) *Plutarch. de Iside & Osiride.*

AN DU M. 1770. Avant J. C. 2230.

vers l'Arabie Petrée, & qui est connuë dans les anciens sous le nom de *Nôme* ou *Canton Arabique* : ce païs s'étendoit entre la mer Mediterranée & la mer rouge, & sur les côtes Orientales de la même mer. D'où vient que Sephora femme de Moïse, qui étoit du païs de Madian, sur la mer rouge, est appellée *Chusite* (*a*). Dans l'Ecriture on traduit d'ordinaire le nom de Chus par l'Ethiopie. Mais on ne doit pas l'entendre de l'Ethiopie proprement dite, située au midi de l'Egypte, vers les sources du Nil.

Mezraïm a peuplé l'Egypte ; c'est de quoi on ne doute nullement. L'Ecriture donne toûjours aux Egyptiens & à l'Egypte le nom de Mezraïm, & ce nom qui est au duël, peut marquer les deux parties de l'Egypte, la haute & la basse ; ou ce qui est en-deçà & ce qui est au-delà du Nil.

Phuth est pere d'une partie des peuples d'Egypte. Mais on ne sait pas distinctement l'endroit précis de sa demeure. On trouve dans les Géographes le Nôme ou Canton Phtemphu, ou Phtemphuti, le plus avancé vers la Lybie. On connoît aussi le Canton Phtenetès, dont Buthus étoit la capitale. Ces lieux ont conservé quelques vestiges du nom de Phuth.

Fils de Canaan.

Canaan a peuplé le païs connu de tout tems sous le nom de terre de Canaan, que Dieu promit au Patriarche Abraham, & dont les Hebreux se rendirent maîtres sous Josué. L'Ecriture (*b*) faisant le dénombrement des peuples de Canaan, nomme les He-

(a) *Num.* XII. I. (b) *Genes.* x. *15. 16. 17. 18.* & *alii sæpius.*

véens, les Hethéens, les Jebuséens, les Gergeséens, les Cinéens, les Cenezéens, les Phérezéens, les Cadmonéens, les Amorrhéens, les Sinéens, les Aracéens, les Aradiens, les Samaréens, les Amathéens, & les Cananéens proprement dits, qui sont les Phéniciens, ou les Sidoniens. Comme on sera obligé de parler souvent de ces peuples dans le cours de cette histoire, il est important de marquer ici les limites de leur païs, qui devint depuis celui du peuple de Dieu.

AN DU M. 1770. Avant J. C. 2230.

Le païs de Canaan avoit pour bornes à l'Occident la mer Mediterranée, & à l'Orient les montagnes de Galaad & l'Arabie déserte; au Midi l'Arabie petrée, & au Septentrion il comprenoit anciennement le Liban, & la Syrie creuse. Les Cananéens ou les Sidoniens, fils de Sidon, fils aîné de Canaan, s'étendoient depuis la riviere d'Eleuthére jusqu'au mont Carmel; & dans cet espace étoient aussi compris les Aradiens, les Aracéens, les Samaréens, & les Sinéens, situez entre le fleuve Eleuthére au Nord, l'Adonis au Midi, le Mont Liban à l'Orient, & la Mediterranée au Couchant.

Les Hethéens étoient aux environs d'Hebron & de Bersabée, dans les montagnes qui sont au Midi du païs de Canaan.

Les Jebuséens habitoient à Jerusalem & aux environs.

Les Amorrhéens étoient d'abord en-deçà du Jourdain, dans les montagnes qui sont au Couchant de la mer morte; de-là ils passerent le Jourdain, & se fixerent dans les montagnes qui sont à l'Orient de la même mer, entre les torrens d'Arnon & de Jabok.

AN DU M. 1770. Avant J. C. 2230.

Les Gergéséens demeuroient à l'Orient de la mer de Tiberiade. Les Hebreux assûrent qu'à l'arrivée de Josué ces peuples se retirerent dans l'Afrique.

Les Hevéens étoient originairement dans le païs qui fut occupé par les Philistins (*a*). Il y en avoit aussi aux environs des montagnes d'Hebal & de Garizim, à Sichem, à Gabaon (*b*), dans les montagnes d'Hermon au-delà du Jourdain (*c*), & dans les montagnes au Midi & à l'Orient de Gaza dans l'Arabie petrée (*d*). Mais je pense qu'ils ne se retirerent là que depuis l'irruption des Philistins, ou des Crétois.

Les Cadmonéens étoient à l'Orient du Jourdain vers les montagnes d'Hermon. L'on remarque des vestiges de leur nom dans Cadmus & Hermione, si celébres dans la Fable, ou dans l'Histoire Grecque.

Les Aracéens étoient à Arcé au pied du mont Liban. C'étoit-là apparemment qu'étoit le fameux temple de Venus Architis, honorée par les Phéniciens d'un culte si particulier.

Les Sinéens habitoient aux environs de Tripoli en Phenicie. On trouve dans le mont Liban un lieu du nom de Sinna.

Les Aradiens avoient pour demeure l'ancienne ville d'Arade, située vis-à-vis l'Isle & la ville du même nom, près les côtes de Phénicie. L'ancienne ville d'Arade prit le nom d'Antarade, depuis la

(a) *Deut.* II. 23. *Josue* XIII. 4.
(b) *Josue* XI. 19.
(c) *Josue* XI. 3.
(d) *Josue* XIII. 4.

fondation de celle d'Arade dans l'Isle à l'opposite, qui est une Colonie de la premiere.

An du M. 1770. Avant J. C. 2230.

Les Samaréens avoient pour capitale la ville de Symira, sur les côtes de Phénicie, près d'Orthosie & d'Arade.

Les Amathéens furent apparemment les premiers habitans de la ville d'Emath, ou Emese sur la riviere d'Oronte.

Les Pherezéens étoient, comme l'on croit, des Pasteurs qui couroient par le païs de Canaan avec leurs troupeaux, sans demeure fixe. Leur nom désigne des gens dispersez, ou des Païsans.

Les Cinéens du tems de Moïse (a) demeuroient au Couchant de la mer morte.

On ne trouve point la situation des Cenézéens. On conjecture qu'ils étoient confondus avec les Amalecites, & dispersez dans l'Arabie petrée, lorsque Josué entra dans la terre promise.

Fils de Chus.

Les fils de Chus, fils de Mezraïm, furent Saba, Hevila, Sabatha, Rhegma, & Sabathaca. Comme on remarque dans l'Ecriture plus d'un homme du nom de Chus, de Saba, & d'Hevila, il est très-mal aisé de fixer les demeures & les païs de chacun de ces enfans de Chus fils de Mezraïm : & comme nous n'avons rien de certain à dire sur cela, nous aimons mieux demeurer dans le silence, que d'en parler au hazard de tromper le lecteur.

Nemrod fils de Chus, fondateur de l'Empire d'Assyrie.

Chus eut encore un sixiéme fils dont le nom est devenu fort celébre dans l'Histoire, par la fondation de Babylone. Ce fils fut Nemrod, qui fut un

(a) *Num.* XXIV. 21.

An du M. 1771. Avant J. C. 2229. Avant l'Ere vulg. 2233.

violent chasseur devant le Seigneur ; c'est-à-dire, un grand Conquerant, qui assujettit beaucoup de peuples à sa domination, les traitant à peu près comme les chasseurs traitent les bêtes, qu'ils ont pris à la chasse, les tuant ou leur conservant la vie pour son service. Il commença à être puissant sur la terre. Il emploia la violence pour établir sa domination. La ville capitale de son Royaume fut Babylone ; outre celles d'Arach, d'Achad, & de Calanné dans la terre de Sennaar. Il s'avança de la Babylonie vers l'Assyrie, & bâtit la ville de Ninive, celle de Rohobot, & de Calé : il bâtit aussi celle de Rhesen, entre Calé & Ninive. On dit que son vrai nom étoit Ninus ou Ninevé, & qu'il le donna à la ville de Ninive dont il fut le Fondateur. *Nemrod* signifie rebelle, apostat. Le nom de ce Conquerant devint si celébre, qu'il passa comme en proverbe parmi les peuples, & qu'on disoit communément : Un puissant chasseur comme Nemrod.

On ne sait pas précisément l'année dans laquelle il commença son Empire, ni combien il le posseda, ni jusqu'où il l'étendit. Moïse nous parle simplement des huit villes qu'il bâtit. Il y a assez d'apparence qu'il étoit le Chef de ceux qui entreprirent de bâtir la tour de Babel (*a*), & qu'il continua l'ouvrage qu'ils avoient commencé, puisque Babylone devint la Capitale de son Empire (*b*). Les Babyloniens se vantoient d'une très-grande antiquité (*c*), & leur païs est connu dans Michée (*d*), sous le

(a) *Joseph antiq. l. 1. c. 5.*
(b) *Genes.* x. *10.*
(c) *Jerem.* v. *15.*
(d) *Mich.* v. *6.*

nom de terre de Nemrod. Ils s'appliquerent de très-bonne heure à l'obſervation des aſtres, puiſque Calliſthéne envoia à Ariſtote, après qu'Alexandre eut fait la conquête de l'Empire des Perſes, des obſervations aſtronomiques de mille neuf cens trois ans (*a*), dont le commencement revient en remontant vers le déluge, à l'an du monde 1771. depuis le déluge 115. ans. Les anciens nous parlent de la Monarchie des Aſſyriens, comme de la premiere de toutes celles d'Orient. Il eſt très-croiable qu'aiant été fondée par Nemrod, elle ſubſiſta long-tems avec éclat. Nous connoiſſons du tems d'Abraham (*b*) Amraphel, Roi de Sennaar ou de la Babylonie, qui étoit apparemment un des ſucceſſeurs de Nemrod. Mais l'Empire d'Aſſyrie s'augmenta beaucoup dans la ſuite. Ninive en fut la capitale. La puiſſance, la grandeur & les embelliſſemens de la ville de Babylone, dont nous parlent Herodote, Cteſias & les autres, ne regardent que des tems beaucoup poſtérieurs à celui de Nemrod.

An du M. 1771. Avant J. C. 2229.

Mezraïm fils de Cham eut ſix fils, ſavoir Ludim, Anamim, Laabim, Nepthuïm, Phetruſim & Chaſluïm. On n'entreprend point ici de fixer tous ces peuples : l'ancienne Géographie ne nous fournit pas aſſez de lumiere pour cela ; il ſufit de dire que tous les deſcendans de Mezraïm habiterent dans l'Egypte, ou dans les Provinces voiſines. *Laabim* eſt apparemment pere des Lybiens d'Egypte ou

Fils de Mezraïm.

(a) *Apud Simplicium l. 2. de Cœlo.* (b) *Geneſ.* XIV. 1. 9.

An du M. 1771. Avant J. C. 2229.

d'Afrique, & *Phetrusim* des habitans de Patros, ou Phaturés dans la haute Egypte. Pour les Chasluïm, la plûpart (*a*) les ont placé dans la Colchide. Les anciens ont crû, après Herodote (*b*), que les Colchiens étoient Egyptiens d'origine, & que de-là étoient venus les Philistins & les Caphtoriens (*c*), ou les Cappadociens. Nous avons examiné ce sentiment avec ses preuves assez au long sur la Génése; ce n'est point ici le lieu d'entrer de nouveau dans cet examen. Nous dirons seulement que les Chasluïm descendus de Mezraïm & habitans de l'Egypte, en quelqu'endroit de ce païs qu'ils aïent eu leur demeure, sont les Auteurs des Caphtoriens, c'est-à-dire des habitans de l'Isle de Créte (*d*), & que les Philistins étant sortis de l'isle de Caphtor, ou de l'isle de Créte, vinrent demeurer dans la Palestine avant le tems d'Abraham, & chasserent les Hevéens du canton qu'ils occupoient dans la terre de Canaan, pour s'y établir en leur place (*e*). Voilà en gros ce que nous savons des descendans de Mezraïm pere des peuples d'Egypte.

Descendans de Sem.

Sem second fils de Noë, & le plus privilegié de tous, par rapport aux bénédictions, que Dieu versa dans sa famille, dont il voulut même que le Messie tirât sa naissance; Sem, dis-je, eut cinq fils, Ælam, Assur, Arphaxad, Lud & Aram; qui peuplerent tous de grandes Provinces en-deçà & au-

(a) Voyez Bochart.
(b) *Herodot. l. 2. c. 104.*
(c) *Genes.* x. 14.
(d) Voiez nôtre Dissertation sur l'origine des Philistins, à la tête du premier Livre des Rois,
(e) *Deut. 11. 23.*

delà

delà de l'Euphrate. Pour lui, il mourut l'an du Monde 2158. âgé de ſix cens ans. Pluſieurs l'ont confondu avec Melchiſedech, & lui ont attribué divers ouvrages ; mais on n'a rien de certain ſur cela.

AN. DU M. 1771. Avant J. C. 2229.

Ælam fut pere des Elamites qui ſont ou les anciens Scythes, ou très-voiſins de leur païs. Leur capitale étoit Elymaïs connuë dans les Auteurs ſacrez, auſſi-bien que dans les profanes.

Aſſur peupla l'Aſſyrie. Ninive bâtie par Nemrod, étoit capitale de ce païs. L'Empire d'Aſſyrie & les Rois de Ninive font une grande figure dans l'Hiſtoire profane : mais dans l'Hiſtoire du peuple de Dieu, nous ne les voïons que ſous les Rois d'Iſraël, & de Juda ; & alors ils étoient très-puiſſans, tant en-deçà qu'au-delà de l'Euphrate.

On ne ſait pas diſtinctement quel païs peupla Arphaxad. Pluſieurs ont cru qu'il étoit pere des Chaldéens, qui ſont nommez Caſdim dans les Livres ſaints, depuis le tems de Chaſed fils de Nachor.

Lud eſt placé par les anciens & par les modernes dans la Lydie province de l'Aſie mineure, païs autrefois fort célébre, mais tombé dans l'obſcurité depuis la victoire remportée par Cyrus ſur Créſus Roi de Lydie.

Aram eſt pere des Syriens tant d'en deçà, que de delà l'Euphrate. Leur premier & veritable nom eſt *Araméens*, & on les trouve encore ſous ce nom dans Homere (*a*) & dans Héſiode (*b*), &

(a) *Homer. Iliad. B.* (b) *Heſiod. Theogon.*

An du M. 1771. Avant J. C. 2229.

dans d'autres anciens. Le Prophéte Amos (*a*) dit qu'ils habiterent au commencement dans le pays de Kir, ou dans l'Iberie, ſur le fleuve Cyrus, & que le Seigneur les tira de là, comme il tira les Iſraëlites de l'Egypte, & les Philiſtins de l'iſle de Caphtor. Il faut que cette tranſmigration ſoit très-ancienne, puiſque l'Ecriture nous répréſente toujours les Araméens dans la Moſopotamie, & dans la Syrie.

Moïſe nous dit qu'Aram eut pour fils Us, Hui, Gether & Mès : nous n'entreprenons point de marquer préciſément les cantons qu'ils ont habitez; la choſe eſt abſolument impoſſible, au moins à l'égard de la plûpart, & l'utilité qu'on en tireroit, ne ſeroit pas grande. Si l'on trouve leur nom dans le cours de cette Hiſtoire, on tâchera de marquer leur païs, autant qu'on pourra.

Arphaxad fut pere de Salé, & Salé fut pere de Heber, d'où pluſieurs ont crû que dérivoit le nom d'*Hébreu*; mais le ſentiment le plus ſuivi & le mieux fondé, fait venir la dénomination d'Hebreu, donnée à Abraham, & à ſes deſcendans par Iſaac, de ce que ce Patriarche étoit venu de delà l'Euphrate pour habiter dans la terre de Canaan. *Heber* en Hebreux ſignifie au delà, & *Hebri* & *Hebræus*, celui qui eſt de delà. Les Septante en cet endroit (*b*) raportent, qu'Arphaxad engendra Caïnan, que Caïnan engendra Salé, & que Salé engendra Heber. Mais ni l'Hebreu, ni le Samaritain, ni les verſions Orientales, ni

(a) *Amos*. IX. 7. (b) *Geneſ.* X. 24.

la Vulgate ne lisent pont Caïnan ; ainsi il y a beaucoup d'apparence que ce nom est superflu en cet endroit.

AN. DU M. 1757. Avant J. C. 2443. Avant l'Ere vulg. 2447.

CHAP. XII.

Naissance de Phaleg fils d'Heber.

Heber eut deux fils, l'un s'appella Phaleg, & l'autre Jectan. Le nom de *Phaleg* signifie *division*. On conjecture que Heber lui donna ce nom à cause que la terre se divisa de son tems, & que les peuples qui avoient entrepris de bâtir la tour de Babel, se disperserent en diférens païs. Comme cette dispersion ne se fit pas dans un jour, mais dans la suite de quelques années, on ne peut pas dire précisément le tems auquel elle commença ; quoiqu'on sache que Phaleg naquit l'an trente-quatriéme d'Heber son pere (*a*). Jectan eut plusieurs enfans, savoir Elmolad, Saleph, Asarmoth, Jaré, Aduram, Uzal, Decla, Ebal, Abimaël, Saba, Ophir, Hevila, Jobab ; & leur demeure s'étendit depuis la sortie de Messa, jusqu'à Sephar montagne d'Orient : ce que nous entendons depuis le Mont Masius, jusqu'aux Monts Saphires, ou Saspires, qui sont à l'orient de l'Arabie, où étoit Moïse en écrivant la Génése. On trouve encore quelques vestiges de leurs noms dans l'Armenie, & dans les païs voisins, comme on l'a montré dans le Commentaire sur la Génése.

Naissance de Reü, l'an du monde 1787.

Phaleg eut aussi bon nombre d'enfans (*b*), mais l'Ecriture ne parle que de Réü, parce qu'il sufisoit pour nous conduire à Abram, qui étoit l'objet que Moïse s'étoit principalement proposé dans les Genéalogies qu'il a données dans la Génése.

(a) *Genes.* XI. 16. (b) *Genes.* XI. 18. 19.

An du M. 1757.
Avant J.C. 2443.

Réü engendra Sarug, Sarug fut pere de Nachor, & Nachor engendra Tharé pere d'Abram. Plusieurs Peres Grecs (*a*) mettent l'origine de l'idolâtrie depuis le déluge sous Sarug. Jusqu'alors le culte du vrai Dieu s'étoit conservé dans sa pureté parmi les hommes de la race de Noë. Mais après la dispersion des peuples, la superstition & le désordre s'introduisirent insensiblement dans le monde, lorsqu'on ne fut plus retenu par le respect, & par la présence des premiers Patriarches.

Origine de l'idolâtrie.

Il y en a d'autres (*b*) qui rapportent l'origine de la fause religion, des malefices, de la magie, du culte des astres, du feu & des Demons à Cham fils de Noë, qui ayant appris ces arts dangereux avant le déluge, & s'étant livré à toute la corruption des mœurs qui regnoit alors, en conserva la memoire, & en transporta la pratique dans les tems, qui suivirent le déluge; & il est certain que l'Idolatrie, la magie & les arts curieux de l'astrologie, & des augures, sont très-anciens dans l'Egypte, qui fut la demeure de Cham & de ses fils.

Mais elle ne l'est guere moins dans la Chaldée, & parmi les enfans de Sem, s'il est vrai, comme il n'y a pas lieu d'en douter, après le témoignage de l'Ecriture (*c*), que Tharé pere d'Abram & de Nachor adoroit les Idoles; on croit qu'Abram lui-même étoit d'abord engagé dans cette supersti-

(a) *Euseb. Chronic. p. 13. Epiphan. de hæres. t. 1. p. 7. Johan. Antioch. in excerptis Peiresf. p. 778. Cedren. p. 37. Suidas, in Sarug. &c.*

(b) *Vide Cassian. l. 8. collat. 21. Epiphan. hæres. 39. c. 3. Pseudoclemens Recognit. lib. 4. c. 27.*

(c) *Josue* XXIV. 2. *Isai.* XLIII. 27. *Sap.* X. *Judith.* 5. v. 7.

tion, mais que Dieu l'ayant éclairé, il brûla les Idoles de Tharé son pere, & se retira par l'ordre du Seigneur à Haran, ou Charres de Mésopotamie, avec son pere Tharé, qu'il désabusa de ses erreurs.

An du M. 1757. Avant J. C. 2443.

Quelques anciens (*a*) assûrent qu'Aran frere d'Abram & fils de Tharé, aiant voulu retirer du feu les Idoles qu'Abram y avoit mises, fut lui-même surpris de la flamme, & brûlé avec ces faux Dieux. C'est aussi une ancienne tradition (*b*) qu'Abram étant accusé devant Nemrod d'avoir brûlé & mis en piéces les Dieux de Tharé, fut condamné à être brûlé : mais Dieu le tira miraculeusement du milieu des flammes ; & c'est, selon plusieurs Ecrivains, ce qui est marqué dans la Genese par ces mots : *Dieu tira Abraham d'Ur*, ou du feu *de Chaldée ;* Ur en Hebreu signifie du feu. Ces traditions ne sont pas fort certaines ; mais l'Idolâtrie de Tharé, des pere & frere d'Abram au-delà de l'Euphrate, ne paroît pas douteuse. Les auteurs Arabes (*c*) donnent pour pere à Abram un nommé Azar, Seigneur de la Cour de Nemrod, & pour aïeul Tharé, dont nous parle Moïse. Selon eux, l'Idolâtrie étoit commune dans les états de Nemrod, qui pouvoit l'avoir reçûë de Chus son pere, & celui-ci de Cham fils de Noë ; ainsi l'origine en est toûjours très-ancienne.

(a) *Suidas in Abraham Syncell. Chronol. p. 99. Philastr. hæres. 142.*

(b) Voiez la Vulg. dans Esdr. IX. 7. *Tu ipse Domine Deus, qui elegisti Abraham & eduxisti eum de igne Chaldæorum. Hieronym. quæst. Heb. alii è Judæis, Christianis, Mahumetanis.*

(c) *Herbelot. Blibliot. Orient. p. 12. & 13.*

AN DU M. 2083. Avant J. C. 1917.

Vocation d'Abrhaam.

Abram avoit soixante-cinq ans, & Tharé son pere deux cens cinq ans (*a*), lorsque le Seigneur appella Abram (*b*), qui demeuroit dans la ville d'Ur en Caldée, & lui dit de sortir de son païs, & d'aller dans le lieu qu'il lui feroit connoître. Abram obéit aux ordres du Seigneur; il sortit d'Ur avec Tharé son pere, avec Saraï sa femme, & avec Loth fils de son frere Aran, ils arriverent ensemble à Haran, autrement dit Charres en Mesopotamie, sur le fleuve Chaboras. Ils n'y furent pas long-tems que Tharé y tomba malade, & y mourut âgé de deux cens cinq ans. Le Seigneur apparut de nouveau à Abram, lui réïtera ses ordres (*c*), & lui dit d'aller dans la terre de Canaan, pour y demeurer comme étranger. Sortez, lui dit-il, de vôtre païs, de vôtre parenté, & de la maison de vôtre pere, & venez dans la terre que je vous montrerai; & je vous rendrai pere d'un grand peuple; je vous bénirai, je rendrai vôtre nom célebre, & vous serez béni. Je bénirai ceux qui vous béniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront; & tous les peuples de la terre seront bénis en vous.

Mort de Tharé.

Abram vient dans la terre de Canaan

Abram sortit donc de Haran, étant âgé de soixante & quinze ans, aiant avec lui Saraï sa femme, & Loth son neveu; il emmena avec lui tout ce qu'il avoit en bétail, en esclaves, & en autres effets, & vint dans le païs de Canaan. Il s'avança jusqu'à Sichem, & à la vallée illustre, ou la vallée de *Moré* près de Sichem. *Moré* signifie vision, & on croit

(a) *Genes.* XI. *&* 31. 32. *Josue* XXIV. 2.

(b) 3. *Act.* VII. 2. 3. 4.

(c) *Genes.* XII. 1. 2. *&c.*

qu'il lui donna ce nom, parce que le Seigneur s'apparut de nouveau à lui en cet endroit, & lui dit de s'y arrêter. Il y bâtit un autel, & y offrit des sacrifices au Seigneur qui lui étoit apparu. Ce fut là où Dieu lui fit la premiere promesse de donner un jour ce païs à sa posterité. Dès lors Abram regarda la terre de Canaan, comme l'héritage promis à ses enfans.

AN. du M. 2083. Avant J. C. 1917.

Nicolas de Damas (*a*) raconte, que le Patriarche Abraham étant sorti de la Chaldée, avec une armée, s'arrêta à Damas & y regna quelque tems, avant qu'il vînt dans la terre de Canaan. Il ajoûte que le nom d'Abraham est fort célebre dans tout le païs de Damas, & qu'on y montroit encore de son tems un lieu nommé la maison d'Abraham. Trogue (*b*) met aussi Abraham parmi les Rois de Damas, & fait venir les Hebreux de ce païs-là. Eupoléme (*c*) cité dans Alexandre Polyhistor, dit qu'Abraham natif de Caramine, autrement Ur de Chaldée, s'étant rendu fort habile dans l'astrologie, & dans toutes les sciences des Chaldéens, vint par l'ordre de Dieu dans la Phénicie, & enseigna aux Phéniciens la science des astres, ce qui lui acquit une très-grande estime de la part du Roi de Phénicie. Artapane cité dans Saint Clement d'Alexandrie (*d*), rend de même un témoignage glorieux à la grande capacité d'Abraham pour tout ce qui re-

(a) *Nicol. Damascen. apud Joseph. l. 1. c. 8. antiq. & apud Euseb. præpar. l. 9. c. 16.*

(b) *Trog. seu Justin. l. 36. c. 2.*

(c) *Apud Euseb. præpar. lib. 9. c. 17.*

(d) *Apud Clem. Alex. l. 5. Strom. & apud Euseb. præp. l. 13. c. 12.*

An du M. 2084. Avant J. C. 1916.

garde l'astronomie, & les autres sciences cultivées parmi les Chaldéens.

Abram ne demeura pas long-tems dans la vallée illustre; il alla bientôt dresser ses tentes sur la montagne, qui étoit entre Bethel à l'occident, & Haï à l'orient. Il érigea au même lieu un autel au Seigneur, & y invoqua son nom. Béthel ne portoit point encore ce nom en ce tems-là. Nous verrons dans la suite ce qui lui fit donner ce nom.

Comme Abram n'avoit point de maison, & que tout son bien consistoit en bétail, il ne demeuroit pas long-tems en un lieu. De Béthel il alla en s'avançant vers le midi de la terre de Canaan, & la famine étant survenuë dans ce païs-là, il se trouva obligé d'aller en Egypte, où la famine ne regnoit point.

Lorsqu'il étoit prêt d'y entrer, il dit à Saraï son épouse: Je sai que vous êtes belle femme, & que quand les Egyptiens vous auront vûë, ils diront: c'est la femme de cet homme-là, & ils me tueront & vous réserveront. Dites donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur, afin que ces gens-ci me traitent favorablement à cause de vous, & qu'ils me conservent la vie en vôtre considération. Sara étoit veritablement sœur d'Abram, comme il le dit ailleurs expressément (*a*), étant née du même pere, mais non de la même mere.

La mere de Sara selon les Orientaux étoit *Teherila* épouse de Tharé en secondes nôces, & celle d'Abram étoit *Jona*, que Tharé avoit épousée en

(a) *Genes.* xx. 12.

premieres

premieres nôces. (*a*). D'autres (*b*) en très-grand nombre, croient que Sara eſt la même que Jeſcha, fille d'Aram frere d'Abram, & en ce ſens Sara étoit *ſœur* ou niéce & proche parente d'Abram. Car les Hébreux appellent freres & ſœurs les proches parens.

AN DU M. 2084. Avant J. C. 1916.

Abram étant donc entré en Egypte, les Egyptiens furent frappez de la beauté de Sara, & en donnerent avis à Pharaon. Ce Prince la fit enlever & mener dans ſon palais, dans le deſſein de l'épouſer, & de la mettre au nombre de ſes femmes; il combla de biens Abram à cauſe d'elle; mais le Seigneur ne permit pas que Pharaon exécutât ſa réſolution envers Saraï; il le frappa lui & ſa maiſon de maladie, & d'incommoditez ſi extraordinaires, qu'on ne put les attribuer qu'au deſſein qu'il avoit d'épouſer cette femme. Saint Chryſoſtome (*c*) croit que Dieu révela immédiatement à Pharaon, que Saraï étoit femme d'Abram, & que c'étoit à cauſe d'elle que tous ces maux lui étoient arrivez. Eupoleme (*d*) veut que ce Prince ait conſulté les devins ſur cette affaire, & qu'ils lui aient découvert ce qu'étoit Sara. Enfin ſans recourir aux voies ſurnaturelles, Pharaon ſut faire venir Abram, & l'obligea de lui déclarer la verité ſur ſon mariage avec Sara. Après quoi ce Prince lui dit : Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette ſorte? Que ne m'avez-

(a) *Annal. Alex. Saïdæ. Batricidæ. Vide & Syncell. part. 98. Chronolog.*

(b) *Hieronym. adverſ. Helxid. Aug. contra Mendac. c. 23. & contra Fauſt. l. 22. c. 35. alii paſſim.*

(c) *Chryſ. homil 32. in Geneſ.*

(d) *Eupolem. apud Euſeb. l. 9. c. 17. præpar.*

AN DU M. 2084. Avant J. C. 1916.

vous averti qu'elle étoit vôtre femme ; & d'où vient que vous m'avez dit, qu'elle étoit vôtre sœur ? Voilà donc vôtre épouse que je vous rens : Prenez-là, & vous en allez. En même tems il donna ordre à ses gens de prendre soin d'Abram, & de le conduire jusques hors de l'Egypte, avec sa femme & tout ce qu'il possédoit.

Le nom de Pharaon n'est pas le nom propre du Prince qui regnoit alors en Egypte. C'est le nom commun de tous les Rois de ce païs. Pharaon selon l'étymologie Egyptienne, signifie un Crocodile. La Monarchie Egyptienne est constamment une des plus anciennes du monde : mais on n'en connoît pas distinctement l'origine. On trouve dans les auteurs anciens de nombreuses & d'anciennes Dynasties d'Egypte, dont le commencement est ou fabuleux, ou exageré ; on ne peut les accorder avec aucune chronologie, sans en retrancher ou y ajoûter quelque chose. Nous avons des suites de leurs Rois qui sont anciennes. Mais comme l'Ecriture ne marque le nom d'aucun Roi d'Egypte en particulier avant Sesac qui vivoit sous Roboam, nous ne savons auquel de ces anciens Rois on doit attribuer ce que nous lisons ici, & ce que nous verrons encore dans la suite des Rois d'Egypte ; parce que, comme on l'a dit, Pharaon est un terme commun & géneral qui signifie Roi, & que la chronologie & la succession des Rois d'Egypte n'est pas bien fixée.

Quelques anciens écrivains profanes (*a*), com-

(a) *Apud Euseb. præp. l. 9. c. 16. 17. & apud Joseph. l. 1. antiq. c. 8.*

me Nicolas de Damas, Eupoléme, Artapane, & plusieurs autres après eux, ont avancé qu'Abraham avoit enseigné aux Egyptiens l'astrologie, & l'arythmétique, qu'il avoit eu de grandes conferences avec les Prêtres d'Héliopolis, & que Pharaon même s'étoit rendu son disciple dans l'étude de l'astrologie. Mais l'Ecriture ne nous donne aucune ouverture pour appuier ces traditions. Abram paroît avoir été occupé de toute autre chose que des sciences curieuses. La religion, le culte du Seigneur & la morale, étoient sa veritable étude. Les païens prévenus, que la science de l'astrologie avoit toujours été cultivée dans la Chaldée, plutôt & avec plus de soin, qu'en aucun autre endroit du monde, ont cru qu'Abram étant venu de la Chaldée en Egypte, n'avoit pas manqué d'y répandre ses connoissances, & d'y fréquenter les savans du païs. Ils se sont imaginés, que ce grand homme ne voyageoit, que comme autrefois les Philosophes de la Grece, pour étudier & pour contenter sa curiosité.

AN DU M. 2084. Avant J. C. 1916.

Abram sort de l'Egypte, il se sépare de Loth.

Abram ne demeura pas plus d'un an en Egypte. Il en sortit avec sa femme, son neveu Loth, & tout ce qui étoit à lui (*a*) Il passa par la partie meridionale du pais de Canaan, & s'avança jusqu'au lieu, où il avoit auparavant érigé un autel au Seigneur, entre Béthel & Haï, il y sacrifia & invoqua le nom de Dieu. Or Abram & Loth avoient de très-grands troupeaux, & les pâturages du païs ne pouvoient leur sufire en demeurant ensemble; il s'excita même à ce sujet une querelle entre les pasteurs

(a) *Genes.* XIII. I. & *seq.*

An du M. 2084.
Avant J. C. 1916.
Avant l'Ere vulg. 1920.

d'Abram & ceux de Loth. Abram dit donc à Loth : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, entre vos Pasteurs & les miens ; parce que nous sommes freres. Vous voiez devant vous tout le païs. Vous pouvez choisir le canton qu'il vous plaira. Si vous allez à la gauche, j'irai à la droite, si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche. Loth aiant donc jetté sa vûë de tous côtés, & considerant la plaine de Sodome & de Gomorrhe, qui étoit alors comme un Paradis terrestre, arrosée des eaux du Jourdain, comme l'Egypte l'est par les eaux du Nil, il y choisit sa demeure, & se sépara d'Abram. C'est dans ce païs, où depuis la ruine de Sodome & de Gomorrhe, s'est formée la mer morte. La terre s'étant affaissée, & les eaux du Jourdain s'y étant répanduës, produisirent un Lac, ou une mer de la longueur de vingt-quatre ou vingt-cinq lieuës, & de cinq ou six lieuës de largeur aux lieux où elle est la plus large.

Après que Loth se fut retiré, le Seigneur apparut à Abram & lui dit : levez vos yeux, & regardez du lieu où vous êtes au septentrion & au midi, à l'orient & à l'occident ; je vous donnerai & à vôtre posterité pour jamais, tout ce païs que vous voïez. Je multiplierai vôtre race comme la poussiere de la terre ; si quelqu'un peut compter la poussiere de la terre, il pourra compter aussi le nombre de vos descendans. Parcourez toute l'étenduë de ce païs dans sa longueur & dans sa largeur ; parce que je vous le donnerai pour héritage. Alors Abram quitta sa demeure qui étoit contre Bétel & Haï, & vint dresser ses tentes près de la vallée de Mambré, qui n'est

pas loin d'Hébron, & il y érigea un autel au Seigneur, comme il avoit coûtume de le faire en tous les lieux où il s'arrêtoit.

AN DU M. 2091. Avant J. C. 1009. Avant l'Ere vulg. 1913.

CH. XIII. Guerre entre les Rois de la Pentapole & Codorlahomor & ses alliez.

Environ dix ans après la séparation de Loth & & d'Abraham, Bera Roi de Sodome, Bersa Roi de Gomorrhe, Sennaar Roi d'Adama, Senneber Roi de Seboïm, & le Roi de Segor après avoir été douze ans entiers assujettis à Codorlahomor Roi d'Elam, se revolterent contre lui, & se retirerent de sa domination. Codorlahomor assembla une grande armée & s'étant ligué avec Amraphel Roi de Sennaar, avec Arioch, Roi d'Ellazar, peut-être *Talaßar* prés de l'Assyrie dans la Province d'Eden, & avec Thadal *Roi des nations*, apparemment des nations qui étoient au-delà du Jourdain, dans la Gallilée des Gentils (*a*); ces quatre Rois avec leurs troupes marcherent vers la terre de Canaan; ils attaquerent en chemin quelques peuples de delà le Jourdain; comme les Géans Rephaïm qui occupoient le païs, qui est entre le torrent de Jaboc & l'Arnon; ils prirent & pillerent Astaroth Carnaïm ville fameuse située à l'orient de la mer de Gallilée.

Ils battirent aussi les Zuzim, apparemment les mêmes que les *Zomzomims*, anciens habitans du païs qui fut ensuite occupé par les Ammonites (*b*). Moïse dit que les Zuzim furent battus à *Cham*, peut-être *Chamon*, ancienne ville du même païs (*c*). De plus ils défirent les *Emims dans Savé Cariathaïm*. Les

(a) Voiez Josué XII. 23. Matt. IV. 15. Isaïe. IX. I.

(b) *Deut.* II. 20. 21.

(c) Voiez *Judic.* 10. 5. & les Notes sur la Genése XIV. 5.

An du M. 2901. Avant J. C. 1913. Avant l'Ere vulg. 1992.

Emims sont un peuple ancien, qui demeuroit originairement dans le païs, qui fut depuis possedé par les Moabites (*a*); & *Savé Cariathaim*, ou la vallée *de Cariathaïm* est une ville du même païs, qui appartint depuis au Roi Séhon (*b*). Enfin ils attaquerent dans les Monts de Galaad, les Chorréens peuples fameux, qui descendoient de Séhir le Chorréen, & dont le païs fut ensuite occupé par les Iduméens (*c*); ils pousserent leurs conquêtes jusqu'aux campagnes de Pharan, dans l'Arabie Petrée. De là ils retournerent vers Cadés-barné, où est la fontaine de Misphat, qui ne porta ce nom que depuis Moïse (*d*). Ils ravagerent le païs des Amalécites, qui habitoient dans l'Arabie petrée, & défirent les Amorrhéens, dont la demeure étoit à Hazazon Thamar, que l'on croit être la même qu'Engaddi, ville voisine de la Pentapole & de Gomorrhe. Ainsi les quatre Rois alliez commencerent par abbattre la puissance des peuples voisins de Sodome & de Gomorrhe, afin que ces villes n'ayant plus aucun secours à esperer de ce côté là, elles ne pussent échapper à leur vengeance.

Abram poursuit les Rois vainqueurs.

Les cinq Rois révoltez voïant les alliez s'approcher de leur ville, mirent leur armée en campagne, & la rangerent dans la plaine même où leurs villes étoient situées. Or il y avoit dans cette plaine beaucoup de puits d'où l'on tiroit du bitume; circonstance qui pouvoit en rendre l'accès plus difficile & plus dangereux à la Cavalerie ennemie. Le combat se donna, & les Rois de Sodome, de Gomorrhe, de Seboïm, d'Adama & de Ségor furent mis en fuite: une par-

(a) *Deut-* 11. 20. 21.
(b) *Josué* XIII. 19. 20. 21.
(c) *Genes.* XXXII. 3. & XXXVI. 20
(d) *Num.* XX. 13.

tie de leur armée fut taillée en piéce, & l'autre partie se retira sur les montagnes voisines laissant les villes en proie aux victorieux. Sodome, Gomorrhe, & les autres places furent pillées, & l'ennemi chargé debutin & de captifs, reprit la route de l'Euphrate. Loth qui s'étoit retiré dans Sodome, fut enveloppé dans le malheur de cette ville; on ravit tout ce qui étoit à lui, & il fut lui même emmené avec les autres captifs. En même tems un homme qui s'étoit sauvé du combat, vint donner avis à Abram de ce qui s'étoit passé. Il demeuroit alors dans la vallée de Mambré, & avoit fait une espéce de ligue offensive & défensive avec Manbré, Eschol & Aner, qui demeuroient dans la même plaine. Aussitôt qu'il eut appris cette nouvelle, il en donna avis à ses alliez, & les exhorta à lui aider à délivrer son neveu Loth. Ils armerent leurs gens; Abram se mit à la tête de trois cens dix-huit de ses serviteurs, gens de résolution, & commença à poursuivre l'armée des quatre Rois victorieux.

An du M. 2092. Avant J. C. 1906. Avant l'Ere vulg. 1912.

Ils firent près de soixante & dix lieuës de chemin sans les pouvoir atteindre; mais enfin ils les joignirent à Dan, près les sources du Jourdain. Abram forma deux corps de ses gens & de ceux de ses alliez, & venant fondre sur les ennemis durant la nuit, il les défit & les poursuivit jusqu'à Hoba, ou Abila, au nord de Damas, dans la vallée qui est entre le Liban & l'Antiliban. Il reprit tout le butin que l'ennemi avoit fait, Loth son neveu, avec tout ce qui étoit à lui, les femmes captives, & tout ce qui avoit été pris dans le pillage de Sodome & de Gomorrhe. Le Roi de Sodome averti de cet heureux succès, vint

An du M. 2091. Avant J. C. 1908. Avant l'Ere vulg. 1912.

au devant d'Abram jusqu'à la vallée de Savé, appellée autrement la vallée du Roi, vis-à-vis Jerusalem (*a*). Ce fut au même endroit que Melchisédech Roi de Salem, ou de Jerusalem (*b*) vint lui offrir des rafraîchissemens, du pain & du vin à son armée : ou même (*c*) il offrit le pain & le vin en sacrifice au Seigueur ; car il étoit Prêtre du Très-Haut, & il le combla de bénédictions, en disant : Qu'Abram soit béni du Très-Haut, qui a créé le Ciel & la Terre ; & que le Dieu Très-haut soit béni, lui qui vous a protégé & a mis vos ennemis entre vos mains. En même tems Abram pour honorer le Tout-puissant dans la personne de son Prêtre, offrit à Melchisedech la dîme de tout qu'il avoit pris.

Qui étoit Melchisedech.

Melchisedech dont il est parlé ici & qui nous est représenté sans pere, sans mere, sans généalogie, suivant la remarque de Saint Paul (*d*), c'est-à-dire ; qui paroît ici sans qu'on sache qui il étoit, ni d'où il venoit, n'est autre, selon les anciens Hébreux & les Samaritains (*e*), que le Patriarche Sem, qui vivoit encore. D'autres (*f*) croient que Melchisedech étoit fils d'Heber & un des petits-fils de Sem. Quelques écrits apocryphes (*g*) portent, que Melchisedech étoit fils du Roi Melchi, & de la Reine Salem. Melchi étoit idolâtre. Il dit un jour à son fils Melchise-

(a) *Euseb in locis.*
(b) *Joseph. antiq. l. 1. c. 10. Epiphan. hæres. 55. passim. Vide Psalm.* LXXV. *3. ubi Salem legitur pro Jerusalem.*
(c) *Joseph. antiq. l. 1. c. 11. alii.*
(d) *Heb.* VII. *1. 2. 3. & seq.*
(e) *Apud Hieronym. qu. Heb. & Ep. 126. ad Evangel. Item apud Epiphan. hæres. 55.*
(f) *Greg. Abulpharag. Hist. Dynost. p. 9. 10. Euthych. t. 1. annal. p. 44.*
(g) *Vide tom. 3. Athanas. edit. Montfauc. p. 239.*

dech

dech de lui aller querir ſept victimes pour les immoler à ſes Dieux. Melchiſedech faiſant attention à la vanité des Idoles, revint à ſon pere & voulut lui perſuader de renoncer à ce culte impie; le pere en colere le renvoia à l'étable avec ordre de lui amener ſept veaux, & prit en ſécret la réſolution de l'immoler lui-même. Il découvrit ſon deſſein à la Reine ſon épouſe, qui obtint de lui que la choſe ſe décideroit par le ſort, & que celui de ſes fils ſur qui le ſort tomberoit, ſeroit immolé. Le ſort épargna Melchiſedech, qui monta ſur le Thabor, & pria Dieu de faire ouvrir la terre, afin qu'elle engloutît tous ceux qui aſſiſteroient à ce ſacrifice. La priere de Melchiſedech fut exaucée. Il fut ſept ans ſur le Thabor dans les exercices de la pénitence; après quoi Dieu lui envoia Abram. Melchiſedech le bénit alors pour la premiere fois; il le bénit encore une autre fois au retour de la pourſuite des quatre Rois.

An. du M. 2091. Avant J. C. 1908. Avant l'Ere vulg. 1910.

Mais ces abſurditez ne ſont rien en comparaiſon des impiétez de certains héretiques, qui tiroient leur nom de Melchiſedech, & qui ſoûtenoient que ce Prêtre du Très-Haut, étoit une vertu ſupérieure à J. C. même (*a*); Hierax Egygtien auteur de l'héreſie des Hieracites, & des queſtions ſur l'ancien & ſur le nouveau Teſtament, imprimé ſous le nom de Saint Auguſtin, ont cru que Melchiſedech étoit le Siant Eſprit (*b*): Origenes (*c*), & Didyme ont avancé que c'étoit un Ange qui avoit apparu à Abram.

(a) *Epiphan. hæreſ. 55.*
(b) *Epiphan. hæreſ. 67. & auth. quæſt. v. & N. T. qu. 109.*
(c) *Origen. apud Epiphan. hæreſ. 67.*

AN DU M. 2092. Avant J. C. 1908.

Dautres (*a*) le font venir de la race de Cham ; d'autres (*b*) le font fils de Sidon, fondateur de la ville du même nom dans la Phénicie. Quelques autres dans S. Epiphane (*c*) appellent son pere Heraclas, & sa mere Astaroth (*d*). Joseph fils de Gorion dit que le nom propre de Melchisedech étoit *Jeoram*, & qu'on lui donna celui de Melchisedech pour surnom, à cause de sa justice & de sa pieté. Enfin d'autres l'ont confondu avec Enoch, & plusieurs ont cru qu'il étoit le Messie (*e*). Mais il est inutile de charger le papier de toutes ces réveries. Tenons-nous au certain marqué dans l'Ecriture, qui est qu'il étoit Prêtre du Très-Haut ; qu'il étoit la figure de J. C. & que l'offrande qu'il fit du pain & du vin, étoit le symbole du sacrifice de la Loi nouvelle. Voyez *Hebr.* VII.

Or le Roi de Sodome étant venu aussi au-devant d'Abram, lui dit : Rendez-moi les personnes que vous avez délivrées, & je vous abandonne tout le reste. Abram répondit : Je leve la main, & je jure par le Seigneur, le Dieu Très-Haut, Maître du Ciel & de la Terre, que je ne recevrai rien de tout ce qui est à vous ; afin que vous ne puissiez pas dire, que vous avez enrichi Abram, à l'exception seulement de ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, & de ce qui est dû à Mambré, Escol & Aner mes alliez, qui pourront suivant la loi de la guerre, prendre leur part au butin, que nous avons gagné.

(a) *Chronic. pascale. p. 49. Edit. Cang.*
(b) *Mich. Glic. p. 135. annal. alii.*
(c) *Epiphan. hæres. 55. c. 2.*
(d) *Joseph. Gorionid. l. 6. c. 35.*
(e) Voiez nôtre dissert. sur Melchisedech, à la tête de l'Epit. de S. Paul aux Hébreux.

Ainsi finit cette guerre ; Loth retourna à Sodome, & Abram avec ses gens, s'en allerent dans la vallée de Mambré près Hébron.

An du M. 2092. Avant J. C. 1908.

Ch. XIV.

Apparition du Seigneur à Abraham.

Peu de tems après le Seigneur apparut à Abram dans une vision, & lui dit : Ne (a) craignez point, Abram, je suis vôtre protecteur & vôtre récompense infiniment grande. Abram lui répondit : Seigneur mon Dieu, que me donnerez-vous ? je mourrai sans enfans, & Elieser de Damas, Intendant de ma maison sera mon héritier. Comme s'il eût voulu dire : Vos promesses, Seigneur, sont grandes & magnifiques ; mais sur qui dois-je espérer d'en voir tomber l'effet ? Je suis vieux, & je n'ai point d'enfans ; aurez vous pour agréable que je choisisse pour mon héritier Eliézer de Damas mon Intendant, ou Damascur fils d'Eliézer Intendant de ma maison ? C'étoit demander à Dieu d'une maniere indirecte & respectueuse, qu'il lui plût lui donner un fils. Le Seigneur lui répondit : Celui-là ne sera point votre héritier, mais le fils qui sortira de vous ; & après avoir fait sortir Abram hors de sa tente, il continua & lui dit : Levez les yeux au Ciel, & comptez les étoiles, si vous pouvez ; c'est ainsi que se multipliera votre race. Abram crut à Dieu, & sa foi lui fut imputée à justice. Dieu lui dit encore ; Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur de Chaldée, pour vous donner cette terre de Canaan, afin que vous la possédiez. Abram repliqua, Seigneur mon Dieu, comment puis-je connoître que je dois la posséder ? le Seigneur lui dit :

(a) *Genes.* XV. 1. 2. 3.

An du M. 2092.
Avant J. C. 1908.
Avant l'Ere vulg. 1912.

Alliance du Seigneur avec Abram.

Prenez une vache de trois ans, une chevre de trois ans, & un belier de trois ans, avec une tourterelle & une colombe; immolez tout cela, & je ferai alliance avec vous.

Abram prenant donc tous ces animaux, les coupa par moitié, & mit les parties qu'il avoit divisées vis-à-vis l'une de l'autre : mais il ne coupa point la tourterelle ni la colombe. Les oiseaux venoient fondre sur ces victimes, & Abram les chassoit, ou suivant l'Hébreu (*a*), & Abram mit les oiseaux qu'il avoit immolé sur les victimes coupées, & il se coucha au milieu d'elles. Il faut se souvenir qu'Abram eut cette vision durant la nuit, puisqu'il est dit un peu auparavant, qu'après l'avoir fait sortir de sa tente, Dieu lui montra les étoiles, & lui dit : Comptez les étoiles, si vous pouvez : c'est ainsi que sera votre posterité. En même tems Dieu lui ordonna de lui préparer le sacrifice marqué ici, qui devoit servir à ratifier l'alliance qu'il devoit faire avec lui. Le lendemain Abram exécuta les ordres du Seigneur : il érigea deux autels vis-à-vis l'un de l'autre, & mit sur eux les animaux coupez par moitié : mais pour la colombe & la tourterelle, il se contenta de les tuer, & de les mettre l'une sur un des autels, & l'autre sur l'autre, sans les couper. Il se coucha entre ces deux autels, en attendant que Dieu lui apparût de nouveau, & lui déclarât son intention sur ce sacrifice; & comme le Soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un sommeil extatique, & d'une terreur divine, & il ouït ces paroles : Apprenez ce qui

(a) *Genes. Hebreu.* xv.

AN. DU M. 2092. Avant J. C. 1908.

doit arriver dans les tems à venir à vôtre race ; elle demeurera comme étrangere dans un autre païs que le ſien, & y ſera réduite en ſervitude, & accablée de travaux pendant quatre cens ans. Mais j'exercerai mes jugemens ſur le peuple auquel ils ſeront aſſujettis, & ils ſortiront après cela de ce païs avec de grandes richeſſes. Il vouloit marquer la deſcente des Hebreux en Egypte, la ſervitude dont ils y furent accablez, & la maniere miraculeuſe dont ils ſortirent ſous Moïſe. Pour vous, ajoûta-t-il, vous irez en paix avec vos peres, & vous mourrez dans une heureuſe vieilleſſe ; mais vos deſcendans reviendront en ce païs-ci, après la quatriéme génération, parce que la meſure des iniquitez des Amorrhéens n'eſt pas encore remplie.

Lors donc que le Soleil fut couché, il ſe forma une obſcurité ténébreuſe; & il parut comme la flamme d'un four, d'où ſortoit une grande fumée, & comme une lampe ardente, qui paſſoit au milieu des victimes ainſi diviſées. Ce feu étoit le ſymbole de la préſence du Seigneur, la marque qu'il avoit le ſacrifice d'Abram pour agréable, & qu'il ratifioit l'alliance & les promeſſes qu'il lui avoit faites. La flamme conſuma les victimes préparées. Ainſi ſuivant la très-ancienne coûtume uſitée en ces ſortes de ſacrifices, où les perſonnes qui faiſoient alliance, paſſoient au milieu des victimes coupées en deux (*a*), comme pour marquer que ſi elles manquoient à leurs paroles, elles conſentoient d'être ainſi coupées & partagées, on vit dans cette occaſion Abram

(a) Voez nôtre Comment. ſur la Généſe. xv. 10.

An du M. 2092. Avant J. C. 1908.

ſe coucher au milieu des autels de ſon ſacrifice, & Dieu ſous le ſymbole de la flamme, paſſer au travers des victimes & y mettre le feu.

En ce jour-là donc le Seigneur fit alliance avec Abram, & s'engagea de lui donner à lui & à ſa race toute la terre de Canaan, & tout ce qui eſt depuis le Nil juſqu'à l'Euphrate; païs que poſſedoient alors les Cinéens, les Cenézéens, les Cedmonéens, les Héthéens, les Phérézéens, les Rephaïms, les Amorrhéens, les Cananéens, les Gergeſéens & les Jebuſéens. Promeſſes qui furent exécutées par la conquête de la terre de Canaan faite par Joſué: & enſuite d'une maniere plus exacte & plus parfaite, ſous les regnes de David & de Salomon, qui poſſéderent réellement tout le païs qui eſt entre le Nil & l'Euphrate.

Saraï donne Agar pour femme à Abraham.

An du M. 2093. Av. J. C. 1097.

Abram & Saraï quoique fortement perſuadez de la vérité des promeſſes que Dieu leur avoit fait, de multiplier leur race comme les étoiles du Ciel, & de lui donner en héritage la terre de Canaan, ne ſavoient encore comment ces promeſſes pourroient s'exécuter; parce que Saraï étoit ſterile & qu'Abram étoit déja âgé de quatre-vingt-cinq ans. Saraï crut que peut-être cela regardoit les enfans qu'Abram pourroit avoir d'une autre femme; c'eſt pourquoi aiant une ſervante Egyptienne nommée Agar *(a)*, elle dit à ſon mari: Vous ſavez que le Seigneur m'a miſe hors d'état d'avoir des enfans; prenez donc, je vous prie, ma ſervante, afin que je voie ſi j'aurai au moins des enfans par ce moïen. Abram s'étant rendu à ſa priere, prit Agar ſa ſervante à titre de

(a) *Geneſ.* XVI.

femme de second rang. Or Agar voiant qu'elle étoit devenuë femme d'Abram, & qu'elle étoit enceinte, commença à mépriser sa maîtresse. Alors Saraï dit à Abram, vous me traitez avec injustice. Je vous ai donné ma servante pour être vôtre femme, & voiant qu'elle est devenuë grosse, elle me méprise; que le Seigneur soit juge entre vous & moi. Abram lui répondit: Vôtre servante est entre vos mains, usez-en comme il vous plaira. Saraï l'ayant donc châtiée, Agar s'enfuit, & elle s'arrêta près de la fontaine, qui est sur le chemin de Sur.

An du M. 2091. Avant J. C. 1908.

Comme donc Agar erroit dans ces déserts, l'Ange du Seigneur lui apparut, & lui dit: Agar, servante de Saraï, d'où venez vous, & où allez-vous? Elle répondit: Je fuis de devant Saraï ma maîtresse. L'Ange lui conseilla de s'en retourner vers sa maîtresse, & de s'humilier devant elle, & il ajoûta: Je multiplierai vôtre posterité de telle sorte, qu'elle sera innombrable. Vous avez conçu, lui dit-il, & vous enfanterez un fils, que vous appellerez Ismaël, parce que le Seigneur a entendu vos cris, & a été touché de votre affliction. Ce sera un homme fier & sauvage, il levera la main contre tous, & tous la leveront contre lui; il dressera ses pavillons à la vûë de tous ses freres, sans qu'ils osent l'en empêcher. C'est ce qui s'est admirablement verifié dans la personne des Arabes descendans d'Ismaël; ces peuples sont naturellement guerriers, fiers, sauvages, sans demeures fixes, voleurs, & aiant leurs tentes, aux environs de la Judée, & de l'Idumée. Agar consolée par cette apparition, invoqua le nom du Seigneur, & dit: Vous êtes le Dieu qui me

AN DU M. 2094. Avant J.C. 1906.

voiez; ou, C'est vous, Seigneur, qui m'avez apparu; & j'ai vû par derriere celui qui s'est fait voir à moi, ou bien, en suivant une autre traduction : Puis-je voir ou être en vie, après avoir vû celui qui m'est apparu ? Elle admire que la vision d'un Ange ne lui ait pas causé la mort: car telle étoit l'opinion des anciens; ils croioient que l'on ne pouvoit voir un Dieu, ni un Ange, sans être exposé au danger de mourir (a). C'est pourquoi elle appella la fontaine, ou le puits près duquel elle avoit eu cette vision; le puits du vivant, & du voïant : c'est le puits qui est entre Cadés & Barad, dans l'Arabie petrée.

CHAP. XV.

Naissance d'Ismaël.

Agar étant revenuë dans la maison d'Abram, qui demeuroit toûjours près d'Hébron dans la vallée de Mambré, elle accoucha bien-tôt après d'un fils, qui fut nommé Ismaël. Abram avoit alors quatre-vingt six ans, & il regardoit Ismaël comme devant être l'héritier des promesses, que Dieu lui avoit faites; ne songeant point que Dieu dût lui donner un autre fils. Mais treize ans après, Abram étant déja dans sa quatre-vingt-dix-neuviéme année (b), le Seigneur lui apparut & lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant, marchez en ma présence, & soyez parfait : Je ferai alliance avec vous & je multiplierai vôtre race jusqu'à l'infini. Abram se prosterna le visage contre terre, & Dieu lui répeta qu'il vouloit faire alliance avec lui, & qu'il vou-

(b) Voiez *Exod.* XXIV. 11. XX. 19. XXII. 20. *Judic.* VI. 22. Et nôtre Commentaire sur la Genése, XV. 15. 13.

(b) *Genes.* XVII.

loit le rendre pere de plusieurs nations. Il ajoûta ; Vous ne vous appellerez plus Abram, c'est-à-dire, pere élevé, mais Abraham, qui est l'abregé de Ab-rab-hammon, pere d'une grande multitude ; parce que je vous ai destiné pour être le pere de plusieurs nations ; je vous comblerai de prosperitez ; votre race égalera les plus grands peuples, & des Rois sortiront de vous. J'affermirai mon alliance avec vous, & après vous avec vôtre race dans la suite des génerations, par un pacte éternel ; afin que je sois vôtre Dieu, & le Dieu de vôtre posterité, je vous donnerai la terre de Canaan, ce païs où vous demeurez à présent comme étranger ; afin que vôtre posterité la possede en propre. Mais c'est à condition que vous observerez mon alliance, vous & vôtre race après vous, & que vous serez mon peuple, comme je serai vôtre Dieu ; & voici le sceau du pacte que je vais faire avec vous, & avec votre posterité après vous : Tous les mâles d'entre vous seront circoncis, & cette circoncision sera la marque de l'alliance que je fais avec vous. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous. Et cette loi sera pour tous les mâles sans exception, soit libres ou esclaves, nez dans votre maison, ou achetez d'ailleurs, soit de vôtre race, ou des étrangers. C'est là le signe de l'alliance éternelle, que je fais avec vous. Tout mâle qui n'aura pas été circoncis, sera exterminé de mon peuple, il n'aura aucune part à mes promesses, ni aux prérogatives des descendans d'Abraham ; parce qu'il aura violé mon alliance, & qu'il n'en aura pas porté sur lui le caractere spécial. Et à l'égard de vôtre épouse,

AN. DU M. 1770.
Avant J. C. 2230.

Alliance du Seigneur avec Abraham.

Origine de la Circoncision.

AN. DU M. 2107. Avant J. C, 1893.

vous ne l'appellerez plus Saraï, c'est-à-dire, ma Princesse, ou, ma Dame; mais Sara, c'est-à-dire, Dame, ou Princesse.

Ces changemens de noms dans Abram & dans Saraï, marquoient l'exercice du domaine de Dieu sur leur famille, & qu'il vouloit devenir leur Dieu, leur Protecteur, & leur Seigneur, d'une façon toute particuliere. Le caractere de la Circoncision imprimé sur tous les mâles, étoit aussi une autre marque de jurisdiction & de domaine de la part de Dieu. Les Maîtres en Orient marquoient leurs esclaves de quelque signe pour les faire reconnoître. Le Seigneur ajoûta; Je comblerai de mes bénédictions Sara vôtre épouse; je vous donnerai un fils qui sortira d'elle; il sera chef des nations; & il comptera des Rois parmi ses enfans. Alors Abraham se prosterna le visage contre terre, & ne put s'empêcher de rire, en disant au fond de son cœur: Un homme de cent ans auroit-il donc bien un fils, & Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt-dix ans; & il dit à Dieu: Faites moi la grace qu'Ismaël vive en vôtre présence; comme s'il eût témoigné quelque doute sur la promesse de Dieu; ou plûtôt que croiant ne l'entendre pas comme il faut, il ait voulu prier le Seigneur de s'expliquer d'une maniere, qui ne fût sujette à aucune équivoque. Le Seigneur lui dit donc: Sara vôtre femme vous enfantera un fils, que vous nommerez Isaac. Je ferai alliance avec lui, & avec toute sa race après lui; & cette alliance sera éternelle. Et à l'égard d'Ismaël, je veux bien aussi vous exaucer en sa faveur: Je le bénirai, & lui donnerai une posterité très-grande & très-nom-

breuse. Douze Princes sortiront de lui, & je le rendrai chef d'un grand peuple. Mais l'alliance, que je fais aujourd'hui avec vous, s'établira dans Isaac que Sara vous enfantera dans un an, en cette même saison.

AN. DU M. 2107. Avant J. C. 1893.

Les promesses que Dieu fait ici à Abraham à l'égard d'Isaac s'executerent admirablement, comme nous le verrons dans toute la suite de cette histoire. Quant à Ismaël, il eut douze fils (*a*), ainsi que nous le verrons ci-après, qui devinrent Chefs ou Princes des douze Tribus des Arabes, ou Ismaëlites. Après l'entretien que nous venons de voir, Dieu se retira, & Abraham prit Ismaël son fils, âgé alors de treize ans accomplis, & tous les esclaves nez dans sa maison, avec ceux qu'il avoit achetez, & généralement tous les mâles qui étoient parmi ses domestiques, & il les circoncit le jour qui suivit l'apparition du Seigneur. Il prit aussi lui-même la Circoncision, quoiqu'âgé de quatre-vingt-dixneuf ans. Ainsi toute la maison d'Abraham reçut le caractere de la Circoncision en un même jour.

CH. XVI.

Apparition de trois Anges à Abraham.

Quelque tems après & dans la même année (*b*) le Seigneur apparut à Abraham dans la vallée de Mambré, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour. Abraham ayant levé les yeux vit trois hommes en habit de voiageurs, qui venoient vers sa tente; aussi-tôt il se leve, court au devant deux, se prosterne en terre, & s'adressant à celui des trois, qui lui paroissoit le plus considérable, il lui dit: Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vous, ne passez pas la tente de vôtre

(a) *Genes.* xxv. 12. 13. 14. *&c.* (b) *Genes.* xviii.

AN. DU M. 2107. Avant J. C. 1893.

ſerviteur, ſans vous y arrêter. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds, & vous vous reposerez ſous cet arbre, en attendant que l'on vous ſerve un peu de pain, pour reprendre vos forces, & vous continuerez enſuite votre chemin: car j'ai lieu de croire qu'étant venus près de ma tente à l'heure du repas, & durant la plus grande chaleur du jour, vous ne voudrez pas me priver de l'honneur de vous rendre ce petit ſervice. Ils lui répondirent; Faites ce que vous avez dit.

Abraham entra donc promptement dans ſa tente, & dit à Sara: Pêtriſſez vîte trois meſures de farine, & faites cuire des pains ſous la cendre; il courut en même tems à ſon troupeau, & y prit un veau très-gras & très-tendre, qu'il donna à un ſerviteur, qui ſe hâta de le faire cuire; après quoi il leur ſervit du beurre, ou de la crême, & du lait, avec le pain & la viande qu'il leur avoit préparé: lui cependant ſe tenoit de bout auprès d'eux ſous l'arbre où ils étoient. Après qu'ils eurent mangé, ils lui dirent; où eſt Sara vôtre femme? Il répondit: Elle eſt dans la tente. L'un d'eux dit à Abraham; Je vous viendrai voir dans un an, en ce même tems; je vous trouverai tous deux en vie, & Sara vôtre femme aura un fils. Sara aiant oüi cela, ſe mit à rire derriere la porte de ſa tente; car elle & Abraham étoient fort avancez en âge, & ce qui arrive d'ordinaire aux femmes, avoit ceſſé dans Sara. Elle rit donc ſécretement, en diſant: Après que je ſuis devenuë vieille & que mon Seigneur l'eſt devenu auſſi, penſerois-je à uſer du mariage? Mais le Seigneur dit à Abraham; Pourquoi Sara a-t-elle ri?

Y a-t-il rien de difficile à Dieu ? Je vous reviendrai voir, comme j'ai dit, dans un an, & Sara aura un fils. Sara nia qu'elle eût ri ; parce qu'elle étoit étonnée que l'Ange eût pu découvrir ce qu'elle n'avoit fait qu'en ſecret. Mais le Seigneur lui dit : Cela n'eſt pas ainſi, car vous avez ri.

AN. DU M. 2107. Avant J. C. 1893.

Les trois Anges qui avoient paru ſous la figure d'hommes s'étant levez, prirent le chemin de Sodome, & Abraham alloit avec eux, les accompagnant, & les reconduiſant par honneur. Alors le Seigneur dit : Pourrois-je cacher à Abraham ce que je vais faire, puiſqu'il doit être chef d'un grand peuple, & que les nations ſeront bénies en lui ? car je ſai qu'il ordonnera à ſes enfans d'être fideles au Seigneur, & d'agir ſelon l'équité & la juſtice, afin que Dieu accompliſſe en leur faveur ce qu'il lui a promis. Il ajoûta : Le cri des déſordres de Sodome & de Gomorrhe s'augmente de plus en plus, & leur iniquité eſt montée à ſon comble. Je deſcendrai donc, & je verrai ſi leurs œuvres répondent à ce cri qui eſt monté juſqu'à moi. En même tems deux des Anges s'avancerent plus vîte vers Sodome, & laiſſerent Abraham ſeul avec le troiſiéme. Alors Abraham s'approchant, lui dit : Seigneur, perdrez-vous le juſte avec l'impie ? S'il y a cinquante juſtes dans cette ville, périront-ils tous avec les autres, & ne pardonnerez-vous pas à la ville à cauſe de cinquante juſtes ? Non ſans doute ; cette conduite eſt trop éloignée de vôtre juſtice. Le ſouverain Juge de toute la terre ne confondra pas ainſi le bon avec le méchant, & ne perdra pas le juſte avec l'impie. Le Seigneur répondit : Si je trouve dans tout

An du M. 2107. Avant J. C. 1893.

Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville.

Abraham dit ensuite : Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur ; quoique je ne sois que poudre & cendre. S'il s'en falloit cinq qu'il n'y eût cinquante justes, perdrez-vous toute la ville ; parce qu'il n'y en auroit que quarante-cinq ? Le Seigneur lui dit : Je ne perdrai point la ville s'il s'y trouve quarante-cinq justes. Abraham ajoûta : Mais s'il n'y a que quarante justes, que ferez-vous ? Je ne détruirai point la ville, si j'y trouve quarante justes. Je vous prie, Seigneur dit Abraham, de ne point trouver mauvais si je parle encore : Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez vous ? Si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point. Puisque j'ai commencé, reprit Abraham, je parlerai encore à mon Seigneur : Et si vous y en trouviez vingt ; il lui dit : Je ne la perdrai point, s'il y en a vingt. Seigneur, ajoûta Abraham, ne vous fâchez point, je vous supplie, si je parle encore une fois : Et si vous trouvez dix justes dans cette ville ? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes. Après que le Seigneur eut parlé à Abraham, il se retira & disparut ; & Abraham retourna chez lui à Mambré.

Les deux Anges arrivent à Sodome.

Sur le soir (*a*) les deux Anges arriverent à Sodome. Loth se trouva alors assis à la porte de la ville, & les aiant vûs, il se leva, alla audevant d'eux, se prosterna jusqu'en terre, & leur dit : Mes Seigneurs, venez je vous prie dans la maison de vôtre

---

(a) *Genes.* xix.

serviteur, & prenez y vôtre logement pour cette nuit ; vous y laverez vos pieds, & demain au matin vous continuerez vôtre voiage. Ils lui répondirent : Nous n'irons point chez vous ; mais nous demeurerons ici dans la place. Il les pressa de nouveau avec de grandes instances, & les força d'entrer dans sa maison : il leur servit à manger & les régala le mieux qu'il put. Mais avant qu'ils se fussent retirez pour se coucher, la maison fut assiegée par tous les habitans de la ville, depuis les enfans jusqu'aux vieillards, & aïant appellée Loth, ils lui dirent avec insolence : où sont ces hommes, qui ce soir sont entrez chez vous ? faites les sortir afin que nous les connoissions. Ils marquoient sous ce terme couvert une action abominable : & tout ce concours si genéral de tous les âges, & de tous les ordres de la ville, fait bien voir jusqu'à quel point la corruption y étoit parvenuë. Loth sortit de sa maison, & aïant fermé la porte derriere lui, il leur dit : Je vous prie mes freres, quittez cette entreprise, ne faites point cet outrage à mes hôtes ; ne violez point envers eux les droits sacrez de l'hospitalité. J'ai deux filles qui sont encore vierges ; je vous les amenerai : usez-en comme il vous plaira, pourvû que vous ne fassiez point de tort à ces hommes, qui sont entrez dans ma maison. Le trouble où il se trouva, ne lui permit pas apparemment de réflechir sur ce qu'il disoit ; ou il crut que la seule proposition qu'il faisoit à ces hommes, de leur abandonner ses filles, sufiroit pour leur faire quitter leur mauvaise résolution.

An du M. 2107. Avant J. C. 8123.

Mais ils lui répondirent : Retirez-vous ; vous

AN. DU M. 2107. Avant J. C. 1893.

êtes venu comme un étranger parmi nous, eſt-ce afin d'être nôtre juge ? Et en même tems ſe jettant ſur lui, ils vouloient lui faire violence. Et comme ils étoient prêts de rompre les portes, les deux Anges qui étoient au-dedans prirent Loth par la main, & l'aiant fait rentrer dans la maiſon, ils fermerent la porte & frapperent d'un aveuglement paſſager tous ceux qui étoient au dehors, en ſorte qu'ils ne purent plus trouver la porte de la maiſon. Les Anges dirent enſuite à Loth : Avez-vous ici quelqu'un de vos proches, de vos gendres, de vos fils, ou de vos filles ? faites ſortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent ; car nous ſommes envoiez pour détruire ce lieu, dont le cri eſt monté juſqu'au ciel. Loth étant donc ſorti de ſa maiſon alla parler à ſes gendres, qui devoient épouſer ſes filles, & les avertit du malheur dont Sodome étoit menacée. Mais ils ſe raillerent de ce qu'il diſoit, & negligerent ſon avis. A la pointe du jour les Anges preſſerent Loth de ſortir avec ſa femme & ſes filles, & voiant qu'ils diféroient toûjours, ils les prirent par la main, & les menerent ainſi hors de leur maiſon, & les firent ſortir de la ville. Alors ils leur dirent : Sauvez-vous promptement ; ne regardez point derriere, & ne vous arrêtez point dans le païs d'alentour ; mais gagnez les hauteurs, de peur que vous ne ſoiez envelopez dans la perte de ces villes.

Loth leur répondit ; Seigneurs, puiſque vôtre ſerviteur a trouvé grace devant vous, & que vous avez ſignalé envers lui vôtre grande miſericorde, conſiderez, je vous prie ; que je ne puis me ſauver ſur les hauteurs, & ſi je ſuis ſurpris avant que d'y

être

être arrivé, je ne puis éviter la mort. Mais il y a ici près une petite ville où je puis me ſauver. L'Ange lui répondit : J'accorde encore cette grace à vos prieres, je veux bien épargner la ville dont vous me parlez ; hâtez-vous ſeulement de vous y retirer, car je ne pourrai rien faire juſqu'à ce que vous y ſoiez entré. La ville dont il s'agiſſoit, s'appelloit Bala ; mais depuis ce tems on l'appelle *Segor* ou *Zoara*, nom qui ſignifie petite, parce que Loth avoit inſiſté ſur ſa petiteſſe pour obtenir qu'elle fût épargnée. Elle eſt au midi de la mer morte en tirant vers les montagnes de l'Idumée & de Moab.

An du M. 2107. Avant J. C. 1893.

Chap. XVII.

Ruine de Sodome & de Gomorre &c.

Le ſoleil ſe levoit ſur la terre lorſque Loth entra dans Segor. Dans le même moment, Dieu fit tomber ſur Sodome, ſur Gomorre, Seboïm & ſur Adama, une pluie de ſouffre & de feu, qui réduiſit ces quatre villes en cendres, & le feu s'étant communiqué au terrain où elles étoient bâties, lequel étoit tout pétri de ſoufre, de bitume & d'aſphalte, y cauſa un incendie que rien ne fut capable d'éteindre. La terre ainſi conſumée s'affaiſſa & forma un très vaſte baſſin, dans lequel ſe répandirent les eaux du Jourdain, & compoſerent ce qu'on a depuis appellé la mer morte, ou le lac Aſphaltite, ſur le bord duquel on voit encore des reſtes de ce terrible incendie, dans les rochers brûlez, dans les ruines des villes & dans le terrein tout noir & tout cendreux. Les fruits mêmes qui viennent ſur ſes rivages ſe reſſentent de la mauvaiſe qualité du terroir ; l'écorce a quelque beauté, mais tout le dedans eſt corrompu & ſe réduit en pouſſiere. On aſſûre qu'on voit encore dans l'eau, & aſſez près

An du M. 2107. Avant J. C. 1893.

du rivage, des débris de quelques-unes de ces anciennes villes ; & nous savons par les anciens monumens, que Sodome, Seboïm & Adama se rétablirent, soit qu'elles eussent été simplement consumées par le feu, sans être noiées comme l'autre dans les eaux du Jourdain, soit que dans la suite on eut rebâtie sur les bords du Lac, des villes du même nom que les anciennes (*a*).

La femme de Loth qui ne quittoit qu'à regret Sodome, ne se hâtoit point, & ne suivoit les Anges & son mari, que d'assez loin ; tournant de tems en tems la tête en arriere, & doutant peut-être des menaces des Anges (*b*). Lorsqu'elle eut entendu le bruit des foudres & de la pluie de soufre & de feu qui tomba, elle regarda derierre, & fut changée en une statuë de sel. Quelques anciens (*c*) assurent qu'elle fut réellement changée en une statuë de sel métallique, solide & capable de résister à toutes les injures de l'air ; qu'elle conservoit sa forme de femme, & que parmi un miracle continuel, elle ne perdoit rien de sa grosseur, quoique par curiosité tous les jours on en tirât des morceaux. Plusieurs voiageurs assûrent qu'on la leur a montrée de loin, & qu'elle subsiste encore aujourd'hui. Mais quand on vient à éxaminer leur témoignage avec exactitude, on y trouve bien des contradictions & bien du fabuleux. Il y en a même (*d*) qui sans

(a) Voyez nôtre differt. sur la geograph. à la tête de Josué.

(b) *Sap.* x. 7. *Incredibilis animæ memoria figmentum Salis.*

(c) *Vide Iren. l. 4. c. 51. Autor. Carm. de Sodoma sub nomine Tertull. Sedul. & Claud. Victor. l. 3. in Genes. &c.*

(d) Voiez nôtre Commentaire sur la Génése, ch. xix. & les auteurs qui y sont citez.

douter du fait, qui est clairement marqué dans l'Auteur sacré, croient que Moïse n'a voulu rien dire autre chose, sinon que la femme de Loth aïant marché avec trop de lenteur, & aïant souvent regardé derriere, fut surprise de la pluie de soufre qui tomba sur tout ce canton, & qu'elle fut bien-tôt reduite au même état que les Momies d'Egypte, toute pénetrée de sel de nitre & de cet asphalte astringent dont on se sert en ce païs pour embaumer & pour saler les corps. Les Rabbins donnent à cette femme, le nom de Hedith; comme qui diroit; Celle qui est un témoin, ou un monument d'imprudence & d'incrédulité.

AN DU M. 2107. Avant J. C. 1893.

Or Abraham s'étant levé le matin, vint au lieu où il avoit parlé le jour précedent au Seigneur, & regardant Sodome & Gomorre & le païs d'alentour, il ne vit que de la fumée & des cendres qui s'élevoient en l'air, comme la fumée d'une fournaise. Cependant Loth qui étoit entré dans Segor, ayant vû le malheur des villes pécheresses, & craignant que peut-être celle où il s'étoit retiré, n'eût aussi le même sort, quoique l'Ange l'eût assuré du contraire, il en sortit & se retira sur la montagne voisine, dans une caverne où il entra avec ses deux filles. Le soir étant venu, l'aînée dit à la cadette: Nôtre pere est vieux, & il n'est resté aucun homme sur la terre, qui puisse nous épouser; donnons-lui donc du vin & ennivrons-le, & dormons avec lui; afin que la race des hommes ne périsse point entierement. Elles exécuterent ce qu'elles avoient résolu; & l'aînée dormit cette nuit avec son pere, sans qu'il s'en apperçût. La nuit suivante la cadette

An du M. 2107. Avant J. C. 1893.

Naissance de Moab & d'Ammon.

fit la même chose, sans que Loth en eût connoissance. Elles conçurent toutes deux, & l'aînée enfanta un fils qu'elle nomma Moab; c'est lui qui est le pere des Moabites, peuple dont il sera souvent parlé dans cette histoire, & qui demeura dans les montagnes, qui sont à l'Orient de la mer morte. La seconde enfanta aussi un fils, qu'elle nomma Ammon; c'est le pere des Ammonites, qui eut sa demeure à l'orient du Jourdain, au Nord des Moabites. *Moab* peut signifier les eaux de mon pere c'est-à-dire, le fils de mon pere. Et *Ammon*, le fils de mon peuple.

Abraham va à Bersabée.

Abraham quitta cette même année la de meure de la vallée de Mambré (*a*), & s'avançant du côté du midi vers l'Arabie pétrée, il tendit ses tentes entre Cadés & Zur, dans le lieu nommé depuis Bersabée, dans les terres d'Abimelech Roi de Gerare. *Cadés* est connuë, & *Zur* est apparemment Petra dans l'Arabie pétrée. Etant dans ce païs, Abraham dit que Sara étoit sa sœur, comme il l'avoit dit plusieurs années auparavant en Egypte, & Abimelech Roi de Gerare la fit enlever pour l'épouser.

Abimelech enleve Sara.

Sara étoit alors enceinte d'Isaac, & âgée de quatre-vingt-dix ans. Mais le Seigneur apparut en songe à Abimélech, & lui dit; Vous serez puni de mort, à cause de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari. Or Abimelech ne l'avoit point touchée, & il répondit au Seigneur; Punirez-vous de mort un homme qui est dans la bonne foi, & dans la simplicité? Cet homme ne m'a-t-il pas dit qu'elle étoit sa sœur, & elle même ne m'a-t-elle pas dit qu'il

(a) *Genes.* XX. 1. 2.

étoit son frere ? J'ai fait cela dans l'innocence, & dans la pureté de mes mains. Dieu lui dit : Je sai dans quel esprit vous l'avez fait ; c'est pourquoi je vous ai conservé, & vous ai empêché de pécher avec elle. Rendez-la donc promtement à son mari, parce qu'il est un Prophéte, il priera pour vous, & vous vivrez.

AN DU M. 2107. Avant J. C. 1893.

Abimelech se leva aussi-tôt, avant qu'il fût jour, & aïant raconté son songe à ses serviteurs, ils furent tous saisis de crainte, & aïant fait venir Abraham, il lui fit des reproches de son déguisement. Que vous avions-nous fait, lui dit-il, pour nous traiter de la sorte, & pour nous engager dans un tel danger ? Abraham répondit ; J'ai dit en moi-meme, il n'y a peut-être point de crainte de Dieu en cet endroit, & ils me tueront pour avoir ma femme. D'ailleurs elle est véritablement ma sœur, étant fille du même pere, mais non pas de la même mere que moi ; il est vrai que je l'ai épousée, mais depuis que je suis sorti de mon païs, je lui ai dit, vous me ferez cette grace dans tous les païs où nous irons, de dire que je suis vôtre frere. Abimelech donna donc à Abraham des brebis, des bœufs, des serviteurs & des servantes, & lui rendit Sara son épouse, en lui disant : Tout ce païs est devant vos yeux, vous pouvez choisir ; habitez où il vous pliara. Et en parlant à Sara, il lui dit ; J'ai donné mille pieces d'argent à vôtre frere, afin qu'il vous en achette un voile pour mettre devant vos yeux, & soiez plus avisée (*a*);comme s'il disoit ; Aiez soin qu'une autre fois on

(a) *Genes.* xx. 16. Voiez le Commentaire.

An du M. 2108. Avant J. C. 1892.

ne vous prenne plus pour une fille à marier. Abraham ensuite pria le Seigneur, & Abimelech fut guéri, & sa femme & ses servantes enfanterent ; car Dieu avoit frappé de sterilité toute la famille d'Abimelech, à cause de l'enlevement de Sara. On voit par tout ce récit, que le Seigneur étoit connu & réveré à Gerare, & que l'idolâtrie n'y étoit pas encore répanduë.

Ch. XVIII.

Naissance d'Isaac.

Le Seigneur visita enfin Sara, comme il l'avoit promis, & elle enfanta enfin un fils, dans le tems que Dieu lui avoit prédit. Abraham donna le nom d'Isaac à ce fils, & il le circoncit le huitiéme jour après sa naissance *(a)*, suivant les ordres qu'il en avoit reçu du Seigneur l'année précedente *(b)*. Il avoit alors cent ans. Le nom d'Isaac signifie ris, parce que Sara dit ; le Seigneur m'a donné un sujet de ris & de joie : & quiconque l'apprendra s'en réjouira avec moi. Elle ajoûta, qui auroit crû qu'on dût jamais dire à Abraham ; Sara vous a donné un fils, & elle l'a allaité de son lait ? Cependant l'enfant crut, on le sévra & Abraham fit un grand festin le jour qu'il fut sévré. Quelques anciens Hebreux *(c)* croient, qu'on ne sévroit alors les enfans qu'à douze ans, d'autres disent à cinq. Je croirois plûtôt qu'on ne les allaitoit que pendant deux ou trois ans. La mere des sept freres Maccabées dit à l'un de ses fils ; *Je vous ai allaité pendant trois ans (d)*. Et les Docteurs Juifs décident, qu'une mere est obligée d'allaiter son enfant pendant deux ans.

(a) *Genes.* XXI. 1. 2. 3. 4.
(b) *Genes.* XVII. 10. 11. *& seq.*
(c) *Vide Hieron. q. Heb in Genes.*
(d) 2. *Maccab.* VII. 27.

Quoi qu'il en soit, la naissance d'Isaac ne manqua pas de causer une grande jalousie à Agar & Ismaël ; celui-ci s'étant jusqu'alors consideré comme le seul heritier de la maison d'Abraham. Un jour Sara aiant vû Ismaël fils de cette servante Egyptienne, qui joüoit avec son fils Isaac, elle dit à Abraham : Chassez cette servante, car son fils ne sera point héritier avec mon fils Isaac. Les Interprétes croient qu'il y avoit autre chose, qu'un simple jeu entre ces deux enfans. Et Saint Paul dit (*a*), que Ismaël persécutoit Isaac. Ismaël avoit alors vingt & un ans ; si l'on suppose qu'Isaac en eût sept, la disproportion entre leur âge étoit grande.

AN DU M. 2115. Avant J. C. 1885.

Ismaël & Agar sont chassez de la maison d'Abraham

Ce discours parut dur à Abraham, parce qu'il affectionnoit Ismaël. Mais Dieu lui dit : Que le discours de Sara ne vous afflige point ; faites tout ce qu'elle vous dit ; parce que c'est d'Isaac que sortira vôtre posterité : c'est lui qui héritera de mes promesses ; & à l'égard d'Ismaël, je le ferai chef d'un grand peuple ; parce qu'il est sorti de vous. Le lendemain de grand matin Abraham renvoia Agar & son fils, leur donnant des provisions pour leur voiage, dont il chargea Agar. L'Ecriture dit simplement qu'il lui donna du pain & de l'eau ; mais il y a beaucoup d'apparence, que sous ce nom elle entend toute sorte de nourriture convenable à cette circonstance. Agar ainsi répudiée, & chassée de la maison de son maître & de son époux, erroit avec Ismaël dans le désert de Béer-sabée, & l'eau leur aiant bientôt manqué dans un païs si stérile & si brûlant, elle laissa

(a) *Galat.* IV. 29.

An du M. 2115. Avant J. C. 1885. Avant l'Ere vulg. 1889.

son fils couché sous un arbre qui étoit là, & elle s'en éloigna d'un trait d'arc, disant ; Je ne verrai pas la mort de mon fils : & s'étant assise, elle se mit à pleurer.

Le Seigneur écouta la voix d'Ismaël, & il envoia un Ange du Ciel, qui cria à Agar : Agar que faites-vous-là ? ne craignez point ; Dieu a écouté la voix d'Ismaël ; levez-vous, allez le prendre ; parce que je le rendrai chef d'un grand peuple. En même tems l'Ange lui fit voir un puits d'eau, qu'elle n'avoit point apperçû. Elle s'y en alla, emplit son outre d'eau & donna à boire à son fils. Les puits en ce païs-là, où l'eau est fort rare, sont ordinairement cachez sous le sable, en sorte qu'il n'y a que ceux qui en sont instruits, qui puissent les reconnoître à certaines marques.

Enfans descendans d'Ismaël.

Ismaël fixa sa demeure dans le désert de Pharan, proche de Béer-sabée : il devint fort habile à tirer de l'arc, & sa mere lui fit épouser une femme du païs d'Egypte. Il vêcut cent trente-sept ans, & mourut l'an du monde 2231. laissant un grand nombre de fils & de petits-fils, dont voici le dénombrement. Nabajoth son fils aîné, fut pere des Nabathéens, peuple fort connu chez les anciens Géographes. Leur demeure étoit dans l'Arabie pétrée & dans l'Arabie déserte. Cedar son second fils, fut pere des Cédaréniens, ou des Cedréens, qui habitoient au voisinage des Nabathéens. Cedar se prend souvent dans l'Ecriture pour toute l'Arabie déserte, qui s'étend jusqu'à l'Euphrate. Abdéel, Mabsam, Masma ne nous sont connus que de nom. Dumah est marqué dans Isaïe *(a)*. Ce Prophéte prononce des prophéties fâ-

(a) *Isai.* XXI.

cheuses

cheuses contre Dumah. De plus, Ismaël eut pour fils Massa, Hadar, Thema, Jethur, Naphis, Cedma. Voilà tous les fils d'Ismaël, qui sont au nombre de douze, & qui sont peres d'autant de Tribus répanduës dans l'Arabie.

AN DU M. 2115. Avant J. C. 1885. Avant l'Ere vulg. 1889.

Thema fils d'Ismaël, est fort différent de Theman, dont il est souvent parlé dans les Prophétes (*a*). Job (*b*) parle des Caravanes de Thema & de Saba. Jethur est pere des Ithuréens célebres chez les Profanes. Leur demeure étoit au-delà du Jourdain, aiant l'Arabie déserte à l'Orient. Naphis est nommé dans les Paralipoménes (*c*), avec Nodad & les Ithuréens, comme peuples alliez & voisins. Du tems de saint Jerôme (*d*) les Arabes nommoient du nom de leurs Tribus, les divers cantons de l'Arabie; & on assûre qu'encore aujourd'hui ces peuples sont partages par Tribus.

Alliance entre Abimelech & Abraham.

Abimelech, Roi de Gerare, voiant que Dieu combloit de ses bénédictions Abraham & toute sa maison, & qu'il devenoit de jour en jour plus puissant & plus riche, en conçut quelque jalousie; il y a même quelque apparence qu'il y avoit déja eu quelque dispute entre les pasteurs d'Abimelech & ceux d'Abraham, & que les premiers avoient fait quelque injustice aux seconds (*e*). Quoi qu'il en soit, Abimelech accompagné de Phicol qui commandoit son armée, vint trouver Abraham, & lui dit (*f*): Je vois que le Seigneur est avec vous dans tout ce

(a) *Jer.* XLIX. 7. 20. *Amos* I. 11. 12.
(b) *Job.* VI. 19.
(c) I. *Par.* V. 19.
(d) *Hieronym. qu. Hebraic.*
(e) *Genes.* XXI. 25.
(f) *Genes.* XXI. 22.

AN. DU M. 2115. Avant J. C. 1889.

que vous faites. Jurez-moi donc par le nom de Dieu, que vous me ferez aucun mal, ni à moi, ni à mes enfans, ni à ma race : mais que vous me traiterez avec bonté, comme je vous ai traité. Abraham le lui jura ; mais en même tems il lui fit des plaintes de la violence, dont quelques-uns de ses gens avoient usé, pour lui ôter un puits. Abimelech répondit que jusques-là il n'en avoit rien su, & que personne ne s'en étoit plaint. Ils firent donc alliance ensemble, & pour la ratifier, Abraham fit présent à Abimelech de quelques brebis & de quelques bœufs, & pour s'assûrer la possession du puits, que les gens du Roi de Gerare vouloient lui ravir, il lui fit présent de sept jeunes brebis, pour servir de témoignage que le puits lui appartenoit, & que ses gens l'avoient creusé. Depuis ce tems on donna au lieu où demeuroit Abraham le nom de Béersabée, comme qui diroit, *Le puits du jurement*, parce qu'Abraham & Abimelech y avoient juré alliance, ou *Le puits de sept*, à cause des sept brebis qui avoient été données à Abimelech pour assûrer à Abraham la possession de ce puits. Abraham demeura long-tems à Béersabée, il y planta un bois, & y bâtit un autel où il invoqua le nom du Seigneur, du Dieu éternel. Ce païs étoit alors aux Philistins, peuples étrangers, qui étoient venus de l'île de Caphtor, que nous croions être l'île de Créte, & qui avoient défait les Hevéens anciens Cananéens habitans de cette terre.

CHAP. XIX.

Dieu commanmande à Abraham de lui sacrifier son fils Isaac.

Après cela Dieu tenta Abraham (*a*) ; il voulut éprouver sa foi, & donner à tous les siécles un mo-

(a) *Genes.* XXII

dèle accompli de la plus parfaite obéïssance. Il lui dit : Prenez vôtre fils, vôtre fils unique, ce fils que vous aimez si tendrement ; prenez Isaac, & allez en la terre que je vous montrerai, & vous me l'immolerez en holocauste sur une des montagnes, que je vous désignerai. Abraham se leva donc avant le jour, prit Isaac & deux serviteurs avec lui, fit charger sur un âne le bois, qui devoit servir à l'holocauste, & marcha au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller. Après trois jours de marche, Abraham vit de loin le lieu qui lui avoit été montré en vision. Il dit à ses serviteurs de l'attendre avec l'âne. Nous ne ferons qu'aller jusques-là mon fils & moi, leur dit-il, & après avoir rendu nos adorations au Seigneur, nous reviendrons vers vous. En même tems il chargea Isaac du bois destiné pour consumer l'holocauste, & prit lui-même le feu pour l'allumer, & le couteau pour égorger la victime. Ils marchoient donc ainsi ensemble, lorsqu'Isaac dit à son pere : Mon pere, voilà le feu & le bois, où est la victime pour l'holocauste ? Abraham répondit : Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui lui doit être offerte en holocauste. Ils continuerent ainsi à marcher ensemble, & arriverent au lieu que Dieu avoit montré à Abraham. On croit que c'est la montagne de Moriah, près de Jerusalem, sur laquelle on bâtit dans la suite le Temple de Salomon (*a*). D'autres croient que ce fut sur le Calvaire, un peu au nord & fort près de la même ville ; les Samaritains soûtiennent que ce fut sur le mont Garisim.

AN. du M. 2143.
Avant J. C. 1857.

(a) 2. *Part.* III. I.

AN DU M. 2143. Avant J. C. 1857.

Etant enfin arrivés sur la montagne, Abraham dressa un autel, disposa dessus le bois pour brûler l'holocauste, & lia Isaac, qui avoit alors trente-six ou trente-sept ans, & le mit sur le bois qu'il avoit arrangé sur l'autel. En même tems il prit le couteau, & se mit en disposition de l'égorger. Mais à l'instant un Ange lui cria du Ciel : Abraham, n'étendez point vôtre main pour frapper vôtre fils. Dieu est content de vôtre obéïssance ; il connoît à present que vous le craignez, puisque pour lui obéïr, vous n'avez point épargné vôtre propre fils. En même tems Abraham regarda derriere lui, & il vit un belier qui s'étoit embarassé avec ses cornes dans un buisson ; il le prit, & l'offrit en holocauste au lieu de son fils ; & il appella ce lieu : *Dieu y pourvoira.* C'est pourquoi on dit encore aujourd'hui : Sur la montagne, Dieu y pourvoira. Il fait allusion à ce qu'il avoit dit à son fils, qui lui demandoit où étoit la victime ; Dieu y pourvoira, mon fils, lui dit-il.

L'Ange du Seigneur parla de nouveau à Abraham & lui dit : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que puisque vous avez fait cette action, & que pour m'obéïr, vous n'avez point épargné vôtre fils unique, je vous bénirai, & je multiplierai vôtre race comme les étoiles du Ciel, & comme le sable qui est sur le rivage de la mer : vôtre posterité possedera les villes de ses ennemis, & toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous. Abraham revint avec Isaac retrouver ses serviteurs, & ils s'en retournerent ensemble à Bersabée, où il avoit sa demeure.

Quelque tems après Abraham reçut des nouvel-

AN DU M. 2145. Avant J. C. 1855.

les que son frere Nachor avoit des enfans de sa femme Melcha (*a*) ; & voici les noms de ces enfans. Hus, qui fut l'aîné ; Bus, Camuël pere d'Aram, Cased, Asau, Pheldas, Jedlaph, & Bathuel, qui fut pere de Rebecca. Hus est, à ce que nous croions, celui qui peupla l'Ausite, ou le païs de Hus, où demeuroit Job ; Elihu Busite, connu dans le livre de Job, étoit des descendans de Bus. Camuël est apparemment le pere des Camelites (*b*) dans le païs d'Aram, au couchant de l'Euphrate. Cased est le pere des Casdim, ou Chaldéens, ou du moins de ceux qui demeuroient en deçà de Babylone, mais non pas de toute la nation des Chaldéens. Nachor outre sa femme Melcha, avoit une femme d'un second rang, qui s'appelloit Roma, & qui fut mere de Tabée, Gaham, Tahas & Maacha. On connoît dans la Perée une ville de Tabée, & un canton de Syrie nommé, Syrie de Maacha (*c*) ; la ville d'*Abel-Beth-Maaca*, & le canton de Maacha étoit apparemment entre le Liban & l'anti-Liban.

Posterité de Nachor frere d'Abraham.

Mort de Sara.

On ignore si Sara fut informée de l'ordre qu'avoit reçu Abraham d'immoler son fils Isaac : les Interprétes sont partagez sur cela. Mais on sait qu'elle mourut peu après cet évenement, âgée de cent vingt-sept ans. Abraham demeuroit alors à Béersabée, comme on l'a vû ; mais Sara mourut à Arbée, autrement Hebron, ville celebre, située dans la partie méridionale du païs de Canaan, qui fut depuis possedée par la tribu de Juda. Abraham vint donc de Bersabée pour lui rendre les derniers devoirs (*d*) ; il y a

(a) *Genes.* XXII. 20.
(b) *Strabon.* 16.
(c) I. *Par.* XIX. 6. 7.
(d) *Genes.* XXIII. 1. 2. 3.

An du M. 2145. Avant J. C. 1855.

apparence qu'on embauma son corps, car elle ne fut pas enterrée aussi-tôt après son décès. Abraham fit pour elle le deüil solemnel qui étoit de sept (*b*), ou au moins de trois jours. Après cela il se leva de terre, & vint à la porte de la ville d'Hebron, où l'on tenoit les assemblées, & parla aux enfans de Heth, ou aux Hethéens qui habitoient cette ville, & leur dit : Je suis parmi vous comme un étranger & un voiageur : accordez-moi, je vous prie, le droit de sépulture parmi vous; afin que j'enterre la personne qui m'est morte. Les enfans de Heth lui répondirent : Seigneur, écoutez-nous, vous êtes parmi nous comme un grand prince; enterrez la personne qui vous est morte dans nos plus beaux sépulcres, nul d'entre nous ne vous empêchera de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

Abraham se leva & se prosterna jusqu'en terre pour remercier ceux qui lui faisoient cette honnêteté, & il leur dit : Si vous avez agréable que j'enterre la personne qui m'est morte, écoutez-moi & intercedez pour moi auprès d'Ephron fils de Séor, afin qu'il me donne sa caverne double, qui est à l'extrémité de son champ, ou plutôt *la caverne de Macphela;* car il y a beaucoup d'apparence que Macphela étoit le nom du champ, où étoit la caverne creusée exprès pour y enterrer des morts à la maniere du pais. Il y avoit dans ces sortes de cavernes, une ou plusieurs niches, ou tombeaux taillez dans le roc, où l'on mettoit le corps du mort enveloppé de ses linges mortuaires. Abraham ne connoissoit peut-être

(a) *Eccli.* XXII. 13.

pas de visage Ephron, à qui ce champ appartenoit. Il ajoûta qu'Ephron me cede cette caverne en vôtre présence, & je lui en donnerai le prix qu'elle vaut. Ephron qui étoit de l'assemblée, se leva & répondit devant tous ceux qui étoient là : Non, Monseigneur, cela ne sera point ainsi ; mais je vous donne en présence de mon peuple & le champ & la caverne, qui y est ; enterrez-y la personne qui vous est morte. Abraham fit une profonde réverence, & lui répondit : Ecoutez-moi, je vous prie ; je vous donnerai l'argent que vaut le champ, & j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte. Ephron répliqua : Monseigneur, la terre que vous demandez vaut quatre cens Sicles d'argent (a), c'est-là son prix entre vous & moi ; mais qu'est-ce que cela ? Enterrez celle qui vous est morte. Abraham fit aussi-tôt peser cette somme en présence des enfans de Heth, & il lui délivra cette somme en argent de bon alloi, & aiant cours chez les marchands. Ainsi le champ d'Ephron avec la caverne & les arbres qui y étoient, furent cedez à Abraham & lui devint propre, & il y enterra Sara. Voilà un exemple de la maniere ancienne de contracter, de vendre & d'acheter dans le tems où l'écriture étoit, ou inconnuë, ou très-rare, & où l'on se contentoit de faire les contrats & les ventes publiquement, & en présence de l'assemblée des Notables. Il étoit important de marquer le détail de cet achat ; car nous verrons que même pendant que les Hébreux étoient en Egypte, ce tombeau fut consideré comme un fonds qui leur appar-

AN DU M. 2145. Avant J. C. 1855.

(a) C'est-à-dire 648. liv. 6. sols 9. den. de nôtre monnoie.

An du M. 2148. Avant J. C. 1852.

tenoit, & qu'ils allerent y enterrer Jacob, qui étoit mort en Egypte.

Abraham avoit cent quarante ans, & Isaac quarante.

Trois ans après ce que nous venons de voir, Abraham se sentant vieux, & songeant à marier son fils Isaac qui avoit alors quarante ans, fit venir Eliéser le plus ancien de ses domestiques, qui avoit l'intendance sur toute sa maison, & il lui dit (a): Mettez vôtre main sur ma cuisse, afin que je vous fasse jurer par le Seigneur le Dieu du Ciel & de la terre, que vous ne ferez épouser à mon fils aucune des filles des Cananéens, au milieu desquels j'habite; mais que vous irez au pais où demeurent mes parens, afin d'y prendre une femme pour mon fils. Son serviteur lui répondit: Si la fille ne veut pas venir en ce pais-ci, voulez-vous que je remene vôtre fils au lieu d'où vous êtes sorti? Gardez-vous en bien, repartit Abraham; le Seigneur le Dieu du Ciel qui m'a tiré de ce païs-là, & qui m'a promis avec serment de donner ce pais à ma race, envoiera son Ange devant vous; afin que vous réüssissiez, & que vous ameniez de là une femme pour mon fils. Que si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne serez point lié par vôtre serment; seulement ne faites point retourner mon fils en ce pais-là. Le serviteur mit donc la main sous la cuisse d'Abraham, & s'engagea par serment à faire ce qu'il vouloit.

Ch. XX.

Abraham envoie Eliézer prendre une femme à Isaac.

Ensuite aiant pris dix chameaux des troupeaux de son maître, & les aiant chargés de ce qu'il y avoit de plus précieux dans sa maison pour la dot de l'épouse: car en ce pais-là c'est la coûtume d'acheter

(a) *Genes.* XXIV. 1. 2. 3. 4.

les femmes, & de donner la dot aux parens & à l'épouse. Il partit pour la Mésopotamie, & alla droit à Charres ou Haran où demeuroit Nachor. Etant arrivé sur le soir près d'un puits hors de la ville, vers où les filles ont coûtume de sortir pour puiser de l'eau, Eliézer fit reposer ses chameaux en leur faisant plier les genoux, & demeurer ainsi appuiez & en repos. Il fit à Dieu sa priere, & lui demanda qu'il lui plût lui faire connoître la personne, qu'il destinoit pour épouse à Isaac fils de son maître. Faites, Seigneur que la fille à qui je dirai : Baissez vôtre vaisseau, afin que je boive, & qui me répondra : Buvez, & je donnerai aussi à boire à vos chameaux, soit celle que vous avez destinée à Isaac vôtre serviteur.

An. du M. 2148. Avant J. C. 1852.

A peine avoit-il achevé sa priere, qu'il vit paroître Rebecca fille de Bathuel, & petite-fille de Nachor frere d'Abraham & cousine germaine d'Isaac. Rebecca étoit une fille très-accomplie & parfaitement belle ; elle venoit au puits ou à la fontaine publique, aiant une cruche sur son épaule, & après qu'elle eut rempli son vaisseau, elle s'en retournoit à la maison. Alors le serviteur d'Abraham alla au devant d'elle, & lui demanda un peu d'eau pour boire. Aussi-tôt ôtant son vaisseau de dessus son épaule, & le penchant sur son bras, elle lui donna à boire ; & après qu'il eut bu, elle lui dit : Je m'en vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient tous bu. En même tems elle versa son eau dans l'abreuvoir, & courut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux. Cependant le serviteur la consideroit sans rien dire, voulant savoir si le Seigneur avoit

An. du M. 2148.
Avant J. C. 1852.

écouté ſa priere, & avoit béni ſon voïage. Après donc que les chameaux eurent bu, il tira des pendans d'oreille d'or, qui peſoient deux ſicles, & autant de braſſelets qui en peſoient dix, & les lui donnant il dit : De qui êtes-vous fille ? & y a-t-il dans la maiſon de vôtre pere du lieu pour me loger ? Elle répondit : Je ſuis fille de Bathuel fils de Nachor & de Melcha, & il y a chez nous du lieu pour vous loger, & du fourage pour vos animaux. Eliézer fit une profonde adoration, & rendit graces à Dieu de l'avoir adreſſé à la maiſon du frere de ſon maître.

Rebecca aiant oui ce diſcours, courut dans l'appartement de ſa mere, & lui raconta tout ce qui s'étoit paſſé, & ce qu'elle avoit entendu. Or Rebecca avoit un frere nommé Laban, qui ſortit auſſi-tôt pour aller trouver le ſerviteur d'Abraham, qui étoit encore près de la fontaine avec ſes chameaux ; il l'invita à venir dans la maiſon, il l'amena, il lui aida à décharger ſes chameaux. Il lui fit laver les pieds & à ſes gens, & en même tems on ſervit à manger. Mais le ſerviteur répondit qu'il ne mangeroit point, qu'il ne leur eût propoſé le ſujet de ſon voiage. Je ſuis, leur dit-il, ſerviteur d'Abraham. Le Seigneur a comblé mon maître de ſes bénedictions, & l'a rendu puiſſant & riche. Sara ſa femme lui a donné un fils dans ſa vieilleſſe, & mon maître l'a déclaré ſon héritier univerſel. Il m'a obligé de lui promettre avec ſerment, que je ne prendrois pour femme à ſon fils aucune des filles des Cananéens, au milieu deſquels il demeure, & que j'irois lui en chercher une dans ſa parenté. C'eſt-là ce qui m'amene ici. Il leur raconta enſuite ce qui s'étoit paſſé auprès de la fontaine,

& ce qu'il avoit dit à Rebecca ; c'eſt pourquoi, ajoûta-t-il, ſi vous avez veritablement deſſein d'obliger mon maître, dites-le moi, ſinon j'irai chercher une fille ailleurs. Laban & Bathuël répondirent : C'eſt Dieu qui a parlé en cette rencontre, & nous ne pouvons nous oppoſer à ſa volonté. Rebecca eſt entre vos mains, prenez-la & l'emmenez avec vous ; afin qu'elle ſoit la femme du fils de vôtre maître, ſelon que le Seigneur s'en eſt déclaré. Le ſerviteur d'Abraham ſe proſterna contre terre, & adora le Seigneur. Il tira enſuite des vaſes d'or & d'argent, & des riches vêtemens, qu'il donna à Rebecca ; il offrit auſſi des préſens à ſes freres & à ſa mere, & enſuite ils firent le feſtin, & burent & mangerent enſemble.

AN. DU M. 2148. Avant J. C. 1852.

Le lendemain au matin le ſerviteur pria les freres de Rebecca, de lui permettre d'aller retrouver ſon maître. Mais ils lui demanderent au moins une ſemaine ou dix jours pour diſpoſer leur ſœur à partir ; cependant comme il inſiſtoit à demander qu'on le renvoïât, ils lui dirent : Appellons la fille, & ſachons d'elle ſon ſentiment. On l'appella & on lui demanda ſi elle vouloit bien s'en aller avec cet homme ; elle y conſentit, & elle ſe diſpoſa à partir, accompagnée de ſa nourrice avec le ſerviteur d'Abraham. Ils la comblerent de bénedictions & lui ſouhaiterent toutes ſortes de proſperitez, en lui diſant : Vous êtes nôtre ſœur, croiſſez en mille & mille générations, & que vôtre race ſe mette en poſſeſſion des villes de leurs ennemis. Rebecca & ſes filles monterent donc ſur des chameaux, & ſuivirent cet homme, qui s'en retourna en diligence vers ſon maître.

An. du M. 2148. Avant J. C. 1852.

Comme ils approchoient de Bersabée, Isaac qui étoit allé dans les champs pour prendre l'air, vit de loin des chameaux qui venoient. Rebecca apperçut aussi en même tems Isaac, elle descendit aussi-tôt de son chameau, & aiant appris que c'étoit son futur époux, elle se couvrit de son voile, & lorsqu'ils furent arrivez, le serviteur raconta à son maître tout ce qui s'étoit passé, & Isaac introduisit Rebecca dans la tente de Sara sa mere, & la prit pour femme. L'affection qu'il eut pour elle fut si grande, qu'elle tempera la douleur que la mort de sa mere, morte trois ans auparavant, lui avoit causée.

An du M. 2150. Av. J. C. 1850.

Mariage d'Abraham & de Cethura.

Quelque tems après Abraham épousa une autre femme nommée Cethura (*a*). Ce Patriarche avoit alors environ 141. ou 142. ans, & nonobstant son grand âge, Dieu lui donna encore plusieurs enfans de cette femme, qui furent Zamram, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, & Sué. Ces six fils d'Abraham eurent leur demeure à l'orient de Bersabée, & de la terre de Canaan, dans l'Arabie déserte & l'Arabie pétrée. On y trouve plusieurs vestiges de leurs noms. Par exemple, dans l'Arabie déserte les Zamaréniens (*b*), & les rois de Zambri (*c*) ont beaucoup de rapport avec le nom de Zamram. Jecsan est apparemment le pere des Catanéens dans le même païs. Madan & Madian peuplerent le païs de Madian, ou des Madianéens, à l'orient de la mer morte. (*d*). Baldad-Suïtes, un des amis de Job (*e*), étoit

(a) *Genes.* xxv.
(b) *Plin. lib. 6. c. 28.*
(c) *Jerem.* xxv. 25.
(d) *Ptolem. & Hier. in locis Hebr.*
(e) *Job.* II. 11.

apparemment descendu de Sué. Jecsan eut pour fils Saba & Dedan, noms fort connus dans l'Arabie. Dedan fut pere des Assurim, des Lathusim, & des Loamims, dont la demeure n'est pas bien connuë. De Madian sortirent Epha, Opher, Henoch, Abida & Eldaa. Voilà la genéalogie des fils d'Abraham & de Cethura.

An du M. 2150. Avant J. C. 1850.

Les Hébreux (*a*) veulent que Cethura soit la même qu'Agar, qu'Abraham reprit après la mort de Sara, & dont il eut les enfans que nous lisons ici. D'autres croient, que Cethura étoit une Cananéenne, qu'il prit à titre de femme de second rang, que l'Ecriture appelle ordinairement Concubine. Il y en a qui croient, qu'il l'avoit épousée assez long-tems avant la mort de Sara, & peut-être aussi-tôt après qu'il eut chassé Agar. Il est certain, qu'il ne donna que des présens aux fils de ses concubines, comme le remarque Moïse (*b*); & que de son vivant il les sépara d'Isaac, & les fit aller dans le pais qui regarde l'orient. Il ne vêcut qu'environ trente-quatre ou trente-cinq ans après le mariage de son fils Isaac, il avoit alors cent quarante-un ou cent quarante-deux ans. Il n'est pas aisé de concevoir, qu'à cet âge il ait pensé à un nouveau mariage, & qu'il ait eu d'une troisiéme femme encore six fils. Le texte hebreu que nous traduisons par, *Il épousa une autre femme*, se peut également traduire par, *Il avoit épousé*. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien qui soit absolument impossible dans la naissance de ces six fils, ni du côté de l'âge d'Abraham, à qui Dieu avoit donné une

(a) *Ita Paraphr. Chald. & Rabb.* | (b) *Genes.* xxv. 6.

An du M. 2148. Avant J. C. 1833.

fécondité nouvelle à l'âge de cent ans pour engendrer Isaac, & à qui il put la conserver jusqu'à cinquante ans de là ; ni du côté de son mariage contracté à l'âge de cent quarante-un ou cent quarante-deux ans ; puisqu'il n'avoit en cela point d'autre vûë, que d'avoir des enfans qui pussent contribuer à la propagation de la vraie religion, & à l'accomplissement des promesses de Dieu, qui lui avoit promis une si nombreuse posterité.

Naissance de Jacob & d'Esaü.

Isaac vêcut avec Rebecca pendant dix-neuf ans, sans avoir aucun fruit de son mariage. Après ce long terme, il s'adressa au Seigneur (*a*), & lui demanda, qu'il lui plût lui donner des enfans, & accomplir les promesses qu'il avoit faites autrefois à Abraham, de le rendre pere d'un grand peuple. Dieu exauça sa priere, & Rebecca devint enceinte de deux enfans, lesquels s'entrechoquant l'un l'autre dans son sein, elle en conçut de l'inquiétude, & alla consulter le Seigneur, qui lui dit : Deux nations sont dans vos entrailles, & les deux peuples qui sortiront de vôtre sein, se diviseront l'un contre l'autre. L'un de ces peuples surmontera l'autre, & l'aîné sera assujetti au plus jeune. Le tems de ses couches étant arrivé, elle se trouva mere de deux jumeaux. Celui qui sortit le premier étoit roux, & tout velu comme une peau, & il fut nommé Esaü. L'autre sortit aussi-tôt après, tenant par la main le pied de son frere ; c'est pourquoi il fut nommé Jacob, ou celui qui supplante. Leur naturel se déclara d'assez bonne heure. Esaü devint habile à la chasse ; il aimoit la campagne & l'a-

(a) *Genes.* XXV. 21. *& seq.*

griculture. Jacob au contraire étoit un homme droit, simple, & qui aimoit à demeurer dans la maison. Isaac avoit plus d'inclination pour Esaü ; parce que ce fils lui faisoit manger de ce qu'il prenoit à la chasse ; mais Rebecca avoit plus de tendresse pour Jacob.

An du M. 2168. Avant J. C. 1832.

Un jour que Jacob avoit fait cuire pour lui un mets de lentilles, Esaü revint des champs fort fatigué, & il dit à Jacob : Donnez-moi, je vous prie, de ce mets roux ; parce que je suis extrémement las. Jacob lui dit : Vendez-moi donc vôtre droit d'aînesse. Esaü répondit : Et de quoi me sert mon droit d'aînesse, puisque je me meurs ? Jurez-le moi donc, repliqua Jacob : Esaü le lui jura, & lui vendit son droit d'aînesse. Aiant donc pris du pain & le plat de lentilles, il mangea & but & s'en alla, sans se mettre en peine de la vente qu'il venoit de faire ; bien assûré qu'il feroit toûjours bien valoir son droit, malgré ce qui s'étoit passé entre son frere & lui ; qu'il ne regarda apparemment alors, que comme un jeu de jeunes gens. L'avidité qu'il avoit fait paroître pour ce mets roux, lui fit donner la dénomination d'Edom, qui signifie roux, & d'où est venu le nom des Iduméens ses descendans.

CHAP. XXI.

Mort d'Abraham.

Ce fut apparemment vers ce tems-là, & l'an du monde 2183. qu'Abraham mourut âgé de cent soixante-quinze ans, cent ans après son arrivée dans la terre de Canaan. Il mourut de pure foiblesse & de défaillance, étant parvenu à la plénitude de ses jours (*a*). Isaac & Ismaël ses enfans l'enterrerent dans la caverne du champ de Macphela, qu'il avoit

(a) *Genes.* xxv. 7. 8.

An du M. 2183. Avant J. C. 1817.

achetée d'Ephron le Hethéen, & où il avoit enterré Sara. On a déja vû ci-devant, que les auteurs profanes mêmes parlent avec éloge d'Abraham, & qu'ils lui attribuent d'avoir apporté de la Chaldée dans l'Egypte & dans la Phenicie, la ſcience de l'Aſtrologie & des Mathematiques. Quelques Rabbins lui donnent un Livre nommé *Jetzira*, ou de la création; composé, diſent-ils, contre les Philoſophes Chaldéens, qui ne convenoient pas entr'eux ſur l'article de l'unité d'un Dieu. On lui en attribuë encore un autre de l'interprétation des ſonges (*a*), un livre de l'idolâtrie (*b*), & une Apocalypſe (*c*), quelques Pſeaumes, quelques prieres & un teſtament (*d*). Mais on met tout cela au rang des Apocryphes.

An du M. 2200. Av. J. C. 1800.

Iſaac va à Gerare.

Pluſieurs années après la mort d'Abraham, il arriva dans le païs de Canaan une famine pareille à celle, qui y étoit déja arrivée, lorſque ce Patriarche fut obligé de ſe retirer en Egypte (*e*). Iſaac qui s'étoit apparemment habitué à Mambré depuis la mort de ſon pere, eut dans cette rencontre une viſion dans laquelle le Seigneur lui dit de ne point aller en Egypte (*f*), mais de demeurer dans le pais de Gerare. Il ajoûta : Je ſerai avec vous & je vous bénirai, & je donnerai à vous & à vôtre race tout ce pais, je multiplierai vos enfans comme les étoiles du Ciel, & toutes les nations de la terre ſeront bénies en celui qui ſortira de vous. Iſaac ſe retira donc à Gerare, & comme on lui demanda qui étoit Rebecca, il répondit

(a) *Vide Suidam in Abraham.*
(b) *Gemar. eod. Talmund. Abodam Zara c. 1.*
(c) *Epiph. hæreſ. de Sethianis* XXXIX.
(d) Voïez le teſtament des douze Patriarches, ſection x.
(e) *Geneſ.* XII.
(f) *Geneſ.* XXVI. 1. 2. 3.

pondit qu'elle étoit sa sœur ; craignant que s'il disoit qu'elle étoit sa femme, on ne le fît mourir pour l'avoir ; il se passa quelque tems sans qu'on se défiât qu'elle fût son épouse. Mais un jour Abimelech Roi de Gerare regardant par sa fenêtre, vit Isaac qui se joüoit avec Rebecca plus familierement, qu'il n'auroit fait avec sa sœur ; c'est pourquoi l'aiant fait venir, il lui dit : Il est visible qu'elle est vôtre femme ; pourquoi avez-vous fait un mensonge en disant, qu'elle étoit vôtre sœur ? Vous nous avez exposés à commettre un peché avec vôtre femme. Isaac s'excusa le mieux qu'il put, sur la crainte qu'il avoit euë qu'on le fît mourir, pour lui ravir son épouse, & le Roi fit publier dans Gerare : Quiconque touchera à la femme de cet homme-là, sera puni de mort.

Comme la famine continuoit, Isaac sema dans le pais de Gerare, & Dieu lui donna une bénédiction si abondante, qu'il recüeillit l'année même le centuple, & tout son bien s'augmenta de telle sorte, que cela excita l'envie des peuples, au milieu desquels il habitoit, & leur jalousie les porta à boucher de terre les puits, que les serviteurs d'Isaac avoient creusez à la campagne pour abreuver leur bétail. Le Roi Abimelech même lui dit : Retirez-vous de nos terres, parce que vous êtes plus puissant que nous.

Isaac s'étant donc éloigné de Gerare, alla dresser ses tentes dans la vallée, où passe le torrent de Gerare ; il y fit vuider & déboucher les mêmes puits, que son pere Abraham y avoit autrefois fait creuser ; & ses serviteurs furent assez heureux d'y trouver de l'eau vive. Mais les Pasteurs de Gerare leur fi-

AN. DU M. 2200. Avant J. C, 1800.

rent une querelle ſur ces puits, ce qui l'obligea de les abandonner. Il en creuſa encore un autre, & on le lui diſputa encore. Enfin il en fit creuſer un troiſiéme, qui ne lui fut point conteſté; c'eſt pourquoi il l'appella *largeur*, diſant : Le Seigneur m'a mis au large; enſuite il alla ſe fixer à Berſabée, où ſon pere & lui avoient demeuré ſi long-tems. La nuit ſuivante Dieu lui apparut, & lui réïtera ſes promeſſes de le bénir, & de le multiplier à l'infini, à cauſe d'Abraham. Iſaac en reconnoiſſance bâtit au même endroit un autel; il y invoqua le nom du Seigneur, & y fit creuſer un puits.

Alliance d'Iſaac avec Abimelech, Roi de Gerare.

Abimelech Roi de Gerare, Ochozath ſon favori, & Phicol général de ſes troupes y vinrent trouver Iſaac. Iſaac leur dit : Pourquoi venez-vous voir un homme que vous avez traité en ennemi, & que vous avez chaſſé du milieu de vous? Ils lui dirent qu'aiant vû que le Seigneur le combloit de bénédictions, ils venoient pour faire alliance avec lui, & pour rechercher ſon amitié. Iſaac ſans ſe reſſentir des injuſtices que lui avoient faites ceux de Gerare, leur fit un feſtin, & le lendemain au matin l'alliance fut jurée de part & d'autre, & Abimelech s'en retourna avec ſes gens, étant reconduit par Iſaac. Le même jour ſes ſerviteurs lui vinrent dire, qu'ils avoient trouvé de l'eau dans un puits, qu'ils avoient creuſé, ce qui fit donner, ou plûtôt renouveller, à ce lieu-là le nom de *Béerſabée*, qui ſuivant une ſignification du mot *Scheba*, peut ſignifier *le puits de la plénitude*. Nous avons vû plus haut (*a*), qu'Abraham lui avoit déja

(a) *Geneſ.* XXI. 31.

donné le même nom en ſuivant une autre ſignification du terme Béerſeba, ou Béerſabé, qui peut ſignifier *le puits de ſept*, ou *le puits du jurement*; dans la ſuite Berſabée devint une ville conſidérable, ſituée à l'extrémité méridionale de la terre d'Iſraël, d'où viennent ces expreſſions ſi communes dans l'Ecriture; *depuis Dan juſqu'à Berſabée.*

AN. DU M. 2208. Avant J. C. 1792.

Mariage d'Eſaü avec des Cananéennes.

Vers ce même tems Eſaü étant âgé de quarante ans, épouſa Judith fille de Béer Hethéen, & Baſemath, fille d'Elon auſſi Hethéenne (*a*). Iſaac & Rebecca furent fort offenſez de ces mariages faits ſans leur participation; à cauſe que ces femmes étoient Cananéennes, & par conſéquent d'une race maudite & odieuſe à Iſaac. Eſaü ne ſe ſépara pas toutefois de ſon pere, qui conſervoit toûjours pour lui de la bonté, & qui le regardoit comme ſon premier né, nonobſtant ce qui s'étoit paſſé auparavant entre Jacob & Eſaü, qu'on n'avoit regardé que comme un trait de jeuneſſe. Iſaac étant donc âgé de cent trente-ſept ans, & ſes yeux s'étant tellement obſcurcis, qu'il ne voioit plus, jugea que ſa derniere heure n'étoit pas éloignée (*b*), quoiqu'il ait vêcu encore quarante-quatre ans depuis. Il fit donc venir ſon fils Eſaü, & lui dit d'aller à la chaſſe, & lorſqu'il auroit pris quelque choſe, de le lui apprêter comme il ſavoit qu'il l'aimoit, & de le lui apporter; afin qu'il le bénît avant ſa mort, qu'il croioit prochaine.

Rebecca aiant ouï ce diſcours, & Eſaü étant parti, pour éxecuter ce que ſon pere lui avoit ordonné, appella Jacob, & lui raconta ce qui s'étoit paſſé.

(a) *Geneſ.* XXVI. 34. 35. (b) *Geneſ.* XXVIII. 1. 2. 3. *&c.*

An du M. 2208. Avant J. C. 1792.

Elle ajoûta, mon fils, suivez mon conseil : Allez vîte au troupeau, & apportez-moi deux chevreaux des meilleurs que vous trouverez ; afin que je les apprête comme je sai que vôtre pere les aime ; ensuite vous les lui présenterez afin qu'il vous donne sa derniere bénédiction. Jacob répondit à sa mere : Vous savez qu'Esaü est velu, & que moi je n'ai point de poil ; si donc mon pere vient à me toucher, j'ai peur qu'il ne croie que je lui ai voulu insulter, & qu'au lieu de recevoir sa bénédiction, je n'encoure sa malédiction. Rebecca répondit : Mon fils, je me charge de cette malédiction ; faites seulement ce que je vous conseille, & allez me querir ce que je vous dis.

Jacob y alla & apporta ce que sa mere demandoit. Elle apprêta à manger à Isaac ; elle revêtit Jacob des habits d'Esaü, qu'elle avoit dans son coffre, elle couvrit les mains & le col de Jacob, de la peau des chevreaux qu'elle venoit de cuire, & lui donna ce qu'elle avoit préparé, afin qu'il le servît à Isaac. Jacob étant entré dans la chambre, Isaac lui demanda : Qui êtes-vous ? Jacob répondit : Je suis Esaü vôtre fils aîné ; j'ai fait ce que vous m'avez commandé, asseïez-vous & mangez de ma chasse ; afin que vous me donniez vôtre bénédiction. Mais, ajoûta Isaac, comment avez-vous pû rencontrer si-tôt ? Jacob répondit : Dieu a voulu que ce que je cherchois, se soit présenté tout à coup à moi. Isaac dit encore : Approchez d'ici, mon fils, que je vous touche, & que je reconnoisse si vous êtes véritablement mon fils Esaü. Jacob s'approcha, & Isaac l'aiant tâté, dit : Pour

la voix, c'eſt la voix de Jacob, mais les mains ſont les mains d'Eſaü. Iſaac lui demanda une ſeconde fois s'il étoit ſon fils Eſaü : Je le ſuis, répondit Jacob. Apportez-moi donc de vôtre chaſſe, repliqua Iſaac, afin que j'en mange, & que je vous béniſſe. Jacob lui en préſenta, il mangea, il lui donna auſſi du vin qu'il but; après quoi Iſaac lui dit d'approcher, il approcha, & ſon pere l'embraſſant & le baiſant ſentit la bonne odeur qui ſortoit de ſes habits, ſur quoi il dit : L'odeur qui ſort de mon fils, eſt ſemblable à celle d'un champ fertile, prêt à moiſſonner, & que le Seigneur a comblé de ſes bénédictions. Que Dieu vous donne une abondance de blé & de vin. Qu'il répande ſur vos champs la roſée du ciel, & la graiſſe de la terre. Que les peuples vous ſoient ſoumis. Que les tribus viennent ſe proſterner devant vous. Soiez le Seigneur de vos freres, & que les fils de vôtre mere s'abbaiſſent profondément en vôtre préſence. Que celui qui vous maudira ſoit maudit lui-même, & que celui qui vous bénira, ſoit comblé de bénédictions.

CHAP. XXII.

Iſaac donne ſa bénédiction à Jacob, à l'excluſion d'Eſaü.

An du M. 2245. Av. J. C. 1755.

A peine Iſaac avoit-il achevé ces paroles, & Jacob étoit-il ſorti, qu'Eſaü entra & préſenta à ſon pere ce qu'il avoit pris à la chaſſe, & ce qu'il lui avoit préparé. Iſaac lui demanda qui il étoit. Eſaü répondit : Je ſuis Eſaü vôtre fils aîné. Iſaac frappé d'un profond étonnement, & ſurpris au-delà de ce qu'on peut croire, lui dit : Qui eſt donc celui, qui eſt venu m'apporter de ce qu'il avoit pris à la chaſſe, & qui m'en a fait manger avant que vous vinſſiez. Il a reçu ma bénédiction, & il ſera béni. A ces paroles Eſaü jetta un grand cri, & fondant

AN. DU M. 2245. Avant J. C. 1755.

en larmes (*a*), il dit : Donnez-moi auſſi vôtre bénédiction, mon pere. Iſaac répondit : Vôtre frere m'eſt venu ſurprendre, & je lui ai donné la bénédiction, qui vous étoit dûë. C'eſt avec raiſon, répondit Eſaü, qu'on lui a donné le nom de Jacob ; puiſque voilà déja la ſeconde fois qu'il m'a ſupplanté. Il m'a fait vendre auparavant mon droit d'aîneſſe, & il vient encore de m'enlever la bénédiction qui m'appartenoit. Mais, mon pere, ne m'avez-vous pas auſſi reſervé une bénédiction ? Iſaac répondit : Je l'ai établi vôtre ſeigneur, & j'ai aſſujetti à ſa domination tous ſes freres. Je lui ai donné un terrain fertile en froment & en vin, & après cela, mon fils, que puis-je faire pour vous ? Eſaü repartit : Eſt-ce donc, mon pere, que vous n'avez qu'une bénédiction ? Et comme il continuoit à crier & à pleurer, Iſaac en étant touché lui dit : Vôtre bénédiction ſera dans la fécondité de la terre, & dans la roſée qui vient du Ciel (*b*). Vous vivrez de votre épée, mais vous ſerez aſſujetti à vôtre frere ; toutefois il viendra un tems que vous ſecoüerez ſon joug de deſſus vous, & que vous vous en délivrerez.

On verra dans la ſuite de cette hiſtoire de quoi vérifier les prédictions & les bénédictions d'Iſaac envers les deſcendans de Jacob & d'Eſaü ; car il ne faut pas en chercher l'accompliſſement dans la per-

(a) *Hebr.* XII. 17.

(b) *Geneſ.* XXVII. 39. ומסל משמי חשמים הארץ יהיה משנך Chatillon & M. le Clerc l'entendent ainſi, *Vôtre demeure ne ſera ni féconde ni arroſée.* En effet le païs d'Idumée étoit aſſez peu fertile.

ſonne de Jacob, qui ne fut jamais le maître des Iduméens, ni d'Eſaü, ni d'aucun autre peuple; qui ne poſſéda aucun héritage, & qui mourut en Egypte au milieu d'un païs étranger, où il ne poſſedoit pas un pouce de terre. Quant à Eſaü il fut pere d'une nombreuſe famille, & d'un peuple puiſſant, qui étoit bien établi dans ſon païs, avant que les Hébreux fuſſent entrez dans la terre promiſe. Les Iduméens furent un peuple belliqueux, remuant, & qui avoient tant d'inclination à la guerre, qu'ils prenoient les armes à la moindre priere qu'on leur en faiſoit, & qu'ils alloient au combat comme à un feſtin (*a*). Ils furent ſoûmis aux Hébreux depuis David (*b*), juſqu'au régne de Joram fils de Joſaphat. Alors ils ſe révolterent & ſe mirent en liberté (*c*); ils demeurerent dans cet état juſqu'au tems du grand Prêtre Hircan de la famille des Aſmonéens (*d*), qui les aſſujettit de nouveau, & les obligea même de prendre la circonciſion. Ils perſeverent en cet état juſqu'à la ruine de Jeruſalem par les Romains.

Voiage de Jacob en Méſopotamie.

Eſaü conſervoit toûjours contre Jacob un vif reſſentiment de la ſupercherie qu'il avoit faite à Iſaac, en obtenant à ſon préjudice la bénédiction paternelle; il ne cherchoit que l'occaſion de s'en venger, & il diſoit: Le tems de la mort de mon pere viendra, & alors je tuerai mon frere Jacob. Ces diſcours d'Eſaü, qui ne ſavoit déguiſer ſes ſentimens, aiant été rapportez à Rebecca, elle fit venir

(a) *Joseph. de Bello Jud. l. 4. c. 15.*
(b) *2. Reg.* VIII. *14.*
(c) *4. Reg.* VIII. *20.*
(d) *Joseph lib.* XIII. *antiq. c. 7.*

An du M. 2245. Avant J. C. 1755. Avant l'Ere vulg. 1759.

Jacob, & lui dit : Vôtre frere menace de vous tuer; mais, mon fils, croiez-moi : hâtez-vous de vous retirer à Haran de Mésopotamie vers mon frere Laban ; vous demeurerez quelque tems avec lui, jusqu'à ce que la fureur de vôtre frere s'appaise ; j'envoierai après cela vous avertir, lorsqu'il sera tems que vous reveniez. Pourquoi m'exposerai-je à perdre mes deux fils en un jour ? Rebecca alla ensuite trouver Isaac, & pour le disposer à consentir au voïage de Jacob, elle lui dit : La vie m'est devenuë ennuieuse à cause des filles de Heth qu'Esaü a épousées. Si Jacob épouse une fille de ce païs-ci, je ne veux plus vivre. Isaac consentit aisément à ce que souhaitoit Rebecca, & aiant appellé Jacob il le bénit & lui dit : Gardez-vous bien de prendre une femme dans ce païs-ci, parmi les filles Cananéennes (*a*), mais allez en Mésopotamie en la maison de Bathuël pere de vôtre mere, & épousez une des filles de vôtre oncle Laban. Que le Dieu tout-puissant vous bénisse ; qu'il accroisse & multiplie vôtre race ; puissiez-vous devenir le pere de plusieurs peuples ; qu'il vous donne & à vôtre posterité après vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham ; & qu'il vous fasse posséder la terre qu'il lui a promise.

Jacob prit donc congé d'Isaac, pour aller en Mésopotamie à l'insçû d'Esaü. Il partit de Bersabée, & prit le chemin de Haran ; étant venu à Luza dans la terre de Canaan, comme il vouloit s'y reposer après le coucher du Soleil, il prit une des pierres

(a) *Genes.* XXVIII. *1. 2. 3. &c.*

qui

qui étoient là ; & l'aïant mise sous sa tête, il s'endormit au même lieu. Alors il vit en songe une échelle, dont le pied étoit appuié sur la terre & le haut touchoit au ciel, & les Anges de Dieu qui montoient & qui descendoient le long de l'échelle. Il vit aussi le Seigneur qui étoit appuié sur le haut de l'échelle, & qui lui dit : Je suis le Seigneur le Dieu d'Abraham vôtre pere, & le Dieu d'Isaac, je vous donnerai & à vôtre race la terre où vous dormez. Vôtre posterité sera aussi nombreuse que la poussiere de la terre. Vous vous étendrez à l'orient & à l'occident, au septentrion & au midi ; & toutes les nations de la terre seront bénies en vous, & en celui qui sortira de vous. Je serai vôtre protecteur par tout où vous irez, je vous ramenerai en ce païs-ci, & je ne vous abandonnerai point, que je n'aie accompli tout ce que je vous ai dit.

An. du M. 2245. Avant J. C. 1755. Avant l'Ere vulg. 1759.

Jacob aiant eu ce songe se réveilla, & dit : Le Seigneur est vraîment en ce lieu-ci, & je ne le savois point ! Il ajoûta tout penetré de fraieur: Que ce lieu est terrible ! C'est vraîment la maison de Dieu, & la porte du Ciel. S'étant donc levé le matin, il prit la pierre qu'il avoit mise sous sa tête, & l'érigea comme un monument, en répandant de l'huile par-dessus ; il donna à cet endroit le nom de Béthel, & la ville qu'on y bâtit dans la suite, s'appella de ce même nom. Le nom ancien de ce lieu-là étoit *Luza* ; soit qu'il y eût là dès-lors une Bourgade nommée Luza, qui dans la suite prit le nom de Béthel, soit que Luza fût le nom du désert où Jacob s'endormit, & où dans la suite on bâtit la ville de Béthel. *Béthel* signifie la maison de Dieu, & *Luza*, un aman-

AN. DU M. 2245. Avant J. C. 1755. Avant l'Ere vulg. 1759.

dier. En même-tems Jacob fit un vœu au Seigneur, en disant : Si le Seigneur demeure avec moi, & s'il continuë à me proteger & à me donner les choses qui me sont nécessaires, & que je retourne heureusement à la maison de mon pere, je prendrai le Seigneur pour mon Dieu, cette pierre que j'ai dressée en monument, s'appellera Béthel, ou maison de Dieu, & j'offrirai au Seigneur la dîme de tout ce qu'il m'aura donné. Ainsi Jacob continua son chemin vers la Mésopotamie.

Esaü apprenant qu'Isaac avoit béni Jacob, & l'avoit envoié en Mésopotamie pour y épouser une femme du païs (*a*), & qu'il lui avoit expressément défendu de prendre une femme parmi les filles de Canaan, sachant d'ailleurs que les deux femmes Cananéennes qu'il avoit prises, avoient fort déplû à son pere & à sa mere, alla à la maison d'Ismaël son oncle paternel, & outre les femmes qu'il avoit déja, il épousa Maheleth, appellée autrement Basemath fille d'Ismaël, & sœur de Nabajoth.

Dénombrement des enfans d'Esaü.

Or voici le dénombrement des enfans qu'Esaü eut de ses trois femmes (*b*). Ada fut mere d'Eliphaz. Oolibama enfanta Jehus, Ihelon & Coré. Maheleth ou Basemath fut mere de Rahuël. Eliphaz eut pour fils Theman, Omar, Sepho, Gatham, & Cenez; & d'une autre femme il eut Amalech. Rahuël fils de Basemath eut quatre enfans qui devinrent autant de Princes : savoir Nahatz, Zara, Samma & Meza. Moïse ne nous donne pas la généalogie des

(a) *Genes.* XXVIII. *6. 7. 8. 9.* (b) *Genes.* XXXVI. *1. 2. 3. &c.*

AN. DU M. 2245. Avant J. C. 1756. Avant l'Ere vulg. 1759.

enfans d'Oolibama, mais il nous décrit celle de Seïr le Horréen, dans le païs duquel Esaü habita à l'orient du Jourdain ; car c'est là le vrai & ancien païs d'Edom ou d'Esaü. Chacun des fils d'Esaü devint Chef ou Prince d'une ville & d'un canton de l'Arabie, tant à l'orient qu'au midi de la terre promise.

Zara fils de Rahuël régna à Denaba, avant que les Israëlites eussent un Roi. Il eut pour successeur Jobab, ou Job, si illustre par sa patience, dont nous parlerons ci-après. A Job succeda Husam de la terre de Theman (*a*), ou selon l'ancien auteur des additions qui se lisent dans le Grec à la fin du livre de Job, Bala fils de Béor fut le premier Roi de Denaba ; il eut pour successeur Job, ou Jobab ; après lui régna Ason, ou Husam ; à Husam succeda Adar fils de Barad.

Esaü mourut, selon l'auteur du testament des douze Patriarches, l'an 40. de Juda, fils de Jacob, c'est-à-dire l'an du monde 2289. L'auteur que nous venons de citer, fait ainsi parler Juda : La quarantiéme année de mon âge Esaü frere de mon pere vint nous attaquer, & nous livra un rude combat, mais il fut tué par l'arc de Jacob, & fut porté mort dans la montagne de Séir. Après cela Juda raconte comme les fils de Jacob allerent assiéger la ville d'Esaü, dont les murs étoient de fer & les portes d'airain, & comme après l'avoir prise, ils imposerent aux Iduméens un tribut de 200. mesures de froment, de 500. mesures d'huile, & de 1500. mesu-

(a) *Genes.* XXXVI. 32. 33. 34.

AN. DU M. 2245. Avant J. C. 1755.

res de vin, qui furent paiées jusqu'au tems que Jacob & ses fils descendirent en Egypte. Mais tout cela ne peut s'accorder avec la véritable chronologie, ni avec l'histoire sacrée, qui veut que Jacob soit mort l'an 39. de Juda, après avoir vêcu dix-sept ans en Egypte, depuis qu'il y fut descendu avec ses fils; au lieu que l'ancien auteur que l'on vient de citer, fait mourir Esaü l'an quarante de Juda, & par conséquent l'an du monde 2289. un an après la mort de Jacob. D'ailleurs on n'a aucune preuve de cette guerre prétenduë entre Jacob & Esaü, & cet ouvrage qu'on a publié sous le nom de Testament des douze Patriarches, est rempli de fables, & fait sentir par tout, qu'il a été fabriqué par quelque Auteur Juif converti au Christianisme, au premier ou au second siécle, qui pour engager ses freres à embrasser la religion de J. C. le fit prédire par les douze Patriarches beaucoup plus clairement, que n'ont fait les Prophétes, & que ne le pourroit faire un homme qui ne l'auroit ni vû, ni connu.

CH. XXIII.

Arrivée de Jacob dans la Mésopotamie.

Cependant Jacob arriva en Mésopotamie à la ville de Charres ou Haran, au païs de son oncle Laban. Il entra dans un champ, où il vit un puits (a), dont l'entrée étoit fermée par une grosse pierre, & trois troupeaux de brebis qui se reposoient auprès, en attendant que les autres troupeaux arrivassent, & qu'on les abreuvât tous ensemble. Jacob dit aux pasteurs qui étoient là : Mes freres, d'où êtes-vous ? Ils répondirent : De Haran. Jacob ajoû-

(a) *Genes.* XXIX. I. 2. 3. *& seq.*

ta : Connoiſſez-vous Laban fils de Nachor ? Ils répondirent : Nous le connoiſſons ; il eſt en bonne ſanté, & voici Rachel ſa fille, qui vient ici avec un troupeau de brebis. Jacob leur dit : Le jour eſt encore haut, & il n'eſt pas tems de remener les troupeaux dans le parc, ou dans l'étable, faites donc boire maintenant vos brebis, & enſuite vous les remenerez paître. Ils répondirent : Nous ne pouvons le faire, que tous nos troupeaux ne ſoient aſſemblez, & que nous n'ôtions la pierre de deſſus l'ouverture du puits, pour leur donner à boire à tous enſemble. Ils parloient encore lorſque Rachel arriva avec ſon troupeau, qu'elle paiſſoit elle-même. Jacob l'aiant vûë, & ſachant qui elle étoit, ôta la pierre qui fermoit le puits, & abreuva ſon troupeau, puis élevant ſa voix, il lui déclara qui il étoit, qu'il venoit d'auprès d'Iſaac, & qu'il étoit fils de Rebecca, & répandant des larmes, il l'embraſſa & lui donna un baiſer. Rachel courut auſſi-tôt le dire à ſon pere Laban, qui ſe hâta de venir au-devant de lui, l'embraſſa tendrement, & le conduiſit à ſa maiſon. Jacob lui raconta le ſujet de ſon voiage, & Laban lui témoigna toute ſorte de bien-veillance.

AN DU M. 2245. Avant J. C. 1759.

Après qu'un mois ſe fut paſſé, Laban dit à Jacob : Faut-il que vous me ſerviez gratuitement, parce que vous êtes mon neveu ? Dites-moi donc quelle recompenſe vous déſirez : or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appelloit Lia, & la plus jeune Rachel. Celle-ci étoit tout à fait belle & très-agréable ; mais Lia avoit les yeux chaſſieux ; l'Hébreu (*a*)

(a) עיני לאה רכות.

AN DU M. 2245. Avant J. C. 1759.

porte qu'elle avoit les yeux tendres, ce que quelques-uns (*a*) entendent en bonne part: Elle avoit de beaux yeux, elle avoit les yeux tendres. Mais on l'entend plus communément dans le premier ſens. Jacob qui avoit conçû de l'affection pour Rachel, répondit à Laban : Je vous ſervirai ſept ans pour Rachel, vôtre ſeconde fille. Laban répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre ; demeurez avec moi. Jacob ſervit ſept ans, & ce tems lui parut court, par la grande affection qu'il avoit pour Rachel.

Mariage de Jacob avec Lia; puis avec Rachel.

Les ſept années expirées, Jacob pria Laban de lui donner ſon épouſe, diſant qu'il étoit en âge de penſer à s'établir. Il avoit alors ſoixante & dix ſept ans. Laban fit donc les nôces de ſa fille avec Jacob, & y invita un grand nombre de ſes amis. Mais le ſoir des nôces il fit entrer Lia dans la chambre nuptiale, & lui donna une ſervante nommée Zelpha. Jacob étant entré la nuit dans la chambre, où il n'y avoit point de lumiere, ne reconnut que le lendemain matin, qu'on lui avoit ſubſtitué Lia au lieu de Rachel. Il ſe plaignit fortement de cette ſupercherie, & Laban n'eut point d'autre excuſe à lui donner, ſinon que ce n'étoit point la coûtume de ce païs-là, de marier les plus jeunes filles avant les aînées; comme s'il n'auroit pas pû lui donner cette raiſon avant la célébration des nôces. Laban ajoûta : Paſſez la ſemaine des nôces avec celle-ci, & je vous donnerai enſuite Rachel, pour ſept autres an-

(a) *Onkelos Arab.*

nées, que vous me ſervirez encore. Jacob y conſentit, & au bout de ſept jours il épouſa Rachel, à qui Laban donna une ſervante nommée Bala.

AN DU M. 2246. Avant J. C. 1754. Naiſſance de Ruben.

Jacob qui n'avoit épouſé Lia en quelque ſorte, que malgré lui, ne la traita pas avec la même affection que Rachel. Mais le Seigneur donna la fécondité à Lia, pendant que Rachel demeuroit ſtérile. Lia enfanta un fils, qu'elle appella Ruben, diſant: Le Seigneur a vû mon humiliation; mon mari m'aimera déſormais davantage. Elle eut encore un autre fils, à qui elle donna le nom de Simeon, en diſant: Le Seigneur a appris que j'étois mépriſée, & il m'a donné ce ſecond fils. Elle eut encore un troiſiéme fils, & elle l'appella Levi, diſant: Mon mari ſera plus uni à moi, parce que je lui ai donné trois fils. Enfin elle accoucha d'un quatriéme fils, qu'elle appella Juda, en diſant: Maintenant je loüerai le Seigneur. Tous les noms de ces quatre fils contiennent une alluſion à ce qu'elle dit dans leur naiſſance. Alors elle ceſſa d'avoir des enfans.

AN DU M. 2247. Avant J. C. 1753. Naiſſance de Simeon.

AN DU M. 2248. Avant J. C. 1752. Naiſſance de Levi.

AN DU M. 2249. Avant J. C. 1751. Naiſſance de Juda.

Rachel voiant qu'elle etoit ſtérile, porta envie à ſa ſœur, & elle dit à ſon mari: Donnez-moi des enfans, ou je mourrai. Jacob lui répondit en colere: Suis-je donc comme Dieu? Eſt-ce moi qui vous ai rendu ſtérile; n'eſt-ce pas le Seigneur qui vous refuſe des enfans? Rachel frappée de ce diſcours, lui dit: J'ai Bala ma ſervante, allez à elle, afin que je reçoive ſur mes genoux ce qu'elle enfantera, & que j'aie des enfans d'elle. Jacob aiant donc pris Bala pour femme du ſecond rang, elle conçut & enfanta un fils. Alors Rachel dit: Le Seigneur a jugé en ma faveur, & il a exaucé ma voix

Naiſſance de Dan; l'année eſt incertaine.

en me donnant un fils, c'eſt pourquoi il l'appella *Dan*, c'eſt-à-dire, il a jugé. Bala conçut encore, & aiant eu un ſecond fils, Rachel lui donna le nom de Nephtali, diſant : Le Seigneur m'a fait entrer en lice avec ma ſœur, & la victoire m'eſt demeurée. La racine d'où vient Nephtali ſignifie proprement uſer de détours & d'artifices, comme les Lutteurs qui cherchent à ſe ſupplanter & à ſe renverſer.

Naiſſance de Nephtali.

Naiſſance de Gad.

Lia voiant qu'elle avoit ceſſé d'avoir des enfans, donna Zelpha ſa ſervante à ſon mari. Zelpha conçut, & enfanta un fils que Lia nomma *Gad*, c'eſt-à-dire, à la bonne heure. Gad eſt le ſoleil, & le Dieu de la bonne fortune (*a*). On peut auſſi traduire l'Hébreu de cette ſorte (*b*) : *Lia dit : Une troupe eſt venuë, & elle l'appella Gad*; comme voulant marquer que le grand nombre de ſes enfans, étoit augmenté par la venuë de celui-ci, & que tous enſemble ils formoient une eſpece d'armée. Mais il vaut mieux traduire : elle dit : *de par Gad*, Dieu de la bonne fortune; *& elle l'appella Gad*. Zelpha aiant eu un ſecond fils, Lia dit : Heureuſement, & l'appella *Aſer*, qui ſignifie bonheur.

Or Ruben étant un jour allé à la campagne au tems de la moiſſon du froment, y trouva des pommes nommées Dudim, ou Dudaïm, que l'on croit être des Mandragores, qu'il apporta à Lia ſa mere. Rachel les aïant vûës, en ſouhaita & les demanda à Lia; mais elle répondit : N'eſt-ce pas aſſez que vous m'aiez ravi mon mari, ſans vouloir encore

(a) Voiez nôtre Commentaire ſur la Genéſe, XXX. II.

(b) שמו גד ותאמר לאה בגד ותקוא
את.

avoir

avoir les Mandragores de mon fils. Un peu de jalousie la faisoit parler ainsi, sachant que Jacob avoit plus d'inclination pour Rachel, que pour elle. Rachel lui dit : Je consens que Jacob soit avec vous cette nuit; pourvû que vous me donniez ces Mandragores. La coûtume de ce païs-là, & des peuples où la polygamie est en usage (*a*), étoit que l'époux se partageât également entre ses épouses, & qu'il les vît tour à tour. Les Rois de Perse ne se dispensoient pas eux-mêmes de cette régle (*b*). Lors donc que Jacob revenoit des champs sur le soir, Lia lui dit la convention qu'elle avoit faite avec Rachel; elle conçut & enfanta un cinquiéme fils, à qui elle donna le nom d'Issachar, en disant : Le Seigneur m'a recompensée de ce que j'ai donné ma servante à mon mari. Elle conçut encore & accoucha d'un sixiéme fils qu'elle nomma Zabulon, & elle dit : Dieu m'a donné une bénédiction; mon mari demeurera encore avec moi; enfin elle eut une fille qui fut nommée Dina; & c'est la derniere des enfans de Lia.

AN DU M. 2249. Avant J.C. 1751.

Naissance d'Issachar.

Naissance de Zabulon.

Le Seigneur se souvint aussi de Rachel; il l'exauça & la délivra de l'opprobe de la stérilité. Elle conçut & enfanta un fils à qui elle donna le nom de Joseph, c'est-à-dire, il ajoûtera; disant : Que le Seigneur me donne encore un autre fils. Après la naissance de Joseph, les quatorze ans, que Jacob s'étoit obligé de servir Laban étant expirez, Jacob

CH. XXIV.

Naissance de Joseph, fils de Rachel.

An du M. 2259. Av. J. C. 1741.

(a) Voiez nôtre Comment. sur l'Exode XXI. 10. & Génés. XXX. 16. | *Aug. l. 22. contra Faust. c. 49.*

(b) *Herodot. l. 3. c. 79.*

An du M. 2259. Av. J. C. 1741.

dit à son beau-pere; qu'il souhaitoit aller revoir son païs & ses parens. Donnez-moi, lui dit-il, mes femmes & mes enfans; afin que je m'en aille, vous savez de quelle maniere je vous ai servi jusqu'ici. Laban lui répondit: Que je trouve grace devant vous. J'ai appris par expérience, que Dieu m'a comblé de biens & de bénédictions à cause de vous. Marquez-moi vous-même la récompense que vous souhaitez, & je vous la donnerai, pourvû que vous vouliez continuer à demeurer avec moi. Jacob répondit: Vous savez quelle a été mon application à vous servir, & jusqu'à quel point vôtre bien s'est accru entre mes mains. Vous aviez peu de chose avant mon arrivée & présentement vous voilà devenu riche. Il est juste que je songe aussi maintenant à mon propre établissement. Laban répondit: Que vous donnerai-je? Le voici, dit Jacob: Je m'offre à vous servir encore six ans, pourvû que vous vouliez me donner tout ce qui naîtra dans vos troupeaux de brebis & de chevres, qui sera de diverses couleurs, ou tachetez de quelque maniere que ce soit; & outre cela tous les agneaux & les brebis noires ou brunes; ensorte que tout ce qui sera d'une seule couleur soit blanche ou noire dans les chevres, & tout ce qui sera simplement blanc dans les brebis, sera à vous, tout le reste sera à moi. Jacob, comme l'on voit, ne se réservoit que ce qui étoit de moindre; puisque les toisons noires ou tachetées des brebis sont les moins estimées; & qu'entre les chevres que l'on tond, celles qui ont le poil de différentes couleurs sont les plus méprisées.

Jacob ajoûta : Et afin que vous ne croiez pas que je veüille vous tromper, ou me servir d'artifice, pour faire naître un plus grand nombre de chevreaux, ou d'agneaux tachetez, en mêlant les brebis & les chévres tâchetées avec celles qui ne le sont pas, prenez vous-même avec vos enfans tous les animaux tachetez d'où l'on peut naturellement présumer, qu'il en naîtra un plus grand nombre pour moi, suivant les articles de nôtre convention, & donnez-moi la conduite des troupeaux d'une seule couleur; & après la naissance des agneaux ou des chevreaux, nous ferons le partage selon que nous sommes convenus. Laban accepta ces offres, qui lui paroissoient si avantageuses. On partagea les troupeaux comme Jacob l'avoit proposé, & on mit trois journées de chemin entre les troupeaux de Laban, & ceux de Jacob, afin d'éviter tout soupçon.

An. du M. 2259. Avant J. C. 1741.

Dieu qui vouloit récompenser les travaux de Jacob (a), lui découvrit en songe un moïen de faire naître des brebis & des chevreaux tachetez : qui fut de mettre devant les yeux des brebis, lorsqu'elles étoient en chaleur, & qu'elles alloient boire dans les canaux, des objets de différentes couleurs, qui leur frappassent vivement l'imagination. Jacob prit donc des branches vertes de peupliers, d'amandiers, & d'autres arbres, & leur aïant ôté une partie de l'écorce, cela produisit une varieté de couleurs, qui fit impression sur les yeux des brebis & des chévres;

(a) *Genes.* xxxi. 11. 12.

AN. DU M. 2259. Avant J. C. 1741.

ensorte qu'en concevant à la vûë de ces branches, elles donnerent à leurs petits la même diversité de couleurs, qu'elles remarquoient dans ces branches. Ce premier essai aïant réussi à Jacob, il continua toûjours d'en user, mais il avoit soin de n'exposer ses branches, qu'au printems; afin que tous les moutons & les chevreaux qui naissoient en automne fussent à lui; & au contraire il ne les exposoit point en automne, parce qu'il n'étoit pas fâché que la plûpart de ceux qui naissoient au printems, fussent à Laban. Quelques-uns (*a*) croient, que dans le texte Hébreu il n'est parlé ni de printems ni d'automne: mais simplement des brebis vieilles & des brebis jeunes & vigoureuses. Il n'exposoit point ses branches aux brebis & aux chévres vieilles, parce qu'il étoit bien-aise que les agneaux & les chevreaux qui en naissoient fussent à Laban, mais il les exposoit aux jeunes brebis & aux jeunes chévres, afin que les moutons & les chevreaux fussent à lui.

Par cet artifice Jacob acquit en peu de tems un très-grand nombre de chévres & de moutons (*b*); ensorte que cela excita la jalousie des enfans de Laban, qui s'entredisoient: Jacob a enlevé tout ce qui étoit à nôtre pere, & il s'est enrichi à nos dépens. Laban lui-même conçut quelque refroidissement contre lui, & il ne le regardoit plus de bon œil. Enfin le Seigneur aïant dit en songe à Jacob, de

Jacob prend la résolution de s'en retourner dans la terre de Canaan.

(a) *Bochart de animalibus sacris.* Et nôtre Commentaire sur la Genése ch. XXX. ℣. 41.

(b) *Genes.* XXXI.

AN. DU M. 2265. Avant J. C. 1735.

s'en retourner dans son païs, & lui aïant promis sa protection; Jacob envoia querir Rachel & Lia dans le champ où il paissoit ses troupeaux, & il leur dit: Je m'apperçois, que vôtre pere ne me regarde plus comme il faisoit ci-devant; vous savez comme je l'ai servi, & la bénédiction que Dieu a donnée à mon travail. Il a usé dix fois de tromperie envers moi, en changeant à chaque fois les articles de nôtre convention. Lorsqu'il disoit que tout ce qui naîtroit de diverses couleurs seroit à moi, toutes les brebis ont eu des petits de diverses couleurs; & lorsqu'il a voulu changer cette disposition, & me donner les agneaux & les chevreaux d'une seule couleur, tout naissoit d'une seule couleur; Dieu voulant ainsi récompenser mes travaux, & me donner ce qui m'étoit dû des biens de vôtre pere. Il leur raconta ensuite la vision qu'il avoit euë, & dans laquelle Dieu lui avoit fait connoître la maniere de faire naître des animaux d'une, ou de plusieurs couleurs; il ajoûta: Le Dieu qui m'apparut à Béthel, où j'ai oint une pierre, & où j'ai fait un vœu, m'a ordonné de sortir promptement de ce païs, & de m'en retourner dans la terre de ma naissance. C'est pour vous communiquer ce dessein, que je vous ai fait venir.

Rachel & Lia lui répondirent (a): Qu'avons-nous à attendre des biens & de la succession de nôtre pere? Ne nous a-t'il pas traitées comme des étrangeres, & ne nous a-t'il pas venduës comme

(a) *Genes.* XXXI. 14.

An. du M. 2265.
Avant J. C. 1735.
Avant l'Ere vulg. 1739.

des esclaves, & n'a-t'il pas mangé le prix de nôtre vente? Elles vouloient dire, qu'au lieu de faire leur condition meilleure, en consideration des profits que Jacob par ses travaux avoit causez dans la maison de leur pere, Laban s'étoit tout approprié, & ne leur avoit rien donné. Mais, ajoûterent-elles, Dieu a pris les richesses de nôtre pere, & les a données à nous & à nos enfans; c'est pourquoi faites tout ce que Dieu vous a commandé. Jacob fit donc aussi-tôt monter sur des chameaux, ses femmes & ses enfans; & emmenant avec lui tout ce qu'il avoit, ses troupeaux & ses esclaves, il se mit en chemin pour s'en retourner dans la terre de Canaan. Or Laban étoit allé tondre ses troupeaux de brebis, & Rachel profitant de son absence déroba les Théraphims, ou les idoles de son pere. C'étoit à ce qu'on croit, des figures de métail, formées & gravées sous certain aspect des astres, & ausquelles on attribuoit des effets miraculeux, sur tout pour découvrir l'avenir. C'est ce qui est connu chez les anciens sous le nom de Talismans, & ce qui est encore aujourd'hui très-commun dans l'Orient. Cela fait voir, que Laban n'étoit pas exemt des superstitions, qui régnoient dans ce païs-là.

Ch. XXV.
Retour de Jacob dans la terre de Canaan.

Laban ne fut averti de la fuite de Jacob que trois jours après. Jacob avoit déja passé l'Euphrate, & marchoit vers les montagnes de Galaad, lorsque Laban se mit à le poursuivre, accompagné de ses freres ou de ses parens. Après sept jours de marche, il l'atteignit sur les montagnes de Galaad. Mais Dieu lui apparut en songe la nuit précédente, & lui défendit d'user de paroles offensantes envers Jacob,

Celui-ci avoit dressé ses tentes sur la montagne de Galaad, lorsque Laban y arriva, & y dressa aussi les siennes. Il alla plein de colere trouver Jacob, & lui fit des reproches de sa fuite. Pourquoi, lui dit-il, en avez-vous usé de cette sorte, m'enlevant ainsi mes filles sans m'en rien dire ; comme si c'étoient des prisonnieres de guerre ? Pourquoi ne m'avertissiez-vous pas du dessein que vous aviez de vous retirer : afin que je vous reconduisisse au bruit des tambours, & au son des instrumens de musique ? Vous ne m'avez pas seulement donné le loisir & la satisfaction, d'embrasser & de dire adieu à mes fils & à mes filles. Je veux que vous aiez eu envie de vous retirer & de voir la maison de vôtre pere ; mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes Dieux ? Maintenant je pourrois bien vous rendre le mal pour le mal, & punir vôtre fuite clandestine. Mais le Dieu de vôtre pere m'a apparu la nuit, & m'en a empêché. Jacob lui répondit : Ce qui m'a fait prendre la résolution de partir sans vous en avertir, a été que j'ai eu peur que vous ne voulussiez retenir vos filles par violence ; mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que celui chez qui l'on trouvera vos Dieux, soit mis à mort en présence de tous nos freres. Cherchez par tout, prenez & emportez tout ce que vous trouverez vous appartenir. En disant cela, il ne savoit point que Rachel eût dérobé les Théraphims de Laban.

AN. DU M. 2265.
Avant J. C. 1735.
Avant l'Ere vulg. 1739.

Laban étant donc entré dans la tente de Jacob, & dans celle de Lia, & des deux servantes sans y avoir rien trouvé qui fût à lui, entra dans celle de Rachel pour y chercher aussi : mais Rachel aiant

An. du M. 2265. Avant J. C. 1735. Avant l'Ere vulg. 1739.

mis les Théraphims sous le bâts d'un chameau, s'assit dessus, & lorsque son pere cherchoit par tout sans rien trouver, elle lui dit : Que mon Seigneur ne se fâche point, si je ne puis me lever devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes, vient de me prendre. Alors Jacob en colere fit ces reproches à Laban : Quelle faute ai-je commise, pour vous obliger de courir ainsi après moi avec tant de chaleur ? Vous avez foüillé & renversé tout mon bagage, qu'y avez-vous trouvé qui vous appartienne ? qu'on l'apporte devant tous nos freres, afin qu'ils soient juges entre vous & moi ? Voilà la récompense de vingt années de service, que j'ai passées chez vous. Vôtre bétail n'a point été stérile ; je n'ai point mangé les moutons de vôtre troupeau ; je ne vous ai rien montré de ce qui a été ravi par les bêtes, j'ai pris toute la perte sur mon compte, & vous exigiez de moi tout ce qui avoit été volé. J'étois brûlé par la chaleur pendant le jour, & transi de froid pendant la nuit ; le sommeil fuioit de mes yeux. Dix fois vous avez changé la récompense qui m'étoit dûë. Si le Dieu de mon pere Abraham, & le redoutable objet de la crainte d'Isaac, ne m'eût assisté, vous m'auriez peut-être renvoié tout nud, après vous avoir servi pendant vingt ans. Mais Dieu a regardé mes travaux, & mon affliction, & il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.

Laban lui répondit : Mes filles que voilà, & vos fils qu'elles vous ont donnez, sont mon sang ; & que pourrois-je faire à mes fils & à mes filles? Tout ce qui est à vous, je le regarde comme s'il étoit à moi ;

moi ; vos interêts sont les miens : venez, faisons alliance ensemble, & dressons-en un monument, qui dans tous les siécles serve de témoignage à l'union parfaite qui est entre nous. Alors Jacob prit une pierre, & l'aiant érigée en monument, dit à ses freres, aux fils & aux parens de Laban, d'en faire de même, & d'amasser un monceau de pierres. Ils en apporterent un très-grand nombre, & en aiant fait un grand tas, ils mangerent dessus. Laban le nomma *Jegar-Schahaddutha*, c'est-à-dire, le monceau du témoignage, & Jacob, *Gal-Haïd*, le monceau du témoin ; chacun l'appella suivant la proprieté de sa langue ; Laban en Syriaque, & Jacob en Hébreu, qui étoit le langage du païs de Canaan. C'est de-là que ces montagnes ont pris le nom de Galaad. Laban ajoûta : Que le Seigneur soit témoin & juge entre vous & moi, lorsque nous serons séparez. Si vous maltraitez mes filles, & que vous preniez d'autres femmes qu'elles, & à leur préjudice, Dieu sera témoin de vôtre conduite, il la verra, & il la vengera. Ce monceau de pierre servira de témoin contre celui de nous deux, qui le passera pour aller faire du mal à l'autre. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor, & le Dieu de leur pere soit nôtre juge. Et Jacob jura par le Dieu qui est l'objet de la fraïeur d'Isaac. Et après avoir immolé les victimes, il invita Laban & les siens à manger. Et le lendemain avant le jour Laban embrassa ses fils & ses filles, les bénit, & s'en retourna chez lui.

AN DU M. 2265.
Avant J. C. 1735.

Jacob leva ses tentes, & continua sa route vers la terre de Canaan. En chemin il eut à sa rencon-

An. du M. 2265. Avant J. C. 1735.

Députation de Jacob vers Esaü.

tre des Anges qui lui apparurent ; & les aiant vûs il dit : Voici le camp de Dieu, & il donna à ce lieu-là le nom de Mahanaïm (*a*), c'est-à-dire, les deux camps. Il députa en même-tems vers son frere Esaü, pour lui donner avis de sa venuë. Esaü avoit sa demeure à l'orient du Jourdain, & au midi du lieu où étoit alors Jacob avec ses gens. Jacob dit donc à ses envoiez, de s'en aller trouver Esaü, & de lui dire qu'après une absence de vingt ans, il retournoit dans le païs, aiant du bétail, des esclaves, des femmes & des enfans, & qu'il lui demandoit ses bonnes graces & son amitié. Les envoiez de Jacob aiant fait leur commission, revinrent vers Jacob, & lui dirent : Qu'Esaü venoit lui-même au-devant de lui accompagné de quatre cens hommes. Cette nouvelle effraia Jacob ; il ne douta point que son frere ne vînt pour lui faire violence, & pour se venger du tort qu'il prétendoit lui avoir été fait, lorsque Jacob surprit la bénédiction d'Isaac. Jacob pour tâcher de sauver au moins une partie de ses gens & de ses animaux, les partagea en deux bandes, disant : Si Esaü vient attaquer une de ces troupes, l'autre pourra se sauver par la fuite. En même tems il s'adressa à Dieu, lui représenta ses promesses anciennes, & les ordres qu'il lui avoit donnez de retourner dans son païs ; il le conjura de le garantir de la main d'Esaü, qu'il craignoit extrêmement, & de conserver ses femmes & ses enfans de l'épée de son frere. Seigneur, lui dit-il : Je suis indigne de toutes les bontez que vous avez euës pour moi. J'ai

(a) *Genes.* xxxii. *1. 2. 3. & seq.*

passé il y a vingt ans ce fleuve du Jourdain, n'aiant qu'un bâton à ma main, & aujourd'hui je vais le repasser avec deux grosses troupes. Délivrez-moi, je vous prie, de la main de mon frere Esaü; parce que je crains extrêmement qu'il ne fasse passer au fil de l'épée la mere & les enfans.

AN. DU M. 2265. Avant J. C. 1735.

Ensuite il mit à part deux cens chevres, vingt boucs; deux cens brebis & vingt beliers; trente femelles de chameaux avec leurs petits; quarante vaches & dix taureaux; vingt ânesses & dix ânons; & envoia tout cela devant lui, séparé en autant de bandes qu'il y avoit d'especes d'animaux, à Esaü son frere, afin de le fléchir avant qu'il arrivât jusqu'à lui. Il donna ordre à ses gens qui les conduisoient de marcher à quelque distance les uns des autres, & s'ils rencontroient Esaü, de lui dire que c'étoit des présens qu'il lui faisoit, & qu'il venoit lui-même après eux, pour lui rendre ses devoirs. Jacob fit donc partir tous ces présens de fort bonne heure; pour lui il passa la nuit à Mahanaïm, avec ses femmes, ses enfans, & le reste de sa troupe.

Le lendemain de très-grand matin, & avant le jour il fit passer le torrent de Jabok à tout son monde, & lui demeura seul à Mahanaïm; en même-tems il parut un homme qui lutta contre lui jusqu'au lever de l'aurore: & voiant qu'il ne pouvoit surmonter Jacob, il lui toucha le nerf de la cuisse, qui fut engourdi du coup, ensorte que Jacob en boita quelque tems. Alors l'homme, ou l'Ange avec lequel il luttoit, lui dit: Laissez-moi aller, car l'aurore commence à paroître. Mais Jacob répondit: Je ne vous laisserai point aller, que vous ne

An du M. 2265. Avant J. C. 1735. Avant l'Ere vulg. 1739.

m'aiez béni. L'Ange lui demanda : Quel est vôtre nom ? il répondit : Jacob. L'Ange lui dit : On ne vous appellera plus Jacob, c'est-à-dire, celui qui supplante ; mais Israël, c'est-à-dire, celui qui surmonte Dieu : Car si vous avez prévalu contre Dieu, combien plus prévaudrez-vous contre les hommes. Jacob lui demanda ensuite quel étoit son nom : Il répondit : Pourquoi me demandez-vous mon nom? Et il le bénit au même lieu. Jacob donna à cet endroit le nom de *Phanuël*, en disant : J'ai vû Dieu face à face, sans que j'en aie perdu la vie. On bâtit dans la suite au même lieu une ville qui fut nommée Phanuël. Il passa le torrent de Jabok vers le lever du Soleil ; & il se trouva boiteux d'une jambe. C'est pour cette raison, qu'encore aujourd'hui les Israëlites ne mangent point du nerf de la cuisse des animaux, en mémoire du nerf de la cuisse de Jacob, que l'Ange toucha, & qui demeura engourdi. En quelques endroits ils ne mangent point du tout de cuisse ; ailleurs ils se contentent d'en ôter les fibres & les nerfs.

Rencontre de Jacob & d'Esaü.

Peu de tems après Jacob apperçut d'assez loin Esaü, qui venoit à lui avec quatre cens hommes. Aussi-tôt il partagea ses femmes & ses enfans de cette sorte ; il mit à la tête les deux servantes avec leurs enfans ; Lia & ses enfans au second rang, & Rachel avec Joseph au dernier. Jacob s'avançant le premier, se prosterna sept fois jusqu'en terre avant qu'il fût proche d'Esaü. Alors Esaü courut au-devant de lui, l'embrassa & le serrant étroitement, le baisa en pleurant de tendresse. En même-tems il vit les femmes & les enfans de Jacob ; & il lui deman-

da ce que c'étoit. Jacob lui répondit que c'étoient ses femmes & ses enfans : & aussi-tôt les uns & les autres s'approchant d'Esaü, le saluerent avec une profonde inclination. Esaü lui demanda aussi ce que vouloient dire ces troupeaux qu'il avoit rencontrez. Ce sont, dit Jacob, des présens que je vous envoie pour trouver grace à vos yeux. Esaü s'excusa de les recevoir, disant qu'il avoit des biens abondamment : mais Jacob le pressa avec tant d'instance qu'il ne put les refuser. Jacob ajoûta : J'ai vû aujourd'hui vôtre visage, comme si je voiois le visage d'un Ange ou d'un Dieu ; accordez-moi donc vos bonnes graces, & soïez-moi favorable.

An. du M. 2265. Avant J. C. 1735. Avant l'Ere vulg. 1739.

Esaü vouloit l'accompagner avec ses gens, pour lui servir d'escorte ; mais son frere le pria de n'en prendre pas la peine, disant que sa troupe étant composée de femmes & de petits enfans, de brebis & de vaches pleines, ou qui allaittoient, il ne pouvoit pas les presser sans les exposer à mourir en un seul jour. Que mon Seigneur, ajoûta-t'il, marche devant son serviteur, & je le suivrai tout doucement, selon que je verrai que ma troupe le pourra faire, en attendant que j'aille chez mon Seigneur à Séïr. Esaü le pria de trouver bon au moins qu'une partie de ses gens l'accompagnât ; mais Jacob l'en remercia, & lui dit qu'il ne lui demandoit qu'une chose, qui étoit qu'il trouvât grace à ses yeux. Ainsi Esaü s'en retourna à Séïr, & Jacob arriva ce même jour à Socoth, près du Jourdain. Nous ne croions pas que Jacob ait jamais exécuté ce qu'il dit à Esaü, qu'il l'ira voir à Séïr. Ce n'étoit qu'un compliment qu'il lui faisoit, & Esaü ne le prit pas autrement.

An. du M. 2265. Avant J. C. 1735.

Jacob étant délivré de la crainte de son frere, s'arrêta quelque-tems à Socoth. Il y bâtit une maison pour lui, & des *huttes*, ou des parcs pour ses troupeaux. Quelques-uns croient qu'il y demeura six mois. Il se forma dans la suite au même endroit une ville, qui conserva le nom de Socoth, c'est-à-dire, les tentes; elle est à deux ou trois lieuës du Jourdain à l'orient. De-là il passa à Salem ville des Sichemites. On connoît une ville de Salem sur le Jourdain (*a*) du côté de l'occident; mais elle est un peu trop éloignée de Sichem; & plusieurs interprétes traduisent l'Hébreu *Salem* (*b*), par *sain & sauf*; il arriva en parfaite santé & bien guéri de la foulure du nerf de sa cuisse, près de la ville de Sichem, & il y demeura assez long-tems. Il acheta des enfans d'Hemor cette partie du champ où il avoit tendu ses tentes, pour cent Kesita, que nous croions être une certaine somme, ou une bourse d'argent; d'autres croient que *Kesitha* étoit une espece de monnoie, marquée d'un agneau; d'autres que c'étoit des agneaux réels. On peut voir sur cela les Commentateurs (*c*). Jacob y dressa un autel, & y invoqua le Dieu très-fort d'Israël, & il donna à cet autel le nom *du Dieu fort, du Dieu d'Israël*. Cet autel étoit apparemment au même endroit, où Abraham en avoit bâti un long-tems auparavant (*d*), lorsqu'il arriva pour la premiere fois dans la terre de Canaan. C'est au même endroit, qu'étoit



(a) *Joan.* IV. 5.

(b) *Vide Hieronym. quæst. Heb. Rabb. alios plures è recentiorib.*

(c) Voiez le Comment. sur la Genés. XXXII. 19.

(d) *Genes.* XII. 6. 7.

le puits, ou la fontaine de Jacob, dont il est parlé dans S. Jean (*a*).

Environ huit ans après l'arrivée de Jacob dans la terre de Canaan, Dina sa fille eut la curiosité d'aller voir une fête des Sichemites. Sichem fils d'Hemor Hevéen, Prince de la ville & du canton de Sichem, l'aiant vûë, fut épris d'amour pour elle, la ravit & la viola; il tâcha de la gagner, & de la consoler par ses caresses, il voulut même l'épouser, & alla trouver son pere Hemor, pour le prier de la lui demander pour femme. Jacob aiant été informé de l'outrage fait à sa fille, n'en dit rien jusqu'au retour de ses fils, qui étoient alors aux champs occupez à paître les troupeaux. Cette nouvelle les remplit de fureur, & ils ne cherchoient que l'occasion de s'en venger. Hemor pere du jeune homme vint parler à Jacob, & lui demander Dina pour son fils Sichem, qui étoit présent. Hemor proposa à Jacob & à ses fils d'entrer reciproquement en commerce, & en alliance les uns avec les autres, de demeurer dans le même pais, & d'y vivre ensemble en bonne intelligence, ne composant qu'un même peuple. Sichem demanda avec instance, qu'on lui donnât Dina pour femme; promettant de donner pour sa dot & pour les presens au pere & aux freres, tout ce qu'ils demanderoient.

CH. XXVI.

Dina fille de Jacob, est violée par Sichem.

An du M. 2273.
Av. J. C. 1727.

Mais les fils de Jacob outrez de l'outrage fait à leur sœur, leur répondirent frauduleusement : Nous ne pouvons donner nôtre sœur à un homme incir-

(a) *Joan.* IV. 5. 6. 12. 20.

An du M. 2273. Avant J. C. 1727.

concis ; tout incirconcis eſt impur & abominable à nôtre égard. Ainſi ſi vous voulez que nous entrions réciproquement en alliance & en commerce, & que nous ne compoſions qu'un même peuple, il faut que vous receviez la circonciſion comme nous, ſans cela nous reprendrons nôtre fille, & nous nous retirerons. Hemor & Sichem ſon fils agréerent ces offres, & étant retournez dans la ville, ils expoſerent au peuple aſſemblé à la porte, ce qui leur avoit été propoſé par les enfans de Jacob ; ils leur firent ſentir l'avantage, qu'ils tireroient de l'alliance avec Jacob & ſa famille ; ils leur dirent, que par ce moien ils entreroient en participation de tout ce que poſſedoient ces étrangers, & que demeurant dans leur païs, ils le cultiveroient, & y répandroient de grandes richeſſes.

Meurtre des Sichemites par les enfans de Jacob.

Toute la Ville de Sichem conſentit à cette propoſition ; ainſi tous les mâles furent circoncis dès le même jour. Mais le troiſiéme jour d'après, lorſque la douleur de la circonciſion eſt plus ſenſible, & que la plaie eſt plus enflammée, deux des enfans de Jacob, Simeon & Levi, freres uterins de Dina, accompagnez apparemment de quelques domeſtiques de leur pere, entrerent dans la Ville de Sichem l'épée à la main, & égorgerent tous les mâles, qui n'étoient pas en état de ſe défendre à cauſe de la douleur de la circonciſion ; enſuite ils prirent Dina leur ſœur, & la ramenerent chez leur pere. Après ce carnage les autres fils de Jacob ſe jetterent dans la Ville, la pillerent, emmenerent les beſtiaux des Sichemites, prirent leurs femmes captives, avec les petits enfans, & ravagerent tout ce qui étoit à eux

dans la campagne. Jacob trouva très-mauvaise la conduite de ses fils dans cette occasion ; il leur dit : Vous m'avez rendu odieux aux Cananéens & aux Pheréséens, qui habitent ce païs. Nous ne sommes que peu de monde, ils s'assembleront contre moi, & ils m'extermineront avec toute ma maison. Ses enfans lui répondirent : Devoient-ils ainsi ravir l'honneur à nôtre sœur, & la traiter en prostituée ? Comme Jacob étoit dans l'inquiétude pour les suites de cet évenement ; il lui fut dit en songe (*a*), de se retirer à Bethel, où Dieu lui avoit apparu lorsqu'il fuioit Esaü, & d'y dresser un autel pour y exécuter ses vœux, & y exercer les actes de sa religion.

An du M. 2273.
Avant J. C. 1727.

Jacob aiant donc assemblé toute sa maison, leur dit : Jettez loin de vous les Dieux étrangers qui sont au milieu de vous ; purifiez-vous & changez d'habits ; venez, allons à Bethel pour y dresser un autel à Dieu qui m'a exaucé au jour de mon affliction, & qui m'a accompagné pendant mon voiage. Ils lui donnerent donc tous les Dieux étrangers, tant ceux qu'ils avoient apportez de Mésopotamie, (car l'idolâtrie & la superstition y étoient communes, même dans la famille de Laban) que ceux qu'ils avoient pû prendre dans le pillage de Sichem. Ils lui donnerent aussi les anneaux, les brasselets, & les pendans d'oreilles (*b*), ausquels ils attribuoient une vertu surnaturelle, & qu'ils conservoient comme des Talismans, ou des préservatifs

(a) *Genes.* chap. xxxv.
(b) Voiez le Commentaire sur la Génése, ch. xxxv. v. 4.

AN. DU M. 2173. Avant J. C. 1727.

contre toute ſorte de maux. Jacob aiant reçu tout cela, l'enfoüit ſous un térébinte, ou ſous un chêne qui étoit derriere, ou au couchant de Sichem. Il le fit ſans doute à l'inſçû de ſa famille; de peur que quelqu'un n'allât les rechercher, pour les emploier de nouveau à des uſages profanes & ſuperſtitieux. Quelques auteurs avancent qu'on les retrouva dans la ſuite; mais on n'a aucune bonne hiſtoire, qui nous apprenne cette circonſtance.

Jacob arrive à Bethel.

Jacob & ſa famille s'étant donc mis en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les Villes voiſines, qui n'oſerent les attaquer dans leur retraite. Ils arriverent heureuſement à Luza, nommée depuis Bethel, & Jacob y érigea un autel, à qui il donna le nom de maiſon de Dieu; parce que Dieu lui avoit apparu en ce lieu-là, lorſqu'il ſe ſauvoit en Méſopotamie, pour éviter la colere de ſon frere. En ce même tems Debora, nourrice de Rebecca mourut, & fut enterrée ſous un chêne, au pied de la montagne de Bethel, & ce lieu fut appellé le Chêne des pleurs.

Dieu apparut de nouveau à Jacob à Bethel, lui renouvella ſes anciennes promeſſes, & lui confirma le nom d'Iſraël qu'il avoit reçu à Phanuël. Après quoi Jacob dreſſa au même endroit un monument de pierres, offrit du vin deſſus, & y répandit de l'huile, pour le conſacrer au Seigneur qui lui avoit apparu. Il ne demeura pas long-tems à Bethel; il s'avança vers la partie méridionale du païs du côté d'Hebron, pour aller voir Iſaac ſon pere, qui demeuroit dans la vallée de Mambré. Comme il étoit en chemin, & environ à la diſtance d'un ſil-

lon de terre (*a*), de la petite Ville d'Ephrata, autrement Bethléem, Rachel fut saisie des douleurs de l'enfantement, & elle mourut après avoir mis au monde un fils qu'elle nomma *Benoni*, c'est-à-dire, le fils de ma douleur. Mais son pere l'appella *Benjamin*, ou le fils de la droite. Jacob y dressa un monument de pierre à Rachel, & ce monument s'y voioit encore du tems de Moïse. On y en montre un encore aujourd'hui, mais on croit que ce n'est pas le même, qui avoit été fait par Jacob; on l'a orné, & renouvellé peut-être plus d'une fois depuis tant de siécles. Jacob eut au même endroit un autre sujet de douleur, Ruben son fils aîné abusa de Bala, qui étoit sa femme. Ce qui ne put être caché à Jacob.

AN DU M. 2273. Avant J. C. 1727.

Naissance de Benjamin, fils de Rachel.

Jacob arriva enfin à Mambré (*a*), près de son pere Isaac, & il y demeura assez long-tems, puisqu'il vêcut environ treize ans avec son pere, qui mourut enfin dans une extrême vieillesse, épuisé par son grand âge, aiant cent quatre-vingt ans accomplis. Esaü & Jacob lui rendirent les derniers devoirs, & l'enterrerent dans la même caverne où étoient Abraham & Sara.

Vers l'an du M. 2275. Avant J. C. 1725.

An du M. 2288. Av. J. C. 1712.

Pendant que Jacob étoit à Mambré, & avant la mort d'Isaac, il eut quelque chagrin domestique à l'occasion de son fils Joseph, dont nous allons donner l'histoire tout de suite. Joseph n'aiant encore que seize ans, étoit emploié par son pere à conduire ses troupeaux, de même que ses autres enfans (*c*),

CH. XXVII.

Joseph encoure la haine de ses freres.

An du M. 2276. Av. J. C. 1727.

(a) Le sillon est à peu près la longueur de 240. pieds de long. *Plin. l.* 18. *c.* 3.

(b) *Genes.* xxxv. 27. & *seq.*

(b) *Genes.* xxxvii. 1. 2. &*c.*

An du M. 2276. Avant J. C. 1724.

& il le mit avec les fils de Bala & de Zelpha, espérant peut-être que ses enfans auroient pour lui plus de considération, que les enfans de Lia. Joseph aiant remarqué quelque désordre parmi ses freres, en donna avis à son pere, & accusa ses freres d'un crime énorme. Cela joint à la jalousie qu'ils avoient conçuë de longue main contre lui, le leur rendit extrêmement odieux ; ensorte qu'ils ne pouvoient lui parler avec douceur. Son pere lui avoit toûjours témoigné plus de tendresse qu'à ses autres enfans, & lui avoit fait faire un habitraié & précieux. Ces petites distinctions allumerent de plus en plus la jalousie de ses freres. Joseph lui-même y donna innocemment occasion, en leur racontant certains songes qu'il avoit eûs, & qui présageoient sa future élévation.

Songes de Joseph.

Ecoutez, leur dit-il, le songe que j'ai eu : Il me sembloit que je liois avec vous des gerbes dans un champ, & que ma gerbe se levoit, & se tenoit debout, pendant que les vôtres venoient se ranger tout au tour, & adorer la mienne. Ses freres lui répondirent : Est-ce donc que vous serez nôtre Roi, & que nous serons assujettis à vôtre domination ? Tout cela augmentoit leur aigreur, & fomentoit la haine qu'ils lui portoient. Il leur raconta encore un autre songe qu'il avoit eu. J'ai cru voir en songe, leur dit-il, le soleil & la lune, & onze étoiles qui m'adoroient. Ce songe aiant été rapporté à Jacob, il lui en fit la reprimande, & lui dit : Est-ce que vôtre mere, vos freres & moi vous adorerons sur la terre ? Toutefois Jacob consideroit tout cela avec attention, & dans le silence, ne doutant point,

que ces ſonges ne fuſſent ſignificatifs.

Un jour que les freres de Joſeph étoient aux environs de Sichem, où ils paiſſoient leurs troupeaux, ſon pere l'envoia pour voir s'ils ſe portoient bien, & ſi les troupeaux étoient en bon état. Joſeph partit donc de la vallée de Mambré près d'Hebron, & alla à Sichem, & fit près de trente lieuës pour les trouver; mais étant arrivé à Sichem, on lui dit qu'ils étoient à Dothaïm, à ſept ou huit lieuës de-là vers le nord. Il y alla, & ſes freres l'aiant apperçu de loin, ſe dirent l'un à l'autre: Voici nôtre ſongeur qui vient, allons tuons-le, & le jettons dans cette vieille cîterne, & nous dirons qu'une bête ſauvage l'a dévoré, & après cela nous verrons à quoi ſes ſonges lui auront ſervi.

An du M. 2276. Avant J. C. 1724.

Joſeph eſt vendu & mené en Egypte.

Ruben les aiant entendu parler ainſi, tâcha de les détourner de cette réſolution; il leur dit de ne point ſoüiller leurs mains dans le ſang de leur frere; mais de le jetter plûtôt dans quelque vieux puits, d'où il ne pût ſortir. Son deſſein étoit de l'en tirer, & de le renvoier ſecretement à ſon pere. Joſeph ne fut pas plûtôt arrivé, que ſes freres le prirent, le dépoüillerent de ſa tunique raiée, & le jetterent dans un vieux puits, où il n'y avoit plus d'eau. Quelques-tems après s'étant aſſis pour manger, ils virent une caravane d'Iſmaëlites, qui venoient des montagnes de Galaad, & qui alloient en Egypte, aiant leurs chameaux chargez de térébinthe, de reſine, & d'autres drogues. Alors Juda dit à ſes freres: Que nous ſervira d'avoir tué nôtre frere, & d'avoir celé ſa mort? Il vaut mieux le vendre à ces Iſmaëlites, & ne point ſoüiller nos mains; car il eſt

AN. DU M. 2276. Avant J. C, 1714.

nôtre frere & nôtre chair. Ses freres y consentirent & l'aiant tiré de la cîterne, ils le vendirent vingt pieces d'argent (*a*) à ces Ismaëlites, ou plûtôt à des Madianites de leur troupe (*b*), qui le menerent en Egypte.

Ruben voulant exécuter son dessein, s'étoit absenté de la compagnie de ses freres; & étant revenu quelque tems après à la cîterne dans le dessein d'en tirer Joseph, il ne l'y trouva plus, & croïant qu'ils l'avoient tué, il déchira ses vêtemens, & vint dire à ses freres : L'enfant ne paroît plus, que deviendrai-je? Mais ils lui dirent ce qu'ils avoient fait, & comme ils l'avoient vendu à des passans. Après cela ils prirent la robe de Joseph, & l'aiant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils tuerent, ils l'envoierent à Jacob, & lui firent dire par celui qui la portoit : Voici une robe que nous avons trouvée, voiez si c'est celle de vôtre fils. Jacob la reconnut sans peine, & dit : Une bête cruelle l'a devoré, une bête farouche a mangé Joseph. Il déchira ses vêtemens, & se couvrit d'un cilice pleurant son fils comme mort. Ses enfans s'assemblerent pour tâcher de le consoler; mais ce fut en vain; il demeura inconsolable, & dit : Je ne cesserai de pleurer, jusqu'à ce que je descende au fond du tombeau avec mon fils.

Cependant les Marchands Madianites, qui avoient acheté Joseph, le conduisirent en Egyp-

(a) Vingt Sicles d'argent font environ 34. livres de nôtre monnoie.

(b) Génés. XXXVII. 28. L'Ecriture semble quelquefois confondre les Ismaëlites avec les Madianites. Voiez Judic. VIII. 22. 24. 26.

te (*a*), & le vendirent à Putiphar Officier de la maison de Pharaon, & Général de ses troupes. Vers le même tems Juda étant allé à Odollan, y épousa la fille d'un Cananéen, nommé Sué. Il en eut trois fils, savoir, Her, Onan, & Séla. Juda donna pour femme à Her son fils aîné, une fille nommée Thamar. Her étoit un très-méchant homme, & le Seigneur le frappa de mort, avant qu'il eut des enfans de son épouse. Juda suivant l'usage du païs (*b*), voulut qu'Onan son second fils épousât Thamar, afin qu'il suscitât des enfans à son frere. Mais Onan considerant, que les enfans qui naîtroient d'elle, seroient censez fils de son frere, empêchoit par une action exécrable qu'elle ne devînt mere : c'est pourquoi le Seigneur le frappa de mort en punition de son crime abominable. Juda dit donc à Thamar : Demeurez veuve dans la maison de vôtre pere, jusqu'à ce que Séla mon dernier fils devienne grand. Mais il n'avoit nulle envie de le donner à Thamar ; de peur qu'il ne mourût comme ses deux freres. Thamar demeura donc dans le veuvage chez son pere, sans que Juda pensât à tenir sa parole. Assez long-tems après Juda perdit sa femme, & après en avoir fait le deüil selon la coûtume, il alla d'Odollam ville située assez près d'Hebron vers le nord, à Thamnat ou Thamnata vers Lydda, ou Diospolis, environ à quatorze lieuës d'Odollam. Il y alla avec Hiras le pasteur de ses troupeaux, ou son ami selon l'Hébreu.

AN. DU M. 2276.
Avant J. C. 1714.
Juda épouse la fille de Sué.

(a) *Genes.* XXXVIII. *1. 2. 3. & seq.*
(b) Génés. XXXVIII. 8. Voiez le Commentaire sur cet endroit.

AN. DU M. 2276. Avant J. C. 1727.

Thamar conçoit Pharez & Zara.

Thamar étant informée du voiage de Juda, quitta ſes habits de veuve, prit un grand voile qui lui cachoit entierement le viſage, & alla ſe mettre comme une courtiſanne, ſur le chemin où Juda devoit paſſer. Juda lui parla, & elle conſentit à ſon mauvais deſir, à condition qu'il lui donneroit un chevreau; Juda le lui promit, & lui laiſſa pour gage ſon anneau, ſon braſſelet & ſon bâton. Thamar aiant donc conçû, ſe retira promptement, & reprit ſes habits de veuve. Quand Juda envoia le chevreau, & qu'il voulut retirer ſes gages, on ne trouva plus la perſonne, & nul ne put dire où elle étoit allée. Trois mois après on vint dire à Juda, que ſa belle-fille étoit groſſe. Juda répondit auſſitôt: Qu'on la faſſe venir en public, & qu'on la brûle. Mais lorſqu'on la menoit au ſupplice, elle envoïa dire à ſon beau-pere: J'ai conçû de celui à qui ſont ces gages. Voiez à qui eſt cet anneau, ce braſſelet & ce bâton. Juda aiant reconnu ſes gages dit: elle eſt plus juſte que moi; puiſque j'ai manqué à ma parole en ne lui faiſant point épouſer Séla mon fils, quoiqu'il fût en âge. Il ne la connut pas néanmoins depuis.

Lorſqu'elle fut ſur le point d'accoucher, elle ſe trouva enceinte de deux jumeaux, & lorſque ces enfans étoient prêts de ſortir, l'un des deux avança la main, à laquelle la ſage-femme attacha un ruban d'écarlate, en diſant, celui-ci doit ſortir le premier. Mais aiant retiré ſa main, l'autre ſortit. Alors la ſage-femme dit: Pourquoi avez-vous ainſi rompu le mur de ſéparation? Comme ſi elle eût voulu dire: Pourquoi avez-vous apporté la diviſion

sion dans vôtre famille, en prévenant ainsi la naissance de vôtre frere : mais cette rupture sera sur vous, c'est à vos risques, l'autre sera censé l'aîné. On appella celui-ci Pharez, c'est-à-dire, division ; & celui qui avoit le ruban d'écarlate, sortit ensuite, & fut appellé Zara, c'est-à-dire, orient.

AN DU M. 2286. Avant J. C. 1714. Avant l'Ere vulg. 1718.

CH. XXVIII.

Joseph sollicité au crime par la femme de Putiphar.

Revenons maintenant à Joseph, dont nous avons commencé l'histoire un peu plus haut. Putiphar son maître aiant reconnu, que Dieu étoit avec Joseph, & que tout réüssissoit entre ses mains (*a*), prit en lui une entiere confiance, & lui donna l'autorité sur sa maison. Joseph répondit à cela avec toute la fidelité, & l'exactitude dont il fut capable ; & le Seigneur bénit la maison de l'Egyptien à cause de Joseph, & il le combla de biens tant à la ville qu'à la campagne ; ensorte que Putiphar ne savoit ce qu'il avoit, tant il étoit riche ; & d'ailleurs il se fioit tellement à Joseph, qu'il ne se mêloit de rien, & n'entroit en connoissance de quoi que ce fût, ne songeant qu'à user de ses biens & à vivre à son aise. Or Joseph étoit beau de visage, agréable, & bien fait de sa personne. Il y avoit déja dix ans, qu'il étoit dans la maison de Putiphar, lorsque sa maîtresse jetta les yeux sur lui, & le sollicita à un crime honteux. Joseph en aiant horreur, lui dit : Vous voiez que mon maître m'a confié tout ce qu'il a dans sa maison, & qu'il se repose de tout sur moi, & qu'il ne s'est reservé que vous seule ; comment donc pourrois-je lui manquer de fidelité, l'outrager d'une maniere si indigne, & offenser mon Dieu

(a) *Genes.* XXXIX.

An. du M. 2286. Avant J. C. 1714.

par un si grand crime ? La passion de cette femme ne fut que plus irritée par le refus de Joseph ; elle continua pendant plusieurs jours à le solliciter, & Joseph demeura toûjours ferme dans sa résolution de ne rien faire ni contre son Dieu, ni contre son maître.

Un jour Joseph étant seul dans la maison de Putiphar, & y travaillant à ce qui concernoit son emploi, sa maîtresse le prit par son manteau, & lui dit de consentir enfin à son desir. Mais Joseph lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit & sortit du logis. Cette femme outrée du refus de Joseph, & changeant son amour en haine, se mit à crier, & appellant les gens de la maison, leur dit : On nous a amené ici cet Hébreu pour nous faire insulte ; il est venu à moi dans le dessein de me corrompre, & m'étant mise à crier, il m'a laissé son manteau que je tenois, & s'est sauvé. Putiphar de retour au logis écouta tout ce que sa femme lui dit ; & trop crédule à ses paroles, fit mettre Joseph dans la prison, où l'on gardoit les prisonniers du Roi ; il le chargea de chaînes (*a*), & le laissa dans l'amertume, & l'ame percée de douleur, de ne pouvoir se justifier, & montrer son innocence. Mais Dieu ne l'abandonna pas dans cette extrémité ; Putiphar fut enfin informé de l'innocence de Joseph, & touché de ses peines, il lui donna dans la prison des marques de sa confiance, en lui remettant le soin des autres prisonniers, en sorte qu'il s'en reposoit entierement sur lui.

(a) *Psalm.* CIV. 8.

Il arriva que deux Officiers du Roi d'Egypte, ſavoir ſon grand Echanſon & ſon grand Pannetier, aiant encouru la diſgrace de leur maître, furent mis dans la même priſon, où étoit Joſeph (*a*). C'étoit Joſeph qui les ſervoit, & qui avoit ſoin d'eux. Quelque tems après leur empriſonnement, ils eurent tous deux en une même nuit chacun un ſonge, qui préſageoit ce qui devoit leur arriver. Joſeph étant entré le matin où ils étoient, & les voiant triſtes, leur en demanda le ſujet. Ils lui dirent, qu'ils avoient eu chacun un ſonge qui leur cauſoit de l'inquiétude, & que pour comble d'affliction, ils n'avoient perſonne qui pût le leur expliquer; car dans l'Egypte l'art d'interpréter les ſonges étoit très-commun; & ces perſonnes étoient de longue main dans l'habitude de ſe les faire expliquer. Joſeph leur dit : N'eſt-ce pas à Dieu qu'il appartient de donner l'interprétation des ſonges? Dites-moi ce que vous avez vû : Dieu pourra me découvrir leur ſignification, comme il le feroit au devin. Alors le grand Echanſon lui dit : Il me ſembloit que je voiois devant moi un ſep de vigne, où il y avoit trois provins, qui pouſſoient peu à peu, premierement des boutons, puis des fleurs, & enfin des raiſins mûrs, dont j'ai exprimé le ſuc dans la coupe que je tenois, & que j'ai préſentée au Roi. Joſeph lui dit : Voici l'interprétation de vôtre ſonge. Les trois provins de la vigne marquent trois jours après leſquels Pharaon ſe ſouviendra de vous, & vous rétablira dans vôtre emploi; ſeulement je vous prie

AN DU M. 2287.
Avant J. C. 1713.
Joſeph explique les ſonges des deux Officiers du Roi d'Egypte.

(a) *Geneſ.* XL.

An du M. 2287. Avant J. C. 1713.

de vous ſouvenir de moi, & de ſupplier Pharaon qu'il daigne me tirer de cette priſon; parce que je ſuis un pauvre Hébreu, qui ait été enlevé par fraude & par violence de mon païs, & qui ai été renfermé ici le plus injuſtement du monde.

Le grand Pannetier voiant que Joſeph avoit ſi bien expliqué le ſonge de l'Echanſon, lui dit: J'ai eu auſſi un ſonge. Il me ſembloit que je portois ſur ma tête trois corbeilles pleines de la plus pure farine; & que dans celle qui étoit la plus haute, il y avoit de toute ſorte de patiſſerie, que l'on peut apprêter pour être ſervie ſur une table; & que les oiſeaux venoient & en mangeoient. Joſeph lui répondit: Voici l'interprétation de vôtre ſonge. Les trois corbeilles ſignifient que vous avez encore trois jours à vivre; après leſquels Pharaon vous fera couper la tête, & vous fera enſuite attacher à une croix, où vous ſervirez de pâture aux oiſeaux. Trois jours après arriva la fête de la naiſſance du Roi, dans laquelle Pharaon fit un grand feſtin à ſes ſerviteurs & à ſes officiers. Alors il ſe ſouvint du grand Echanſon & du grand Pannetier: il rétablit le premier dans ſa charge, & fit attacher l'autre à une croix. Ce qui vérifia l'interprétation que Joſeph avoit donnée à leur ſonge. Mais le grand Echanſon étant rentré en faveur, ne ſe ſouvint plus de Joſeph; il ne penſa qu'à joüir de ſa bonne fortune.

Ch. XXIX. Songes de Pharaon expliquez par Joſeph. An du M. 2289. Av. J. C. 1711.

Deux ans après (a) Pharaon eut un ſonge miſterieux & ſignificatif. Il lui ſembla, qu'il étoit ſur le bord du Nil, d'où ſortoient ſept vaches fort bel-

(a) *Geneſ.* XLI.

An. du M. 2289. Avant J. C. 1711.

les & extrêmement grasses, qui paissoient dans la prairie; & qu'ensuite il en sortit sept autres très-maigres, & toutes défigurées, qui paissoient aussi sur le bord du fleuve en des lieux pleins d'herbes, lesquelles dévorerent les premieres, qui étoient si grasses & si belles. Pharaon s'éveilla tout rempli de ce songe; mais s'étant rendormi, il en eut un autre, où il vit sept épics très-beaux, & remplis de grains, qui sortoient d'une même tige. Ensuite il en vit paroître sept autres fort minces, & déséchez par un vent brûlant; ces derniers dévorerent les premiers, qui étoient si beaux & si pleins. Pharaon s'étant reveillé fut rempli d'inquiétude, & d'abord envoia chercher les devins & les sages du païs, & leur raconta son songe; mais nul ne put lui en donner l'interprétation. Alors le grand Echanson voiant l'embarras où étoit le Roi, se souvint de Joseph, & dit à Pharaon: Seigneur, je reconnois ma faute: Il y a quelque tems que mon Seigneur nous aiant fait mettre en prison, le grand Pannetier & moi, nous eûmes l'un & l'autre un songe qui nous fut expliqué par un jeune Hébreu serviteur du Général de vos troupes, qui étoit dans la même prison; & trois jours après l'évenement vérifia pleinement sa prédiction dans toutes ses circonstances. Aussi-tôt le Roi commanda qu'on fît venir Joseph. On le tira donc de prison; on le rasa; on lui fit changer d'habits, & on le présenta à Pharaon. Ce Prince lui dit: J'ai eu des songes, & personne ne peut m'en donner l'interprétation. Mais on m'a dit que vous étiez fort éclairé dans cette science, & que vous pourriez me les expliquer. Joseph lui

An. du M. 2289. Avant J. C. 1711.

répondit d'une maniere pleine de modestie : Seigneur, ce sera Dieu, & non pas moi, qui rendra au Roi une réponse favorable.

Pharaon lui raconta ensuite ses deux songes, comme nous venons de les dire, & Joseph lui répondit : Les deux songes du Roi ne signifient qu'une même chose, & ils présagent ce qui doit arriver. Les sept vaches si belles & si grasses, & les sept épics si pleins & si beaux, marquent sept années d'abondance, qui doivent venir de suite en Egypte ; & les sept vaches maigres & défaites, & les sept épics vuides & desséchez, marquent sept années de stérilité & de disette, qui suivront les sept années d'abondance. Les sept vaches maigres absorbent & consument les sept vaches grasses, & les sept épics vuides & brûlez dévorent les sept épics pleins, pour montrer que la disette & la famine sera telle, qu'elle fera oublier toute l'abondance des années précédentes. Enfin, Seigneur, les deux songes qui sont venus de suite, & qui ont la même signification, sont une marque qu'ils seront bientôt suivis de l'évenement, & que tout ce qu'ils signifient, arrivera infailliblement. C'est pourquoi il est de la prudence du Roi de choisir un homme sage & habile, à qui il donne l'intendance de toute l'Egypte ; afin qu'il établisse des Officiers dans toutes les provinces, qui pendant les sept années prochaines, qui seront des années d'abondance, ramassent dans les greniers publics la cinquiéme partie des grains de la terre ; & que le tout soit gardé dans des magasins sous la puissance du Roi ; afin que ce blé ainsi mis en réserve, suffise pour les sept

années ſuivantes, qui ſeront des années de ſtérilité; & qu'ainſi le païs ne ſoit pas entierement conſumé par la famine.

AN DU M. 2289. Avant J. C. 1711.

Joſeph eſt établi ſur toute l'Egypte & fait ramaſſer dans les greniers du Roi une très-grande quantité de grains.

Ce conſeil plut à Pharaon & à toute ſa cour, & le Roi dit à ſes Miniſtres : Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, rempli comme lui de l'eſprit des Dieux, & favoriſé de leurs lumieres? Puis donc que les Dieux vous ont découvert ce qui doit arriver, dit-il, en s'adreſſant à Joſeph, je ne croi pas en pouvoir trouver de plus ſage que vous; ce ſera vous qui aurez l'autorité ſur ma maiſon; toute l'Egypte obéïra à vos ordres, & je n'aurai au-deſſus de vous que le nom & la qualité de Roi. Je vous établis aujourd'hui Intendant de toute l'Egypte. En même-tems il tira ſon anneau de ſon doigt, & le mit en la main de Joſeph, le fit revêtir d'une robe de fin lin, ou de cotton; lui mit au col un collier d'or; le fit monter ſur celui de ſes chars, qui ſuivoit d'ordinaire immédiatement le char du Roi, & fit crier devant lui dans tout le païs, que tout le monde eût à lui obéïr, à fléchir le genou devant lui, & à le reconnoître comme Intendant de toute l'Egypte. Le Roi lui dit enſuite : Je ſuis Pharaon; je veux que perſonne ne remuë ni le pied ni la main dans toute l'Egypte, que par vos ordres. Il lui changea auſſi ſon nom, pour marque qu'il le prenoit à lui, & à ſon ſervice, & il l'appella *Zaphnat-Phaneah*, c'eſt-à-dire, celui qui découvre les choſes cachées; & il lui fit épouſer Aſenat fille de Putiphar, Prêtre de la ville d'On, nommée depuis Héliopolis. On diſpute ſi c'eſt le même Putiphar, qui d'abord avoit acheté Joſeph, & qui enſuite le fit mettre en pri-

An. du M. 2290. Avant J. C. 1710.

ſon, qui lui donne ici ſa fille en mariage; ou ſi c'eſt un autre. Les ſentimens des Interprétes ſont partagez ſur cette queſtion (*a*), & je ne vois rien de déciſif ni pour l'une ni pour l'autre opinion.

Joſeph avoit alors trente ans, & il commença auſſi-tôt à entrer dans l'exercice de ſa charge, en allant faire la viſite de toutes les provinces d'Egypte, & en donnant par tout ſes ordres pour ramaſſer la cinquiéme partie des fruits au profit du Roi dans les greniers publics, & en établiſſant des Officiers, pour l'exécution de ſes commandemens. Les années d'abondance vinrent, comme il l'avoit prédit; & la quantité de blé que la terre produiſit fut ſi extraordinaire, qu'elle égaloit le ſable de la mer, & qu'on ne pouvoit la meſurer. Pendant ce tems Dieu bénit le mariage de Joſeph, & lui donna deux fils, il nomma l'aîné *Manaſſé*, c'eſt-à-dire, oubli, diſant: Le Seigneur m'a fait oublier tous mes travaux, & la maiſon de mon pere. Il appella le ſecond *Ephraïm*, c'eſt-à-dire, fructification, diſant: Dieu m'a fait croître dans la terre de mon affliction & de ma pauvreté.

Naiſſance de Manaſſé.

Naiſſance d'Ephraïm.

An du M. 2291. Av. J. C. 1709.

Ch. XXX.

Les freres de Joſeph viennent en Egypte acheter du blé.

La ſeconde année de la ſterilité, du M. 2297. avant J. C. 1703.

Les ſept années de fertilité étant paſſées, les ſept années de ſtérilité vinrent enſuite, & la famine fut générale dans tous les païs d'alentour: mais par la ſage prévoiance de Joſeph, & par le bon ordre qu'il avoit mis dans l'Egypte, il y avoit beaucoup de blé dans le païs, quoique la terre n'y produiſît rien. Cependant le peuple aiant conſumé ſes pro-

(a) Voiez nôtre Commentaire ſur la Genéſe, XLI. 45.

visions

visions, cria à Pharaon, & vint lui demander de quoi vivre. Mais il les renvoia à Joseph, & leur dit de faire tout ce qu'il leur diroit. La famine croissant toûjours Joseph ouvrit les greniers du Roi, & vendit du blé aux Egyptiens, qui venoient à lui de toutes les Provinces de l'Egypte. Jacob son pere aiant appris, qu'on vendoit du froment en Egypte (a), dit à ses enfans d'y aller; afin d'en acheter pour leur famille. Mais il retint avec lui Benjamin, de peur qu'il ne lui arrivât quelque malheur dans ce voiage. Les dix freres de Joseph étant donc arrivez dans ce païs, vinrent comme les autres trouver Joseph, ils se prosternerent devant lui, & le prierent de leur donner de quoi se sustenter; Joseph les reconnut fort bien, quoiqu'il n'en fût pas connu; & il leur parla d'abord durement, & leur demanda d'où ils venoient. Ils répondirent qu'ils venoient du païs de Canaan. Mais, leur dit Joseph, vous êtes des espions; vous venez ici pour considerer les endroits les plus foibles du païs. Ses freres lui répondirent: Monseigneur, vos serviteurs ne sont venus ici, que pour acheter du froment; nous sommes tous enfans d'un même pere, nous n'avons aucun mauvais dessein; nous venons dans un esprit de paix. Joseph insistant toûjours, & soûtenant qu'ils étoient des espions, les dix freres s'expliquerent davantage. Nous sommes douze freres, lui dirent-ils, tous enfans d'un même pere, qui demeure dans le païs de Canaan; le dernier est demeuré avec lui, & l'autre

AN. DU M. 2297.
Avant J. C. 1703.

(a) *Genes.* XLII.

An. du M. 2297. Avant J. C. 1703.

n'eſt plus. Joſeph leur dit avec menaces : Aſſûrément vous êtes des eſpions ; je vais tout à l'heure éprouver ſi ce que vous dites eſt vrai. Par la vie de Pharaon, vous ne ſortirez point d'ici, que le dernier de vos freres n'y ſoit venu. Envoiez l'un de vous pour l'amener, cependant vous demeurerez ici en priſon juſqu'à ce que j'aie reconnu, ſi ce que vous dites eſt vrai ou faux. Autrement, vive Pharaon, je croirai que vous êtes des eſpions. Il les fit donc mettre en priſon pendant trois jours.

Le troiſiéme jour il les fit ſortir de priſon, & leur dit : Faites ce que je vous dis, & vous vivrez ; car je crains Dieu. Si vous venez ici dans un eſprit de paix, que l'un de vos freres demeure dans les liens ; & pour vous, allez avec le blé que je vous donnerai, & ramenez-moi le dernier de vos freres ; afin que je connoiſſe ſi ce que vous me dites eſt vrai. Ils furent donc obligez de prendre ce parti ; & ils ſe diſoient l'un à l'autre : C'eſt juſtement que nous ſouffrons ceci ; parce que nous avons péché contre nôtre frere, & que voiant la douleur de ſon ame, lorſqu'il nous prioit d'avoir compaſſion de lui, nous ne l'écoutâmes point ; c'eſt pour cela que ce malheur nous eſt arrivé. Ruben l'aîné de tous, leur diſoit : Ne vous le diſois-je pas bien, de ne pas commettre une telle cruauté contre cet enfant ; & vous ne voulûtes pas m'écouter ; Voilà maintenant ſon ſang que Dieu nous redemande. En parlant ainſi entr'eux, ils ne ſavoient pas que Joſeph les entendoit, parce que juſqu'alors il leur avoit parlé par un truchement. Cependant touché & attendri par ces diſcours, il ſe retira un moment pour pleurer, &

étant revenu il leur parla de nouveau ; il fit prendre Simeon, qui apparemment avoit été le plus ardent de ses persécuteurs, & le fit lier devant eux, & commanda à ses gens de remplir de blé tous leurs sacs ; mais il avoit dit en secret à ses serviteurs, de remettre dans le sac de chacun d'eux l'argent qu'ils avoient donné.

An. du M. 2297. Avant J. C. 1703.

Les neuf freres de Joseph s'en allerent donc emportant avec eux le blé, que Joseph leur avoit fait donner. L'un d'eux aiant ouvert son sac dans l'hôtellerie, pour donner à manger à son âne, trouva l'argent qu'il avoit apporté, à l'entrée de son sac. Il en donna aussi-tôt avis à ses freres, qui en furent tous remplis d'étonnement, ne sachant ce que ce pouvoit être. Et étant arrivez chez Jacob leur pere, ils lui raconterent par ordre tout ce qui leur étoit arrivé ; comment l'Intendant du païs les avoit fait arrêter comme espions ; que lui aiant déclaré qu'ils étoient tous enfans d'un même pere, & qu'ils avoient encore un de leurs freres à la maison, il avoit retenu Simeon jusqu'à ce qu'il vît le dernier de leurs freres. Après avoir ainsi parlé à Jacob, comme ils vinrent à verser leur blé hors de leurs sacs, ils trouverent chacun leur argent à l'entrée du sac, ce qui les remplit d'étonnement. Alors Jacob leur dit : Vous m'avez réduit à être sans enfans ; Joseph n'est plus au monde, Simeon est en prison, & vous voulez encore m'enlever Benjamin : le mal de tout ceci retombe sur moi. Ruben lui dit : Faites mourir mes deux enfans, si je ne vous ramene Benjamin, confiez-le moi, & je vous le ramenerai très-certainement. Non, dit Jacob, mon fils n'ira

An. du M. 2298. Avant J. C. 1702.

point. S'il lui arrive quelque malheur dans le païs où vous voulez l'emmener, vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui me conduira au tombeau.

Les freres de Jacob retournent en Egypte.

Cependant la famine continuoit à désoler tout le païs (*a*), & le blé que les enfans de Jacob avoient apporté de l'Egypte étoit consumé. Jacob dit donc à ses fils : Retournez en Egypte, pour nous acheter encore un peu de froment. Juda lui répondit : Celui qui commande dans ce païs nous a dit avec serment : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous ne m'ameniez le plus jeune de vos freres. Si donc vous voulez nous confier Benjamin, nous irons : sinon il est inutile d'y aller. L'Intendant du païs ne nous recevra point, & ne nous donnera point de blé. Jacob lui répondit : falloit-il que pour mon malheur, vous lui apprissiez que vous aviez un autre frere ? Juda lui dit : Nous nous trouvâmes engagez par ses demandes à lui déclarer, qui nous étions, d'où nous étions, qui étoit nôtre pere, si nous avions des freres : pouvions-nous deviner qu'il nous diroit : Amenez-nous vôtre jeune frere ? Mais, mon pere, ajoûta Juda, confiez-moi Benjamin, afin que nous puissions partir. Vous voiez que ce retard nous expose à mourir de faim. Je me charge de cet enfant, & s'il ne revient pas, je consens que vous ne me le pardonniez jamais. Si nous n'avions pas tant differé, nous serions déja revenus une seconde fois. Jacob ré-

(a) *Genes.* XLIII.

pondit : Puiſque c'eſt une néceſſité abſoluë, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellens fruits de ce païs-ci, pour en faire préſent à celui qui commande en Egypte : Prenez de la reſine, du miel, du ſtorax, de la myrrhe, du térébinthe, des amandes ; & emportez avec vous le double de l'argent que vous aviez au premier voiage, & reportez celui que vous avez trouvé dans vos ſacs, de peur que ce ne ſoit une mépriſe ; & puiſqu'il le faut, menez avec vous Benjamin vôtre frere. Je prie mon Dieu, le Dieu Tout-puiſſant de vous rendre cet homme favorable ; afin qu'il rende Simeon, qu'il retient priſonnier, & qu'il renvoie Benjamin que je vous confie. Pour moi je demeurerai ſeul, & comme un homme ſans enfans.

An. du M. 2298. Avant J. C. 1702.

Les fils de Jacob exécuterent ce que leur pere avoit dit, & arriverent en Egypte, où ils ſe préſenterent à Joſeph. Joſeph reçut fort bien leurs civilitez ; ordonna à ſes gens de les faire entrer dans ſa maiſon, & de préparer un feſtin ; parce qu'il devoit manger avec ces étrangers à midi. Les freres de Joſeph à qui tout cela étoit ſuſpect, s'entrediſoient : C'eſt ſans doute à cauſe de cet argent, que nous avons remporté dans nos ſacs, qu'il nous fait entrer ici pour nous opprimer, & nous réduire en ſervitude, & nous ravir ce que nous avons. C'eſt pourquoi avant que d'entrer, & étant encore à la porte, ils dirent à l'Intendant de la maiſon de Joſeph : Seigneur, nous ſommes déja venus une fois acheter du blé, & en nous en retournant dans nos maiſons, nous avons retrouvé dans nos ſacs l'argent, que nous avions apporté, ſans ſavoir qui peut l'y

An. du M. 2298. Avant J. C. 1702.

avoir mis ; nous vous rapportons aujourd'hui cet argent ; & en voici encore d'autre pour acheter le froment dont nous avons besoin. L'Intendant leur répondit : Aiez l'esprit en repos ; ne craignez rien ; c'est vôtre Dieu & le Dieu de vôtre pere, qui a remis cet argent dans vos sacs. Car pour moi, j'ai reçû l'argent que vous m'avez donné, & j'en suis content. En même tems il fit sortir Simeon de prison, & le leur amena ; il les fit entrer, leur aporta de l'eau pour laver leurs pieds, & donna à manger à leurs ânes. Cependant il tenoient leurs presens tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi ; car on leur avoit dit qu'ils devoient manger dans sa maison. Joseph étant donc rentré chez lui, ses freres le saluerent en se prosternant jusqu'à terre, & lui offrirent leurs presens. Joseph les salua aussi avec beaucoup de bonté, & leur demanda : Vôtre pere, ce bon vieillard, dont vous m'avez parlé, vit-il encore ? se porte-t-il bien ? Ils répondirent : Nôtre pere vôtre serviteur vit encore, & il est en santé ; en même tems ils se prosternerent jusqu'en terre devant lui. Joseph jettant les yeux sur Benjamain son frere, fils de Rachel sa mere, leur demanda : Est-ce là le plus jeune de vos freres, dont vous m'aviez parlé ? Mon fils, ajoûta-t-il, je prie Dieu qu'il vous bénisse, & qu'il vous soit toûjours favorable. Il se hâta de sortir, parce que ses entrailles avoient été émuës à la vûë de son frere, & qu'il ne pouvoit plus retenir ses larmes. Passant donc dans une autre chambre, il pleura, & après s'être essuié le visage, il revint, & se contenant, il dit à ses gens de servir à manger.

An du M. 2298. Avant J. C. 1702.

On servit donc à manger à Joseph, aux Egyptiens, qui étoient avec lui & à ses freres, chacun à part, & sur des tables séparées : car il n'est pas permis aux Egyptiens de manger avec des étrangers ; parce qu'ils les regardent comme des profanes. On les servit tous selon leur rang & selon leur âge ; & Joseph leur envoia à chacun en particulier de la viande qu'on servit devant lui, & qu'il distribua à chaque convié ; car c'étoit l'usage de ces anciens tems, que le maître du festin coupât lui-même les viandes, & les envoyât à tous ceux qui mangeoient dans la même sale ; ils furent extrêmement surpris lorsqu'ils virent que la part de Benjamain étoit cinq fois plus grande, que celle des autres. Car c'étoit encore-là une autre maniere de faire honneur aux conviez, & de leur marquer de la distinction, de leur faire servir à boire & à manger plus qu'aux autres. Ainsi ils burent & mangerent, & firent grande chere (a) avec Joseph.

Joseph donna ordre en secret à l'Intendant de sa maison (b) de remplir de blé les sacs de ces étrangers, & de remettre leur argent à l'entrée de leur sac ; & outre cela de cacher sa coupe d'argent dans le sac du plus jeune. Tout cela fut exécuté ponctuellement ; & le lendemain au matin on les laissa aller avec leurs ânes. Comme ils furent sortis de la ville, & qu'ils eurent déja fait quelque chemin, Joseph dit à l'Intendant de sa maison : Allez vîte après ces gens-

(a) *Genes.* XLII. 34. *Biberunt & inebriati sunt cum eo.* Voiez nôtre Comment. *Inebriati sunt*, marque simplement qu'ils firent bonne chére.

(b) *Genes.* XLIV.

An du M. 2298. Avant J.C. 1702.

là, arrêtez-les, & leur dites : Pourquoi m'avez-vous rendu le mal pour le bien ? La coupe que vous avez dérobée, est celle dans laquelle mon Seigneur boit, & dont il se sert pour augurer, & pour tirer des présages de l'avenir. Vous avez fait une très-mauvaise action. Joseph passoit pour un grand devin, & un savant interpréte des songes dans le païs. On croioit apparemment, qu'il emploïoit pour cela des moiens secrets, & qu'il devinoit par le moien d'une coupe remplie de liqueur. Il parle ici selon l'opinion qu'avoient de lui les Egyptiens & les Etrangers.

L'Intendant exécuta les ordres de Joseph, & courut après ses freres, & leur fit de grands reproches de leur ingratitude. Il lui répondirent : Pourquoi nôtre Seigneur fait-il cet outrage à ses serviteurs ? & les croit-il capables d'une action si lâche & si indigne ? Nous vous avons rapporté l'argent du premier voiage, que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs, & comment aurions-nous voulu enlever de l'or ou de l'argent de la maison de nôtre Seigneur ? Que celui de vos serviteurs, tel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure ; & pour nous nous demeurerons esclaves de nôtre Seigneur. Il leur dit : Vous mériteriez que l'on vous traitât de cette sorte, mais je me contente que celui qui se trouvera saisi du vol, soit esclave de mon Seigneur, pour les autres je les tiens pour innocens. Ils déchargerent donc aussi-tôt leurs ânes, & ouvrirent leurs sacs, & l'Intendant trouva la coupe dans le sac de Benjamain. Alors aiant déchiré leurs vêtemens, ils retournerent tous à la ville.

Juda à la tête de ses freres vint le premier se

présenter

présenter à Joseph : Ils se prosternerent tous ensemble devant lui, & Joseph prenant la parole, leur dit : pourquoi en avez-vous usé de cette sorte avec moi ? Ne saviez vous pas, qu'il n'y a personne qui m'égale dans la science de connoître l'avenir, & de découvrir les choses cachées ? Juda lui dit : Que répondrons-nous à nôtre Seigneur, & que pouvons-nous lui représenter pour nôtre justification ? Dieu a trouvé l'iniquité de ses serviteurs ; nous sommes tous les esclaves de mon Seigneur, nous & celui à qui on a trouvé la coupe. Joseph répondit : A Dieu ne plaise que j'agisse ainsi ; que celui qui a pris ma coupe soit mon esclave, pour vous autres, allez en paix trouver vôtre pere. Alors Juda s'approchant de plus près lui parla avec confiance, & lui rappella ce qu'il leur avoit dit au premier voiage, & ce qui s'étoit passé dans cette occasion ; il lui marqua la peine que leur pere avoit eu de consentir à la venuë de Benjamin. Il ajoûta : Si donc je me présente devant mon pere sans cet enfant, comme la vie de ce vieillard est attachée à celle de son fils, vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur, qui le conduira au tombeau. Je vous supplie donc, mon Seigneur, de trouver bon que je demeure vôtre esclave ; puisque je me suis rendu caution de cet enfant, & que j'ai dit à mon pere qu'il ne me pardonne jamais cette faute, si je ne lui ramene son fils. Je demeurerai donc esclave de mon Seigneur, & l'enfant s'en retournera ; car je ne puis me resoudre à voir l'extrême douleur, qui accablera nôtre pere, si je ne lui représente pas son enfant.

AN. DU M. 2298. Avant J. C. 1702. Avant l'Ere vulg. 1706.

Joseph ne pouvoit plus retenir ses larmes ; mais

AN. DU M. 2298. Avant J. C. 1702.

CH. XXV.

Joseph se fait connoître à ses freres.

(*a*) comme il étoit environné de plusieurs personnes, il fit sortir tout le monde, afin que nul étranger ne fût présent, lorsqu'il se feroit connoître à ses freres. Alors laissant couler les larmes de ses yeux, il éleva sa voix, qui fut entenduë des Egyptiens & de toute la maison de Pharaon, & il dit à ses freres: Je suis Joseph, mon pere vit-il encore? Mais ses freres ne purent lui répondre, tant ils étoient saisis de fraieur. Il leur parla donc avec douceur, & leur dit: Approchez-vous de moi; & s'étant approchez, il ajoûta: C'est moi-même; je suis Joseph que vous avez vendu à des marchands qui venoient en Egyte. Ne craignez point: c'est le Seigneur qui m'a fait venir ici avant vous, afin de vous conserver la vie, & afin que vous puissiez avoir de quoi vivre. Il y a déja deux ans que la famine a commencé sur la terre, & il en reste encore cinq, pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni recüeillir. Vous voiez que Dieu par un effet secret de sa Providence, m'a rendu comme le pere de Pharaon, Grand-Maître de sa maison, & Intendant de toute l'Egypte; hâtez-vous donc d'aller trouver mon pere, & de lui dire de me venir trouver incessamment; racontez lui ce que vous avez vû, & la gloire dont vous me voiez environné. Je vous ferai donner la terre de Gessen; vous y demeurez avec vos familles & vos bestiaux; je vous y nourrirai vous & vos enfans, pendant les cinq ans de famine qui restent encore à passer. Vous voiez de vos yeux, vous & mon frere Benjamin,

(a) *Genes.* XLV.

que c'est moi-même qui vous parle. En même tems il se jetta au col de Benjamin, & il le baisa en fondant en larmes, il embrassa de même avec beaucoup de tendresse tous ses freres, & après cela ils oserent prendre la liberté de lui parler.

An du M. 2298. Av. J. C. 1702.

Aussi-tôt le bruit se répandit partout, que les freres de Joseph étoient venus. Le Roi & toute la Cour en furent informez, & en eurent grande joie. Et Pharaon ordonna à Joseph, de renvoier ses freres avec leurs charges de blé, & de leur dire d'amener en Egypte leur pere & toute leur famille, & de les assûrer qu'il leur donneroit de quoi se nourrir, & qu'il les combleroit de biens. Il leur fit dire aussi de prendre des chariots de l'Egypte, afin d'amener avec eux tout ce qui leur appartenoit dans la terre de Canaan, sans y rien laisser, parce que tous les biens de l'Egypte seroient à eux. Joseph donc leur fit donner des chariots, suivant les ordres du Roi, & des vivres pour leur voiage; il leur fit present à chacun de deux habits à changer ou de deux paires d'habits, c'est-à-dire, deux tuniques & deux manteaux, mais il en donna cinq à Benjamin; & outre cela trois cens sicles d'argent, c'est-à-dire quatre cens quatre-vingt-huit livres huit sols de nôtre monnoie: il envoia autant d'argent & de robes à son pere avec dix ânes chargez de tout ce qu'il y avoit de plus précieux en Egypte, & dix ânesses qui portoient du blé & du pain pour le voïage. Ainsi les freres de Joseph s'en retournerent remplis de joie dans la terre de Canaan, vers Jacob leur pere. Ils lui dire cette grande nouvelle: Vôtre fils Joseph est vivant, & il commande dans toute la terre d'E-

An du M. 2298.
Avant J. C. 1702.
Avant l'Ere vulg. 1706.

gypte. A ces mots Jacob se reveilla comme d'un profond sommeil : la chose lui paroissoit si incroiable, qu'il ne la pouvoit croire. Mais ses fils l'assûroient, que rien n'étoit plus certain : ils lui raconterent comment toute la chose s'étoit passée, & lui montrerent les chariots & les presens, que Joseph lui envoioit. Alors il dit : Je n'ai plus rien à souhaiter en ce monde, puisque mon fils Joseph vit encore : J'irai & je le verrai avant que je meure.

Israël vient en Egypte avec toute sa famille.

Israël partit donc *(a)* avec toute sa famille, de la vallée de Mambré où il demeuroit, & vint à Bersabée, où il immola des victimes sur l'autel, qui y avoit été érigé d'abord par Abraham, & ensuite renouvellé par Isaac, & enfin par Israël lui-même. La nuit qui suivit ce sacrifice, le Seigneur lui fit entendre sa voix, & lui dit : Je suis le Dieu Tout-Puissant, le Dieu de vôtre pere, ne craignez point d'aller en Egypte, je vous y conduirai & vous y rendrai chef d'un grand peuple, je serai avec vous, & Joseph vôtre fils vous fermera les yeux de ses mains, & vôtre corps sera apporté dans le tombeau de vos peres. Moïse dit que Jacob avoit alors dans sa famille, sans compter les femmes de ses fils, & les esclaves, soixante & six personnes ; mais on ne comprend pas dans ce nombre Jacob, Joseph, Manassé ni Ephraïm. En les y comprenant, il faudroit compter soixante & dix personnes, au lieu de soixante & six. Il y a même beaucoup d'apparence qu'entre ces soixante & dix per-

(a) *Genes.* XLVI.

ſonnes, il y en avoit pluſieurs qui n'étoient pas encore nez, lorſque Jacob vint en Egypte : mais comme ils y naquirent bien-tôt après ſon arrivée, on les a mis avec les autres dans le dénombrement. Il eſt bon de donner ici une liſte des enfans ſortis des douze Patriarches, fils de Jacob.

AN. DU M. 2298. Avant J. C. 1702. Avant l'Ere vulg. 1706.

Dénombrement de la poſtérité des enfans de Jacob.

Ruben ſon fils aîné fut pere d'Henoch, de Phallu, d'Heſron, & de Charmi.

Les fils de Simeon furent ; Jamuël, Jamain, Ahod, Jachin, Sohar, & Saül.

Les fils de Levi furent ; Gerſon, Caath & Merari.

Les fils de Juda ; Her, Onan, Séla, Pharés, Zara.

Les fils d'Iſachar ; Thola, Phua, Job & Semron.

Les fils de Zabulon ; Sared, Elon, & Jahelel.

Les fils de Gad ; Sephion, Haggi, Suni, Eſebon, Heri, Arodi, & Areli.

Les fils d'Aſer ; Jamné, Jeſua, Jeſſui, Beria, & une fille nommée Sara.

Les fils de Joſeph ; Manaſſé & Ephraïm.

Les fils de Benjamin, Bela, Bechor, Aſbel, Gera, Naaman, Echi, Ros, Mophim, Ophim, Ared.

Dan n'eut qu'un fils nommé Huſim.

Les fils de Nephtali furent ; Jaſiel, Guni, Jeſer, & Sallem.

Or Jacob envoia devant lui Juda, pour avertir Joſeph de ſon arrivée ; afin qu'il le vint joindre dans la terre de Geſſen. Joſeph y vînt auſſi-tôt qu'il ſçut que ſon pere y étoit arrivé, & ſe jettant à ſon col, il l'embraſſa en pleurant, & Jacob lui dit : Je

An du M. 2298. Avant J. C. 1702. Avant l'Ere vulg. 1706.

mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vû votre visage, & que je vous ai laissé en vie après moi. Joseph dit ensuite à son pere & à tous ses freres : Je m'en vais dire à Pharaon que vous êtes arrivez de la terre de Canaan, & que vous êtes des pasteurs de brebis & d'autres bestiaux ; & lorsque le Roi vous fera venir, & vous demandera quelle est vôtre occupation, vous répondrez : Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à present, & nos peres l'ont été comme nous. Or vous direz cela afin que l'on vous donne la terre de Gessen pour y habiter ; car les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis. On ne sait pas bien la cause de cette haine ; les uns croient que c'est une ancienne antipathie, fondée sur les maux que les Rois pasteurs ou *Hicsos* firent autrefois dans l'Egypte (*a*). Plusieurs Savans croient qu'ils y firent irruption avant l'arrivée des Hebreux dans le même païs. D'autres veulent que cet éloignement des Egyptiens pour les pasteurs, vienne de ce que les Hebreux tuoient & mangeoient les animaux, que les Egyptiens adoroient, & ce dernier sentiment nous paroît le plus vrai-semblable. Nous verrons ci-après (*b*) que les Hebreux demanderent au Roi d'Egypte la permission, d'aller sacrifier à leur Dieu dans le désert ; parce qu'ils lui devoient immoler des animaux, dont les Egyptiens regardoient la mort comme une abomination.

(a) *Manethon apud Joseph. l. 1. contra Appion. p. 1039. 1040.*

(b) *Exod.* VIII. 26. *Abominationes enim Ægyptiorum immolabimus Domino Deo nostro.*

An du M. 2298.
Avant J. C. 1702.
Avant l'Ere Vulg. 1706.

Joseph alla donc trouver Pharaon, & lui donna avis que ſon pere, ſes freres, avec leur famille, étoient arrivez dans la terre de Geſſen (*a*); il préſenta auſſi au Roi cinq de ſes freres; & le Roi leur aiant demandé quelle étoit leur profeſſion, ils répondirent : Vos ſerviteurs ſont paſteurs de brebis, comme l'ont été nos peres : l'extrême famine qui regne dans la terre de Canaan, nous a obligé de venir en Egypte, pour y trouver de la nourriture pour nous, & des pâturages pour nos beſtiaux. Nous ſupplions le Roi d'agréer que ſes ſervitreus demeurent dans la terre de Geſſen. Le Roi répondit à Jacob, qu'il pouvoit choiſir dans toute l'Egypte l'endroit qui lui paroîtroit le meilleur; & que ſi la terre de Geſſen convenoit à ſes freres, il pouvoit la leur donner; que s'il y avoit parmi eux des hommes habiles, il les établît pour avoir l'intendance de tous les troupeaux du Roi. Joſeph introduiſit enſuite ſon pere devant le Roi, & Jacob ſalua Pharaon, & lui ſouhaita toutes ſortes de proſperitez. Le Roi lui aiant demandé quel âge il avoit, il lui répondit : Les jours de ma vie, ou de mon pelerinage, ſont de cent trente ans, & ce petit nombre d'années, qui n'eſt pas venu juſqu'à égaler celui de mes peres, a été traverſé de beaucoup de maux. Et après avoir ſouhaité au Roi toute ſorte de bonheur, il ſe retira. Après quoi Joſeph mit ſon pere & ſes freres en poſſeſſion de Rameſſé dans le païs de Geſſen, qui eſt le plus fertile de l'Egypte;

(a) *Geneſ.* XLVII.

& il leur fournissoit à tous de quoi se nourrir ; à cause que la famine continuoit à affliger toute la terre, & sur tout l'Egypte & la terre de Canaan.

CH. XXXII.
Joseph ramasse tout l'argent de l'Egypte.
An du M. 2300. & 2301.

Joseph aiant ramassé tout l'argent que le peuple d'Egypte, & celui de Canaan lui avoient apporté pour avoir du blé, le mit dans le trésor du Roi ; alors les Egyptiens, à qui il ne restoit plus d'argent, vinrent la sixiéme année de la sterilité lui demander de quoi se nourrir. Mais Joseph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, & je vous donnerai du bled en échange. Ils lui amenerent donc tout leur bétail, & il leur donna de la nourriture. L'année suivante qui étoit la septiéme de la famine, ils vinrent lui offrir leurs terres & leurs personnes, pour avoir de quoi se nourrir : & Joseph acheta par ce moien leurs terres & leurs corps au profit du Roi ; de maniere que tous les Egyptiens devinrent esclaves du Roi, & que ce Prince fut le seul propriétaire de toutes leurs terres, à l'exception des terres des Prêtres, qui leur demeurerent en propre ; parce que le Roi leur fournissant du blé des greniers publics, ils ne furent pas dans la nécessité de vendre leurs fonds. Après cela Joseph dit au peuple : Vous savez que vous êtes au Roi, vous & toutes vos terres : Je vous ai sustentés jusqu'ici, nous voici à la septiéme année de sterilité, & l'année prochaine la terre produira du grain, à son ordinaire. Je vais vous rendre vos animaux, & vous donner de quoi semer vos champs ; mais à condition que vous donnerez la cinquiéme partie de vos fruits au Roi, & les quatre autres parties seront pour vous, pour l'entretien

Joseph achete les terres & les personnes des Egyptiens.
An du M. 2302.
Av. J. C. 1698.

tretien de vos familles, & pour ensemencer vos terres. Le peuple accepta ces conditions avec joie; & depuis ce tems-là jusqu'à plusieurs siécles après, on paia aux Rois d'Egypte la cinquiéme partie de tous les fruits, excepté les terres des Prêtres, qui demeurerent exemtes de ces charges. Pour empêcher que cette nouvelle imposition ne causât quelque soûlevement dans le païs, & que le peuple accoûtumé à cultiver ses propres champs, ne trouvât cette charge trop forte, Joseph fit passer les particuliers d'une Ville & d'un canton dans un autre (*a*), & leur donna indifféremment les bêtes & les champs qu'il jugea à propos, comme un maître qui envoie ses esclaves cultiver ses terres dans les lieux qu'il leur assigne.

AN DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

Jacob aiant vêcu dix-sept ans en Egypte (*b*), sentit que ses forces commençoient à lui manquer, & il fit venir Joseph son fils, & lui dit: Si j'ai trouvé grace devant vous, mettez vôtre main sur ma cuisse, & promettez-moi avec serment, que vous ne m'enterrerez point en Egypte: mais qu'après que je me serai endormi avec mes peres, vous me transporterez hors de ce païs, & vous me mettrez dans le sepulcre de mes ancêtres. Joseph le lui promit: mais Jacob souhaita qu'il y joignît le serment. Et comme Joseph eut proferé le serment, Jacob se recoucha & remit sa tête sur le chevêt, car il s'étoit mis sur son séant pour parler à son fils (*c*).

Mort de Jacob. Depuis l'an du M. 2298. jusqu'en 2315. avant J. C. 1695.

(a) Voiez l'Hébreu, le Chald. le Syr. & l'Arabe du ℣. 12. Genese XLVII.

(b) Genés. XLVII. 28. &c.

(c) Genés. XLVII. 31. *Quo jurante adoravit Israël Deum conversus ad lectuli caput.* Il adora le Seigneur tourné vers le chevet de son lit. Les

AN DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

Peu de tems après on vint dire à Joseph que son pere étoit plus mal qu'à l'ordinaire (*a*). Il prit avec lui ses deux fils Manassé & Ephraïm, & vint le voir. On dit à Jacob, que Joseph étoit venu pour lui rendre visite; Jacob reprenant ses forces, & se mettant à son séant sur son lit, lui dit: Le Dieu Tout-puissant, qui m'a apparu à Luzan, m'a béni, & m'a promis de me faire croître, de multiplier ma race, de me rendre chef d'un grand peuple, & de me donner la terre de Canaan, pour la posseder à jamais dans la personne de mes enfans. J'adopte aujourd'hui vos deux fils Ephraim & Manassé; ils seront à moi, & seront mis au nombre de mes enfans, comme Ruben & Simeon. Mais les autres fils que vous pourrez avoir après eux, seront à vous, & hériteront dans leur rang des biens que vous leur laisserez. Car comme je venois de Mésopotamie je perdis Rachel sur le chemin de Bethléem, ou d'Ephrata, n'étant éloigné de cette Ville, que de la longueur d'un sillon ordinaire.

Jacob donne sa bénédiction à Ephraïm & à Manassé.

En même-tems Jacob aiant apperçu les fils de Joseph, interrompit son discours, & demanda: Qui sont ceux-ci? Joseph répondit: Ce sont les fils, que le Seigneur m'a donnés en ce païs-ci. Faites-les approcher de moi, répondit Jacob, afin que je les bénisse; car ses yeux s'étoient obscurcis, & il ne voioit que confusément, à cause de son ex-

---

Septante, *Il adora tourné vers le haut de son bâton.* Du bâton de commandement de Joseph. Mais l'Hébreu se peut fort bien traduire par: *Il se penche sur le chevet de son lit.* ישתחו על ראש המטה

(a) *Genes.* XLVIII.

trême vieillesse. Il embrassa donc ses deux petits-fils, & les baisa ; & il dit à son fils : Dieu m'a voulu donner la joie de vous voir, & il m'accorde encore pour surcroît celle de voir vos enfans. Joseph les aiant retirez d'entre les bras de son pere, l'adora, se prosternant contre terre. Et aiant mis Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche de Jacob, & Manassé qui étoit l'aîné, à sa gauche, c'est-à-dire, à la droite de son pere, il les approcha tous deux de Jacob afin qu'il les bénît : mais Jacob étendant la main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm, qui étoit le plus jeune, & mit sa main gauche sur la tête de Manassé qui étoit l'aîné, changeant ainsi la disposition naturelle de ses mains. Il commença à les bénir en disant : Que Dieu en présence de qui ont marché mes peres Abraham & Isaac, le Dieu qui est mon Pasteur depuis ma jeunesse jusqu'aujourd'hui : Que l'Ange qui m'a délivré de tous maux, bénisse ces enfans. Qu'ils portent mon nom, & celui de mes peres Abraham & Isaac. Qu'ils se multiplient sur la terre.

AN. DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

Mais Joseph remarquant, que son pere avoit mis sa main droite sur la tête d'Ephraim qui étoit le cadet, en eut de la peine, & prenant la main de son pere, il voulut la porter sur la tête de Manassé, qui étoit l'aîné, & il dit à Jacob : Vos mains ne sont pas bien, mon pere, car celui-ci est l'aîné. Mais Jacob ne voulut rien changer, & il lui dit : Je le sai bien, mon fils, je le sai bien ; celui-ci sera aussi chef d'un grand peuple, & sa race se multipliera ; mais son frere qui est plus jeune sera plus grand

An du M. 2302. Avant J. C. 1698.

que lui, & sa race se multipliera dans les nations. Jacob continuant à les bénir, ajoûta : Israël sera béni en vous, & on dira : Que Dieu vous bénisse comme il a béni Ephraïm & Manassé. De cette sorte il donna la préference à Ephraïm au-dessus de Manassé.

Jacob donne à Joseph son champ de Sichem.

Ensuite adressant sa parole à Joseph, il lui dit : Vous voiez que je m'en vais mourir ; Dieu sera avec vous, & il vous ramenera au païs de vos peres. Je vous donne en héritage par-dessus vos freres, cette portion du champ que j'ai gagné sur les Amorrhéens par mon épée & par mon arc. Il parle de l'héritage qu'il avoit acheté des enfans d'Hemor (*a*), lorsqu'il arriva dans le païs de Canaan, après son retour de la Mésopotamie ; c'est dans ce même champ que fut enterré Joseph, lorsque les Israëlites furent entrez sous Josué dans la terre promise (*b*). On ignore la raison qui fait dire à Jacob, qu'il a conquis ce terrain par son épée & par son arc. A moins qu'il ne fasse allusion à la violence que ses deux fils Simeon & Levi exercerent contre les Sichemites (*c*), violence qu'il n'approuva jamais (*d*), mais qui ne laissa pas de lui assurer la possession non seulement du champ qu'il avoit d'abord acheté, mais aussi de tout le terrein de Sichem.

Ch. XXXIII. Jacob bénit tous ses fils séparément.

Enfin Jacob fit venir autour de lui tous ses fils pour les bénir, & pour leur annoncer ce qui devoit

(a) *Genes.* XXXIII.
(b) *Josué.* XXIV 32
(c) *Genes.* XXXIV. 25.
(d) *Genes.* XXXIV. 30. & XLIX. 5. 6.

leur arriver dans les derniers tems, & il leur parla en ces termes : Ecoutez enfans de Jacob : Ecoutez Israël vôtre pere. Ruben mon fils aîné, vous qui êtes ma force, & le commencement de ma vigueur: vous deviez être le premier dans les dons, le plus grand en autorité. Vous aviez droit d'esperer toutes les prérogatives attachées à la qualité de mon premier né ; mais vous vous êtes répandu comme l'eau ; vous ne croîtrez point ; c'est-à-dire vôtre tribu ne sera ni nombreuse, ni puissante ; parce que vous avez monté sur le lit de vôtre pere, & que vous avez soüillé sa couche. Il fait allusion à l'inceste de Ruben avec Bala, rapporté ci-devant (*a*). La tribu de Ruben vêcut toûjours dans Israël sans aucune des distinctions, qui sont pour l'ordinaire attachées à la qualité de premier né ; il n'eut ni l'empire sur ses freres, ni le sacerdoce, ni le double lot.

AN. DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

Bénédiction de Ruben.

Jacob continua : Simeon & Levi sont freres dans le crime, très-unis pour faire le mal ; leur épée est une épée d'iniquité ; ou suivant une autre version, ils ont été les instrumens d'une guerre injuste. Il insinuë la guerre qu'ils firent à Hemor & aux Sichemites (*b*). Que mon ame ne participe jamais à leur complot, que ma gloire n'entre point dans leur assemblée ; parce que dans leur fureur ils ont tué un homme, & dans leur ressentiment, ils ont percé un mur ; ou, suivant les Septante, ils ont coupé les jarets à un taureau ; que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre ; que leur colere

Simeon & Levi blâmez par Jacob.

(a) *Genes.* xxxv. 22. (b) *Genes.* xxxiv. 25.

AN. DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

ſoit en exécration parce qu'elle eſt cruelle. Je les diviſerai dans Jacob, & je les diſperſerai dans Iſraël. C'eſt-à-dire, je punirai leur union trop étroite en les diviſant de demeures, & en les diſperſant dans le païs de leurs freres. On ſait que Levi n'eut point de partage dans la terre promiſe, & qu'il demeura dans les villes qui lui furent aſſignées dans les différens partages des tribus d'Iſraël. La tribu de Simeon n'eut proprement pour héritage, qu'une portion de celui de Juda (*a*), & quelque terre qu'elle fut obligée d'aller chercher dans les montagnes de Séïr, & dans le deſert de Gazor (*b*).

Bénédiction de Juda.

Après cela Jacob s'adreſſant à Juda, lui dit: Vous êtes Juda de nom & d'effet: vôtre nom ſignifie la loüange, & vos freres vous combleront d'éloges. Vôtre main s'appeſantira ſur vos ennemis, & les enfans de vôtre pere ſe proſterneront devant vous. Juda vous êtes un jeune lion; vous venez de ravir vôtre proie. O mon fils! Il s'eſt repoſé, il s'eſt couché comme un lion, comme un vieux lion qui a pris ſa proie; qui oſera l'éveiller. Le ſceptre ne ſera pas ôté de Juda, & le Prince ne ſortira point de ſa race, juſqu'à la venuë de Silo, de celui qui doit être envoié, & qui ſera l'attente des nations. On ſait que J. C. le vrai Silo, le bonheur & le déſiré des nations, eſt ſorti de la race de Juda. Jacob continuë: Juda liera ſon ânon à la vigne, & vous attacherez, ô mon fils, vôtre âneſſe au ſep de la vigne. Il lavera ſa robe dans le vin, & ſon manteau dans le ſang du raiſin. Ses yeux ſont

(a) *Joſué.* XIX. I. & *ſeq.* (b) I. *Paralip.* IV. 27. 39. 41.

plus beaux que le vin, & ses dents plus blanches que le lait. Ces dernieres prédictions regardent les excellentes vignes qui devoient se rencontrer, & qui se rencontrerent en effet dans le lot de la tribu de Juda. C'est dans cette tribu, qu'étoit le torrent, ou la vallée du raisin, d'où les hommes envoiez par Moïse cueillirent ce raisin, qu'ils rapporterent à deux sur un bâton, pour montre de la fertilité de ce païs. On assûre qu'encore aujourd'hui on en voit de fort gros dans la vallée d'Hebron, qui pourroit bien être celle où coule le torrent du raisin (*a*).

An du M. 2302. Avant J. C. 1698.

Bénédiction de Zabulon.

En parlant à Zabulon Jacob dit : Zabulon habitera sur le rivage de la mer, & près du port des navires. Il s'étendra jusqu'à Sidon. Il ira trafiquer jusques-là. Qui n'admirera la précision de cette prophétie, qui deux cens ans avant la conquête de la terre de Canaan, & dans un tems où ni Jacob, ni ses enfans ne possedoient pas un pouce de terre dans ce païs, a désigné d'une maniere si exacte les limites d'un partage, dont le sort devoit décider, & dont il décida en effet sous Josué (*b*). Le lot de Zabulon s'étendit depuis la mer méditerranée à l'occident, jusqu'à la mer de Genezareth à l'orient.

Bénédiction d'Issachar.

En parlant à Issachar, il dit : Issachar comme un âne fort & vigoureux, demeurera dans les bornes de son partage, il a vû que le repos est bon, &

(a) Voiez le Commentaire sur les Nombres, ch. XIII. ℣. 24. 25.

(b) Ceci arriva l'an du monde 2315. Le partage du païs de Canaan se fit en 2560.

AN. DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

que sa terre est excellente, il a baissé l'épaule sous le fardeau, & il s'est assujetti à paier le tribut. Mais le Chaldéen & les Rabbins prennent le texte dans un autre sens ; ils traduisent ainsi : Issachar a vû que son partage étoit bon, & que sa terre étoit fertile, il s'assujettira les Provinces, & exterminera les peuples qui les habitent, & il rendra tributaire ceux qui resteront dans son partage. Le premier sens paroît plus conforme à l'Hébreu. Cette tribu posseda le plus beau & le plus fertile canton de la terre de Canaan, & souvent elle fut assujettie aux étrangers, sur tout sous les Juges.

Bénédiction de Dan.

Il dit à Dan : Dan gouvernera son peuple, comme une autre tribu d'Israël. Que Dan soit comme un serpent dans le chemin, comme un Ceraste dans un sentier, qui mord le pied du cheval pour faire tomber le cavalier. Le Ceraste est un serpent, qui se cache dans le sable, & qui a des especes de cornes qui lui ont fait donner le nom de Ceraste ou de cornu. On croit que Jacob vouloit marquer que la tribu de Dan, qui n'étoit pas fort nombreuse, puisque Dan n'avoit eu qu'un seul fils (*a*), ne laisseroit pas de produire Samson un des plus illustres Juges de son peuple.

Bénédiction de Gad.

Jacob dit à Gad : Quant à Gad une troupe de voleurs, ou de soldats viendra l'attaquer ; mais lui-même s'attroupera pour les poursuivre. Cette tribu eut son partage au-delà du Jourdain, dans un terrain fort exposé aux courses des Arabes. Mais

(a) *Genes.* XLIV. 23.

ceux

ceux de Gad toûjours alertes & aguerris, ſe défendront & feront à leur tour des courſes ſur les terres de leurs ennemis. On donne auſſi cet autre ſens à la bénédiction de Jacob. Gad combattra tout armé à la tête d'Iſraël; c'eſt ce qu'on vit, lorſqu'après avoir reçu leur partage au-delà du Jourdain, ils s'engagerent à paſſer le fleuve à la tête de leurs freres, & à les aider dans la conquête de tout le païs de Canaan; après quoi ils s'en retournerent victorieux, & chargez de dépoüilles.

AN. DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

Bénédiction d'Aſer.

En parlant à Aſer, il dit: Le pain d'Aſer ſera excellent, il fera les délices des Rois. En effet Aſer eut un des plus excellens païs de la Paleſtine. Mais on peut donner à l'Hébreu un autre ſens: Aſer produira d'excellentes huiles, dont il ſe nourrira, & il fournira des mets délicieux au Roi. Les huiles du païs d'Aſer étoient excellentes. C'eſt avec ces huiles que l'on paîtriſſoit les pains & les patiſſeries les plus délicieuſes.

Bénédiction de Nephtali.

Il dit à Nephtali: Nephtali eſt comme un cerf échappé; la grace eſt répanduë dans ſes paroles; ou, ſuivant une autre traduction: Nephtali eſt comme un arbre, qui pouſſe des branches nouvelles, & dont les rejettons ſont beaux & fertiles. Il veut parler apparemment de la prodigieuſe multiplication de cette tribu; Nephtali n'avoit que quatre enfans lorſqu'il vint en Egypte, & ſa tribu étoit de cinquante-trois mille quatre cens hommes capables de porter les armes, lorſque les Hébreux ſortirent de ce païs, deux cens quinze ans après.

Bénédiction de Joſeph.

Lorſque le tour de Joſeph fut venu, Jacob lui donna ſa bénédiction en termes pompeux: Joſeph

An du M. 2302. Avant J. C. 1698.

croîtra, & se multipliera toûjours de plus en plus Son visage est beau & agréable ; les filles ont couru sur la muraille pour le voir. Mais ceux qui étoient armez de dards, (ses freres jaloux & cruels), l'ont piqué avec des paroles aigres, ils l'ont querellé & lui ont porté envie. Il a mis son arc & sa confiance dans le Très-Fort, & les chaînes de ses bras ont été rompuës par la main du tout-puissant Dieu de Jacob. Il est sorti de-là (de prison), pour être le pasteur & la force d'Israël. On peut aussi donner cet autre sens à l'Hébreu : Joseph est comme une branche d'un arbre chargé de fruits, comme une branche d'un arbre planté sur le courant d'une fontaine. Ses rejettons sont semblables à ceux qui croissent le long des murailles. Mais ces guerriers, ces archers, (c'est ainsi qu'il nomme avec indignation ceux qui l'avoient vendu) l'ont aigri, & ont tiré leurs fléches contre lui ; ils lui ont porté envie. Son arc est demeuré ferme, ou plûtôt lui-même est demeuré ferme, comme un archer posté dans un lieu avantageux, & fort d'assiette, & ses bras ont été affermis. D'autres (*a*) entendent ceci des ennemis de Joseph. Leur arc s'est rompu avec violence, & les nerfs de leurs bras se sont relâchez par la force du Dieu tout-puissant de Jacob.

Israël continua à le bénir, en disant : Le Dieu de vôtre pere sera vôtre secours, & le Tout-puissant vous comblera des bénédictions du ciel, des bénédictions de l'abîme d'en bas, des bénédictions du lait, & des mamelles, & du fruit des entrailles. Ce-

(a) Voiez les Septante, & le Comment. sur la Génés. XLIX. 24.

la veut dire, qu'il lui ſouhaite des pluies & de la roſée en abondance, des ſources d'eau des fontaines, beaucoup de lait & de beurre, heaucoup d'enfans & de bétail. Il ajoûta : Que les bénédictions, que vôtre pere vous donne, ſoient au-deſſus de celles qu'il a reçuës de ſes peres, qu'elles demeurent ſur la tête de Joſeph, ſur la tête du Prince (*a*), parmi ſes freres, juſqu'à la venuë du déſiré des collines éternelles. Ou ſuivant une autre traduction ; Que les bénédictions de vôtre pere prévalent ſur les bénédictions des montagnes, & par deſſus le déſiré des collines éternelles (*b*), c'eſt-à-dire, que Dieu vous comble de plus de fruits, de vin & d'huile, que n'en produiſent les montagnes de Canaan, ſi anciennes & ſi fécondes (*c*). Ou bien : Que les vœux que je forme en vôtre faveur, s'élevent auſſi haut que les montagnes éternelles (*d*) ; qu'ils ſoient auſſi féconds, que les productions les plus abondantes, & les plus riches des montagnes de la Paleſtine, qui ſont ſi fertiles. *Le déſiré des montagnes* peut marquer ce qu'il y a de plus exquis & de meilleur dans les côteaux.

AN DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

Bénédiction de Benjamin.

En parlant de Benjamin, le dernier de ſes fils, il dit : Benjamin eſt un loup raviſſant. Le matin il ravira la proie, & le ſoir il partagera les dépoüilles. Cela marque la valeur & la force de ceux de cette

(a) L'Hébreu *Nazir* ſignifie celui qui eſt couronné. Dans la Cour des Rois d'Orient, le Nazir eſt l'Intendant des Officiers de la Maiſon du Roi.

(b) Voiez le Commentaire ſur la Genéſe XLIX. 26. & comparez Deut. XXXIII. 15.

(c) Comparez Deut. III. 25.

(d) Comparez Iſai. VII. 11. & *Pſalm*. XXXV. 6. 7.

AN. DU M. 2302. Avant J. C, 1698.

Tribu. On ſait la guerre qu'ils ſoûtinrent ſeuls contre toutes les autres Tribus, pour une très-mauvaiſe cauſe, à l'occaſion de l'outrage fait à la femme d'un Lévite; laquelle avoit été violée à Gabaa (*a*). L'Ecriture les dépeint comme les meilleurs combattans, & les plus habiles Archers d'Iſraël (*b*).

CH. XXXIV. Mort de Jacob. An du M. 2302. Il étoit âgé de 147. ans.

Voilà les bénédictions, que Jacob donna à chacun de ſes fils ſéparément; après quoi il leur parla en commun; & leur dit: Je vais me réünir à mon peuple; enterrez-moi dans la caverne du champ de Macphela, qu'Abraham acheta d'Ephron le Héthéen; c'eſt là où Abraham, & Sara, Iſaac, Rebecca, & Lia ſont enterrez. Aiant donné ces ordres, il ſe recoucha, & remit ſes pieds ſur ſon lit; car il leur avoit parlé étant ſur ſon ſéant, & expira en leur préſence. Joſeph auſſi-tôt ſe jetta ſur le viſage de ſon pere (*c*), fondant en larmes, & lui donna le dernier baiſer. En même-tems il commanda aux embaumeurs, ou Médecins d'Egypte, de l'embaumer à la maniere du païs. Toute l'Egypte le pleura pendant ſoixante-dix jours, c'eſt-à-dire pendant tout le tems qu'on emploia à l'embaumer. Car les embaumeurs après avoir tiré le cerveau, & les entrailles, que l'on lavoit dans du vin de palmier, & dans des drogues fortes & aſtringentes, commençoient à oindre tout le corps d'huile de cédre, de myrrhe, de cinnamome, & autres matieres pareilles, pendant trente jours; enſuite ils le mettoient dans le ſel de nitre, pendant environ quarante jours (*d*); de ma-

(a) *Judic.* XIX. XX.
(b) *Judic.* XX. 15. 16.
(c) *Geneſ.* L. 1. 2.
(d) Voiez Herodote l. 2. c. 86.

niere que pour achever de l'embaumer, il falloit ſoixante-dix jours entiers. On ne faiſoit toutes ces cérémonies, que pour des perſonnes de conſideration; mais Joſeph ne voulut rien épargner pour ſon pere.

An du M. 2302. Avant J. C. 1698.

Le tems du deüil étant paſſé, Joſeph dit aux Officiers de la Maiſon de Pharaon (parce qu'étant dans le deüil, & en habit lugubre, il ne lui étoit pas permis de ſe préſenter devant le Roi) Si j'ai trouvé graces à vos yeux, repréſentez, je vous prie, au Roi, que mon pere m'a recommandé avant ſa mort, & m'a fait promettre avec ſerment, que je l'enterrerois dans ſon ſépulcre, qu'il s'eſt préparé dans la terre de Chanaan : Que je puiſſe donc avec l'agrément de Pharaon, aller promptement lui rendre ce dernier devoir, & je reviendrai auſſi-tôt. Pharaon lui accorda volontiers ſa demande, & les principaux Officiers de ſa Cour l'accompagnerent. Il fut auſſi accompagné de toute ſa maiſon, & de tous ſes freres; ils ne laiſſerent dans la terre de Geſſen, que leurs femmes, leurs petits enfans & leur bétail. Il y eut grand nombre de chariots, & une nombreuſe troupe à cette cérémonie; & lorſqu'ils furent arrivez à l'aire d'Atad, que pluſieurs (*a*) confondent avec Bethagla ſur la mer morte, à plus de ſeize lieuës d'Hebron, & du lieu où le corps devoit être enterré, tout le convoi s'arrêta & y célébra encore le deüil de Jacob pendant ſept jours, avec beaucoup de pleurs & de cris : ce qui fit donner à

(a) *Hieronym. in locis. Bocard. alii ſcript. vide, ſi placet, & Auguſtinum qu. 171. in Geneſ. Menoch. & alios.*

AN DU M. 2302.

ce lieu le nom de *deüil de l'Egypte*. Enſuite ils le porterent dans le ſépulcre du champ de Macphela, dans la vallée de Mambré, près d'Hebron; & puis ils s'en retournerent tous en Egypte.

Jacob avoit cent quarante-ſept ans, lorſqu'il mourut (*a*): il avoit vêcu dix-ſept ans dans l'Egypte. Les prédictions que nous avons de lui ſur le ſort de ſes fils, & ſur la venuë du Meſſie, font bien voir qu'il étoit favoriſé du don de Prophétie. Les Juifs lui donnent pour Précepteur l'Ange Peliel, de qui il apprit beaucoup de choſes ſurnaturelles. Les Ebionites lui avoient ſuppoſé un ouvrage intitulé *l'Echelle du Ciel* (*b*), dans lequel ils lui faiſoient expoſer à leur maniere le myſtere de l'échelle, qu'il avoit vûë à Bethel (*c*). On lui attribuoit auſſi un autre livre apocryphe, nommé *le Teſtament de Jacob*, que le Pape Gelaſe a mis parmi les apocryphes. Les Juifs lui attribuënt certaines prieres, qu'ils recitent tous les ſoirs, & quelques Pſeaumes, entr'autres les quinze Pſeaumes graduels, qu'il compoſa, dit-on, dans la maiſon de Laban. Mais nous ne faiſons aucun fond ſur ces ſortes de traditions, à moins qu'elles n'aient quelque ſolide fondement dans l'Hiſtoire, ou dans l'Ecriture.

Or les enfans de Jacob craignant que leur frere Joſeph ne conſervât quelque reſſentiment de l'injure, qu'ils lui avoient faite autrefois en le vendant aux Iſmaëlites, & qu'après la mort de leur pere il ne ſe

(a) L'an du Monde 2315.

(b) Voiez S. Epiphan. *contra hæreſ. l. 1. ſect. 30.*

(c) *Geneſ.* XXVIII.

vengeât du mal qu'ils avoient voulu lui faire, ils lui envoierent une députation pour lui dire : Vôtre pere avant sa mort nous a commandé de vous prier de sa part, de pardonner à vos freres le crime qu'ils ont commis contre vous ; & nous-mêmes nous vous en demandons très-humblement pardon. Joseph fut touché de ces paroles jusqu'à verser des larmes ; & ses freres l'étant venu trouver, & s'étant prosternez en sa présence, avec des protestations de respect & de soûmission, il leur dit : Ne craignez rien ; Pouvons-nous résister à la volonté de Dieu. Le Seigneur a changé en bien le mal que vous m'avez voulu faire, en m'élevant dans l'honneur où vous me voiez, pour être le salut de plusieurs peuples. Ne craignez donc point, je vous nourrirai vous & vos enfans. Et il les consola en leur parlant avec beaucoup de douceur & de tendresse.

AN. DU M. 2302. Avant J. C. 1698.

CH. XXXV. Mort de Joseph An du M. 2369. Av. J. C. 1631.

Joseph après avoir vêcu cent dix ans mourut en Egypte l'an du monde 2369. après avoir vû ses petits-fils jusqu'à la troisiéme génération (*a*). Etant prêt de mourir, il fit venir ses freres, & leur dit : Le Seigneur vous visitera après ma mort, & vous fera sortir de ce païs, pour entrer dans la terre qu'il a promise à Abraham, à Isaac & à Jacob ; je vous conjure d'emporter avec vous mes os de ce païs. Ayant achevé ces paroles il mourut, & fut embaumé à la maniere des Egyptiens, & mis dans un cercüeil, en attendant que le Seigneur visitât les enfans d'Israël. On a débité bien des fables sur ce

(a) *Genes.* I. 25. *& seq.*

An. du M. 2369. Avant J. C. 1631.

cercüeil & ſur l'endroit où il fut caché (a). Quelques-uns ont dit, que les Egyptiens étant informez que les Hébreux ne ſortiroient point de l'Egypte qu'ils n'euſſent ce corps, le cacherent dans le lit du Nil, après en avoir détourné les eaux, qu'ils remirent enſuite dans leur premiere place. D'autres (b) diſent, que les Egyptiens cacherent ſon cercüeil dans le tréſor de leurs Rois; parce qu'il leur avoit été prédit par les Magiciens, que ſi les Hébreux emportoient ce corps, l'Egypte tomberoit dans des ténébres très-affreuſes, & dans une infinité de maux.

Jean de Limoge, qui vivoit au treiziéme ſiécle, nous a donné vingt lettres, comme de Pharaon à Joſeph, & de Joſeph à Pharaon; mais il n'a jamais prétendu, que ces lettres aiant été écrites par ceux dont elles portent le nom. C'eſt une fiction dans laquelle il introduit Joſeph, qui donne à Pharaon des avis pour le bon gouvernemenr de ſon Roiaume. Ces lettres ſont adreſſées à Thibaut Comte de Champagne & de Brie, qui mourut en 1216. On les trouve dans quelques anciennes Bibles latines ſous le nom de *Morale ſomnium Pharaonis* (c). On lit auſſi pluſieurs particularitez de la vie de Joſeph dans ſon prétendu Teſtament, qui eſt dans le livre intitulé: Teſtament, des douze Patriarches, & dans le Miroir hiſtorial de Vincent de Beauvais. Mais on ne doit faire aucun fond ſur toutes ces

(a) Voiez la vie de Moïſe publiée par M. Gaulmain p. 33. & les notes l. 2. c. 2.

(b) Teſtament des XII. Patriarches, *in Simeone*.

(c) Voiez Fabricius *de apochryph. v. teſt. p. 441.* & ſuiv.

traditions,

traditions, qui nous viennent originairement des Juifs.

AN. du M. 2369. Avant J. C. 1631.

Le Pſalmiſte (*a*) nous dit que Pharaon établit Joſeph ſur toute ſa maiſon, afin qu'il inſtruiſît ſes Princes comme lui-même, & qu'il enſeignât la ſageſſe à ſes Conſeillers. On a inferé de là, que Joſeph avoit montré la Philoſophie, les arts & les ſciences aux Egyptiens. On l'a confondu avec Serapis, avec Oſiris, avec Adonis, avec Hermès, ou Mercure Triſmegiſte, ou Thaut fameux inventeur des arts & des ſciences dans ce païs-là. On trouve un mauvais livre de Magie, intitulé, *Le miroir de Joſeph*, que l'on a attribué à ce ſaint Patriarche. (*b*) Trogue Pompée (*c*) dit, que Joſeph apprit dans l'Egypte, les arts magiques & la ſcience d'interpreter les prodiges, & d'expliquer les ſonges. (*d*) Artapane raconte qu'il inventa les meſures, & qu'il mit des bornes aux champs. Du tems de Saint Jerôme (*e*) on voioit encore le mauſolée de Joſeph dans la Paleſtine ; il y fut enterré près de Sichem, dans le champ que Jacob ſon pere avoit acheté d'Hemor Amorrhéen. Ce qui n'arriva qu'après que les Hebreux furent entrez dans la terre promiſe. On montre aux voiageurs dans l'Egypte des puits & d'autres ouvrages, que l'on attribuë à Joſeph ; mais on ne doit pas beaucoup écouter les peuples vains & ignorans ſur de pareilles antiquitez. Les Orien-

(a) *Pſalm.* CIV. 22.
(b) Naudé Apolog. des grands hommes accuſez de magie. *c. 15. alii.*
(c) *Juſtin. l. 36.*
(d) *Artapan. apud Euſeb. præpar. l.* IX. *c. 23.*
(e) *Hieronym. qu. Heb. in Geneſ.*

AN DU M. 2427. Avant J. C. 1473.

Roi nouveau en Egypte qui persécute les Hebreux.

teaux ont gâté presque toutes les histoires anciennes par des additions frivoles qu'ils y ont faites.

Après la mort de Joseph (*a*), il s'éleva en Egypte un Roi nouveau, qui ne se souvenoit pas des services, que ce Patriarche avoit rendus à l'Egypte, & aux Rois ses prédecesseurs. Ce qui n'étoit pas fort extraordinaire dans un païs où les Rois anciennement n'étoient point succesifs, mais électifs (*b*), & où tous les sujets sont considerez comme esclaves du Roi (*c*). Un espace de plus de soixante ans (*d*) qui s'écoulerent, & le regne de plusieurs rois qui vêcurent depuis la mort de Joseph jusqu'au Prince qui commença à persecuter les Israëlites (*e*), étoient plus que suffisans pour faire perdre la connoissance de tout ce que Joseph avoit fait en faveur des Egyptiens. Ceux qui veulent que les Israëlites aient demeuré en Egypte quatre cens trente ans entiers (*f*), sont obligez de dire que depuis la mort de Joseph, jusqu'au Prince qui commença à persecuter les Hebreux, il se passa un espace plus long, que soixante ans. Nous supposons qu'ils n'y demeurerent en tous que deux cens quinze ans.

CH. XXXV.

Histoire de Job.

Avant que d'entrer dans l'histoire de la servitude des Israëlites en Egypte, & de leur délivrance sous Moïse, il est bon de donner ici l'histoire de Job, qui est arrivée vers le même tems, que Moïse parut parmi les Hebreux; puisque Moïse & Job ou

(a) *Exod. 1. 8.*
(b) *Diodor. Sicul. l. 2. c. 1.*
(c) *Genes.* XLVII. 19. 20.
(d) An du monde 2430.
(e) Usserius met sept Rois depuis la mort de Joseph en 2369. jusqu'à Ramesses Miamum, qui persecuta les Hebreux en 2430.
(f) Voiez Exod. XII. 40.

Jobab ſont dans le même dégré de diſtance d'Abraham & d'Iſaac, l'un par Eſaü & l'autre par Jacob. Voici les aïeux de Moïſe : Abraham, Iſaac, Jacob, Levi, Amram pere de Moïſe. Voici ceux de Job : Abraham, Iſaac, Eſaü, Rahuël, Zara pere de Jobab, ou Job.

Année incertaine.

Job donc étoit un Prince Iduméen, fils de Zara & d'une mere native de Bozra (*a*). On dit qu'il regna à Denaba dans l'Idumée, aiant eu pour prédeceſſeurs Balac fils de Beor, & pour ſucceſſeurs Ernon ſon propre fils. D'autres ſoûtiennent, que la patrie de Job étoit Aſtarot-Carnaïm au-delà du Jourdain, entre Bozra, Edraï & Abila. Les Hébreux & pluſieurs Auteurs après eux (*b*), donnent à Job pour femme Dina, fille de Jacob, ce qui eſt inſoûtenable, dans l'hypothéſe que Job ſoit le même que Jobab. Les Mahometans appellent ſa femme *Rahonan* ; d'autres ſans s'expliqner d'avantage, diſent que Job épouſa une femme Arabe. L'Ecriture ne nous dit rien de toutes ces particularitez. Elle nous apprend ſimplement (*c*), que Job étoit un homme puiſſant parmi les peuples d'Orient, dont la demeure étoit dans la terre de Hus, ou dans l'Auſite à l'Orient du Jourdain, & des montagnes de Galaad, dans l'Idumée ancienne, & aux environs de la Ville de Bozra. Job n'étoit point circoncis, & ne ſuivoit pas les loix cérémonielles données par Moïſe ; quoiqu'il ait pû en avoir quel-

(a) *Vide additiones in Edit. Græca lib. Job.*

(b) *Chald interp. Rupert. l. 8. c. 11. in Geneſ. Toſtat. Genebr. pſeudo-Philo, quæſt. in Geneſ. alii.*

(c) *Job. c. 1. 3.*

Année incertaine.

que connoiſſance, puiſqu'il parle aſſez clairement de l'endurciſſement de Pharaon (*a*), & du paſſage de la mer rouge (*b*). Les Peres ſuppoſent qu'il étoit Roi dans ſa Ville, & il y a dans ſon livre pluſieurs expreſſions, qui marquent ou qui inſinuent la même choſe (*c*).

Job étoit un homme droit, juſte, équitable; craignant Dieu, fuiant le mal, compatiſſant envers les pauvres, attentif à bien gouverner ſa famille & ſes ſujets, ou ſes domeſtiques, d'une patience & d'une ſoûmiſſion aux ordres de Dieu, à l'épreuve des plus terribles diſgraces. Il nous apprend lui-même (*d*);, qu'il avoit fait un pacte avec ſes yeux pour ne penſer pas ſeulement à une Vierge; qu'il ne dédaignoit pas d'entrer en jugement avec ſon ſerviteur & ſa ſervante, lorſqu'ils croioient avoir à ſe plaindre de lui. Qu'il ne refuſoit jamais au pauvre ce qu'il demandoit & ne faiſoit pas attendre en vain les yeux de la veuve. Qu'il ne mangeoit pas ſeul ſon pain, & qu'il en faiſoit part à l'orphelin. Que la compaſſion étoit cruë avec lui dès l'enfance; qu'il n'avoit jamais negligé de fournir des habits aux pauvres & à ceux qui étoient nuds, qu'il n'avoit point levé la main ſur le pupille; qu'il avoit toûjours craint le Seigneur, comme des flots ſuſpendus au-deſſus de lui; qu'il n'avoit pas mis ſa confiance dans l'or, ni dans les richeſſes; qu'il ne s'étoit point réjoüi de la ruine, ni de la diſ-

(a) *Job.* XV. 24. 25.

(b) *Job.* XXVI. 12. comparé à Iſaie. LI. 9.

(c) Voiez le comment. ſur Job. I. 3.

(d) *Job.* XXXI. 1. 2. *& ſeq.*

grace de son ennemi ; qu'il avoit veillé sur sa langue, pour l'empêcher de médire de son prochain, & de faire des imprécations contre ses ennemis. Que sa porte étoit toûjours ouverte à l'étranger & aux voiageurs ; qu'il n'avoit point tenu son peché caché par un déguisement, & une hypochrisie criminelle ; que ni la puissance, ni le grand nombre ne l'avoient jamais ébranlé, quand il avoit été question de rendre la justice. Voilà quel étoit Job dans le tems de sa plus grande prosperité.

Année incertaine.

Il étoit à la tête d'une famille nombreuse & florisante aiant sept fils, & trois filles ; il possedoit sept mille moutons, trois mille chameaux, cinq cens paires de bœufs, & cinq cens ânesses. Il avoit aussi un grand nombre de domestiques, & il étoit célébre par ses grands biens & par son merite, parmi tous les peuples d'Orient, c'est-à-dire de l'Arabie déserte, de la Chaldée, & de la Mésopotamie. Ses richesses étoient aussi grandes qu'il le pouvoit désirer, suivant le goût du tems & du païs, auquel il vivoit. Ses enfans alloient les uns chez les autres, & se traitoient chacun à leur tour. Les fils envoioient prier leurs trois sœurs de venir manger & boire avec eux. Et lorsque le cercle des jours étoit achevé, Job envoioit chez ses enfans, & il les purifioit, en offrant pour eux des sacrifices, ausquels ils assistoient ; priant Dieu de leur pardonner les fautes, qui pouvoient leur être échapées par paroles, ou par pensées. Telle étoit la conduite de Job dans son domestique.

Un jour les Anges du Seigneur s'étant présentez devant Dieu, pour lui rendre conte de ce qui

Année incertaine.

CH. XXXVI.

Les Anges de Dieu se presentent devant le Seigneur. Satan se trouve avec eux: il accuse Job.

se passoit parmi les hommes, Satan se trouva aussi parmi eux, & Dieu lui aiant demandé d'où il venoit, il répondit, qu'il avoit fait le tour de la terre, & l'avoit parcouruë toute entiere. Le Seigneur ajoûta : N'as-tu point consideré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre ; qui est un homme droit, simple, craignant Dieu, & ennemi de tout mal ? Satan répondit : Est-ce en vain que Job craint Dieu, n'avez-vous pas comme remparé de toute part sa personne, sa maison & tous ses biens ? Vous avez versé vos bénédictions sur les œuvres de ses mains, & tout ce qu'il possede se multiplie de plus en plus ; mais étendez un peu vôtre main, & frappez ce qui est à lui ; & vous verrez s'il ne vous maudit pas en face. Le Seigneur répondit à Satan : Va, tout ce qu'il a est en ton pouvoir ; mais je te défens de porter la main sur lui. On conçoit bien que tout ce dialogue ne doit pas s'entendre à la lettre, & que c'est une simple prosopopée fort expressive, & à la portée du peuple, pour lui prouver deux grandes veritez de la religion : La premiere, que le Demon auteur du peché & du mensonge, ne cherche qu'à tenter les gens de bien, & à les engager dans le crime & dans la rebellion contre Dieu. La seconde, que cet ennemi des hommes, n'a de pouvoir contre nous, qu'autant que Dieu lui en donne ; & que Dieu ne lui en donne jamais contre ses élûs, qu'autant qu'il est expedient pour leur salut.

Satan étant donc sorti de devant le Seigneur, alla pour exercer contre Job sa malice dans toute l'étenduë du pouvoir que Dieu lui en avoit donné.

Un jour que les fils & les filles de ce ſaint homme mangeoient enſemble dans la maiſon de leur frere aîné ; un homme vint tout à coup dire à Job : Comme vos bœufs labouroient, & que vos âneſſes paiſſoient au pré, les Sabéens ſont venus fondre ſur nous, ont enlevé tous vos beſtieaux, ont paſſé vos gens au fil de l'épée, & je me ſuis ſauvé ſeul pour vous en porter la nouvelle. Cet homme parloit encore, lorſqu'un ſecond vint, & lui dit : Le feu du Ciel eſt tombé ſur vos moutons, & ſur ceux qui les gardoient, & les a réduits en cendre : Je me ſuis ſauvé ſeul pour vous en venir annoncer la nouvelle. Il n'avoit pas achevé de parler lorſqu'un troiſiéme vint dire à Job : Des voleurs de Chaldée ſe ſont diviſez en trois bandes, & ſe ſont jettés ſur vos chameaux, il les ont enlevez, & ont tué tous vos gens ; & je me ſuis ſauvé ſeul, pour vous en avertir. Cet homme parloit encore, quand un quatriéme ſe préſenta devant Job, & lui dit : Lorſque vos fils & vos filles mangeoient enſemble dans la maiſon de leur frere aîné, un vent impetueux s'étant levé tout à coup du côté du déſert, a ébranlé les quatre coins de la maiſon, l'a renverſée ſur vos enfans, & les a tous écraſez ſous ſes ruines ; tout ce qui étoit dans la maiſon eſt peri ; je me ſuis échappé ſeul, pour vous informer de ce triſte événement.

Année incertaine.

Alors Job ſe leva, déchira ſes vêtemens, ſe coupa les cheveux, ſe jetta par terre, & adora Dieu en diſant : Je ſuis ſorti nud du ventre de ma mere, & j'y retournerai nud. Le Seigneur m'avoit tout donné, le Seigneur m'a tout ôté ; il n'eſt arrivé que ce qui lui a plû ; que le nom du Seigneur ſoit

Année incertaine.

La personne de Job est livré à la malice de Satan.

loüé. En tout cela Job ne pecha point ; il ne lui échappa pas une parole d'emportement contre Dieu.

Une autre fois les Anges, ou les enfans de Dieu s'étant encore présentez devant le Seigneur, Satan se trouva au milieu d'eux, & le Seigneur lui dit : D'où viens-tu ? il répondit : J'ai fait le tour de la terre, & je l'ai toute parcouruë. Le Seigneur ajoûta : N'as-tu pas consideré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre, homme simple, juste, droit, craignant Dieu ; qui conserve l'innocence & la patience au milieu des maux, dont je l'ai frappé tout innocent qu'il est, parce que tu m'y as sollicité. Satan répondit : L'homme donnera toûjours peau pour peau, il abandonne tout, pour sauver sa vie ; ou plûtôt, il est vrai, qu'il a perdu son bétail, ses domestiques, ses enfans, mais tout cela est hors de lui : il les donne aisément comme en échange, pour conserver sa vie & sa santé, à laquelle vous n'avez pas touché : Mais étendez vôtre main sur sa personne, frappez ses os & sa chair, & vous verrez s'il ne vous maudira pas en face. Le Seigneur dit à Satan : Va, il est entre tes mains, mais ne touche point à sa vie.

Satan étant donc sorti de devant le Seigneur, frappa Job d'une effroyable playe, depuis la plante des pieds jusqu'à la tête. Il nous apprend lui-même que tout son corps n'étoit qu'un ulcere (*a*), que Satan le frappa coup sur coup, sans lui donner de relâche (*b*), que ses ulceres fourmilloient de vers,

(a) *Job.* II. (b) *Job.* XVI. 15.

Année incertaine.

& rendoient un pus d'une puanteur insupportable (*a*) ; qu'il disoit à la pourriture : Vous êtes mon pere ; & aux vers : Vous êtes ma mere & mes sœurs (*b*). Il étoit réduit à nétoier ses ulceres avec un test de pot cassé, ne pouvant user de ses doigts, ou à cause de leurs enflures, ou à cause des ulceres dont ils étoient chargez, comme le reste de son corps (*c*) ; il étoit dénué de tout secours, & abandonné de tout le monde ; dans la nudité & dans l'indigence ; assis hors de la ville sur un fumier (*d*) ; il souffroit une ardeur interne, & une espece de fiévre aiguë & continuelle, qui le consumoit (*e*) ; il étoit décharné, épuisé, défait, couvert de rides, & il ne lui restoit, que les levres autour des dents. Il avoit l'haleine d'une puanteur si insupportable, que sa femme même en avoit horreur, & que tous les siens l'avoient abandonné (*f*). Il étoit tellement défiguré, que ses amis ne le reconnoissoient plus (*g*) ; il souffroit une esquinancie étouffante, qui lui faisoit souhaiter une prompte mort (*h*). Il étoit tourmenté par une langueur mortelle, par des inquiétudes & de facheux songes (*i*) ; ses yeux s'étoient obscurcis à force de pleurer (*k*) ; il crioit jour & nuit, & ses cris étoient aussi fort, que le rugissement du Lion (*l*), tant sa douleur étoit vive. Plusieurs ont cru que le fond de sa maladie étoit

(a) *Job.* VII. 5.
(b) *Job.* XVII. 4.
(c) *Job.* II. 8. 7.
(d) *Job* II. 8.
(e) *Job* XXX. 16. 30.
(f) *Job.* XIX. 17.
(g) *Job.* II. 12.
(h) *Job.* VII. 15.
(i) *Job.* VI. II. 12. 13. VII. 4. 13. 14. XIV. 15. VI. 4. VII. 14.
(k) XVI. 17.
(l) Job. III. 24.

Année incertaine.

une des plus dangereuses especes de lépre, qu'on connoisse (*a*).

Job étant donc ainsi frappé de Satan, fut obligé de sortir de la Ville. Alors sa femme lui vint dire : Quoi ! vous demeurez encore dans vôtre patience, & dans vôtre simplicité ? Maudissez Dieu, & puis vous mourrez. Comme si elle disoit : Vraîment vous voilà bien recompensé de vôtre justice & de vôtre pieté ! Rendez graces à Dieu de vous avoir ainsi traité, & mourez trnaquilement au milieu des maux dont il vous accable. Ou bien : Maudissez Dieu, afin qu'il vous fasse bien-tôt mourir, & que la mort vous délivre de tant de maux. On croit que ceci n'arriva, que plusieurs mois après que Job fut tombé dans cette disgrace, & que sa femme accablée de pauvreté, & reduite à aller gagner sa vie par son travail, se laissa enfin aller à l'impatience (*b*).

Job sans beaucoup s'émouvoir lui répondit : Vous parlez comme une femme, qui n'a point de sens ; si nous avons reçû les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux ? Dans tout cela Job ne pécha point par ses lévres, & ne donna aucune marque d'emportement.

Cependant trois amis de Job, qui demeuroient dans le païs des Emiréens, aiant appris par la renommée les maux qui lui étoient arrivez, vinrent

(a) Voiez nôtre Dissertation sur la maladie de Job.

(b) Voiez l'addition, qui est dans les Septante après le ỷ. 9. & nôtre Commentaire.

chacun de leur païs pour le voir, & pour le consoler. Eliphaz vint de Theman, ville de l'Idumée, & celébre par la sagesse dont ses habitans faisoient profession (*a*); Baldad un des descendans de Sué fils d'Abraham & de Cethura (*b*), & Sophar de Naamath. Eliu fils de Barachel de la race de Buz fils de Nachor, s'y trouva aussi; mais on ne sait d'où il venoit, & l'Ecriture ne le compte pas parmi les amis de Job.

Année incertaine.

Les trois amis de Job étoient des Princes (*c*) fort éclairez en matiere de religion & de morale, & remplis des sentimens les plus élevez sur la divinité; ils étoient de ces anciens sages de l'Idumée & de l'Arabie, dont nous parlent les Prophétes. Etant arrivez près de Job, d'abord ils ne le reconnurent point; mais Job, aiant levé les yeux, & ses amis s'étant approchez plus près, ils jetterent un grand cri, répandirent des larmes, déchirerent leurs vêtemens, jetterent de la poussiere en l'air & sur leur tête, & s'assirent auprès de lui sans lui dire un mot, car il voioient que sa douleur étoit extrême. Ils demeurerent en cet état pendant sept jours, sans que ni Job, ni aucun deux ouvrît la bouche. Mais enfin Job fit eclater ses plaintes, & témoigna la grandeur de sa douleur en des termes très vifs, & que nous aurions peine à excuser d'impatience, & d'emportement, si l'on ne savoit que les Orienteaux ont des manieres d'exprimer leurs sentimens, qui sont plus animées, plus fortes, plus passion-

(a) *Jerem.* XLIX 7. *Baruc.* III. 22. 23.

(b) *Genes.* XXV. I. 6.

(c) Job. II. 15.

Année incertaine.

nées, que les nôtres. Ce sont des hyperboles, qu'il faut réduire beaucoup au-dessous de leur signification, pour les ramener à leur veritable sens.

Eliphaz de Theman, le plus considerable de ces trois amis, au lieu de consoler Job, & d'entrer dans ses peines, l'accuse d'impatience, & lui reproche sa foiblesse ; il soûtient qu'il n'est affligé que pour ses pechez. C'est le principe qu'il soûtient dans tout le livre de Job, aussi bien que Baldad, & Sophar. Job au contraire défend par tout sa propre innocence, & fait voir que Dieu étant maître absolu de sa créature, peut l'affliger & l'éprouver en ce monde, quand même elle n'auroit commis aucun crime. C'est là la clef de tout ce livre. Et cette question, qui a toûjours été fort agitée parmi les hommes, y est traitée de part & d'autre avec autant de solidité, que d'éloquence ; car on peut dire que cet ouvrage renferme la plus belle & la plus sublime poësie qui ait jamais été ; quoiqu'on n'en connoisse pas bien la mesure, & qu'on n'en sente pas l'harmonie ; mais les paroles seules, les tours & les sens, en donnent une très-grande & très-avantageuse idée.

Après que les trois amis de Job eurent disputé long-tems pour soûtenir chacun sa thése & son sentiment, Eliu entra dans la dispute, & s'éleva contre Job & contre ses amis, n'étant content ni des uns, ni des autres. Il les traite avec une extrême hauteur ; & trouve que les amis de Job ont mal soûtenu les interêts de Dieu & de sa justice. Il prétend que Job a dit : Je suis juste, & Dieu

ne me traite pas ſelon l'équité ; il y a de la fauſſeté dans le jugement qu'il porte contre moi, & je ſuis percé de fléches très cuiſantes, ſans que j'aye peché. Eliu ajoûte : Où trouvera-t-on un homme ſemblable à Job, qui inſulte à Dieu, & qui avale l'impiété comme l'eau ? Il traite Job d'homme injuſte, & prie le Seigneur de continuer à le frapper. Il lui donne des inſtructions, & lui reproche d'avoir dit que Dieu ne ſe met en peine ni de la juſtice, ni des pechez des hommes.

Année incertaine

Dieu finit la diſpute entre Job & ſes amis.

Pendant qu'Eliu parloit ainſi, le Seigneur parut tout à coup au milieu deux (*a*) ; non d'une maniere viſible, mais caché dans l'obſcurité d'une nuée. D'abord il reprit Job de ſa préſomption, & de la liberté avec laquelle il avoit parlé pour ſa défenſe ; il releve la grandeur, la puiſſance & la ſageſſe de Dieu ; il oblige Job à reconnoître qu'il a mal parlé (*b*), en ſoûtenant ſon innocence avec trop de vivacité. Il le juſtifie toutefois quant au fond, & reconnoît que ſon ſentiment eſt le veritable, qu'il a vêcu dans l'innocence & dans la juſtice ; il déſaprouve les diſcours des trois amis de Job, ſavoir, Eliphaz, Baldat & Sophar, & les condamne à offrir des Sacrifices pour expier leurs pechez. Prenez, leur dit-il (*c*), ſept taureaux & ſept béliers : allez à mon ſerviteur Job, & offrez pour vous ces animaux en holocauſte. Job mon ſerviteur priera pour vous ; je le regarderai & l'écouterai favorablement ; afin que vôtre impruden-

(a) *Job.* XXXVIII.
(b) *Job.* XLII.
(c) *Job.* XLII 8.

Année incertaine.

ce ne vous ſoit point imputée ; car vous n'avez pas parlé dans la verité comme mon ſerviteur Job. Ils exécuterent ce que le Seigneur leur avoit dit ; Job pria pour eux, & leur faute leur fut pardonnée. On ne doute point, que ce ne ſoit lui qui offrit ces ſacrifices ; il étoit Prêtre du Très-Haut, & immoloit ſouvent des holocauſtes pour ſa famille ; ainſi qu'on la vû au commencement de ſon hiſtoire.

Jacob rétabli dans ſon premier état.

Dieu touché de l'humilité, de la patience & de la douleur de Job, lui rendit la ſanté, & le double de tous les biens qu'il avoit poſſedez auparavant. Tous ſes freres & ſes ſœurs, ſes parens & amis, qui l'avoient connu dans ſon premier état, le vinrent trouver, & mangerent avec lui dans ſa maiſon. Ils le conſolerent de tous les maux qui lui étoient arrivez, & ils lui firent préſent chacun (a) d'une Keſitha, & d'un pendant d'oreille d'or ; c'eſt-à-dire, comme nous le croions, d'une bourſe pleine d'or, & d'un pendant d'oreille d'or. Le Seigneur verſa ſes bénédictions ſur ce ſaint homme dans ſon dernier état, plus qu'il n'avoit fait dans le premier. Il eut quatorze mille brebis, ſix mille chameaux, mille paires de bœufs & mille âneſſes. Dieu lui donna auſſi ſept fils & trois filles ; c'eſt-à-dire autant qu'il en avoit eu avant ſa diſgrace ; Dieu ne les lui rendit pas au double, comme il avoit fait tout le reſte, parce que ſes fils & ſes filles n'étoient pas perdus, & qu'ils vivoient & ſubſiſtoient dans une autre vie.

(a) *Gregor. Philipp. Bed. Grot. Hebræi in Job.*

Job avoit vêcu, à ce qu'on croit (*a*), ſoixante-dix ans dans la proſperité; Dieu lui rendit le double de ces années après ſa diſgrace; & il vêcut encore cent quarante ans (*b*); de ſorte que tout le tems de ſa vie fut de deux cens dix ans. Cela ſuppoſe, que ſa diſgrace ne dura qu'un an; ce qui eſt contraire au ſentiment de pluſieurs Interprétes, qui la font durer ſept ans (*c*). Mais le terme d'un an ſuffit pour placer tout ce que l'Ecriture nous en raconte. Le texte des Septante porte, que Job vêcut après ſa diſgrace cent ſoixante-dix ans, & que tout le tems de ſa vie fut de deux cens quarante ans (*d*). Quelques exemplaires portent deux cens quarante-huit ans.

Année incertaine.

Nous n'entrons pas ici dans l'examen de l'Auteur du livre de Job, ni du tems auquel il a été écrit; nous ne nous attachons point non plus à refuter ceux, qui ont crû que Job eſt un perſonnage feint, qui n'a jamais exiſté, & que ſon livre eſt une tragedie, ou une fiction; où il ne faut pas chercher une véritable hiſtoire. Ezechiel (*e*) Tobie (*f*), Saint Jacques (*g*), Ariſtée (*h*), les Peres Grecs & Latins, & les Auteurs Hébreux le reconnoiſſent, comme un homme qui a réellement exiſté, & dont l'hiſtoire eſt véritable : & nous n'y trouvons rien qui nous empêche de la reconnoître pour autentique, quoique nous ne puiſſions pas préciſément en marquer la datte comparée à celle de l'hiſtoire

(a) *Hebræi & alii pleriq.*
(b) *Job.* XLII. *16.*
(c) *Olympiodor. Suidas.*
(d) Voiez nôtre Commentaire ſur Job II. 9. & XLII. 16.
(e) *Ezech* XIV. *14.*
(f) *Tobi.* II. *12. 15.*
(g) *Jacobi.* V. *11.*
(h) *Ariſteas apud. Euſeb. præparat. Evangel. l. 9. c. 25.*

ſacrée des Hébreux. L'écrivain, quel qu'il ſoit, ſans rien changer au fond de l'hiſtoire, & à la vérité des faits, a pû mettre en vers les ſentimens, les demandes & les réponſes de Job & de ſes amis.

LIVRE SECOND.

CHAP. I. Commencement de la perſécution contre les Hébreux par le Roi d'Egypte.
An du M. 2427.
Av. J. C. 1573.

REVENONS à préſent à l'Hiſtoire des Hébreux. Ce peuple s'étoit extraordinairement multiplié dans l'Egypte (*a*) ; ils s'y étoient tellement augmentez & fortifiez, qu'ils donnoient même de la jalouſie, & de (*b*) l'inquiétude au Roi & au peuple du païs. Il s'éleva un Roi qui ne ſongeant plus aux importans ſervices, que Joſeph avoit rendus à l'Etat, & aux Princes ſes prédéceſſeurs, prit la réſolution de les opprimer, & d'empêcher qu'ils ne ſe multipliaſſent davantage ; de peur, diſoient-ils, que ſi nous nous trouvions attaquez par nos ennemis, ils ne ſe joignent à eux, & ne ſe ſauvent de l'Egypte, ce qui porteroit un grand préjudice au païs. C'étoit à cauſe des ſervices que les Egyptiens en exigeoient, & des travaux qu'on leur faiſoit faire au profit du Roi. Ce Prince donc établit ſur eux des Officiers pour préſider à leurs travaux, & pour les accabler par des charges inſupportables. On les obligea de bâtir pour le Roi les Villes de Miſchenoth, de Pithom, & de Rameſſés. Les Septante y

(a) *Exod.* 1. 7. *& ſeq.* (b) *Herodot.* l. 2.

ajoûtent

ajoûtent la Ville d'On, autrement nommée Héliopolis. La Ville de Mischenoth, ou des Tentes, n'est pas bien connuë. *Pithom* est aparemment la même que *Pathumos*, marquée par Herodote (*a*) dans le Nôme Arabique. Ramessés est peut-être la même que Paprémise, dont parle aussi Herodote (*b*); Pline (*c*) parle aussi des *Ramises*, & des *Patamiens*, entre l'Arabie & l'Egypte, dont apparemment Pithom & Ramessés étoient les capitales.

An. du M. 2427. Avant J. C. 1573. Avant l'Ere vulg. 1577.

Les travaux dont on accabloit les Hébreux, en les obligeant de travailler à cultiver la terre, & à faire des briques & du mortier pour les édifices du Roi d'Egypte, au lieu de les affoiblir & de les diminuer, sembloient au contraire contribuer à leur accroissement & à leur multiplication; ensorte que Pharaon fit venir les deux principales sages-femmes des Hébreux, dont l'une s'appelloit Sephora, & l'autre Phua, & leur donna cet ordre: Lorsque vous accoucherez les femmes des Hébreux, aussi-tôt que l'enfant naîtra, si c'est un mâle, faites-le mourir; & si c'est un fille, reservez-la. Mais ces sages-femmes retenuës par la crainte de Dieu, n'obéïrent point au commandement du Roi, & conserverent les enfans mâles. Le Roi en aiant été informé, les fit venir, & leur demanda pourquoi elles en avoient usé de la sorte contre ses ordres. Mais elles lui répondirent: Les femmes des Hébreux ne sont pas comme celles des Egyptiens; car elles savent elles-mêmes accoucher, & elles sont délivrées

(a) *Herodot. l. 2. c. 158.*
(b) *Herodot. l. 2. c. 5. 9. 71. 165.*
(c) *Plin. l. 6. c. 28*

AN DU M. 2430. Avant J. C. 1570. Avant l'Ere vulg. 1574.

avant que nous ſoions arrivées. Elles ſont comme ces animaux ſauvages, qui font leurs petits ſans le ſecours de perſonne. Dieu récompenſa la pieté de ces ſages-femmes, & il leur donna une nombreuſe poſterité. Cependant Pharaon voiant qu'il ne pouvoit venir à bout de faire périr les enfans des Hebreux ſécretement, & par la cruauté des Sages-femmes, emploia la violence & la force ouverte; il donna un Edit, qui ordonnoit à tout ſon peuple de jetter dans la riviere, tous les enfans mâles des Hébreux qui naîtroient, & de ne réſerver que les filles. Ainſi les Iſraëliets étoient obligez eux-mêmes de noier leurs propres enfans, ou les Egyptiens les noioient, dès qu'ils les trouvoient.

Naiſſance de Marie, d'Aaron & Moïſe.

Amram fils de Caath, & petit-fils de Levi, aiant épouſé Jocabed (*a*), ſa tante, fille de Levi ſon aïeul (*b*), en eut deux enfans, avant l'Edit du Roi dont nous venons de parler, ſavoir Aaron & Marie. Marie étoit ſûrement l'aînée des trois; puiſqu'à la naiſſance de Moïſe elle devoit avoir huit ou dix ans, aiant été envoiée pour obſerver ce qui arriveroit à ſon frere expoſé ſur le Nil, & aiant ſuggéré à la fille de Pharaon d'envoier chercher une nourrice pour cet enfant (*c*). Aaron avoit trois ans plus que Moïſe; puiſqu'au ſortir de l'Egypte il avoit quatre-vingts-trois ans (*d*), & Moïſe ſeule-

(a) *Exod* 11. 1. 2. 3. *& ſeq.*

(b) Pluſieurs ſavans Interprétes croient, que Jocabed étoit ſimplement couſine germaine d'Amram, fille d'un des freres de Caath, & petite-fille de Levi. Voiez Uſer *ad an. M.* 2385. *Perer. in c.* 2. *Exod. qu.* 1. & nôtre Comment. ſur l'Exode II. 1.

(c) *Exod.* II. 4. 5. 6.

(d) *Exod.* VII. 7.

ment quatre-vingt. De plus il avoit été nourri ſans contradiction par ſes parens, au lieu que Moïſe fut expoſé trois mois après ſa naiſſance pour obéïr à l'Edit de Pharaon (*a*). Moïſe nâquit donc l'an du Monde 2433. & Aaron l'an 2430.

AN. DU M. 2431. Avant J. C. 1569. Avant l'Ere vulg. 1573.

Amram & Jocabed charmez de la beauté du jeune enfant qui leur étoit né, ne purent ſe réſoudre à le faire mourir. Ils le cacherent & le tinrent dans leur maiſon inconnu à tout le monde, pendant trois mois. Mais au bout de ce terme, voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir la choſe ſécrette, Jocabed prit une corbeille de jonc, ou plutôt une de ces petites naſſelles de jonc, qui étoient en uſage dans l'Egypte (*b*); elle l'enduiſit de bitume & de poix, y mit ſon enfant, & l'expoſa dans des roſeaux qui étoient au bord du fleuve, attendant ce qu'il plairoit à Dieu d'en ordonner. Elle dit à Marie ſœur de l'enfant de ſe tenir ſur le bord du fleuve, à une diſtance raiſonnable, pour voir ce qui en arriveroit.

CHAP. II.

Naiſſance de Moïſe. Il eſt trouvé par la fille de Pharaon.

La fille du Roi étant venuë au fleuve pour ſe baigner, ou pour ſe purifier à la maniere du païs, accompagnée de ſes filles, apperçut parmi des roſeaux une petite naſſelle; elle envoia une de ſes filles pour la lui apporter, elle l'ouvrit & trouva dedans un petit enfant, qui étoit d'une beauté toute extraordinaire. Elle en eut pitié, & elle jugea aiſément qu'il étoit Hebreu. Alors la ſœur de l'enfant s'étant approchée, lui dit: Vous plaît-il que

(a) *Vide Act.* VII. 19.
(b) *Iſaïe* XVIII. 2. *Herodot. l.* 1. *Diodor. l.* 1. *alii.*

AN DU M. 2433. Avant J. C. 1567.

j'aille vous querir une femme des Hébreux, pour nourrir cet enfant. Elle lui dit : allez. La fille s'en alla promptement avertir sa mere ; elle vint, & la Princesse lui donna l'enfant, & lui dit de le lui nourrir, avec promesse qu'elle lui paieroit ses peines. Ainsi le jeune Moïse fut rendu à sa propre mere, qui le nourrit & le mena à la fille du Roi, lorsqu'il fut devenu grand. La Princesse l'adopta pour son fils, & lui donna le nom de Moïse, disant : Je l'ai sauvé de l'eau. *Moï* ou *Moy* en Egiptien, signifie de l'eau (*a*). Joseph (*b*) appelle cette Princesse *Thermuthis* ; Artapane (*c*), *Meris* ; & la Chronique d'Alexandrie *Mirrhina*. Elle eut soin de l'éducation de Moïse, & le fit instruire dans toutes les sciences qui étoient alors en vogue dans l'Egypte (*d*).

Saint Clement d'Alexandrie (*e*), dit qu'on lui montra l'arithmetique, la géometrie, la medecine, la musique, la philosophie énigmatique, ou les secrets des Hierogliphes. Philon (*f*) y joint l'astronomie, qu'il apprit des Chaldéens, les lettres Assyriennes que lui montrerent les Assyriens. On fit, dit-il, venir de la Grece des maîtres, pour lui enseigner la philosophie & les autres arts liberaux; mais certainement les Grecs avoient alors plus de besoin de maîtres Egyptiens, que les Egyptiens

(a) Voyez le Comment. sur l'Exode II. 10.
(b) *Joseph antiq. l. 2. c. 9.*
(c) *Artapan. apud Euseb. l. 9. c. 4. Præparat.*
(d) *Act.* VII. 22.
(e) *Clem. Alex. l. 1.*
(f) *Philo de vita Mosis. p. 1. 605. & 606.*

n'avoient besoin des Grecs. On trouvoit en ce tems-là dans l'Egypte plus de science, que dans aucun autre endroit du monde ; & dire que Moïse fut instruit de toutes les connoissances & de toutes les sciences des Egyptiens, c'est dire qu'il eut la plus belle & la plus parfaite éducation, qu'il pût avoir. Moïse ne tira de toutes ces connoissances, que ce qu'il crut nécessaire pour cultiver son esprit ; sans donner atteinte à l'innocence de son cœur, & à la pureté de sa religion. Il ne prit aucune part aux superstitions & aux arts curieux & diaboliques, que l'on pouvoit enseigner dans ce païs.

AN. DU M. 2433. Avant J. C. 1567.

Histoire de Moïse comme elle est rapportée par Joseph.

Joseph (*a*), & après lui Artapane (*b*), les anciens Rabbins & la Chronique d'Alexandrie, sans compter les nouveaux Rabbins, nous racontent plusieurs particularitez de la vie de Moïse, qui ne sont, ni dans l'Ecriture, ni dans les livres écrits par Moïse lui-même. Voici le précis de ce que Joseph nous en dit : Les Egyptiens jaloux de la prosperité & des richesses des Hébreux, résolurent de les opprimer à force de travaux. Dans ce dessein ils les obligerent de faire des canaux pour écouler les eaux du Nil, avec des levées & des digues pour les arrêter. Ils leur firent bâtir des murs, des forteresses & des pyramides, & les accablerent par toutes sortes de fatigues. Un jour un fameux devin du païs prédit au Roi, qu'au tems où il parloit il devoit naître parmi les Hébreux un enfant, qui

(a) *Joseph. antiq. l. 2. c. 5.*
(b) *Artapan. apud Euseb. l. 9. Præparat, Evangel.*

An du M. 2433. Avant J. C. 1567.

maltraiteroit fort les Egyptiens, & combleroit de gloire sa nation, s'il pouvoit parvenir à un âge parfait. Le Roi pour prévenir ce malheur, ordonna qu'on jettât dans le Nil tous les enfans, qui naîtroient parmi les Israëlites, & en même tems il commanda aux sages-femmes Egyptiennes, d'observer le tems des couches des femmes des Hébreux. Amram voiant son épouse enceinte, s'adressa à Dieu par la priere, & lui demanda conseil & secours dans cette extrémité; Dieu lui apparut en songe, & lui dit qu'il lui naîtroit un fils, qui délivreroit un jour son peuple de l'Egypte, & qu'il lui acquerroit une gloire immortelle. L'enfant nâquit heureusement, & ses parens le nourrirent en sécret pendant trois mois, puis l'exposerent sur le Nil, où il fut trouvé par Thermuthis fille de Pharaon.

Moïse étoit d'une beauté si extraordinaire, que tout le monde l'admiroit. Thermuthis l'adopta pour son fils, & le présenta au Roi son Pere, en lui declarant l'envie qu'elle avoit de le lui donner pour successeur; puisque Dieu ne lui avoit point donné d'enfans mâles, qui pussent hériter de sa couronne. Moïse n'avoit alors que trois ans. Pharaon l'aiant pris dans son sein pour le caresser, & lui aiant mis en joüant son diadéme sur la tête, Moïse l'arracha, & le laissa tomber à terre, & le foula même aux pieds. Les devins, & surtout celui qui avoit inspiré au Roi le dessein de faire périr tous les enfans mâles qui naîtroient des Hébreux, commencerent à crier, qu'assûrement c'étoit-là cet en-

fant, dont les Dieux leur avoient annoncé la naiſſance, & qu'il falloit le faire mourir. Mais Termuthis l'enleva promptement d'entre les bras du Roi, & continua de le faire élever comme un grand Prince. Il donna bien-tôt des preuves de ſa valeur. Les Ethiopiens qui demeurent au midi de l'Egypte, ravageoient les terres des Egyptiens. Ceux-ci marcherent en armes contre eux, livrerent la bataille & la perdirent. Les Ethiopiens enflez de ce ſuccès, faiſoient des courſes juſques dans la baſſe Egypte, ſans que perſonne osât leur réſiſter.

An. du M. 2433. Avant J. C. 1567.

Au milieu de ces maux les Egyptiens conſulterent l'oracle, qui leur dit d'appeller un Hebreu à leur ſecours; Moïſe fut mis à la tête d'une puiſſante armée; & pour ſurprendre l'ennemi avant qu'il eût appris la nouvelle de ſa marche, au lieu d'aller le long du Nil, qui étoit la route ordinaire, il prit par le déſert, & par des chemins juſques-là impratiquables, à cauſe de la multitude des ſerpens qui y étoient. Moïſe ſut garantir ſon armée des morſures de ces animaux par ce ſtratagême; il fit mettre pluſieurs ibis dans des vaſtes cages, & les fit mener avec lui. Ces ibis ſont des oiſeaux domeſtiques, & communs dans l'Egypte, qui ſe nourriſſent principalement de ſerpens, auſquels ils font une guerre continuelle. Lors donc que l'armée étoit arrivée dans les lieux où les ſerpens ſont fréquens, Moïſe faiſoit lâcher les ibis qui nettoioient la campagne de ces dangereux animaux, & ainſi les hommes paſſoient ſans danger. Avançant toûjours, il tomba ſur les Ethiopiens qui ne s'y attendoient pas, les tailla en pieces, les diſſipa, les repouſſa dans

AN. DU M. 2433. Avant J. C. 1567.

leur païs, & les resserra dans la ville de Saba, nommée depuis Méroë par Cambise. La place passoit pour imprenable, tant à cause de sa situation dans une Isle du Nil, que par la force de ses murailles : Moïse ne laissa pas de l'assieger ; & comme le siége traînoit en longeur, Tharbis fille du Roi d'Ethiopie aiant vû Moïse de dessus les murailles, & touchée de sa bonne mine, & de sa valeur, lui fit offrir de rendre sa forteresse, s'il vouloit lui promettre de l'épouser ; il le promit avec serment. Tharbis lui fit ouvrir les portes de la ville ; il épousa la Princesse, & revint victorieux en Egypte.

Histoire de Moïse suivant les Rabbins.

Les Egyptiens jaloux de sa gloire résolurent de le perdre ; ils le rendirent suspect au Roi, & l'accuserent d'avoir commis un meurtre. Moïse aiant découvert leur mauvais dessein, trouva moien de se sauver du païs, & d'aller par des routes détournées, dans la Province de Madian. C'est-là où il épousa Sephora fille de Raguël, comme nous le dirons ci-après. Car depuis cet endroit l'histoire de Joseph revient à celle que Moïse nous donne dans l'Exode. Mais les Rabbins ont encore beaucoup encheri sur tout ce qu'on vient de lire ; quoique la narration de l'historien Juif soit fort éloignée de la simplicité du vrai recit de l'Ecriture. Les Rabbins donc racontent (*a*) que Pharaon aiant ordonné qu'on jettât dans le Nil tous les enfans mâles qui naîtroient aux Hébreux, Dieu envoia des Anges, qui prirent soin de ces enfans ainsi exposez, qui

(a) Voiez la vie de Moïse donnée par M. Gaulmin, à Paris 1629.

les

les laverent, les oignirent, les emmailloterent, les cacherent sous terre, & leur donnerent deux pierres, qui leur servoient comme de mammelles, dont l'une leur fournissoit du lait & l'autre du miel.

AN DU M. 2433. Avant J.C. 1567.

Amram aiant vû cet Edit, s'étoit séparé de Jocabed son épouse. Mais au bout de trois ans Marie sa fille remplie de l'Esprit saint, lui prédit la naissance d'un fils qui devoit tirer Israël de l'Egypte. Amram reprit donc son épouse, & en eut Moïse: la fille de Pharaon l'adopta; & un jour que cet enfant n'avoit encore que trois ans, il arracha la Couronne de dessus la tête du Roi, & la mit sur la sienne. Le Magicien Balaam, si connu dans l'Histoire Sainte, étoit présent, il fit ressouvenir le Roi d'un songe qu'il avoit eu autrefois, & lui persuada de faire mourir cet enfant. On alloit lui ôter la vie, lorsque S. Gabriël aiant pris la forme d'un homme majestueux, se présenta devant Pharaon, & lui dit qu'avant de faire périr cet enfant, il falloit savoir s'il avoit du discernement & de la raison. Pour l'éprouver on lui présenta des charbons & des pierres précieuses. Il portoit sa main aux pierres précieuses, mais l'Ange la conduisit aux charbons, & les lui fit porter à la bouche, ce qui lui brûla l'extremité de la langue, & le rendit bégue le reste de sa vie. Quelque tems après Moïse aiant tué un Egyptien, & le Roi en aiant été informé, le condamna à perdre la tête; mais le col de Moïse devint dur comme une colomne de marbre, & l'épée ne put rien contre lui.

Les Rabbins racontent ensuite la guerre, qu'il

An du M. 2302. Avant J. C. 1698.

fit contre Balaam le devin, qui s'étoit revolté contre Necao d'Ethiopie, & qui s'étoit renfermé dans une ville prodigieusement forte, autour de laquelle Balaam, Jannés & Mambrés avoient rassemblé par leur art magique, une quantité prodigieuse de serpens, qui empêchoient qu'on en pût approcher. Le Roi d'Ethiopie emploia inutilement neuf années au siege de cette place. Après sa mort on déféra à Moïse le commandement de l'armée. Il ordonna à ses soldats de ramasser de jeunes cicognes, & de les dresser à chasser les serpens. Lorsque ces oiseaux furent suffisamment instruits, il fit approcher son armée de la ville, & lâcha les cicognes, qui mangerent & disperserent les serpens; la ville fut prise, on passa tous les hommes au fil de l'épée, & Balaam s'envola en Egypte par le moien de sa magie.

Moïse avoit épousé la femme du Roi Necao, mais il ne l'avoit point touchée, quoiqu'il eût vêcu quarante ans avec elle. Elle s'en plaignit, & Moïse fut renvoié. Il alla dans le païs de Madian, où Jetro le fit arrêter, & mettre en prison, dans le dessein de le livrer à Pharaon. Sephora devenuë amoureuse de Moïse, lui portoit tous les jours à manger dans sa prison. En ce tems-là Jetro avoit fait publier par tout le païs, qu'il donneroit sa fille, à celui qui arracheroit une verge qui étoit plantée dans son jardin. Cette verge étoit de saphire, & & portoit gravé sur elle le nom incommunicable de Dieu. Plusieurs se présenterent pour essaier de l'arracher, mais personne n'en put venir à bout. Moïse étant venu, l'arracha sans peine, & épousa

Sephora. Mais laissons ces fables pour revenir à l'histoire sacrée.

AN DU M. 2473. Avant J. C. 1527.

CHAP. III.

Moïse quitte la Cour du Roi d'Egypte, & va visiter ses freres. Il tuë un Egyptien, & se sauve à Madian.

Moïse aiant atteint l'âge de quarante ans, éclairé par les lumieres de la foi, & animé par le Saint Esprit (*a*), renonça à la gloire, & aux avantages de l'adoption de la fille du Roi d'Egypte, quitta la Cour, & vint trouver les Hébreux ses freres, qui étoient alors dans la plus dure oppression; ainsi il préfera le merite de souffrir avec eux, aux avantages d'une condition plus douce, & plus élevée, mais aussi plus exposée au danger d'offenser son Dieu, s'il étoit demeuré au milieu d'un peuple idolâtre & corrompu. Un jour aiant apperçu un Egyptien, qui outrageoit un Hébreu, il jetta les yeux de tous côtez, & n'aiant vû personne, il tua l'Egyptien & le cacha dans le sable. Le lendemain il trouva deux Hébreux qui se querelloient, & il dit à celui qui outrageoit l'autre: Pourquoi frappez-vous vôtre frere; Celui-ci répondit: Qui vous a établi nôtre Prince & nôtre Juge? Voulez-vous me tuer, comme vous tuâtes hier l'Egyptien? Moïse eut peur, & dit en lui-même: Comment cela a-t-il pû être découvert? Pharaon aiant été averti de ce qui s'etoit passé, cherchoit à faire arrêter, & à faire mourir Moïse. Mais celui-ci se sauva dans le païs de Madian, au-dela de la mer rouge, sur le bord oriental de cette mer, dans l'Arabie pétrée, vers le mont Sina.

Or il y avoit à Madian un Prêtre, qui, selon quelques anciens (*a*), étoit Roi de cette ville, &

(a) *Exod* II. II. 12. *Act.* VI 25. *Hebr.* XI. 25.

(a) *Artapan. Ezechiel. Poëta, apud Euseb, præparat. l. 9. Onkelos & alii.*

An. du M. 2433. Avant J. C. 1567.

qui exerçoit le Sacerdoce du Très-Haut, comme Melchisedec à Salem, & Job à Denaba. Et en effet nous verrons ci-après, que Jetro à son arrivée dans le camp d'Israël, offrit des sacrifices au Seigneur (*a*). Ce Prêtre donc avoit sept filles, lesquelles étant sorties de la ville pour puiser de l'eau, & aiant rempli les abreuvoirs, vouloient faire boire les troupeaux de leur pere : alors il survint des pasteurs qui les chasserent & les en empêcherent. Mais Moïse qui étoit présent, prit la défense de ces filles, & malgré les pasteurs, fit boire leurs brebis. Ces filles étant retournées à la maison de leur pere, Jetro leur demanda pourquoi elles étoient revenuës plûtôt qu'à l'ordinaire ; elles répondirent ; Un étranger venu d'Egypte nous a défenduës contre les bergers, nous a aidées à tirer de l'eau, & a donné à boire à nos brebis. Leur pere leur demanda où il étoit, & pourquoi elles ne l'avoient pas invité à manger. Aussi-tôt il l'envoia querir, lui fit un bon accueil, le regala, & Moïse s'obligea avec serment de demeurer avec lui. Jetro pour l'engager encore d'avantage, lui donna pour femme Sephora sa fille ; elle devint mere d'un fils, que Moïse appella Gersam, disant ; J'ai été voiageur dans une terre étrangere. *Ger* en Hebreu signifie un étranger. Elle eut ensuite un autre fils à qui Moïse donna le nom d'*Eliéser*, en disant : Le Seigneur m'a secouru, & m'a délivré de la main de Pharaon. Moïse vêcut ainsi chez Jetro son beau-pere pendant qua-

(a) *Exod.* XVIII. 11. 12.

rante ans, occupé à paître ses troupeaux, & ne songeant plus à retourner en Egypte.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Cependant le Roi d'Egypte sous lequel il avoit été obligé de s'enfuir de ce païs-là, mourut, & les Hébreux gemissans sous le poids des travaux dont ils étoient accablez, crierent vers le Ciel, & leur cri monta jusqu'à Dieu (*a*); il écouta leurs gémissemens & se souvint de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac, & Jacob; il eut compassion de son peuple, & résolut d'exécuter le dessein qu'il avoit formé de toute éternité de le tirer de l'Egypte. Un jour que Moïse étoit occupé à paître les troupeaux de Jetro son beau-pere, & qu'il avoit conduit ses brebis bien avant dans le désert, il vint jusqu'au Mont Horeb, tout proche du Mont-Sinaï dans l'Arabie pétrée: il y apperçut de loin un buisson qui paroissoit tout en feu, sans toutefois que le feu consumât le buisson. Moïse étonné d'un spectacle si extraordinaire, dit en lui-même: Il faut que j'aille voir cette grande vision, & que je sache pourquoi ce buisson brûle sans se consumer. Mais le Seigneur, ou plûtôt l'Ange qui étoit dans le buisson, voiant qu'il s'approchoit pour considerer cette merveille, l'appella du milieu du buisson & lui dit: Moïse, n'aprochez point d'ici: Déliez les souliers de vos pieds; parce que le lieu où vous êtes, est saint.

Moïse est envoié pour délivrer les Israëlites de la servitude d'Egypte.

Cette nudité des pieds est une marque de respect usitée dans presque toutes les nations. L'Ange qui

(a) *Exod. 11. 23. 24. 25.*

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

parloit au nom du Seigneur (*a*), ajoûta : Je suis le Dieu de vôtre pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob. Alors Moïse se couvrit le visage par respect, n'osant regarder le Seigneur. L'Ange lui dit : J'ai vû l'affliction où est réduit mon peuple dans l'Egypte ; j'ai oüi ses cris & ses plaintes causées par la dureté de ceux qui président aux travaux. C'est pourquoi je suis descendu, pour le délivrer de la main des Egyptiens, & pour le faire entrer dans un païs bon, fertile & spacieux ; dans une terre, où coulent des ruisseaux de lait & de miel ; dans la terre de Canaan, que j'ai promise à leurs peres. Je vous ai choisi pour exécuter ce grand ouvrage : venez, je vous envoierai vers Pharaon, pour lui commander de mettre en liberté vos freres, les enfans d'Israël.

Moïse répondit à l'Ange ; Qui suis-je moi, pour aller vers Pharaon, & pour tirer les enfans d'Israël de l'Egypte ? Le Seigneur repliqua : Je serai avec vous, & voici le signe que je vous donne, pour vous assûrer que c'est moi qui vous envoie, & qu'il n'y a ici aucune illusion ; vous viendrez ici, sur cette même montagne, lorsque vous aurez tiré mon peuple de l'Egypte. L'effet suivra mes promesses, & vous vous souviendrez de ce que je vous dis aujourd'hui, lorsque vous serez arrivé à cette montagne. Moïse dit : J'irai donc vers les enfans dIsraël, & je leur dirai : Le Dieu de vos peres m'a envoié vers

(a) *Act.* VII. 30. Voiez. *l'Hebr. Exod.*III. 2. *Aug. l. 3. de Trinit. c.* 11. *& Tract. 3. in Johan. n. 17. 18. Hieronym. in epist. ad Galat.* III. *Gregor. Magn. l. 28. Moral. c. 1.*

vous ; mais s'ils me demandent quel est son nom, que leur répondrai-je ? Dieu lui répondit : Je suis celui qui est, ou, suivant l'Hébreu (*a*), Je serai celui qui sera. Vous direz donc aux enfans d'Israël : Celui qui est m'a envoié vers vous, le Dieu de vos peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, m'a envoié pour vous tirer de cette servitude, où vous gémissez depuis si longtems. Allez donc, ajoûta-t-il, assemblez les anciens d'Israël, & dites-leur : Le Seigneur, le Dieu de vos Peres m'a apparu & m'a dit : J'ai vû tout ce qui vous est arrivé en Egypte, & je suis résolu de vous en tirer, pour vous faire passer dans le païs des Cananéens, dans cette terre où coulent des ruisseaux de lait & de miel; les Hébreux vous écouteront, & vous vous présenterez avec les anciens d'Israël devant le Roi d'Egypte, & vous lui direz de ma part : Le Seigneur, le Dieu des Hébreux nous a appellez, & nous a ordonné d'aller à trois journées de chemin dans le désert, pour lui offrir des sacrifices. Je sai que ce Prince ne vous permettra pas d'y aller, s'il n'y est forcé par une main puissante. Mais j'étendrai ma main sur lui, & je frapperai l'Egypte de tant de prodiges & de fleaux, qu'il sera obligé de vous laisser aller. Je ferai que mon peuple trouve grace dans l'esprit des Egyptiens, & que vous ne sortiez pas les mains vuides ; chaque femme demandera à sa voisine & à son hôtesse, des vaisseaux d'or & d'argent, & des habits précieux ; vous en revêtirez vos fils & vos filles, & vous sortirez

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

(a) *Exod.* III. 14. אהיה אשר אהיה

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

ainsi de l'Egypte après l'avoir dépouillée de ce qu'elle a de plus précieux. Dès lors Dieu transporta aux Hébreux le domaine & la propriété de ces biens, & voulut qu'ils se païassent par leurs mains des injustes travaux, que les Egyptiens avoient exigé d'eux (*a*).

Mais Moïse connoissant toute la difficulté de l'entreprise où Dieu vouloit l'engager, continua de s'excuser, en disant (*b*) : Les enfans d'Israël ne me croiront point, & n'écouteront point ma voix. Ils diront que le Seigneur ne m'est point apparu. Dieu lui dit : Que tenez-vous à la main ? Une verge, répondit-il. Le Seigneur ajoûta : Jettez-la à terre. Moïse la jetta, aussi-tôt elle fut changée en serpent ; ensorte que Moïse effraié prit la fuite. Le Seigneur lui dit : Etendez vôtre main, & saisissez ce serpent par la queuë. Moïse obéït, & aussitôt le serpent reprit sa premiere forme, & devint une verge. Voilà ce que vous ferez en présence des enfans d'Israël ; afin qu'ils ne doutent point de vôtre mission, & qu'ils sachent que le Dieu de leurs peres, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob vous a apparu. Le Seigneur ajoûta : Mettez vôtre main dans vôtre sein. Moïse l'y aiant mise, l'en retira pleine d'une lépre blanche comme la neige. Remettez, lui dit-il, vôtre main dans vôtre sein, il l'y remit & la retira aussi saine que le reste de son corps. Si le premier miracle ne les persuade point, le second les convaincra que c'est moi qui vous ai

(a) *Iren. l. 4. c. 49. Aug. l. 2. contra Faust. c. 71. Clem. Alex. l. 1. Strom. Theodoret. qu. 23. in Exod.*

(b) *Exod.* IV. 1 *&. Seq.*

parlé

parlé, & qui vous ai envoié. Que s'ils ne veulent pas vous croire après ces deux miracles ; prenez de l'eau du Nil, répandez la ſur la terre, & auſſi-tôt elle ſera changée en ſang.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïſe ne ſe rendit pas encore ; il dit à Dieu : Seigneur, vous ſavez que naturellement je ne ſuis point éloquent ; & depuis que vous avez parlé à vôtre ſerviteur, je ſens que ma langue eſt encore plus embaraſſée, & plus péſante qu'auparavant. Le Seigneur lui dit : Qui a fait la bouche de l'homme, & qui a formé le muet & le ſourd ? Qui a donné la vûë à celui qui voit, & qui en a privé celui qui ne voit pas ? N'eſt-ce pas moi. Allez-donc, je ſerai dans vôtre bouche, & je vous enſeignerai ce que vous avez à dire. Moïſe perſiſta à s'excuſer : Je vous prie, Seigneur, envoiez celui que vous devez envoier ; je ne ſuis nullement propre pour cet emploi; ſeroit-il croiable que vous vouluſſiez donner une telle commiſſion à un homme comme moi ? Alors le Seigneur ſe mit en colére, & lui dit : Je ſai qu'Aaron fils de Lévi vôtre frere eſt éloquent, il doit venir audevant de vous, & il ſera dans la joie de ſon cœur de vous revoir. Parlez-lui, & inſtruiſez-le de ce que je vous ai dit : Je ſerai dans vôtre bouche & dans la ſienne, & je vous ferai connoître ce que vous aurez à faire, & ce que je ſouhaiterai de vous. Ce ſera lui qui parlera pour vous au peuple ; il vous ſervira de langue & de bouche, & vous le dirigerez dans tout ce qui regarde mon ſervice. Prenez auſſi cette verge en vôtre main, ce ſera l'inſtrument dont vous vous ſervirez pour faire ces miracles.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

CH. IV. Moïse s'en retourne en Egypte.

Moïse donc étant retourné chez Jetro son beau-pere, lui dit qu'il avoit dessein d'aller en Egypte pour savoir en quel état étoient ses freres. Jetro y consentit & le Seigneur affermit Moïse dans cette résolution, en lui disant en songe de s'en retourner sans rien craindre ; parce que ceux qui cherchoient à lui ôter la vie, étoient morts. Il partit donc avec sa femme & ses enfans, & prit la route de l'Egypte : & le Seigneur lui apparut encore en chemin, & lui dit de ne pas manquer de faire devant Pharaon les prodiges qu'il lui avoit ordonnés, & de le menacer qu'il feroit périr son fils aîné, s'il ne mettoit en liberté les enfans d'Israël, que Dieu regardoit comme son premier né.

Un Ange veut tuer Moïse ou Eliezer.

Dans ce voiage Moïse étant dans une hôtellerie publique, l'Ange du Seigneur se présenta à lui, & vouloit le faire mourir. Mais Sephora jugeant que c'étoit à cause que son fils Eliézer n'étoit pas circoncis, prit aussi-tôt une pierre tranchante, & lui donna la circoncision ; & l'Ange quitta Moïse. Quelques-uns (*a*) croient que c'étoit à Eliézer que l'Ange en vouloit. La pierre tranchante que Sephora prit pour circoncire son fils, n'a rien de misterieux. En ce païs-là on se servoit beaucoup de pierres tranchantes au lieu de couteau. Dès que Sephora eut circoncis son fils, elle toucha les pieds de Moïse, & lui dit : Vous m'êtes un époux de sang : Comme si elle disoit : Nôtre union sera désormais inviolable ; puisqu'elle est cimentée par le sang de mon fils. Quelques uns raportent tout ceci

(a) *Tertull. contra Judæos c. 3. Rabb. quidam.*

AN. DU M. 2513. Axant J. C. 1487.

à Eliezer. Elle circoncit Eliezer, & aiant touché ses pieds; elle lui dit : Vous êtes un époux de sang; d'autres le rapportent à l'Ange. Elle se jetta aux pieds de l'Ange, & lui dit : Que mon époux me soit donné pour le sang de cette circoncision (*a*). Alors Sephora craignant quelque nouveau danger, reprit le chemin de Madian avec ses deux enfans. Il y en a qui croient, que cet Ange qui vouloit tuer Moïse ou Eliézer, n'étoit autre qu'une maladie subite, & extraordinaire dont Dieu frappa Moïse; parce qu'il avoit négligé de donner la circoncision à son second fils.

Aaron va au-devant de Moïse.

Cependant le Seigneur dit à Aaron : Allez au devant de Moïse vôtre frere, jusques dans le désert. Aaron y alla & s'avança jusqu'au Mont Horeb, où Moïse avoit parlé au Seigneur. Les deux freres s'embrasserent, & Moïse raconta à Aaron tout ce que le Seigneur lui avoit dit, & ce qu'il lui avoit ordonné de faire devant Pharaon. Etant arrivez en Egypte, ils assemblerent les anciens des enfans d'Israël, Aaron leur exposa tout ce que le Seigneur avoit dit à Moïse; Moïse pour les persuader de sa mission, fit devant le peuple les miracles que Dieu lui avoit dit de faire : le peuple rempli de joie & de consolation, se prosterna en terre, & adora le Seigneur.

Moïse & Aaron vont trouver Pharaon.

Après cela Moïse & Aaron vinrent trouver Pharaon (*b*), pour lui signifier les ordres de Dieu, & pour lui dire de sa part de laisser aller les Israëlites, afin qu'ils lui offrissent des sacrifices dans le

(a) *Vide. Chaldæum.* (b) *Exod. v. 1, 2, 3. &c.*

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

désert. Mais Pharaon répondit : Qui est le Seigneur pour que j'obéisse à sa voix, & que je laisse aller les Israëlites ? Je ne connois point le Seigneur, & ne laisserai point aller Israël. Ils insisterent, & lui dirent que le Dieu des Hébreux demandoit, qu'il laisât aller son peuple à trois journées de chemin ; afin qu'il lui sacrifiât dans le désert, pour détourner les maux qui pourroient leur arriver. Mais le Roi répondit : Moïse & Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de ses travaux ? Allez à vos ouvrages. Il ajoûta : Ce peuple est trop nombreux & trop à son aise ; il faut l'accabler de travaux, pour lui ôter l'envie d'aller sacrifier à son Dieu. En même tems il ordonna aux Officiers qui avoient l'intendance des ouvrages des Israëlites, de ne plus fournir de paille au peuple pour faire des briques; mais de les obliger d'en aller chercher eux-mêmes, & de ne leur rien diminuer du nombre des briques qu'ils avoient accoûtumé de fournir auparavant : Ce peuple n'a pas de quoi s'occuper, disoit-il ; c'est pourquoi, ils se disent l'un à l'autre : Allons offrir des sacrifices à nôtre Dieu.

Les Israëlites plus maltraitez qu'auparavant par les Officiers du Roi d'Egypte.

En même tems les officiers & les Intendans des travaux allerent signifier aux Hebreux les ordres du Roi ; & le peuple se dispersa de tous côtez dans les champs, pour amasser de la paille pour mêler avec la terre dont ils faisoient des briques ; & lorsqu'ils n'en fournissoient pas la quantité qui leur étoit prescrite, on les déchiroit à coups de verges. Alors ceux des Israëlites qui étoient commis pour presser leurs freres, & pour leur faire rendre le nombre de briques que le Roi éxigeoit d'eux, vinrent se plaindre

auRoi, & lui remontrerent l'injuſtice du procedé des Intendans, qui impoſoient au peuple un joug inſupportable, & qui les chargeoient de coups, lorſqu'ils n'exécutoient pas leurs ordres. Mais le Roi les renvoia à leurs travaux, & leur dit : Qu'ils étoient oiſifs, & que c'étoit ce qui leur faiſoit dire : Allons ſacrifier au Seigneur.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Dans cet embarras, les commis vinrent trouver Moïſe & Aaron comme il ſortoient d'avec Pharaon, & ils leur dirent : Que le Seigneur voie, & qu'il juge entre vous & nous, car vous nous avez mis en mauvaiſe odeur devant Pharaon, & devant ſes ſerviteurs, & vous lui avez donné une épée pour nous faire mourir. Moïſe s'adreſſa au Seigneur & lui dit : Seigneur, pourquoi avez-vous affligé ce peuple, & pourquoi m'avez-vous envoié ? Depuis que j'ai parlé à Pharaon par vos ordres, il maltraite de plus en plus vôtre peuple. Le Seigneur lui répondit : C'eſt-à-préſent que vous allez voir ce que je ferai à Pharaon ; car je le contraindrai par la force de mon bras à laiſſer aller les Iſraëlites ; il les obligera lui-même à ſortir, forcé par une main puiſſante. Dites de ma part aux enfans d'Iſraël, que je ſuis le Seigneur le Dieu de leurs peres ; que je les délivrerai de la priſon des Egyptiens ; que je les tirerai de cette ſervitude, & que j'exercerai la rigueur de mes jugemens ſur ceux qui les oppriment. Je prendrai Iſraël pour mon peuple, & il connoîtra que je ſuis ſon Dieu, lorſque je l'aurai délivré de l'eſclavage de l'Egypte, & que je l'aurai fait entrer dans le païs, que j'ai promis avec ſerment à ſes peres.

Moïſe rapporta tout cela aux enfans d'Iſraël,

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

mais ils ne le crurent point, à cause de l'extrémité où ils étoient réduits par l'excès des travaux ; ce qui les rendoit insensibles à toutes les promesses qu'on leur faisoit. Le Seigneur commanda ensuite à Moïse d'aller trouver Pharaon ; mais il s'en excusa, disant : Les enfans d'Israël ne m'écoutent point ; Et comment Pharaon m'écoutera-t-il, surtout étant bégue & incirconcis des lévres ? Alors Dieu lui dit : Je vous ai établi comme le Dieu de Pharaon (*a*), & Aaron vôtre frere sera vôtre Prophete, ou vôtre interpréte ; vous lui direz tout ce que je vous ordonnerai, & Aaron parlera au Roi, & lui expliquera mes volontez. J'endurcirai le cœur de Pharaon ; il ne vous écoutera point, & ne se laissera point toucher par les merveilles que je ferai dans son païs ; mais j'étendrai ma main sur l'Egyte, & j'en ferai sortir mon armée, & mon peuple ; après y avoir fait éclater la rigueur de mes jugemens. Alors les Egyptiens sauront que je suis le Seigneur. Il ajoûta : Lorsque Pharaon vous demandera des miracles pour preuve de votre mission, vous direz à Aaron de jetter votre verge devant le Roi, & elle se changera en serpent.

CHAP. V. Moïse commence à faire des Miracles devant Pharaon.

Moïse & Aaron exécuterent donc ce que le Seigneur leur avoit ordonné, ils parurent devant le Roi, Aaron jetta la verge à terre, & aussitôt elle fut changée en serpent. Pharaon aiant fait venir les sages & les magiciens d'Egypte, ils en firent de même par leurs enchantemens & par les secrets de leur art. Mais la verge d'Aaron changée en serpent,

(a) *Exod.* VII.

dévora toutes celles des magiciens. Saint Paul (*a*) nous apprend les noms des magiciens de Pharaon, qui résisterent à Moïse ; il les appelle Jannés & Mambrés. Les Orientaux les nomment Sabour & Gadour ; & disent que s'étant convertis, ils furent mis à mort par les Egyptiens (*b*). Les Persans (*c*) croient que Jannés & Mambrés avoient été les maîtres de Moïse dans toute la science des Egyptiens. Quelques Rabins veulent qu'ils aient été fils du devin Balaam. Quoi qu'il en soit, Pharaon s'endurcit à la vûë de ce prodige, & refusa d'obéïr au Seigneur.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Dieu commanda à Moïse de retourner vers Pharaon le lendemain au matin, lorsqu'il devoit sortir pour aller sur le Nil, apparemment pour se purifier (*d*). Moïse & Aaron se trouverent sur le bord du fleuve, ils réïtererent au Roi les ordres du Seigneur ; & pour le convaincre que c'étoit le Seigneur qui les envoioit, ils frapperent en sa présence l'eau du fleuve, & elle fut incontinent changée en sang. Les poissons qui étoient dans le fleuve, moururent, & les Egyptiens n'aiant pas de quoi boire, (car dans l'Egypte tout le monde boit de l'eau du Nil,) furent tourmentez de la soif ; d'ailleurs toutes les eaux du païs, les ruisseaux, les étangs, les lacs & toutes les eaux, qui étoient dans des vaisseaux de bois, ou de pierre furent changées en sang : mais ce miracle ne fut pas capable de toucher le cœur de

Premiere plaïe d'Egypte. L'eau changée en sang.

(a) 2. *Timot.* III. 8 *ita & Plin. l.* 30. *c.* 1. *Numenius apud Euseb. præpar. l.* 9. *c.* 8. *Jonathan &c.*
(b) Herbelot. bibliot oriental.
(c) Chardin voyage de Perse. l. 3. p. 207.
(d) *Vide Diodor sicul. l.* 1. *p.* 44.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Pharaon. Ses magiciens imiterent par leurs enchantemens le miracle de Moïse, & changerent en sang l'eau qu'on apporta ou de la mer, ou de la terre de Gessen, qui étoit la demeure des Hebreux, & où les eaux n'avoient souffert aucune altération (*a*), ou enfin des puits que l'on creusa le long du Nil, & où l'on trouva de l'eau pure, comme Moïse lui-même nous en avertit (*b*).

Seconde plaie d'Egypte, les grenouilles.

Cette plaie des eaux changées en sang dura sept jours (*c*); après lesquels Moïse alla de nouveau par l'ordre du Seigneur trouver Pharaon, (*d*), & lui dénoncer que s'il ne laissoit aller son peuple il frapperoit toute l'étenduë de son Roiaume en le remplissant de grenouilles, qui viendroient du fleuve, & qui se répandroient dans tout le païs; dans les maisons, dans les chambres, & jusques dans les lits, & dans les fours, & dans le manger des Egyptiens. Pharaon méprisa les ménaces du Seigneur; & Aaron aiant étendu sa main avec la verge miraculeuse, on vit une infinité de grenouilles sortir du fleuve, des ruisseaux, & des marais du païs, & couvrir toute l'Egypte. Les magiciens de Pharaon pour persuader au Roi, que Moïse n'étoit lui-même qu'un magicien & un enchanteur, firent la même chose, & produisirent comme lui des grenouilles dans tout le païs.

Toutefois Pharaon fatigué de ces insectes, fit venir Moïse & Aaron, & leur promit de laisser al-

(a) *Sap.* XI. 5. *vide. Aug. qu.* 23. & 26 *in Exod.*
(b) *Exod.* VIII. 24.
(c) *Exod.* VIII. 25.
(d) *Exod.* IX 1. 2. & *seq.*

ler

ler le peuple, afin qu'il ſacrifiât au Seigneur ; pourvû qu'ils le délivraſſent de la plaie des grenoüilles. Moïſe lui répondit : Marquez-moi un tems, auquel vous voulez que je prie pour vous, & pour vôtre peuple ; afin que vous ſoiez délivrez de ces grenouilles, & qu'elles ne demeurent que dans le fleuve ; & que vous exécutiez la parole que vous venez de nous donner. Pharaon leur marqua le lendemain, & Moïſe lui promit que ce jour-là il n'y auroit plus de grenoüilles dans le païs, mais ſeulement dans le fleuve. Moiſe ſortit du palais de Pharaon, & aïant crié au Seigneur pour l'accompliſſement de ſa promeſſe, le Seigneur l'exauça ; & les grenoüilles moururent dans les champs, dans les villages & dans les maiſons : on en ramaſſa de grands monceaux, qui ſe pourrirent. & qui cauſerent une grande infection dans le païs.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Troiſiéme plaie des Moucherons.

Or Pharaon ſe voïant délivré de cette plaie, endurcit ſon cœur, & n'exécuta pas la parole, qu'il avoit donnée à Moïſe & à Aaron. C'eſt pourquoi Dieu commanda à Aaron d'étendre la verge ſur la pouſſiere de la terre ; afin que toute l'Egypte ſe remplît de moucherons, ou de ces petits inſectes qu'on appelle couſins, qui ſont beaucoup plus incommodes en Egypte qu'ailleurs. Pluſieurs Auteurs (*a*) ſoûtiennent que l'Hébreu marque des poux. Auſſi-tôt qu'Aaron eut touché la pouſſiere de l'Egypte, on v iune infinité de ces inſectes ſur les hommes & ſur les animaux, enſorte que l'on auroit dit que toute

(a) כנים *Pediculi Chaldæus. Rabb. Joſeph. Pagn. Arias mont. Vatab. alii Bochart.*

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

la poussiere du païs étoit changée en poux, ou en moucherons. Les magiciens voulurent faire la même chose par leurs enchantemens; mais ils ne purent y réüssir, & furent obligez de dire à Pharaon: Le doigt de Dieu agit ici. Toutefois Pharaon endurcit son cœur, il n'écouta point Moïse & Aaron, & ne fit point ce que le Seigneur lui commandoit.

Quatriéme plaie des Mouches.

Dieu le fit encore ménacer d'un autre fleau. Moïse & Aaron l'allerent trouver, comme il sortoit le matin pour aller au fleuve; ils lui dirent de la part de Dieu de laisser aller les Hébreux pour sacrifier à leur Dieu; sinon qu'il alloit envoïer contre lui & contre son peuple, une infinité de mouches de toute sorte. Et pour vous montrer, ajoûta-t'il, que je suis le Seigneur de toute la terre, je mettrai cette diférence entre mon peuple & le vôtre, que dans toute la terre de Gessen où demeure mon peuple, il ne se trouvera aucune de ces mouches. Demain vous verrez ce prodige.

La chose arriva comme le Seigneur l'avoit prédite; tout le païs fut rempli de mouches dangereuses (*a*), qui causoient aux Egyptiens de violentes douleurs par leurs morsures (*b*), & qui ravagerent tout le païs. Alors Pharaon aiant fait venir Moïse & Aaron, leur dit: Vous pouvez aller offrir des sacrifices à vôtre Dieu; mais que ce soit dans ce païs-ci. Non, dit Moïse, cela ne se peut faire; car nous devons offrir au Seigneur des choses & des animaux, que les Egyptiens adorent, & dont ils regardent

(a) *Heb.* צוג כלר *vulg. musca gravissima.*

(b) *Psalm.* LXXVII. *45. Sapient.* XVI. *9.*

l'immolation comme un ſacrilége, & une abomination. Ils nous lapideront, ſi nous offrons de pareils ſacrifices en leur préſence. Il faut pour obéïr à l'intention du Seigneur, que nous allions trois journées de chemin dans le déſert, pour lui offrir nos ſacrifices. Pharaon répondit : Je conſens à ce que vous alliez dans le déſert, pour y ſacrifier à vôtre Dieu ; mais à condition que vous n'irez pas plus loin, & que vous n'abandonnerez pas l'Egypte pour toûjours : Priez pour moi. Moïſe répondit : Je prierai pour vous auſſi-tôt que je ſerai ſorti d'auprès de vous, & demain vous ſerez délivré des mouches qui vous affligent. Mais ne manquez point à la parole que vous me donnez, de laiſſer aller Iſraël pour ſacrifier au Seigneur. Moïſe fit ce qu'il avoit promis ; toutes les mouches furent diſſipées ; mais le Roi s'endurcit de plus en plus, & ne laiſſa pas aller le peuple, quoiqu'il l'eût promis.

AN DU M. 2413. Avant J. C. 2287.

Cinquiéme plaie d'Egypte. La peſte.

Le Seigneur ordonna enſuite à Moïſe (*a*), d'aller dire de ſa part à Pharaon, que s'il ne laiſſoit aller les enfans d'Iſraël, il frapperoit d'une peſte très-dangereuſe tous les animaux du païs, ſans que les Hébreux qui demeuroient dans la terre de Geſſen, en ſouffriſſent la moindre incommodité, & qu'il ne lui donnoit que ce jour pour déliberer, parce que dès le lendemain ce mal devoit ſe faire ſentir dans tout le païs. La choſe arriva comme elle avoit été prédite. Dieu frappa de peſte le bétail des Egyptiens ; il en mourut un très-grand nombre, & le

(a) *Exod.* IX. 1. 2. & *ſeq.*

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Roi aiant envoïé dans la terre de Gessen, on lui rapporta que cette peste ne s'y étoit pas fait sentir, & qu'il n'y étoit morte aucune bête. Mais Pharaon endurcit encore son cœur, & ne laissa point aller le peuple.

Sixiéme plaie des ulceres.

Alors le Seigneur dit à Moïse & à Aaron : Prenez vos mains pleines de cendres du foïer, & que Moïse la jette en l'air devant Pharaon. Cette cendre ainsi répanduë produira dans les hommes & dans les animaux des ulcéres, & des pustules enflées & douloureuses. Moïse & Aaron exécuterent les ordres du Seigneur ; & l'effet suivit leurs prédictions & leurs ménaces. Les hommes & les animaux furent attaquez d'ulceres & de pustules brûlantes ; ensorte que les magiciens ne purent pour cette fois paroître devant le Roi, ni imiter par leurs prestiges les vrais miracles de Moïse ; car ils étoient eux mêmes frappez de ces ulceres, ainsi que le reste des Egyptiens.

Septiéme plaie; la grêle, les tonneres, le feu du ciel, &c.

Cela ne fut pas capable de guérir l'endurcissement de Pharaon ; il continua à mépriser les menaces du Seigneur & ses ordres, qui lui étoient signifiez par Moïse & Aaron. Dieu dit donc à Moïse d'aller dire à ce Prince, qu'il alloit le frapper de toutes ces plaies; afin qu'il apprît que nul sur la terre n'est semblable au Seigneur. Ces plaies dont il le menace, sont la grêle, les tonneres, le feu du ciel, la pluie, les sauterelles, la mort des premiers nez, dont effectivement il les frappa peu après. Moïse alla donc lui annoncer les ordres du Seigneur, & lui dire de sa part : Je vous ai établi pour faire éclater en vous ma toute-puissance, & pour rendre

mon nom célebre dans toute la terre, par la sévérité que j'exercerai contre vous. Demain à cette même heure, je ferai tomber une si terrible grêle, que l'on n'en a jamais vû de pareille dans l'Egypte, depuis qu'elle a commencé d'être habitée jusqu'à aujourd'hui.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïse ajoûta : Envoïez donc à présent dans les champs, & faites-en retirer vôtre bétail, & tout ce que vous avez ; car tout ce qui s'y trouvera, tant les hommes que les animaux, sera tué par la grêle. Ceux qui craignoient le Seigneur, suivirent le conseil de Moïse, & sauverent leurs serviteurs & leurs bestiaux ; mais ceux qui négligerent ses menaces, furent surpris de la tempête : & lorsque Moïse eut élevé la verge vers le Ciel, la grêle, le tonnerre, le feu & les éclairs mêlés l'un avec l'autre (*a*), firent un dégât général dans toute l'Egypte. Cette grêle étoit d'une grosseur si extraordinaire, qu'on n'en avoit jamais vû de pareille dans tout le païs ; elle tua les hommes & les animaux, qu'elle rencontra dans les champs, brisa les herbes, & rompit tous les arbres du païs. L'orge qui avoit déja son épi verd, & le lin qui avoit sa hauteur, furent gâtez & brisez de la grêle : mais le froment & le bled, qui sont plus tardifs, ne furent pas perdus. Dans l'Egypte la moisson de l'orge se commence vers la mi-Mars, & celle du froment six semaines, ou deux mois après.

Cette grêle & cette pluie parurent d'autant plus extraordinaires aux Egyptiens, qu'il ne pleut que très-rarement dans l'Egypte. La terre de Gessen fut

(a) *Vide Psalm.* LXXVII. *48.* & CIV. *32.*

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

garantie de cette pluie, & les enfans d'Israël n'en souffrirent rien. Pharaon ne fut point insensible à ce malheur. Il fit venir Moïse & Aaron, leur dit : J'ai péché encore cette fois, le Seigneur est juste ; moi & mon peuple nous sommes des impies. Priez le Seigneur que ces grands tonnerres, & cette effroyable grêle cessent ; afin que je vous laisse aller. Moïse lui dit : Dès que je serai sorti de la ville, j'étendrai mes mains vers le Seigneur, & les tonnerres cesseront, & la grêle ne tombera plus; afin que vous sachiez que le Seigneur, est maître de la terre. Mais je sai que ni vous, ni vos serviteurs ne craignez point encore le Seigneur. Moïse fit ce qu'il avoit promis, & la tempête cessa tout d'un coup. Mais Pharaon se voiant délivré de ce fleau, augmenta son peché, & son endurcissement ; il ne voulut ni accomplir sa promesse, ni obéir au Seigneur.

Alors Dieu dit à Moïse (*a*) : J'ai endurci le cœur de Pharaon ; afin que je fasse éclater les prodiges de ma puissance sur sa personne, & que vous puissiez raconter à vos enfans & à vos neveux de combien de plaies j'ai frappé l'Egypte, & combien de prodiges j'ai fait au milieu d'eux. Allez lui dire que je vais frapper son païs d'une infinité de sauterelles, qui ravageront toute l'Egypte. Moïse & Aaron vinrent lui annoncer ce que le Seigneur avoit dit. Si vous résistez, lui dirent-ils, & si vous refusez de laisser aller son peuple, je vais demain faire venir dans vôtre païs des sauterelles, qui couvriront toute la

Huitiéme plaie; des sauterelles.

(a) *Exod.* x. 1. 2. 3. & *seq.*

ſurface de la terre, enſorte qu'on ne la verra point; qui conſumeront tout ce que la grêle a épargné; elles rongeront les arbres de la campagne, & ſe répandront dans les maiſons des Egyptiens; enſorte que ni vous, ni vos prédeceſſeurs n'en avez jamais vû de pareilles.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Alors les ſerviteurs de Pharaon, dirent à ce Prince: Juſqu'à quand ſouffrirons-nous ces malheurs? ne voiez-vous pas, que l'Egypte eſt toute perduë? Laiſſez-les aller, afin qu'ils ſacrifient à leur Dieu. Ils rappellerent donc Moïſe & Aaron qui ſortoient du Palais, & Pharaon leur dit: Allez ſacrifier à vôtte Dieu: mais qui ſont ceux qui y doivent aller? Moïſe répondit: Nous irons tous, avec nos petits enfans & nos vieillards, avec nos fils & nos filles, avec nos troupeaux de menu & de gros bétail: c'eſt une fête ſolemnelle que nous allons célébrer en l'honneur du Seigneur nôtre Dieu. Pharaon lui dit: Que le Seigneur ſoit avec vous. Comment je vous laiſſerai aller avec vos enfans! Qui peut douter après cela de vos mauvaiſes intentions? Il n'en ſera pas ainſi. Mais allez-y ſeulement vous autres hommes, & ſacrifiez au Seigneur, car c'eſt ce que vous avez demandé vous-mêmes; & auſſi-tôt ils furent chaſſez de la préſence du Roi.

Alors Moïſe par le commandement du Seigneur, étendit ſa verge miraculeuſe ſur l'Egypte, & le Seigneur fit lever un grand vent d'Orient, ſec & brûlant, qui ſouffla tout ce jour-là, & toute la nuit; & le lendemain au matin ce vent amena des ſauterelles, qui vinrent fondre ſur l'Egypte en ſi grande quantité, qu'on n'en avoit jamais vû une telle multitude.

An du M. 2413. Avant J. C. 1587.

Elles ravagerent tout. Toute l'herbe de la campagne, & tous les fruits des arbres que la grêle avoit épargnez, furent consumez par les sauterelles : elles ne laisserent rien de verd dans tout le païs. C'est pourquoi Pharaon fit promptement venir Moïse & Aaron; & il leur dit : J'ai peché contre le Seigneur & contre vous; mais pardonnez-moi encore cette fois, & priez le Seigneur qu'il me délivre de cette plaie.

Neuviéme plaie; des ténebres.

Moïse sortit de devant Pharaon, pria le Seigneur, & le Seigneur fit lever un vent d'occident impétueux, qui enleva les sauterelles & les jetta dans la mer rouge. Mais Dieu permit que Pharaon s'endurcit encore, & ne laissa point aller les enfans d'Israël. C'est pourquoi le Seigneur dit à Moïse : Elevez vôtre main vers le Ciel, & qu'il y ait dans toute l'Egypte des ténebres si épaisses, qu'elles soient palpables. Ce que Moïse aiant exécuté, toute l'Egypte fut couverte d'une affreuse obscurité, qui dura trois jours, & qui empêcha que les Egyptiens ne pussent se remuer de leur place, ni se voir les uns les autres; & pendant tout ce tems la terre de Gessen où demeuroient les Israëlites, étoit éclairée d'un jour beau & serain. Alors Pharaon aiant fait venir Moïse & Aaron, leur dit : Allez sacrifier au Seigneur; laissez seulement ici vos brebis & vos troupeaux, emmenez avec vous vos femmes & vos enfans. Moïse lui répondit : Vous nous permettrez aussi, s'il vous plaît, d'emmener nos troupeaux pour avoir de quoi immoler au Seigneur. Tous nos animaux viendront avec nous; il n'en restera pas même la corne du pied d'un seul : car nous ne savons ce que le Seigneur voudra qu'on lui immole,

mole, jusqu'à nôtre arrivée au lieu destiné. Pharaon irrité de cette réponse, & toûjours endurci, chassa Moïse de sa présence, & lui dit : Que la premiere fois qu'il paroîtroit devant lui, il le feroit mourir. Moïse se retira en disant : Je ferai ce que vous me commandez. Je ne verrai plus vôtre visage. Il ne le vit plus en effet, sinon lorsqu'il fut mandé par ses ordres.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Il savoit déja que bien-tôt Dieu devoit frapper le dernier coup, qui obligeroit Pharaon non-seulement à permettre, mais à commander aux Israëlites de sortir de l'Egypte. Car Dieu lui avoit dit (*a*), avant la neuviéme plaie, qui fut celle des ténebres, qu'il entreroit en Egypte vers le milieu de la nuit, & qu'il feroit mourir tous les premiers nez du païs, depuis le premier né de Pharaon jusqu'au premier né de la derniere des esclaves, & au premier né des animaux. Moïse lui dit donc en le quittant, que le Seigneur alloit mettre à mort son premier né, s'il continuoit à retenir les Hébreux, & qu'il y auroit un si grand cri & une si grande désolation dans l'Egypte, qu'on n'en auroit jamais vû, & qu'on n'en verroit jamais de pareille, & que parmi les enfans d'Israël tout seroit dans un très-grand silence, & dans une très-profonde paix ; afin que vous voiez, ajoûja-t'il, la diférence admirable que le Seigneur met entre Israël & les Egyptiens. Alors tous vos serviteurs que voilà viendront vers moi, & prosternez jusqu'en terre, ils me prieront instamment de sortir avec tout mon peuple ; ce sera alors que nous nous en irons. Moïse sortit ainsi de devant Pharaon fort

Dixiéme plaie ; de la mort des premiers nez.

(a) *Exod.* XI. 1. 2. 3. & *seq.*

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

offensé de ses délais, de ses refus, & de l'obstination qu'il faisoit paroître après tant de prodiges, que le Seigneur avoit faits en sa présence.

CHAP. VI. Institution de la Pâque.

Dieu avoit dit à Moïse (*b*) cinq jours auparavant, & dès le neuviéme du mois Nisan : Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois de l'année, quant au sacré ; car quant à l'ordre civil, l'on continua à commencer l'année en automne. Pour le sacré & pour les fêtes on la commençoit au printems à la fête de Pâque. Moïse aiant donc assemblé les Israëlites, il leur dit : Qu'à ce dixiéme jour de ce mois, chacun mette à part un agneau ou un chevreau par famille & par maison. Que si le nombre de ceux qui sont dans la maison ne suffit pas pour manger un agneau, il en prendra dans la maison voisine. Cet agneau ou ce chevreau sera sans défaut, mâle & né dans l'année. Vous le garderez jusqu'au quatorze de ce mois, & alors toute la multitude des enfans d'Israël l'immolera sur le soir, & vous prendrez du sang de cette victime, que vous mettrez sur les deux jambages de la porte de la maison où il sera immolé. Dans la même nuit vous mangerez la chair de l'agneau rôti, avec du pain sans levain, & quelque chose d'amer, comme pour éguiser l'appetit & pour relever le goût de cette viande. Vous n'en mangerez aucune partie ni cruë ni boüillie dans l'eau, mais seulement rôtie au feu, même la tête, les pieds & les intestins ; il n'en demeurera rien pour le lendemain matin. Que s'il en reste quelque chose, vous le consumerez par le feu ; & voici la maniere dont vous le mangerez. Vous vous ceindrez les reins, vous aurez vos souliez



(b) *Exod.* XII. 1. 2. 3. & *seq.*

aux pieds & un bâton à la main, & vous vous hâterez de manger, comme des gens qui sont pressez de partir. Cette cérémonie sera nommée la pâque, ou le passage du Seigneur; parce que cette nuit-là je passerai au milieu de l'Egypte, & je frapperai de mort tous les premiers nez des Egyptiens, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, & j'exercerai la rigueur de mes jugemens sur tous les Dieux de l'Egypte, c'est-à-dire, sur les animaux à qui les Egyptiens rendent des honneurs divins, ou sur les Princes & les grands, à qui l'Ecriture donne quelquefois le nom de Dieux.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Or le sang qui sera sur vos portes, & dont vos montans seront teins, sera un signe qui me fera reconnoître les maisons où vous demeurez. Je verrai ce sang & je passerai outre; je n'entrerai que dans les maisons des Egyptiens, où je ne verrai point ce sang. Ce jour sera pour vous un jour solemnel & remarquable, que vous celébrerez dans la suite de vos générations, comme un jour consacré au Seigneur. Vous userez de pain sans levain pendant sept jours, depuis le soir auquel commence le quinziéme jour de ce mois, jusqu'au soir du vingt & uniéme jour; car les Hébreux commençoient leur jour au soir. Quiconque mangera du levain pendant ce tems, soit qu'il soit naturel du païs ou étranger, périra du milieu d'Israël, c'est-à-dire, il sera mis à mort d'une maniere violente, ordonnée par la sentence des Juges; ou Dieu le frappera d'une mort prématurée, ou enfin, il sera retranché du nombre des Israëlites par l'excommunication, & n'aura point de part aux promesses, que

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Dieu a faites aux enfans d'Abraham. Le premier & le septiéme jour de cette solemnité seront saints & consacrez au repos. Vous ne ferez ce jour-là aucune œuvre servile, excepté ce qui regarde la nourriture. Ce même jour je tirerai de l'Egypte toute l'armée d'Israël, & vous observerez ce jour-là de race en race par un culte perpetuel.

Voilà ce que le Seigneur avoit ordonné aux Hebreux dès le neuviéme de Nisan. Mais le quatorziéme jour du même mois, qui étoit le jour auquel Moïse avoit parlé à Pharaon, & lui avoit dénoncé la mort des premiers-nez, il dit au peuple : Allez prendre l'agneau que vous avez préparé, il y a quatre jours, & immolez-le ce soir au Seigneur de la maniere que je vous l'ai marqué. Vous tremperez un bouquet d'hyssope dans le sang de l'agneau, & vous en jetterez par aspersion sur les jambages de votre porte, & que nul de vous ne mette le pied hors de sa porte jusqu'au matin ; car le Seigneur passera pendant la nuit, & mettra à mort les premiers-nez des Egyptiens, & ne laissera pas entrer dans vos maisons l'Ange exterminateur, exécuteur de sa vengeance. Vous observerez ces cérémonies dans la suite des genérations dans le païs que le Seigneur vous a promis ; & quand vos enfans vous demanderont : Que veut dire cette cérémonie ? Vous leur direz : C'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'il passa nos maisons, pendant qu'il frappoit celles des Egyptiens. Les enfans d'Israël aïant oüi cela, se prosternerent & adorerent le Seigneur, & allerent exécuter ce que Moïse & Aaron leur avoient ordonné de sa part.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Mort des premiers-nez, frappez par l'Ange exterminateur.

Vers le milieu de la nuit, le Seigneur frappa de mort les premiers-nez de l'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon qui étoit assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la femme captive, qui étoit renfermé dans la prison, & jusqu'au premier-né des animaux. Alors il s'éleva un grand cri dans toute l'Egypte, parce qu'il n'y avoit aucune maison, où il n'y eût un mort. Pharaon s'étant levé avec tous ses serviteurs, fit appeller Moïse & Aaron, & leur dit : Allez, sortez au plûtôt du milieu de mon peuple, vous & tous les enfans d'Israël, allez faire vos sacrifices à vôtre Dieu, prenez avec vous vos brebis & vos troupeaux, comme vous me l'avez demandé, & priez pour moi. Et les Egyptiens pressoient les Hebreux de sortir, en disant : Nous mourrons tous. Cette sortie fut si précipitée, que les Israëlites n'eurent pas le loisir de paîtrir leur farine, & d'emporter du pain. Ils se contenterent de prendre de la farine dans leurs hardes, & de la charger sur leurs épaules. Ils emprunterent aussi des Egyptiens des vaisseaux d'or & d'argent, ainsi que le Seigneur le leur avoit ordonné ; & ils s'en allerent chargez des richesses, dont ils avoient dépoüillé les Egyptiens. Etant partis de Ramessé, où étoit le rendez-vous général de toute leur armée, ils marcherent droit à Socoth. Ils étoient au nombre de six cens mille hommes de pied, sans compter les petits enfans. Une troupe innombrable de gens ramassez se joignirent à eux ; & ils emmenerent leurs troupeaux, & tout leur bétail.

CHAP. VII.

Les Israëlites

Le temps de la demeure des Hebreux dans l'Egypte, fut de quatre cens trente ans, en y com-

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

sortent de l'Egypte le 15. du premier mois.

prenant celui que leurs peres avoient demeuré dans la terre de Canaan (*a*) ; mais le tems précis de leur séjour dans ce païs, n'est que de deux cens quinze ans, suivant la chronologie que nous suivons. Ils en sortirent en un même jour (*b*), qui fut le quinziéme du premier mois de l'année sainte, septiéme de l'année civile, nommé Nisan. Ils en sortirent de très-grand matin, la même nuit qu'ils avoient immolé l'agneau pascal ; cette nuit fut honorée d'un culte particulier par tous les Israëlites dans la suite de toutes les races. L'agneau de la pâque ne pouvoit être mangé, que par les Israëlites, ou par ceux qui avoient reçu la circoncision, soit qu'ils fussent libres ou esclaves. Mais nul incirconcis n'y avoit part ; & il étoit défendu de rompre aucun os de cette hostie.

Le peuple étant donc arrivé à Socoth, Dieu dit à Moïse : Consacrez-moi tous les premiers-nez des hommes & des animaux (*c*) ; car ils sont tous à moi. Le premier-né de l'âne sera échangé pour une brebis, & si vous ne le rachetez point, vous le tuerez. Vous racheterez le premier-né de vos enfans pour de l'argent, que vous donnerez au prêtre. La somme dont on rachetoit un enfant, étoit de cinq sicles (*d*), ou huit livres deux sols & un denier. Ce droit de rachat des premiers-nez des hommes & des animaux, est fondé premierement sur le domaine absolu de Dieu sur la créature, & ensuite sur ce

(a) Ils y entrerent en 2298. & en sortirent en 2513.

(b) Exod. XII. 40. Voyez le Commentaire.

(c) Exod. XIII.

(d) *Num.* XVIII. 16. & *Num.* III. 47.

qu'il avoit épargné les Hebreux dans l'Egypte, pendant qu'il mettoit à mort les premiers-nez des Egyptiens. L'on n'offroit aux prêtres, que les premiers-nez des animaux purs, & de ſervice; & ſi le premier fruit d'un mariage étoit une fille, on n'étoit obligé à rien; les animaux impurs, comme l'âne, le cheval, le châmeau ſe rachetoient, ſi le maître n'aimoit mieux les tuer. Moïſe ajoûta : Lorſque vôtre fils vous demandera un jour : Que veut dire cette cérémonie ? Vous lui direz : Le Seigneur nous a tirez de l'Egypte par la force de ſon bras; car Pharaon s'étant endurci, & aiant refuſé de laiſſer ſortir nos peres de l'Egypte, Dieu fit mourir tous les premiers-nez des Egyptiens, tant des hommes que des animaux : c'eſt pour en conſerver le ſouvenir que j'offre au Seigneur tous les mâles, qui ſont premiers-nez dans mes animaux, & que je rachete tous les premiers-nez de mes enfans. Cette obſervance ſera comme un ſigne, ou un anneau dans vôtre main, & comme un pendant du front devant vos yeux; enſorte que vous ne l'oublierez jamais.

Or les Iſraëlites étant ainſi ſortis de l'Egypte, Dieu ne voulut pas les conduire en droiture dans la terre de Canaan par le païs des Philiſtins, qui eſt tout voiſin, & attenant à l'Egypte; de peur qu'ils ne vinſſent à ſe repentir de leur ſortie, s'ils voioient d'abord des guerres s'élever contr'eux, & qu'ils ne s'en retournaſſent en Egypte; mais il leur fit faire un long circuit par le chemin du déſert de l'Arabie-pétrée, en côtoiant la mer rouge. Ils marchoient en ordre de bataille, & non pas comme des fuiards; & Moïſe emporta avec lui les os & le cercüeil de Jo-

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

ſeph ; ainſi que ce Patriarche l'avoit fait promettre avec ſerment avant ſa mort aux enfans d'Iſraël (*a*). On croit que les Chefs des Tribus emporterent auſſi avec eux chacun les corps de leurs patriarches ; & Saint Etienne (*b*) dans les Actes, dit aſſez clairement, qu'ils furent tous enterrez à Sichem. Toutefois l'Auteur du teſtament des douze Patriarches veut qu'ils ſoient enterrez à Hebron, avec Abraham, Iſaac & Jacob. Mais l'autorité de ſaint Etienne l'emporte infiniment ſur cet Auteur ; quoiqu'il ait écrit au plutard dans le ſecond ſiécle.

L'armée d'Iſraël partit de Socoth, & vint à Etham le ſecond jour de leur marche, & de leur ſortie. Ils s'avançoient vers l'Arabie déſerte, dans le deſſein de paſſer vers la pointe de la mer rouge, pour de là ſe rendre au mont Sinaï. Mais le lendemain Dieu ordonna à Moïſe de faire prendre une autre route au peuple (*c*), & de venir d'Etham à Phihahiroth, qui eſt entre Magdalum & la mer, vis-à-vis de Béelſephon. On connoît aſſez peu cette géographie ; mais il y a beaucoup d'apparence, que Etham eſt la même que *Buthéer* de Herodote (*d*), & Buthan des Septante. Phihahiroth, ou ſimplement *Hiroth*, comme elle eſt nommée dans le livre des Nombres (*e*), eſt apparemment la ville d'*Heroüm* à l'extrêmité du Golfe arabique, ou Phagroriopolis marquée dans Strabon (*f*) vers le même endroit. *Magdalum* ſignifie une tour ; Béelſephon n'eſt pas

(a) Voiez Généſ. L. 23.
(b) *Act.* X. VII. *16.*
(c) *Exod.* XIV. *2. 3. 4. &c.*
(d) *Herodot. l. 2. c. 75.*
(e) *Num.* XXXIII. *7. 8.*
(f) *Strabo l. 17.*

connuë

connuë dans l'ancienne géographie ; Eusebe l'a mise auprès de *Clysma* ; or Clysma est vers l'extrêmité septentrionale de la mer rouge. C'est là où les anciens font passer la mer aux Hébreux. C'est à Clysma que subsiste encore aujourd'hui le monastere de Saint Antoine (*a*).

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Colomne de nuée, qui conduisoit les Israëlites.

Or le Seigneur depuis Ramessé, selon quelques-uns, ou depuis Socoth, selon d'autres, ou seulement depuis Etham (*b*), selon la plûpart, donna aux Israëlites une colomne de nuée, lumineuse pendant la nuit, & obscure pendant le jour, pour les conduire dans toute leur route. Elle marchoit devant eux pendant la nuit sous la forme d'un vaste metéore enflammé, qui les éclairoit, & pendant le jour sous la forme d'un broüillard épais, ou d'une nuée sombre, qui les mettoit à couvert des trop grandes ardeurs du soleil. Elle les accompagna depuis leur sortie d'Egypte, jusqu'à la mort d'Aaron (*c*), ou même jusqu'à leur entrée dans la terre promise. Elle servoit de signal aux Israëlites, lorsqu'il falloit camper ou décamper : le peuple s'arrêtoit où elle s'arrêtoit, & marchoit où elle le conduisoit (*d*). C'étoit pour lui un des gages les plus sensibles de la présence & de la protection du Seigneur.

Pharaon poursuit les Israëlites.

Une autre raison qui avoit obligé le Seigneur de faire détourner les Israëlites du droit chemin d'Etham à Sinaï, pour les faire venir à Béelsephon,

(a) Voiez nôtre Dissertation sur le passage de la mer rouge, p. XLI.
(b) Exod. XIII. 21. 22.
(c) *Ita Rabbini.*
(d) *Num.* X. 34. 35.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

étoit que Pharaon devoit se repentir de la permission, qu'il leur avoit donnée de se retirer de l'Egypte, & devoit les poursuivre dans leur retraite, s'imaginant qu'il les trouveroit accablez de lassitude dans les montagnes & dans les déserts, & qu'il les contraindroit aisément de revenir dans le païs. Mais Dieu vouloit punir l'orgueil & l'endurcissement de Pharaon. Il vouloit faire éclater sa gloire dans la défaite de ce Prince & de toute son armée ; il permit donc que le cœur de Pharaon & de tous ses Officiers se changeât à l'égard des Hébreux ; ils se dirent l'un à l'autre : A quoi avons-nous pensé de laisser ainsi aller Israël & de le mettre en liberté ? Aussi-tôt ils mirent les chevaux aux chariots de guerre, & commencerent à poursuivre le peuple de Dieu. L'armée du Roi se trouva composée de six cens chariots choisis, & outre cela de tout ce qui se trouva de chariots de guerre dans toute l'Egypte, & de tout ce que les chefs de l'armée & les particuliers en pouvoient avoir à eux-mêmes *(a)*. Ils firent tant de diligence, qu'ils atteignirent les Hébreux sur la mer rouge à Phihahiroth, où ils étoient campez.

Les Israëlites aiant vû l'armée de Pharaon campée vis-à-vis, furent saisis de fraieur, & ils dirent à Moïse : Peut-être que nous manquions de tombeaux en Egypte ; c'est pour cela que vous nous avez amenez dans ce désert, afin que nous y mourions. Qu'étoit-il besoin de nous tirer de l'Egypte ?

(a) Joseph fait cette armée de cinquante mille Cavaliers, ou d'autant de guerriers montez sur des chariots, & de deux cens mille hommes de pied. Le poëte Ezechiel dans Eusebe la fait monter à un million d'hommes.





Grand Prêtre.
Simple Prêtre.
Arche d'Alliance.
Autel des Parfums
Table des Pains de proposition.
Chandelier d'Or.
Autel des Holocaustes.
PLAN DU CAMP DES ISRAËLITES dans le desert.
Manassé.
Ephraim.
Benjamin.
Gersonites.
Aser.
Simeon.
Caathites.
Merarites.
Tabernacle.
Parvis.
Dan.
Ruben.
Aaron. Moyse.
Nephtali.
Gad.
Issachar.
Iuda.
Zabulon.
Tabernacle nud, et decouvert.
Veüe du Tabernacle et de son Parvis.
Baſſin, ou Lavoir d'airain.
CARTE du Voiage des ISRAËLITES dans le Desert depuis leur Sortie de l'Egipte Jusqu'au passage du Jourdain
MER MEDITERRANEE
Septen trion
Occident
Orient
Midy
Ascalon
Ephrata
Hebron
Jericho
Gaza
TERRE DE CANAAN
Berſabee
ACRABATENE
PHILISTINS
MER MORTE
IDUMEENS
MADIANITES
MOABITES
Jourdain
Bethabara
Eſebon
AMORHEENS
Plaine de Moab
M. Phasga ou Nebo et Abarim
Helmon Deblataim
Dibon Gad
Aroer
Ar
Arnon Fleuve
Bamot Arnon
Desert de Cademot
Nahaliel
Zared Torent
Matana
Zared
Je-abarim
Obot ou Obodas
Phunon
Salmona
PETREE
ARABIE
Adar ou Arada
Ceélatha
Lebna
Maceloth
Horma
Mont Sepher
Remmon Phares.
Retma
Ressa
Tahat
Hazerot
Cades-barne
Desert de Zin
Thare
Desert de Pharan
Petra
Montagne de Hor
Metca
Mozerot ou Mozera
Hesmona
Pharana
Benejacan
M. Gadgad
Sepulchres de Concupiscence
Jetebata
Hebrona
Embrazement ou Tabeera
Desert de Sinaï
Asiongaber
Elat
Mont Sinaï
Mont Oreb
Raphidim ou Tentation hébr. Massa
Madian
Tor
Golfe Elanitique
MADIANA
AMALECITES
Montagnes Noires
Nome de Tanis
Nome Setroite Setrium
Peluse
Mont Casius
Lac Sirbon
Rinocorure
Tanis
Magdolum
TERRE DE GESSEN
Ramessé
Nome de Mendés
DELTA
Scenæ Veteranorum
Papremise les Ramises
Bubaste
Socoth
Nome Arabique
Pitom ou Patume
Etham ou Butan
Phagroriopolis
Heroüm
Nil Fleuve
Latopolis ou Babilon
Heliopolis
Magdalum
Phihahirot
Memphis
Desert d'Etham
EGYPTE
Beel-ſephon ou Clysma
Desert de Sur
Sur
Mara
Elim
Sur la Mer Rouge
Sin
Desert de Sin
Daphea
Alus
Golfe Heroopolite
MER ROUGE
Meroë Isle
THEBAIDE
Milles Romain
10
20
30
40
50
60
Gravé par P. Starck-man.
50
51
52
53
54
55
30
29
28

il auroit bien mieux valu y demeurer comme nous y étions, que de venir périr dans cette ſolitude. Moïſe les raſſûra, & leur dit, que c'étoit la derniere fois, qu'ils verroient les Egyptiens; que le Seigneur combattroit pour eux, & qu'ils n'auroient qu'à demeurer en repos. En effet, le Seigneur dit à Moïſe : Pourquoi criez-vous vers moi ? Dites aux enfans d'Iſraël qu'ils marchent; élevez votre main, & étendez vôtre verge ſur la mer, & ſéparez-en les eaux, afin que les enfans d'Iſraël marchent à pied ſec au milieu de ſon lit. Pharaon voudra vous y pourſuivre; mais je tirerai ma gloire de ſa défaite & de celle de toute ſon armée. Alors l'Ange du Seigneur, qui conduiſoit la nuée dont nous avons parlé, quitta la tête de l'armée d'Iſraël, & vint ſe mettre à la queuë, pour la couvrir contre Pharaon; afin d'empêcher que les deux armées ne puſſent ni ſe voir ni s'approcher; & afin que les Egyptiens ne puſſent découvrir le mouvement, qu'ils devoient faire en décampant. Cette nuée dans cette occaſion fut claire d'un côté & ténébreuſe de l'autre. Lumineuſe du côté des Iſraëlites, qu'elle éclaira pendant cette nuit, & ténébreuſe du côté des Egyptiens; pour leur dérober la connoiſſance de la marche des Hébreux.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïſe étendit donc la verge miraculeuſe, & le Seigneur diviſa les eaux de la mer, & fit ſouffler toute la nuit un vent brûlant & impétueux, qui en deſſécha le fond. L'eau étant ainſi partagée, les enfans d'Iſraël entrerent au milieu de la mer, aiant les eaux comme un mur à droit & à gauche. Les Egyptiens s'étant enfin apperçus, que les Hébreux étoient

CHAP. VIII. Paſſage des Hébreux au travers de la mer rouge.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487. Avant l'Ere vulg. 1491.

décampez, & voiant que la nuée qui les couvroit, s'avançoit avec eux dans la mer, se mirent à les poursuivre, & entrerent au milieu de la vaste ouverture que laissoit la mer desséchée. Toute l'armée Egyptienne, leurs cavaliers & leurs chariots y étoient entrez, lorsque le Seigneur vers la pointe du jour fit lever contr'eux une tempête accompagnée de tonnerre, d'éclairs, d'une pluie violente, & de vents impétueux (*a*), qui renverserent les chariots & les cavaliers, & qui ramenerent sur eux les eaux de la mer, que la puissance de Dieu avoit jusqu'alors tenuës suspenduës en faveur des Israëlites. Ainsi toute cette armée fut ensevelie sous les flots, sans qu'il en échappât un seul. Quelques-uns (*b*) ont voulu que Pharaon seul ait échappé à ce malheur : Mais Moïse dit expressément le contraire. Il assûre qu'il n'en revint pas un seul (*c*). Les corps morts des Egyptiens furent jettez par les flots au bord de la mer, & les Hébreux profiterent des dépoüilles de cette grande armée.

Cantique d'actions de graces, composé après le passage de la mer rouge.

Alors Moïse composa un cantique d'actions de graces (*d*), dans lequel il releve la grandeur du miracle, que Dieu venoit de faire en faveur de son peuple ; il y dit que les Philistins en aiant appris la nouvelle, ont été saisis de fraieur ; que les Iduméens, les Moabites & les Cananéens en ont conçu une douleur mêlée d'indignation & de dépit. Pendant que Moïse à la tête des hommes chantoit

(a) *Exod.* XV. *6. 10. 12. Psalm.* LXXVI. *16. 17. 18. Joseph. antiq. l. 2. c. 7.*

(b) *Manethon apud Joseph. l. 1. contra Appion. & Rabbini quidam; & Author. vitæ Moisis, &c.*

(c) *Exod.* XIV. *28.*

(d) *Exod.* XV. *1. 2. 3. & seq.*

ce cantique, Marie sa sœur à la tête des femmes, commença de son côté avec des tambours & des cimbales à faire des chœurs & des danses, en chantant le même cantique de victoire. Au sortir de la mer, ils se rencontrerent dans le désert de Sur, & y marcherent pendant trois jours, sans trouver de l'eau potable; parce que tout ce terrein étant nitreux, ne produit que des eaux acres & salées, dont les animaux mêmes ne peuvent boire.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487. Avant l'Ere vulg. 1491.

Etant arrivez à Mara, le peuple n'aiant pû trouver de l'eau dont il pût se rafraîchir, commença à murmurer & à s'emporter contre Moïse. Mais Moïse s'adressa au Seigneur, qui lui montra un certain bois, lequel aiant été jetté dans l'eau, lui ôta son amertume. Ce fut là où le Seigneur commença à donner à son peuple des préceptes & des ordonnances; il leur fit des propositions générales sur l'alliance qu'il vouloit faire avec eux, & les fit sonder pour savoir s'ils seroient disposez à y entrer, & à en observer les conditions; leur promettant de les protéger & de les garantir de toute sorte de maux, s'ils vouloient demeurer fidéles à ses ordonnances, & les menaçant des effets de sa colere, s'ils s'en éloignoient.

Murmure des Israëlites à Mara. Moïse adoucit les eaux.

De Mara ils vinrent à Elim, où il y avoit douze fontaines & soixante-dix palmiers: ils y camperent (*a*), & bûrent des eaux de ces fontaines, qui étoient douces & potables. D'Elim ils s'avancerent dans le désert de Sin (*b*), qui s'étend entre Elim & Sinaï. Dans le livre des Nombres (*c*) on compte

(a) *Exod.* XV. *27. Num.* XXXIII. *9.*

(b) *Exod.* XVI. *1. 2. &c.*

(c) *Num.* XXXIII. *9. 10. 11.*

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

cinq ou six stations ou campemens depuis Elim jusqu'à Sinaï, de cette sorte ; d'Elim, 1. sur la mer rouge ; 2. dans le désert de Sin ; 3. à Daphea ; 4. à Alus ; 5. à Raphidim ; 6. au Mont Horeb, & 7. au pied du Mont Sinaï. Nous allons voir ce qui arriva dans ces campemens. Les Israëlites arriverent le 15. du second mois, c'est-à-dire, précisément un mois après leur départ de l'Egypte, dans le désert de Sin, où le peuple se trouvant dépourvu de provisions, commença à murmurer contre Moïse & Aaron, en disant : Plût à Dieu, que nous fussions morts par la main du Seigneur dans l'Egypte, où nous étions assis sur des marmites de viande, & où nous mangions du pain, tant que nous voulions ? Pourquoi nous en avez-vous fait sortir, pour nous faire mourir de faim dans cette solitude ? Alors le Seigneur dit à Moïse : Je vais vous faire pleuvoir du Ciel de quoi vous nourrir. Que le peuple en aille ramasser autant qu'il lui en faut pour chaque jour. Je verrai par son obéïssance s'il est soûmis ou non à mes commandemens, & si je dois compter sur sa fidelité pour la suite ; & qu'au sixiéme jour ils en amassent deux fois autant qu'en un autre jour, & qu'ils en réservent pour le jour du sabbat, parce qu'il n'en tombera point ce jour-là, & que je leur défend d'en aller amasser. Dieu promit aussi au peuple de leur fournir de la chair en abondance ; afin qu'ils apprissent à se confier en sa bonté & en sa puissance.

Dieu donne la Manne pour nourriture à son peuple.

Le vent amene des cailles dans le camp des Israëlites.

Moïse & Aaron aiant donc assemblé le peuple, lui dirent : Vos reproches & vos murmures retombent contre Dieu, plûtôt que contre nous ; car qui

ſommes-nous, pour que vous murmuriez contre nous ? N'eſt-ce pas le Seigneur qui vous a fait ſortir de l'Egypte ? il vous donnera ce ſoir de la viande à manger, & demain au matin il vous fera pleuvoir de la nourriture pour vous raſſaſier ; car il a oüi les plaintes que vous avez faites contre lui. Comme ils parloient encore au peuple, toute la multitude jetta les yeux du côté de la ſolitude, & vit la gloire du Seigneur, qui donna des marques certaines de ſa préſence dans la nuée, & il leur confirma la promeſſe, que Moïſe venoit de leur faire. Le ſoir étant venu, le camp fut tout couvert de cailles, qu'un vent avoit apporté dans ce déſert. C'étoit le tems du paſſage de ces oiſeaux, vers le milieu d'Avril ; on en voit encore ſur le Golphe Arabique, ou ſur la mer rouge dans cette ſaiſon, une très-grande quantité qui paſſe la mer ; & l'on y en prend un très-grand nombre ſur les côtes (*a*). Le miracle conſiſte donc principalement en ce que Dieu les amena dans le camp, & cela à point nommé, & au moment qu'il l'avoit promis.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

CHAP. IX.

La Manne tombe autour du camp d'Iſraël.

Le lendemain au matin la roſée tomba à l'ordinaire autour du camp ; & lorſqu'elle fut diſſipée par les premiers raions du ſoleil, on vit toute la ſuperficie de la terre couverte de certains petits grains, comme la bruine qui ſe voit en certain tems attachée au bout des petits brins d'herbe ; cela étoit ſemblable à la Coriandre quant à ſa forme, & blanc comme de la bruine, ou comme la neige. Il étoit molaſſe, & ſi l'on n'avoit ſoin de le recüeillir

(a) Voyez le Comment. ſur Exod. XVI. 13.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

avant que le ſoleil fût dans ſa force, il ſe fondoit, & diſparoiſſoit, il falloit le prendre peu après le lever du ſoleil, & auſſi-tôt que la roſée étoit diſſipée. Les enfans d'Iſraël aiant vû ces petits grains, ſe diſoient en Hébreu les uns aux autres, *Man-hu*? Qu'eſt-ce que cela? Ce qui fit donner à cette nourriture le nom de Manne. Moïſe leur dit, que c'étoit-là la nourriture, que le Seigneur leur avoit promiſe, & qui devoit leur ſervir pendant tout leur voiage; qu'il en tomberoit de même tous les matins, à l'exception du jour du Sabbat, qu'ils en ramaſſaſſent un gomor (*a*) par tête; mais qu'ils n'en gardaſſent point pour le lendemain, parce qu'elle ſe gâteroit, & ſe rempliroit de vers, ou ſe fondroit.

Le peuple alla donc recüeillir de la Manne, & chacun en ramaſſa tant qu'il put, les uns plus & les autres moins; & lorſqu'il fallut meſurer la quantité, que chacun en devoit avoir pour la nourriture des perſonnes qui compoſoient ſa famille, à un gomor par tête, ceux qui en avoient trop, en rendirent à ceux qui en avoient moins, & ainſi tout le monde en eut ſufiſamment (*b*). Il y en eut toutefois, qui par un eſprit de défiance en amaſſerent & en garderent pour le lendemain; mais ils trouverent que cela s'étoit corrompu & rempli de vers. Le jour du Sabbat étant venu, quelques autres allerent à l'ordinaire pour en amaſſer hors du camp, mais ils n'en trouverent point; car il n'en tomboit pas

(a) Le Gomor contenoit un peu plus de trois pintes, meſure de Paris.

(b) *Exod.* XVI. *18. 2. Cor.* VIII. *15.*

ce

ce jour-là, ainsi que le Seigneur les en avoit fait avertir.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Après cela, le Seigneur dit à Moïse : Remplissez de Manne un gomor, & mettez-le devant le Seigneur, pour en conserver la memoire à la posterité, afin qu'on sache qu'elle a été la nourriture, dont je vous ai nourris dans le désert après votre sortie de l'Egypte. Moïse & Aaron mirent donc un gomor plein de Manne dans la tente où l'on s'assembloit, & dans la suite on le mit dans le tabernacle, ou dans la tente où furent placées les tables & l'arche de l'alliance. Les Hébreux userent de cette nourriture pendant les quarante ans de leur voiage du désert, jusqu'à leur entrée dans la terre de Canaan. On trouve encore aujourd'hui de la Manne dans le désert d'Arabie, qui est une espece de miel condensé, qui se voit pendant l'été sur les arbres, sur les rochers, sur les herbes, & même sur le sable dans ce païs.

Manne conservée dans le tabernacle, comme un monument.

Cette Manne a beaucoup de proportion avec celle, qui nourrit autrefois les Israëlites dans le désert d'Arabie ; mais celle des Israëlites avoit quantité d'autres qualitez miraculeuses ; qui la distinguent de celle qui se trouve encore à présent dans ce païs ; 1°. Celle des Hébreux ne tomboit que six jours de la semaine, & ne tomboit pas le Samedi. 2°. Elle tomboit en si grande quantité, qu'elle sufisoit à nourrir six cens mille hommes, sans compter les femmes & les enfans, en donnant à chacun un gomor par tête. 3°. Il en tomboit le Vendredi le double des autres jours. 4°. Elle se conservoit saine & entiere le Samedi, & elle se gâtoit & se remplis-

Manne qui se trouve encore à présent dans l'Arabie. Ses qualitez comparées à celles de la Manne, dont les Israëlites se nourrirent.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

ſoit de vers les autres jours, ſi on la gardoit. 5°. Elle ſe fondoit au ſoleil, lorſqu'on la laiſſoit ſur la terre quelque temps après le lever de cet aſtre ; & celle qu'on ramaſſoit ſe durciſſoit tellement, qu'on la concaſſoit dans un mortier, qu'on en faiſoit des gâteaux, & qu'on la faiſoit cuire dans la poële (*a*). 6°. L'Auteur du Livre de la Sageſſe (*b*) dit, que la Manne ſe proportionnoit au goût de tous ceux qui en mangeoient ; enſorte que chacun y trouvoit de quoi contenter ſon appetit. Ce qu'il faut reſtraindre aux ſeuls juſtes, ſelon S. Auguſtin (*c*) ; car ſi cela eût été pour tous les Iſraëlites indiféremment, il auroit été ridicule de ſe plaindre, que la Manne les dégoutoit, comme ils s'en plaignirent quelques années après (*d*). Les juſtes & les gens de bien la trouvoient ſi délicieuſe, qu'ils ne deſiroient rien autre choſe ; elle leur tenoit lieu de tous les mets les plus délicats.

Moïſe tire de l'eau du rocher d'Horeb.

Les enfans d'Iſraël étant partis du déſert de Sin (*e*), arriverent à Daphea, de Daphea à Alus, d'Alus à Raphidim, où ils ne trouverent point d'eau. Alors ils recommencerent à ſe plaindre, & à crier contre Moïſe. Il eut beau leur dire de prendre patience, & d'attendre tout de la main du Seigneur. Ils s'emporterent de plus en plus, & Moïſe s'adreſſant à Dieu, lui dit : Que ferai-je à ce peuple ? Peu s'en faut qu'il ne me lapide. Le Seigneur lui dit : Prenez avec vous les anciens du peuple, & menez-

(a) *Num.* XI. *8.*
(b) *Sap.* XVI. *20.*
(c) *Aug. l. 2. retract. c. 20.* *Gregor. l. 6. moral. c. 9.*
(d) *Num.* XI. *6.*
(e) *Exod.* XVII.

les avec les Iſraëlites au rocher d'Horeb ; vous frapperez ce rocher avec la verge, dont vous avez frappé le fleuve ; je me trouverai ſur ce rocher, & il en ſortira de l'eau pour donner à boire au peuple. Moïſe exécuta ce que le Seigneur avoit ordonné, & le rocher donna des eaux en abondance, & ce lieu fut appellé *Maſſa*, c'eſt-à-dire tentation, parce que le peuple avoit tenté le Seigneur, en diſant : Le Seigneur eſt-il au milieu de nous, ou n'y eſt-il pas ?

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

L'eau de ce rocher ſervit à abreuver Iſraël non ſeulement pour cette fois, mais pour toute la ſuite de leur voiage, juſqu'à Cadés-Barné, où Dieu ouvrit de nouveau un autre rocher pour déſalterer ſon peuple. S. Paul (*a*) dit, que l'eau du rocher ſuivoit toûjours les Iſraëlites, ce que les uns (*b*) ont entendu comme ſi le ruiſſeau qui en réſulta, eût en effet ſuivi l'armée dans tous ſes campemens, durant l'eſpace de quarante ans ; & les autres (*c*) comme ſi le rocher qui fourniſſoit ces eaux, eût été mis ſur un chariot, & qu'on l'eût mené par tout avec l'armée. Mais le ſens le plus ſimple de cette expreſſion de S. Paul, eſt que cette eau fut ſi abondante, & continua de couler pendant tant d'années, qu'elle ſuffit aux beſoins des Iſraëlites ; & qu'ils en portoient dans toutes leurs marches ; comme on a dit que les eaux du fleuve Choaſpe ſuivoient toûjours le Roi de Perſe (*d*) ; parce qu'on en portoit toûjours à ſa ſuite pour ſa boiſſon.

(a) *1. Cor.* x. 4.
(b) *Ita Hebræi plures.*
(c) *Alii Rabbini & Catacuzen. in Sap.* xi. 4. *&c.*
(d) *Ælian. var. hiſt. l. 12. c. 40.*

AN. DU M. 2513.
Avant J. C. 1487.
Les Amalécites viennent attaquer Israël, & sont vaincus.

Comme les Hébreux étoient à Raphidim, les Amalécites qui demeuroient au voisinage, les vinrent attaquer (*a*); ils firent inhumainement mourir ceux des Israëlites, qui étoient demeurez derriere, & qui n'avoient pû suivre le gros de l'armée; à cause de la fatigue & de la faim, dont ils étoient accablez (*b*). Mais Moïse dit à Josué de choisir les meilleurs soldats & les plus vigoureux, pour combattre les Amalécites, & les aller attaquer le lendemain au matin; pendant que lui-même monteroit sur la montagne, aiant en main la verge miraculeuse, pour demander à Dieu, qu'il lui donnât la victoire. Josué livra donc la bataille à Amalec; & Moïse, Aaron & Hur monterent sur la montagne voisine, d'où l'on voioit le champ de bataille. Pendant que Moïse élevoit les mains en haut avec la verge, Israël avoit l'avantage: mais aussi-tôt qu'il les baissoit tant soit peu, Amalec reprenoit le dessus: Et comme les mains de Moïse s'appesantissoient par la lassitude, Aaron & Hur l'assirent sur une pierre, & lui soûtenoient les mains des deux côtez, de maniere qu'il demeura dans cet état sans se lasser jusqu'au coucher du soleil. Josué gagna donc une victoire complette sur Amalec, & passa au fil de l'épée toute l'armée ennemie. Alors le Seigneur dit à Moïse: Ecrivez ceci dans un livre pour en conserver la memoire, & instruisez-en Josué: je détruirai la memoire d'Amalec de dessous le Ciel. Et Moïse érigea un autel, pour servir de monument de cette victoire, & lui donna le nom de, *le*

(a) *Exod.* XVII. 8. | (b) *Deut.* XXV. 17. 18.

Seigneur est mon élevation, ou *mon signal*; parce que, comme Amalec a attaqué le trône du Seigneur, le Seigneur aussi aura la main élevée contre Amalec, dans toute la suite des générations.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487. Avant l'Ere vulg. 1491.

On sait que les Amalécites sont les descendans d'Amalec, fils d'Eliphaz, fils aîné d'Esaü (*a*). Ils devoient avoir de la consideration pour les Israëlites, qui étoient comme eux descendus d'Abraham & de Jacob; ils devoient considerer l'état où la fatigue, la faim & la soif les avoient réduits. Le Seigneur diféra la vengeance contre Amalec, jusqu'au regne de Saül Roi d'Israël (*b*), qui reçut ordre par Samuël d'aller exterminer ce peuple. Saül n'exécuta qu'assez imparfaitement ce que le Seigneur lui avoit commandé: toutefois depuis son tems Amalec fut tellement affoibli, qu'il ne put plus se relever.

Josué fils de Nun de la tribu d'Ephraïm, serviteur de Moïse.

Josué, à qui Moïse ordonna d'aller combattre Amalec, étoit de la Tribu d'Ephraïm, & fils de Nun. Son premier nom fut Osée, mais depuis la victoire qu'il remporta sur les Amalécites, on le trouve toûjours nommé Josué ou Jesus; il étoit serviteur de Moïse, à la maniere de ces grands hommes de l'antiquité, qui s'attachoient au service des Heros par estime & par inclination; comme Patrocle étoit serviteur d'Achilles, & Merione d'Idomenée. Josué se distingua toûjours par sa valeur, par sa conduite, & par son attachement aux ordres du Seigneur; il mérita par sa fidelité d'entrer dans la terre promise, & de succeder à Moïse dans le

(a) *Genes.* XXXVI. 12. (b) *1. Reg.* XV. 3.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487. Avant l'Ere vulg. 1491.

gouvernement d'Iſraël. Il en ſera ſouvent parlé dans la ſuite de cet ouvrage.

Hur étoit-il époux de Marie ſœur de Moïſe?

Hur dont on a parlé ci-devant, & qui accompagna Moïſe & Aaron ſur la montagne, pendant la bataille contre Amalec, étoit de la Tribu de Juda, fils de Caleb, fils d'Eſron, diférent de Caleb, fils de Jephoné. Hur eut pour fils Uri, & Uri fut pere de Beſeléel, fameux Ouvrier emploié par Moïſe à la ſtructure du tabernacle (*a*). Joſeph (*b*) croit que Hur étoit époux de Marie ſœur de Moïſe. D'autres veulent qu'il ait été ſon fils. Les Peres (*c*) croient que Marie demeura Vierge juſqu'à la mort.

Le peuple arrive à Sinaï. Dieu parle à Moïſe.

Le troiſiéme jour du troiſiéme mois (*d*) après la ſortie de l'Egypte, les Iſraëlites étant partis de Raphidim, arriverent au déſert de Sinaï, & camperent au pied & vis-à-vis de cette montagne, où ils demeurerent près d'un an. Moïſe étant monté ſur cette montagne, Dieu lui dit : Voici ce que vous direz à la maiſon d'Iſraël : Vous avez été témoins de tout ce que j'ai fait aux Egyptiens ; vous ſavez de quelle maniere je vous ai portez, comme un Aigle porte ſes Aiglons ſur ſes aîles, & avec quelle bonté je vous ai choiſi, pour mon peuple. Si donc vous voulez obéïr à ma voix, & exécuter les articles de mon alliance, je vous prendrai pour mon peuple particulier ; je vous ſéparerai du milieu des autres nations, pour vous rendre mon Roiau-

(a) *1. Par. 11. 19. 20. Exod.* XXXI. 2. *&c.*

(b) *Joſeph. antiq. l. 3. c. 2.*

(c) *Niſſen. l. de virginit. c. 6. Ambroſ. exhort. ad virginit. &c.*

(d) *Ribera l. 5. de templo c. 7. Uſſer. ad an. m. 2513. Vulgat. Menſe* tertio *egreſſionis* Iſraël de terra Ægypti, in die hac, &c.

me Sacerdotal, & une race choisie, & consacrée à mon service. Voilà les conditions que j'offre à Israël : Voiez s'il veut s'y assujettir, & s'il veut entrer dans l'alliance que je lui propose.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïse propose aux Israëlites les conditions de l'alliance que le Seigneur veut faire avec eux.

Moïse descendit de la montagne, assembla le peuple avec les anciens, & leur exposa l'ordre qu'il avoit reçu de la part du Seigneur. Le peuple tout d'une voix répondit : Nous ferons tout ce que le Seigneur a ordonné, & nous exécuterons très-volontiers, toutes les conditions de son alliance. Moïse aiant rapporté à Dieu la réponse du peuple, le Seigneur lui dit : Jusqu'ici je vous ai parlé seul à seul, mais à présent je vais descendre dans l'obscurité de la nuée, & je vous parlerai d'une maniere, qui sera entenduë du peuple même, afin qu'il ait en vous une parfaite confiance. Il continua, & lui dit, apparemment d'une maniere que le peuple pût l'entendre : Allez vers le peuple, & ordonnez-lui de se disposer aujourd'hui & demain à recevoir ma loi, & à faire alliance avec moi ; qu'ils se purifient & qu'ils lavent leurs vêtemens, & qu'ils se tiennent prêts pour le troisiéme jour ; car le troisiéme jour je descendrai en présence de tout le peuple sur Sinaï, & vous marquerez des limites tout autour de la montagne, afin que personne ne les passe. Quiconque touchera la montagne, & passera au-delà des barrieres, sera mis à mort. La main de l'homme ne le touchera point ; mais on le lapidera, ou on le percera de fléches. Il perdra la vie, soit que ce soit un homme ou une bête. Lorsque la montagne retentira comme du son de la trompette, alors vous amenerez tout le peuple au pied de la montagne

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Dieu descend sur Sinaï dans sa Majesté.

(*a*), comme pour venir par honneur au devant de Dieu jusqu'aux barrieres, que vous aurez placées; mais qu'ils se gardent bien d'aller plus avant.

Le peuple se purifia donc de toutes les souillûres qu'il pouvoit avoir contractées, ou par l'attouchement d'un mort, ou de quelqu'autre chose d'impur, il s'abstint du commerce du mariage (*b*), se baigna dans l'eau, & lava ses habits; car ce sont-là les manieres ordinaires de se purifier, usitées parmi les Hébreux, & même parmi les païens. Lorsque le troisiéme jour fut arrivé, & que le soleil commençoit à se lever, tout-à-coup on entendit les tonnerres; les éclairs commencerent à paroître: une nuée très-épaisse couvrit la montagne, & le bruit épouvantable de la trompette retentit de toute part. Tout le peuple qui étoit dans le camp, fut saisi de fraieur, & Moïse les amena tous au pied de la montagne, pour venir au-devant du Seigneur, qui étoit descendu sur Sinaï dans l'appareil de sa Majesté: Toute la montagne étoit couverte d'un nuage épais, & d'une obscurité majestueuse; une fumée s'élevoit de là, comme d'une fournaise; & tout cela formoit un objet qui donnoit de la fraieur. Moïse monta seul jusqu'au dedans de la nuée, & le Seigneur lui parloit, & lui répondoit d'une maniere articulée & intelligible. Dieu lui dit donc de descendre, & d'avertir le peuple de ne pas passer les limites marquées au pied de la montagne, de peur qu'il n'en pérît une grande multitude; & de dire

(a) *Exod.* XIX. 14. 21.

(b) *Exod.* XIX. 15. Estote parati in diem tertium, & ne appropinquetis uxoribus vestris.

aux

aux Prêtres mêmes, destinez à offrir les sacrifices pour la ratification de l'alliance, de n'avancer pas ; de peur que Dieu ne les frappât de mort.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïse répondit au Seigneur (*a*) : Le peuple n'aura garde de monter après les défenses que vous lui en avez faites ; il n'osera jamais passer les barrieres, que l'on a mises par vos ordres. Le Seigneur répliqua : Allez, descendez, & puis vous remonterez, vous & Aaron. Mais que nul autre ne présume de monter, de peur que je ne le fasse mourir. Moïse obéït ; il descendit & remonta ; & voici les paroles de l'alliance que Dieu lui proposa alors, & qu'il écrivit ensuite sur les tables de pierre.

CHAP. XI. Décalogue que Dieu donne à Moïse.

I. Je suis le Seigneur vôtre Dieu, qui vous ai tiré de l'Egypte, de la maison de l'esclavage, vous n'aurez point d'autre Dieu que moi.

II. Vous ne ferez point d'images taillées, ni aucune représentation en relief, ou en peinture de tout ce qui est dans le ciel ; sur la terre, ou dans les eaux ; vous ne les représenterez en aucune sorte pour les adorer, ni pour leur rendre un culte souverain. Car je suis le Seigneur vôtre Dieu, le Dieu fort, le Dieu jaloux, qui venge le crime des peres sur les enfans de ceux qui me haïssent, jusqu'à la troisiéme & quatriéme génération ; & qui fais miséricorde à ceux qui m'aiment, & qui observent mes commandemens, jusqu'à la millième génération.

III. Vous ne prendrez point en vain le nom du

(a) *Exod.* xx. *1. 2. 3. &c.*

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Seigneur vôtre Dieu ; c'est-à-dire, vous ne jurerez point vainement, témerairement, & sans nécessité ; ou plûtôt vous ne ferez point de faux sermens, & vous n'emploierez point le nom de Dieu pour affirmer la fausseté ; car le Seigneur punira séverement celui qui aura pris en vain, ou avec fausseté le nom de Dieu.

IV. Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat. Vous ne ferez en ce jour-là aucune œuvre servile, ni vous, ni vos enfans, ni vos esclaves, ni vos animaux ; car le Seigneur a créé en six jours le ciel & la terre, & s'est reposé le septiéme jour. C'est pourquoi il a beni ce jour, & l'a consacré à son service.

V. Honorez vôtre pere & vôtre mere, afin que vous viviez long-tems sur la terre, que le Seigneur doit vous donner. Sous le nom d'honneur, on entend non-seulement l'honneur & le respect intérieur & extérieur ; mais aussi les secours & les assistances convenables.

VI. Vous ne tuerez point.

VII. Vous ne commettrez point d'adultere.

VIII. Vous ne déroberez point.

IX. Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain.

X. Vous ne desirerez point ce qui est à vôtre prochain ; ni sa femme, ni son esclave, ni aucune autre chose.

Voilà les dix grands préceptes de la Loi, qui contiennent en abregé toute la loi naturelle & tous les devoirs de l'homme envers Dieu, & envers son prochain. Voilà les dix principaux articles de l'al-

liance, que Dieu vouloit faire avec Iſraël; tous les autres préceptes de la Loi, n'étoient que comme des ſuites & des explications de ce que l'on vient de voir. Cependant le peuple entendoit les tonnerres, & le ſon de la trompette, & voioit les éclairs, le feu & la fumée dont toute la montagne étoit couverte: ils entendoient le Seigneur qui parloit à Moïſe, & Moïſe étant deſcendu de la montagne, & leur aiant propoſé ce que le Seigneur demandoit d'eux, ils lui dirent: Parlez-nous vous-mêmes, & nous vous écouterons, mais que le Seigneur ne nous parle point, de peur que nous ne mourions. Moïſe répondit: Ne craignez point; car ce n'eſt point pour vous faire mourir, que le Seigneur eſt venu; mais pour vous remplir de ſa crainte, & pour éprouver ſi vous êtes vraiment réſolu de faire alliance avec lui, & à obéïr à ſa voix.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïſe étant remonté dans l'obſcurité de la montagne, Dieu lui dit: Vous direz aux enfans d'Iſraël: voiez que je vous ai parlé du haut du Ciel. Vous ne ferez point de Dieu d'argent, ni de Dieu d'or, comme s'il diſoit: Je ne vous ai point apparu ſous une figure ſenſible; afin que vous ne me repréſentiez point ſous une forme corporelle. Vous me dreſſerez un autel de terre ou de gazon, & vous m'offrirez ſur cet autel vos holocauſtes, vos hoſties pacifiques, dans les lieux conſacrez à la memoire de mon nom. Il ſemble par là qu'il ne vouloit point d'autel permanent, ſurtout durant leur voiage, de peur de donner occaſion à l'idolâtrie, & à la multitude des autels. Il ajoûta: Que ſi vous me dreſſez un autel de pierres, vous ne le ferez point de pier-

Autel de terre, ou de gazon, ou de pierres brutes.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

res taillées ; car si vous y emploiez le fer & les outils propres à tailler la pierre, l'autel sera souillé. Vous n'y monterez point par des dégrez, de peur de découvrir vôtre nudité ; car alors ils n'avoient pas communément l'usage des culottes.

Ce que le Seigneur ordonne en cet endroit touchant l'autel, qu'il veut qu'on lui érige, ne regarde que les autels que l'on dressoit dans ces cas extraordinaires : par exemple ici, dans la cérémonie de la ratification de l'alliance avec le Seigneur (*a*), dans la publication de la Loi sur le Mont Hébal (*b*), dans des circonstances urgentes, où l'on étoit obligé de sacrifier hors du tabernacle, comme il est arrivé quelquefois sous les Juges, & sous les Rois : alors on dressoit à la hâte un autel de gazon ou de pierres brutes. On y immoloit des victimes, & puis on démolissoit ces autels. On verra ci-après que l'autel du tabernacle, étoit de cuivre & portatif. Celui qu'on fit dans le temple de Salomon, étoit de bronze, & apparemment rempli par dedans de pierres brutes ; celui du second temple au retour de la captivité, & celui qu'on rebâtit après la profanation du temple par Antiochus Epiphanes, étoient de pierres brutes (*c*) ; mais je ne sai s'ils étoient revêtus de bronze, comme celui de Salomon.

La défense de monter à l'autel par des dégrez, ne regarde apparemment que ces autels de gazon ou de pierres brutes, que l'on faisoit à la hâte dans

(a) *Exod.* XXIV. 4.
(b) *Josué* VIII. 30.
(c) *Joseph. antiq. l.* 4. *c.* 8. *& de Bello l.* 6. *c.* 14. *Philo, lib. de victimas offerentib.* 1. *Macc.* IV. 47. *Hecatæus apud Euseb. præpar. l.* 9. *c.* 4.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

des rencontres extraordinaires ; car il eſt certain qu'il y avoit des dégrez à l'autel des holocauſtes, qui étoit dans le temple, & qui étoit haut de dix ou douze coudées (*a*) : Ezechiel parle clairement des dégrez de l'autel (*b*) ; le Seigneur avoit pourvû d'une autre maniere à la décence de ſon culte, & avoit prévenu l'inconvénient de ſe découvrir en montant à l'autel des holocauſtes, en ordonnant à ſes Prêtres de porter des eſpeces de culottes (*c*), & des tuniques longues & ſerrées ; comme auſſi en fermant les dégrez de l'autel, de maniere qu'on ne vît que la moitié du corps de ceux qui y montoient.

Préceptes judiciels donnez aux Hébreux.

Outre les dix principaux préceptes que nous avons vûs, & qui renferment les devoirs généraux de la religion, le Seigneur propoſa encore aux Hébreux par la médiation de Moïſe, d'autres préceptes, qui regardoient principalement la police & le droit civil. D'où vient que l'écriture les appelle Jugemens (*d*). Si vous achetez un eſclave Hébreu, il vous ſervira juſqu'en l'année ſabbatique, qui revenoit de ſept ans en ſept ans. S'il entre ſeul à vôtre ſervice, il ſortira ſeul ; s'il eſt marié, ſa femme ſortira avec lui. Si durant ſon eſclavage, ſon maître lui donne une femme eſclave, dont il ait des enfans ; la femme & les enfans demeureront au maître, & l'homme ſeul ſortira. Que ſi l'eſclave attaché par inclination à ſon maître, à ſa femme & à ſes enfans, aime mieux demeurer, que de profiter de la liberté

(a) 2. *Par.* IV. 1.
(b) *Ezech.* XLIII. 17.
(c) *Exod.* XXVIII. 42. Voiez le Comment. ſur cet endroit.
(d) *Exod.* XXI.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

que la loi lui offre, ſon maître lui en fera faire une déclaration devant le magiſtrat, & enſuite le faiſant approcher des montans de la porte de ſa maiſon, il lui percera l'oreille avec une alêne, & il demeurera en ſervitude juſqu'en l'année du Jubilé, qui revenoit au bout de quarante-neuf ans; car alors tous les eſclaves Hébreux ſans exception, étoient mis en liberté (*a*). Si quelqu'un vend ſa fille pour être ſervante; car les peres avoient droit de vendre ainſi leurs enfans pour dette ou pour d'autres raiſons; le maître à qui il la vendra, pourra l'épouſer à titre de concubine, ou la donner pour femme à ſon fils. S'il ne le fait point, la fille ſortira libre en l'année ſabbatique. S'il la prend pour femme, il la traitera comme ſes autres femmes, & s'il prend après elle quelqu'autre concubine, il lui conſervera ſes droits, le vêtement, le logement, l'entretien, & le droit du mariage. S'il manque à ces devoirs, elle ſortira ſans lui rien paier. Dans le Levitique (*b*) Dieu ordonne, que ſi un Hébreu eſt contraint par la pauvreté de ſe vendre à un étranger, qui ne ſoit pas Iſraëlite, ſes parens le racheteront s'ils peuvent, & à leur défaut tout autre Iſraëlite pourra le racheter, ou enfin il ſe rachetera lui-même de ſon épargne ou de ſes profits. Et ailleurs (*c*), il veut que ſi un eſclave d'un autre païs ſe réfugie dans les terres d'Iſraël, on ne le livre point à ſon maître; mais qu'on le laiſſe demeurer où il voudra dans le païs.

(a) *Levit.* XXV. 40. & *ſeq.*
(b) *Levit.* XXV. 47. 48.
(c) *Deut.* XXIII. 24.

Le meurtre volontaire ſera puni de mort, & le meurtre involontaire le ſera ſeulement de l'exil ; on aſſignera à l'homicide involontaire des villes d'azyle, où il pourra ſe retirer, & demeurer en ſûreté juſqu'à la mort du grand-Prêtre (*a*). Alors il lui ſera libre de retourner en ſa Ville, & en ſa maiſon ; mais pour le meurtrier volontaire, il ſera mis à mort ſans rémiſſion. Le parent du mort pourra le tuer impunément (*b*). On ne recevra point d'argent, pour lui épargner la vie (*c*) ; on l'arrachera même de l'autel, s'il s'y eſt réfugié (*d*). Quiconque frappera ſon pere ou ſa mere, ſera mis à mort. Celui qui dérobera un homme libre, & le vendra pour eſclave, ſera mis à mort. Celui qui maudira, ou qui outragera de paroles ſon pere ou ſa mere, ſera puni de mort.

AN DU M. 2413. Avant J. C. 1587.

CHAP. XII. Villes d'azile en faveur des meurtriers involontaires.

Si deux hommes viennent à ſe quereller, qu'ils ſe battent, & que l'un d'eux ſoit tellement bleſſé, qu'il en garde le lit, & qu'après cela il marche appuié ſur ſon bâton, celui qui l'aura bleſſé paiera les frais des Medecins, & dédommagera le malade pour le tems qu'il a perdu durant ſa maladie. Un Maître qui aura battu ſon eſclave, enſorte qu'il ſoit mort ſous les coups, ſera puni comme homicide : mais ſi l'eſclave ſurvit pendant quelques jours, le maître ne ſera pas puni de mort ; parce que ſon eſclave eſt le prix de ſon argent. Si dans une querelle entre deux hommes, une femme enceinte vient à la traverſe, & eſt bleſſée, enſorte qu'elle faſſe une

(a) *Num.* XXXV. 28.
(b) *Num.* XXXV. 27.
(c) *Ibidem* ℣. 31.
(d) *Exod.* XXI. 14.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

fausse couche, sans toutefois qu'elle en meure, celui qui l'aura blessée, sera condamné à une amende arbitraire, au jugement de son mari, & des arbitres nommez pour cela. Mais si la femme meurt, il rendra vie pour vie, ame pour ame, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure. Dieu ordonne la peine du talion contre tous ceux qui auront fait tort à leur prochain. Mais on ne croit pas que son intention ait été, que ces Loix s'exécutassent dans la rigueur, & à la lettre. Celui qui avoit perdu un œil, ou une main, étoit en droit de demander la réparation de ce tort, & d'exiger de celui qui les lui avoit fait perdre, qu'il le dédommageât de cette perte, suivant l'estimation & le jugement des juges ou des arbitres. Si un Maître frappe son esclave, & lui fait perdre un œil, ou une dent; il lui donnera la liberté pour l'œil, ou pour la dent qu'il lui aura fait perdre. Si une femme dans une querelle que son mari aura avec un autre homme (a), porte la main sur l'adversaire de son mari en un endroit, que la pudeur ne permet pas de nommer, elle aura le poing coupé.

Taureau qui frappe des cornes. Reglemens sur ce sujet.

Si un taureau tuë avec ses cornes un homme ou une femme, le taureau sera lapidé, & on ne mangera point de sa chair, mais le maître du taureau sera jugé innocent. Que si le taureau étoit connu depuis quelque tems, comme frappant des cornes, & que son maître en étant informé ne l'ait pas renfermé, si cet animal tuë quelqu'un, le taureau sera

(a) *Deut.* xxv. 11.

lapidé,

lapidé, & le maître sera puni de mort, ou condamné à une amende pecuniaire pour sauver sa vie. Que si le taureau frappe un esclave de l'un ou de l'autre sexe, le taureau sera lapidé, & le Maître de cet animal paiera trente sicles au Maître de l'esclave. Si quelqu'un creuse une cîterne, & n'en couvre pas l'entrée, & qu'il y tombe un bœuf ou un âne, le maître de la cîterne paiera la valeur de ces bêtes, & les bêtes seront pour lui : Si le bœuf d'un homme tuë le bœuf d'un autre, ils vendront à profit commun le bœuf vivant, & partageront entr'eux également la chair du bœuf mort. Que si le bœuf qui a tué, étoit reconnu depuis long-tems comme frappant des cornes, & que son Maître ne l'ait point renfermé & gardé, il rendra bœuf pour bœuf, & la chair du bœuf tué, sera à lui.

Vol de diférentes sortes. Reglement pour la restitution.

Si un homme vole un bœuf, ou une brebis (*a*), il rendra cinq bœufs, & quatre brebis, pour une brebis. Si un voleur nocturne est surpris aiant des instrumens pour rompre un mur, ou pour forcer les portes d'une maison, & qu'il soit mis à mort ; celui qui l'aura blessé ou tué, sera tenu pour innocent. Que s'il est tué pendant le jour, celui qui l'aura tué sera puni de mort ; le voleur restituera le vol qu'il aura fait ; & s'il n'a pas de quoi restituer, il sera vendu au profit de celui à qui il a fait le vol. Si l'on trouve chez lui encore vivant le bœuf, ou l'âne, ou la brebis qu'il aura volez, il rendra le double. Celui qui fera quelque dégât dans le champ, ou dans la vigne d'un autre, restituera de son champ

(a) *Exod.* XXII. 1. 2. *&c.*

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

ou de ſa vigne le dommage, ſelon l'eſtimation qui en aura été faite. Si le feu allumé dans un champ, gagne des épines, ou des moiſſons qui ſoient déja coupées, celui qui aura allumé le feu, paiera tout le dommage.

Dépôt. Choſe empruntée & loüée.

Le dépôt qui aura été volé chez le dépoſitaire, ſoit par lui-même, ou par quelqu'un des ſiens, ſera reſtitué au double. Mais ſi l'on ne peut découvrir l'auteur du vol, le dépoſitaire comparoîtra devant les Juges, & fera ſerment qu'il n'a point touché au dépôt, & ſur ſon ſerment, il ſera renvoié quitte. Celui à qui on aura confié du bétail à garder, en doit répondre. Si la choſe ſe perd par ſa faute ou par ſa négligence, il la reſtituera. Si elle meurt entre ſes mains, ou ſi elle eſt priſe par les ennemis, il ſera tenu d'affirmer par ſerment, qu'il n'y a point de ſa faute, il ſera déchargé de la reſtitution; ſi la choſe a été volée, il en rendra la valeur; ſi elle a été priſe par les bêtes ſauvages, il ſera tenu de repréſenter au Maître quelque partie de l'animal ravi, & il ſera diſpenſé de l'obligation de reſtituer. Si l'animal eſt ſimplement emprunté & loüé, & qu'il meure en préſence & au ſçû du propriétaire, l'emprunteur n'eſt tenu à rien. Que ſi le propriétaire eſt abſent, le preneur reſtituera la valeur de la choſe.

Si quelqu'un ſéduit une fille, & en abuſe, il lui aſſignera une dot, & la prendra pour femme; que ſi le pere de la fille ne veut pas la lui donner, il donnera au pere une ſomme de cinquante ſicles (*a*), pour aider à marier ſa fille à un autre. Que ſi

(a) Voiez le Comment. ſur l'Exod. 22. 17.

l'homme a usé de violence, & que l'affaire ait été portée devant les Juges, le corrupteur paiera cinquante sicles d'amende au pere de la fille; & sera tenu de la prendre pour femme, sans pouvoir jamais la répudier (*a*). Vous punirez de mort ceux qui usent de sortileges & d'enchantemens. La bestialité & l'idolâtrie sont défenduës sous peine de mort. Vous ne ferez aucun tort à la veuve, ni à l'orphelin, ni à l'étranger. Si vous leur faites tort, ils crieront vers moi, & je les exaucerai; ma fureur s'enflamera contre vous, je vous ferai mourir par l'épée, vos femmes demeureront veuves, & vos enfans orphelins.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Sortileges, magie, bestialité, idolâtrie, défenduës sous peine de mort.

Vous n'accablerez point les pauvres par vos usures. Si vôtre frere vous donne son habit en gage, vous le lui rendrez avant le coucher du soleil. S'il crie vers moi, je l'écouterai; parce que je suis miséricordieux, & qu'il n'a que cet habit pour mettre sur lui, quand il dort. Vous ne parlerez point mal des Juges, ni des personnes constituées en dignité. Vous ne differerez point de paier les dîmes & les prémices de vos biens. Vous me donnerez le premier-né de vos fils, & les premiers-nez de vos animaux. Vous les laisserez sept jours avec leurs meres, & vous me les offrirez le huitiéme; vous serez saints, & consacrez particulierement à mon service. Vous ne mangerez point la chair d'une bête qui aura été endommagée par une autre bête, mais vous la jetterez aux chiens.

Vous n'écouterez point les discours faux, calom-

Exercer la charité & la justice envers nos freres.

(a) *Deut.* XXII. 29. Les cinquante sicles font 81. liv. 10. den.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

nieux & désavantageux à la réputation du prochain (*a*), & vous ne vous joindrez point à l'impie, pour rendre un faux témoignage. Vous ne suivrez point la foule pour faire le mal ; & dans vos jugemens, vous n'aurez égard qu'à la justice & à la verité, & non pas au grand nombre. Vous n'aurez point de compassion du pauvre dans vos jugemens. Si vous rencontrez le bœuf ou l'âne de vôtre ennemi, lorsqu'ils se sont égarez, ramenez-les lui ; & si vous voiez l'âne de vôtre ennemi abbatu sous sa charge, ne passez point outre, mais aidez-lui à le relever. Vous ne vous éloignerez point de la justice dans le jugement du pauvre. Vous fuïrez le mensonge. Vous ne condamnerez, ni l'innocent ni le juste. Vous ne recevrez point de présens, parce qu'ils aveuglent les plus éclairez, & qu'ils corrompent la parole des plus justes. Vous ne molesterez point l'étranger. Vous sçavez l'état & les sentimens des étrangers, puisque vous l'avez été vous-mêmes dans l'Egypte.

Année sabbatique.

Vous ne cultiverez point vôtre terre la septiéme année, & vous abandonnerez ce que la terre & les arbres produiront cette année aux pauvres, & aux bêtes des champs. Vous ne travaillerez point le jour du Sabbat ; afin que vos enfans, vos esclaves & vos animaux, & les étrangers qui sont parmi vous, aient quelque relâche. Ne jurez point par le nom des faux Dieux ; que leurs noms ne sortent pas même de vôtre bouche. Vous garderez mes Fêtes trois fois l'année, sçavoir la Pâque, la Pentecôte, & la

Fêtes du Seigneur. Obligation de paroître en sa présence trois fois l'année.

(a) *Exod.* XXIII.

Fête des tentes. On parlera ci-après de ces trois fêtes plus au long. Vous ne paroîtrez point en ma présence les mains vuides. Tous les mâles qui sont parmi vous, viendront se présenter trois fois l'année en ma présence. Vous ne m'offrirez point le sang de la victime pascale, tandis qu'il y aura du levain dans vos maisons; & la graisse de cette victime ne demeurera pas jusqu'au matin. Vous me l'offrirez dès le soir avec le sang. Vous ne cuirez point le chevreau dans le lait de sa mere, c'est-à-dire, vous n'immolerez point l'agneau Pascal, tandis qu'il tette encore; ou en général, vous ne ferez point mourir la mere qui allaite, avec l'agneau qui tette. Les Juifs expliquent cette Loi littéralement de la défense générale de manger du lait avec de la viande.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

CHAP. XIII. Ange conducteur des Israëlites dans le désert.

Je vais envoier mon Ange, afin qu'il marche devant vous, qu'il vous conduise & vous fasse entrer dans la terre que je vous ai promise; respectez-le, écoutez sa voix, & gardez-vous bien de le mépriser, car il ne vous pardonnera point, lorsque vous pécherez, il agit en mon nom, & il est revêtu de mon autorité. On croit que cet Ange est S. Michel. On l'explique aussi (*a*) dans un sens plus relevé du Messie, fils de Dieu, chef du peuple choisi. D'autres l'entendent de Josué, qui introduisit les Israëlites dans la terre de Canaan (*b*). Que si vous écoutez sa voix, & que vous fassiez ce que je vous dis, je serai l'ennemi de vos ennemis, & j'affligerai ceux

(a) *Vide Athanas. de communi essentia patris & filii, p. 19. Rupert. hic. &c.*

(b) *Justin. Dialog. cum Tryphone. Euseb. l. 4. Demonst. Aug. qu. 91. in Exod.*

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

qui vous affligent ; mon Ange marchera devant, & vous fera entrer dans le païs des Cananéens, que j'exterminerai de devant vous. Vous n'adorerez point leurs Dieux, & vous n'imiterez point leurs œuvres : mais vous briserez leurs statuës, & détruirez leur culte. Si vous êtes fidéles à obéïr à mes volontez, je bénirai vôtre pain & vos eaux, & j'éloignerai de vous toutes les maladies. Je remplirai le nombre de vos jours. On ne verra dans vôtre terre ni femme sterile, ni mere sans enfans ; la terreur de mon nom marchera devant vous, & vos ennemis fuiront à vôtre approche. J'envoierai d'abord devant vous des guêpes & des frelons, qui les mettront en fuite avant vôtre arrivée. Je ne les chasserai pas tous en un an, de peur que la terre ne demeure déserte, & que les bêtes sauvages ne se multiplient trop, & ne s'élevent contre vous. Je chasserai vos ennemis peu à peu, jusqu'à ce que vous vous soiez multipliez & affermis dans le païs. Les limites de la terre que je vous promets, seront depuis la mer Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, & depuis l'Arabie déserte & l'Egypte jusqu'à la Syrie. Vous ne ferez point d'alliance avec les Cananéens, & vous ne permettrez point qu'ils habitent dans vôtre terre, de peur qu'ils ne vous engagent dans leur idolâtrie.

Moïse descend de la montagne de Sinaï ; dresse un autel ; & confirme l'alliance entre le Seigneur & Israël.

Après cela, le Seigneur dit à Moïse, qu'il pouvoit descendre, pour rendre compte au peuple de tout ce qu'il venoit d'apprendre (*a*), & qu'ensuite il remonteroit avec Aaron, Nadab & Abiu, & les

(b) *Exod.* XXIV.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

ſoixante & dix vieillards d'Iſraël, qui s'avanceroient juſqu'au delà des barrieres, mais non pas juſqu'au lieu où étoit le Seigneur ; que Moïſe ſeul monteroit juſques-là, & que le peuple demeureroit au bas de la montagne comme auparavant. Moïſe deſcendit donc, & rapporta aux Iſraëlites toutes les loix que nous venons de lire, dont la plûpart regardent la police, & font partie des conditions de l'alliance que le Seigneur vouloit faire avec eux. Ils répondirent unanimement, qu'ils ſe ſoûmettoient très-volontiers à toutes ces loix ; Moïſe en dreſſa un acte, avec le détail de toutes ces loix ; & dès le lendemain matin il érigea un autel, pour y immoler les ſacrifices qui devoient ſervir à ratifier l'alliance. Autour de cet autel, qui fut fait de pierres brutes ou de gazon, on dreſſa douze monumens, compoſez apparemment d'autant de pierres, qui repréſentoient les douze Tribus d'Iſraël. Après quoi Moïſe comme médiateur de l'alliance, & comme Prêtre de ſa nation, fit égorger par douze hommes choiſis, douze veaux en holocauſtes, & des boucs (*a*) & des veaux en ſacrifices pacifiques. Il répandit ſur l'autel la moitié du ſang de ces victimes, & mit l'autre moitié dans des coupes ; & prenant le livre où les loix & les conditions de l'alliance étoient écrites, il le lut devant le peuple, qui répondit après en avoir entendu la lecture : Nous executerons tout ce que le Seigneur a dit, & nous lui obéïrons ; alors Moïſe répandit par aſperſion ſur le peuple, & ſur le livre

(b) *Hebr.* IX. 19.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

qu'il tenoit en main, & qu'il venoit de lire, ce qui restoit du sang des veaux & des boucs; en disant. Voici le sang de l'alliance que Dieu a faite avec vous, sous les conditions que je vous ai proposées. Et telle fut la cérémonie de cette fameuse alliance.

Moïse & les anciens d'Israël montent sur la montagne.

Moïse, Aaron, Nadab, Abiu, & les soixante & dix anciens d'Israël, représentant tout le peuple, monterent ensuite sur la montagne; mais non pas jusqu'au sommet: Ils virent le Dieu d'Israël, ou plûtôt le lieu où il étoit, & sous ses pieds comme un ouvrage de Saphir, & comme la couleur du ciel lorsqu'il est serein; & la vûë de cette Majesté souveraine ne leur ôta point la vie; ils revinrent en bonne santé dans le camp; mais Moïse & Josué par ordre du Seigneur, monterent jusqu'au haut de la montagne, pour y recevoir les Loix écrites de la main de Dieu même. En quittant les Anciens, Moïse leur dit: Vous nous attendrez dans le camp; s'il survient quelque difficulté, vous avez avec vous Aaron & Hur, vous vous en rapporterez à eux. Moïse étant donc monté, la nuée couvrit la montagne, & la gloire du Seigneur y parut pendant six jours, comme un feu ardent à la vûë de tout Israël. Au septiéme jour, Dieu appella Moïse, & le fit entrer au milieu de cette obscurité, où il demeura quarante jours & quarante nuits. Il lui donna la description du tabernacle qu'il devoit ériger, de la table des pains de proposition, de l'arche ou coffre sacré, où l'on devoit mettre les tables de la loi, du chandelier d'or à sept branches (*a*), des coupes,

(a) *Exod.* xxv.

des

des patenes, & autres vaſes pour les ſacrifices, des voiles & des ais néceſſaires pour la conſtruction du Tabernacle (*a*), de l'autel des holocauſtes, des voiles, & des colomnes du parvis (*b*).

Dieu donne à Moïſe la deſcription du tabernacle, & de ce qui y devoit ſervir.

Dieu déclara enſuite à Moïſe la deſtination qu'il avoit faite d'Aaron & de ſes fils, pour lui ſervir de prêtres & de miniſtres dans ſon tabernacle (*c*); & il lui donna la deſcription des habits de cérémonie qu'ils devoient porter, pendant qu'ils étoient occupez à ſon culte; la maniere de leur conſécration (*d*); les offrandes & les victimes qu'ils devoient offrir dans cette cérémonie; il lui dit que les prêtres ſeroient obligez tous les jours, d'offrir ſur l'autel des holocauſtes, deux agneaux; l'un le ſoir, & l'autre le matin. Dieu lui ordonna de faire un autel pour lui préſenter le parfum (*e*), & lui marqua la maniere de compoſer ce parfum; il lui donna la deſcription d'un baſſin d'airain, où les prêtres devoient laver leurs mains & leurs pieds, & la compoſition d'une huile d'onction, pour oindre les prêtres & les vaſes du Tabernacle au jour de leur conſécration. Enfin, le Seigneur déſigna Beſeléel & Ooliab, deux fameux ouvriers, pour l'exécution de ce qu'il venoit d'ordonner à Moïſe (*f*). Après cela, Dieu lui réïtera le commandement de l'obſervation du ſabbat ſous peine de la vie, & lui mit en main deux tables de pierres, où il avoit écrit les dix préceptes de l'alliance, que nous avons vû plus haut.

(a) *Exod.* XXVI.
(b) *Exod.* XXVII.
(c) *Exod.* XXVIII.
(d) *Exod.* XXIX.
(e) *Exod.* XXX.
(f) *Exod.* XXXI.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Chap. XIV. Le peuple tombe dans l'idolâtrie du veau d'or.

Cependant le peuple voiant que Moïse differoit long-tems à descendre de la montagne (*a*), s'assembla auprès d'Aaron, & vint lui dire en tumulte, & d'une maniere menaçante : Faites-nous des Dieux qui marchent devant nous ; car nous ne sçavons ce qui est arrivé à ce Moïse, qui nous a tiré de l'Egypte. Aaron leur répondit : Otez les pendans d'oreilles de vos femmes, de vos fils & de vos filles, & apportez-les moi ; croiant peut-être que cette demande ralentiroit leur folle ardeur. Mais ils firent promptement ce qu'il leur avoit dit, & lui apporterent ce qu'il leur avoit demandé. Aaron les aiant reçus, les lia dans un sac, les fondit dans un creuset, & en forma une figure de bœuf, ou du moins une tête de bœuf, entée sur un corps humain ; car telle étoit la forme des Dieux des Egyptiens, dont les Hébreux dans cette occasion voulurent imiter l'idolâtrie. Aaron voulut leur représenter le Dieu Apis, qui étoit la plus célébre divinité de l'Egypte ; il lui érigea un autel, & fit publier par un heraut : Demain sera la solemnité du Seigneur. Le lendemain on immola des holocaustes & des hosties pacifiques au veau d'or ; & le peuple commença à faire des festins, à boire & à manger, & ensuite à se divertir, à joüer & à danser.

Moïse descend de la montagne, & brise les tables de la Loi.

Alors le Seigneur parla à Moïse, & lui dit : Allez, descendez, car ce peuple que vous avez tiré de l'Egypte, a peché. Ils ont bien-tôt quitté la voie que vous leur aviez montrée ; ils se sont fait un

(*a*) *Exod.* XXXII.

veau jetté en fonte, ils l'ont adoré, & lui ont immolé des victimes, en disant : Voilà vos Dieux, ô Israël, qui vous ont tiré de l'Egypte. Le Seigneur ajoûta : Je vois que ce peuple a la tête dure ; laissez-moi faire, afin que ma colere s'allume contre lui, & que je l'extermine, & je vous rendrai pere d'un grand peuple. Mais Moïse le conjura de leur pardonner, en disant : Seigneur, pourquoi vôtre colere s'allume-t'elle contre ce peuple, que vous avez délivré de l'Egypte par une force infinie, & par une main puissante ? Ne donnez pas, je vous prie, occasion aux Egyptiens de dire : Il les a tirez adroitement de l'Egypte, pour les faire périr dans les montagnes. Que vôtre indignation s'appaise ; & pardonnez, je vous prie, le crime de vôtre peuple. Souvenez-vous d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, ausquels vous avez promis avec serment de multiplier leur race, comme les étoiles du Ciel, & de donner à leurs enfans le païs de Canaan. Alors le Seigneur s'appaisa, & ne fit point pour cette fois ressentir à son peuple les effets de sa colere. Moïse descendit donc avec Josué de la montagne, portant en ses mains les tables de la Loi écrites des deux côtez, & gravées de la main de Dieu même : Et comme ils descendoient, Josué entendant le bruit du peuple qui jettoit de grands cris, dit à Moïse, qu'il entendoit dans le camp comme un cri de deux armées qui se choquent. Mais Moïse lui répondit : Ce n'est point là les cris d'une armée qui s'anime au combat, ou qui poursuit ses ennemis : ce sont des chants de réjoüissances. Et lorsqu'il fut arrivé près du camp, il vit le veau, & les danses. Alors outré

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

d'indignation, il jetta par terre les tables de la Loi qu'il portoit, & les brisa au pied de la montagne; & aiant pris le veau d'or, il le brisa, le réduisit en poudre, & le jetta dans l'eau dont bûvoient les enfans d'Israël.

Moïse ordonne aux Levites de venger l'injure faite au Seigneur. Ils tuënt vingt-trois mille hommes.

Et s'adressant à Aaron, il lui dit: Que vous a fait ce peuple pour attirer sur lui un si grand peché? Aaron répondit: Que Monseigneur ne se fâche point: Vous connoissez ce peuple, vous sçavez combien il a de penchant au mal. Ils m'ont dit: Faites-nous des Dieux qui marchent à nôtre tête, car nous ne sçavons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tirez de l'Egypte. Je leur ai demandé leur or & leurs ornemens, ils me les ont apportez; je les ai jettez au feu, & voilà ce qui en est sorti. Alors Moïse voiant le peuple consterné & chargé de honte, pour l'action qu'il venoit de faire, se mit à la porte du camp, & dit: Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi. Tous les enfans de Levi s'assemblerent autour de lui, & il leur dit: Allez & revenez d'une porte à l'autre au travers du camp, & que chacun tuë ce qu'il rencontrera sans distinction de frere, d'ami, ou de proche. Les Levites obéïrent, & il y eut ce jour-là près de vingt-trois mille hommes de tuez. Moïse leur dit: Vous avez aujourd'hui consacré vos mains au Seigneur; parce que chacun de vous a tué sans distinction ses amis & ses proches, qui avoient été infidéles au Seigneur. Que la bénédiction de Dieu vous soit donnée, & demeure sur vous.

Moïse remonte sur la montagne, & obtient le pardon des Israëlites.

Le lendemain Moïse assembla le peuple, & lui dit: Vous avez commis un très-grand peché: Je vais

monter vers le Seigneur, pour voir si je pourrai en quelque sorte vous en obtenir le pardon. Il monta sur la montagne, & supplia le Seigneur de pardonner à son peuple : Sinon, ajoûta-t'il, effacez-moi de vôtre livre que vous avez écrit, c'est-à-dire, ôtez-moi du monde, & rayez-moi du nombre de vos serviteurs. Le Seigneur répondit : Celui qui aura peché contre moi, sera raié de mon livre. Mais pour vous, conduisez ce peuple dans la terre que je leur ai promise, & mon Ange marchera devant vous : A l'égard du crime qu'ils ont commis, je le punirai au jour de ma vengeance. Il ajoûta (*a*) : Allez à la tête de ce peuple avec mon Ange qui vous conduira : mais pour moi je n'irai point avec vous, car vous êtes un peuple indocile & intraitable ; & vous m'obligerez à vous exterminer dans le chemin. Moïse aiant rapporté au peuple cette réponse, les Israëlites furent tout consternez ; ils pleurerent ; & Moïse leur ayant commandé de la part du Seigneur de quitter leurs armes & leurs ornemens, ils les quitterent, & nul n'osa paroître, si ce n'est en habit de deüil & d'humiliation. Et Moïse levant le tabernacle de l'assemblée, où le Seigneur jusqu'alors avoit donné des marques de sa présence, & où le peuple alloit pour terminer ses differends, le transporta hors du camp, & le tendit en un lieu éloigné, pour marquer l'indignation du Seigneur contre ce peuple, qui aiant à peine juré alliance avec lui, l'avoit hautement violée pour adorer des Idoles.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

(a) *Exod.* XXXIV.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïse étant remonté sur la montagne, dit au Seigneur : Vous me commandez de conduire ce peuple dans le païs de Canaan, & vous ne me dites point, qui vous devez envoier avec moi, sur tout après m'avoir dit : Je vous connois par vôtre nom, & vous avez trouvé grace à mes yeux. Le Seigneur avoit bien dit qu'il envoieroit son Ange devant son peuple, mais il ne vouloit pas y aller en personne. Moïse veut l'engager à ne pas quitter la conduite des Israëlites, il ajoûte : Si donc j'ai trouvé grace à vos yeux, montrez-moi votre face, conduisez-nous vous-même, afin que je sçache que j'ai trouvé grace devant vous. Regardez favorablement ce peuple qui est à vous. Alors le Seigneur lui dit : Je marcherai en personne devant vous, & je vous mettrai en paisible possession du païs.

CHAP. XV. Moïse demande à Dieu qu'il lui fasse voir sa gloire.

Moïse demanda ensuite au Seigneur qu'il lui fît voir sa gloire, & Dieu lui répondit : Je vous comblerai de toute sorte de biens ; toutefois vous ne pourrez voir ma face, car nul homme ne me verra sans mourir ; mais vous me verrez par derriere. Vous vous tiendrez sur le rocher en un certain endroit que je vous marquerai, & lorsque ma gloire passera, je vous mettrai sur l'ouverture de ce rocher où j'ai accoûtumé de paroître, & je vous cacherai de ma main jusqu'à ce que je sois passé ; j'ôterai ensuite ma main, & vous me verrez par derriere. Dieu ne differa pas long-tems à donner à Moïse la satisfaction qu'il lui avoit promise. Il lui dit de tailler des tables nouvelles, & de les préparer pour y écrire les Commandemens de la Loi : de les apporter sur la montagne, & qu'alors il se ma-

nifesteroit à lui, comme il le lui avoit promis.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Moïse descend de la montagne, & prépare des tables pour y écrire de nouveau le Décalogue.

Moïse descendit donc de la montagne, & aiant préparé de nouvelles tables de pierre, il remonta sur le rocher dès le lendemain de grand matin, après avoir fait de très-expresses défenses au peuple d'approcher de la montagne. Etant donc monté jusqu'au dedans de la nuée, il se plaça dans le rocher qui lui avoit été désigné; & comme le Seigneur dans sa gloire passoit devant l'ouverture de la caverne, Moïse se jetta le visage contre terre, & dit: Dominateur, Seigneur Dieu, miséricordieux & clement, patient, riche en miséricorde, véritable & fidéle, qui faites ressentir les effets de vôtre miséricorde jusqu'à mille générations, qui effacez les iniquitez, les crimes & les pechez, devant qui nul pecheur ne demeure impuni, qui punit l'iniquité des peres sur les enfans & sur leurs neveux, jusqu'à la troisiéme & quatriéme génération. Après cela Moïse pria Dieu avec de nouvelles instances de vouloir bien pardonner le crime de son peuple, & de continuer à marcher avec eux. Dieu lui accorda tout ce qu'il lui demandoit, & lui réïtera les commandemens qu'il avoit faits d'exterminer les Cananéens, de détruire leurs Dieux, & leurs Idoles, & de ne jamais faire d'alliance avec eux, d'observer la solemnité de la Pâque & des azymes, d'offrir à Dieu les premiers-nez des hommes & des animaux, de ne paroître jamais les mains vuides en sa présence, de garder exactement le jour du Sabbat, la fête de la Pentecôte & celle des Tabernacles, de présenter les prémices de leurs fruits dans son temple. Après cela, il reçut de la main de Dieu les secondes

Dieu se manifeste à Moïse. Son visage devient tout éclatant de lumiere.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

tables ſur leſquelles étoient écrites les paroles de l'alliance ; & après avoir ainſi demeuré de nouveau quarante jours & quarante nuits ſur la montagne, ſans boire ni manger ; il deſcendit portant ces tables dans ſes mains ; & ne ſçachant pas que ſon viſage jettoit des raïons de lumiere, qui lui venoient de l'entretien qu'il avoit eu avec le Seigneur.

Les Iſraëlites, & Aaron lui-même & les Anciens du peuple, l'aiant apperçu ainſi éclatant de gloire, n'oſoient s'approcher de lui : Mais il les appella & les raſsûra. Le peuple s'aſſembla enſuite, & aiant mis un voile ſur ſon viſage par modeſtie, & afin que le peuple s'approchât plus librement, il leur expoſa les ordres qu'il avoit reçus du Seigneur. Depuis ce tems il ne remonta plus ſur la montagne, & voici la maniere dont il parloit d'ordinaire au Seigneur. Il alloit au tabernacle de l'aſſemblée, c'eſt-à-dire, dans la tente où l'on s'aſſembloit pour terminer les affaires & les conteſtations qui ſurvenoient *(a)*. Cette tente étoit hors du camp à la diſtance de deux mille *(b)* coudées, c'eſt-à-dire, du chemin qu'on pouvoit faire le jour du Sabbat. C'eſt-là où la colomne de nuée apparoiſſoit, pour ſigne de la préſence du Seigneur. Lors donc que Moïſe paſſoit pour aller à cette tente, tout le peuple ſe levoit & ſe tenoit debout, chacun à la porte de ſa tente, & regardoit Moïſe par derriere, juſqu'à ce qu'il y fût entré ; & alors la colomne de nuée deſcendoit & ſe tenoit à la porte ; & le Seigneur par-

(a) *Exod.* XXXIII. 7. 8. 9. 10. & XXXV. 34. 35.

(b) *Talmudiſtæ.*

loit

loit à Moïse face à face, comme un ami parle à son ami : non pas que Moïse vît le visage du Seigneur à nud, & sous une forme corporelle : mais Dieu lui parloit distinctement & verbalement, & non pas en vision ou en songe, comme il faisoit aux Prophétes. Tandis qu'il étoit dans le tabernacle avec le Seigneur, & que les Israëlites y voioient la colomne de nuée, ils se tenoient à l'entrée de leur pavillon, & adoroient la Majesté du Seigneur. Moïse entroit seul dans le tabernacle, n'aiant que Josué en sa compagnie ; & alors il ôtoit son voile jusqu'à ce qu'il en sortît. Tout le peuple le voioit au sortir de là avec un visage éclatant de lumiere. Mais il se couvroit dès qu'il parloit au peuple, & qu'il leur exposoit les volontez du Seigneur.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Offrandes pour la construction du tabernacle.

Pour l'exécution du tabernacle de l'alliance, & des pieces qui le devoient composer, & qui y devoient servir, Moïse par l'ordre du Seigneur, fit publier dans le camp, que quiconque auroit la dévotion de contribuer à cet ouvrage, pourroit offrir au Seigneur de l'or (*a*), de l'argent, du cuivre, des laines de couleur d'hyacinthe, de pourpre, de cramoisi, du fin lin, du cotton, du poil de chevre, des peaux de mouton teintes en rouge, des peaux violettes, & du bois de sethim ; de l'huile pour l'entretien des lampes, des parfums d'excellente odeur, & des pierres précieuses pour orner le Rational du Grand-Prêtre. Il ajoûta, que s'il y avoit parmi le peuple quelque ouvrier habile en or, en argent, en bois, en laine, & en toute autre

(a) *Exod.* xxxv.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

chose, qu'il se présentât, & qu'on l'emploieroit selon sa capacité dans les diférens ouvrages du tabernacle. Aussi-tôt le peuple vint offrir au Seigneur avec une volonté prompte & pleine d'affection, ce qu'ils avoient de plus précieux. Les hommes & les femmes donnerent à l'envi leurs brasselets & leurs pendans d'oreilles, leurs bagues & leurs autres ornemens. Des femmes habiles présenterent de ce qu'elles avoient filé, du fil de couleur de pourpre, d'hyacinthe, de cramoisi, & du poil de chevre: Enfin le peuple fit paroître dans cette contribution, tout ce que l'on pouvoit souhaiter d'ardeur & de liberalité. Après quoi Moïse désigna de la part de Dieu deux excellens ouvriers en toute sorte d'ouvrage, tant pour inventer, que pour exécuter ce qu'il y auroit à faire pour le tabernacle; sçavoir, Beseléel fils d'Uri, de la tribu de Juda, & Ooliab fils d'Achisamech de la tribu de Dan. On mit entre les mains de ces ouvriers, & des autres qui travailloient sous eux, tout ce que les enfans d'Israël avoient offert, & ils commencerent à le mettre en œuvre. Cependant le peuple venoit tous les matins leur apporter de nouvelles offrandes; en sorte qu'ils furent obligez de dire à Moïse, que le peuple offroit plus qu'il ne falloit. Ainsi Moïse fit publier par tout le camp, que personne n'eût plus rien à porter pour l'ouvrage du tabernacle, parce que ce qu'on avoit offert étoit plus que sufisant.

Beseléel & Ooliab désignez pour conduire les ouvrages du tabernacle.

Outre ces offrandes qui furent volontairement offertes par les Israëlites, Dieu leur imposa par tête une capitation d'un demi-sicle, qui fut paiée par tous les hommes au-dessus de l'âge de vingt ans

Capitation d'un demi-sicle par tête, imposée aux Israëlites.

1. Dénombrement du peuple.

(*a*). On fit donc le dénombrement de tous les hommes, & il s'en trouva six cens trois mille cinq cens cinquante en âge de porter les armes. Ils donnerent chacun un demi-sicle, c'est-à-dire, seize sols deux deniers, & onze seiziéme de deniers; & les six cens trois mille cinq cens cinquante demi-sicles produisirent la somme de cent talens d'argent, & de mille sept cens soixante & quinze sicles, ce qui revient selon la valeur de nôtre monnoie, les cent talens d'argent à quatre cens quatre-vingt-six mille sept cens dix-huit livres & quinze sols, & les mille sept cens soixante & quinze sicles, à deux mille huit cens soixante & dix-sept livres ou environ. L'or qui fut offert volontairement par le peuple, monta à vingt-neuf talens sept cens trente sicles d'or (*b*), qui font une somme très-considérable pour ce tems-là. Enfin on offrit volontairement soixante & dix talens d'airain (*c*), & soixante & douze mille sicles de même métail. Tout cela fut emploié aux diférens instrumens qui devoient servir à la construction & à l'usage du tabernacle.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Il est bon de donner ici une description succinte de ce tabernacle. C'étoit une grande tente quarrée oblongue, de trente coudées de long sur dix de largeur & autant de hauteur; environnée d'un parvis de même forme de cent coudées de long sur cinquante de large. Le tabernacle étoit séparé en

CHAP. XVI. Description du tabernacle & de ses parties.

(a) *Exod.* xxx. 12. 13.

(b) Les 29. talens d'or à 69531. l. 5. s. chacun, font 2016406. l. 5. s. & les 730. sicles d'or à 51. l. 11. s. 9. d. font environ 8440. l.

(c) Le poids du talent étoit de 125. l. Romains, & le sicle pesoit une demi-once Romaine. La livre Romaine étoit de 12. onces, & la nôtre est de 16. onces.

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

deux parties, l'une appellée le ſanctuaire, & l'autre le Saint. La premiere partie avoit dix coudées en quarré, ou en tout ſens ; la ſeconde partie, c'eſt-à-dire le Saint, avoit vingt coudées de long ſur dix de large, & autant de haut. Ces deux parties étoient ſéparées par un grand voile. Le tabernacle étoit composé d'ais de bois de ſethim couverts de lames d'or : ce bois ſe trouve dans l'Arabie déſerte ; il eſt fort ſemblable à l'acacia noir. Il y avoit vingt ais du côté du ſeptentrion & vingt du côté du midi, & ſeulement huit du côté de l'occident. Le côté d'orient où étoit l'entrée du tabernacle, n'étoit point fermé par des ais : mais il y avoit cinq colomnes de bois de ſethim d'où pendoit un grand voile précieux, qui en couvroit l'entrée. Les ais dont on a parlé, étoient dreſſez en pal, emboîtez les uns dans les autres, & portez par en bas ſur deux groſſes bazes d'argent, où il y avoit deux mortoiſes, dans leſquelles entroient les ais taillez exprès par le bas.

Pour ſoûtenir ces ais unis enſemble, on avoit mis cinq rangs de bâtons d'égale hauteur de chaque côté, paſſez dans des anneaux qui tenoient aux ais. Par deſſus ces ais ainſi ſoûtenus & diſpoſez, il y avoit quatre ſortes de rideaux qui couvroient le tabernacle. Le rideau qui étoit immédiatement ſur le tabernacle, & qui ſe voioit au dedans, étoit varié par la couleur d'hyacinthe ou bleu celeſte, par le pourpre & le cramoiſi ; c'étoit le plus précieux de tous, comme tapiſſant le dedans du lieu ſaint. Le ſecond voile qui étoit pardeſſus ce premier, n'étoit que de poil de chevre. Le troiſiéme étoit de peaux

de moutons avec leurs toisons teintes en rouge : le quatriéme & dernier, qui étoit le seul qui parût en dehors, étoit de peaux teintes en bleu fort chargé.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Le camp des Hébreux dans le désert, étoit comme une très-grande ville ambulante, où étoit renfermée toute la nation. Dieu comme Souverain Monarque d'Israël, s'y étoit fait dresser un palais; c'est-à-dire, une tente magnifique pour sa demeure. C'étoit dans le parvis de cette tente, qu'on immoloit les hosties, & qu'on les brûloit sur l'Autel des holocaustes; & dans l'intérieur de la tente, on lui présentoit du pain, du vin, du sel & des parfums sur des tables d'or. Le parvis long de cent coudées & large de cinquante, étoit environné du côté du midi & du septentrion de vingt colomnes de bois, couvertes de plaques d'airain, avec des chapiteaux ornez de lames d'argent; ces colomnes étoient portées sur des bases de bronze. Dans le fond ou du côté de l'occident, il n'y avoit que six colomnes avec les mêmes ornemens. De grands voiles de toile de coton faits en raiseaux, & pendus à ces colomnes, environnoient le parvis de ses trois côtez. Quant au côté de l'orient, où étoit l'entrée, on y laissa vingt coudées pour la porte, qui étoit fermée par un voile précieux. Pour les trente coudées qui restoient, quinze de chaque côté de la porte, elles étoient fermées par des voiles de cotton, de même qualité que ceux qui environnoient le reste du parvis.

Ce qui étoit dans le sanctuaire.

Dans le sanctuaire il n'y avoit autre chose que l'arche d'alliance, qui étoit un coffre de bois de sethim couvert en dedans & en dehors de lames

An du M. 2513. Avant J. C. 1487.

d'or : il avoit une coudée & demie de haut, & autant de large, & deux coudées & demie de long ; ce coffre étoit destiné pour renfermer les tables de la Loi ; d'où vient qu'il est appellé le coffre ou l'arche de l'alliance, ou du témoignage, ou du testament. Le couvercle de ce coffre est nommé propitiatoire ; il étoit aussi de bois de sethim, & couvert de lames d'or. Aux extrémitez de ce couvercle étoient des cherubins, ou des figures aîlées, une de chaque côté. Ces cherubins couvroient le propitiatoire de leurs aîles, & formoient une espece de trône, où l'on concevoit que le Dieu d'Israël étoit assis, d'où il écoutoit les prieres, & recevoit les vœux de son peuple, d'où il rendoit ses réponses & ses oracles, & d'où il donnoit ses ordres.

Ce qui étoit dans le Saint.

Dans le Saint il y avoit trois choses, 1°. Le chandelier d'or à sept branches, portant chacune son lamperon. 2°. L'Autel d'or, où l'on mettoit tous les jours de sabbat douze pains, six à un bout l'un sur l'autre, & autant à l'autre bout, avec du sel, du vin & du parfum. 3°. La table des parfums, où l'on portoit tous les jours soir & matin, un encensoir fumant avec un parfum précieux, dont Dieu même avoit montré la composition à Moïse (*a*). Il y entroit du stacté, de l'onix, du galbanon, de l'encens ; & Dieu avoit fait défense sous peine de la vie, à tout Israëlite d'en faire de pareil pour son usage particulier. Ces deux tables ou autels étoient de bois de sethim, & couvertes de lames d'or, aiant un petit rebord pardessus, & des an-

(a) *Exod.* xxx. 34. & *seq.*

neaux aux quatre coins, pour y paſſer des bâtons, avec leſquels on les portoit dans les marches, non à nud, mais bien enveloppées. On allumoit les ſept lampes tous les ſoirs, & on les éteignoit le matin.

AN. DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

Ce qui étoit dans le parvis du tabernacle.

Dans le parvis étoit l'autel des holocauſtes, & le lavoir, ou baſſin dans lequel les Prêtres lavoient leurs pieds & leurs mains; on y nettoioit auſſi les vaſes qui ſervoient au ſacrifice, & même les parties des victimes qui avoient beſoin d'être lavées. Moïſe remarque (*a*) que ce baſſin fut fait avec l'airain des miroirs des femmes dévotes, qui veilloient & qui faiſoient ſentinelle à la porte du tabernacle. Cet ancien uſage de voir des femmes faire la garde à l'entrée du Palais des Rois d'Orient, ſubſiſte encore aujourd'hui dans la Cour de Perſe (*b*). Quant à l'autel des holocauſtes, c'étoit une eſpece de coffre creux, compoſé d'ais ſolides, & couvert de plaques d'airain. Il avoit cinq coudées de longueur, & autant de largeur, & trois coudées de hauteur. Le foyer où l'on brûloit les victimes, étoit une grille de bronze, qui entroit aſſez avant dans la capacité de l'autel; cette grille étoit amovible, & par deſſous étoit une cuvette, pour recevoir le charbon & les cendres qui tomboient au travers de la grille. Il y avoit aux quatre coins de l'Autel, quatre cornes ou éminences pour ſervir d'ornemens, & aux côtez des anneaux, pour paſſer les bâtons, avec leſ-

(a) *Exod.* XXXVIII. 8. *Vide* & 1. *Reg.* II. 22.

(b) *Athen. l.* 12. *Dipnoſoph. c.* 2. & Chardin voiage de Perſe l. 2. p. 229.

AN DU M. 2513. Avant J. C. 1487.

quels on portoit l'autel dans les décampemens de l'armée (*a*).

Le tabernacle, tel que nous venons de le décrire, étoit placé au milieu du camp d'Israël (*b*), aiant les Tribus de Juda, de Zabulon & d'Issachar à l'Orient; celles d'Ephraïm, de Benjamin & de Manassé à l'Occident; celles d'Aser, de Dan & de Nephtali au Septentrion; & celles de Simeon, de Ruben & de Gad au Midi. La Tribu de Levi, qui comprenoit les Prêtres & les Lévites, étoit partagée aux quatre parties du camp. Moïse & Aaron avoient leurs tentes à l'Orient du tabernacle; Merari étoit au Nord; Caath au Midi, & Gerson au Couchant.

CH. XVII.

Habits des Prêtres.

Quant aux habits des Prêtres, voici en peu de mots ce que c'étoit. Les simples Prêtres étoient vêtus d'une longue tunique ou robe de lin, faite au métier, qni n'étoit pas fenduë pardevant, ni par les côtez, mais qui avoit seulement une ouverture au haut pour passer la tête. Ils étoient ceints d'une ceinture longue & assez large, de diférentes couleurs & de diférens tissus; ils ne portoient point les cheveux longs (*c*); mais on les leur faisoit aux ciseaux de tems en tems, & peut-être toutes les semaines. Leur bonnet étoit fait à peu près comme un casque, & lié par dessus avec un ruban, comme une maniere de bandeau, ou de diadême. Ils étoient nuds pieds, quand ils servoient dans le temple.

Habit de cérémonie du grand-Prêtre.

Pour le grand-Prêtre, il avoit immédiatement

(a) Voiez *Exod.* XXVII. I. *& seq.*
(b) *Num.* *11. 1. 2. & seq.*
(c) *Levit.* X. 6. XXXI. 5. 10. *Ezechiel.* XLIV. 20.

sur

ſur la chair une tunique de lin, mais d'un tiſſu plus ſerré & plus prétieux que celle des autres Prêtres ; il portoit par deſſus une ceinture de ſimple lin : outre cette tunique il avoit une robe traînante, ou une eſpece de manteau, de couleur d'hyacinthe, au bas de laquelle pendoient des ſonnettes d'or entremêlées de petites grenades en broderie. Cet habit étoit ouvert par le haut pour paſſer la tête, & avoit une bordure prétieuſe, qui regnoit tout autour de cette ouverture ; cet habit étoit ceint d'une longue & large ceinture enrichie d'or, & ornée de diférentes couleurs.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

L'Ephod étoit, ſelon la plûpart des Auteurs, une eſpece de cotte d'armes, ou de cuiraſſe de laine de diverſes couleurs (*a*). Mais nous croions, en ſuivant la deſcription donnée par Moïſe, que l'Ephod n'étoit qu'une eſpece de bretelles d'un ouvrage prétieux, qui deſcendant de deſſus les épaules, ſe croiſoient devant la poitrine, & derriere le dos, puis repaſſant autour du corps, ſervoient de ceinture à la robe, ou au manteau qui étoit de couleur d'hyacinte, dont nous venons de parler. Sur les deux épaules du grand-Prêtre, il y avoit deux pierres prétieuſes attachées à l'Ephod, ſur leſquelles étoient gravez les noms des douze Tribus ; & pardevant ſa poitrine, à l'endroit où les deux rubans de l'Ephod ſe croiſoient, étoit le *Rational*, qui étoit une piece d'étofe fort prétieuſe, épaiſſe & quarrée, dans laquelle étoient enchaſſées douze pierres prétieuſes, ſur leſquelles étoient gravées les noms des douze

(a) Voiez le Comment. ſur l'Exod. xxv. 7.

An. du M. 2513. Avant J. C. 1487.

Tribus d'Israël ; ensorte que chaque pierre avoit le nom d'une Tribu. A ce Rational étoit attaché ce qu'on appelle *Urim* & *Thummim* (a), dont on ignore la figure ; mais c'étoit apparemment quelque chose d'énigmatique, ou quelques figures hiéroglyphiques, qui étoient ou penduës au Rational, ou enfermées dans sa capacité, & par le moyen desquelles Dieu découvroit sa volonté au grand-Prêtre revêtu de ses ornemens.

La thiare du grand-Prêtre (b) étoit plus précieuse, que le bonnet des Prêtres ordinaires ; mais on ne sçait pas distinctement, quelle étoit sa forme ni sa matiere. Les Juifs disent que c'étoit une espece de turban, composé de plusieurs plis d'une longue bande de toile de lin. Joseph (c) dit, que ce bonnet étoit de couleur d'hyacinthe, & environné d'une triple couronne d'or ; où il y avoit de petits boutons de fleur de jusquiame. C'étoit là apparemment la forme du bonnet du grand-Prêtre du tems de Joseph : mais Moïse ne dit rien de tout cela. Il dit simplement, que la matiere du bonnet du grand-Prêtre étoit le lin & le cotton ; & celle du bonnet des simples Prêtres, n'étoit que le lin ; & au lieu que ceux-ci ceignoient leurs bonnets d'un simple ruban, le grand-Prêtre portoit sur sa thiare à l'endroit du front, une lame d'or où étoit écrit ; *La sainteté est au Seigneur*, & cette lame étoit attachée par ses extrêmitez à un ruban qui se noüoit par derriere la tête. Les Prêtres ne se découvroient jamais,

(a) Voiez le Comment. sur l'Exod. XXIII. 30.

(b) *Exod.* XXVIII. 4.

(c) *Antiq. l. 3. c. 8.*

& n'ôtoient point leur bonnet dans le temple ni dans l'exercice de leur fonction. Paroître devant quelqu'un la tête découverte, est une incivilité encore aujourd'hui dans l'idée des orientaux.

An du M. 2413. Avant J. C. 1587.

Les pieces du tabernacle sont achevées.

On fut six mois à faire tout ce qui concernoit le tabernacle, les ais, les voiles, les habits des Prêtres, les autels d'or, l'autel des holocaustes, le chandelier d'or, l'arche d'alliance, & tout le reste. On les apporta enfin à Moïse, & il reçut ordre du Seigneur (*a*), de commencer à ériger le tabernacle le premier jour du premier mois de la seconde année de la sortie d'Egypte. Il oignit d'abord d'huile sainte, composée exprès (*b*), tous les vases du tabernacle. Cette onction étoit une maniere de consécration; & l'huile étoit un composé du poids de cinq cens sicles de myrrhe, de deux cens cinquante sicles de cinname, & d'autant de canne aromatique; de cinq cens sicles de casse aromatique, & d'un hin (*c*) d'huile d'olives. On en oignit aussi dans la suite les Prêtres dans leur consécration; & Dieu avoit fait défense aux Israëlites sous peine de mort, d'en faire de pareille pour leur usage particulier. Après que Moïse eût oint toutes les pieces du tabernacle, il l'érigea, tendit les voiles & les courtines, plaça l'arche & les autels.

Erection du tabernacle.

CH. XVIII. Consécration des Prêtres.

Après cela il fit venir Aaron & ses fils (*d*), en présence de tout le peuple devant le tabernacle du témoignage; il les fit laver & baigner tout le corps

(a) *Exod.* XL. 1. 2. 3. *&c.*
(b) *Exod.* XXX. 23. *& seq.*
(c) Le hin contenoit quatre pintes, chopine, demi-setier, un poisson, cinq pouces cubes, & un peu plus.
(c) *Levit.* VIII. 1. 13.

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

dans l'eau, puis il revêtit Aaron de ses habits sacrez. Ensuite il prit l'huile d'onction, & en aiant fait sept fois les aspersions sur l'autel des holocaustes pour le sacrifice il l'oignit d'huile, avec tous ses vases; il oignit de même & sanctifia le grand bassin, ou lavoir avec la base qui le soûtenoit. Après quoi il répandit de l'huile sur la tête d'Aaron, il l'oignit & le consacra: Il fit ensuite approcher les fils d'Aaron, les revêtit de leurs habits & les consacra. Il fit amener un veau; Aaron & ses fils mirent leurs mains sur la tête de cette victime, confesserent leurs pechez, & Moïse l'immola en sacrifice pour le peché. Moïse trempa son doigt dans le sang du veau, en mit sur les cornes de l'autel, & tout autour, & répandit le reste au pied de l'autel. Il mit sur le feu de l'autel la graisse qui couvre les entrailles, l'enveloppe qui couvre le foie, les reins avec la graisse qui y est attachée. Il fit brûler tout le reste de la victime hors du camp, la peau même, les pieds & la fiente.

Il immola ensuite un bélier en holocauste. Aaron & ses fils lui mirent les mains sur la tête, & Moïse l'égorgea, & en répandit le sang autour de l'autel, & brûla toutes les chairs, les intestins même & les pieds, après les avoir lavez. Il immola encore un second bélier destiné principalement à la consécration d'Aaron & de ses fils; les Prêtres nouvellement consacrez mirent les mains sur la tête de l'hostie; Moïse l'égorgea, & prenant de son sang en mit sur l'oreille droite d'Aaron, sur le pouce de sa main droite & de son pied droit. Il en fit de même à ses fils, & répandit le reste du sang sur l'autel tout au-

tour. Il sépara la graisse de cet animal, la queuë, les reins, & l'épaule droite, & mettant tout cela sur les mains d'Aaron, avec un pain sans levain, un gâteau paîtri avec de l'huile, & un tourteau, Aaron les éleva devant le Seigneur par un mouvement d'agitation, aiant ses mains conduites & soûtenuës par les mains de Moïse. Il fit faire successivement la même cérémonie, & le même mouvement aux fils d'Aaron : Puis aiant reçu tout cela de leurs mains, il le rangea sur les victimes qui brûloient sur l'autel des holocaustes, où le tout fut consumé.

An. du M. 2514. Avant J. C. 1486.

Il prit pour lui la poitrine du bélier immolé pour la consécration des Prêtres, & il l'éleva devant le Seigneur, comme la part qui lui étoit destinée, & en qualité de Prêtre & de consécrateur. Puis aiant pris l'huile d'onction, & le sang qui étoit sur l'autel, il en fit l'aspersion sur Aaron & sur ses vêtemens, sur les fils d'Aaron, & sur leurs vêtemens. Ainsi fut achevée la cérémonie de leur consécration. Il ordonna ensuite à Aaron & à ses fils de demeurer sept jours entiers dans le parvis du tabernacle, parce qu'on devoit réïterer pendant ces sept jours les mêmes cérémonies, & offrir les mêmes victimes que l'on vient de détailler. On doute si dans la suite il fut besoin de consécration nouvelle à la promotion d'un nouveau grand-Prêtre : il y a beaucoup d'apparence (*a*), que celle que reçurent Aaron & ses fils, fut considerée comme influant sur la personne de tous ceux qui leur devoient suc-

(a) Voiez le Comment. sur le Levit. VIII. *ult.*

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

ceder. Nous ne voions dans l'histoire des Juifs aucune trace de la rêïteration de cette cérémonie. Le grand-Prêtre vivant se revêtoit des habits sacrez de son prédecesseur, & entroit en exercice sans autres formalitez.

Les Prêtres commencent à exercer leurs fonctions.

A l'égard de la consécration des simples Levites, & de leurs habits, Moïse n'en dit rien dans l'endroit où il parle de celle des Prêtres. Mais il en parle dans le Livre des Nombres (*a*), & nous réservons à cet endroit à en parler. On ne les consacra qu'un mois après les Prêtres. Lorsque les sept jours de la consécration des Prêtres furent accomplis, Moïse fit assembler le peuple (*b*) au huitiéme jour, & ordonna à Aaron & à ses fils d'entrer dans l'exercice de leur charge & de leur sacerdoce. Il dit à Aaron de présenter un bélier pour l'holocauste & un veau pour le peché ; & il ordonna au peuple d'amener un bouc, pour être offert pour le peché, & un agneau de l'année pour l'holocauste, & un bœuf & un bélier pour servir d'hosties pacifiques ; & de joindre à chacune de ces victimes de la pure farine paîtrie avec de l'huile, & les libations de vin, & le sel accoûtumé. Tout cela aiant été amené à la porte du tabernacle, Moïse dit à Aaron de commencer par immoler les victimes qui étoient pour lui, & de prier pour lui-même & pour le peuple ; & après cela d'immoler celles qui étoient pour le peuple, & de prier pour lui.

Le feu envoié du Ciel, consume les sacrifices d'Aaron.

Aaron exécuta ponctuellement ce qui lui avoit été ordonné ; il immola toutes ces victimes les unes

(a) *Num.* VIII. *1. 2. 3. 4. &c.* | (b) *Levit.* IX. *1. 2. & seq.*

après les autres, suivant les rits qui lui avoient été montrez par Moïse. Dieu fit alors un grand miracle pour déclarer qu'il approuvoit le sacerdoce d'Aaron, & que l'offrande de ses sacrifices lui étoit agréable : Un feu sorti & envoié du Seigneur dévora l'holocauste & les graisses qui étoient sur l'Autel, à la vûë de tout le peuple présent. Soit que ce feu eût paru dès le commencement des sacrifices, comme le croient plusieurs Interprétes, soit qu'il ne parût que sur la fin, & lorsque Moïse & Aaron étant sortis du tabernacle du témoignage, donnerent la bénédiction au peuple, comme le recit de Moïse semble l'insinuer. On doute si ce feu sortit du tabernacle, ou s'il vint du ciel ; mais on ne doute point qu'il n'ait été surnaturel & miraculeux. Tout le peuple qui en fut témoin se jetta le visage contre terre, & rendit gloire au Seigneur. On croit que ce feu dura sans s'éteindre, jusqu'au tems de Salomon ; car le Seigneur avoit ordonné, que l'on conservât toûjours sur son Autel un feu qui ne s'éteignît jamais (*a*). Dieu renouvella ce miracle à la dédicace du temple par Salomon (*b*), & encore au retour de la captivité de Babylone, à la dédicace du second temple (*c*), sous Nehemie.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Mort funeste de Nadab & d'Abiu.

Il arriva le même jour un accident qui troubla la joie de la maison d'Aaron : Nadab & Abiu, deux de ses fils, ayant voulu sur le soir offrir l'encens au Seigneur (*d*) dans le Saint, sur l'autel du parfum, ainsi que la Loi l'ordonnoit ; soit erreur ou négli-

(a) *Levit.* VI. 12.
(b) *2. Par.* VII. 1.
(c) *2. Machab.* I. *11. 2. 10.*
(d) *Levit.* X. *1. 2. 3. & seq.*

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

gence, ou quelqu'autre raiſon, ils prirent du feu étranger dans leur encenſoir, & voulurent ainſi entrer dans le Saint. Mais un feu ſoudain ſortit de l'autel, qui les dévora ; & ils moururent ſur le champ en préſence du Seigneur. Ils avoient pris apparemment des charbons dans quelqu'un des feux que l'on entretenoit dans le parvis, pour faire cuire les viandes, au lieu d'en prendre ſur l'autel des holocauſtes, qui avoit été allumé d'une maniere miraculeuſe. Il y en a qui croient, qu'ils n'avoient oſé ſe ſervir de celui-ci par reſpect : d'autres ſoupçonnent que peut-être ils s'étoient pris de vin, parce qu'immédiatement après, Dieu défend aux Prêtres l'uſage du vin, & de toutes liqueurs enivrantes pendant leur ſervice dans le tabernacle (*a*). Moïſe aiant vû ce malheur, dit à Aaron : Vous voiez l'effet de ce que je vous ai dit au nom du Seigneur ; qu'il demande une ſainteté & une pureté toute ſinguliere de la part de ceux qui le ſervent. Aaron l'aiant entendu, ſe tût, & Moïſe fit emporter Nadab & Abiu hors du tabernacle, & les fit enterrer hors du camp. Il dit auſſi à Aaron, à Eléaſar & à Ithamar ſes deux autres fils : Ne raſez point les cheveux de vos têtes, & ne déchirez point vos habits, de peur que le Seigneur ne vous frappe de mort, & que vous n'attiriez ſa colere ſur tout le peuple. Que tout Iſraël pleure ceux qui ſont morts ; mais pour vous ne ſortez point du tabernacle, ne quittez point vos habits ſacrez, & ne vous abandonnez point aux pleurs ni au deüil.

(*a*) *Levit.* x. 8. 9.

Le

Le Seigneur dit à Aaron : Ni vous ni vos enfans, ne boirez point de vin de vigne, ni du vin de palmiers, ni aucune autre liqueur enivrante, lorſque vous ſerez dans le tabernacle de l'alliance, pour y faire les fonctions de vôtre ſacerdoce ; de peur que vous ne ſoiez punis de mort. C'eſt une ordonnance éternelle, qui s'obſervera parmi vous de race en race ; afin que vous vous trouviez toûjours en état de diſcerner entre ce qui eſt ſaint ou profane, entre ce qui eſt pur ou impur ; & d'enſeigner mon peuple, lorſqu'il vous conſultera ſur mes loix. Moïſe leur ordonna enſuite de manger dans le lieu ſaint les offrandes de pain, & les chairs qui reſtoient du ſacrifice pour le peché ; parce que ces choſes étoient la portion des Prêtres : mais comme la victime pour le peché avoit été brûlée, de même que l'holocauſte, Aaron n'aiant pû la manger à cauſe de la douleur dont il étoit pénétré pour la mort de ſes deux fils ; il s'excuſa auprès de Moïſe, & Moïſe reçut ſon excuſe.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Défenſe aux Prêtres de boire du vin pendant tout le tems de leur ſervice.

CHAP. XIX.

Célébration de la premiere Pâque après la ſortie de l'Egypte.

Le quatorziéme jour du même mois, les Iſraëlites célébrerent la premiere Pâque après leur ſortie de l'Egypte (a). Or il arriva que quelques-uns ſe trouvant ſoüillez pour avoir touché un mort, ou pour avoir fait les funerailles de quelqu'un de leurs proches, & ne pouvant faire la Pâque ce jour-là, vinrent trouver Moïſe & Aaron, & leur dirent ce qui leur étoit arrivé, demandant ſi cela les priveroit de la conſolation d'offrir au Seigneur le ſacrifice de la Pâque avec leurs freres. Moïſe répondit qu'il

(a) *Num.* XI. 1. 2. 3. & *ſeq.*

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

consulteroit sur cela le Seigneur ; & le Seigneur lui dit : Dites aux enfans d'Israël : Si quelqu'un d'entre vous se trouve soüillé pour avoir touché un mort ; ou s'il se rencontre en voiage dans un païs étranger, & qu'il ne puisse se trouver à tems au tabernacle pour célébrer la Pâque le quatorziéme jour du premier mois ; qu'il la fasse le quatorziéme du second mois, en y observant les mêmes cérémonies qu'à la premiere, & quant à l'abstinence du pain levé, & quant à l'offrande de l'hostie Pascale. Mais celui qui n'aiant aucune excuse légitime, ni de voiages ni de soüillûres à cause d'un mort, s'abstiendra de faire la Pâque au jour ordonné, il sera exterminé du milieu de son peuple. Cette loi sera pour l'étranger, comme pour le naturel du païs, c'est-à-dire, pour le proselyte de justice & circoncis, comme pour le Juif naturel.

Depuis que le tabernacle fut dressé, il fut toûjours couvert d'une nuée, qui durant le jour paroissoit obscure & ténébreuse, & depuis le soir jusqu'au matin, paroissoit éclatante & lumineuse. Lorsque cette nuée se levoit de dessus le tabernacle, & s'avançoit, les enfans d'Israël décampoient & la suivoient jusqu'au lieu où elle s'arrêtoit, à quelque heure du jour ou de la nuit qu'elle se levât, ou qu'elle s'arrêtât. Ainsi tous leurs mouvemens étoient reglez par le Seigneur & par la nuée.

Second dénombrement du peuple.

Le premier jour du second mois de la seconde année, après la sortie de l'Egypte, le Seigneur ordonna à Moïse de faire un second dénombrement de tout le peuple (*a*). Comme les Israëlites alloient

(a) *Num.* I. 1. 2. 3. *&c.*

se mettre en pleine marche pour faire la conquête du païs de Canaan, & que bien-tôt ils devoient décamper de devant Sinaï, il falloit faire une revûë générale de toute l'armée du Seigneur, comme il se pratique lorsqu'un Prince se met à la tête de ses troupes pour commencer sa campagne. Moïse accompagné des Chefs des Tribus, présida à ce dénombrement : & on n'y comprit que les hommes au-dessus de vingt ans, & au-dessous de soixante, qui étoient capables de porter les armes. Il s'y trouva le même nombre d'hommes qu'au premier dénombrement fait sept mois auparavant, c'est-à-dire, six cens trois mille cinq cens cinquante hommes. Dans ce nombre, la Tribu de Levi ne fut pas comprise, comme n'étant pas sujette aux charges de l'état, ni à la capitation, ni à servir à la guerre : elle ne prenoit pas même le rang de sa naissance parmi les autres Tribus d'Israël dans les campemens de l'armée. Elle étoit campée tout autour du Tabernacle du témoignage, & formoit, pour ainsi dire, la maison du Seigneur, toûjours occupée à y faire garde, à dresser le Tabernacle, à le détendre & à le porter dans les marches. Dieu dit donc à Moïse qu'il s'étoit réservé les Levites, au lieu des premiers-nez de tout Israël; Car, ajoûta-t'il, tous les premiers-nez m'appartiennent, depuis que j'ai frappé tous les premiers-nez de l'Egypte. Faites donc le dénombrement de la Tribu de Levi séparément; & vous offrirez tous les Levites au Grand-Prêtre Aaron, comme tenant ma place : ce sera comme un présent qui lui sera offert par tous les enfans d'Israël, au lieu de tous leurs premiers-nez qui sont à moi.

AN DU M. 2514.
Avant J. C. 1486.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Les Levites ſerviront ſous les Prêtres dans mon Tabernacle, en la place de tous les enfans d'Iſraël; ils garderont mon Tabernacle; ils ſeront chargez de tous les vaſes; ils obéïront aux ordres d'Aaron & des Prêtres, que j'ai établis dans mon ſacerdoce. Tout étranger qui s'approchera du ſaint miniſtere, ſera puni de mort. Les Levites mêmes qui ne ſont pas de la famille, ni de la maiſon d'Aaron, ſeront condamnez à la mort, s'ils s'ingerent de faire les fonctions des Prêtres.

CHAP. XX. Dénombrement des Levites.

Moïſe fit donc le dénombrement des fils de Levi (*a*). Levi avoit eu trois fils, Gerſon, Caath & Merari. Gerſon campoit à l'occident du lieu ſaint; & il étoit chargé des voiles qui couvroient le tabernacle, & de ceux qui environnoient le parvis, & des cordages qui ſervoient à les tendre. Caath campoit au midi du tabernacle; il avoit ſous ſa garde, & portoit dans les marches les vaſes du ſaint & du ſanctuaire; c'eſt-à-dire, l'Arche d'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de propoſition, le chandelier d'or, l'autel des holocauſtes, & tous les vaiſſeaux qui en dépendoient. Les Prêtres envelop-poient tout cela dans des voiles, & le livroient aux Caathites, qui les portoient & en rendoient compte. Merari campoit au nord du tabernacle, & étoit chargé des ais du tabernacle, des colomnes qui environnoient le parvis, de leurs bâtons, de leurs bazes, de leurs pieux & de leurs cordages. Enfin Aaron & ſes fils, avec Moïſe & ſa famille étoient campez à l'orient du tabernacle.

(a) *Num.* III. *1. 2. &c.*

Le nombre des Levites qui furent comptez depuis un mois & au-dessus, étoit de vingt-deux mille trois cens ; & les premiers-nez d'Israël dont on fit le dénombrement à part, étoit de vingt-deux mille cinq cens septante-trois ; en sorte que ces derniers excedoient le nombre des Levites de deux cens septante-trois personnes ; or le Seigneur ordonna à Moïse de faire payer cinq sicles par tête, à ces deux cens septante-trois premiers-nez (*a*), excédant la somme des Levites ; & de donner cet argent à Aaron & à ses fils, comme le rachapt de ces premiers-nez, qui n'étoit pas suppléé par un pareil nombre de Levites. Tout cela marquoit le souverain domaine du Seigneur sur Israël. On comptoit dans le dénombrement tous les Levites depuis un mois & au-dessus, au lieu que l'on ne compta les autres Hébreux que depuis vingt ans jusqu'à soixante, parce qu'il s'agissoit d'échanger les Levites, contre les premiers-nez d'Israël ; au lieu que les Israëlites étoient destinez pour servir à la guerre. Peu de tems après Moïse fit un second dénombrement des Levites depuis trente ans jusqu'à cinquante (*b*), parce qu'il s'agissoit de les emploier aux travaux pénibles, de porter les vases du tabernacle ; ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne servissent à d'autres fonctions, & qu'ils ne fissent une espece d'apprentissage dès l'age de vingt-cinq ans (*c*) ; & même sous David on les obligea d'y servir dès l'âge de vingt ans

AN DU M. 2514.
Avant J. C. 1486.

(a) Les 273. premiers-nez donnerent chacun cinq sicles, qui font en tout 1365. sicles, ce qui fait de nôtre monnoie la somme de 2211. liv. 16. sols.

(b) *Num.* IV. *1. 2. 3. &c.*

(c) *Num.* VIII. *24. & seq.*

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

Consécration des Levites.

(*a*) ; ce qui s'obſerva toûjours dans la ſuite (*b*).

Les Levites aiant donc été ainſi choiſis, & ſéparez du reſte d'Iſraël, le Seigneur ordonna à Moïſe de faire la cérémonie de leur conſécration. Voici ce qui s'y pratiqua. On les fit venir à la porte du tabernacle avec deux bœufs ou taureaux (*c*), qu'on devoit offrir, l'un en holocauſte, & l'autre pour le peché. Ils avoient auparavant raſé tout le poil de leurs corps, ils s'étoient purifiez, & avoient lavé leurs habits. Lorſqu'ils furent arrivez à la porte du tabernacle, en préſence de tout le peuple, Moïſe les arroſa avec l'eau d'expiation, qui étoit une eſpece de leſſive, que l'on emploioit pour nettoier des soüillûres légales. Après cela, les enfans d'Iſraël mirent leurs mains ſur la tête des Levites, à peu près comme il ſe pratiquoit, quand on offroit des ſacrifices, & qu'on mettoit les mains ſur la tête de la victime, pour montrer que l'on ſubſtituoit en ſa place l'animal qui devoit être immolé. Ainſi les Iſraëlites offrirent au Seigneur les Levites, comme un préſent qu'ils lui faiſoient d'un nombre de ſerviteurs pour ſervir à ſon tabernacle ; Aaron reçut cette offrande au nom du Seigneur, & les Levites mirent leurs mains ſur la tête des deux bœufs qui devoient être immolez. Après cela ils entrerent dans le tabernacle avec leurs victimes. Et s'étant préſentez à Aaron, Moïſe les prit les uns après les autres, & les éleva en l'air ; on leur fit faire certains mouvemens d'agitations vers les quatre parties du

(a) *1. Par.* XXIII. *24.*
(b) *2. Par.* XXXI. *17.* & *1. Eſdr.* III. *8.*
(c) *Num.* VIII.

monde, comme il se pratiquoit quand on offroit au Seigneur certaines parties des victimes qui se présentoient avec cette cérémonie; après quoi Moïse immola les deux bœufs, l'un en holocauste, & l'autre pour l'expiation des pechez des Levites. Ainsi s'acheva la consécration des Levites. On n'y emploia ni onction, ni aucunes des autres formalitez qu'on avoit emploiées auparavant dans la consécration des Prêtres. On ne voit pas même, que les Levites aient eu des habits particuliers lorsqu'ils servoient dans le tabernacle. Moïse n'en parle en aucun endroit. Joseph (*a*) nous apprend que sous le regne du jeune Agrippa, peu de tems avant la ruine de Jerusalem par les Romains, les Levites demanderent à ce Prince la permission de porter la tunique de lin comme les Prêtres, ce qui leur fut accordé. L'Historien ajoûte, que cela fut consideré comme une grande innovation, & contraire aux anciens usages que l'on n'avoit jamais abandonné impunément.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

CHAP. XXI. Offrandes faites au tabernacle par les Princes des Tribus.

Le même jour, ou le lendemain du jour que les Levites avoient été consacrez, les Princes des Tribus d'Israël vinrent au tabernacle (*b*), & offrirent au Seigneur six chariots couverts, & douze bœufs qui les tiroient, pour servir aux Levites dans les marches de l'armée, pour leur aider à voiturer les vases du tabernacle, qui étoient trop lourds, pour pouvoir être portez sur les épaules. Moïse donna aux fils de Gerson deux de ses chariots avec leurs bœufs, & aux fils de Merari les quatre autres cha-

(a) *Joseph. lib. 20. c. 8. Antiq.* | (b) *Num.* VIII. 1. 2. 3. *& seq.*

An. du M. 2514. Avant J. C. 1486.

riots. Pour ce qui eſt des fils de Caath, il ne leur en donna point, parce que les rideaux dont ils étoient chargez, ſe pouvoient aiſément porter ſur les épaules par des hommes.

Moïſe ordonna enſuite aux chefs des Tribus, de venir chaque jour faire leur offrande au nom de leur Tribu, dans le tabernacle du Seigneur. Ces préſens étoient comme des marques, que les chefs des Tribus reconnoiſſoient le Seigneur pour leur Souverain, leur Roi & leur Dieu. On n'approche point des Grands dans l'Orient, ſans leur faire quelques préſens. Le premier jour Naaſſon, chef de la Tribu de Juda, vint faire ſon offrande, qui fut d'un plat d'argent du poids de cent trente ſicles, d'une patere d'argent peſant ſoixante-dix ſicles, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le ſacrifice, un petit vaſe d'or du poids de dix ſicles, plein d'encens : un bœuf, un bélier, un agneau pour l'holocauſte, un bouc pour le peché, & deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs & cinq agneaux de l'année, pour les ſacrifices pacifiques. Tous les autres chefs des Tribus firent les mêmes préſens chacun en ſon jour, douze jours de ſuite ; & chaque jour on offrit au Seigneur ces ſacrifices en ſolemnité au nom de la Tribu qui les préſentoit.

Trompettes d'argent pour les aſſemblées.

Quelque tems après Moïſe reçut ordre du Seigneur de faire deux trompettes d'argent (*a*), afin de s'en ſervir pour avertir le peuple, lorſqu'il faudroit décamper, s'aſſembler, ou marcher à la guerre, & pour la publication des Fêtes & des autres

(a) *Num.* x. 1. 2. *&c.*

choſes

choses qui regardent toute la multitude. Les Prêtres étoient chargez de sonner de la trompette, soit pour les assemblées de police ou de religion, soit pour la guerre, & les marches du peuple. Lorsqu'on sonnoit des deux trompettes d'un son uniforme, c'étoit le signal pour les assemblées. Lorsque le son étoit plus long, plus haut & plus varié, c'étoit le signal pour décamper. Au premier coup de la trompette, ceux qui étoient campez à l'orient du tabernacle levoient les premiers leurs tentes. Au second coup, ceux qui étoient au midi, décampoient : Au troisiéme coup, ceux qui étoient au couchant, & au quatriéme, ceux qui étoient au Nord. On sonnoit aussi de la trompette au premier jour de l'année ; d'où vient qu'on appelle quelquefois ce jour-là, la fête des trompettes. On en sonnoit aussi aux premiers jours de chaque mois, & lorsqu'on offroit des victimes solemnelles pour toute la nation.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

CHAP. XXII. Arrivée de Jetro, beau-pere de Moïse, au camp.

Vers le même tems, Jetro beau-pere de Moïse (*a*), aiant appris toutes les merveilles que le Seigneur avoit faites en faveur de son peuple, prit Sephora épouse de Moïse, & ses deux fils, Gersam & Eliézer, & vint trouver Moïse dans le camp au pied du Mont Sinaï. Il envoia devant lui du monde pour l'avertir de sa venuë, & aussi-tôt Moïse accourut au-devant de lui hors du camp, se prosterna en sa présence, l'embrassa, & après les civilitez ordinaires, il l'introduisit dans sa tente, & lui raconta tout ce qui lui étoit arrivé, les travaux qu'il avoit soufferts dans le chemin, & les merveilles que Dieu

(a) *Exod.* XVIII. 1. & *seq.*

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

avoit faites en faveur de son peuple contre les Egyptiens. Jetro s'en réjoüit & en loüa Dieu ; il offrit au Seigneur des holocaustes & des hosties pacifiques, & Aaron avec tous les anciens d'Israël vinrent manger avec lui de ces victimes en présence du Seigneur.

Jetro conseille à Moïse de partager la peine du gouvernement à plusieurs personnes.

Le jour suivant, Moïse s'assit pour rendre justice au peuple qui demeuroit autour de lui, depuis le matin jusqu'au soir. Jetro aiant remarqué cela, en demanda la raison à Moïse, qui lui dit : Le peuple vient pour me consulter, & pour entendre mon jugement, tant sur les diférends qui se rencontrent entr'eux, que sur tout ce qui regarde la Loi & les Commandemens de Dieu. Jetro lui remontra qu'il se fatiguoit mal-à-propos, que le peuple même devoit beaucoup souffrir d'attendre ainsi si long-tems devant son tribunal. Que cela étoit au-dessus des forces d'un homme seul. Il lui conseilla de se réserver la connoissance des choses qui regardent le culte & la Loi de Dieu ; & pour le reste des affaires, de choisir parmi le peuple des hommes éclairez, fermes, courageux, désintereſsez & craignans Dieu ; & de les établir pour rendre la justice au peuple. Que s'il arrive, ajoûta-t'il, quelque chose de plus difficile & de plus important, qu'ils vous le rapportent ; & de cette sorte, vous pourrez suffire à ce que Dieu demande de vous : le fardeau ainsi partagé, sera plus leger ; le peuple sera moins fatigué, & vôtre autorité diminuée sera moins odieuse & moins à charge. Vous établirez des chefs de mille, des chefs de cent, de cinquante, & de dix hommes : tous ces officiers seront subordonnez les uns aux

autres, & vous ſerez au-deſſus d'eux tous.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Moïſe invite Hobab à accompagner le peuple, & à lui ſervir de guide.

Moïſe exécuta le conſeil que lui donnoit Jetro; il établit grand nombre de Juges & d'Officiers parmi le peuple; & bien-tôt tout le monde s'apperçut de l'avantage de cet établiſſement. Peu de tems après (*a*) comme le peuple étoit ſur le point de partir de Sinaï (*b*), Moïſe dit à Jetro, ou plûtôt à Hobab, ſon fils, beau-frere de Moïſe, & frere de Sephora: Nous allons partir pour nous rendre au lieu que le Seigneur nous doit donner; venez avec nous, & vous aurez part à tout le bien que le Seigneur nous a promis. Comme Hobab s'en excuſoit, Moïſe ajoûta: Ne nous abandonnez point, je vous prie: vous ſçavez tous les endroits de ces déſerts, & vous nous ſervirez de guide, & lorſque nous ſerons arrivez où nous allons, nous vous donnerons tout ce qu'il y aura de meilleur dans le païs, que nous eſperons poſſeder. Nous ne liſons pas que Hobab ait conſenti à la demande de Moïſe, mais il y a beaucoup d'apparence qu'il ſe rendit à ſes prieres, puiſque les Cinéens deſcendus de Jetro, entrerent avec les Hébreux dans la terre de promiſſion, & qu'ils y eurent leur partage (*c*).

CH. XXIII.

Départ de Sinaï.

Les Iſraëlites étant partis de Sinaï (*d*), tomberent bien-tôt dans l'impatience & dans le murmure, à cauſe de la fatigue du voiage; ce qui fut cauſe que le Seigneur envoia contr'eux un feu, qui conſuma toute l'extrêmité du camp. Alors le peuple aiant

(a) Le vingtiéme jour du ſecond mois de l'an 2514.
(b) *Num.* x. 11. 12. 29.
(c) *Judic.* 16.
(d) *Num.* ix. 1. 2.

AN DU M. 2514.
Avant J. C. 1486.

Murmures des Israëlites, au campement de Tabéera.

crié vers Moïse, Moïse pria le Seigneur, & le feu fut étoufé & englouti : cet évenement fit donner à ce campement le nom de *Tabéera*, c'est-à-dire, embrasement. De-là ils allerent plus avant vers Pharan, & le peuple tomba de nouveau dans le murmure (*a*) ; car une troupe de menuë populace qui étoit sortie de l'Egypte avec eux, aiant une ardente envie de manger de la chair, s'assit, & se mit à pleurer, & les enfans d'Israël s'étant joints à eux, ils commencerent à se plaindre & à dire : Nous nous souvenons des oignons que nous mangions en Egypte, sans qu'il nous en coutât rien ; nous pensons aux concombres, aux poireaux & à l'ail que nous y avions en abondance. Qui nous donnera de la viande à manger ? nôtre ame est toute extenuée : nous ne voions ici que de la manne. Moïse oüit les plaintes du peuple qui pleuroient tous à la porte de leurs tentes, & leur murmure lui parut insupportable. Il en témoigna sa douleur à Dieu, & lui dit : Pourquoi avez-vous accablé vôtre serviteur de douleur & d'affliction ? & pourquoi avez-vous mis sur moi le poids de tout ce peuple ? Pourquoi ne trouvai-je point grace à vos yeux ? Est-ce moi qui ai conçû, ou engendré toute cette grande multitude, pour me dire comme vous faites : Portez-les dans vôtre sein comme une nourrice porte son enfant, & menez-les dans le païs que j'ai promis à leurs Peres ? Où prendrai-je de la chair pour nourrir tout ce peuple ? Je ne puis seul soûtenir cette charge ; si ce n'est point vôtre volonté de

(a) *Num.* XI. 4.

m'en décharger, je vous prie de me tirer de ce monde, afin que je ne ſois pas accablé de tant de peines.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Le Seigneur lui répondit : Appellez les ſoixante & dix anciens d'Iſraël, qui ſont les Chefs du peuple, & aſſemblez-les à l'entrée du tabernacle de l'alliance ; je deſcendrai, & je leur communiquerai de l'eſprit qui eſt en vous, afin qu'il vous aident à porter le poids de ce peuple ; & que vous n'en ſoiez pas trop ſurchargé. Vous direz auſſi au peuple : Purifiez-vous, & tenez-vous prêt pour recevoir ce que le Seigneur doit vous envoier : il a entendu vôtre murmure, & il a réſolu dans ſa colere de vous donner de la chair, non pour en manger un jour ou deux, ou cinq, ou dix, ou vingt jours ; mais un mois entier, juſqu'à ce qu'elle vous ſorte par les narines, & que vous en ſoiez dégoûtez ; parce que vous avez mépriſé le Seigneur, en diſant : Pourquoi nous a-t'on tirez de l'Egypte ? Moïſe répondit : Seigneur, ce peuple eſt de ſix cens mille hommes, & vous dites : je leur donnerai de la viande à manger pendant un mois ? Faudra-t'il tuer une multitude de bœufs & de moutons, ou ramaſſera-t'on tous les poiſſons de la mer pour les raſſaſier. Le Seigneur lui répondit : La main du Seigneur eſt-elle affoiblie ? Vous allez voir ſi l'effet ſuivra ma parole.

Dieu communique ſon eſprit à ſoixante & dix anciens d'Iſraël, pour ſoûlager Moïſe dans le gouvernement du peuple.

Moïſe aſſembla le peuple, & lui rendit compte de ce que le Seigneur lui avoit dit ; après quoi il choiſit ſoixante & dix anciens d'Iſraël, auſquels le Seigneur communiqua une partie de l'eſprit qui étoit ſur Moïſe ; & auſſi-tôt ces hommes commen-

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

cerent à prophétiser, & continuerent toûjours depuis à donner des marques de la présence de l'esprit saint en eux. Or il arriva que deux hommes, dont l'un se nommoit Eldad, & l'autre Medad, qui étoient demeurez dans le camp, & qui n'étoient pas venus à l'assemblée, quoiqu'ils eussent été désignez dans le nombre des soixante & dix (*a*), furent aussi remplis de l'esprit de prophétie; & comme ils prophétisoient dans le camp, un jeune homme accourut à Moïse, & lui dit: Eldad & Medad prophétisent dans le camp. Josué aussi-tôt lui dit de les empêcher; mais Moïse lui répondit: Pourquoi avez-vous de la jalousie pour moi? Plût à Dieu que tout le monde prophétisât, & que le Seigneur donnât son esprit à tout le peuple (*b*). S. Jerôme croit, qu'ils étoient demeurez dans le camp par modestie, se croiant indignes de l'honneur que Moïse vouloit leur faire. Quelques-uns (*c*) ont cru qu'Eldad & Medad étoient fils d'Amram, & d'une autre femme qu'il épousa, dit-on, après avoir répudié Jocabed sa tante, à la remontrance de Moïse, qui lui fit connoître que ce mariage étoit défendu. On montroit autrefois un livre sous le nom d'Eldad & de Medad, qui est cité par Hermas, auteur du premier siécle (*d*); mais ce livre & la tra-

(a) *Ita Cyrill. Jerosol. Catec.* x. *Cyril. Alex. ad Johan.* xx. 22. Theodoret & d'autres croient, que ces deux étoient pardessus le nombre de soixante & dix.

(b) *Hieronym. Ep. 127. mansione 13.*

(c) *Author tradition. Hebraic. in 1. Par.* IV. 17.

(d) *Hermas Pastor. l. 1. visione 2. c. 5.* Prope est Dominus convertentibus sicut scriptum est in Heldam & Modal, &c.

dition que l'on vient de rapporter, ne méritent aucune créance.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Dieu envoie des cailles pour la nourriture des Israëlites.

Le peuple étant retourné dans ses tentes, le Seigneur fit lever un vent impétueux, qui emporta des cailles de delà la mer rouge, jusques dans le camp d'Israël, qui étoit alors dans l'Arabie pétrée. Il en vint une si grande quantité tout autour du camp, qu'elles couvroient l'espace d'une journée de chemin; & comme elles étoient extrêmement lasses, & qu'elles ne voloient que foiblement, & seulement à la hauteur de deux coudées, ou de trois à quatre pieds (*a*) de terre, le peuple en prit durant tout le reste du jour, & pendant la nuit suivante, une si prodigieuse multitude, que ceux qui en avoient amassé le moins, en avoient dix chomers, c'est-à-dire, dix mesures chacune de 298. pintes, chopine, demi-setier & un peu plus; ce qui paroît incroiable; & ce qui a fait croire à d'habiles interprétes, qu'il faudroit traduire dix monceaux, au lieu de dix chomers; mais les dix monceaux par tête, ou même, si l'on veut, par famille, nous donnent encore l'idée d'une prodigieuse quantité de cailles, dans un camp de plus de deux millions de personnes. Elle fut telle cette quantité, que les Hébreux ne pouvant les manger toutes assez tôt, en firent sécher un grand nombre autour du camp. Mais la chair de ces oiseaux étoit encore entre leurs dents, & ils n'avoient pas achevé de la manger, que la fureur de Dieu s'enflamma contre Israël, &

(a) *Num.* XI. 31. & *seq. Psalm.* LXXV. 19. 20.

An. du M. 2514. Avant J. C. 1486.

les frappa d'une maladie qui en fit mourir un très-grand nombre ; ce qui fit donner à ce lieu le nom de *ſépulcre de concupiſcence.*

Ch. XXIV. Murmure d'Aaron & de Marie contre Sephora, femme de Moïſe.

Etant partis delà ils arriverent à Cadesbarné, & delà à Hazeroth (*a*), où ils demeurerent quelque tems. Comme ils étoient en ce lieu, Marie & Aaron murmurerent contre Moïſe, à cauſe de Sephora ſa femme ; ils trouverent mauvais qu'il eût épouſé une femme de la race de Madian fils de Chus ; car Sephora étoit arrivée depuis peu au camp, comme nous l'avons vû ; & les Hébreux avoient un très-grand éloignement pour les étrangers, ſur tout pour la race de Cham, d'où étoit ſorti Chus. Ils crurent donc que Moïſe auroit dû renvoier Sephora avec ſon pere Jetro, au lieu de la retenir & de la mener avec lui. Peut-être auſſi que Sephora avoit donné quelque occaſion à ce murmure, en parlant avec trop de complaiſance des graces que Dieu faiſoit à ſon mari. Marie & Aaron dirent donc : Le Seigneur n'a-t'il parlé qu'à Moïſe ? Ne nous a-t'il pas auſſi parlé comme à lui ?

Moïſe qui étoit le plus doux de tous les hommes, ne releva point ce que ſon frere & ſa ſœur avoient dit contre lui : mais le Seigneur prit ſa défenſe, & ordonna à Aaron & à Marie de venir ſeuls avec Moïſe au tabernacle de l'alliance. Ils y vinrent, & la gloire du Seigneur aiant paru dans la colomne de nuée, il parla en ces termes à Aaron & à Marie : S'il ſe trouve parmi vous un prophéte du Seigneur, je lui apparoîtrai en viſion, & je lui parlerai en

(a) *Num.* XII.

ſonge ;

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

ſonge : mais il n'en eſt pas ainſi de mon ſerviteur Moïſe, qui eſt le fidéle miniſtre de toute ma maiſon : je lui parle bouche à bouche ; il voit le Seigneur clairement, & non ſous des énigmes & des figures. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre Moïſe mon ſerviteur ? Auſſi-tôt le Seigneur ſe retira en colere, & la nuée s'éloigna du tabernacle ; & tout d'un coup Marie parut toute blanche de lépre, comme la neige. Aaron l'aiant vûë en cet état, dit à Moïſe : Seigneur, je vous prie de nous pardonner la faute que nous avons faite, & que celle-ci ne devienne pas comme un cadavre horrible à voir, ou comme un avorton qui eſt rejetté avec horreur. Vous voiez que la lépre lui a mangé la moitié du corps. Alors Moïſe cria au Seigneur, & lui demanda inſtamment la guériſon de Marie : mais le Seigneur répondit : Si elle avoit offenſé ſon pere, & que ſon pere lui eût craché au viſage, n'auroit-elle pas dû demeurer au moins ſept jours couverte de confuſion ? Qu'elle demeure donc ſept jours hors du camp, & après cela on la fera revenir. Marie demeura donc hors du camp pendant ſept jours, & le peuple ne décampa point de ce lieu, juſqu'à ce qu'elle fût rappellée.

CHAP. XXV. Moïſe envoie des députez pour conſiderer la terre de Canaan.

Le peuple étant dans le déſert de Pharan (*a*), aux environs de Cadesbarné, le Seigneur dit à Moïſe d'envoier des hommes pour conſiderer le païs de Canaan, qu'il devoit donner aux Iſraëlites. Moïſe choiſit donc douze hommes, un de chaque Tribu, & les envoia avec ordre de bien examiner

(a) *Num.* XIII. *1. 2. 3. &c.*

An du M. 2514. Avant J.C. 1486.

la nature du païs, la force des villes, la valeur des habitans, les qualitez du terrein, s'il est fertile ou non, & d'apporter des fruits du païs, afin d'en faire voir la montre au peuple. Or c'étoit le tems des premiers raisins. Au nombre de ces députez étoient Caleb, fils de Jephoné, de la Tribu de Juda, âgé alors de quarante ans (a), & Osée fils de Nun de la Tribu d'Ephraïm, à qui Moïse donna alors le nom de Josué. On marque ces deux envoiez en particulier, à cause qu'ils sont célébres dans le reste de cette histoire. Ils entrerent donc dans le païs de Canaan, & le parcoururent pendant quarante jours, dans toute sa longueur, depuis le désert de Sin, au midi de ce païs, jusqu'à Rohob sur le chemin d'Emath, au pied du Liban, à l'extrémité septentrionale du païs. Au retour ils passerent par le torrent, ou la vallée du raisin, d'où ils emporterent une branche de vigne avec son raisin, qu'ils porterent à deux sur un bâton, à cause de sa grosseur, & pour ne le pas froisser. Il est certain qu'en ce païs-là on voit de fort gros raisins, comme le témoignent les voiageurs.

Retour des députez. Murmure du peuple. Caleb tâche de l'appaiser.

Ces hommes revinrent au camp à Cadesbarné, quarante jours après leur départ; ils firent leur rapport à Moïse, à Aaron & à tout le peuple. Ils leur montrerent des fruits du païs qu'ils avoient parcouru, & leur dirent : C'est un païs où coulent veritablement des ruisseaux de miel & de lait; mais il y a des habitans très-forts, & des villes bien fortifiées. Nous y avons vû des géans de la race d'E-

(a) *Josué* XIV. 7.

nach. A ces mots, les Israëlites commencerent à se mutiner contre Moïse, comme s'il eût voulu les engager dans une entreprise impossible. Mais Caleb pour les appaiser & pour réprimer leur murmure, les exhortoit à ne rien craindre, & assuroit que rien ne seroit plus aisé que de se rendre maître de ce païs. Les autres qui avoient été avec lui, disoient au contraire : Il nous est impossible de faire la conquête de cette terre ; le peuple en est plus fort & plus vaillant que nous ; la terre que nous avons considerée dévore ses habitans ; ceux qui l'habitent sont d'une grandeur extraordinaire ; nous y avons vû des géans de la race d'Enach, qui sont d'une hauteur monstrueuse, & auprès desquels nous ne paroissions que comme des sauterelles.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Tout le peuple se mit donc à crier (*a*), & ils pleurerent toute la nuit, en disant : Plût à Dieu que nous fussions morts dans l'Egypte ; & puissions-nous plûtôt mourir dans cette vaste solitude, que non pas que le Seigneur nous fasse entrer dans ce païs, où nous périrons par l'épée, & où nos femmes & nos enfans seront emmenez captifs ? Ne vaut-il pas mieux nous en retourner en Egypte ? & ils se dirent l'un à l'autre, établissons-nous un chef & retournons en Egypte. Moïse & Aaron les entendant, se jetterent le visage contre terre devant toute l'assemblée pour les détourner de cette résolution ; & Josué & Caleb, qui étoient du nombre de ceux qui avoient consideré le païs, déchirerent leurs habits, & dirent à toute la multitude : La ter-

(a) *Num.* XIV.

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

re dont nous avons fait le tour est excellente : Si le Seigneur nous est favorable, rien n'est plus aisé que de nous en rendre maîtres ; ne murmurez point contre le Seigneur, & ne craignez point les Cananéens, nous pouvons les dévorer comme le pain ; toute leur force les a abandonnez, & le Seigneur est avec nous, ne craignez point.

Alors le peuple jettant de grands cris, prit des pierres & vouloit les lapider. Mais la gloire du Seigneur aiant paru dans la nuée sur le tabernacle de l'alliance, cette vûë réprima la violence du peuple, & le Seigneur dit à Moïse : jusqu'à quand ce peuple m'outragera-t'il par ses discours ? jusqu'à quand ne croira-t'il pas en moi, après tous les prodiges que j'ai faits en leur présence ? Je vais les frapper de peste & les exterminer. Et pour vous, je vous établirai Prince d'un autre peuple, plus fort & plus grand que celui-ci. Moïse répondit : Vous voulez donc que les Egyptiens, du milieu desquels vous avez tiré ce peuple, & que les habitans du païs de Canaan, qui ont appris que vous êtes au milieu d'Israël, que vous vous y faites voir face à face, que vous le couvrez de vôtre ombre, que vous marchez devant eux pendant le jour comme une nuée, & pendant la nuit comme une colomne de feu ; Vous voulez, dis-je, qu'ils apprennent que vous avez fait mourir tout ce peuple comme un seul homme dans le désert, & qu'ils disent : Il les a fait périr, parce qu'il ne pouvoit les faire entrer dans le païs, qu'il leur avoit promis ? Que le Seigneur fasse donc aujourd'hui éclater la grandeur de sa puissance en pardonnant à son peuple.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Dieu condamne les Iſraëlites rebelles à mourir dans le déſert.

Le Seigneur répondit : Je lui ai pardonné, ſelon vôtre parole, Moi qui ſuis le Dieu vivant, & toute la terre ſera remplie de ma gloire. Mais je jure qu'aucun de ceux qui ont vû l'éclat de ma gloire à Sinaï, qui ont été témoins des prodiges que j'ai faits dans le déſert & dans l'Egypte, qui m'ont déja tenté dix fois, & ont toûjours été rebelles à ma voix, qu'aucun de ceux-là ne verra la terre que j'ai promiſe à leurs peres ; non aucun de ceux qui m'ont outragé de paroles, ne la verra. Quant à Caleb & à Joſué qui étant animez d'un autre eſprit, ſont demeurez attachez à moi, & ont été obéïſſans à mes ordres, je les ferai entrer dans ce païs, eux & leur poſterité le poſſederont. Retournez donc en arriere dans le déſert par le chemin de la mer rouge, de peur que les Amalécites & les Cananéens qui demeurent dans les vallées, ne viennent fondre ſur vous.

Et à l'égard des Iſraëlites, dites-leur : Je ſuis le Dieu vivant : Je jure par moi-même, que je vous traiterai ſelon le ſouhait que je vous ai entendu faire. Vos corps ſeront étendus morts dans ce déſert ; nul de vous n'entrera dans le païs que je vous avois promis ; nul de tous ceux dont on a fait le dénombrement depuis vingt ans & au-deſſus ; mais j'y ferai entrer vos petits enfans, dont vous avez dit, qu'ils ſeroient en proie à vos ennemis ; ils verront ce païs & le poſſederont ; pour vous, vous périrez dans ce déſert : vos cadavres y demeureront étendus, & y ſeront conſumez ; & vos enfans y ſeront errans & vagabons pendant quarante ans, autant d'années, que vous avez mis de jours à conſiderer

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

ce païs. Vous porterez pendant quarante ans la peine de vôtre iniquité, & vous ſaurez quelle eſt ma vengeance. En exécution de ces menaces, les hommes qui avoient été envoiez pour conſiderer le païs de Canaan, furent frappez du Seigneur & moururent dans le déſert, il n'y eut que Caleb & Joſué d'épargnez. Les Juifs celébrent encore à préſent un jeûne en memoire de cet accident.

Moïſe aiant fait le rapport de toutes ces choſes au peuple, ils en furent fort affligez, & il y eut un très-grand deüil parmi eux. Le lendemain au matin, ils monterent ſur le ſommet de la montagne, & dirent : Nous ſommes prêts d'aller au lieu que le Seigneur nous a promis. Nous reconnoiſſons que nous avons peché : Mais Moïſe leur dit : Pourquoi contrevenez-vous à la parole du Seigneur ? Cette entrepriſe vous réüſſira mal. Gardez-vous bien d'avancer dans ces montagnes, car le Seigneur n'eſt point avec vous ; ſi vous avancez les Amalécites, & les Cananéens tomberont ſur vous, & vous ſerez paſſez au fil de l'épée ; parce que vous avez été rebelles au Seigneur, & que le Seigneur s'eſt retiré de vous. Mais étant remplis d'orgueïl & de préſomption, ils s'opiniâtrerent à vouloir paſſer les montagnes, & les Amalécites & les Cananéens, qui tenoient les défilez, & qui avoient occupé les hauteurs fondirent ſur eux, les battirent & les pourſuivirent juſqu'à Horma ; cependant l'arche du Seigneur & Moïſe ne ſortirent point du camp.

Ch. XXVI. Départ des Iſraëlites de Cadesbarné.

Les Iſraëlites demeurerent aſſez long-tems à Cadesbarné (*a*), & aux environs ; de là ils partirent

(a) *Deut.* I. 46.

pour aller à (*a*) Rethma, de Rethma à Remon-Pharez, à Lebna, à Ressa, à Céelatha, ou Ceïlat, à Sepher, à Adar ou Arada, à Maceloth, à Horma, à Tahad, à Tharé, à Metec, ou Methca, à Hesmona, de là ils revinrent à Mozeroth, apparemment le même que Hazeroth, puis à Benejacan, à Gadgad, à Jetebata, à Hebron, à Elat, à Asiongaber, au bord de la mer rouge sur le golphe Elanitique, delà à Mozeroth près de Cadés pour la derniere fois. Mais cela n'arriva que la quarantiéme année de leur voiage dans le désert. Durant tout ce tems il arriva bien des choses, & Moïse publia bien des Loix, que nous ne devons pas passer sous silence. Comme on ne sçait ni le tems, ni l'occasion de la plûpart de ces Loix, nous allons en donner tout de suite un précis; afin que le lecteur se forme une juste idée de la République des Hébreux, considerée tant selon le civil, que selon le sacré.

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Dieu se déclare le Roi, le Maître, le Seigneur & le Protecteur de la race d'Abraham, en vertu de l'alliance faite avec ce Patriarche, & renouvellée d'une maniere plus solemnelle à Sinaï, lorsqu'il donna la Loi à Moïse. Il demande les adorations, les respects, l'amour de son peuple, avec défense d'adorer, de représenter les Dieux des nations, & même de prononcer leurs noms. Il veut qu'on jure en son nom, lorsqu'on est obligé de jurer, & défend de jurer jamais par les Dieux étrangers. Le blasphême contre Dieu est puni de mort. Les faux

(a) *Num.* XXXIII. 18. *& seq.*

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

ſermens, les juremens en vain, les menſonges, les calomnies ſont très-expreſſément défendus. Il n'impoſe point d'obligation de lui faire des vœux; mais auſſi-tôt qu'on les a faits, il veut qu'on ſoit fidéle à les exécuter. Il condamne ceux qui le tentent, & qui doutent de ſon pouvoir ſouverain; ceux qui conſultent les Magiciens, les Devins, les Aſtrologues, les faux Prophétes, les diſeurs de bonne aventure, en un mot toutes les ſortes de magies & de ſuperſtitions. Il défend d'obſerver les ſonges, de pratiquer les cérémonies des Idolâtres en ſe coupant les cheveux en rond, & en ſe faiſant des inciſions & des ſtigmates en l'honneur des faux Dieux. Il condamne à la mort les Magiciens, les Devins, les faux Prophétes, qui veulent induire le peuple à l'idolâtrie. Il dévouë à l'anathême & les peuples & les Villes, qui s'abandonnent au culte des Idoles. Il veut que les Iſraëlites étudient ſa Loi jour & nuit, qu'ils la portent ſur leur poignet & ſur leur front, & qu'ils l'écrivent ſur les montans de leurs portes.

Magiciens, Devins, Aſtrologue punis de mort.

Dieu veut qu'on ne lui ſacrifie qu'en un ſeul lieu.

Il ordonne que l'on ne lui offre des ſacrifices, & qu'on ne lui érige des autels, que dans un ſeul lieu qu'il aura choiſi. Que tout ce qu'on tuëra d'animaux dans le déſert, ſoit amené à la porte du tabernacle, ſous peine pour le contrevenant, d'être puni comme homicide. Il défend de planter des bois autour de ſon autel; il veut que chaque Iſraëlite paroiſſe trois fois l'année dans le lieu qu'il marquera pour ſon culte; & défend d'y paroître les mains vuides. Il veut que ſon peuple apporte à ſon temple les prémices & les dîmes deſtinées pour l'entretien de

ſes Prêtres, & de ſes Levites. C'étoit une marque de leur dépendance, & une reconnoiſſance que le païs qu'ils poſſedoient, étoit au Seigneur. C'eſt auſſi dans le temple, qu'on devoit faire chaque année des feſtins de Religion, où l'on invitoit le Levite, le pauvre, la veuve & l'orphelin. Tous les trois ans au lieu de venir faire ces repas dans le temple, chacun pouvoit les faire dans le lieu de ſa demeure. Tous les premiers-nez étoient dévoüez au Seigneur; il falloit, ou les lui offrir, ou les racheter.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

La Tribu de Levi toute entiere, étoit conſacrée au ſervice du Seigneur. Aaron & ſes fils & ſes deſcendans étoient ſes Prêtres; & les autres familles des Levites étoient emploiées au ſervice du temple, ſous le commandement des Prêtres. Ceux-ci avoient ſeuls le droit d'offrir le ſang, la graiſſe, & les autres parties des ſacrifices qui ſe conſumoient ſur l'autel. Eux ſeuls entroient dans le Saint pour y brûler l'encens, pour y allumer les lampes, pour y préſenter les pains devant le Seigneur tous les jours de Sabbat. Ils avoient certaines parties des victimes pour leur ſalaire. Dans les ſacrifices expiatoires pour le peché, la plus grande partie de la victime étoit aux Prêtres. Dans les ſacrifices pacifiques ou de dévotion, ou pour actions de grace, ils avoient l'épaule droite, & la poitrine; le reſte étoit au profit de celui à qui l'hoſtie appartenoit. On en brûloit ſimplement les graiſſes ſur l'autel, & on en répandoit le ſang au pied de l'autel. Les holocauſtes étoient entierement conſumez ſur le feu, & le Prêtre ne profitoit que de la peau de l'hoſtie.

Diverſes ſortes de ſacrifices. Ce qui en revenoit aux Prêtres.

Les Prêtres ne pouvoient manger les animaux

Précis des Loix de Moïſe.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

offerts en ſacrifices pour le peché, que dans le lieu Saint, & il n'étoit pas permis d'en porter au-dehors. Mais pour les animaux offerts en ſacrifices pacifiques, ils pouvoient en manger dans leur maiſon, de même que leurs femmes & leurs enfans, & leurs eſclaves, mais non pas l'ouvrier à gage, ni le mercenaire. Il en étoit de même des prémices, des dîmes, des offrandes, & des choſes voüées au Seigneur. Un Prêtre qui auroit mangé des choſes ſanctifiées, c'eſt-à-dire, des hoſties pacifiques durant ſon impureté, étoit puni du dernier ſupplice. La fille du Prêtre dès qu'elle étoit mariée à un homme qui n'étoit pas de la race Sacerdotale, ne pouvoit plus uſer des choſes ſanctifiées : mais elle le pouvoit lorſqu'elle étoit veuve, ou répudiée, & qu'elle étoit par-là rentrée dans la maiſon de ſon pere. Les arbres nouvellement plantez, paſſoient pour impurs pendant les quatre premieres années, tout le fruit qu'ils portoient étoit au Seigneur; le propriétaire n'avoit droit d'en goûter, que la cinquiéme année.

CH. XXVII. Les Prêtres ne peuvent épouſer une femme de mauvaiſe vie.

Un Prêtre ne pouvoit épouſer une femme de mauvaiſe vie, ni une femme répudiée. Si la fille d'un Prêtre deshonoroit la maiſon de ſon pere par quelque impudicité, elle étoit brûlée vive. Dans tous les ſacrifices on emploioit le ſel, le vin & la farine, comme des aſſaiſonnemens aux viandes qu'on immoloit. On n'y offroit jamais ni huile ſeule, ni levain; mais on pouvoit offrir des gâteaux frottez d'huile, ou de la farine arroſée d'huile. C'étoit aux frais des Prêtres, que s'offroient les holocauſtes perpetuels du ſoir & du matin, qui conſiſtoient en

Défauts qui excluoient les Prêtres de l'exercice du Sacerdoce, & qui rendoient les victimes incapables d'être offertes en ſacrifice.

deux agneaux avec les libations ordinaires. L'Ecriture marque plusieurs défauts qui rendoient les victimes impures pour les sacrifices ; & plusieurs autres défauts du corps, qui excluoient les Prêtres de l'exercice de leur sacerdoce. Dieu n'avoit assigné de partage en fonds de terre ni aux Prêtres, ni aux Levites : mais il avoit abondamment fourni à leur subsistance par les prémices, les dîmes, les offrandes, les premiers-nez, les choses voüées qui leur appartenoient par les vœux, & les parties des victimes qu'on leur donnoit pour leur peine. Il leur avoit aussi assigné quarante-huit villes pour leur demeure avec mille coudées de terrein autour de ces villes. De ces quarante-huit villes, il y en eut six d'assignées à servir d'azyle à ceux qui avoient commis un meurtre casuel & involontaire ; & treize pour servir de logemens aux familles des Prêtres.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Villes assignées pour la demeure des Prêtres.

Dans toutes les villes, lorsqu'on paîtrissoit de la pâte, on en donnoit toûjours une petite quantité aux Levites. On avoit fixé cette portion au-dessus de la quarantiéme, & au-dessous de la cinquantiéme partie de ce que l'on paîtrissoit ; outre les parties des victimes que l'on immoloit dans le temple, & que l'on présentoit aux Prêtres pour leur salaire, on devoit aussi leur donner dans toutes les villes où l'on tuoit quelques animaux, l'épaule, le ventricule, & les machoires, ils avoient de plus quelque part à la laine des moutons que l'on tondoit ; ils recevoient la dîme, non seulement des grains & des fruits de la campagne, mais aussi des animaux. On prenoit pour eux la dixiéme piece de bétail qui venoit, sans choisir. C'étoit les Levites qui levoient

Revenus des Prêtres.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Les Prêtres servoient dans le temple par quartier.

les dîmes & les prémices ; & lorsqu'ils les avoient ramassées, ils en mettoient à part la dixiéme partie pour les Prêtres.

Ils servoient les uns & les autres dans le temple par quartier ; ils entroient en service le samedi, & en sortoient le même jour. Ils servoient depuis l'âge de vingt-cinq ou trente ans, jusqu'à cinquante. Du tems de David, on les obligea de servir dès l'âge de vingt ans : ceux qui jugeoient à propos de s'attacher pour toute leur vie au service du temple, ne pouvoient en être empêchez. Une des principales fonctions des Prêtres & des Levites après le ministere sacré, étoit de juger & d'instruire les peuples. Ils avoient une fort grande autorité, même pour le civil, & beaucoup de part au gouvernement, sur-tout avant l'établissement des Rois. Le Roi nouvellement élevé à la royauté, recevoit de leur main le volume de la Loi qu'il faisoit transcrire pour son usage. La distinction des differentes sortes de lépre & d'impureté, les causes de divorce, l'épreuve des eaux de jalousie, tout ce qui regardoit les vœux des Nazaréens, la décision des cas concernans la Loi, étoient de leur ressort.

Privilege du grand Prêtre pour le civil.

Il étoit enjoint aux Israëlites de déferer aux ordres du grand-Prêtre, sous peine de la vie. Il avoit seul le privilege d'entrer dans le sanctuaire, & cela seulement une fois l'année, au jour de l'expiation solemnelle. Il étoit le chef de la justice, il devoit être sorti d'une femme de sa tribu & de sa race, que son pere auroit épousé vierge. Il y avoit plusieurs défauts corporels qui excluoient de cette souveraine dignité, & dont le grand-Prêtre devoit être

exemt. Dieu avoit attaché à sa personne l'oracle de la verité, en le revêtant de l'Urim, & Thumim, & de l'Ephod, par le moyen desquels il répondoit sur l'avenir. Toute sorte de deüil, même celui pour son pere, lui étoit interdit. Il n'entroit jamais dans un lieu où étoit un mort. Nous avons vû ci-devant, quelle étoit la magnificence de son habit de cérémonie : C'étoit lui qui benissoit tout le peuple avec grande pompe dans les assemblées générales de toute la nation.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Continence des Prêtres dans le Temple.

Tous les Prêtres Hébreux en général, gardoient la continence pendant tout le tems qu'ils servoient dans le temple. Les soüillures même casuelles & involontaires, les rendoient incapables d'exercer leurs fonctions ; ils s'abstenoient de vin, & marchoient nuds pieds pendant le tems de leur ministere. Ils mangeoient & couchoient dans le temple pendant les sept jours de leur service ; & il ne leur étoit pas permis de paroître au-dehors avec leurs habits de cérémonie.

Sortes d'animaux qui s'offroient en sacrifices.

Parmi les Hébreux, on n'offroit en sacrifices que trois sortes d'animaux à quatre pieds ; sçavoir, des bœufs, des agneaux ou des boucs ; sous le nom de bœufs, on comprend le veau, la vache, le taureau ; sous celui d'agneaux, on entend le bélier & les brebis ; & sous le noms de boucs, les chevres & les chevreaux. Il y avoit aussi certains cas, où l'on offroit des oiseaux purs, soit domestiques ou sauvages. Ils n'avoient que trois sortes de sacrifices ; 1°. L'holocauste où toute la victime étoit consumée sur le feu ; on en ôtoit seulement la peau. 2°. Le sacrifice pour le peché, ou le sacrifice d'expiation ;

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

& 3o. le sacrifice pacifique ou de dévotion, pour rendre graces à Dieu, pour lui demander quelque faveur, ou simplement pour reconnoître son souverain domaine. Je n'entre point dans le détail des cérémonies des sacrifices ; cela ne regarde pas directement l'histoire.

Il y avoit trois grandes fêtes principales parmi les Israëlites, dans lesquelles tous les mâles depuis l'âge de douze ans & au-dessus, étoient obligez de se présenter devant le Seigneur dans le lieu qu'il avoit destiné. Ce lieu depuis le tems de David, fut le Temple de Jerusalem : auparavant c'étoit les diférens endroits où se trouvoient l'Arche d'Alliance & le tabernacle.

CH. XXVIII. Fête de la Pâque.

La premiere de ces solemnitez se celébroit le 15. de Nisan, qui étoit le premier mois de l'année sainte, & qui répondoit à nôtre mois de Mars. Elle étoit instituée en memoire du passage de l'Ange exterminateur, qui mit à mort les premiers-nez des Egyptiens, & épargna ceux des Hébreux. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans cette fête étoit, 1°. L'immolation de l'Agneau Pascal ; 2°. L'usage des pains sans levain, qui duroit pendant sept jours que duroit la fête ; & 3°. l'offrande d'une gerbe d'orge qui s'offroit dans le Temple le second jour de la fête, ou le seize de Nisan, & qui étoit comme les prémices de la moisson des orges. Il y avoit quelques sacrifices particuliers ordonnez pour cette fête, qu'il seroit trop long de rapporter. On a vû ci-devant, que ceux qui ne s'étoient pas trouvez en état de celébrer la Pâque le 15. de Nisan, la faisoient le 15. du second mois. Mais ils étoient

toûjours obligez à l'abstinence du pain levé pendant les sept jours de la premiere Pâque, en quelque lieu & en quelque état qu'ils se trouvassent.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Fête de la Pentecôte.

La seconde fête solemnelle étoit la Pentecôte, qui se celébroit cinquante jours après la fête de Pâque, en memoire de la Loi donnée aux Hébreux, & de l'alliance faite à Sinaï, par la médiation de Moïse. On offroit dans cette solemnité deux pains de nouveau froment, comme des prémices de la moisson des bleds. On croit que la Pentecôte avoit son octave comme la Pâque, mais je ne la remarque pas dans le texte de Moïse.

Fêtes des tentes.

La troisiéme fête solemnelle étoit celle des tentes, ou des tabernacles, qui se celébroit à la fin de l'année civile, en actions de graces des moissons & des vendanges, & des autres biens que l'on avoit reçus de Dieu dans le cours de cette année, & en memoire du voiage du désert, où les Israëlites avoient vêcu sous des tentes pendant quarante ans. Cette fête duroit sept jours, & le peuple assemblé à Jerusalem, ne logeoit que sous des tentes faites de feüilles & de branches d'arbres.

Expiation ou jeûne solemnel.

Le dixiéme jour du septiéme mois, c'est-à-dire, le dixiéme jour du premier mois de l'année civile, étoit un jour solemnel, qui se passoit dans le jeûne, dans la pénitence & dans la mortification. La Loi portoit peine de mort, contre celui qui n'auroit pas jeûné ce jour-là. On expioit les pechez de la multitude par divers sacrifices, & en particulier par celui de deux boucs, dont l'un étoit mis en liberté, & se nommoit le bouc émissaire, & l'autre étoit immolé pour les pechez du peuple, & se brûloit

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

hors du camp. Ce jour-là le grand-Prêtre entroit dans le ſanctuaire avec le ſang d'un taureau immolé pour le peché, & enſuite avec le ſang du bouc, dont on avoit été brûler la chair hors du camp. On croit que le même jour ſe faiſoit le ſacrifice de la vache rouſſe, que l'on brûloit auſſi pour en tirer la cendre qu'on diſtribuoit au peuple, & qui ſervoit à purifier ceux qui avoient aſſiſté à des funerailles.

Néomenies.

Les néomenies, ou premiers jours du mois, étoient auſſi jours de fête; mais on ne les chômoit point; ſeulement on y offroit certains ſacrifices particuliers, & on y ſonnoit de la trompette, pour annoncer le commencement du mois. Le premier jour du premier mois de l'année civile, étoit le plus ſolemnel; & on l'appelloit par diſtinction la fête des trompettes; parce qu'on y annonçoit le commencement de l'année au ſon de ces inſtrumens.

Jour du Sabbat.

Le jour du Sabbat aiant été ſanctifié par le repos du Seigneur, après la création du monde, eſt en ce ſens la plus ancienne de toutes les fêtes; mais on ne commença à l'obſerver qu'après la ſortie de l'Egypte. Moïſe en publia l'ordonnance à Raphidim, avant que d'être arrivé à Sinaï. Dieu y commande le repos ſous peine de la vie; & il ne permet pas même d'allumer du feu ce jour-là, ni de préparer à manger, ce qui ne s'obſervoit pas dans les autres fêtes, où pour l'ordinaire on ſe contentoit de défendre les œuvres ſerviles, ſans interdire de préparer à manger. Un jour dans le voiage du déſert (*a*), on

(a) *Num.* xv. 32.

trouva

trouva un homme qui amassoit du bois le jour du Sabbat. On l'arrêta & on l'amena à Moïse, qui le fit mettre en prison, en attendant que le Seigneur en eût ordonné; il consulta Dieu, qui lui dit de faire lapider cet homme par tout le peuple. On le conduisit donc hors du camp, & on le lapida. Dieu vouloit que non-seulement les peres de famille & leurs enfans, mais aussi leurs esclaves & les animaux demeurassent dans le repos le jour du Sabbat. Ce jour devoit être tout entier emploié à l'étude de la Loi de Dieu, & à son service.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Année sabbatique.

On peut mettre au nombre des fêtes l'année sabbatique, qui arrivoit tous les sept ans, & pendant laquelle il étoit défendu de cultiver la terre, & de recueïllir les fruits que les arbres & les champs produisoient d'eux-mêmes. On les abandonnoit aux pauvres, aux orphelins, aux étrangers, aux animaux de la campagne; on remettoit les dettes aux créanciers, & on renvoioit en liberté les esclaves Hébreux.

Jubilé en la quarante-neuviéme année.

Au bout de quarante-neuf ans, ou d'une semaine d'années sabbatiques, arrivoit l'année du Jubilé, qui avoit encore de plus grands privileges, que l'année sabbatique; puisqu'alors non-seulement on ne recueïlloit point les fruits, on relâchoit les esclaves, on remettoit les dettes: mais encore toutes les terres, les fonds & les heritages retournoient dans la Tribu, & dans la famille de ceux qui avoient été obligez de les aliéner. Cela empêchoit que les grands ne s'enrichissent trop, & que les pauvres ne tombassent dans une extrême pauvreté. L'année du Jubilé, ainsi que l'année sabbatique, commençoit

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

vers le mois de Septembre, & finiſſoit de même ; en ſorte qu'avant l'hiver on pouvoit faire les ſemailles pour faire la récolte ſuivante. Cette année s'annonçoit ſolemnellement au ſon des trompettes ; & c'étoit un tems de joie pour les pauvres, les débiteurs & les eſclaves dans toutes les terres d'Iſraël.

Ch. XXIX. Qualitez que devoit avoir le Roi des Iſraëlites.

Le Roi, que les Iſraëlites devoient choiſir pour les commander (*a*), devoit être élu par tout le peuple, ſelon que le Seigneur l'auroit déſigné ; il devoit être du nombre des enfans d'Iſraël ; il étoit défendu à ce Prince de multiplier le nombre de ſes chevaux, d'avoir un trop grand nombre de femmes, de ramener le peuple en Egypte, de s'élever d'orguëil pardeſſus ſes freres, d'amaſſer de grands tréſors d'or & d'argent. Moïſe lui ordonne de tirer une copie de la Loi du Seigneur, de la lire tous les jours de ſa vie, & de ne s'en écarter ni à droit, ni à gauche. Samuël parlant des droits du Roi, diſoit aux Iſraëlites (*b*) : Il prendra vos fils & les deſtinera à conduire ſes chariots ; il en fera d'autres ſes cavaliers & ſes coureurs, ſes tribuns & ſes centeniers, il en prendra quelques-uns pour cultiver ſes champs, & pour bâtir ſes maiſons ; & quelques autres pour lui fabriquer des armes & des chariots. Il prendra vos filles pour être ſes parfumeuſes, ſes cuiſinieres & ſes boulangeres. Il vous ôtera vos champs, vos vignes, & vos plants d'Oliviers, pour en faire préſent à ſes favoris ; il levera la dîme de vos moiſſons, de vos vendanges & de vos animaux, & les

(a) *Deut.* XVII. 14. 20.

(b) *Reg.* VIII. 11. *&c.*

donnera à ſes eunuques & à ſes ſerviteurs.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïſe.

Loi pour la guerre.

Dans les guerres contre les Cananéens, on mettoit tout à feu & à ſang ſans miſéricorde. Ces peuples étoient dévoüez à l'anathême, & il étoit défendu de faire alliance avec eux. Mais dans les autres guerres, on offroit d'abord la paix à ceux que l'on vouloit attaquer, & on leur propoſoit des conditions juſtes & équitables ; s'ils les refuſoient, on commençoit la guerre. Si l'on aſſiégeoit une place, & qu'il fallût faire des ouvrages pour la réduire, il étoit défendu de couper les arbres fruitiers & de ravager la campagne, pour faire des machines & des terraſſes. Si la ville étoit priſe d'aſſaut, on mettoit à mort tous les hommes capables de porter les armes, mais on réſervoit les femmes & les enfans, les animaux & les meubles qui étoient partagez à toute l'armée.

Si l'on avoit à combattre en bataille rangée, un Prêtre à la tête de l'armée encourageoit les combattans, en leur promettant le ſecours de Dieu. Enſuite les Chefs ou les Généraux alloient crier à la tête de chaque bataillon ; que ceux qui avoient depuis peu bâti une maiſon nouvelle, ou planté un nouveau plan de vigne, ou épouſé une femme, pouvoient s'en retourner ; de peur que venant à mourir dans le combat, un autre ne jouît de leurs travaux, & ne prît la femme qu'ils avoient épouſée ; puis ils diſoient encore à toute l'armée : Si quelqu'un manque de cœur, & craint le danger, il peut ſe retirer, de peur qu'il n'inſpire la fraieur dont il eſt rempli, à tout le reſte de l'armée.

Partage du butin pris ſur l'ennemi.

Le butin pris ſur l'ennemi, ſe partageoit par le

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Général également à tous les soldats, tant à ceux qui avoient été au combat, qu'à ceux qui étoient demeurez à la garde du camp & du butin. On purifioit les dépoüilles avant que de les apporter au camp. On faisoit passer par les flammes les métaux, & tout ce qui pouvoit résister au feu; les habits & les autres choses qui ne résistent point au feu, étoient purifiez par l'eau d'expiation. Les femmes qui tomboient entre les mains du soldat, devenoient ses captives. S'il vouloit en épouser quelqu'une, il la conduisoit chez lui, où elle coupoit ses cheveux & ses ongles, & demeuroit ainsi dans le deüil pendant un mois, pleurant la perte de son pere & de sa mere, & après cela elle épousoit l'Israëlite. S'il venoit après cela à s'en dégouter & à la répudier, il étoit obligé de la renvoier libre, sans la vendre ni la tenir assujettie par force en qualité d'esclave.

Le Dieu d'Israël & ses Prêtres avoient aussi leur part aux dépoüilles, & le Général en recevoit une partie distinguée pour sa personne. On gardoit beaucoup d'ordre & de discipline dans le camp d'Israël. Les femmes en étoient absolument bannies dans les expéditions, & ceux à qui il étoit arrivé quelque chose en dormant, étoient obligez de sortir hors du camp, & de n'y rentrer qu'au soir, après avoir lavé leurs habits, & s'être eux-mêmes plongez dans l'eau. Chaque soldat portoit un pic à sa ceinture pour faire un creux dans la terre, lorsqu'il alloit hors du camp aux necessitez de la nature; après quoi il couvroit le trou, & rentroit dans le camp. Lorsqu'il s'étoit donné un combat, & qu'il

n'y avoit qu'une partie de l'armée qui y eût assisté, cette partie demeuroit hors du camp pendant sept jours, à cause des soüillures contractées par l'attouchement des corps morts; après ce terme, les soldats rentroient dans le camp, aiant auparavant lavé leurs corps & leurs habits.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

CHAP. XXX.

Juges établis dans toutes les villes.

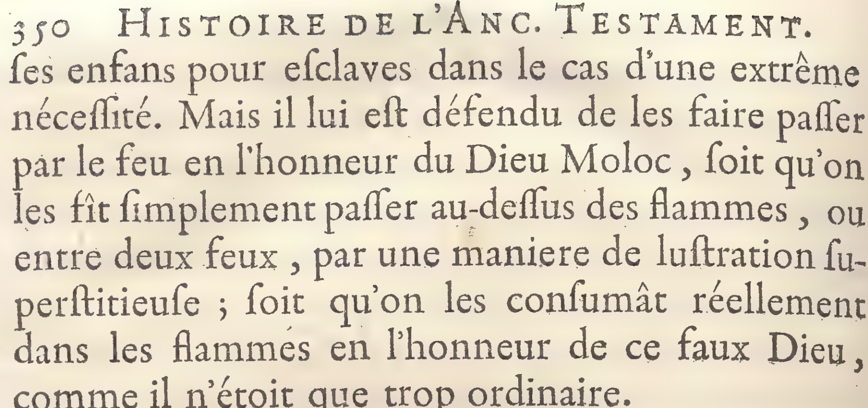
Moïse ordonne qu'il y ait des Juges dans toutes les villes, & qu'on rapporte au grand-Prêtre toutes les affaires de conséquence & de difficile discussion. Il veut que les Juges soient intégres, incorruptibles, qu'ils jugent sans acception de personne, qu'ils ne reçoivent point de présens; que dans les châtimens qu'on impose, on évite une trop grande rigueur; qu'on ne laisse les corps des suppliciez sur la potence, que jusqu'au coucher du soleil; que ceux que l'on condamne au foüet, ou à la bastonade, ne reçoivent pas plus de quarante coups. Qu'on punisse séverement les calomniateurs & les faux témoins, & qu'on leur fasse souffrir la peine du talion. Que personne ne soit condamné sur le témoignage d'un seul; il faut deux ou trois témoins pour faire foi contre un accusé.

Devoirs des enfans envers leurs peres & meres, & des peres & meres envers leurs enfans.

Les peres & meres, jusqu'au tems de la Loi, avoient été les Juges de leurs enfans. Moïse veut que les Juges connoissent des fautes des enfans contre leurs peres. Il ordonne aux enfans d'honorer leurs peres & leurs meres, & de les secourir dans leurs besoins. Il condamne à la mort les enfans rebelles, désobéïssans, débauchez, qui frappent, ou qui outragent de paroles leurs peres & leurs meres. Il n'ordonne rien contre les parricides, comme s'il avoit cru ce crime impossible. Le pere peut vendre

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.



ses enfans pour esclaves dans le cas d'une extrême nécessité. Mais il lui est défendu de les faire passer par le feu en l'honneur du Dieu Moloc, soit qu'on les fît simplement passer au-dessus des flammes, ou entre deux feux, par une maniere de lustration superstitieuse ; soit qu'on les consumât réellement dans les flammes en l'honneur de ce faux Dieu, comme il n'étoit que trop ordinaire.

Homicide casuel. Homicide volontaire.

Le meurtre volontaire est puni de mort sans rémission ; mais pour le meurtre casuel & involontaire, Dieu avoit assigné six villes d'azyle, trois en deçà & trois au-delà du Jourdain, en faveur de ceux qui avoient tué quelqu'un sans le vouloir. Celui qui s'y retiroit, rendoit d'abord compte aux Juges du lieu de l'accident qui étoit arrivé. Si les parens du mort le demandoient, il étoit renvoié avec escorte au lieu où le meurtre s'étoit fait. Lorsque les Juges du lieu l'avoient trouvé coupable, & déclaré que le meurtre n'étoit pas involontaire, il étoit livré aux parens du mort, qui en tiroient eux-mêmes vengeance. S'il étoit trouvé innocent, on le renvoioit dans la ville de refuge, où il demeuroit sans en sortir, jusqu'à la mort du grand-Prêtre ; alors il pouvoit se retirer en liberté dans le lieu de sa demeure. Que si avant ce tems il étoit rencontré hors de la ville de refuge par les parens du mort, ils pouvoient le mettre à mort impunément. Ces Loix sont en faveur de l'étranger, ou du prosélyte, comme de l'Israëlite & du naturel du païs.



Adultere & autres crimes semblables, punis de mort.

L'adultere, l'inceste, la sodomie, les crimes abominables contre nature, sont punis de mort dans celui qui les fait, comme dans celui ou celles qui

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

les souffrent. Si une fille promise en mariage, est violée à la campagne, l'homme seul sera puni de mort ; si elle est violée dans la ville, l'homme & la fille seront mis à mort. La fille n'a point d'excuse ; elle pouvoit crier & demander du secours contre la violence. La prostitution de l'un & de l'autre sexe étoit séverement interdite dans Israël. Il étoit très-expressément défendu d'offrir au temple le prix d'un commerce honteux. Celui qui a deshonoré une fille est tenu de la prendre pour femme. Si le pere ne la veut pas accorder, le corrupteur lui donnera pour dot, autant que la fille peut esperer. La Loi défend sous peine de la vie au mari, d'approcher de sa femme durant ses incommoditez ordinaires. Elle permet, ou plûtôt elle tolere le divorce ; & permet aux parties séparées de se marier à d'autres ; mais elle défend au mari qui a répudié sa femme de la reprendre, après qu'elle aura épousé un autre homme, dont elle aura encore été renvoiée (*a*).

Divorce permis ; ou toleré.

On a vû ci-devant les Loix qui condamnent le vol, & qui reglent la maniere de la restitution. L'usure est fort défenduë aux Israëlites envers leurs freres ; mais les Hébreux se la croioient permise envers les Cananéens, que Dieu avoit dévoüez à l'anathême. Si le créancier vouloit prendre des gages chez son débiteur, il ne pouvoit entrer dans la maison, mais il devoit attendre à la porte, que le débiteur lui apportât quelque chose. Il ne lui étoit pas permis de prendre pour gage l'habit d'une femme

Usure condamnée.

Loix en faveur des débiteurs.

(a) *Deut.* XXIV. 1. 2. 3. 4. *&c.*

An du M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

veuve, ni d'emporter en même tems les deux meules, dont on se servoit pour moudre le grain dans chaque maison, mais seulement l'une des deux. S'il prenoit en gage les habits ou la couverture d'un pauvre, il devoit les lui rendre le soir même, afin que le pauvre eût de quoi se couvrir pendant la nuit. Dieu défend aux riches de retenir le salaire de l'ouvrier à gage; il veut qu'on le lui paie avant la nuit. Il ordonne encore que les Hébreux s'entresecourent, en sorte qu'il n'y ait point de mendians parmi eux. Que les riches ne refusent point de prêter aux pauvres, sous prétexte qu'ils ne retireront point de profit de leur prêt, & qu'ils risquent de perdre ce qu'ils prêtent. Que personne ne touche aux bornes du champ de son prochain. Que l'on ne retourne pas au champ chercher une gerbe qu'on y aura oublié. Qu'on laisse quelque chose à glaner dans les champs, & à grapiller dans les vignes. Il est permis aux passans d'entrer dans une vigne, & d'y manger du raisin, & de prendre en passant quelques épis dans un champ pour se sustenter. Mais il n'est pas permis d'en emporter. La Loi recommande par tout l'humanité envers les étrangers, les pauvres & les orphelins, & la charité envers tous, même envers ses ennemis.

Chap. XXXI.

Humanité commandée, même envers les bêtes.

Le Seigneur pour inspirer aux hommes l'humanité envers leurs égaux, veut qu'on en ait même envers les bêtes. Qu'on ne fasse point travailler les animaux le jour du Sabbat; qu'on ne lie pas la gueule du bœuf qui foule le grain; que dans l'année sabbatique les animaux aient libre pâture par tout; qu'on ne prenne point la mere dans le nid avec ses

œufs,

œufs, ou ses petits ; qu'on n'accouple point ensemble des animaux de diférente espece ; qu'on ne coupe point les mâles ; qu'on ne fasse point labourer ensemble des animaux de nature diverse, & de forces trop inégales.

Précis des Loix de Moïse.

L'usage de la chair de toute sorte d'animaux, n'étoit pas permis chez les Israëlites. Moïse donne un long dénombrement des animaux à quatre pieds, des oiseaux & des poissons qui étoient censez impurs, & dont il étoit défendu de manger. En général tous les animaux à quatre pieds qui n'ont pas la corne du pied fenduë, & ne ruminent point, passent pour soüillez, & on n'en doit point manger. Parmi les poissons, ceux qui n'ont pas des nageoires & des écailles, sont déclarez impurs. Les animaux dont on n'usoit point, ne soüilloient pas étant vivans ceux qui les touchoient, mais quiconque avoit touché leur cadavre étoit impur jusqu'au soir, & n'étoit purifié qu'en lavant son corps & ses habits. Tout animal mort de lui-même, ou déchiré par une bête sauvage, étoit impur. L'usage du sang & de la graisse des animaux étoit aussi défendu, comme aussi le nerf de la cuisse, même dans les animaux purs. On en a vû la raison dans l'histoire de Jacob.

Animaux purs & impurs ; l'usage des premiers étoit permis, & celui des autres défendu.

Il y avoit plusieurs choses dans le commerce de la vie, qui rendoient les hommes impurs & sujets aux purifications légales ; par exemple, avoir touché un mort, se trouver dans la maison où il étoit, assister à ses funerailles, rendoient l'homme impur pour sept jours ; en sorte qu'on ne pouvoit entrer en commerce avec personne, qu'après sept jours ;

Divers accidens dans lesquels on contractoit les soüillures légales.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

& le septiéme jour il étoit ordonné sous peine de la vie de se purifier par l'eau d'expiation, où l'on jettoit de la cendre de la vache rouge. La lépre, la gonorrhée, soit habituelle ou casuelle, rendoient aussi les hommes impurs, tandis que ces maux duroient. L'incommodité ordinaire aux femmes & les suites de leurs couches, leur imprimoient une sorte d'impureté, qui se communiquoit aux personnes & aux choses qu'elles avoient touchées.

Une femme nouvellement accouchée d'un garçon, étoit soüillée durant quarante jours; après la naissance d'une fille pendant quatre-vingts jours; elle ne pouvoit alors toucher aux choses saintes, ni aller à la porte du tabernacle; mais après que ces jours étoient écoulez, elle venoit au tabernacle, & offroit pour l'expiation de son impureté un agneau avec une tourterelle, ou si elle étoit pauvre, deux jeunes pigeons, ou deux tourterelles. Il y avoit sur le sujet de la lépre bien des cérémonies à observer, tant pour la reconnoître & la distinguer, pour la guérir & l'éviter, que pour en être purifié lorsqu'on en étoit infecté. C'est ce que l'on peut voir dans le Lévitique.

Respect dû aux vieillards & aux Magistrats.

Le Seigneur ordonne la fidélité dans le commerce, & défend d'avoir des mesures inégales pour vendre & pour acheter, pour recevoir & pour délivrer. Il veut qu'on ait beaucoup de respect pour les vieillards, & qu'on se tienne debout en leur présence. Il ordonne à peu près la même chose à l'égard des Magistrats, des Juges & des Princes du peuple. Il veut que les Israëlites portent des houpes aux quatre coins de leurs manteaux, & des fran-

ges au bas de leurs habits ou de leurs robes, afin qu'ils se souviennent en les voiant de la Loi du Seigneur. Les filles n'heritoient qu'au défaut des mâles. Les filles heritieres ne pouvoient épouser que des hommes de leur tribu ou de leur famille; afin que les biens & les heritages ne sortissent point de leur parenté. Si un homme mouroit sans enfans, son frere étoit obligé d'épouser sa veuve, & de lui substituer des enfans qui fissent revivre son nom: s'il refusoit de le faire, la veuve de son frere le citoit à la porte de la ville, lui ôtoit le soulier du pied, lui crachoit au visage, & lui disoit: *C'est ainsi que sera traité celui qui refuse d'édifier la maison de son frere dans Israël.* Si un homme ne laissoit point d'enfans, ses freres heritoient de ses biens; s'il n'avoit point de frere, ses biens alloient à ses oncles paternels; & s'il n'avoit point d'oncles paternels, ils alloient aux plus proches parens.

AN. DU M. 2514.
Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

L'homme doit épouser la veuve de son frere mort sans enfans.

Lorsqu'un homme avoit conçu de la jalousie contre sa femme, ou qu'il avoit quelque soupçon contre sa fidélité; il pouvoit lui faire boire les eaux de jalousie; & voici ce qui se pratiquoit dans ces occasions (*a*). Le mari amenoit sa femme devant le Prêtre, & il offroit un vase plein de farine d'orge, mais sans huile ni encens. Le Prêtre présentoit cette femme devant le Seigneur; il prenoit de la poussiere qui étoit sur le pavé du temple, & la jettoit dans l'eau qu'il devoit lui faire boire, prononçoit sur cette eau des malédictions contre la femme, sous condition toutefois qu'elle fût coupable; après

Eaux de jalousie ordonnées par la Loi.

(a) *Num.* v. 14.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

cela il lui ôtoit son voile, lui mettoit sur les mains l'offrande de jalousie, c'est-à-dire, la farine d'orge dont on a parlé, & tenant lui-même en main les eaux ameres; il lui recitoit ces paroles écrites sur une tablette: Si vous êtes innocente du soupçon que vôtre mari a conçu contre vous, ces eaux ne vous nuiront point; mais si vous avez violé la foi que vous lui devez, que le Seigneur vous rende un objet de malédiction; que ces eaux fassent pourrir vôtre ventre & vôtre cuisse. La femme répondoit, *Amen, Amen.* Après cela le Prêtre ratissoit la tablette, ou le parchemin sur lequel ces malédictions étoient écrites, & les délaioit dans l'eau qu'il faisoit boire à la femme. Si elle étoit innocente, elle n'en souffroit rien, & avoit des enfans. Si les soupçons de son mari étoient bien fondez, elle périssoit misérablement.

Sang qui servoit de preuve de la virginité d'une jeune femme.

Lorsqu'un homme aiant épousé une fille, venoit à s'en dégouter, & l'accusoit, en disant qu'il ne l'avoit pas trouvé vierge (*a*); le pere & la mere de la fille apportoient pour sa justification devant les Juges le linge dans lequel paroissoit le sang de sa virginité; & alors le mari étoit condamné à être battu à coups de verges, & à paier cent sicles d'argent au pere de la fille, sans pouvoir jamais répudier son épouse. Mais si l'accusation du mari se trouvoit vraie, il renvoioit sa femme, & elle passoit pour infame. Un mari qui avoit deux femmes, n'avoit pas la liberté de transporter les droits du premier-né, à l'enfant de celle qu'il aimoit le plus,

(a) *Deut.* XXII. 14.

au préjudice du fils de celle qu'il aimoit moins. Celui qui étoit réellement le premier-né, joüissoit des droits attachez à sa naissance.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486. Précis des Loix de Moïse.

Lorsque les Hébreux bâtissoient une maison, ils étoient obligez de construire autour du toît qui étoit en platte-forme, un mur à hauteur d'appui, pour empêcher qu'on ne tombât du haut de la maison dans la ruë.

CH. XXXII. Divers sortes de vœux usitez parmi les Israëlites.

Il y avoit plusieurs sortes de vœux usitez parmi les Hébreux; ils pouvoient se voüer eux-mêmes au Seigneur, ou y dévoüer une autre personne qui étoit à eux, comme un pere ses enfans ou ses esclaves. On rachetoit les personnes ainsi voüées pour de l'argent. Un homme depuis vingt jusqu'à soixante ans, donnoit cinquante sicles (*a*); la femme trente (*b*); un garçon depuis cinq jusqu'à vingt ans, donnoit vingt sicles (*c*), & une fille dix; un homme au-dessus de soixante ans, donnoit quinze sicles (*d*); une femme dix. Les pauvres étoient taxez selon leurs facultez par le Prêtre. Un animal pur qui étoit voüé, ne se rachetoit point, mais on l'immoloit au Seigneur; un animal impur étoit vendu au profit du Prêtre: si celui qui l'avoit voüé le vouloit racheter, il ajoûtoit un cinquiéme à la valeur fixée par le Prêtre. Il en étoit de même d'une maison ou d'un champ: si le propriétaire ne rachetoit aussi-tôt sa maison ou son champ, il n'avoit plus de droit d'y rentrer, même au Jubilé. Les pre-

(a) Les 50. sicles, font 81. liv. 10. den.

(b) Les 30. sicles, font 48. liv. 12. s. 6. den.

(c) Les 20. sicles, font 32. l. 8. s. 4. den.

(d) Les 15. sicles, font 24. l. 6. s. 3. den.

AN DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

miers-nez appartenant de droit au Seigneur, ne pouvoient pas lui être voüez. Dieu menace de punir séverement ceux qui manquent de fidélité dans l'exécution de leurs vœux, ou qui diférent de satisfaire.

Anathême, maniere dont on dévoüoit les hommes & les autres choses à l'anathême.

On pouvoit aussi dévoüer à l'anathême les personnes, les animaux, ou autres choses. On mettoit à mort ce qui avoit vie, & les autres choses demeuroient au Prêtre, sans qu'on pût les racheter. Une fille qui est encore dans la maison de son pere, ne peut faire de vœux, que sous le bon plaisir de son pere. Si celui-ci étant informé du vœu de sa fille, ne dit rien, son silence est pris pour consentement; s'il s'y oppose le vœu est nul. Si c'est une femme mariée, son mari peut ratifier ou annuler ses promesses; mais il n'a qu'un jour pour s'expliquer. S'il attend le second jour, le vœu subsiste. Les femmes veuves répudiées étant maîtresses d'elles-mêmes, sont tenuës à toutes les promesses qu'elles auront faites au Seigneur.

Nazaréens, leurs vœux, leur abstinence, leurs exercices.

Les Nazaréens faisoient vœu au Seigneur de s'abstenir de vin, & de tout ce qui peut enivrer, ou pendant un certain tems, ou pour toute leur vie. Ils ne faisoient point couper leurs cheveux, & n'assistoient à aucunes funerailles, pendant tout leur Nazaréat. Après le tems accompli, ils se présentoient à la porte du tabernacle, & offroient au Seigneur un agneau en holocauste, une brebis pour le peché, & un bélier pour le sacrifice pacifique. Après que ces victimes étoient immolées, on coupoit les cheveux du Nazaréen, & on les jettoit sur le feu de l'autel; ensuite le Prêtre mettoit dans la

main du Nazaréen, une épaule du bélier, & des offrandes de pain & de gâteaux, le Nazaréen remettoit le tout entre les mains du Prêtre, qui les élevoit en présence du Seigneur; & ainsi se terminoit la cérémonie du Nazaréat; le Nazaréen pouvoit après cela boire du vin comme auparavant. Si pendant le tems de son vœu, il mouroit par hasard une personne en sa présence, cette mort lui imprimoit une soüillure qui rendoit inutile tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, il étoit obligé de recommencer les exercices de son Nazaréat, & d'offrir deux pigeonneaux pour l'expiation de sa soüillure.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

Précis des Loix de Moïse.

Le Divorce étoit toleré dans Israël, pour obvier à de plus grands maux; Moïse ne s'exprime pas d'une maniere bien précise sur les causes qui pouvoient autoriser un homme à répudier sa femme: mais on doit croire que ces causes ne devoient pas être legeres. On a très-peu d'exemples de divorce parmi les Juifs anciens: les modernes ont fait ce qu'ils ont pû, pour rendre encore cette action plus longue & plus difficile. La Loi ne permet pas expressément le divorce aux femmes; & on n'en trouve aucun exemple parmi les Hébreux, avant Salomé, sœur du grand Herode. Mais retournons à l'histoire que nous avons interrompuë, pour donner de suite un précis des Loix de Moïse, publiées en diférentes rencontres durant les quarante ans de leur voiage du désert.

Divorce toleré, en quel cas.

Pendant ce tems arriva la sédition de Coré, Dathan & Abiron contre Moïse & Aaron (*a*). On n'en

CH. XXXIII. Révolte de Coré, Dathan & Abi-

(a) *Num.* XVI. & *seq.*

ron. Sédition de Coré.
Année incertaine.

sçait pas distinctement l'année, ni le lieu ; les uns la placent dans le campement de Sinaï ; d'autres à Cadésbarné, d'autres au campement de Jetebata (*a*). Quoi qu'il en soit, voici ce qui se passa dans cette occasion. Coré étoit un des principaux de la Tribu de Levi, puisqu'il étoit fils de Caath, fils de Levi, par Isaar son pere, de même qu'Aaron l'étoit par Amram. Ils étoient lui & Aaron dans le même degré de parenté par rapport à Levi, chef de la Tribu. Dathan & Abiron & Hon, étoient petits-fils de Ruben, fils aîné de Jacob. D'un côté, Coré jaloux de ce que Aaron & sa famille avoient seuls les droits & les honneurs du Sacerdoce ; & de l'autre, Dathan, Abiron & Hon fâchez de voir que Moïse seul eût la conduite du peuple, & qu'il fût, pour ainsi dire, le Prince Souverain de sa Nation, prétendirent partager avec eux ces honneurs & ces prérogatives : c'est pourquoi ils formerent un parti composé de deux cens cinquante des principaux Lévites, & vinrent trouver Moïse. Coré lui dit : C'en est trop ; il y a trop long-tems que vous nous dominez ; vous devez sçavoir que tout le peuple est un peuple de saints, & que le Seigneur est avec eux. Pourquoi vous élevez-vous sur le peuple du Seigneur ? Moïse se prosternant contre terre, leur dit : Demain au matin le Seigneur fera connoître ceux qui sont à lui, & ceux qui sont dignes de s'approcher de lui. Faites ce que je vas vous dire : Que chacun de vous prenne son encensoir, & demain vous y mettrez de l'encens pour l'offrir au Seigneur ;

(a) *Deuter.* x. 8. Voiez le Commentaire.

celui dont Dieu recevra l'encens, sera reconnu pour son Prêtre. Ce sera celui-là, que le Seigneur aura choisi : C'en est trop, enfans de Levi ; Vous devriez être contens de l'honneur que Dieu vous a fait. Estimez-vous peu de chose qu'il vous ait choisis & séparés de tout le peuple pour le servir dans son tabernacle ? Il faut encore que vous usurpiez le Sacerdoce, & que vous vous éleviez contre le Seigneur : Car qui est Aaron pour murmurer contre lui ?

Année incertaine.

Moïse aiant ensuite envoié querir Dathan & Abiron pour leur parler, ils ne voulurent pas venir ; & ils répondirent : Nous n'irons point : N'est-ce pas assez que vous nous aiez fait sortir d'une terre où couloient des ruisseaux de lait & de miel, pour nous faire perir dans ce desert, sans que vous prétendiez encore nous dominer ? Vraîment vous nous avez fait entrer, comme vous le promettiez, dans une terre où coulent des ruisseaux de lait & de miel, & vous nous avez donné des champs & des vignes à posseder ? Voulez-vous encore nous arracher les yeux ? Nous n'irons point. Moïse indigné d'une telle réponse, dit au Seigneur : Ne regardez point leur sacrifice ; vous savez que je n'ai jamais rien pris d'eux, pas même un ânon, & que je ne leur ai jamais fait aucun tort.

Le lendemain Coré & toute sa troupe, qui étoit de deux cens cinquante Levites, vinrent chacun avec leur encensoir, & tout le peuple s'étant assemblé à l'entrée du tabernacle, la gloire du Seigneur apparut dans la nuée, & le Seigneur dit à Moïse & Aaron : Séparez-vous du milieu de cette assemblée,

Année incertaine.

afin que je la détruiſe tout d'un coup. Mais Moïſe & Aaron s'étant jettez le viſage contre terre, s'écrierent : Dieu très-fort, Maître de la vie de toute chair, vôtre colere éclatera-t-elle contre tous pour le peché d'un ſeul. Le Seigneur ajoûta : Ordonnez à tout le peuple qu'il ſe ſépare des tentes de Coré, de Dathan & d'Abiron. Moïſe s'avança avec les anciens d'Iſraël, du côté où étoient les tentes de ces hommes ; Et il dit au peuple : Retirez-vous des tentes de ces hommes impies, & ne touchez à rien de ce qui eſt à eux, de peur que vous ne ſoiez enveloppez dans leur châtiment. Tout le peuple s'étant donc éloigné, Dathan & Abiron, avec leurs femmes & leurs enfans, ſe tinrent à l'entrée de leurs tentes, accompagnez de toute la troupe des ſéditieux. Alors Moïſe dit à l'aſſemblée : Vous allez voir ſi c'eſt le Seigneur qui m'a envoié, ou ſi c'eſt de mon chef que j'ai fait ce dont ces gens ſe plaignent : S'ils meurent d'une mort ordinaire, ce n'eſt point le Seigneur qui m'a envoyé ; mais ſi le Seigneur fait contre eux un prodige, & que la terre s'ouvre & les engloutiſſe avec tout ce qu'ils ont, & qu'ils deſcendent tout vivans dans le ſéjour des morts, vous connoîtrez qu'ils ont blaſphêmé contre le Seigneur, & qu'ils m'ont injuſtement calomnié.

Terrible punition de Coré, d'Abiron & de leurs complices.

A peine avoit-il achevé ces paroles, que la terre s'ouvrit ſous leurs pieds, & qu'elle les dévora avec leurs tentes, & tout ce qui leur appartenoit : ainſi ils furent enterrez tout vivans, & ils périrent du milieu du peuple. Tout Iſraël à la vûë de ce ſpectacle, & aux cris des mourans, s'enfuit tout effrayé, craignant que la terre ne les engloutît auſſi. Il arri-

va alors un grand miracle ; c'est que dans le malheur arrivé à Coré, ses enfans furent épargnés (*a*), apparemment parce qu'ils n'étoient point entrez dans sa revolte. La colere du Seigneur ne fut point encore satisfaite par ce châtiment : à la même heure un feu sortit du Seigneur, se jetta sur les deux cens cinquante conjurez, les étoufa & les réduisit en cendres. Dans ce moment Dieu dit à Moïse d'envoier Eléazar fils d'Aaron pour prendre les encensoirs des séditieux, qui étoient demeurez au milieu de l'embrasement, & de disperser la flamme qui brûloit encore, & de les réduire en lames, pour les attacher à l'autel des holocaustes ; parce qu'il ne falloit plus les employer à des usages profanes, aiant été une fois sanctifiez par l'encens qu'on vouloit offrir au Seigneur ; & afin que les enfans d'Israël les vissent, & les eussent devant les yeux comme un signe & un monument de la vengeance du Seigneur, contre ceux qui s'étoient voulu ingerer d'offrir l'encens au Seigneur ; quoiqu'ils ne fussent ni de la race d'Aaron, ni appellez du Seigneur à ce ministere. Eléazar executa sur le champ les ordres du Seigneur.

Année incertaine.

Le lendemain toute la multitude des Israëlites murmura contre Moïse & Aaron, en disant : C'est vous qui avez fait mourir le peuple du Seigneur. Et comme le bruit s'augmentoit, & que la sédition se formoit, Moïse & Aaron s'enfuïrent au tabernacle de l'alliance, & dès qu'ils y furent entrez, la gloire du Seigneur y parut, & la nuée les couvrit d'une

Murmures des Israëlites contre Moïse.

(a) *Num.* XXVI. II.

Année incertaine.

maniere qui désignoit sa présence. Dieu dit donc à Moïse : Retirez-vous du milieu de cette multitude, & je vais l'exterminer dans ce moment. Ils se jetterent le visage contre terre, & Moïse dit à Aaron : Prenez vîte vôtre encensoir avec de l'encens, & allez promptement vers le peuple, pour expier la multitude, & pour détourner de dessus elle les effets de la colere de Dieu ; car il prévit bien que Dieu alloit frapper son peuple de quelque plaie. En effet le feu commençoit à embraser le camp ; & Aaron y étant accouru l'encensoir fumant à la main, se mit entre les vivans & les morts, pria pour le peuple, offrit l'encens, & le feu s'éteignit. Il mourut dans cet incendie quatorze mille sept cens hommes, sans compter ceux qui étoient péris auparavant dans la sédition de Coré.

CH. XXXIV. Verge d'Aaron qui fleurit, pour preuve de sa vocation au sacerdoce.

Le Seigneur dit ensuite à Moïse : Ordonnez aux enfans d'Israël d'apporter douze verges, une verge par Tribu ; d'écrire sur chaque verge le nom du Prince de la Tribu, au nom de laquelle elle sera offerte, & qu'Aaron apporte aussi la verge inscrite de son nom ; vous mettrez toutes ces verges dans le tabernacle de l'alliance, dans le lieu le plus sacré, d'où j'ai accoutumé de vous parler. La verge de celui que j'ai choisi pour être Prêtre, fleurira ; & j'arrêterai ainsi les plaintes des enfans d'Israël, & les murmures qu'ils font contre vous. Les Princes des Tribus donnerent donc chacun leur verge, & Moïse les mit dans le sanctuaire (*a*). Le jour suivant on tira les verges, & on trouva que celle d'Aaron

(*a*) *Num.* XVII. 19.

avoit poussé des feüilles, des boutons, des fleurs & des fruits; & qu'en une nuit elle avoit produit des amendes toutes formées. Les Israëlites ne purent resister à l'évidence de ce miracle; mais ils n'en furent ni plus dociles, ni plus obéissans au Seigneur. Dieu dit à Moïse de mettre la verge d'Aaron qui avoit fleuri, dans le tabernacle du témoignage, afin qu'elle y demeurât comme un monument de la rebellion des enfans d'Israël, & qu'ils cessassent de murmurer contre lui.

Année incertaine.

Moïse executa les ordres du Seigneur, & les Israëlites effraïez de tant de morts, vinrent trouver Moïse, & lui dirent. Vous voiez que nous perissons tous, & que quiconque s'approche du tabernacle du Seigneur est frappé de mort; Serons-nous donc exterminez sans qu'il en reste un seul? Il est probable qu'ils ne dirent cela que dans un esprit de crainte & de componction, à peu près de même qu'au pied du Mont-Sinaï, ils avoient dit à Moïse (*a*): Parlez-nous vous-même, & que le Seigneur ne parle pas; de peur que nous ne périssions. Pourquoi nous exposer à l'approche de ce feu devorant? Aussi le Seigneur dit ici à Moïse (*b*) qu'Aaron seul & ses fils s'approchent du tabernacle; qu'ils portent l'iniquité des enfans d'Israël, & que nul autre ne se présente pour y faire les fonctions du sacerdoce, Que les Levites servent les Prêtres & obéïssent à leur commandement; mais qu'ils ne s'approchent ni de l'autel, ni des vases du lieu saint; de peur qu'ils ne perissent eux-mêmes, & les Prêtres avec eux.

(a) *Exod.* xx. 19. (b) *Num.* xviii.

AN DU M. 2552. Avant J. C. 1448.

Les Israëlites veulent entrer dans la terre promise. Ils sont battus par le Roi d'Arad.

Que si un étranger veut s'ingerer dans le sacré ministere, ou s'il entreprend de toucher aux choses sacrées, qu'il soit mis à mort.

Après que les Israëlites eurent voyagé pendant trente-sept ans dans les déserts de l'Arabie Pétrée, autour des montagnes de l'Idumée, & vers la partie méridionale de la terre de Canaan ; après avoir été deux fois sur le golphe Elanitique de la mer rouge, ils vinrent d'Asiongaber, ville située sur cette mer, à Mozeroth près Cadesbarné. Il y avoit trente-neuf ans qu'ils étoient sortis de l'Egypte, & le Seigneur voulut enfin executer ses promesses, en les faisant entrer dans la terre, qu'il leur avoit promise. Les Israëlites essaierent d'y entrer par le chemin le plus court, qui étoit un défilé qu'on nomme des espions ; mais ils furent repoussés par le Roi d'Arad, du nombre des Cananéens, qui les vint attaquer au passage, les battit, & emporta sur eux de riches dépoüilles (*a*). Les Hébreux, dans cette extrêmité, firent un vœu de dévoüer à l'anathême les villes du Roi d'Arad. Le Seigneur les exauça, & l'ayant attaqué à leur tour, ils le défirent, détruisirent ses villes, & nommerent le lieu de leur victoire *Horma*, c'est-à-dire, anathême. Mais leur vœu ne s'executa dans toute sa plénitude, qu'assez longtems après, lorsque Josué étant entré dans la terre promise, attaqua le Roi d'Arad, & dévoüa ses villes à l'anathême (*b*).

Moïse envoia en ce tems-là des Ambassadeurs au Roi d'Edom (*c*), pour lui dire : Vous savez tous

(a) *Num* XXI. 1. 2. 3.
(b) *Josué* XII. 14.
(c) *Num.* XX. 14.

AN DU M. 2552. Avant J. C. 1448.

les maux que nous avons soufferts, de quelle sorte les Egyptiens nous ont opprimez, & comme enfin le Seigneur nous a exaucez, & nous a fait sortir de l'Egypte. A présent que nous sommes dans la ville de Cadés, à l'extrémité de vos Etats, nous vous prions de nous permettre de passer par votre païs. Nous n'irons point au travers des champs, ni des vignes, nous ne boirons point les eaux de vos puits, nous marcherons par le chemin public, sans nous détourner ni à droit, ni à gauche, jusqu'à ce que nous soions sortis hors de vos terres. Mais Edom lui répondit : Vous ne passerez point par mon païs, autrement je viendrai en armes à vôtre rencontre. Les enfans d'Israël insisterent, & lui dirent qu'ils ne feroient que passer promptement par le chemin ordinaire, & qu'ils paieroient l'eau qu'eux & leurs bestiaux pourroient boire ; mais il leur refusa durement le passage, & se mit d'abord en campagne avec une multitude infinie pour leur disputer le passage. Le Seigneur ne voulut pas que les Israëlites attaquassent l'Idumée (*a*) ; il leur dit de tourner autour de leur païs, & de cottoier leurs frontieres, afin que voiant leur multitude, ils les craignissent ; mais, ajouta-t'il, gardez-vous bien de les attaquer ; car je ne vous donnerai pas un seul pied de terre dans leur païs. J'ai donné à Esaü le mont de Seïr. Vous acheterez d'eux tout ce que vous mangerez, & vous paierez l'eau que vous boirez.

CH. XXXV. Ambassade des Israëlites au Roi des Iduméens.

Cependant Marie sœur de Moïse mourut à Cadés (*b*), où le peuple étoit campé. Elle avoit envi-

CH. XXXVI. Mort de Marie sœur de Moïse.

a) *Deut.* II. 8. 9. (b) *Num.* XX. I.

An du M. 2552. Avant J.C. 1448.

ron cent trente ans, étant plus âgée que Moïse de quelque huit ou dix ans ; puisque quand Moïse fut exposé sur le Nil, Marie sa sœur se trouva sur le bord pour observer ce qui lui arriveroit, & qu'elle suggera à la fille de Pharaon de prendre une nourrice à l'enfant parmi les femmes des Hébreux. Elle mourut quatre mois avant son frere Aaron, & onze mois avant Moïse. Les Hébreux font mémoire de sa mort le premier jour du dixiéme mois. Eusebe dit (*a*), qu'on montroit encore de son tems le tombeau de Marie à Cadés, près la ville de Petra. Saint Gregoire de Nysse (*b*) & saint Ambroise (*c*) croient qu'elle garda une virginité perpetuelle. Theodoret (*d*) la regarde comme la gouvernante & la législatrice des femmes Israëlites ; ainsi que Moïse son frere étoit le Chef & le Législateur des hommes.

Moïse tire de l'eau du rocher à Cadesbarné.

Etant encore à Cadés (*e*), comme on vint à manquer d'eau, le peuple, à son ordinaire, s'abandonna au murmure ; ils s'attrouperent en tumulte autour de Moïse & d'Aaron, & leur dirent : Plût à Dieu que nous fussions morts avec nos freres devant le Seigneur ? Pourquoi nous avez-vous amené dans ce désert, afin que nous y mourrions nous & nos bêtes ? Pourquoi nous avez-vous fait venir en ce lieu stérile & aride, où l'on ne peut ni semer, ni moissonner : où la terre ne produit rien qui soit propre à la nourriture de l'homme, & où l'on ne

(a) *Euseb. in locis.*
(b) *Nyssen. de virginit. c.* 19.
(c) *Ambros. l. de virgin.*
(d) *Theodoret. in Mich.* VI. 4.
(e) *Num.* XX. 1. 2. 3. *& seq.*

trouve

trouve pas même d'eau pour boire. Moïse & Aaron aiant renvoié l'assemblée, se retirerent dans le tabernacle d'alliance, & s'étant prosternez contre terre, ils crierent vers le Seigneur, & lui dirent : Seigneur Dieu, écoutez les cris de ce peuple, & ouvrez-leur votre trésor ; donnez-leur une fontaine d'eau vive, afin qu'ils se désalterent, & qu'ils cessent de murmurer. Alors la gloire du Seigneur parut dans la nuée, & Dieu parla à Moïse de cette sorte : Prenez la verge, & assemblez le peuple, vous & vôtre frere Aaron, parlez à la pierre devant eux, & elle vous donnera des eaux pour désalterer les hommes, & pour abreuver les bêtes. Moïse obéit, le peuple s'assembla auprès du rocher ; & Moïse encore émû, & indigné des murmures des peuples, leur dit avec quelque espece de défiance (*a*) : Ecoutez, rebelles & incrédules, pourrons-nous vous tirer de l'eau de ce rocher ? En même-tems il frappa sur le rocher avec la verge, & l'eau n'aiant point sorti au premier coup, il frappa une seconde fois, & le rocher s'ouvrit, & fournit de l'eau en abondance au peuple & à ses bestiaux.

An. du M. 2552. Avant J. C. 1448.

Mais le Seigneur irrité de la défiance que Moïse & Aaron avoient témoigné dans cette rencontre, comme si l'incrédulité & les murmures du peuple eussent pû faire révoquer la promesse, qu'il leur avoit faite de leur donner de l'eau, leur dit : Parce que vous ne m'avez pas cru, & que vous ne m'avez pas sanctifié devant les enfans d'Israël, & que vous avez paru douter de mon pouvoir, ou de ma

(a) *August. qu.* 19. *in Greg. Numer. & Theodor. qu.* 38. *& in psalm* cv. 32.

AN du M. 2552. Avant J. C. 1448.

volonté ; vous ne ferez point entrer ce peuple dans la terre que je leur donnerai. Le murmure du peuple fit appeller ce lieu *Meriba*, c'eſt-à-dire, conteſtation ou contradiction. C'eſt là où le Seigneur fut ſanctifié aux yeux de tout ſon peuple, & qu'il fit voir par la ſéverité avec laquelle il parla à Moïſe, quelle confiance il veut qu'on ait dans ſes promeſſes, & avec quelle ponctualité il veut être ſervi.

CHAP. XXXVII. Mort d'Aaron.

Les Iſraëlites aiant quitté la ſtation de Cadés, vinrent au pied du Mont Hor, frontiere d'Idumée, & le Seigneur dit à Moïſe (*a*) : Qu'Aaron aille ſe joindre à ſes peuples, & qu'il meure dans ce déſert ; car il n'entrera point dans la terre, que j'ai promiſe aux enfans d'Iſraël ; parce qu'il n'a pas crû à mes paroles aux eaux de contradiction. Prenez-donc Aaron vôtre frere, & Eléazar ſon fils, & conduiſez-les ſur la montagne de Hor, & après avoir dépoüillé Aaron de ſes habits de céremonie, vous en revêtirez Eléazar ſon fils, & il entrera ainſi dans la dignité de grand-Prêtre, & ſuccedera à toutes les prérogatives de ſon pere. Pour Aaron, il ſe réünira à ſes peres, & mourra en ce lieu. Moïſe executa tout ce que le Seigneur avoit commandé : Aaron étant monté avec Moïſe & Eléazar ſur le Mont Hor, y mourut, & Eléazar fut revêtu des marques de ſa dignité. Moïſe & Eléazar l'enterrerent apparemment dans quelque caverne de cette montagne d'une maniere ſi ſecrete, qu'on n'a jamais ſû l'endroit où étoit ſon tombeau. Tout le peuple le pleura pendant trente jours, & on ne quitta le

(a) *Num.* xx. 23. & *ſeq.*

Mont Hor, qu'après que le deüil d'Aaron fut achevé. Il étoit âgé de cent vingt-trois ans. Malachie dit de lui (*a*); le Seigneur fit avec Aaron & avec sa famille une alliance de vie, de paix ou de prosperité; & il lui donna sa crainte, & Aaron le craignit, & trembla entendant seulement prononcer son nom. La loi de la verité fut dans sa bouche, & l'iniquité ne se trouva point dans ses lévres; il marcha avec Dieu dans la paix & dans l'équité, & il détourna plusieurs de l'iniquité; car les lévres du Prêtre conserveront la science, & on le consultera pour apprendre la Loi du Seigneur.

AN. DU M. 2552. Avant J. C. 1448.

CH. XXXVIII. Murmure des Israëlites puni par les serpens.

Du Mont Hor les Israëlites allerent à Selmona; où nous croions qu'arriva le murmure des Israëlites (*b*), qui fut puni par les serpens que Dieu envoia contre eux. Ceci arriva au sixiéme mois de l'année, vers le commencement du printems. Le peuple donc ennuié du chemin & de la fatigue, commença à murmurer contre Moïse, en disant; Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Egypte, pour nous faire mourir dans ce désert? Le pain nous manque, nous n'avons point d'eau, la manne cette chetive nourriture nous fait soûlever le cœur. Le Seigneur irrité de ces injustes plaintes, envoia contre eux des serpens brûlans, des seraphes, c'est-à-dire, de ces serpens aîlez (*c*), qui sont communs dans l'Arabie & dans l'Egypte (*d*), & dont les aîles sont à peu près comme celles des chauve-souris. Herodote (*e*) qui en avoit vû, dit qu'ils sont assez

(a) *Malac.* II. 4. 5. 6. 7.
(b) *Num.* xx. 4.
(c) Voiez Isaïe xiv. 24. & xxx. 6.
(d) *Vide. Bochart. to. 2. l. 3. c. 13. de animal. sacr. & aut. ab eo adductos.*
(e) *Herodot. l. 2. c. 76.*

AN DU M. 2552. Avant J. C. 1448.

semblables à l'hydre. Il en passoit tous les ans au printems une très-grande quantité de l'Arabie petrée dans l'Egypte.

Moïse guérit les Israëlites par le serpent d'airain.

Les Hébreux étoient alors dans l'Arabie petrée, c'étoit le printems; il ne fallut qu'un vent fort, envoié de Dieu, pour jetter dans le camp d'Israël une quantité prodigieuse de ces serâphes, ou serpens brûlans, qui mordirent une infinité de personnes, & qui obligerent les Israëlites de recourir à Moïse, & de reconnoître la faute qu'ils avoient faite en murmurant contre le Seigneur. Moïse pria pour eux, & le Seigneur lui commanda de faire un serpent d'airain, de la forme de ceux qui s'étoient jettez dans le camp; de le mettre au-dessus d'une pique, afin que tous ceux qui avoient été mordus, le regardassent seulement, & fussent guéris. Les Peres (*a*) ont trouvé dans ce serpent élevé sur un bois la figure de la mort de Jesus-Christ, & le Sauveur lui-même (*b*) nous a dit qu'il seroit élevé sur la croix, comme Moïse y avoit élevé le serpent d'airain.

Campement de Selmona, d'Oboth, de Jeabarim.

De Selmona les Hébreux allerent camper à Phunon ou Metallo-phunon, lieu célebre par ses mines de cuivre (*c*), qui prit peut être son nom de Phinon un des Princes de l'Idumée marqué dans la Genese (*d*). De Phunon ils allerent à *Oboth* connuë dans Pline sous le nom d'Ebode. On y adoroit le Dieu Obodar, qui étoit un ancien Roi du païs.

(a) *Justin. apolog. Ambros. l.* I. *apolog. c.* 3. *Tertul. contra Judæos. c.* 10. *&c.*

(b) *Joan.* III. 14.

(c) *Vide Boch. de animal. sacr. to.* 2. *l.* 3. *c.* 13. *Euseb. in locis. in Phenon.*

(d) *Genes.* XXXVI. 41.

D'Oboth ils vinrent à Jéabarim, c'est-à-dire, les Monceaux d'Abarim sur les frontieres & à l'Orient du païs de Moab, dit Eusebe, & pas loin de la Ville de Petra; apparemment la même que Haï, dont Jeremie (*a*) parle comme d'une Ville de Moab. Le Seigneur avoit défendu à Moïse (*b*) d'attaquer ni les Moabites ni les Ammonites, parce qu'il leur avoit donné le païs qu'ils possedoient : ce qui obligea les enfans d'Israël de tourner autour de leur païs, & de faire un grand circuit pour entrer dans le païs de Canaan. Au reste, quand on dit qu'ils camperent à Phunon, à Oboth, à Cadés & dans les autres Villes qui étoient aux Iduméens, aux Chaldéens ou aux Moabites, on ne doit l'entendre que des environs de ces Villes, où les Hebreux campoient, & où ils achetoient les provisions necessaires pour leur voiage.

An du M. 2552. Avant J. C. 1448.

Campemens du torrent de Zared, de Mathana, de Nahaliel, de Bamoth-Arnon.

De Jéabarim ils vinrent camper sur le Torrent de Zared, qui se dégorge dans la mer morte. Les Israëlites le passerent trente-huit ans après le premier murmure arrivé à Cadesbarné (*c*) à l'occasion des hommes qui avoient été envoiés pour considerer la terre de Canaan. De Zared ils allerent à Bamot-Arnon; c'est-à-dire, les hauteurs d'Arnon : Arnon est un torrent qui separe le païs des Ammonites de celui des Moabites, & qui tombe dans la mer morte. Le livre des guerres du Seigneur cité dans les Nombres (*d*), semble dire que les torrens d'Arnon se desfécherent, & que les rochers qui sont sur ce fleuve se rabbaisserent, & s'applanirent en la pre-

(a) *Jerem.* XLIX. 3.
(b) *Deut.* II. 9. 18. 19.
(c) *Deut.* II. 14.
(d) *Num.* XXI. 14. 15. 16.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

ſence des Iſraëlites & du Seigneur qui les conduiſoit. Il y a quelques paſſages dans les Pſeaumes & dans Habacuc qui ſemblent favoriſer ce ſentiment (*a*), & le Caldéen le marque expreſſément ſur le pſeaume LXXIII. 15. Après le paſſage de l'Arnon, les Iſraëlites vinrent à la ſtation qui fut nommée le Puits, à cauſe que Dieu y découvrit un puits à Moïſe, à l'occaſion duquel les Iſraëlites chanterent ce cantique avec refrain : Montez puits ; chantez ſes loüanges, Montez, puits ; les Princes l'ont creuſé, les Chefs de la multitude l'ont ouvert par l'ordre du Legiſlateur, & avec leur bâton : Montez puits, chantez ſes loüanges.

Campemens de Mathana, de Nahaliel, d'Helmon de Blataïm, de Phaſga.

De là le peuple alla à Mathana, puis à Nahaliel. Euſebe met ces lieux au-delà & en deçà du Jourdain, c'eſt-à-dire, à l'Orient de l'Arnon. De là à Dibongad, puis à Helmon-de-Blataïm, & de là au Mont Phaſga, près de la Ville de Cademoth-Phaſga. Ainſi ils paſſerent entre les terres des Ammonites & des Moabites ; Dieu leur aiant défendu d'attaquer ni les uns ni les autres. Ce fut alors (*b*) que Moïſe envoia des députez à Sehon Roi d'Heſebon, qui commandoit aux Amorrhéens de delà le Jourdain, pour lui dire : Nous vous ſupplions de nous permettre de paſſer par vos terres. Nous paſſerons par le grand chemin ; nous ne nous détournerons ni à droit ni à gauche ; nous acheterons tout ce qui ſera néceſſaire pour nôtre nourriture ; nous paie-

(a) *Pſal.* LXXIII. 15. *Habac.* III. 13. 14. 15.

(b) Comparez ceci avec Deut. II. 24. 25. 26. & Judic. XI. 18. Joſué XIII. 18. qui met Cademoth au delà du Jourdain. Et I. Par. VI. 70. qui la nomme comme une Ville des Levites.

rons l'eau que nous boirons : permettez-nous seulement de passer par vôtre païs, ou du moins de le côtoier, comme nous l'ont permis les enfans d'Esaü qui habitent en Seïr, & les Moabites, qui demeurent à Ar sur l'Arnon, jusqu'à ce que nous soions parvenus au bord du Jourdain, & que nous puissions arriver à la terre que le Seigneur doit nous donner.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

CHAP. XXXVIII.

Sehon refuse le passage par ses terres aux Israëlites.

Mais Sehon Roi d'Hesebon ne voulut point leur accorder le passage, parce que le Seigneur lui avoit endurci le cœur; il marcha contre les Hébreux avec une puissante armée; alors le Seigneur dit à Moïse qu'il alloit commencer à lui livrer Sehon & ses sujets, & executer les promesses qu'il avoit faites à son peuple. Sehon s'avança jusqu'à Jasa ou Jessa, qui n'est pas loin de l'Arnon, & livra la bataille aux Israëlites. Il fut battu & son armée armée taillée en pieces; Israël se rendit Maître de ses états, depuis le torrent d'Arnon, jusqu'à celui de Jaboc, il fit passer au fil de l'épée les hommes, les femmes & les enfans; on n'épargna que les bestiaux & les dépoüilles de leur ville, qui furent abandonnées au pillage de l'armée, & le peuple s'en étant rendu maître, y habita comme dans un païs conquis, & qui lui avoit été livré par le Seigneur. Ce païs avoit été autrefois aux Ammonites & aux Moabites (*a*); mais Sehon en aiant fait la conquête sur eux, les Hébreux le prirent de bonne guerre, & le possederent legitimement. Aussi lorsque sous Jephté (*b*), les Ammonites & les Moabites voulurent répeter ce païs, les

Il est défait & son païs donné aux Hebreux.

(a) *Deut.* II. 34. 35. Comparé à *Num.* XXI. 25. 26.

(b) *Judic.* XI. 13. & XIII. 25.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Guerres des Hebreux contre Og Roi de Basan.

Israëlites leur firent voir qu'ils n'y étoient plus recevables, & que leurs prétentions étoient mal fondées.

Moïse envoia ensuite du monde contre Jazer, ville située à la source du torrent de Jazer, qui appartenoit à Sehon. Elle fut prise avec tous les lieux qui en dépendoient. Og Roi de Basan aiant vû que Sehon Roi des Amorrhéens avoit succombé aux efforts des Israëlites (*a*), crut qu'il étoit tems de songer à sa propre défense; son païs étant tout voisin de celui de ce Prince. Il assembla donc une puissante armée, & marcha contre Israël jusqu'à Edraï, au-delà, c'est-à-dire, au midi du Torrent de Jaboc. Moïse le combatit, le vainquit, le tua, tailla son armée en pieces, & se rendit maître de tout son païs & de toutes ses places. Og étoit de la race des géans nommez Rephaïm, sa grandeur étoit remarquable. L'Ecriture nous apprend que son lit, qui se conservoit à Rabbat capitale des Ammonites, étoit de neuf coudées, c'est-à-dire, de quinze pieds quatre pouces & demi de long, & quatre coudées de large (*b*).

Les Rabins content plusieurs choses incroiables de ce géant. Ils prétendent que ce lit qu'on montroit à Rabbat, n'étoit que son berceau, & qu'étant devenu grand il avoit six vingt coudées de haut. Qu'il vivoit avant le déluge, & que les eaux du déluge ne lui venoient que jusqu'aux genoux. Voila ce qui s'appelle pousser l'exaggeration, au-delà de

(a) *Num.* XXI. 33. 34. 35. 36. *Deut.* III. I. II.

(b) *Deut.* III. II. *de fer.*

ce

ce qu'elle peut aller. Le païs de Basan s'étendoit entre le Jourdain à l'Occident, & les montagnes de Galaad au Couchant ; le torrent de Jaboc au Midi, & les montagnes d'Hermon, & le païs de Gessur & de Machati au Nord. C'étoit un des plus fertiles cantons de ces païs-là. La plus grande partie de Basan fut possedée par la demie Tribu de Manassé, par une partie de celle de Gad, & par les descendans de Jaïr (*a*). Les terres de Sehon furent données en partage à la Tribu de Ruben, & à une partie de celle de Gad (*b*), comme on le verra ci-après.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

CHAP. XL. Balac Roi de Moab fait venir Balaam, pour maudire les Israëlites.

Après ces victoires, les enfans d'Israël vinrent camper dans les campagnes de Moab, assez près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, qui est au couchant de ce fleuve. Leur dessein étoit de passer incessamment le Jourdain, pour entrer dans le païs de Canaan. Mais le Roi de Moab craignant que les Israëlites, après avoir détruit les Roïaumes de Sehon & d'Og, ne vinssent aussi l'attaquer, se ligua avec les Ammonites ses freres, & les Madianites ses voisins, qui habitent dans les montagnes qui sont à l'Orient de la mer morte, pour s'opposer aux Israëlites. Balac, c'est le nom du Roi des Moabites, envoia donc des députez à Balaam fils de Béor fameux devin, qui demeuroit à Péthore sur l'Euphrate, pour l'inviter à venir prononcer des malédictions contre Israël, & à le dévoüer à tous les malheurs (*c*) ; afin qu'il ne pût rien entreprendre contre Moab ; Car je sai, lui fit-il dire, que ceux que

(a) *Num.* XXXII. 41. & *Deut.* III. 14.

(b) *Num.* XXXII.

(c) *Num.* XXII.

An. du M. 2553. Avant J. C. 1447.

vous bénirez, seront bénis ; & que ceux que vous maudirez, seront maudits.

Les députez de Balac allerent donc à Péthore portant dans leur main de quoi paier Balaam, & lui aiant exposé le sujet de leur voiage, il leur dit : Demeurez ici cette nuit, & je vous répondrai tout ce que le Seigneur m'aura annoncé : Dieu lui apparut pendant la nuit, & lui dit : Je vous défends d'aller avec ces députez, & de maudire les Israëlites ; parce que c'est un peuple béni & favorisé du Seigneur. Balaam aiant fait part de cette réponse aux députez de Moab & de Madian, ils s'en retourner vers Balac qui les avoit envoiez, & lui dirent, que le Seigneur ne permettoit point au devin de venir.

Balac ne se rendit point, mais il lui envoia de nouveaux députez en plus grand nombre, & plus qualifiez que les premiers, à qui il donna commission de dire à Balaam, qu'il étoit résolu de le combler de biens & d'honneur, pourvû qu'il voulût venir avec eux, pour maudire les Israëlites, & les dévoüer aux derniers malheurs, suivant l'usage ancien des peuples idolâtres, qui dévoüoient ainsi leurs ennemis à quelque divinité nuisible (*a*). Balaam leur répondit, que quand Balac lui donneroit sa maison pleine d'or & d'argent, il ne pourroit pas changer ce que le Seigneur lui inspiroit, & qu'il ne diroit ni plus ni moins, que ce que Dieu voudroit. Toutefois, ajouta-t'il, je vous prie de demeurer ici encore cette nuit, afin que je puisse savoir ce que le

(a) Voiez le Commentaire sur les Nom. XXII. 6.

Seigneur me répondra. Dieu donc lui apparut la nuit, & lui dit : Si ces hommes ſont venus vous appeller, levez-vous, & allez avec eux ; mais à condition que vous ne ferez que ce que je vous ordonnerai.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Balaam prit donc ſon âneſſe, & ſe mit en chemin avec les députez (*a*). Il y en a qui croient que ce devin aveuglé par ſon avarice, avoit feint cette réponſe de la part de Dieu, & que le Seigneur n'avoit nullement approuvé ſon voiage. En effet, comme il marchoit, aiant avec lui deux ſerviteurs qui l'accompagnoient, l'Ange du Seigneur ſe plaça au milieu du chemin, & l'âneſſe le voiant, ſe détourna & alla à travers les champs ; mais Balaam la ramena dans le chemin à force de coups.

Balaam vient trouver Balac Roi de Moab.

Alors l'Ange s'étant préſenté de nouveau dans un chemin qui étoit entre deux murailles, l'animal, pour ſe détourner, s'approcha du mur, & froiſſa la jambe du devin ; enfin l'Ange s'étant préſenté avec une épée nuë dans un ſentier ſi étroit, qu'il étoit impoſſible que l'âneſſe pût ſe détourner ni à droit, ni à gauche, elle s'abattit, ſans que Balaam, à force de coups, pût la faire relever, ni avancer. Comme il continuoit à la frapper, Dieu ouvrit la bouche de cet animal, qui dit a Balaam : Que vous ai-je fait ? Pourquoi m'avez-vous frappé déja trois fois ? Balaam tranſporté de colere, & ne faiſant point d'attention à la grandeur du miracle, lui répondit : Parce que tu l'as mérité, & que tu t'es moqué de moi ; que n'ai-je une une épée pour te tuer ? L'âneſſe lui

Dieu ouvre la bouche de l'âneſſe de Balaam.

(a) *Philo. lib. I. de vita Moſis.*

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

dit : Ne ſuis-je pas vôtre monture ordinaire ? dites-moi ſi je vous ai jamais rien fait de ſemblable ? Jamais lui répondit-il.

En même tems le Seigneur ouvrit les yeux à Balaam, & il apperçut l'Ange qui étoit dans le chemin avec une épée nuë, & il le ſalua, ſe jettant le viſage contre terre. L'Ange lui dit : Pourquoi avez-vous battu votre âneſſe par trois fois ? Je ſuis venu pour m'oppoſer à vous, & pour vous empêcher de continuer vôtre voiage, parce qu'il eſt mauvais, & contraire à ma volonté ; & ſi vôtre âneſſe ne s'étoit détournée du chemin, lorſque je me ſuis préſenté devant elle, je vous aurois mis à mort, & je l'aurois épargnée. Balaam lui répondit : J'ai peché ne ſachant pas que vous étiez dans le chemin, & oppoſé à mon voiage ; mais ſi vous ne trouvez pas bon que j'aille plus avant, je m'en retournerai dans ma maiſon. L'Ange lui dit : Allez avec eux, mais prenez bien garde de ne rien dire, que ce que je vous ordonnerai. Ainſi Balaam continua ſon voiage avec les principaux de Moab & de Madian, qui l'étoient venu chercher.

Balac Roi de Moab, aiant appris que Balaam venoit avec ſes envoiez, alla au-devant de lui jusqu'aux extrêmitez de ſes Etats, & il lui demanda pourquoi il n'étoit pas venu, lorſqu'il l'avoit envoié chercher la premiere fois. Balaam lui répondit : Me voilà enfin arrivé ; mais je ne pourrai dire autre choſe, que ce que le Seigneur me mettra dans la bouche. Ils allerent donc enſemble à la ville d'Ar, capitale de Moab, & Balac aiant fait tuer des bœufs & des brebis, envoia de la chair de ces victimes à Balaam,

& aux Princes qui étoient venus avec lui. Le lendemain au matin Balac mena Balaam ſur une montagne conſacrée à Baal ou à Chamos, divinité du païs, & lui fit voir de-là une partie du camp d'Iſraël, ou même tout le camp, ſelon d'autres interprétes ; car il étoit de l'eſſence dans les dévoüemens, d'avoir ſous les yeux ceux qu'on dévoüoit aux mauvais génies.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

CHAP. XLI. Balaam eſſaie en vain de maudire les Iſraëlites. Dieu lui met dans la bouche des bénedictions au lieu de malédictions.

Balaam ordonna qu'on lui dreſſât au même endroit ſept autels, qu'on y immolât ſept veaux & ſept béliers, & que l'on offrît un veau & un bélier ſur chaque autel pour être brûlé en holocauſte. Auſſi-tôt que ces victimes furent ſur le feu, il ſe retira à l'écart, attendant que le Seigneur ſe préſentât, & lui donnât l'inſpiration. Bientôt Dieu lui apparut, & Balaam ſe ſentant inſpiré de l'eſprit de Dieu, retourna vers Balac, & lui dit : Balac Roi de Moab m'a fait venir de Syrie, des montagnes d'Orient : Venez, m'a-t'il dit, & maudiſſez Jacob ; hâtez-vous & déteſtez Iſraël. Comment maudirai-je celui que Dieu n'a point maudit ? Comment déteſterai-je celui que le Seigneur n'a point déteſté ? Je le verrai du haut des rochers, je le conſidererai du ſommet des collines ; ce peuple habitera ſeul & en aſſûrance ; il ne ſera point mêlé & confondu avec la foule des autres nations. Qui pourra compter Jacob, qui eſt auſſi nombreux que les grains de pouſſiere ? Qui pourra ſupputer le nombre de ceux qui compoſeront la poſterité d'Iſraël ? Que je puiſſe mourir de la mort des juſtes, & que la fin de ma vie puiſſe reſſembler à la leur ?

Alors Balac dit à Balaam : Que faites-vous ? Je

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

vous ai fait venir pour maudire mes ennemis ; & au lieu de cela vous les bénissez. Balaam lui répondit : Puis-je dire autre chose que ce que le Seigneur m'ordonne ? Balac le conduisit en un autre endroit, d'où il ne pouvoit voir qu'une partie du camp des Hébreux ; s'imaginant peut-être que la grande étenduë de leur camp avoit troublé ses idées. Ils vinrent donc ensemble au sommet du mont Phasga, où l'on dressa sept autels, & l'on mit sur chacun d'eux un veau & un bélier pour y être consumez en holocauste. Balaam dit à Balac : Demeurez là auprès de vôtre holocauste, & moi j'irai chercher le Seigneur. Balaam n'alla pas loin ; le Seigneur se fit voir à lui, & lui ordonna de s'en retourner vers le Roi de Moab, qui étoit auprès des sept autels. Il y vint, & commença à parler ainsi en stile prophétique : Demeurez debout, Balac, prêtez l'oreille, fils de Sephor, Dieu n'est point comme l'homme pour mentir, ni comme le fils de l'homme pour se repentir. Il l'a dit, & ne le fera-t'il pas ? Il a parlé, & ne l'executera-t'il pas ? J'ai reçu l'inspiration pour venir ; je bénirai, & je ne révoquerai point mes bénedictions. Il n'y a point d'idoles dans Jacob, ni de statuë dans Israël, (ou suivant une autre traduction : Il n'y a point de douleur dans Jacob, ni de travail dans Israël ;) c'est un peuple aimé & protegé de Dieu, contre lequel les dévoüemens & les malédictions ne peuvent rien. Le Seigneur son Dieu est avec lui ; on entend dans son camp le son victorieux des trompettes de ce grand Roi. Dieu l'a fait sortir de l'Egypte ; sa force est semblable à celle du Rhinoceros. Il n'y a point de dévoüemens qui puissent

quelque chose contre Jacob, ni de charmes contre Israël; ou plûtôt, il n'y a point d'augures dans Jacob, ni de devins dans Israël; le Seigneur fera connoître à son peuple ce qui lui doit arriver, ou en le révelant par lui-même, ou en suscitant des Prophétes qui le leur prédiront. Voilà ce peuple, il se levera comme une lionne, il se dressera comme un lion; il ne se couchera point, qu'il n'ait dévoré sa proie, & qu'il n'ait bû le sang de ceux qu'il aura tué.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Balac irrité d'entendre ainsi parler Balaam, lui dit: Ne lui donnez ni bénediction, ni malédiction; mais Balaam lui répondit: Ne vous ai-je pas dit que je ferois tout ce que Dieu m'ordonneroit? Balac croiant qu'en lui faisant changer de lieu, il pourroit l'engager à maudire ses ennemis, le conduisit sur le sommet du mont Phogor, du côté qui regarde le désert; & après qu'on y eut dressé sept autels, & qu'on eut immolé sept veaux & sept béliers, que l'on mit sur les autels, comme auparavant, Balaam aiant vû que la volonté du Seigneur n'étoit pas, qu'il maudît Israël, n'alla plus à l'écart pour attendre l'inspiration; mais se tournant du côté du désert, il vit Israël campé dans ses tentes, & distingué par tribus; & l'esprit de Dieu étant tombé sur lui, il dit en stile prophétique & sentencieux: Voici ce que dit Balaam fils de Béor; voici ce que dit celui dont les yeux sont fermez; celui qui entend les paroles de Dieu, & qui a des visions du Tout-puissant: celui qui tombe, & dont les yeux sont ouverts en tombant. (Il fait allusion à ce qui lui étoit arrivé, lorsque son ânesse se renversa sous lui;

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

& que Dieu lui ouvrit les yeux pour voir l'Ange avec une épée, qui le menaçoit de lui ôter la vie.) Il ajouta : Que vos pavillons sont beaux, ô Jacob ! que vos tentes sont belles, ô Israël ! Elles sont comme de vastes vallons ombragez par de grands arbres, comme des vergers plantez le long des fleuves, & toûjours arrosez d'eau ; ils sont comme des arbres que le Seigneur même a plantez, & comme des cedres situez sur le bord des eaux. L'eau coulera toûjours de son seau, & sa posterité s'augmentera comme les grandes eaux : (Dans le stile des Hébreux, l'eau marque souvent la géneration, les enfans, la posterité.) Balaam continuë : Son Roi, le Roi d'Israël sera plus élevé que Gog (*a*) ; son Royaume ira toûjours en augmentant. Gog dans l'Ecriture marque les Scythes, & les peuples Septentrionaux. Ces peuples sont très-anciens & très-puissans. Dieu tira son peuple de l'Egypte, & sa force est semblable à celle du Rhinoceros. Israël dévore les peuples ses ennemis ; il brisera leurs os, & rompra leurs fléches Il s'est couché pour dormir comme un lion, & comme une lionne ; Qui osera l'éveiller ? Celui qui vous bénira, sera béni, & celui qui vous maudira, sera maudit.

Balac entrant en colere contre Balaam, frappa des mains pour le faire taire, & lui dit : Je vous avois fait venir pour maudire mes ennemis, & vous les avez bénis par trois fois ; Retournez en vôtre païs ; j'avois résolu de vous récompenser magnifi-

(a) Le Samarit. les 70. Aqu. & Sym. lisent Gog, & cette Leçon nous paroît préferable à celle qui porte Agag. *Num.* XIV. 7.

quement,

quemement, mais le Seigneur vous a privé de vôtre récompense, en vous inspirant le contraire de ce que je souhaitois. Balaam s'excusa, en disant qu'il avoit déclaré aux envoiez de Balac, que quand on lui donneroit une maison pleine d'or & d'argent, il ne seroit point en son pouvoir de dire de lui-même la moindre chose contre la volonté de Dieu : Cependant, ajouta-t'il, je vous donnerai avant mon départ, un conseil qui vous réüssira ; & je vous dirai ce que vôtre peuple pourra faire contre celui-ci. On verra ci-après quel étoit ce conseil. Alors reprenant son stile prophétique, il dit : Voici ce que dit Balaam fils de Béor : voici ce que dit celui dont l'œil est fermé. Je le verrai, mais non pas si-tôt ; je le considererai, mais non pas de près. Une étoile sortira de Jacob, une verge s'élevera d'Israël ; elle frappera les Chefs de Moab ; elle ruinera les enfans de l'orgueil (*a*) : L'Idumée lui sera assujettie ; Seïr sera son partage, Israël agira avec valeur. Il sortira de Jacob un dominateur, & Seïr sera exterminé de ses villes. Ce dominateur est David qui fit la conquête du païs des Iduméens : mais dans un sens plus élevé, c'est Jesus-Christ qui a appellé les Gentils à son Eglise.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Balaam aiant ensuite jetté les yeux sur le païs des Amalecites, prit de nouveau son stile parabolique, & dit : Amalec a été le premier des peuples, mais à la fin il périra. Cette prédiction eut son accom-

CHAP. XLI. Prédictions de ce qui devoit arriver à Moab, aux Iduméens, aux Amalecites, aux Cinéens, &c.

(a) La Vulgate porte, *les enfans de Seth* : Mais Seth, שאת en Hébreu signifie l'élevation, l'orgueil ; & Jeremie donne aux Moabites les mêmes épithetes de fils de l'orgueil, & d'enfans de la hauteur, à cause apparemment de la situation de leur païs. *Jerem.* XLVIII. 28. 29. 30. 45.

An du M. 2552. Avant J. C. 1448.

plissement sous le regne de Saül. Et en voiant les Cinéens, il dit : Votre demeure est forte d'assiette, mais quand vous auriez établi votre demeure dans le roc, votre nid ne sera bon qu'à brûler, jusqu'à ce que l'Assyrien vous emmene captif ; ou, en suivant le Samaritain : Quand votre nid, votre demeure, (il fait allusion au nom de *Kin*, d'où dérive *Cinéens*, & qui signifie un nid :) Quand votre nid seroit brûlé, vos habitans reviendront de l'Assyrie. Il ajoûta : Helas ! qui sera en vie, lorsque le Seigneur fera toutes ces choses ? Il viendra des ennemis de la Macedoine dans des vaisseaux, ils vaincront les Assyriens, & ruineront les peuples de delà l'Euphrate, & à la fin ils périront eux-mêmes. Dans tout cela on voit premierement la grandeur des Rois Hébreux, Saül, David & Salomon, puis les grandes conquêtes des Rois d'Assyrie & de Caldée, ensuite celle des Grecs sous Alexandre le Grand, & à la fin la chûte de cet Empire sous la puissance des Romains.

Mauvais conseil que Balaam donne à Balac. Israël se livre au culte de Phegor.

Balam aiant ainsi parlé, prit la route de son païs. Mais avant que de partir, il donna au Roi de Moab le conseil pernicieux qu'il lui avoit promis, & qui devint fatal & aux Hébreux & à leur ennemis, à celui qui l'avoit donné, & à ceux qui l'avoient suivi (*a*). Il leur conseilla de célebrer des fêtes en l'honneur de Béelphegor, que nous croions être le même qu'Adonis ; de faire des festins, & d'inviter les Hébreux à leurs fêtes, & à leurs repas, & d'envoier les filles de Moab & de Madian dans le camp d'Is-

(a) *Num.* xxv. 1. 2. 3. xxxi. 16. xxxiv. 14.

raël, pour engager le peuple dans l'idolâtrie & dans la fornication; que c'étoit le ſeul moïen d'attirer la malédiction de Dieu ſur les Hébreux, & de les priver de l'honneur de ſa protection. Ce conſeil ne fut que trop exactement ſuivi. On commença à faire les fêtes de Béelphegor; les Iſraëlites y furent invitez; après la bonne chére, ils tomberent aiſément dans l'idolâtrie & dans la débauche.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Alors le Seigneur dit à Moïſe: Prenez tous les Princes du peuple, & faites pendre tous les coupables en préſence du Soleil, pour venger le Seigneur; en même tems Moïſe ordonna aux Juges d'Iſraël de tuer de leurs mains tous ceux de leurs proches, qui s'étoient conſacrez au culte de Béelphegor. Et comme toute la multitude étoit en pleurs devant la porte du tabernacle, tâchant de fléchir la colere du Seigneur, on vit un Iſraëlite nommé Zambri chef d'une des familles de Simeon qui entroit dans la tente d'une femme débauchée d'entre les Madianites, nommée Cozbi, fille de Sur l'un des premiers de Madian. Mais Phinéés fils du grand-Prêtre Eléazar, ſe leva du milieu du peuple, prit un poignard, & entrant dans le lieu infâme, il perça d'un ſeul coup, l'homme & la femme dans leur honteux embraſſement. Et auſſi-tôt la colere de Dieu s'appaiſa, & la maladie peſtilentielle, dont il avoit frappé ſon peuple, ceſſa (*a*). Il périt vingt-quatre mille hommes dans cette occaſion; & voilà quel fut le ſuccès du mauvais conſeil de Balaam; mais il n'évita pas la peine de ſa malice;

Vengeance que Dieu tire des Iſraëlites qui avoient adoré Béelphegor.

(*a*) *Num.* xxv. 8. *Pſalm. Heb.* cv. 29. & *Num.* xxvi. 1.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

il fut mis à mort avant que d'être sorti du païs de Madian, comme on le verra ci-après.

Dieu promet le sacerdoce à Phinéés.

Le Seigneur, pour témoigner combien l'action de Phinéés lui étoit agréable, dit à Moïse : Phinéés fils du grand-Prêtre Eleazar a détourné ma colere de dessus les enfans d'Israël ; parce qu'il a été animé de mon zele contre ceux qui m'avoient offensé, & qu'il m'a empêché de les détruire : Je fais avec lui une alliance de paix, je m'engage à lui donner mon sacerdoce par un pacte éternel, parce qu'il a été zelé pour son Dieu, & qu'il a expié le crime des enfans d'Israël. Et à l'égard des Madianites, Dieu dit à Moïse : Que les Madianites éprouvent que vous êtes leurs ennemis, & faites les passer au fil de l'épée, parce qu'ils vous ont traitez en ennemis, & qu'ils vous ont séduit par le culte de Phegor, & par l'impudicité de leurs filles.

CH. XLII. Troisiéme dénombrement des Israëlites.

Après que Dieu eut ainsi tiré vengeance du crime des Israëlites (a), il ordonna à Moïse & à Eléazar de faire le dénombrement des Israëlites depuis vingt ans & au-dessus, qui étoient capables de porter les armes. On trouva dans ce dénombrement six cens un mille sept cens trente hommes, sans y comprendre les Levites que l'on compta depuis un mois & au-dessus, & qui se trouverent au nombre de vingt-trois mille. Dieu commanda que l'on se reglât dans la distribution du païs de Canaan entre les douze Tribus, suivant le nombre des personnes qui les composoient alors, & que l'on donnât un plus grand lot à celles qui seroient plus nombreu-

(a) *Num.* XXVI. 1. *& seq.*

ſes (*a*). Il ne ſe trouva dans ce dénombrement aucuns des murmurateurs, qui avoient été compris dans celui que Moïſe & Aaron avoient fait trente-neuf ans auparavant dans le déſert de Sinaï (*b*). Car le Seigneur avoient prédit qu'ils mourroient tous dans le déſert, & qu'ils n'entreroient point dans la terre promiſe.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Reglemens ſur les ſucceſſions. Filles de Salphaad.

A l'occaſion du partage dont on vient de parler (*c*), les filles de Salphaad de la tribu de Manaſſé, qui étoient au nombre de cinq, & qui n'avoient point de freres, vinrent ſe préſenter devant Moïſe & devant les principaux du peuple à l'entrée du tabernacle, & elles leur dirent : Nôtre pere eſt mort dans le déſert, non dans la ſédition de Coré, mais il a été enveloppé dans la Sentence du Seigneur qui condamnoit à mort tous les murmurateurs, il n'a point laiſſé d'enfans mâles. Seroit-il juſte que ſon nom pérît de ſa famille, & que nous n'euſſions aucune part dans le partage, qui ſe doit faire de la terre entre les Tribus? Moïſe rapporta cette affaire au jugement du Seigneur, & il lui fut dit, que la demande des filles de Salphaad étoit juſte, & qu'elles devoient hériter parmi les parens de leur pere. Le Seigneur ajoûta : Dites aux enfans d'Iſraël : Lorſqu'un homme ſera mort ſans avoir de fils, ſon bien paſſera à ſa fille qui en héritera. S'il n'a point de fille, il aura ſes freres pour héritiers, & s'il n'a point de freres, ſon bien paſſera aux freres de ſon pere, & au défaut de ceux-ci, ſa ſucceſſion ſera donnée à ſes plus proches.

(a) *Num.* XXVI. 53. 54.
(b) *Num.* XXVI. 53. 54.
(c) *Num.* XXVII. 1. 2. & *ſeq.*

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Dieu dénonce à Moïse qu'il mourra avant que d'entrer dans la terre promise.

Après cela le Seigneur dit à Moïse de monter sur le mont Abarim, & de s'y réünir à ses peres, comme Aaron s'y étoit réüni sur le mont Hor. Car, ajoûta-il, vous n'entrerez point dans le païs que j'ai promis à vos peres; parce que vous m'avez offensé à Cadés dans le desert de Sin, & que vous ne m'avez pas rendu gloire aux eaux de contradiction. Moïse répondit: Que le Seigneur qui est le maître de la vie de tous les hommes, choisisse donc lui-même un chef & un conducteur pour son peuple; de peur qu'Israël ne devienne comme un troupeau sans pasteur. Dieu lui dit: Prenez Josué fils de Nun, cet homme qui est rempli de mon esprit, & imposez-lui les mains. Présentez-le au grand Prêtre Eléazar, & à tout le peuple, afin qu'ils le reconnoissent pour vôtre successeur, instruisez-le de ce qu'il aura à faire, & communiquez-lui une partie de vôtre gloire, revêtez-le de vôtre autorité; afin que toute l'assemblée des enfans d'Israël l'écoute, & lui obéïsse. Le Grand Prêtre Eléazar consultera pour lui le Seigneur lorsqu'il faudra entreprendre quelque chose. Moïse executa ce que le Seigneur lui avoit ordonné à l'égard de Josué; il l'amena devant le peuple, lui imposa les mains, le déclara son successeur, & le fit reconnoître par le peuple.

CH. XLIII. Guerre contre les Madianites.

Depuis cette action jusqu'à ce que Moïse montât sur la montagne d'Abarim pour y rendre l'esprit, il se passa plus d'un mois. Il emploia tout ce tems à faire divers Reglemens pour le gouvernement du peuple, & à inculquer les Loix qu'il avoit déja données. Le Seigneur lui dit de choisir mille hommes de chaque Tribu, afin de les envoier

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

contre les Madianites (*a*), qui avoient engagé Iſraël dans le crime. Phinéés fils d'Eléazar fut mis à leur tête, aiant avec lui les trompettes du tabernacle, pour en ſonner dans cette guerre. Phinéés livra le combat, défit les Madianites, & mit à mort cinq de leurs Rois, Evi, Recem, Sur, Hur & Rebé; qui regnoient chacun dans une Ville, & dans un canton de Madian, ſitué à l'orient de la mer morte. Le mauvais Prophete Balaam, qui ſe trouva dans leur païs, & qui étoit le premier auteur de cette guerre, par le pernicieux conſeil qu'il avoit donné aux Moabites & aux Madianites (*b*), fut enveloppé dans leur malheur; il fut mis à mort par les Iſraëlites. On prit leurs femmes & leurs petits enfans, tous leurs troupeaux, & tout ce qui étoit à eux. On brûla leurs Villes, leurs villages & leurs forts; & les Iſraëlites amenerent au camp tout le butin, qu'ils avoient fait dans cette expedition.

Moïſe & Eléazar avec le reſte des Princes du peuple ſortirent au-devant d'eux, & Moïſe dit à Phinéés & aux autres Officiers de l'armée: Pourquoi avez-vous reſervé les femmes? Ne ſont-ce pas elles qui ont ſéduit les enfans d'Iſraël, & qui en ſuivant le conſeil de Balaam vous ont fait violer la loi du Seigneur, en vous engageant dans le culte de Phegor? Tuez donc non ſeulement tous les mâles juſqu'aux petits enfans, mais auſſi toutes les femmes mariées, & ne reſervez que les petites filles, & celles qui ſont encore Vierges; & demeurez ſept jours hors du camp pour vous purifier du ſang, que

(a) *Num.* XXXI.
(b) *Num.* XXXI. 16. XXIV. 14. *Mic.* VI. 5. 2. *Petri* II. 15. *Judæ.* ℣. II. *Apoc.* II. 24.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

vous avez répandu (*a*). Vous vous purifierez le troisiéme & le septiéme jour. Vous expierez de même vos captifs, & tout le butin que vous avez pris. Vous vous baignerez dans l'eau, & vous laverez vos habits ; les métaux passeront par les flammes, & ensuite seront lavez dans l'eau d'expiation, les habits & les autres choses qui ne peuvent souffrir le feu, seront sanctifiées par l'eau d'expiation.

Partage du butin pris sur les Madianites.

Après les sept jours, le Seigneur ordonna à Moïse, à Eléazar & aux principaux du peuple de faire un dénombrement exact de tout ce qui avoit été pris sur l'ennemi, & de partager également tout le butin entre ceux qui avoient combattu, & ceux qui étoient demeurez dans le camp. Et voici comme se fit ce partage. On divisa 1°. tout le butin en deux parties égales. La premiere partie fut pour les douze mille hommes qui avoient été commandez pour cette expédition, & la deuxiéme fut pour le peuple qui étoit demeuré dans le camp. Ceux qui avoient été au combat prirent sur la totalité de leur lot un cinquantiéme, qui fut assigné au Grand Prêtre Eléazar & aux autres Prêtres inferieurs ; & du lot qui échut au peuple, on prit un autre cinquantiéme, qui fut donné aux Levites pour leur part. C'étoit-là la part du Seigneur qui fut distribuée aux Ministres de son tabernacle. Ce partage fut consideré dans la suite comme une Loi dans Israël (*b*).

Alors les principaux Officiers de l'armée vinrent trouver Moïse & lui dirent : Nous avons fait la revuë de tous les soldats que nous commandions, &

(a) *Num.* XIX. 11. 12.
(b) Voyez 1. *Reg.* XXX. 24. 25. & 2. *Maccab.* VIII. 28.

qui

qui ont combattu contre les Madianites, & il ne s'en est pas trouvé un seul de manque. C'est pourquoi, nous offrons chacun en action de graces au Seigneur, ce que nous avons pû trouver d'or dans le butin en bagues, en anneaux, en brasselets & en colliers, & nous vous supplions d'offrir pour nous vos prieres au Seigneur. Moïse & Eléazar reçurent donc leur present, qui consistoit au poids de seize mille sept cens cinquante sicles d'or (a). Et ils mirent tout cela dans le tabernacle, pour être un monument de leur reconnoissance devant le Seigneur.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Vers le même tems les principaux des Tribus de Ruben & de Gad (b) vinrent trouver Moïse, Eléazar, & les Princes du peuple, & demanderent qu'on leur donnât en partage le païs nouvellement conquis sur les Rois Sehon & Og. Moïse leur répondit : Vos freres passeront-ils le Jourdain, & iront-ils au combat contre les Cananéens, pendant que vous demeurerez-ici en repos ? Pourquoi jettez-vous l'épouvante dans l'esprit des enfans d'Israël, pour les détourner d'entrer dans le païs que le Seigneur leur a promis ? Mais les enfans de Ruben & de Gad lui répondirent, que leur dessein n'étoit pas de demeurer oisifs, pendant que leurs freres combattroient leurs ennemis. Qu'ils vouloient simplement bâtir des parcs pour leurs brebis, & des étables pour leurs bestiaux, & des logemens pour leurs enfans ; & que pour eux ils marcheroient en

CH. XLIV. Les enfans de Ruben & de Gad demandent & obtiennent leur partage au-delà du Jourdain.

(a) Le sicle d'argent pesoit 4. dragmes ou six onces. Je pense que le sicle d'or étoit de même poids. Ainsi les 16750. sicles pesoient 8375. onces.

(a) *Num.* XXXII. 1. 2. *& seq.*

An. du M. 2553. Avant J. C. 1447.

armes à la tête des enfans d'Israël, jusqu'à ce qu'ils fussent en pleine possession des terres que le Seigneur leur devoit donner. Qu'ils ne retourneroient point en leur païs, que les autres Israëlites ne fussent bien établis dans leur heritage; & qu'à l'égard des terres qui restoient à conquerir au couchant du Jourdain, ils y renonçoient & ne prétendoient pas y avoir la moindre part.

Moïse aiant entendu ces raisons, en fut satisfait, & leur donna en partage le païs qu'ils demandoient. Ruben eut le païs où avoit regné Sehon, entre les torrens de Jazer au nord, & d'Arnon au midi, les monts de Galaad à l'Orient, & le Jourdain au couchant. Gad eut le païs qui étoit au septentrion de celui que nous venons de décrire, jusqu'au torrent de Jaboc, & la mer de Tiberiade. Or Machir fils de Manassé (*a*), ou plutôt ses descendans, aiant fait irruption dans le païs de Basan & de Galaad, qui est à l'orient du Jourdain & de la mer de Tiberiade, en chasserent les Amorrhéens, & en firent la conquête; c'est pourquoi Moïse le leur donna en héritage. Jaïr un des descendans du même Manassé, fils de Segub, & petit fils d'Esron de la Tribu de Juda, fit aussi quelques conquêtes dans le même païs; ce qui fit donner le nom d'Avoth de Jaïr, aux lieux qu'il occupa dans le païs de Basan. Ce nom d'*Avoth de Jaïr* signifie proprement les cabanes ou les tentes de Jaïr. De cette sorte les terres de delà le Jourdain furent occupées par les Tribus de Ruben & de Gad, & par une partie de celle

(a) *Num.* XXXII. 39. & *seq.*

de Manaſſé. Ceux-ci étoient les plus avancez vers le Septentrion, & vers le Mont-Hermon.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Dieu ordonne qu'on extermine les Cananéens.

Avant que les Iſraëlites paſſaſſent le Jourdain, Dieu chargea Moïſe de leur dire (*a*) de ſa part, de n'avoir aucun commerce ni aucune liaiſon avec les Cananéens; mais de les exterminer ſans pitié, de briſer leurs ſtatuës, de renverſer les monumens érigez en memoire des fauſſes divinitez, de profaner tous les bois, & toutes les hauteurs conſacrées au culte de leurs Dieux; afin de purifier ainſi la terre, que Dieu devoit leur donner en héritage. Que ſi vous négligez ces ordonnances, ajoûta-t-il, les peuples que vous aurez épargnez deviendront des clouds dans vos yeux, & comme des aiguillons dans vos côtez, ils ſeront vos plus dangereux & vos plus redoutables ennemis.

Limites du païs que les Hébreux devoient poſſeder.

Il marqua enſuite (*b*) les limites du païs dont ils alloient ſe mettre en poſſeſſion; du côté du midi ils s'étendoient depuis l'Idumée & la mer morte, juſqu'au bras le plus oriental du Nil; au couchant ils avoient pour borne la mer Mediterranée, depuis l'embouchure du Nil juſques vers l'embouchure de l'Oronte. Au ſeptentrion ils devoient s'étendre depuis la Mediterranée en paſſant par le Mont-Caſius, juſqu'à Emeſe & Sedada ſur l'Oronte; & juſqu'à Henna ou Henan; enfin à l'Orient, ils alloient depuis Reblata en ſuivant le cours du Jourdain, juſqu'à la mer morte. Ce terrain ne comprend que le païs de Canaan pris dans la rigueur.

Mais le Seigneur avoit auſſi abandonné à ſon

(a) *Num.* XXXIII. 52. & *ſeq.* | (b) *Num.* XXXIV.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

peuple ce que les Amorrhéens avoient possedé au delà du Jourdain, & même tout le païs qui s'étendoit depuis l'Euphrate jusqu'au Nil (*a*). Dieu voulut que tout ce païs se partageât par le sort ; eu égard toutefois à la grandeur des Tribus, & au plus ou moins grand nombre de personnes qui les composoient. Ainsi son intention étoit que l'on tirât d'abord le nom de la Tribu, & celui du canton qu'elle devoit posseder, & ensuite que les arpenteurs leur donnassent dans ce canton autant de terrain que leur nombre en pouvoit demander. Moïse par un trait de sa sagesse, & pour prévenir les broüilleries qui pourroient arriver dans le choix de ceux qui partageroient la terre, nomma lui-même ceux qui présideroient à cette distribution ; Eléazar & Josué comme Chefs du peuple, y tenoient le premier rang ; avec eux étoit un Prince désigné de chaque Tribu.

Villes des Prêtres & des Levites. Villes de refuge.

Il ordonna ensuite (*b*) qu'on assignât pour la demeure des Levites quarante-huit villes avec leur fauxbourg, ou plûtôt leur banlieuë, à la distance de mille coudées de la ville. Du nombre de ces quarante-huit villes, il voulut qu'il y en eût six destinées à servir de lieu d'asile à ceux qui auroient, sans y penser, répandu le sang de leur prochain, & qui auroient commis quelques meurtres casuels. Dans le Deuteronome (*c*) Moïse dit aux Israëlites, que quand Dieu auroit étendu leurs limites, ils pourroient ajoûter encore trois villes d'asile, aux six

(a) *Deut.* XI. 24. *Josué* I. 4. &c.
(b) *Num.* XXXV.
(c) *Deut.* XIX. 8.

qu'il leur marque ici. Il y en devoit avoir trois au-delà, & autant au-deçà du Jourdain. Il fixa lui-même celles qui étoient au-delà du Jourdain (*a*), sçavoir Bosor, Ramoth & Golan, laissant à Josué à fixer les trois autres de deçà le Jourdain, lorsqu'il auroit fait la conquête du Païs. Elles servoient aux étrangers habituez dans le païs, comme aux Hébreux naturels. Nous en avons déja parlé ci-devant, en donnant le détail des loix de Moïse.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Le legislateur tolere la vengeance, & le meurtre même : ainsi lorsque le parent du mort rencontre le meurtrier de son frere, il le peut tuer sans forme de procès aussi-tôt qu'il l'aura pris. Si celui qui s'étoit retiré dans une ville de refuge étoit coupable d'homicide volontaire, & que les Juges le trouvassent indigne du droit d'azyle, il étoit mis entre les mains des parens du mort, qui lui ôtoient eux-mêmes la vie ; ils étoient dans ce cas les executeurs publics de la Justice, & il ne leur étoit pas permis, disent les Juifs, de faire grace. Quant au meurtre volontaire, on condamnoit le meurtrier à mort sans misericorde ; il étoit défendu de recevoir de l'argent pour le sauver. Nul n'étoit condamné sur le témoignage d'un seul ; il falloit deux ou trois témoins. Accorder l'impunité aux méchans & aux meurtriers, c'étoit soüiller le païs que le Seigneur avoit donné à son peuple (*b*).

Reglement pour les mariages des filles heritieres dans leurs Tribus.

Le reglement qui avoit été fait à l'occasion des filles de Salphaad (*c*), au sujet de celles qui heri-

(a) *Deut.* IV. 43. 44.
(b) *Num.* XXXV. 33. 34.
(c) *Num.* XXXVII.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

tent au défaut des mâles, enfermant encore quelque difficulté, parce que Dieu n'avoit pas déclaré si elles pourroient prendre des maris hors de leur Tribu, ou si elles seroient obligées de se marier dans leur famille; les principaux de la Tribu de Manassé, d'où étoient ces filles, s'adresserent à Moïse, (a) pour lui representer l'inconvenient qu'il y auroit, si ces filles heritieres épousoient des hommes hors de leur Tribu; que dans cette circonstance les biens passeroient d'une Tribu dans une autre; ce qui pourroit causer une diminution notable de leur heritage. Moïse consulta sur cela le Seigneur, qui répondit que la demande des fils de Manassé étoit raisonnable, & que les filles de Salphaad & les autres, qui comme elles seroient heritieres, ne pourroient se marier hors de leurs Tribus, ni même hors de la famille de leur pere. Car d'ailleurs comme les filles n'héritoient pas dans Israël, lorsqu'elles avoient des freres, elles pouvoient se marier à qui elles vouloient, même hors de leurs Tribus.

CH. XLV. Discours de Moïse aux Israëlites dans les plaines de Moab.

Après tout cela Moïse assembla le peuple (b) le premier jour de l'onziéme mois (c) de l'année sainte, dans le camp des plaines de Moab, & il leur fit un long discours, qui est une récapitulation de ce qui s'étoit passé depuis leur sortie de l'Egypte, jusqu'à leur campement dans les plaines de Moab; où ils allerent après les victoires remportées sur Sehon, & Og, & sur les Madianites. Il n'y a rien dans ce

(a) *Num.* XXXVI.
(b) *Deut.* I. I. & *seq.* jusqu'au ch. V. exclus.
(c) An du monde 2553. au mois de Fevrier.

discours que nous n'aions déja marqué dans l'histoire ; sinon que Moïse demanda instamment au Seigneur (*a*) qu'il lui fit la grace de pouvoir passer le Jourdain, & de voir ce païs heureux qu'il avoit promis aux Patriarches : mais le Seigneur demeurant inflexible dans sa résolution, lui permit seulement de le considerer de dessus le sommet du Mont Phasga, & lui ordonna de ne lui en parler jamais, & de déclarer Josué son successeur dans le gouvernement du peuple. Moïse conclut cette longue harangue par une vive exhortation aux Israëlites, de demeurer fideles au Seigneur, & par les menaces des plus terribles effets de la vengeance de Dieu, s'ils abandonnoient jamais la pratique de sa Loi.

AN. DU M. 2514. Avant J. C. 1486.

CHAP. XLVI. Second discours de Moïse aux Israëlites. Autel bâti sur le Mont Garizim. Benedictions & maledictions prononcées au même endroit.

Dans une autre harangue encore plus longue que la premiere (*b*), il leur rappelle les loix du Décalogue, & les circonstances dans lesquelles ils l'ont reçû. Il leur ordonne d'être fideles à obéïr au Seigneur, à instruire leurs enfans de ces loix, à s'éloigner des peuples Cananéens, & de leur idolâtrie. Il leur promet toutes sortes de bonheur, s'ils observent ces loix ; il les menace des derniers malheurs, s'ils les violent. Il parle des bienfaits qu'ils ont reçus de Dieu, de leur murmure & de leur ingratitude envers lui. Il ordonne que quand ils auront passé le Jourdain (*c*), ils se rendent sur les Monts Hébal & Garizim, près de Sichem ; qu'ils bâtissent sur Garizim un Autel vaste & élevé, composé de pierres brutes, & qui n'aient point été taillées par le fer :

(a) *Deut.* III. 24. 25.
(b) *Deut.* V. 1. & suiv. jusqu'au chap. XXVII. exclusivement.
(c) *Deut.* XI. 24. XXVII. XXVIII.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

que l'on enduise cet Autel de chaux, qu'on y écrive les paroles de l'alliance du Seigneur avec Israël, qu'on y immole des holocaustes & des victimes; que les tribus de Simeon, Levi, Juda, Issachar, Joseph & Benjamin, se tiennent sur la montagne de Garizim; & que celles de Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan & Nephtali se tiennent sur celle d'Hebal; que les Prêtres avec l'Arche étant dans le vallon entre les deux côteaux, prononcent des benedictions pour ceux qui observeront les Loix du Seigneur, à quoi les tribus qui seront sur Garizim répondront *Amen*; & qu'ensuite ils prononcent des maledictions contre ceux qui les violeront, à quoi les tribus qui seront sur Hebal répondront aussi *Amen*.

C'est ce qui s'executa en effet après le passage du Jourdain, comme nous le verrons bien-tôt (*a*). Il ordonne la peine de mort contre les faux Prophetes, & contre ceux qui veulent engager le peuple à l'idolâtrie, & à abandonner le culte du Seigneur. Il exhorte les Hébreux à la charité, à la douceur envers les étrangers & envers leurs freres; il renouvelle les reglemens sur les fêtes, sur les sacrifices, sur les jugemens; il fait défense de planter des bois auprès de l'Autel du Seigneur, de peur de donner lieu à l'idolâtrie; il parle de l'élection d'un Roi & de ses devoirs (*b*).

Il défend la magie, les sortileges & les enchantemens; & assûre son peuple qu'il n'aura pas besoin de recourir à ces moïens superstitieux de connoître l'avenir; parce que Dieu lui suscitera des Prophetes

(a) *Josué* VIII. 33.

(b) *Deut.* XVII. 14. 15. *& seq.*

& des hommes remplis de son esprit, qui lui découvriront tout ce qui lui doit arriver. Il défend de changer les bornes des champs, & ordonne la peine du talion contre les faux témoins. Il donne diverses loix pour les guerres, tant de celles que l'on devoit faire aux Cananéens, que les autres; il regle ce que l'on doit observer dans les sieges des villes.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Il veut, que lorsque l'on trouve dans le païs le corps d'un homme, qui aura été tué sans qu'on connoisse le meurtrier, les anciens & les Juges des lieux voisins se transportent sur les lieux; & qu'aiant examiné quelle est la ville la plus proche, les anciens de cette ville prennent une génisse, qui n'ait point encore porté le joug; & qu'ils la conduisent dans une vallée inculte & raboteuse, qui n'ait été ni labourée ni semée. Là ils couperont le cou à la victime, après quoi les Prêtres du Seigneur, avec les anciens & les Magistrats de la ville la plus voisine, se rendront au lieu où le meurtre a été commis, & levant leurs mains sur la génisse qui a été immolée, ils diront: Nos mains n'ont point répandu ce sang, & nos yeux ne l'ont point vû répandre. Seigneur, soiez favorable à vôtre peuple d'Israël, & ne lui imputez point le sang, qui a été répandu au milieu de son païs. Toute cette céremonie ne tendoit qu'à inspirer aux Israëlites une très grande horreur du meurtre.

Maniere d'expier le païs pour un meurtre, dont l'au eur est inconnu.

Moïse réïtera dans ce discours diverses loix qu'il avoit déja données, & en fit de nouvelles. Mais comme nous en avons parlé ailleurs, nous ne les répeterons pas ici. Il finit en leur souhaitant les benedictions du Seigneur, & en les exhortant à de-

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

meurer constamment attachez à son service, & à l'observation de ses Loix. Il les menace de toutes sortes de malheurs (*a*), s'ils lui manquent de fidelité. Après cela il assembla le peuple (*b*), & leur proposa le dessein qu'il avoit de leur faire renouveller l'alliance qu'ils avoient faite avec le Seigneur à Horeb. Et il leur exposa en détail tous les malheurs, dont Dieu devoit punir ceux qui violeroient son alliance, & tous les biens dont il combleroit ceux qui demeureroient fideles.

Il semble prédire en cet endroit, ce qui arriva en effet à ce peuple toujours indocile dans la suite des générations. Son discours est plûtôt un espece de prophétie, qu'une menace. Il leur promet, que s'ils retournent sincerement à Dieu, après l'avoir offensé, il les recevra, & leur accordera le pardon; & qu'il les ramenera dans leur païs, quand même ils auroient été dispersez jusqu'aux extrémitez du monde. Il ajoûte (*c*): Ce commandement que je vous prescris aujourd'hui, n'est ni au-dessus de vous, ni loin de vous. Il n'est point dans le ciel, ni au-delà des mers, pour que vous puissiez dire: Qui de nous montera au ciel pour nous l'apporter; ou qui passera la mer pour l'aller querir, & pour nous le faire entendre? Il est proche de vous dans vôtre cœur & dans vôtre bouche; en sorte que vous n'avez aucune excuse pour ne le point observer. Considerez que je vous propose aujourd'hui la vie & la mort, le bien & le mal, la bénediction & la malédiction;

(a) *Deut.* XXVIII.
(b) *Deut.* XXIX.
(c) *Deut.* XXX.

c'eſt à vous à choiſir : Si vous vous éloignez de Dieu, & que vôtre cœur ſe livre à l'idolâtrie & à l'impieté, vous ſerez accablez de malheurs : ſi au contraire vous êtes fideles & religieux obſervateurs des loix du Seigneur, vous ſerez comblez de bénedictions. Après cela on jura de nouveau fidelité au Seigneur ; on en dreſſa un acte ; & on a lieu de croire que la choſe ſe paſſa avec toute la ſolemnité convenable, quoique Moïſe ne le marque pas d'une maniere expreſſe.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

CHAP. XLVII. Joſué eſt établi chef du peuple en la place de Moïſe.

Enſuite Moïſe expoſa au peuple l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu d'établir Joſué pour leur chef & leur conducteur (*a*). Il leur déclara que pour lui, la volonté du Seigneur n'étoit pas qu'il paſſât le Jourdain ; ainſi aiant fait venir Joſué, il le préſenta aux Iſraëlites, & l'exhorta à s'armer de force & de courage, & de mettre ſa confiance au Seigneur ; qui devoit lui-même conduire & accompagner ſon peuple, & lui donner la terre de Chanaan en héritage, ainſi qu'il l'avoit promis à leurs peres. Il donna aux Prêtres une copie de l'acte du renouvellement de l'alliance qu'il avoit faite, & ordonna qu'on le mît à côté de l'Arche de l'alliance ; il leur en mit en main encore une autre copie (*b*) ; afin qu'ils la luſſent au peuple dans l'aſſemblée génerale qui ſe devoit tenir au commencement de l'année ſabbatique, à la fête des tabernacles. C'étoit les Prêtres, ſelon quelques-uns, qui faiſoient cette lecture. D'autres croient que le Roi lui-même en étoit

(a) *Deut.* XXXI.
(b) *Deut.* XXXI. *9. 10. 11. 12.* | *25. 26.*

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

chargé. Il y a toute apparence que ce fut cette copie écrite de la main de Moïse, que l'on trouva dans le temple du tems de Josias (*a*).

Alors le Seigneur dit à Moïse : Le tems de vôtre mort s'approche ; faites venir Josué, & présentez-vous tous deux au tabernacle, afin que je vous y donne mes ordres. Lorsqu'ils y furent, la nuée qui étoit le signe de la présence du Seigneur, vint se placer à l'entrée du tabernacle, & le Seigneur dit à Moïse : Vous allez vous reposer avec vos peres, & ce peuple s'abandonnera à l'idolâtrie, & se prostituera aux abominations des Cananéens, dont ils vont occuper le païs. Ma fureur s'allumera contre eux, je les abandonnerai, je leur cacherai mon visage, & ils ne retourneront à moi, que quand ils y seront forcez par les maux qui les accableront. Cependant je détournerai mon visage, & je leur ferai porter longtems le poids de mon indignation, & la peine de leur égarement. C'est pourquoi écrivez ce Cantique que je vais vous dicter, & apprenez-le aux enfans d'Israël, afin qu'ils le chantent, & qu'il serve de témoignage contre eux. En même tems il dit à Josué : Soiez ferme & courageux ; car ce sera vous qui ferez entrer mon peuple dans la terre, que je leur ai promise, & je serai avec vous.

CHAP. XLVIII. Cantique que le Seigneur dicta à Moïse pour l'enseigner aux enfans d'Israël.

Moïse fit donc assembler tout le peuple (*b*), & leur recita le Cantique que le Seigneur lui avoit donné. Le voici tout entier : c'est une des plus excellentes pieces de l'antiquité.

Cieux, écoutez ce que je vas dire : Terre, en-

(a) 4. *Reg.* XXII. 8. | (b) *Deut.* XXXII.

tendez les paroles de ma bouche.

Que mes inſtructions ſoient comme une nuée, qui s'épaiſſit dans l'air ; que mes paroles tombent comme la roſée.

Comme la pluie qui tombe ſur les plantes, comme les gouttes d'eau qui diſtillent ſur l'herbe encore tendre.

Parce que j'invoquerai le nom du Seigneur, célebrez la grandeur de notre Dieu.

Les œuvres de Dieu (de ce rocher inébranlable) ſont parfaites, & toutes ſes voies ſont pleines d'équité.

Il eſt fidele dans ſes promeſſes, éloigné de toute iniquité, rempli de toute juſtice.

Ce peuple s'eſt corrompu ; il eſt déchû de la qualité d'enfans de Dieu.

C'eſt une race pervertie & trompeuſe, qui eſt toute plongée dans ſes ſoüillures.

Eſt-ce ainſi, peuple fol & inſenſé, que vous témoignez votre reconnoiſſance au Seigneur ?

N'eſt-ce pas lui qui eſt vôtre pere, qui vous a choiſi, qui vous a fait, & qui vous a établi ?

Quand le très-Haut a aſſigné à chaque nation ſon héritage, qu'il a partagé les enfans d'Adam, & qu'il a fixé les limites des peuples ;

Alors les enfans d'Iſraël n'étoient qu'une poignée de gens. Et toutefois le Seigneur les a choiſis pour être ſon peuple, Jacob eſt devenu ſon héritage.

Il l'a trouvé dans une terre déſerte, dans un lieu affreux, dans une vaſte ſolitude, il l'a conduit par divers chemins ; il l'a inſtruit, & l'a conſervé comme la prunelle de l'œil.

AN DU M. 2553.
Avant J. C. 1447.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Comme l'Aigle fait son nid, couve ses petits, s'étend sur eux, les prend, & les porte sur ses aîles,

Ainsi le Seigneur a conduit son peuple; il a seul été son conducteur, & nul autre Dieu ne s'est trouvé avec lui.

Il a placé Israël dans une terre élevée, pour y manger les fruits de la campagne, pour succer le miel qui découle de la pierre, & tirer l'huile qui sort des plus durs rochers.

Pour s'y nourrir du beurre des troupeaux, & du lait des brebis; de la graisse des agneaux, des chevreaux & des moutons de Basan; pour y manger la moüelle du froment, & pour y boire le sang du raisin le plus pur.

Israël, ce peuple bien aimé, s'est engraissé, & il a regimbé; il s'est engraissé & rassasié; il est devenu chargé de graisse & d'embonpoint, & il a abandonné Dieu son Créateur; il s'est éloigné de celui qui l'avoit sauvé.

Ils l'ont irrité en adorant des Dieux étrangers, ils l'ont irrité par les abominations qu'ils ont commises.

Au lieu d'offrir leurs sacrifices à Dieu, ils les ont offerts aux démons, à des Dieux qui leur étoient étrangers, à des Dieux nouveaux & inconnus à leurs peres.

Peuple, ingrat tu as abandonné le Dieu qui t'a donné la vie, tu as oublié le Seigneur qui t'a donné l'être.

Le Seigneur l'a vû, & il est entré en colere; parce que ce sont ses propres fils & ses propres filles qui l'ont irrité.

Et il a dit : Je leur cacherai mon visage, & je considererai leur fin malheureuse : car ce peuple est une race corrompuë ; ce sont des enfans bâtards & qui dégenérent.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Ils m'ont voulu comme piquer de jalousie, en adorant des Dieux qui n'étoient point Dieux, & ils m'ont irrité par leurs vanitez sacrileges : Et moi je les piquerai de jalousie en aimant un peuple qui n'est pas un peuple, & je les irriterai en choisissant en leur place une nation insensée & méprisable.

Ma fureur a allumé un feu qui brûlera jusqu'au fond des enfers, elle dévorera la terre avec ses moindres herbes ; elle embrasera les montagnes jusques dans leur fondement.

Je les accablerai de maux, & j'épuiserai contre eux toutes les fléches de mon carquois.

La famine les consumera, & les oiseaux les déchireront par leurs morsures cruelles, (ou suivant une autre traduction : *Ils seront la pâture du charbon*, c'est-à-dire, d'une maladie brûlante, ils seront attaquez *de maladies douloureuses*.)

J'armerai contre eux les dents des bêtes farouches, & la fureur des reptiles venimeux.

L'épée les désolera au-dehors, & la fraieur audedans ; les jeunes hommes périront avec les jeunes filles ; les vieillards avec les enfans qui sont encore à la mammelle.

J'ai dit : Je les disperserai dans tous les coins du monde ; je veux effacer leur mémoire de l'esprit des hommes.

Mais j'ai differé ma vengeance pour ne pas satisfaire la fureur des ennemis de mon peuple ; de peur

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

qu'ils ne s'élevent d'orgueil, & ne disent : Ce n'est point le Seigneur, c'est notre main puissante qui a operé ces merveilles.

Ce peuple, (les nations infideles) n'a point de sens ; il est dépourvû de conseil : Ah ! s'ils avoient de la sagesse : Ah ! s'ils comprenoient ma conduite, & s'ils prévoioient à quoi tout se terminera !

Comment se peut-il faire qu'un homme en batte mille, & que deux en fassent fuir dix mille ? N'est-ce pas à cause que leur Dieu les a vendus, & que le Seigneur les a livrez en proie à leurs ennemis ?

Car nôtre Dieu n'est point comme ces Dieux des idolâtres ; j'en prens pour juges nos ennemis mêmes.

Les vignes de ces peuples infideles, sont des vignes de Sodome, des vignes du terrain de Gomorre : Leurs raisins sont des raisins de fiel, & leurs grapes des grapes d'amertume.

Leur vin est un fiel de dragons, & un venin d'aspics, qui est incurable.

Tout ce que vous avez fait, n'est-il pas en réserve chez moi, & scellé dans mes trésors ?

La vengeance est à moi, & je leur rendrai en son tems ce qu'ils méritent : leurs pieds ne feront que de faux pas ; le jour de leur perte s'approche, & ses momens avancent.

Le Seigneur jugera son peuple, & il vengera ses serviteurs, lorsque leurs mains seront sans force & sans vigueur.

Alors ceux mêmes qui se seront le mieux cachez, & ceux qui se seront sauvez du combat, n'échapperont point à sa vengeance ; ils périront, ils seront détruits.

Et

Et le Seigneur dira : Où sont à présent leurs Dieux en qui ils avoient mis leur confiance ? Ces Dieux dont ils mangeoient la graisse des victimes, & dont ils bûvoient le vin des sacrifices ?

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Qu'ils viennent présentement vous secourir, & qu'ils vous protegent dans l'extrémité où vous êtes ?

Considerez que je suis le seul Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que moi.

C'est moi qui fais mourir, & c'est moi qui fais vivre ; c'est moi qui blesse, & c'est moi qui guéris, & nul ne peut se soustraire à mon souverain pouvoir.

Je leverai ma main au ciel, & je dirai : Par ma vie & par mon éternité.

Si une fois j'éguise l'éclair de mon épée, si j'éxerce la rigueur de mes jugemens.

Je tirerai vengeance de mes ennemis, & je leur rendrai selon leurs œuvres.

J'ennivrerai mes fléches de leur sang, & mon épée se rassasiera de leur chair.

Mes armes seront teintes du sang des morts, & je prendrai captifs les chefs de mes ennemis désarmez & dépoüillez. (Ou, suivant une autre version) ; *Mes fléches seront ennivrées du sang, du sang des morts & des captifs ; & mon épée sera rassasiée de carnage, de la tête nuë & découverte de mes ennemis.*

Nations, loüez le peuple du Seigneur ; parce qu'il vengera le sang de ses serviteurs.

Il tirera vengeance de leurs ennemis, & il sera favorable au païs de son peuple.

Après que Moïse eut ainsi parlé (*a*), il recom-

(a) *Deut.* XXXII. 44. & *seq.*

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

CH. XLIX. Bénedictions que Moïse donne aux Tribus d'Israël.

manda aux Israëlites d'apprendre par cœur ce Cantique, & de recommander à leurs enfans de le conserver dans leur mémoire, afin qu'il leur servît de monument qui les contînt dans leur devoir. Et le même jour Dieu lui ordonna de monter sur la montagne d'Abarim, ou de Nebo; de considerer de là tout le païs qui est au-delà du Jourdain, & après cela de se réünir à ses peres dans le même lieu. Moïse étant donc prêt d'aller rendre son esprit à Dieu, donna sa derniere bénediction à son peuple; en disant: Le Seigneur est venu de Sinaï (*a*), il s'est levé sur nous de Seïr; il a brillé de dessus le mont de Pharan, accompagné d'un million de Saints; il portoit en sa main une loi de feu; il a aimé son peuple; il le garde comme dans sa main. Ceux qui sont à ses pieds comme ses disciples, recevront ses instructions & sa doctrine. La loi que Moïse nous a donnée, sera l'héritage de tout le peuple de Jacob. Dieu sera le Roi d'Israël, & il rassemblera les Princes & toutes les Tribus.

Que Ruben vive, & qu'il ne meure pas; mais qu'il soit en petit nombre.

Voici la bénediction qu'il donna à Juda: Seigneur, écoutez la voix de Juda, & donnez lui parmi son peuple la part, qui lui est destinée. Ses mains combattront pour Israël, & il sera leur protecteur contre ceux qui l'attaqueront.

Il dit à Levi: O Dieu, votre perfection & votre doctrine, (l'Urim & Thumim) ont été données à l'homme que vous vous êtes consacré. Vous

(a) *Deut.* XXXIII. 1. & *seq.*

l'avez éprouvé dans le lieu nommé tentation, & vous l'avez jugé aux eaux de contradiction. Il fait allusion à ce qui se passa à Cadés, lorsque Moïse & Aaron aiant marqué de la défiance à la parole du Seigneur, furent condamnez à mourir sans entrer dans la terre promise. Il continuë : Les Prêtres & les Lévites qui ont dit à leur pere & à leur mere ; Je ne vous connois point ; & à leurs freres : Je ne sais qui vous êtes ; & qui n'ont point épargné leurs propres enfans ; ce sont ceux-là qui ont executé vos paroles, & qui ont gardé votre alliance. Il veut marquer ce que firent les Lévites après l'adoration du veau d'or, en mettant à mort tout ce qu'ils rencontrerent dans le camp ; & ce que fit Phinéés dans l'affaire des Madianites, lorsqu'il tua Zambri & Cosbi d'un seul coup. Il ajoûte : Ce sont ceux-là, Seigneur, qui offriront l'encens dans le tems de vôtre fureur, & qui mettront l'holocauste sur le feu de vôtre autel. Bénissez sa force, ô mon Dieu, & recevez les œuvres de ses mains. Chargez à dos ses ennemis, & que ses adversaires soient abattus sans pouvoir se relever.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Il dit à Benjamin ; Le bien-aimé du Seigneur, demeurera dans son partage avec assûrance : il y habitera soutenu du Seigneur, qui le couvrira tous les jours de sa vie, & qui le mettra à l'abri sous ses aîles.

Il dit aussi à Joseph : Que la terre de Joseph soit remplie des bénedictions du Seigneur, des dons du ciel, de la rosée, & des sources d'eau cachées sous la terre, & des fruits produits par la vertu du soleil & de la lune. Qu'il soit comblé de toutes les pro-

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

ductions des montagnes anciennes & des collines éternelles, en un mot de tous les biens que produisent les campagnes les plus fertiles. Que la bénediction de celui qui a paru dans le buisson (*a*), vienne sur la tête de Joseph, sur la tête de celui qui est le Nazir (*b*), le Chef, l'Intendant de ses freres. (Dans la Cour des Rois d'Orient, le Nazir est un des premiers Officiers de la maison du Prince.) Sa beauté égale celle du premier-né du taureau, ses cornes sont comme celles du Rhinoceros; il jettera en l'air les peuples jusqu'aux extrémitez de la terre, comme le taureau irrité jette en l'air avec ses cornes tout ce qu'il rencontre. Telle sera la valeur des troupes innombrables d'Ephraïm, & les millions d'hommes de Manassé. (Ephraïm & Manassé étoient fils de Joseph.)

Voici la bénediction qu'il donna à Zabulon & à Issachar: Réjoüissez-vous, Zabulon, dans vos voiages de mer, (dans vos navigations;) & vous Issachar, dans vos tentes, dans votre demeure. Les fils d'Issachar appelleront les peuples sur la montagne sainte, & ils immoleront des victimes de justice. Ils succeront, comme le lait, les richesses de la mer, & les trésors cachez dans le sable. Il veut marquer, ou les métaux cachez dans le sable, ou le sable du fleuve de Bélus, dont on faisoit du verre. Les tribus de Zabulon & d'Issachar étoient voisines, fort près de la mer, & le fleuve Bélus étoit dans la tribu de Zabulon.

Il dit à Gad: Béni soit celui qui dilate Gad. Il

(a) Dieu même, ou son Ange qui apparut à Moïse dans le buisson ardent. *Exod.* III. 2. 3.

(b) Voiez Genes. XLIX. 26.

s'est reposé comme un lion, & il a saisi l'épaule & la tête de sa proie. (Moïse par ces paroles veut marquer, ou la valeur de la tribu de Gad, ou la personne de Jephté, dont on parlera dans la suite, & qui étoit de cette tribu.) Il ajoûte : Gad a choisi son partage dans les premieres conquêtes d'Israël, & le législateur lui a assigné sa portion. En effet Moïse donna aux tribus de Ruben & de Gad, les premieres terres que l'on conquit sur les Amorrhéens au-delà du Jourdain. Gad a marché avec les Princes de son peuple, & a observé à l'égard d'Israël les loix du Seigneur, & les ordres lui avoient été donnez. Il veut dire que cette tribu marcha à la tête des autres au passage du Jourdain, & leur aida à faire la conquête du païs de Canaan, ainsi que le Seigneur l'avoit ordonné. Moïse parle de cela comme d'un évenement passé, à la maniere des Prophétes.

Moïse dit à Dan : Dan est comme un jeune lion, qui sort du païs de Basan, & qui va au loin chercher sa proie. Il veut peut-être désigner Samson, qui étoit de cette tribu ; ou il prédit l'expedition des Danites qui allerent surprendre Laïs (*a*), qui étoit à l'autre extrémité du païs.

Voici la bénediction qu'il donna à Nephtali : Nephtali vivra dans l'abondance de tous biens ; il sera comblé des bénedictions du Seigneur ; il possedera la mer & le midi ; c'est-à-dire la mer de Génesareth, qui étoit au midi de son partage.

Il dit à Aser : Qu'Aser soit béni dans sa belle &

(a) *Judic.* XVIII.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

nombreuſe poſterité ; qu'il ſoit agréable à ſes freres, & qu'il lave ſes pieds dans l'huile. Sa chauſſure ſera de fer & d'airain ; (ou ſuivant une autre verſion, vos barres ſeront de fer & d'airain,) & vôtre réputation durera autant que vos jours ; ou vôtre force égalera le nombre de vos jours ; ou bien, les jours de votre vieilleſſe ſeront comme ceux de vôtre jeuneſſe.

CHAP. L. Bénediction ou éloge de tout Iſraël.

Après cela Moïſe ravi en Dieu, commença à faire l'éloge d'Iſraël, & de donner des bénedictions à tout le peuple enſemble. Il n'y a point de Dieu comme celui d'Iſraël, dit-il, vôtre protecteur ; Iſraël eſt celui qui eſt porté ſur les cieux comme ſur ſon char, & les nuës lui ſervent de trône ; ſa demeure eſt au plus haut des cieux, & il fait ſentir ſur la terre les effets de ſon bras éternel. Il fera fuir devant vous vos ennemis, & il leur dira : Soiez réduits en pouſſiere. Iſraël habitera ſeul dans une parfaite aſſûrance dans ſon païs. L'œil de Jacob verra ſa terre pleine de bled & de vin ; & les cieux ſeront obſcurcis par l'abondance de la roſée. Que tu es heureux, ô Iſraël ! qui eſt ſemblable à toi, ô peuple, qui trouves ton ſalut dans le Seigneur ? Il te ſert de bouclier pour te défendre, & d'épée pour te donner une glorieuſe victoire. Tes ennemis s'éleveront contre toi ; mais tu leur mettras le pied ſur la gorge. Ce ſont là les dernieres paroles, & comme le teſtament de Moïſe.

Mort de Moïſe.

Après que Moïſe eut ainſi parlé au peuple, il monta de la plaine de Moab (*a*), où le peuple étoit

(c) *Deut.* XXXIV.

campé, au sommet du mont Nebo ou Phasga, & le Seigneur lui fit voir tout le païs, qui étoit au-delà du Jourdain. Après cela il mourut, selon l'ordre du Seigneur, & le Seigneur l'enterra dans une vallée du païs de Moab, vis-à-vis Phogor, & nul homme jusqu'au jourd'hui n'a connu le lieu où il a été enseveli. Voilà tout ce que l'historien sacré en dit : Il avoit alors six vingts ans (*a*) ; sa vûë n'avoit point baissé, & ses dents n'avoient point été ébranlées. Quelques anciens Peres (*b*) & quelques Juifs (*c*) ont cru que Moïse n'étoit pas mort, mais qu'il étoit monté au ciel, comme Elie tout vivant. Joseph (*d*) dit que le législateur étant allé sur la montagne avec Eléazar & Josué, comme il les embrassoit, & leur disoit le dernier adieu, une nuée l'enveloppa, & l'emporta dans une certaine vallée. Joseph ajoûte : Il écrivit lui-même dans les livres sacrez qu'il étoit mort, de peur que l'on ne s'avisât de dire qu'il étoit allé à Dieu tout vivant. Les Hébreux dans le livre intitulé, l'Assomption de Moïse (*e*), racontent que le dernier moment de la vie de ce grand homme étant arrivé, il pria le Seigneur de ne le point livrer à l'Ange de mort ; le Seigneur écouta sa priere, & vint lui-même avec ses Anges retirer son ame, & ensevelir son corps. Dieu retira son ame par son baiser, & les Anges Michel, Gabriel &

AN DU M. 2553.
Avant J. C. 1447.

(a) An du monde 2553.

(b) *Vide Ambros. l. 1. de Caïn & Abel. c. 2. n. 8. Hilar. in Mat.* XX. *n. 10. Isidor. de vita & morte SS. c. 25. Rupert. in Deut. l. 2. c. 22.*

(c) *Vide Cald. in psal.* LXVIII. *& in Cant. 1. 5. alii.*

(d) *Joseph. antiq. l. 4. c. 9.*

(e) Voiez cet ouvrage publié par M. Gaumin à Paris en 1629.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Zingiel préparerent tout ce qui étoit nécessaire pour sa sépulture.

C'est apparemment de ce livre apocryphe que S. Jude (*a*) avoit tiré une circonstance que nous lisons dans son Epître, qui est que, *saint Michel disputant avec le démon pour le corps de Moïse, cet Archange n'osa le condamner avec execration, mais il se contenta de lui dire : Que le Seigneur te commande.* On croit que satan vouloit avoir le corps de Moïse, & le faire enterrer dans un lieu connu ; afin d'engager les Israëlites à lui rendre des honneurs superstitieux ; & que saint Michel s'y opposoit par un zele digne de sa qualité de chef & de conducteur du peuple de Dieu. Ce qui est certain & avoüé de tout le monde, c'est que jamais on n'a pû sçavoir où étoit le corps de Moïse ; car ceux qui ont prétendu en 1655. avoir trouvé son tombeau (*b*), en racontent l'histoire d'une maniere si mal concertée, qu'il n'est personne qui n'en voie l'absurdité, pour peu qu'il l'examine. On peut voir nôtre dissertation sur la mort & la sépulture de Moïse (*c*).

Moïse mourut, selon les Juifs, le septiéme jour du mois Adar, qui est le douziéme de l'année sainte, Joseph & Usserius placent sa mort au premier jour du même mois, ce qui revient mieux à la chronologie que nous suivons. Le peuple demeura un mois dans le même campement, & fut pendant trente jours dans le deüil pour ce législateur, dont les livres saints font l'éloge en une infinité d'en-

(a) *Judæ* ℣. 9.
(b) *Horvius hist. Eccles. Bartolocci t. 3. pag. 930.*
(c) A la tête des Epîtres canon.

droits

droits. Il ne s'éleva plus après Moïse dans Israël (*a*) de Prophéte semblable à lui, que le Seigneur connût face à face, ni qui operât des miracles comme en avoit operé Moïse dans l'Egypte aux yeux de Pharaon & de tous ses serviteurs, ni qui agît avec autant d'autorité & de pouvoir (*b*), ni enfin qui fît des œuvres aussi grandes & aussi merveilleuses aux yeux de tout Israël. Moïse fut aimé de Dieu & des hommes, dit Jesus, fils de Sirach (*c*); & sa mémoire est en bénediction. Le Seigneur lui a donné une gloire pareille à celle des Saints, & des anciens Patriarches; il l'a rendu grand & redoutable à ses ennemis. Moïse a fait des prodiges, & a sçû arrêter la puissance des Magiciens de Pharaon, qui vouloient imiter ses merveilles. Dieu l'a élevé en honneur devant les Rois; il lui a dicté ses ordonnances devant tout Israël, & lui a fait voir une partie de sa gloire; il lui a accordé les dons de la fidelité & de la douceur; il l'a choisi d'entre tous les hommes pour le servir. Dieu a écouté sa voix, & l'a fait entrer dans la nuée; il lui a confié la loi de vie & de lumiere, pour enseigner son alliance à Jacob, & ses ordonnances à Israël.

An. du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Les Hébreux (*d*) attribuent à Moïse l'invention des lettres de la langue Hébraïque, & de plusieurs autres sciences. Les Samaritains le croient auteur d'un livre de prieres, qui étoit en usage chez leurs

(a) *Deut.* XXXIV. *10. 11. 12.*
(b) *Eccli.* XLV. *1. 2. & seq.*
(c) *Josué* I. *1. & seq.*
(d) *Syncell. ex parva Genesi. Petr. Crinit. De honesta discipl. l. 17. c. 1. Clem. Alex. ex Eupolemo l. 1. Stromat. Isidor. Hisp. l. 1. Orig. c. 3.*

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

ancêtres. On lui donne aussi un livre intitulé (a) ; *La fontaine de la sagesse*, & quelques Pseaumes, comme le quatre-vingt-neuviéme, qui a pour titre : *Oraison de Moïse l'homme de Dieu.* On cite aussi une *Apocalypse de Moïse*, & un livre intitulé, *La petite Génése.* Ces deux derniers sont quelquefois confondus ensemble. Zonare, Syncelle, Cedrene, Glycas, en rapportent plusieurs fragmens, & saint Jerôme (b), qui en cite quelques endroits, fait voir que de son tems, on l'avoit en Hébreu. Les héretiques Séthiens avoient aussi un livre intitulé, le Testament de Moïse, & un autre sous le nom de, Discours mystiques de Moïse. Mais tous ces ouvrages sont presque entierement tombez dans le mépris & dans l'oubli, & ils n'ont jamais été d'aucune autorité dans l'Eglise.

LIVRE TROISIE'ME.

CHAP. I. Josué prend la conduite du peuple.

Au du M. 2553. premier mois de l'année sainte, septiéme de l'année civile, avant J. C. 1447.

LE deüil de Moïse étant achevé, le Seigneur parla à Josué, & lui dit (c) : Moïse mon serviteur est mort ; allez, passez le Jourdain avec tout le peuple qui est sous vôtre conduite, & entrez en possession du païs que je dois leur donner. Tous les lieux où vous mettrez le pied, & dont vous ferez la conquête, seront à vous. Depuis le Liban & l'Euphrate jusqu'à la mer Méditerranée,

(a) *Rab. Schabtai Strimer. mans. 18. & mans. 24.*
(b) *Hieronym. ep. 127. ad Fabiol.*
(c) *Josué* 1. 1. & *seq.*

nul ne pourra vous résister. Je serai avec vous, comme j'ai été avec Moïse ; soiez ferme & courageux, car vous partagerez ce païs par le sort à tout le peuple, ainsi que je l'ai promis à leurs peres. Soiez seulement fidele à accomplir les loix que Moïse mon serviteur vous a prescrites, & ne vous en détournez ni à droit, ni à gauche, afin que vous réüssissiez, & que vous soiez heureux dans toutes vos entreprises.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Josué envoie des Espions à Jéricho.

Alors Josué envoia de Sethim deux Espions à Jéricho (*a*), avec ordre de bien reconnoître le païs & la ville. Ces Espions étant arrivez à Jéricho, prirent leur logement chez une hôteliere nommé Rahab, dont la réputation n'étoit pas sans tache, & dont la profession étoit fort décriée ; enfin la plûpart croient qu'elle exerçoit le métier infâme de courtisanne. On s'apperçut dans la ville de l'arrivée de ces Hébreux ; & le Roi de Jéricho en ayant été informé envoia dire à Rahab de livrer ces hommes, qui étoient entrez chez elle. Aussi-tôt qu'elle oüit du bruit, se doutant de ce que c'étoit, elle dit aux deux Espions de se cacher ; elle alla se présenter à ceux que le Roi avoit envoiez, & leur répondit par la fenêtre ; qu'à la verité il étoit venu chez elle deux inconnus ; mais qu'ils en étoient sortis dans le tems qu'on fermoit les portes de la ville, & qu'elle ne sçavoit quelle route ils avoient pris. Mais, ajoûta-t-elle, si vous les voulez prendre, ils ne sont pas loin, poursuivez-les vîte, & vous les atteindrez. Ces gens s'en retournerent, & se mirent à poursuivre

(a) *Josué* II. 1. 2. 3. & *seq.*

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Rahab aiant reçu les Espions, obtient qu'on la conserve, elle & sa maison.

du côté du Jourdain, ces hommes qu'ils croioient hors de la ville; mais inutilement; puisqu'ils étoient demeurez cachez chez Rahab.

Elle monta aussi-tôt sur la terrasse de sa maison, où les deux Israëlites étoient cachez, & leur dit: Je sai que le Seigneur vous a livré tout ce païs, la terreur de vôtre nom nous a saisi; car tous les habitans de ce païs sont tombez dans le découragement. Nous avons appris la maniere miraculeuse, dont vous avez passé la mer rouge, & ce que vous avez fait aux deux Rois des Amorrhéens, Sehon & Og, que vous avez vaincus, & fait mourir. Ces nouvelles nous ont effraiez; la crainte nous a saisis jusqu'au fond de l'ame: Je reconnois que vôtre Dieu, est le Dieu, qui domine dans le ciel & sur la terre. Jurez-moi donc maintenant par le Seigneur, que vous userez envers la maison de mon pere de la même misericorde, dont j'ai usé à votre égard; & que quand vous aurez pris cette ville, vous me donnerez un signal pour sauver ma famille, & tout ce qui lui appartient, & pour nous garantir de la mort. Ces hommes lui promirent toutes ces choses avec serment, & s'y engagerent au péril de leur vie. Rahab leur dit donc qu'elle alloit les descendre par une corde, car sa maison tenoit aux murs de la ville; elle les avertit de n'aller pas droit au gué du Jourdain, de peur qu'ils ne fussent rencontrez par ceux que le Roi avoit envoiez après eux; mais de se sauver du côté des montagnes, & d'y demeurer cachez pendant trois jours, jusqu'au retour de ceux qui étoient allez les chercher. Ils convinrent avec Rahab, que pendant le siége de Jéricho, elle raf-

ſembleroit dans ſa maiſon toute ſa famille, & qu'elle attacheroit à ſa fenêtre un ruban ou une bande d'écarlate; afin que l'on pût reconnoître ſa maiſon; ils lui promirent qu'on ne toucheroit à rien de tout ce qui ſe trouveroit chez elle, & que toute ſa parenté auroit la vie ſauve.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

CHAP. II. Joſué fait publier que dans trois jours les Iſraëlites paſſeront le Jourdain.

Ils deſcendirent donc par le moïen d'une corde, & aiant été dans les montagnes toute cette nuit, le jour ſuivant & la nuit ſuivante, ils retournerent vers Joſué le troiſiéme jour après leur départ, & lui rapporterent ce qui leur étoit arrivé, la promeſſe qu'ils avoient faite à Rahab, la conſternation où étoient les Cananéens; & qu'aſſûrement tout ce païs étoit à eux, & que le Seigneur le leur avoit livré. Alors Joſué dit aux Princes des tribus (*a*) de paſſer au travers du camp, & de dire à tout le peuple: Faites proviſions de vivres, car dans trois jours vous paſſerez le jourdain, & vous irez prendre poſſeſſion de la terre que le Seigneur vous doit donner. La manne devoit ceſſer de tomber, dès qu'ils ſeroient arrivez au-delà du Jourdain, & qu'ils auroient commencé à manger du pain du païs (*b*). Joſué dit encore aux tribus de Ruben & de Gad, & la demie-tribu de Manaſſé, de ſe ſouvenir de la parole qu'elles avoient donnée à Moïſe, de paſſer le Jourdain en armes à la tête de leurs freres, & de leur aider à faire la conquête du païs de Canaan. Ils répondirent qu'ils étoient prêts d'executer leur promeſſe; que comme ils avoient obéï à Moïſe, ils lui obéïroient auſſi en toutes choſes, & que quiconque ne

(a) *Joſue* 1. 10. 11. & *ſeq.* (b) *Joſué* v. 12.

lui obéïroit pas, seroit puni de mort.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Josué donc décampa de Sethim, & l'armée vint jusques sur le Jourdain, où elle passa la nuit. Le lendemain Josué ordonna au peuple de se sanctifier pour passer le fleuve, c'est-à-dire de se disposer à ce passage comme à une action sainte, en lavant leurs habits, en se conservant purs de toute soüillure légale, & en n'approchant point de leurs femmes. Et le matin du dixiéme jour du premier mois, auquel ils devoient traverser le fleuve, il commanda aux hérauts de passer au travers du camp, & de publier cette ordonnance : » Quand vous verrez l'Arche de » de l'alliance de vôtre Dieu, & les Prêtres qui la » portent, s'avancer vers le Jourdain, décampez » & marchez après eux : qu'il y ait entre vous & » l'Arche une espace de mille coudées, afin que » vous la puissiez voir de loin, & que vous sa» chiez quelle route vous devez suivre ; car le Sei» gneur doit vous ouvrir une route nouvelle, & fai» re des choses merveilleuses au milieu de vous. L'Ar» che de l'alliance du Seigneur marchera devant vous » à travers le Jourdain ; & lorsque les Prêtres, qui » portent l'Arche, auront mis les pieds dans les eaux » du Jourdain, alors les eaux d'en-bas s'écouleront » & laisseront le fleuve à sec, & celles qui viennent » d'en-haut s'arrêteront & demeureront suspenduës » comme en un monceau. Tenez prêts douze hom» mes, un de chaque tribu, afin qu'ils executent » alors ce qu'on leur dira de faire. » Et il dit aux Prêtres : Prenez l'Arche de l'alliance, & marchez devant le peuple ; & lorsque vous serez entrez dans l'eau du Jourdain, arrêtez-vous là. Et le Seigneur

dit à Josué : Je commencerai aujourd'hui à vous glorifier aux yeux des enfans d'Israël ; afin qu'ils sachent que je suis avec vous, comme j'ai été avec Moïse.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Passage miraculeux au Jourdain.

Le peuple sortit donc du camp de Sethim, & suivit les Prêtres qui portoient l'Arche. Lorsque ceux-ci eurent commencé à moüiller leurs pieds dans les eaux du Jourdain, (c'étoit alors le tems de la moisson des orges, où le Jourdain enflé par la fonte des neiges, étoit à pleines rives,) les eaux qui venoient d'en-haut, s'arrêterent, & s'élevant comme une montagne, elles parurent de fort loin, depuis la ville d'Edon, vis-à-vis de Sarthan, au-dessus de Scythopolis, jusqu'à Bethabara, où nous plaçons le passage du Jourdain, dans l'espace d'environ vingt lieuës de France. Mais les eaux d'en-bas s'écoulerent dans la mer morte, & laisserent à sec un espace d'environ cinq ou six lieuës de longueur, pour le passage du peuple. Après que tout le peuple fut passé, Josué commanda aux douze hommes que l'on avoit choisis, d'emporter du milieu du Jourdain, de l'endroit même où les Prêtres s'étoient arrêtez, douze pierres bien solides, chacun la sienne, sur ses épaules ; & de les mettre dans le camp, au lieu où ils devoient dresser leurs tentes ; afin que ces pierres servissent de monument aux enfans d'Israël, & que dans la suite des tems, lorsque leurs enfans leur demanderoient, que veulent dire ces pierres ; ils leur répondissent que c'est un monument de ce qui arriva, lorsque le Seigneur desfécha les eaux du Jourdain, pour leur donner passage. Josué fit mettre aussi douze grosses pierres en monceau au lieu où les

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Prêtres s'étoient arrêtez ; & ces pierres se montroient encore plusieurs siécles après, tant celles qui avoient été mises à la terre de Galgala (*a*), que celles qui étoient dans le lit du Jourdain (*b*). Les Prêtres ne sortirent du lieu où ils étoient entrez, qu'après que tout le peuple fut passé au-delà du fleuve. Ce miracle donna beaucoup d'autorité à Josué, & le peuple commença à avoir pour lui le même respect qu'ils avoient eu pour Moïse. Ceci arriva le dixiéme jour du premier mois nommé Nisan (*c*).

Le peuple étant sorti du Jourdain, alla camper à Galgala, à deux ou trois lieuës du Jourdain, & à une lieuë & demie de Jéricho. Galgala n'étoit alors qu'une campagne, mais dans la suite on y bâtit une ville, ou une bourgade. Les Rois de Canaan (*d*), ayant vû le prodige qui étoit arrivé au passage du Jourdain, tomberent dans un entier découragement. Ils se crurent vaincus, dès qu'ils virent que les Israëlites étoient entrez dans leur païs sans résistance, & qu'ils avoient passé le fleuve, qu'ils regardoient comme leur rempart, dans la saison de l'année où il paroissoit le plus impratiquable.

CHAP. III. Josué ordonne la circoncision à tous ceux qui ne l'avoient pas reçuë dans le désert.

Le jour suivant onziéme de Nisan, Josué, par l'ordre du Seigneur, commanda au peuple de préparer des couteaux de pierre (*e*), pour donner la circoncision à ceux qui ne l'avoient pas reçuë ; car dans le voiage du désert on avoit interrompu l'usage

(a) *Euseb. locis Heb. in Boûnos & in Galgala.*

(b) *Vide Anselm. Remig. Albert. in Matth.* III. 9. *Scholast. c.* 30. *Vide & Joh. Mosch. vitæ Patr.* I. *c.* 11.

(c) *Josué* IV. 19.

(d) *Josué* V. 1.

(e) *Josué* V. 2.

de

de cette céremonie, à cause des fréquens décampemens, & parce que le peuple d'Israël étant seul & éloigné des étrangers, la marque qui les distingue des Gentils ne leur étoit pas si nécessaire. A l'égard des couteaux de pierre, il n'y avoit point d'obligation de s'en servir; mais outre que ces sortes de couteaux étoient alors fort communs dans ce païs, on tient qu'ils sont bien plus propres à donner la circoncision que ceux de fer ou d'airain, parce qu'ils ne causent point d'inflammation (*a*). Josué rétablit donc parmi le peuple la circoncision qui avoit été interrompuë pendant quarante ans, & ce jour-là même, ou le lendemain, tous les mâles, tant vieux que jeunes, furent circoncis; & le Seigneur dit alors à Josué: J'ai aujourd'hui retranché de dessus vous l'opprobre de l'Egypte, c'est-à-dire, la marque honteuse de votre incirconcision, qui vous rendoit semblable aux Egyptiens, & aux autres peuples incirconcis. C'est pourquoi on appella ce lieu *Galgala*, ou le roulement. Comme si l'on disoit: J'ai roulé de dessus vous ce qui vous étoit un sujet d'opprobre.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Troisiéme Pâque depuis la sortie d'Egypte.

Ils demeurerent en ce lieu trois jours, depuis le onze jusqu'au quatorze de Nisan, sans sortir, à cause de la plaie de la circoncision; & le 14. du même mois ils firent la premiere Pâque dans le païs de Canaan; c'est la troisiéme Pâque depuis leur sortie d'Egypte. La premiere se fit en Egypte, le jour même de leur sortie; la seconde au pied du mont Sinaï,

(a) *Vide Plin. l.* xxv. *c. 12. Herodot. l. 2. c. 86. Juvenal. Satyr. 6.* | Voiez les Commentaires sur l'Exode IV. 25. & sur Josué V. 2.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

après l'érection du tabernacle ; la troisiéme est celle-ci. Car pendant les trente-neuf ans de voiage du désert, ils n'avoient point été en état de la célebrer, tant à cause qu'ils n'étoient point circoncis, qu'à cause du dérangement & du mouvement du voiage. La manne aiant alors cessé de tomber, & les provisions qu'ils avoient prises au camp de Sethim, étant consumées, ils commencerent à user de grain nouveau du païs des Cananéens, & à manger des pains sans levain, & des épis grillez au feu ; car cette sorte de nourriture, avec tous les autres où il n'y entre point de levain, est permise pendant les sept jours de la Pâque.

Apparition d'un Ange à Josué.

Josué étant dans la campagne de Jéricho (*a*), il vit un homme qui étoit debout devant lui, & qui tenoit à la main une épée nuë ; Josué alla à lui, & lui dit : êtes-vous des nôtres ou des ennemis ? il lui répondit : Non ; mais je suis le Prince de l'armée du Seigneur, & je viens maintenant à votre secours. Josué se jetta le visage contre terre, & en l'adorant, il dit : Que veut dire mon Seigneur à son serviteur ? L'Ange lui répondit : Otez vos souliers de vos pieds, car le lieu où vous êtes, est saint. Josué obéït, & l'Ange disparut. Plusieurs anciens Peres (*b*) ont cru, que celui qui apparut à Josué, étoit le Verbe de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité.

Cependant la ville de Jéricho demeuroit fermée (*c*), sans que personne osât ni y entrer, ni en

(a) *Josué* V. *13.*
(b) *Clem. Rom. l. 5. Constit. c. 21. Origen. Homil. 6. in Josue. Iren. l. 5. c. 15. Tertull. l. 2. contra Marcion. c. 27. &c.*
(c) *Josué* VI. *1. 2. &c.*

ſortir, dans la crainte où l'on étoit des enfans d'Iſraël. Les peuples de la campagne s'y étoient retirez, ou pour la défendre, ou pour s'y mettre à couvert. Alors le Seigneur dit à Joſué : Je vous ai livré Jéricho & ſon Roi, avec tout ce qu'il y a de gens de guerre dans ſon enceinte. Faites pendant ſix jours, une fois chaque jour, le tour de la ville avec toute l'armée; & qu'au ſeptiéme jour les Prêtres prennent les ſept trompettes, qui ſervent à annoncer le commencement de l'année du Jubilé; qu'ils marchent devant l'Arche, & qu'ils ſonnent de la trompette; & lorſque la trompette commencera à ſonner d'un ſon plus fort & plus long, tout le peuple enſemble élevant ſa voix, jettera un grand cri, & alors les murailles de la ville tomberont juſqu'aux fondemens, & chacun entrera dans la ville par l'endroit qui ſe trouvera devant lui.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

On executa tout ce que Joſué avoit commandé; on fit le tour de Jéricho pendant ſix jours dans un profond ſilence. Le ſeptiéme jour on fit ſix fois le tour auſſi en ſilence (*a*), mais au ſeptiéme tour les trompettes aiant commencé à ſonner, & le peuple aiant jetté un grand cri, les murailles de la ville ſe renverſerent juſqu'aux fondemens, & les Hébreux y entrerent ſans trouver de réſiſtance, chacun vis-à-vis l'endroit où il ſe trouvoit.

CHAP. IV. On fait le tour de la ville de Jéricho. Les murs tombent. Rahab eſt conſervée.

Joſué avoit ordonné que la ville fût entierement dévoüée à l'anathême (*b*), que l'on fit mourir tout ce qui s'y trouveroit aiant vie, que l'on conſumât par les flammes tout ce qui étoit combuſtible, &

(a) *Joſué* VI. 15. (b) *Joſué* VI. 17. 18.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

que l'on réfervât pour le Seigneur tous les métaux, fans qu'il fût permis à perfonne d'en garder la moindre chofe pour lui-même. Il recommanda furtout qu'on obfervât la promeffe qu'on avoit faite à Rahab & à fa famille, & qu'on ne touchât à rien de tout ce qui fe trouveroit dans fa maifon. La ville aiant été prife, on fit paffer au fil de l'épée tous les hommes & tous les animaux fans aucune exception, on mit le feu à la ville, on confuma par les flammes tout ce qui étoit combuftible, & on mit dans le tréfor du Seigneur tous les métaux qui s'y trouverent. Les deux efpions qui connoiffoient la maifon de Rahab, la firent remarquer à l'armée, elle fut confervée avec tous les fiens, & demeura au milieu d'Ifraël ; elle époufa même un des principaux de la Tribu de Juda, nommé Salmon (*a*), d'où fortit la famille de David fi recommandable dans Ifraël, non feulement par la roiauté qu'elle poffeda, mais parce qu'elle étoit la tige d'où devoit fortir le Meffie.

Imprécations de Jofué contre Jéricho.

Alors Jofué fit cette imprécation contre Jéricho : Maudit foit devant le Seigneur l'homme qui relevera & rebâtira la ville de Jéricho ; que fon premier-né meure, lorfqu'il en jettera les fondemens ; & qu'il perde le dernier de fes enfans, lorfqu'il en mettra les portes. Cette imprécation ne fut pas vaine : Un nommé Hiel habitant de Bethel entreprit plufieurs fiécles après, du tems du Roi Achab, de rétablir Jéricho (*b*). ; mais fon fils aîné, nommé Abiran, mourut, lorfqu'il en jetta les fondemens,

(a) *Matth.* I. 4. (b) *3. Reg.* XVI. 34.

& son dernier fils, nommé Segab, mourut, lorsque Hiel y attacha les portes.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Les Hébreux attaquent Haï, & sont repoussez.

En même tems Josué envoia du monde pour reconnoître la ville de Haï, qui étoit assez près de Jéricho, à l'orient de Bethel (a); ceux qui avoient été envoiez, étant de retour, dirent à Josué: Il n'est pas besoin que tout le peuple marche contre cette ville, il suffit d'y envoier deux ou trois mille hommes. Trois mille hommes furent commandez pour aller prendre Haï; mais les ennemis aiant fait une sortie sur eux, ils tuerent trente-six hommes de l'armée des Israëlites, & les poursuivirent au bas de la colline, jusqu'au lieu nommé Sebarim. Alors le cœur des Hébreux fut saisi de fraieur. Josué déchira ses vêtemens, se jetta le visage contre terre devant l'Arche du Seigneur, mit de la poussiere sur sa tête, & demeura ainsi prosterné avec les anciens d'Israël jusqu'au soir; & il dit: Helas, Seigneur, mon Dieu, avez-vous donc voulu faire passer le Jourdain à votre peuple pour le livrer entre les mains de ses ennemis? N'auroit-il pas mieux valu demeurer au-delà du fleuve, que de nous exposer à ce danger? Les Cananéens s'unissant ensemble, viendront tomber sur nous; ils nous envelopperont, & nous extermineront de dessus la terre. Et que ferez-vous pour sauver la gloire de votre grand nom?

CHAP. V.

Acham détourne quelque chose de dépoüilles de Jérico.

Le Seigneur dit à Josué: Levez-vous; pourquoi demeurez-vous contre terre? Israël a péché, & a violé mon alliance. Ils ont pris des dépoüilles de la

(a) *Josué* VII. 1. 2. 3. & *seq.*

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

ville, que j'avois dévoüée à l'anathême, & ils ont caché leur vol parmi leur bagage. Israël ne pourra tenir contre ses ennemis, tandis qu'il sera soüillé de cet anathême ; je ne serai plus avec vous, que vous n'aiez exterminé celui qui est coupable de ce crime. Levez-vous & que le peuple se sanctifie pour demain, afin que je manifeste celui qui a commis cette prévarication. Vous vous assemblerez demain au matin distribuez par tribus ; on tirera au sort, & on passera de la Tribu aux grandes familles, des familles aux maisons, & des maisons à chaque particulier. Et quiconque sera trouvé coupable, sera brûlé avec tout ce qui est à lui, parce qu'il a violé l'alliance du Seigneur, & qu'il a commis un grand mal dans Israël. Le lendemain tout le peuple étant assemblé, on jetta les sorts, & le sort tomba d'abord sur la Tribu de Juda, puis sur la famille de Zaré, ensuite sur la maison de Zabdi, & enfin sur la personne d'Achan.

Josué lui dit : Mon fils, rendez gloire au Dieu d'Israël, confessez votre faute, & déclarez ce que vous avez fait, sans rien cacher. Achan répondit : Il est vrai que j'ai péché contre le Seigneur ; & voici ce que j'ai fait : Aiant vû parmi les dépoüilles un manteau de Sennaar ou de Babylone, deux cens sicles d'argent & une lame d'or, je les ai pris, & je les ai cachez sous la terre au milieu de ma tente. Josué envoia aussi-tôt chercher ce qui étoit caché, on foüilla, on le trouva, & on l'apporta devant l'assemblée. En même tems Josué aiant fait prendre Achan, ses fils & ses filles, ses bestiaux, ses tentes, ses meubles, & tout ce qu'Achan avoit détourné,

le conduisit dans la vallée d'Achor, & lui dit : Puisque vous nous avez troublé Israël ; que le Seigneur vous trouble en ce jour. Il fait allusion au verbe *Achar*, qui a quelque rapport à *Achan*, & qui signifie troubler. En même tems tout Israël le lapida, & l'aiant brûlé avec tout ce qui lui appartenoit, on amassa sur lui un grand monceau de pierres, qui s'y montroit encore longtems après, & ce lieu fut appellé la vallée d'Achor. Ainsi la colere du Seigneur fut détournée de dessus Israël.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Josué marche contre Haï, & prend la ville.

Dieu ordonna ensuite à Josué (*a*) de prendre toute l'armée, & de marcher contre Haï, de prendre le Roi, de le traiter comme il avoit fait celui de Jéricho, mais il déclara qu'il abandonnoit au peuple tout le butin de la ville. Josué envoia la nuit trente mille hommes en embuscade derriere la ville, & le lendemain de grand matin il marcha contre Haï avec tout le reste de l'armée ; le Roi de Haï les aiant vûs, sortit de sa ville avec ses troupes, & donna sur l'armée des Israëlites. Ceux-ci prirent la fuite, comme si la terreur les eût saisis, mais c'étoit un stratagême pour attirer l'ennemi hors de leurs portes. Lorsque Josué les vit tous sortis de Haï, il donna le signal à son embuscade, en levant son bouclier au haut d'une pique, & aussi-tôt ses gens se jetterent dans la ville, qu'ils trouverent sans défense, & y mirent le feu. Ceux de Haï aiant apperçu la fumée qui s'élevoit au ciel, voulurent retourner ; mais ils furent arrêtez par ceux qui avoient mis le feu dans la ville, & qui tomberent sur eux, pen-

(a) *Josué* VIII.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

dant que Josué & les siens tournerent le visage, & commencerent à les poursuivre. Ainsi tous ceux de Haï furent défaits, sans qu'il s'en sauvât un seul; le Roi fut pris & amené à Josué. On entra dans la ville, & on y mit tout à feu & à sang. Il fut tué en cette journée douze mille ennemis, tant hommes que femmes & enfans. Le Roi de Haï fut mis à mort, & attaché à une potence, où il demeura jusqu'au coucher du soleil; après quoi on le détacha, on le jetta à l'entrée de la ville, & on amassa sur lui un grand monceau de pierres. Les Israëlites partagerent entre eux tout le butin qu'on avoit pris dans la ville, ainsi que le Seigneur l'avoit ordonné.

Chap. VI. Josué va sur le mont Garizim, & y érige un Autel.

Alors Josué étant allé avec tout le peuple près de Sichem, sur les monts Hebal & Garizim, y érigea un Autel de pierres brutes, enduites de chaux, écrivit sur l'enduit la loi du Seigneur, fit prononcer par les Prêtres qui étoient placez avec l'Arche d'alliance entre les montagnes d'Hebal & de Garizim, premierement des bénedictions, ausquelles six Tribus placées sur Garizim, répondoient *Amen*, & ensuite des malédictions, ausquelles six autres Tribus placées sur Hebal, répondoient aussi *Amen*, ainsi que le Seigneur l'avoit ordonné (*a*), & que nous l'avons marqué ci-devant (*b*). Josué offrit des holocaustes sur l'Autel, bénit le peuple, lui lut les paroles de bénediction & de malédiction, qui étoient écrites dans le livre de la loi, expliqua toutes choses devant la multitude assemblée, & renouvella l'al-

(a) *Josué* VIII. 30.

(a) *Deut.* XXVII. 4. 5. *&c.*

liance

liance que le Seigneur avoit faite à Sinaï avec Israël.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Les Gabaonites & leurs associez viennent surprendre les Israëlites & faire alliance, avec eux.

Après cela l'armée étant retournée à Galgala, les Gabaonites, ceux de Caphira, de Beroth & de Cariat-iarim, qui demeuroient à huit ou neuf lieuës au-delà vers l'occident, prirent la résolution de venir surprendre les Israëlites, & de faire alliance avec eux (*a*), pour prévenir leur perte entiere, qu'ils jugeoient inévitable, après ce qui s'étoit passé au-delà du Jourdain, à Jéricho & à Haï. Ils prirent donc avec eux de vieux habits, de vieux souliers, de vieilles besaces pour mettre leurs provisions, & de vieux outres pour mettre du vin; ils mirent cela sur leurs ânes, & vinrent dans le camp d'Israël, disant qu'ils étoient d'un païs fort éloigné, & qu'attirez par la réputation des merveilles que le Seigneur avoit faites en leur faveur, ils venoient pour faire alliance avec eux, & pour demander leur amitié. Pour preuve de ce qu'ils avançoient, ils leur montrerent leurs habits & leurs chaussures toutes usées, leur pain tout desséché, & leurs outres recousus & repiecez. Josué & les anciens du peuple ne se défiant point de leur bonne foi, prirent de leur pain, & en mangerent en signe d'amitié & d'union; & sans consulter le Seigneur, leur jurerent amitié, & firent alliance avec eux.

Trois jours après, ils apprirent que ces peuples demeuroient au voisinage, & qu'ils étoient du nombre de ceux que le Seigneur leur devoit livrer; & voici ce qui les fit reconnoître. Les Rois Cananéens

(a) *Josue* IX.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

aiant sçû ce qui s'étoit passé, s'assemblerent, & résolurent d'attaquer les Gabaonites, comme des traîtres à leur patrie, & qui avoient abandonné la cause commune, pour s'allier avec les ennemis de l'Etat. Les Gabaonites pressez du danger, vinrent implorer le secours de Josué, & lui déclarerent la verité qu'ils lui avoient d'abord déguisée. Le peuple murmura contre les Princes, qui s'étoient conduits dans cette affaire avec si peu de circonspection; & Josué fit de grands reproches aux Gabaonites de la maniere, dont ils les avoient surpris. Mais enfin comme Josué & les anciens d'Israël s'étoient engagez par serment à leur conserver la vie, on se contenta de les condamner à couper le bois, & à porter l'eau dans la maison du Seigneur. Et Josué, sans perdre de tems, marcha à leur secours avec un corps de troupes choisies, contre cinq Rois Cananéens qui les attaquoient (*a*), sçavoir Adonisedech Roi de Jerusalem, Ohan Roi d'Hebron, Pharam Roi de Jerimoth, Japhia Roi de Lachis, Dabir Roi d'Eglon; ces cinq Rois assiégeoient Gabaon, & la serroient de près.

Guerre des cinq Rois contre Gabaon.

Josué partit donc de Galgala, & aiant marché toute la nuit, vint tomber sur les ennemis de grand matin, avant qu'ils eussent eu connoissance de sa marche. Le Seigneur leur imprima une terreur panique, & les Israëlites en firent d'abord un grand carnage devant Gabaon; Josué les poursuivit par le chemin de Bethoron, & les mena toujours battant jusqu'à Azeca & Maceda, villes situées au mi-

(a) *Josué* x.

di de Gabaon ; Azeca en est éloignée d'environ quatre lieuës, & Maceda est à huit lieuës de Gabaon. Et comme les Cananéens fuioient devant Israël, le Seigneur fit pleuvoir sur eux une grêle de grosses pierres qui les suivit jusqu'à Azeca. Il périt plus de monde par cette grêle de pierres, qu'il n'en mourut par l'épée des Israëlites. En même tems Josué pria le Seigneur d'allonger la durée du jour, afin qu'il pût se venger de ses ennemis, & que nul des cinq Rois ne lui échapât ; & rempli de foi il dit au soleil : Soleil arrête-toi vis-à-vis de Gabaon ; Lune, n'avance point contre la vallée d'Ajalon : le soleil & la lune s'arrêterent donc l'espace d'un jour entier, & l'on n'a jamais vû un si long jour que celui-là.

An du M. 2553. Avant J. C. 1447.

Josué commande au soleil & à la lune de s'arrêter.

Cependant les cinq Rois Cananéens prirent la fuite, & se sauverent dans une caverne voisine de la ville de Maceda. Josué en aiant été informé, ordonna qu'on roulât de grandes pierres à l'entrée de la caverne, & qu'il y eût du monde pour la garder ; & en même tems il commanda au peuple de continuer à poursuivre l'ennemi. Sur le soir l'armée d'Israël se rassembla autour de Josué à Maceda, & cette victoire si complette & si importante ne coûta pas un homme à Israël. Alors Josué donna ordre qu'on ouvrît la caverne, où les cinq Rois s'étoient sauvez ; & lorsqu'ils furent amenez en sa présence devant tout le peuple, il dit à ceux qui avoient commandé l'armée dans cette journée, de mettre le pied sur la gorge à ces princes, & de s'armer de courage contre les ennemis du Seigneur ; après cela il les tua lui-même, & les fit attacher à cinq po-

AN DU M. 2554. Avant J. C. 1446.

teaux, où ils demeurerent pendus jusqu'à la nuit. Sur le soir il les fit détacher, & ordonna qu'on jettât leurs corps dans la même caverne où ils s'étoient retirez, & qu'on en bouchât l'entrée avec de grosses pierres.

Diverses conquêtes de Josué.

Le même jour il se rendit maître de Maceda, & fit tout passer au fil de l'épée. De là il alla à Lebna, & de Lebna à Lachis; il prit ces villes, extermina leurs habitans, & fit mourir leurs Rois. Lachis ne tint que deux jours: Horam Roi de Gazer, vint pour donner du secours à cette derniere ville; mais Josué le défit, & lui tua toutes ses troupes. De Lachis il s'avança vers Eglon, il l'assiégea, & la prit le même jour; il fit passer au fil de l'épée tout ce qu'il y trouva. Il attaqua ensuite Hebron, ville fameuse de ces cantons, & la traita comme il avoit fait les autres. D'Hebron il passa à Dabir, & aux autres villes des environs, & subjugua tout ce qui est depuis Cadesbarnés, jusqu'à Gaza, tant dans les montagnes, que dans la plaine; & tout le païs depuis Gosen ou Gessen, jusqu'à Gabaon; & ramena ainsi son armée victorieuse à Galgala sans aucune perte.

CHAP. VII. Ligues des Rois de la partie septentrionale de Canaan, contre les Hébreux.

Ces conquêtes de Josué, qui lui avoient acquis toute la partie méridionale du païs de Canaan (a), firent comprendre aux Rois qui étoient dans la partie septentrionale ce qu'ils devoient appréhender, s'il les attaquoit les uns après les autres. Pour prévenir ce malheur, ils résolurent de se liguer plusieurs ensemble, afin d'opprimer les Hébreux par leur grand nombre, ou du moins de leur résister plus aisément. Mais

(a) *Josué* x.

An du M. 2554. Avant J. C. 1446.

cela ne ſervit qu'à hâter leur perte, & à faciliter à Joſué la conquête de leur païs, puiſqu'il gagnoit en un jour & par une ſeule bataille plus de terrain & plus de villes, qu'il n'en auroit pû ſeulement parcourir en pluſieurs jours. Jabin Roi d'Aſor, envoia donc vers tous les Princes qui habitoient le long du Jourdain & de la Méditeranée, & dans les montagnes qui ſont au nord du païs de Canaan, pour les engager dans une ligue offenſive & deffenſive contre les Iſraëlites. Il mit dans ſon parti les Rois de Madon, de Semeron, d'Achſaph, & pluſieurs autres, tant de deçà que de delà du Jourdain; ces Princes réünis formerent une armée prodigieuſe, & auſſi nombreuſe que le ſable de la mer. Ils ſe camperent au eaux de Merom, au pied du Mont-Carmel, dans les défilez qui conduiſent dans la partie ſeptentrionale du païs, croiant qu'en gardant ce paſſage, ils empêcheroient Joſué d'y pénetrer.

Mais le Seigneur dit à Joſué (*a*) : Ne les craignez point; car demain à cette même heure, je vous les livrerai pour être taillez en pieces. Vous couperez le jaret à tous leurs chevaux, & vous réduirez en cendre tous leurs chariots. Joſué encouragé par ces promeſſes, marcha contre les Rois liguez, & les chargea à l'improviſte avec tant de vigueur, qu'il les mit en déroute, & les pourſuivit depuis les eaux de Merom, juſqu'à la grande Sidon, juſqu'aux eaux de Maſerephoth, & juſqu'à Maſpha, vers l'Orient au-delà du Jourdain. On ne vit jamais une victoire plus heureuſe & plus gran-

(a) *Joſué* XI. 6.

An. du M. 2553. Avant J. C. 1447.

de. Josué tailla en pieces tout ce qui tomba entre ses mains ; il fit couper les jarrets aux chevaux, & jetter au feu tous les chariots, suivant l'ordre du Seigneur. Ayant ainsi dissipé & passé au fil de l'épée toute l'armée ennemie, il retourna vers Asor, qui étoit située au midi du lac de Semechon ; il s'en rendit aisément le maître, & tua le Roi qui y commandoit, & qui étoit le principal auteur de cette guerre ; il brûla la ville, & fit passer au fil de l'épée tous les habitans. Il prit en même tems toutes les villes des environs, les saccagea, les réduisit en cendres, & en extermina les habitans. Les Israëlites dans cette expedition remporterent une infinité de riches dépoüilles d'or, d'argent & de bestiaux, qu'ils partagerent entre eux.

Après ces premieres guerres contre les plus puissans Rois du païs, Josué ne demeura pas en repos ; il y avoit encore plusieurs petits Rois qu'il falloit attaquer & dompter. Il n'y eut aucune ville qui se rendit sans combat (*a*) ; Josué les prit toutes de force, & il employa plusieurs années à ces conquêtes. Dieu permit que les cœurs des Cananéens s'endurcissent, & que leurs esprits s'aveuglassent pour ne point voir leur interêt, afin qu'ils fussent entierement exterminez, & qu'on ne leur fît aucune misericorde. Il marcha contre les géans de la race d'Enach, qui demeuroient dans les montagnes, qui sont au midi du païs de Canaan. Il les tua & les défit tous, prit & ruina toutes leurs villes ; il n'y eut que Gaza, Geth & Azoth, où il resta de ces géans. Ainsi Jo-

(a) *Josué* XI. 19.


UNIVERSITARIA


CARTE
DE LA TERRE PROMISE
Echelle
Lieues d'une heure de Chemin ou de 3000 Pas Geometriques
Lieues Communes de France de 2500 Pas Geometriques
Mille Pas Geometriques
Stade de 125 Pas
LA GRANDE MER ou MER MEDITERRANÉE
ARAM ou SYRIE DE DAMAS
AMMONITES
Terre de Hus
Pays de Job
Monts de Seir ou Idumée Ancienne
MADIANITES
IDUMEENS
Monts de Seir
MER SALÉE ou LAC ASPHALTITE
TRIBU DE RUBEN
TRIBU DE GAD
TRIBU DE JUDA
TRIBU DE BENIAMIN
TRIBU DE DAN
TRIBU DE SIMEON
PHILISTINS
TRIBU D'EPHRAIM
TRIBU DE MANASSÉ
TRIBU D'ISSACHAR
TRIBU ZABULON
TRIBU DE NEPHTALI
TRIBU D'ASER
PHENICIENS
LIBAN
DECAPOLE
Lac de Tiberiade ou Mer de Cineret
HAUTE GALILÉE ou GALILÉE DES GENTILS
BASSE GALILÉE
Plaine du Liban
Passage d'Emath
Trachonite
Iturée
Monts de Galaad
JERUSALEM
Jourdain Fl
Vallée de Saron
Plaine de Saron
Tyr
SIDON
Septentrion
Midi
Orient
Occ

ſué conquit toute la terre des Amorrhéens, des Hevéens, des Cananéens, des Hethéens & des autres peuples dont le Seigneur avoit juré la perte; & il ſe rendit maître des montagnes qui ſont au midi de ce païs, de la terre de Geſſen, de la plaine de Sephala vers Gaza, Geth & Raphia, de la contrée occidentale le long de la Méditerranée, des montagnes qui ſont au milieu du païs, vers le lieu où l'on bâtit dans la ſuite Samarie; des environs du Liban & du mont Hermon, & de tout ce qui eſt vers les montagnes de Seïr, juſqu'a Baalgad, à l'extrémité ſeptentrionale du païs. On compte juſqu'à trente-un Rois vaincus & mis à mort (*a*), tant par Moïſe que par Joſué; car dans ce païs, chaque ville avoit ſon Roi abſolu & indépendant de tout autre.

AN. DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

CHAP. VIII. Joſué commence à partager le païs aux enfans d'Iſraël.

Joſué fut environ ſix ans à réduire tous ces ennemis (*b*); il avoit alors cent ans, & le Seigneur lui ordonna de proceder à la diſtribution des terres conquiſes, & de n'attendre pas que tout le païs generalement fût aſſujetti; car il reſtoit encore à conquerir une grande partie de la Gallilée, de la Phénicie, le païs des Philiſtins, le païs de Geſſuri & de Machati, au-delà du Jourdain, & quelques autres cantons éloignez. Ainſi Joſué, le grand Prêtre Eléazar & les Princes des tribus (*c*) s'étant aſſemblez à Galgala avec tout le peuple, on propoſa de faire le partage de tout le païs qui étoit conquis. Alors Caleb fils de Jephoné, de la tribu de Juda, s'approcha, & dit à Joſué: Vous ſavez ce que le Seigneur dit de

(a) *Joſue* XII.
(b) *Joſué* XIII.
(c) *Joſué* XIV.

AN DU M. 2559. Avant J. C. 1441.

vous & de moi à Moïse serviteur de Dieu, lorsque nous étions à Cadesbarnés. J'avois quarante ans, lorsque Moïse m'envoïa de Cadesbarnés pour reconnoître la terre; Je fis mon rapport conforme à la verité, mais mes freres jetterent l'épouvante dans l'esprit du peuple; pour moi je demeurai toujours attaché à mon Dieu. En ce tems-là Moïse me jura, & me dit: La terre, où vous avez mis le pied, sera votre héritage, & celui de vos enfans pour toûjours, parce que vous avez suivi le Seigneur. Il y a quarante cinq ans que je reçus ces promesses; j'ai maintenant quatre-vingt-cinq ans. Je suis aussi fort que j'étois, lorsque je fus envoïé pour considerer le païs, je suis aussi en état de combattre & de marcher, que j'étois alors. Je vous prie donc de me donner la montagne d'Hebron & les environs, comme vous savez que le Seigneur me l'a promise; afin que je travaille à en exterminer les Enaciens, & à m'en rendre le maître avec le secours du Seigneur.

Caleb demande la ville d'Hebron en héritage.

Josué loüa Caleb, & le comblant de bénedictions, lui donna l'héritage que le Seigneur lui avoit assigné; & Caleb, pour en faire la conquête, emploia les armes de toute sa tribu (*a*); ils prirent Hebron, & en exterminerent les géans de la race d'Enach: De là ils allerent à Dabir, autrement nommé Cariath-sepher, laquelle étoit aussi de son partage. Othoniel fils de Cenez, & neveu ou cousin germain de Caleb, la prit, & épousa Axa fille de Caleb. Durant la céremonie du mariage, comme on conduisoit en pompe Axa dans la maison d'Otho-

Othoniel épouse Axa pour récompense de sa valeur.

(a) *Vide Judic. I. 9. & seq. Josué XV. 13. 14. & seq.*

niel,

niel, Axa instruite par son mari, voulut profiter de cette circonstance, pour demander à Caleb son pere, un champ arrosé d'eau, qui étoit fort à sa bienséance, étant près d'un autre champ d'une terre aride, que Caleb avoit donné à sa fille. Axa donc étant montée sur son âne, se mit à soûpirer, & Caleb lui demanda : Qu'avez-vous ? Elle répondit, accordez-moi une grace : Vous m'avez donné une terre exposée au midi & toute aride, donnez-moi encore cette autre qui est arrosée. Caleb lui donna donc le haut & le bas du champ, en sorte qu'elle eut la partie arrosée, aussi-bien que la partie desséchée.

AN DU M. 2553. Avant J. C. 1447.

Partage de la tribu de Juda.

En même tems on donna le partage à la tribu de Juda, & son lot tomba dans la partie méridionale du païs de Canaan, aiant à l'Orient la mer morte, au couchant la Méditerranée, au midi l'Arabie Petrée, & au nord la tribu de Benjamin ; mais dans la suite on reprit sur les terres de cette tribu, du côté de l'Occident, de quoi former les partages de Simeon & de Dan, sans parler du païs des Philistins, dont ils ne purent faire la conquête entierement.

Partage des tribus d'Ephraïm & de Manassé.

On donna ensuite le partage à la tribu de Joseph (*a*), c'est-à-dire, à Ephraïm & à Manassé ; car on sait que Jacob avoit adopté les deux fils de Joseph (*b*), & avoit ordonné qu'ils auroient leur partage séparément, comme deux tribus distinctes. Le Seigneur avoit substitué Manassé à la tribu de Levi (*c*), laquelle ne reçut point de partage dans

(a) *Josué* XVI.
(b) *Genes.* XLVIII. 5.
(c) *Josué* XIV. 4.

AN. DU M. 2559. Avant J.-C. 1441.

les terres d'Iſraël. Et comme la moitié de la tribu de Manaſſé avoit eu ſon partage au-delà du Jourdain, dans le païs de Baſan, au-delà de la mer de Tiberiade; on donna à l'autre moitié de cette tribu ſon partage joignant le nord de la tribu d'Ephraïm: Le lot d'Ephraïm s'étendoit depuis le Jourdain à l'Orient, juſqu'à la Méditerranée au couchant, aiant au midi la tribu de Benjamin & celle de Dan, & au ſeptentrion celle de Manaſſé. Le lot de Manaſſé (*a*) s'étendoit auſſi d'Orient en Occident, depuis le Jourdain juſqu'à la Méditerranée, aiant au midi la tribu d'Ephraïm, & au nord celle d'Iſſachar, & d'une pointe la tribu d'Aſer vers le couchant.

Ephraïm murmure de ſon partage, prétendant qu'il étoit trop petit.

En ce tems-là les Ephraïmites peu contens de leur partage, vinrent ſe plaindre à Joſué, qui étoit de leur tribu, & lui dirent: Pourquoi ne m'avez-vous donné qu'un lot pour héritage, étant comme je ſuis un peuple ſi nombreux, & le Seigneur m'aiant béni & multiplié, comme vous voiez. Joſué leur répondit: Puiſque vous êtes ſi nombreux & ſi puiſſans, montez dans les montagnes des Phereſéens & des Rephaïms, coupez-en les bois & les défrichez, puiſque votre partage ne vous ſuffit pas. Les enfans de Joſeph lui répliquerent: Nous ne pouvons nous étendre, ni dans la plaine, ni dans les montagnes. La plaine eſt un païs défendu par des peuples belliqueux, & qui ont des chariots armez de faux, & les montagnes ſont inacceſſibles; & d'ailleurs elles ne nous ſuffiſent pas, & les peuples qui les occupent ſont puiſſans & redoutables. Joſué

(a) *Joſué* XVII.

ne se rendit point à leurs demandes ; il persista à dire qu'ils allassent dans les forêts & dans les lieux incultes ; qu'ils les défrichassent & les cultivassent, ou qu'enfin réünissant leurs forces, ils se rendissent maîtres des Cananéens, qui habitoient le plat païs. Ce fut apparemment dans ce tems-là (*a*), que les enfans de Joseph mirent les os de leur pere dans le tombeau, qui étoit près de Sichem, suivant la priere que Joseph leur en avoit faite avant sa mort (*b*).

An du M. 2559. Avant J. C. 1441.

Il y avoit déja sept ans que le peuple étoit dans le païs de Canaan (*c*), aiant presque toûjours eu les armes à la main pour réduire les Cananéens : ils n'avoient point encore été en repos, ni en état de fixer le tabernacle du Seigneur, dans un lieu sûr & arrêté ; c'est pourquoi la tribu d'Ephraïm, de laquelle étoit Josué, aiant reçu son partage, Josué jugea à propos d'y mettre le tabernacle du Seigneur. Il choisit la ville de Silo, & aiant assemblé tout le peuple, ils vinrent de Galgala en cette ville, & y dresserent le tabernacle du témoignage ; il y demeura jusqu'au tems de Samuël.

An du M. 2560. Avant J. C. 1440.

CHAP. IX.

Le tabernacle est placé à Silo.

Dans la même assemblée, Josué voiant que le peuple ne témoignoit point assez d'ardeur, pour se mettre en possession de son partage, & pour exterminer les restes des Cananéens qui y étoient encore, leur en fit des reproches, & leur dit de choisir trois hommes de chaque tribu, afin qu'ils fissent le tour du païs qui restoit à partager, qu'ils en examinassent les qualitez, & qu'ils en rapportassent

Nouveau partage du païs de Canaan.

(a) *Josué* XXIV. 32.
(b) *Genes.* L. 24.
(c) *Josué* XVIII.

An. du M. 2560. Avant J. C. 1440.

l'étenduë, afin que l'on en fit le partage, suivant le nombre de ceux qui le devoient posseder. Divisez tout ce qui reste en sept parts, leur dit-il, & après cela venez ici, afin qu'avec le grand Prêtre & les Princes du peuple, nous jettions le sort, & que nous assignions à chaque tribu le lot qu'elle devra avoir. Ces députez étant donc partis, parcoururent tout le païs qui n'étoit pas encore partagé; ils en firent une description géographique qu'ils tracerent sur un ais, ou sur quelque autre chose; ils diviserent le tout en sept lots, & aiant jetté les sorts, le premier lot fut pour la tribu de Benjamin.

Partage de Benjamin.

Son partage a le Jourdain & la pointe de la mer morte à l'orient, la tribu de Juda au midi, celle d'Ephraïm au septentrion, celle de Dan au couchant.

Partage de Simeon.

Le second lot (*a*) fut celui de Simeon; on retrancha, comme nous l'avons déja remarqué, quelques villes & quelque terrain de la tribu de Juda (*b*), pour les donner à Simeon. Cette tribu avoit la tribu de Juda à l'orient, la Méditerranée au couchant, les Philistins au nord, & l'Arabie petrée & l'Egypte au midi.

Partage de Zabulon.

Le troisiéme lot fut celui de Zabulon; il étoit entre les partages de Nephtali à l'orient, d'Aser au couchant, & d'Issachar au midi.

Partage d'Issachar.

Le quatriéme lot fut celui d'Issachar, dont le partage s'étendoit de l'orient à l'occident, depuis le Jourdain jusqu'à la mer méditeranée à l'endroit du Carmel; il avoit la demie tribu de Manassé au

(a) *Josué* XIX. (b) *Josué* XIX. 9.

midi, & celle de Zabulon au nord.

AN DU M. 2560. Avant J. C. 1440.

Le cinquiéme lot fut celui d'Aser; il s'étendoit dans la Phénicie, aiant la Méditerranée à l'occident, & les tribus de Zabulon & de Nephtali à l'orient.

Partage d'Aser.

Partage de Nephtali.

Le sixiéme partage qui tomba par sort, fut celui de Nephtali; son lot s'étendoit le long du Jourdain, depuis la source de ce fleuve du nord au midi, jusqu'à sa sortie du lac de Génezareth; ainsi il avoit le Jourdain à l'orient, & les tribus de Zabulon & d'Aser au couchant.

Partage de Dan.

Le septiéme lot fut celui de Dan; son partage étoit assez resserré entre les tribus de Juda à l'orient, le païs des Philistins à l'occident, la tribu d'Ephraïm au nord, & celle de Simeon au midi. Comme cette tribu n'étoit pas fort nombreuse, elle ne put se mettre en possession de toutes les terres, qui lui avoient été assignées, & se trouvant trop resserrée dans son partage, elle entreprit d'en aller conquerir ailleurs (*a*); mais cela ne s'executa que sous les Juges (*b*), comme nous le verrons en son lieu (*c*).

Partage de Josué, il demeure à Thamnath.

Après que toutes les tribus eurent ainsi reçu leur partage, selon que le Seigneur l'avoit ordonné, & qu'il fut décidé par le sort, les enfans d'Israël assignerent à Josué leur chef, une ville pour sa demeure au milieu de la tribu d'Ephraïm. Il demanda la ville de Thamnat-Saraa, sur la montagne de Gaas (*d*), & elle lui fut accordée. Il la rebâtit, & y fixa sa demeure, on n'en sait pas bien la situation, mais elle n'étoit pas éloignée de Silo.

(a) *Josué* XIX. 47.
(b) *Judic.* XVIII. 1.
(c) *Judic.* II. 9.
(d) *Josué* XXIV. 30.

An du M. 2560. Avant J.C. 1440.

Villes de refuge.

Alors le Seigneur ordonna à Josué (*a*) & aux enfans d'Israël, de suivre le plan qu'il avoit tracé à Moïse, touchant les six villes de refuge ou d'asyle, en faveur de ceux qui avoient commis quelque homicide involontaire. On désigna donc pour villes de refuge Cadés en Galilée, dans les montagnes de Nephtali, Sichem sur le mont d'Ephraïm, & Cariat-arbé ou Hebron, dans les montagnes de Juda. Au-delà du Jourdain on avoit déja désigné du vivant de Moïse, Bosor dans la tribu de Ruben, Ramot de Galaad dans la tribu de Gad, & Gaulon dans la tribu de Manassé.

On assigna aussi aux Prêtres & aux Levites (*b*) quarante-huit villes, avec leur banlieuë, à la distance de mille coudées. Du nombre de ces quarante-huit villes, furent déja les six villes, dont on vient de parler; on leur en donna encore quarante-deux autres. Mais en leur cédant ces villes, on ne doit pas s'imaginer qu'elles fussent toutes à eux, en sorte que nul autre n'y habitât. Le contraire paroît dans toute l'histoire des Hébreux; seulement ils avoient droit de demeurer dans ces villes, on ne pouvoit leur y refuser leur logement. Ces villes devenoient du domaine du Seigneur, & les tribus à qui elles avoient d'abord été adjugées par le sort, se dépoüilloient en quelque sorte de la proprieté & du domaine qu'elles avoient, pour le transporter aux Prêtres & aux Levites: Ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne pussent occuper ce qui n'étoit pas habité par les Lévites. Il est même probable, que cela ne fut pas fort

(a) *Josué* xxx. | (b) *Josué* xxi.

fidelement executé par les Israëlites, soit à cause que la tribu de Levi n'étoit pas assez nombreuse, pour occuper toutes ces villes, ou parce que les autres tribus se trouvant à l'étroit, & n'aiant pû si-tôt réduire les restes des Cananéens, qui demeuroient dans le païs, se contenterent de recevoir les Prêtres & les Lévites dans ces villes qui leur étoient assignées, mais sans en sortir eux-mêmes.

AN DU M. 2560. Avant J. C. 1440.

Partage des Prêtres & de Lévites.

Levi avoit eu trois fils, Caath, Gerson & Merari. Voici comme on fit le partage à ces trois fils. Les tribus de Juda, de Simeon & de Benjamin séparerent treize villes de leur lot, & le sort les adjugea à la famille d'Aaron, chef de la race sacerdotale, qui étoit de la maison de Caath. Le reste de la maison de Caat, qui étoit composé de simples Lévites, eut pour lot dix villes, fournies par les tribus d'Ephraïm, de Dan, & par la demie tribu de Manassé, qui demeuroit au-deçà du Jourdain.

Les enfans de Gerson eurent treize villes, que le sort leur assigna dans les tribus d'Issachar, d'Aser & de Nephtali, & de la demie tribu de Manassé, qui demeuroit en Basan.

Les enfans de Mérari eurent pour leur lot douze villes, séparées par le sort du partage de Ruben, de Gad & de Zabulon. Tels furent les partages des Prêtres & des Lévites.

CHAP. X.

Retour des tribus de Ruben, de Gad & de Manassé dans leur partage au-delà du Jourdain.

Josué aiant donc ainsi fait la distribution de la terre de Canaan, & le Seigneur aiant accompli les promesses, qu'il avoit faites à son peuple; tout le païs étant en paix, & les tribus étant chacune dans son partage (a), Josué fit venir ceux des tribus de

(a) *Josué* XXII.

An du M. 2560. Avant J. C. 1440.

Ruben, de Gad, & de la demie tribu de Manassé, & il leur dit : Vous avez fait tout ce que Moïse vous avoit ordonné de la part du Seigneur ; vous m'avez aussi obéï en toute chose, & vous n'avez point abandonné vos freres dans toutes les guerres qu'ils ont soutenuës contre les Cananéens ; puis donc que le Seigneur a donné la paix à vos freres, & que vous avez accompli tout ce que l'on désiroit de vous, vous pouvez vous en retourner dans votre païs, au-delà du Jourdain. La seule chose que je vous recommande à présent, est d'observer les loix & les ordonnances du Seigneur, de l'aimer de tout votre cœur, & de le servir tous les jours de votre vie. Josué les renvoia ainsi, après avoir loüé leur fidelité, & les avoir comblé de bénedictions, & il ajoûta : vous retournerez dans vos maisons chargez de biens & de richesses, avec quantité d'or, d'argent, d'airain, de fer & d'habits de toute sorte : partagez avec vos freres qui sont demeurez au-delà du fleuve, les dépoüilles que vous reportez dans votre païs.

Ils bâtissent un monument sur le Jourdain.

Ainsi les enfans de Ruben, de Gad, & la demie tribu de Manassé, se séparerent d'avec les enfans d'Israël, qui étoient assemblez à Silo, & leur aiant dit adieu, ils prirent le chemin du Jourdain, pour aller dans leurs partages. Lorsqu'ils eurent passé le fleuve, comme ils étoient encore sur ses bords (*a*), ils se mirent à élever un Autel d'une grandeur démesurée, pour servir de monument à leurs enfans

(a) Voiez Joseph antiq. l. 5. c. 1. & le Comment. sur Josué XXII. 10. 11.

&

& à toute la posterité, de leur union & de leur parenté avec leurs freres qui étoient au-delà du fleuve. Ceux-ci ayant appris que ceux de Ruben & de Gad avoient bâti ce monument, crurent qu'ils l'avoient fait à mauvais dessein, & qu'ils l'avoient consacré à quelque fausse divinité. Ainsi les enfans d'Israël s'assemblerent à Silo auprès du Tabernacle de l'alliance, dans la résolution de leur déclarer la guerre, & de les combattre, si la chose étoit comme ils se l'étoient imaginé. Pour s'en informer, ils députerent vers eux au païs de Galaad Phinées, fils du Grand-Prêtre Eléazar, & avec lui dix des principaux d'Israël, pour leur dire : D'où vient que vous violez ainsi la Loi du Seigneur ? Pourquoi avez-vous abandonné le Dieu de nos peres, en dressant cet Autel sacrilege ? N'est-ce pas assez que vous ayez peché dans l'adoration de Béelphegor, & que la tache de ce crime ne soit pas encore effacée de dessus nous, quoiqu'il en ait coûté la vie à tant de personnes ? Aujourd'hui vous abandonnez le Seigneur, & demain sa colere éclatera sur tout Israël. Que si vous croyez que la terre qui vous a été donnée en partage, soit impure, passez à celle où est le Tabernacle du Seigneur, demeurez parmi nous, & ne vous séparez point du Seigneur en bâtissant un Autel contre l'Autel du Seigneur. Lorsqu'Achan, fils de Zaré, viola le commandement du Seigneur, la vengeance de son crime ne retomba-t-elle pas sur tout Israël ? Et cependant ce n'étoit qu'un seul homme : Que ne devons-nous donc pas craindre, puisqu'une si grande partie du peuple du Seigneur est tombée dans cette prévarication ?

AN DU M. 2560. Avant J. C. 1440.

Mais les enfans de Ruben & de Gad, & la demi-

An du M. 2560.
Avant J. C. 1440.

Tribu de Manassé répondirent aux députez des autres Tribus : Le Dieu des Dieux, le Seigneur sait nôtre intention ; il la sait le Dieu, le Seigneur, le Tout-puissant, & tout Israël en sera informé. Si nous avons fait cet Autel dans un esprit de désobéïssance & de révolte, que le Seigneur s'éloigne de nous, & nous punisse dans ce moment ; si nous l'avons fait dans le dessein d'y offrir des holocaustes & des hosties pacifiques, que le Seigneur en connoisse, & qu'il en juge. Mais la seule intention que nous avons euë en le bâtissant a été que vos enfans pourroient bien un jour dire à nos enfans : Qui a-t-il de commun entre vous & le Seigneur, le Dieu d'Israël ? O enfans de Ruben & de Gad, le Seigneur a mis le fleuve du Jourdain entre vous & nous, comme un mur de séparation, vous n'avez point de part avec le Seigneur ; ce qui pourroit devenir dans la suite un sujet à vos enfans de détourner les nôtres de la crainte du Seigneur. Nous nous sommes donc dit l'un à l'autre : Bâtissons un Autel, non pour y offrir des sacrifices, mais pour servir de monument entre vous & nous, entre vos enfans & les nôtres, que nous ne sommes qu'un même peuple, & que nous n'avons qu'un seul Dieu ; & que si dans le tems à venir vos enfans vouloient dire aux nôtres : Vous n'avez point de part avec le Seigneur ; ils puissent leur montrer cet Autel comme une preuve de nôtre union & de nôtre fraternité. A Dieu ne plaise que nous pensions jamais à abandonner le Seigneur, en bâtissant ici un Autel pour lui offrir des victimes, different de l'Autel qui est dressé devant le Tabernacle de nôtre Dieu.

Phinées & les principaux du peuple ayant oüi ces paroles, en furent très-satisfaits & leur dirent : Nous savons maintenant que le Seigneur est avec vous, puisque vous êtes si éloignez de l'impieté, dont nous vous avions soupçonnez. Ils revinrent à Silo, & rendirent compte à l'assemblée des dispositions, où ils avoient trouvé leurs freres ; & tout le peuple loüa le Seigneur, & ne pensa plus à leur faire la guerre. L'Autel qui avoit été érigé fut appellé, l'Autel du témoignage que le Seigneur est nôtre Dieu.

AN DU M. 3561. Avant J. C. 1439.

CHAPITRE XI.

Josué propose au peuple de renouveller l'alliance avec Dieu.

Josué âgé de cent dix ans, sentant que sa fin approchoit (*a*), fit assembler tout le peuple, avec les Princes & les Chefs des Tribus devant le Seigneur à Silo, & leur exposa ce que le Seigneur avoit déja fait en leur faveur ; il leur promit la continuation de son assistance & de sa protection, contre ce qui restoit de Nations à assujettir, pourvû qu'ils demeurassent fidélement attachez à toutes les Loix qu'ils avoient reçuës de Moïse serviteur de Dieu ; que s'ils abandonnoient le Seigneur, pour s'attacher au culte des divinitez des Cananéens, il les menaça de toutes sortes de disgraces ; ensuite prenant les choses de plus haut, il parla de l'idolatrie de Tharé, pere d'Abraham & de Nachor, de la vocation d'Abraham, de la naissance d'Isaac & de Jacob, de la mission de Moïse & d'Aaron dans l'Egypte, des miracles qu'ils firent alors pour obliger Pharaon de délivrer son peuple ; du passage de la mer rouge, du voyage du désert, de la conquête du païs des Amorrhéens & des Cananéens ; des prodiges arrivez dans cette oc-

(*a*) *Josue* XXIV.

AN DU M. 2561. Avant J. C. 1439.

casion, comme Dieu envoya contre les Cananéens des armées de mouches, qui en obligerent plusieurs d'abandonner leur païs ; il conclut en les exhortant à quitter tous les restes d'idolatrie, qui pouvoient être encore parmi eux, & de servir le Seigneur avec un cœur parfait & sincere.

Il ajoûta : Que si vous croyez qu'il ne soit pas avantageux pour vous de servir le Seigneur, vous êtes aujourd'hui dans la liberté de prendre quel parti il vous plaira : Choisissez entre le Seigneur & les Dieux des Cananéens, entre son culte & le leur, ou entre le Seigneur & les Dieux des Caldéens, que vos peres ont adoré dans la Mesopotamie. Pour moi & pour la maison de mon pere, nous servirons le Seigneur, & nous demeurerons inviolablement attachez à son culte. Le peuple lui répondit : A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur, & que nous servions des Dieux étrangers. Nous reconnoissons que c'est le Seigneur, qui nous a tirez de l'esclavage de l'Egypte, qui nous a conduits & protegez dans le désert, qui nous a donné la victoire contre les Amorrhéens, & qui nous a mis en possession de cette terre si fertile, où coulent des ruisseaux de miel & de lait.

Josué répondit : Vous ne pourrez servir le Seigneur, parce que c'est un Dieu saint, severe & jaloux, qui ne vous pardonnera pas vos crimes & vos infidélitez ; si vous le quittez pour suivre des Dieux étrangers, il se mettra en colere contre vous, & vous exterminera en haine de vôtre ingratitude. Le peuple répliqua : Dieu nous préserve d'un tel malheur, nous sommes résolus de servir nôtre Dieu. Josué

AN DU M. 2561. Avant J. C. 1439.

leur dit : Vous êtes témoins que c'est de vôtre plein gré & avéc une entiere liberté, que vous avez choisi le Seigneur ; ils répondirent : Nous en sommes témoins. Alors Josué jura en son nom & au nom de tout le peuple une alliance éternelle avec le Seigneur. Il exposa à tout Israël les conditions de cette alliance, & en écrivit l'Acte dans le Livre de la Loi du Seigneur. Après quoi il fit rouler une grande pierre sous le chêne qui étoit dans le parvis du Tabernacle, & il dit à tout le peuple : Cette pierre servira de monument de l'alliance, que vous jurez avec le Seigneur ; elle vous convaincra d'infidelité & de mensonge, s'il vous arrive jamais de manquer à vôtre parole.

CHAPITRE XII.

Mort de Josué. Son éloge.

Il congedia ensuite l'assemblée, & peu de tems après il mourut âgé de cent dix ans. On l'enterra dans son champ à Tamnatsaré, & Eusebe (*a*) & S. Jerôme (*b*) témoignent que de leur tems on y montroit encore son tombeau. Voici l'éloge que lui donne l'Auteur de l'Ecclesiastique (*c*). Josué s'est distingué par sa valeur dans la guerre ; il a succedé à Moyse dans la fonction de Prophéte ; il a été grand selon le nom qu'il portoit ; (Jesus signifie le salut de Dieu) il a parfaitement rempli la signification de ce nom, & il a sauvé les élus de Dieu ; il a renversé les ennemis qui s'élevoient contre lui, & a fait la conquête du païs qui devoit être l'héritage d'Israël. Combien s'est-il acquis de gloire, lorsque tenant ses mains élevées, il lançoit son dard contre les Villes,

(*a*) *Euseb. in locis Thaumat.*
(*b*) *Hieronym. in Epitaph. Paulæ.*
(*c*) *Eccli.* XLVI. 2. *& seq.*

An du M. 2561. jusques vers l'an 2591. Avant J. C. 1409.

(ou plutôt, lorsqu'il élevoit en haut son bouclier au bout de sa lance, pour donner à ses gens le signal pour entrer dans la ville de Hai (a)? Où est l'armée, qui ait tenu en sa présence? Car le Seigneur lui amenoit lui-même ses ennemis, pour les vaincre. N'a-t-il pas arrêté le soleil dans sa colere, lorsqu'un jour devint aussi grand que deux? Il invoqua le Très-Haut dans le tems qu'il se vit attaqué par les ennemis de toute part. Et le Tout-puissant l'exauça, & fit tomber sur ses ennemis une grêle de grosses pierres. Il fondit avec impetuosité sur les ennemis, il les tailla en piéces à la descente de la vallée, afin que les Nations comprissent qu'il n'est pas aisé de combattre contre le Seigneur. Enfin Josué a toûjours servi avec un grand zele le Tout-puissant.

Chapitre XIII.

Gouvernement des anciens, qui succederent à Josué.

Après la mort de Josué, les anciens qui avoient vêcu avec lui & avec Moyse, prirent le gouvernement du peuple; c'étoient des personnages très-graves, & qui joignoient une grande piété à beaucoup d'experience & de conduite. Comme ils s'étoient acquis une grande autorité dans la Nation, tandis qu'ils vêcurent & qu'ils gouvernerent, Israël demeura attaché au service du Seigneur; mais aussitôt qu'ils furent morts, on vit regner l'oubli de Dieu & le mépris de ses Loix. Israël fit alliance avec les Cananéens, & après s'être unis avec leurs filles par les liens du mariage, ils imiterent bien-tôt leur idolatrie, & tomberent dans des désordres tout semblables à ceux qui avoient si fort irrité le Seigneur contre ces peuples. Ils vêcurent dans l'anarchie &

(a) *Josue* VIII. 19.

l'indépendance ; & la liberté dont ils joüissoient dégénera bien-tôt en licence (*a*). C'est pour les punir & pour les rappeller à pénitence, que le Seigneur les livra à divers ennemis, ainsi qu'on le verra dans la suite de cette histoire. Mais ils ne tomberent pas tout d'un coup dans l'excès du désordre, leur chûte se fit par degrez.

AN DU M. 2561. jusques vers l'an 2591. Avant J. C. 1409.

Guerre de la Tribu de Juda contre Adonibesech.

Peu de tems après la mort de Josué, les Israëlites résolurent de réduire tout ce qui restoit de Cananéens dans leur partage, & consulterent le Seigneur pour savoir qui commenceroit la guerre. Le Seigneur répondit, que ce seroit Juda ; & que les Cananéens seroient livrez entre ses mains. La Tribu de Juda prit donc les armes, & invita la Tribu de Simeon à se joindre à elle (*b*), s'engageant d'aller à son tour aider Simeon à assujettir les Cananéens, qui étoient dans son lot. Ces deux Tribus attaquerent Adonibesech, Roi de Bezec ; ils le vainquirent & lui tuerent dix mille hommes, le prirent lui-même comme il fuyoit, & le ramenerent dans leur camp. On lui coupa les extrémitez des pieds & des mains, & il dit : J'ai fait couper l'extrémité des pieds & des mains à soixante & dix Rois, qui mangeoient sous ma table les restes de ce qu'on me servoit ; Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Ensuite on l'emmena à Jerusalem, où il mourut. Les enfans de Juda avoient pris cette Ville & y avoient mis le feu ; mais par une miséricorde mal placée, ils firent grace aux Jebuséens qui l'habitoient, & les y laisserent, se contentant de leur imposer un tribut. Mais

(*a*) Voyez *Judic.* II. 8. 9. 10. | (*b*) *Judic.* I. 1. 2. 3. *& seq.*

VERS L'AN 2573. Avant J. C. 1447.

ceux-ci s'y fortifierent & en chasserent enfin ceux de Juda & de Benjamin ; ensorte que du tems de David Jerusalem étoit encore aux Jebuséens.

De-là les enfans de Juda & de Simeon allerent dans le païs des montagnes, qui sont au midi de la terre promise ; ils attaquerent Sephaat, la prirent & firent passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva ; ils changerent son ancien nom, & l'appellerent *Horma*, c'est-à-dire, anathême. Ils prirent aussi sur les Philistins Gaza, Ascalon & Accaron ; mais ils ne purent se rendre maîtres des Villes de la plaine de Sephala, parce que les Cananéens de ce canton avoient grande quantité de chariots armez de faux (a). En ce tems-là les Cinéens descendans de Jetro, se joignirent aux troupes de Juda, & allerent ensemble de la ville des Palmiers, apparemment Engaddi, aux environs d'Arad ; ils prirent cette Ville, & s'habituerent dans ce canton-là, au milieu du lot de Juda.

Benjamin fait quelque conquête, & se rend les Cananéens tributaires.

Les enfans de Benjamin & les autres Tribus firent de leur côté la guerre aux Cananéens avec assez de succès : mais ayant voulu épargner leurs ennemis, en se contentant de les rendre tributaires, au lieu de les exterminer, comme le Seigneur l'avoit ordonné ; ils éprouverent bien-tôt la vérité de ce qui leur avoit été dit par Moyse & par Josué, que ces peuples seroient pour eux un piége, & qu'ils deviendroient leurs plus dangereux adversaires. Benjamin qui auroit pû détruire les Jebuséens & Jerusalem, les y laissa, & voulut y demeurer avec eux. Mais s'é-

(a) *Judic.* I. 16.

cant

tant trouvé plus foible, les Jebuséens l'en chasserent, & y demeurerent seuls & indépendans.

VERS L'AN 2573. Avant J. C. 1447.

Siege de Béthel par la maison de Joseph.

La maison de Joseph marcha contre Béthel; & le Seigneur étoit avec eux; car comme ils assiegeoient cette Ville, ils virent un homme qui en étoit sorti; ils lui promirent la vie, pourvû qu'il leur découvrît un moyen secret d'y entrer, pour s'en rendre maîtres. Cet homme leur montra un endroit par où ils entrerent, & ayant pris la Ville, ils égorgerent tout ce qui s'y trouva, & conserverent cet homme avec toute sa maison. Mais il ne demeura pas à Béthel, il en sortit & alla rétablir la ville de Luza, qui étoit proche de Béthel. Les Tribus de Manassé, de Zabulon, d'Aser & de Nephtali, ne voulurent pas exterminer les habitans des Villes de leur lot, ils aimerent mieux les avoir pour tributaires; mais ils devinrent eux-mêmes bien-tôt assujettis à leurs ennemis.

CHAPITRE XIV.

Les Danites vont se rendre maîtres de Laïs.

La Tribu de Dan (*a*) se trouva tellement resserrée dans son partage par les Amorrhéens, qui en occupoient la plus grande partie, qu'un nombre de Danites fut obligé d'aller chercher ailleurs un lieu pour y habiter (*b*). Ils envoyerent d'abord des hommes pour chercher une Ville dont ils pussent se rendre les maîtres. En passant ils arriverent à la maison de Michas dans les montagnes d'Ephraïm, où ils trouverent un jeune Lévite nommé Jonathan, un des petits-fils de Moyse, par Gersam, qui se mêloit de consulter le Seigneur & de prédire l'avenir. Ils lui

(*a*) *Judic.* I. 34.

(*b*) *Josue* XIX. 47. *Judic.* XVIII. I. *& seq.*

ANNE'E INCERTAINE.

demanderent ſi leur voyage ſeroit heureux, & le Lévite leur ayant fait une réponſe favorable, ils allerent à Laïs ville ſituée au pied du Liban, & près la ſource du Jourdain; & ils remarquerent qu'il ne ſeroit pas mal-aiſé de s'en ſaiſir, parce que la Ville étoit dans une pleine paix, & dans une entiere confiance, ſans ſe défier d'aucune ſurpriſe.

Ils revinrent à Saraa & Eſtoal dans leur Tribu, & rapporterent à ceux qui les avoient envoyez la ſituation de cette Ville, & ce qu'ils y avoient remarqué; auſſi-tôt ſix cens hommes armez ſe mirent en chemin avec leurs familles, & allerent droit à la maiſon de Michas, pour tâcher d'enlever l'Ephod & les figures, avec quoi le jeune Lévite conſultoit le Seigneur, & de l'engager de venir avec eux. Il en fit d'abord quelque difficulté; mais voyant qu'ils avoient déja pris l'Ephod & tout le reſte, & qu'ils lui propoſoient d'être le Prêtre & le Miniſtre de toute leur Tribu, il ſe laiſſa aller, & quitta Michas ſon maître.

Ceux de la maiſon de Michas s'étant enfin apperçus du vol des Danites, & de la fuite du jeune Lévité, coururent après eux avec de grands cris; mais ceux de Dan qui étoient bien armez, & qui avoient fait paſſer devant leurs femmes, leurs enfans & leur bagage, ſe retournerent & dirent à Michas de ne pas avancer, & de ne pas irriter des gens déja en colere, de peur qu'ils ne le tuaſſent & ne pillaſſent ſa maiſon. Ainſi il fut contraint de s'en retourner ſans avoir pû rien gagner. Les ſix cens hommes arriverent enfin à Laïs, & ayant ſurpris la Ville, ils taillerent en piéces tous ceux qu'ils y rencontrerent; ils y mirent le feu, & enſuite la rétablirent & y fi-

xerent leur demeure ; ils changerent le nom de Laïs en celui de Dan, en mémoire de Dan leur pere.

ANNE'E INCERTAINE.

Ephod & Theraphim de Michas dans la ville de Dan.

L'Ephod, les Theraphims & les figures superstitieuses de Michas y demeurerent, & furent pendant un long tems un piege & un sujet de chûte à Israël. Car les peuples du voisinage, au lieu d'aller consulter le Seigneur à Silo, qui étoit loin de là, venoient à Dan, & cette mauvaise coûtume ne put être déracinée d'Israël, qu'à la captivité de Babylone. Il y eut toujours ou des idoles ou des figures superstitieuses à Dan, Jéroboam y mit un de ses veaux d'or, & les descendans de Jonathan y servirent de Prêtres tout le tems que l'Arche fut à Silo, & encore depuis, lorsque Jéroboam Roi d'Israël y établit le culte des veaux d'or ; ce qui dura jusqu'à ce que les Rois d'Assyrie transporterent les dix Tribus audelà de l'Euphrate.

CHAPITRE XV.

Histoire de l'idole de Michas.

Puisque nous avons parlé de cette idole de Michas, & des Theraphims, que l'on consultoit dans sa maison, il est à propos de découvrir l'origine de ce faux culte. Une femme veuve de la Tribu d'Ephraïm (*a*) avoit un nombre d'enfans déja grands ; ayant perdu une somme d'onze sicles, qui font environ dix-neuf livres huit sols de nôtre monnoie, elle fit grand bruit, & profera beaucoup de malédictions contre celui qui lui avoit pris cet argent. Michas un de ses fils, vint lui dire qu'il avoit en main l'argent qu'elle croyoit perdu, & en même-tems il le lui rendit. Cette femme reçut cet argent, combla son fils de toutes sortes de bénédictions, & lui

(*a*) *Judic.* XVII. 27.

ANNE'E INCERTAINE.

déclara qu'elle le vouloit employer à faire un Ephod, ou un ornement ſacerdotal, & une figure jettée en fonte, & que ſon deſſein étoit de dépoſer chez lui cette Ephod, & d'y établir une Chapelle domeſtique.

Elle exécuta en effet ſon deſſein, & Michas reçut de ſa mere l'Ephod & la figure, les plaça dans ſa maiſon, & établit Prêtre un de ſes propres fils; mais dans la ſuite voulant donner encore plus de relief à ce nouvel établiſſement, & ayant trouvé un jeune homme de la race de Lévi, nommé Jonathan, & deſcendant de la race de Moyſe; il l'établit Prêtre en la place de ſon fils, & lui donna des gages pour deſſervir ſa Chapelle. Michas ſe flattoit que le Seigneur le beniroit, puiſqu'il avoit dans ſa maiſon un Prêtre de la race de Lévi, & que le peuple ſuperſtitieux venant conſulter ce Prêtre, qui rendoit les réponſes revêtu d'un Ephod, comme un vrai Prêtre du Seigneur, ne manqueroit point d'apporter des offrandes à ſa Chapelle, ce qui lui produiroit un revenu conſiderable. On ne peut pas dire combien de tems cet Ephod ſubſiſta chez Michas; mais il y a aſſez d'apparence qu'il y ſubſiſta peu; car l'hiſtoire des Danites, auſſi-bien que l'érection de cette Chapelle domeſtique, arriverent durant l'Anarchie qui ſuivit le gouvernement des anciens ſucceſſeurs de Joſué: Or cette Anarchie ne dura qu'environ ſept ans.

CHAPITRE XVI.

Ce fut auſſi durant cet intervale qu'arriva une autre avanture, qui fait voir juſqu'à quel point la corruption étoit montée dans Iſraël (*a*). Un Lévite qui

(*a*) *Judic.* XIX.

ANNE'E INCERTAINE.

Histoire de la femme d'un Lévite déshonorée à Gabaa, & de la guerre qui suivit.

demeuroit dans les montagnes d'Ephraïm, prit une femme dans Bethléem de la Tribu de Juda : Cette femme se broüilla avec lui, & l'ayant quitté, elle s'en retourna chez son pere à Bethléem. Le Lévite voulant se réconcilier avec elle, vint la trouver accompagné d'un serviteur & ayant deux ânes avec lui. Le beaupere & la jeune femme le reçurent fort bien, & ils demeurerent ensemble dans la joye pendant trois jours : le quatriéme jour le Lévite voulant s'en retourner, fut retenu obligeamment par son beaupere ; & le cinquiéme jour il le retint encore jusqu'au déclin du jour ; mais enfin le jeune homme partit avec sa femme & son serviteur. Comme ils étoient vis-à-vis de Jebus, autrement Jerusalem, c'est-à-dire, à deux petites lieuës de Bethléem, la nuit commençoit à prendre la place du jour, & le serviteur lui dit : Entrons dans la ville de Jerusalem, & passons-y la nuit. Le maître répondit qu'il ne vouloit point entrer dans une Ville d'un peuple étranger, mais qu'il iroit jusqu'à Gabaa ou jusqu'à Rama. Ces deux Villes sont environ à deux lieuës de Jerusalem, en allant vers le canton d'Ephraïm.

Etant arrivé à Gabaa, après le coucher du soleil, ils demeurerent sur la place sans que personne leur offrît le couvert, ni les reçût dans sa maison. A la fin il vint un vieillard, qui étoit aussi des montagnes d'Ephraïm, & qui demeuroit comme étranger dans la ville de Gabaa ; ce vieillard revenant des champs & les voyant assis sur la place, s'approcha, demanda au Lévite qui il étoit, & où il alloit. Le Lévite lui apprit le sujet de son voyage, & lui dit qu'il alloit à Silo, à la Maison du Seigneur, & de là dans sa mai-

ANNE'E INCERTAINE.

ſon ; que perſonne n'avoit voulu lui donner le couvert, quoiqu'il eût de la proviſion pour ſes ânes, & du pain & du vin pour lui, pour ſa femme & pour ſon ſerviteur. Le vieillard le conduiſit chez lui, lui donna le couvert, lui fit laver les pieds, & lui ſervit à manger. Comme ils étoient à table, il vint des hommes de la Ville, qui environnerent la maiſon du vieillard, & qui frappant à la porte, lui crierent : Faites ſortir cet homme qui eſt entré chez vous, afin que nous en abuſions. Le vieillard ſortit & leur dit : Gardez-vous, mes freres, gardez-vous bien de faire un ſi grand mal ; j'ai reçu cet homme dans ma maiſon en qualité d'hôte, je vous prie de ne point penſer à cette action. J'ai une fille vierge, & cet homme a ſa femme, je les amenerai vers vous, & vous en uſerez comme il vous plaira ; mais à l'égard de cet homme, je vous prie de ne lui pas faire cet outrage, & de ne pas commettre cette action déteſtable.

Le Lévite voyant qu'ils ne vouloient point ſe rendre aux raiſons du vieillard, leur amena lui-même ſa femme, & l'abandonna à leur brutalité. Après avoir abuſé d'elle toute la nuit, ils la laiſſerent le matin, & cette femme étant venuë à la porte du lieu où étoit ſon mari, elle y tomba morte. Le matin ſon mari voulant partir trouva ſa femme étenduë par terre, & ayant les mains ſur le ſeüil de la porte. Il crut d'abord qu'elle étoit endormie ; mais ayant reconnu qu'elle étoit morte, il la mit ſur ſon âne & s'en alla dans ſa maiſon. Dès qu'il y fut arrivé, il coupa le cadavre de cette femme en douze parties, & en envoya une part à chacune des douze Tribus d'Iſraël, & leur fit dire ce qui lui étoit arrivé. Or la

ville de Gabaa étoit du partage de la Tribu de Benjamin.

ANNE'E INCERTAINE.

Les enfans d'Israël ayant vû cela, s'écrierent tout d'une voix, que jamais rien de pareil n'étoit arrivé dans Israël, & qu'il falloit voir comment on expieroit une action si honteuse & si criante. Ils s'assemblerent donc tous à Maspha (a), sur les confins de Juda & de Benjamin, au midi de Jerusalem. Maspha étoit un lieu d'oraison, & le peuple s'y assembloit assez souvent (b), comme on le verra dans cette histoire. La Tribu de Benjamin ne se trouva pas à l'assemblée, mais il s'y rencontra quatre cens mille hommes de pied des autres Tribus. Le Lévite leur raconta ce qui lui étoit arrivé; & il fut résolu d'une commune voix, de tirer vengeance d'une action si criminelle. On envoya d'abord à la Tribu de Benjamin faire des plaintes de l'attentat de ceux de Gabaa, & les sommer de livrer les coupables, pour en faire un exemple. Mais au lieu de témoigner leur horreur de ce crime, ils se préparerent à défendre Gabaa, & ils mirent sur pied une armée de vingt-cinq mille hommes, sans compter les habitans de Gabaa, qui étoient au nombre de sept cens, qui combattoient également de la main gauche & de la droite, & qui étoient si habiles frondeurs, qu'ils auroient pû atteindre un cheveu, sans que leur pierre s'en éloignât tant soit peu. L'armée d'Israël étoit de quatre cens mille hommes, & l'on résolut de choisir de ce nombre dix hommes sur cent, cent sur mille,

(a) *Judic.* XX.
(b) I. *Reg.* VII. 10. *Jerem.* XL. 41. I. *Maccab.* III. 46.

ANNÉE INCERTAINE.

& mille ſur dix mille, afin qu'ils portaſſent des vivres au reſte de l'armée, qui devoit faire la guerre à Benjamin.

Avant que d'entrer en action, toute l'armée s'aſſembla à la Maiſon de Dieu à Silo, & ils conſulterent le Seigneur, pour ſavoir qui commanderoit l'armée contre Gabaa. Le Seigneur répondit, que Juda ſeroit le Général de l'armée. Ils ne le conſulterent pas s'il falloit faire la guerre à leur frere, la choſe leur paroiſſoit ſi juſte, qu'ils ne croyoient pas avoir beſoin de conſulter le Seigneur ſur cela. Mais l'évenement fit voir, que les voyes & les conſeils de Dieu ſont fort au-deſſus de ceux des hommes. Le lendemain ils marcherent de grand matin contre Gabaa, ceux de Benjamin ſortirent contre eux, leur livrerent la bataille, & leur tuerent vingt-deux mille hommes. Les Iſraëlites conſternez allerent pleurer juſqu'à la nuit devant le Seigneur, dont apparemment on avoit apporté l'Arche dans le camp, & ils le conſulterent en diſant: Devons-nous recommencer à combattre nos freres les enfans de Benjamin? Le Seigneur répondit: Marchez contre eux & leur livrez la bataille. Le lendemain donc ils ſe préſenterent de nouveau devant Gabaa, & ceux de la Ville avec les autres Benjamites ſortirent ſur eux avec tant d'impétuoſité, qu'ils leur tuerent encore dix-huit mille hommes. Dieu vouloit réprimer la vaine confiance, que les Iſraëlites avoient en leurs propres forces, & leur apprendre que la victoire dépend bien moins du nombre & de la valeur des troupes, que du ſecours du Seigneur; & que souvent il nous répond ſuivant nôtre inclination, pour punir

punir nôtre orgüeil & nôtre présomption.

Alors les Israëlites vinrent à la Maison de Dieu, c'est-à-dire, auprès de l'Arche (a), & étant assis, ils pleurerent & jeûnerent devant le Seigneur. Ils offrirent des holocaustes & des hosties pacifiques, & consulterent le Seigneur, par le moyen de Phinées, qui étoit alors Grand-Prêtre, & lui dirent : Devons-nous encore combattre nos freres les enfans de Benjamin, ou demeurer en repos ? Le Seigneur leur répondit : Marchez contr'eux, car demain je les livrerai entre vos mains. Ils partagerent leur armée en trois corps ; l'un fut mis en embuscade derriere la ville de Gabaa, afin de s'y jetter & d'y mettre le feu d'abord que les habitans en seroient sortis ; l'autre composé de dix mille hommes, devoit se présenter devant la Ville avec ordre de lâcher le pied, dès que ceux de Gabaa seroient en présence ; & le troisiéme corps, qui étoit le plus considerable & qui composoit le gros de l'armée, étoit caché à Baal-thamar, & ne devoit paroître, que lorsque les habitans de Gabaa seroient éloignez de leur Ville, & attirez en pleine campagne par les dix mille hommes qui feignoient de prendre la fuite.

La chose réüssit comme le Seigneur l'avoit prédit, & comme les Chefs d'Israël l'avoient projetté. Ceux de Gabaa étant sortis de leur porte avec leur ardeur ordinaire, se mirent à poursuivre les fuyards, sans prendre aucune précaution pour la défense de leur Ville. Les Israëlites qui étoient en embuscade, y entrerent sans résistance & y mirent le feu : alors

(a) *Judic.* xx.

ANNÉE INCERTAINE.

ceux qui avoient fait ſemblant de fuir, voyant la fumée de la Ville, firent volte face, & étant ſoûtenus par le gros de l'armée qui étoit à Baal-thamar, & qui ſe montra en même-tems, ils tomberent ſur les Benjamites & en firent un très-grand carnage. Ceux d'entre eux qui voulurent regagner la Ville, furent arrêtez & taillez en pieces par ceux qui venoient de mettre le feu à Gabaa. Ainſi il y eut en cette rencontre dix-huit mille hommes de Benjamin, qui furent paſſez au fil de l'épée. Comme leur armée étoit diſperſée en divers endroits, on en tua encore cinq mille dans une autre rencontre, & deux mille en un autre endroit; ainſi le nombre des morts de ce jour-là fut de vingt-cinq mille hommes. Ceux qui purent échapper ſe retirerent au nombre de ſix cens hommes ſur le rocher de Remmon, où ils demeurerent pendant quatre mois.

Pendant ce tems les Iſraëlites des autres Tribus entrerent dans Gabaa, & firent paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva avoir vie dans la Ville, depuis les hommes juſqu'aux bêtes, & toutes les Villes & Villages de Benjamin furent traitez de même, & conſumez par le feu (*a*). Or les enfans d'Iſraël s'étoient engagez par ſerment dans leur aſſemblée de Maſpha de ne donner jamais leurs filles en mariage à ceux de Benjamin. Ce ſerment prononcé ſans aſſez de reflexion, & ayant pour objet une choſe illicite, ne devoit pas les retenir; mais la religion du ſerment, & le reſpect qu'ils avoient pour le nom du Seigneur, qui étoit intervenu dans cet engagement, leur cauſoient du ſcrupule. Ils s'aſſem-

(*a*) *Judic.* XXI.

blerent donc en la Maiſon de Dieu à Silo, & ſe tenant aſſis en ſa préſence juſqu'au ſoir, ils éleverent leur voix, & commencerent à pleurer en jettant de grands cris, & en diſant: Seigneur, Dieu d'Iſraël, pourquoi eſt-il arrivé un ſi grand malheur à vôtre peuple, qu'aujourd'hui une des Tribus ſoit retranchée d'entre nous? Le lendemain ayant érigé un Autel, apparemment parce que celui du parvis n'étoit pas ſuffiſant pour toutes les victimes que l'on devoit offrir, ils immolerent des holocauſtes & des hoſties pacifiques, & ils s'informerent s'il y avoit quelqu'un dans Iſraël, qui ne ſe fût pas trouvé avec les autres Tribus à l'aſſemblée de Maſpha, & dont on pût donner les filles en mariage à ceux de Benjamin.

ANNE'E INCERTAINE.

CHAPITRE XVII.

Jabés de Galaad ſaccagée, pour n'avoir pas été à la guerre contre Benjamin.

On trouva que ceux de Jabés de Galaad ne s'étoient point trouvez à Maſpha, & qu'ils n'avoient eu aucune part à la guerre contre Benjamin. On envoya donc contr'eux dix mille hommes, avec ordre de faire paſſer au fil de l'épée tous les habitans de Jabés, même les femmes & les petits enfans, & de réſerver ſeulement les filles. Ils exécuterent ces ordres, & on trouva dans Jabés quatre cens filles vierges. En même-tems on envoya à ceux de Benjamin, qui étoient ſur le rocher de Remmon, pour leur offrir la paix, & pour les inviter à venir à l'aſſemblée de Silo. Ils y vinrent au nombre de ſix cens hommes, & on leur donna les quatre cens filles, qu'on avoit réſervées du ſac de Jabés. Mais comme ce nombre ne leur ſuffiſoit pas, & que l'on avoit mis à mort toutes les femmes & les filles de Benjamin, les Anciens d'Iſraël conſeillerent aux deux cens hommes de Benjamin, qui n'avoient point de femmes, d'en enlever

ANNE'E INCERTAINE.

de celles qui devoient venir à la ſolemnité du Seigneur, qui devoit bien-tôt ſe célebrer à Silo. Les filles, leur dirent-ils, viendront à la fête par troupes, chantant & danſant à l'ordinaire, & vous vous cacherez dans les vignes; & lorſqu'elles ſeront à portée, vous ſortirez des vignes, & chacun de vous ravira celle qu'il rencontrera. Alors vous vous retirerez dans vos demeures; & quand leurs peres & leurs freres viendront ſe plaindre de vous, en vous accuſant de cette violence, nous leur dirons: Ayez compaſſion d'eux; car ils ne les ont point pris comme dans la guerre les victorieux prennent des femmes captives; mais vous ayant prié de leur donner vos filles en mariage, vous les leur avez refuſées; car vous ne pouviez pas les leur donner ſans péché. Ce projet fut exécuté, & ainſi finit la guerre contre la Tribu de Benjamin. Cette Tribu ſe remit bien-tôt après; elle fut toûjours aſſez unie à celle de Juda, & ſe diſtingua fort par ſa valeur. Aod ſecond Juge d'Iſraël & Saül le premier Roi des Hébreux, furent pris de la Tribu de Benjamin.

CHAPITRE XVIII.

Le Seigneur envoye un Prophéte aux Iſraëlites pour leur faire des reproches de leur infidélité.

En ce tems-là il n'y avoit ni Roi, ni Juge, ni Chef général du peuple, chacun ſe conduiſoit à ſa volonté; les Iſraëlites oublierent les ordres du Seigneur, habiterent au milieu des Cananéens; & au lieu de les détruire, ils s'allierent avec eux, & inſenſiblement ſe corrompirent à leur imitation. Ce qu'on vient de voir dans l'hiſtoire des habitans de Gabaa, fait bien voir quelle étoit alors leur corruption. Durant cet intervale le Seigneur envoya aux enfans d'Iſraël un Ange, ou un Prophéte du Seigneur, qui étant venu de Galgala, aſſembla le peu-

ANNE'E INCERTAINE.

ple en un lieu nommé *Bochim*, c'est-à-dire, les Meuriers ou les Pleurans, qui n'étoit pas loin de Jerusalem. Ce Prophéte leur dit de la part de Dieu: Je vous ai tirez de l'Egypte, & je vous ai fait entrer dans la terre que j'avois promise à vos peres avec serment; je me suis engagé de garder à jamais l'alliance que j'avois faite avec vous. J'ai exécuté mes promesses avec une entiere fidélité. Vous vous étiez engagez de vôtre part de me demeurer fidéles, & de n'entrer en aucune alliance avec les peuples de Canaan, de renverser leurs Autels & de briser leurs idoles: mais vous n'avez rien fait de tout cela; vous avez méprisé mes ordonnances, & vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la sorte? C'est pour punir vôtre ingratitude, que je n'ai point voulu exterminer ces peuples vos ennemis, afin que l'indulgence que vous avez euë pour eux & pour leurs faux Dieux, fût pour vous un suje de ruine & de malheur.

Lorsque l'Ange ou le Prophéte du Seigneur eu ainsi parlé, le Israëlites éleverent leurs voix & se mirent à pleurer, ce qui fit donner à ce lieu le nom de Pleurans, ou de *Bochim*. Ils immolerent dans le même lieu, des hosties au Seigneur, & ils s'en retournerent dans leurs maisons. On ignore le tems de cet événement, mais on sait que la pénitence du peuple ne fut ni longue, ni perséverante. On ne vit que très-peu d'effets de leur retour au Seigneur. Ils retomberent bien-tôt dans leurs anciennes habitudes; Dieu pour les punir, les livra entre les mains de Chusan-Rasathaïm, Roi de Mesopotamie (*a*), au-

Premiere Servitude des Israëlites sous Chusan-Rasathaïm.

(*a*) *Judic.* III. 8.

ANNE'E INCERTAINE.

quel ils furent assujettis pendant huit ans (*a*). Ils lui payoient les tributs, & lui rendoient les autres servitudes ausquelles la Loi du vainqueur les obligeoit. Ils reconnurent que leurs péchez étoient la cause de leurs disgraces. Ils crierent vers le Seigneur, & il leur envoya un libérateur, qui fut Othoniel, gendre de Caleb. Il attaqua Chusan & le vainquit; mais l'Ecriture ne nous a point conservé l'histoire de cette guerre, qui ne peut être que fort importante, contre un Prince aussi puissant que Chusan.

Gouvernement d'Othoniel premier Juge d'Israël.

Othoniel fut rempli de l'esprit du Seigneur, & le Seigneur fut avec lui. Il semble par cette maniere de parler, que l'Ecriture ait voulu marquer une vocation extraordinaire & surnaturelle. Il jugea, ou il gouverna Israël, car sous le nom de Juges dans l'intervale, qui s'écoula entre Josué & Saül, on doit entendre des Princes qui gouvernoient le peuple avec une souveraine autorité, temperée par l'Aristocratie, c'est-à-dire, par les principaux de chaque Tribu, dont il prenoit les avis dans les affaires importantes, qui concernoient toute la Nation. Ces Juges ne furent proprement ni électifs, ni successifs, Dieu les suscitoit de tems en tems, & le peuple les reconnoissoit pour Juges, après qu'ils avoient donné des marques du choix que Dieu avoit fait de leurs personnes, par quelqu'action d'éclat, & qui tenoit du miracle.

Le païs fut en paix depuis la victoire remportée par Othoniel sur Chusan-Rasathaïm, jusqu'à la mort d'Othoniel; cette victoire arriva quarante ans

(*a*) Depuis l'an du Monde 3591. jusqu'en 3599.

AN DU M. 2589. Avant J. C. 1401.

après la mort de Josué ; on ne sait pas le tems de la mort d'Othoniel ; mais environ soixante & deux ans après la paix, qu'il avoit procurée à Israël, le peuple étant retombé dans ses anciens péchez, le Seigneur les assujettit à Eglon Roi des Moabites, qui s'étant ligué avec les Rois d'Ammon & d'Amalec, vainquit Israël, se rendit maître de la ville des Palmes, qui est apparemment Engaddi sur la mer morte, & opprima Israël pendant dix-huit ans.

Seconde Servitude sous Eglon Roi de Moab.

Après cela les Israëlites ayant reconnu leur faute, crierent au Seigneur, qui leur suscita Aod, fils de Gera de la Tribu de Benjamin, pour les sauver des mains d'Eglon. Aod étoit ambi-dextre, & très-vaillant. Les enfans d'Israël le chargerent de visiter de leur part le Roi Eglon, & de lui présenter les présens ou les tributs qu'ils lui devoient. Aod se fit faire une dague à deux tranchans de la longueur d'une coudée (*a*), ou d'une spithame, qui étoit de douze pouces, & l'ayant mise sous sa casaque à son côté droit, & s'étant présenté devant Eglon, il lui offrit les presens des enfans d'Israël, & renvoya ceux des Israëlites qui l'accompagnoient.

Gouvernement d'Aod, second Juge d'Israël.

CHAPITRE XIX.

On ne sait pas précisément en quel endroit du païs Eglon étoit, mais il est certain, qu'il étoit au-deçà du Jourdain, & apparemment dans le partage de Benjamin. Aod ayant donc renvoyé ses compagnons, comme il venoit de Galgala, où il y avoit des Idoles, apparemment des Téraphims ou d'autres figures superstitieuses, semblables à celles qui

Eglon Roi des Moabites est tué par Aod.

(*a*) *L'Heb.* נמד ארבו 70. Σπιθαμῆς τὸ μῆκος ἀυλῆς. *Aq. Sym.* Γρόνθȣ παλαιςιαίȣ, *aliàs :* Δρακος τὸ μηκος ἀυλῆς. *Judic.* III. 19.

AN DU M. 2562.
Avant J. C. 1338.

étoient dans la maison de Michas (*a*), & ausquelles on attribuoit des oracles, il dit à Eglon qu'il avoit quelque chose secrette & importante à lui dire. Le Roi ayant fait sortir tout le monde, & ayant ordonné qu'on gardât le silence, fit entrer Aod dans son cabinet, & Aod lui ayant dit qu'il avoit à lui parler de la part des Dieux; ce Prince qui étoit extrêmement gras & replet, se leva de son trône par respect, pour écouter ce qu'Aod vouloit lui dire: en même-tems Aod ayant porté la main gauche à la dague qu'il avoit à son côté droit, la tira & la lui enfonça si avant dans le ventre, que la poignée y entra toute entiere avec le fer, & se trouva enveloppée de la grande quantité de graisse, qui se rejoignit par-dessus. Aod se retira aussi-tôt, & laissa la dague dans la plaie sans la retirer, & sortant par le vestibule, il ferma sur lui les portes de la sale, & les lia, à la maniere des anciens, qui fermoient leurs portes avec certains liens, qui s'attachoient à la barre.

Cependant les serviteurs du Roi étant revenus après la sortie d'Aod, & ayant vû la porte fermée, jugerent que le Prince avoit quelques besoins naturels, pour lesquels il s'étoit retiré dans la garderobbe, & qu'il avoit fait fermer la porte, afin qu'on n'entrât point si-tôt. Mais après avoir attendu longtems, voyant que personne n'ouvroit, ils prirent la clef avec quoi ils délierent les liens, ouvrirent la chambre, & virent avec étonnement leur Seigneur étendu mort sur la place. Pendant qu'ils étoient dans ce trouble, Aod eut le loisir de se sauver, &

(*a*) *Judic.* XVII. 4.

ayant

ayant passé à Galgala, où étoient les figures superstitieuses dont on a parlé, il revint à Seïrath, & sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm pour assembler le peuple : il se vit bien-tôt à la tête d'une nombreuse troupe, qui grossissant de plus en plus, à la nouvelle de la mort d'Eglon, se saisit des guez du Jourdain, par où l'on passe au païs de Moab, & fit main-basse sur tous les Moabites, qui voulurent se sauver & s'en retourner dans leur païs. Il en périt en cette occasion environ dix mille. Ainsi Moab fut humilié sous la main d'Israël, & le païs demeura en paix pendant quatre-vingt ans ; c'est-à-dire, depuis la délivrance procurée par Othoniel en 2599. jusqu'à celle qui fut procurée par Aod en 2679.

AN DU M. 2562. Avant J. C. 1338.

Les servitudes des Israëlites n'étoient pas toûjours générales. Celle des Moabites ne s'étendit gueres qu'au-delà du Jourdain, & sur la Tribu de Benjamin & d'Ephraïm. Après cette servitude, le peuple tomba sous celle des Philistins, laquelle apparemment ne s'étendit que sur les Tribus qui étoient au voisinage de leur païs. Samgar fils d'Anath, dont on ne marque ni le païs, ni la Tribu, délivra ses freres de cet assujettissement, & tua en un jour six cens Philistins, n'étant armé que d'un (a) gros éguillon, dont on se sert en ce païs-là pour piquer les bœufs, & pour nettoyer le soc de la charruë. On s'en sert encore à present dans la Palestine, & on dit que ces sortes d'éguillons ont huit pieds de long, & six pouces de tour au gros bout, qui est armé d'une gros-

Troisiéme Servitude sous les Philistins.

Samgar troisiéme Juge d'Israël.

(a) *Judic.* III. 31.

An du M. 2562. Avant J. C. 1338.

se bêche, forte & massive, & de l'autre d'une pointe de fer (a). Il est croyable qu'il ne se servit de cet instrument, que faute d'autres meilleures armes, les Philistins ayant apparemment interdit aux Israëlites l'usage & la fabrique de toutes sortes d'instrumens de guerre.

Quatriéme Servitude sous Jabin Roi d'Asor.

Les enfans d'Israël après la mort d'Aod commencerent de nouveau à faire le mal aux yeux du Seigneur (b), & le Seigneur les livra entre les mains de Jabin Roi des Cananéens, qui regnoit à Asor, Ville celebre située au midi du lac Semechon. Ce Prince avoit pour Général de ses troupes Sisara, qui demeuroit à Aroseth des Gentils, Ville que nous plaçons à l'extrémité septentrionale du lac Semechon, dans la Galilée des Gentils. Cette captivité dura vingt ans, & Jabin étendit principalement sa dure domination sur les Tribus de deçà le Jourdain, puisque Debora dans son Cantique reproche à ceux de Ruben & de Galaad, de n'être pas venus au secours de leurs freres (c). Ce Prince étoit fort puissant, & il entretenoit neuf cens chariots armez de faux, avec des chevaux & des troupes à proportion.

CHAPITRE XX.

Prophéteſſe Debora quatriéme Juge d'Israël.

Or il y avoit en ce tems-là une Prophéteſſe nommée Debora, femme de Lapidoth, qui jugeoit le peuple, & demeuroit sous un palmier, que l'on avoit appellé de son nom, le palmier de Debora, entre Rama & Béthel sur la montagne d'Ephraïm; & les enfans d'Israël venoient à elle pour juger toutes sortes de differends. Comme elle étoit remplie de

(a) Voyez Maundrel voyage d'Alep pour aller à Jerusalem.

(b) *Judic.* IV.

(c) *Judic.* V. 15. 16. 17.

l'esprit de prophétie, le peuple déferoit volontiers à ses jugemens. Sa Jurisdiction étoit toute libre & toute volontaire de la part du peuple. Car c'est une regle inviolable parmi les Hébreux, que les femmes ne peuvent exercer les fonctions de Juges.

AN DU M. 2719. Avant J C. 1281.

Debora fit donc venir Barac fils d'Abinoëm, qui demeuroit à Cadés, Ville de la Tribu de Nephtali. Et elle lui dit : Le Seigneur le Dieu d'Israël vous ordonne d'assembler dix mille hommes des Tribus de Zabulon & de Nephtali, & de les mener sur le mont Thabor. Le Seigneur vous amenera au pied de la montagne, sur le torrent Cison, Sisara Général de l'armée de Jabin, avec ses troupes & ses chariots, & je vous le livrerai entre les mains. Barac lui répondit : Je n'irai point que vous ne veniez avec moi. Debora lui dit : J'irai, mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée ; parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme. Elle parloit d'elle-même, & de Jahel femme d'Haber le Cinéen, dont on parlera ci-après.

Barac cinquiéme Juge d'Israël fait la guerre à Jabin & délivre Israël.

Debora vint donc à Cadés avec Barac, & ayant formé un corps de dix mille hommes des Tribus de Nephtali & de Zabulon, ils marcherent ensemble vers le mont Thabor, & se camperent avec leurs troupes sur cette montagne. Sisara Général de l'armée de Jabin en ayant eu avis, fit marcher toute son armée, & ses chariots armez de faux, qui étoient au nombre de neuf cens, & se campa au pied du Thabor, sur le torrent de Cison. Il avoit aussi un corps de troupes considerable vers Mageddo & Thanach (*a*),

(*a*) *Judic.* v. 19.

An du M. 2719. Avant J. C. 1281.

sur le défilé qui conduit du païs des Philistins dans la Phénicie.

Alors Debora dit à Barac, que le Seigneur avoit livré Sisara entre ses mains, qu'il descendît sans crainte, & que Dieu lui-même conduisoit son armée. Barac avec ses dix mille hommes, descendit donc du Thabor, & fondit sur l'armée de Sisara avec tant d'impétuosité, qu'il la mit en déroute, & la tailla en pieces. Sisara lui-même prit la fuite, & sautant à bas de son chariot, se sauva seul pour n'être pas reconnu. Ce qui est de plus remarquable dans cette guerre (*a*), c'est que dans tout Israël il n'y avoit point de bonnes armes ; il ne s'y trouvoit ni bouclier, ni lances ; les Cananéens leur en ayant apparemment interdit l'usage. Debora dans son Cantique, dit que le Ciel combattit pour Barac (*b*), ce que l'on explique (*c*), d'une tempête dans laquelle les éclairs, la grêle & la pluie donnant au visage des ennemis, leur déroboient la vûë des Hébreux, & leur engourdissoient les mains, ensorte qu'ils ne firent qu'une très-legere résistance. Il y en eut un grand nombre de renversez & de noyez dans le torrent de Cison, qui se trouva alors extrémement grossi.

Sisara est mis à mort par Jahel femme d'Haber le Cinéen.

Sisara s'étant enfui, comme nous l'avons vû, alla droit à la demeure d'Haber, qui étoit Cinéen de la race de Jetro, & qui habitoit alors sous des tentes dans la vallée de Sennim, près de Cadés. Il étoit en paix avec Jabin, & demeuroit dans le païs, sans en-

(*a*) *Judic.* v. 8.
(*b*) *Judic.* v. 20.
(*c*) *Joseph. antiq. l.* 5. *c.* 6. & *alii.*

An du M. 2719. Avant J. C. 1281.

trer dans les démêlez entre les Cananéens & les Israëlites. Sisara étant donc arrivé à la tente de Jahel épouse de Haber, Jahel sortit de sa tente, le reconnut, & l'invita à entrer. Sisara entra, & Jahel le couvrit d'un manteau pour le cacher. Sisara lui demanda de l'eau, parce qu'il étoit extrêmement alteté. Jahel au lieu d'eau, ouvrit un outre & lui donna à boire du lait dans un vase (*a*), & remit le manteau sur lui. Alors Sisara lui dit de se tenir à la porte, & que si quelqu'un demandoit s'il n'y avoit personne dans sa tente, de répondre qu'il n'y avoit personne. Jahel étant sortie, prit un des grands cloux qui servoient à soûtenir une tente, avec un marteau, & lorsque Sisara fut profondément endormi, elle entra doucement dans la tente, lui appliqua le clou sur la tempe, & le frappant avec son marteau lui en perça le cerveau, & l'enfonça jusqu'à terre. Ainsi ce Général passa dans un moment du sommeil naturel, à celui de la mort.

Quelque tems après Barac arriva poursuivant Sisara, & Jahel étant sortie au-devant de lui, lui dit : Venez, je vais vous montrer celui que vous cherchez. Il entra chez elle, & vit Sisara étendu mort, ayant encore le clou enfoncé dans la tempe. Ainsi se termina cette guerre, qui mit fin à la servitude des Hébreux, & à la domination de Jabin. Tout le païs demeura en paix pendant quarante ans (*b*), qui commencent à la délivrance procurée par Aod, & qui finissent à celle que Barac & Debora procurerent à Israël (*c*). Après cette victoire Debora & Barac chan-

(*a*) *Judic.* v. 25.
(*b*) *Judic.* v 32.
(*c*) Depuis l'an du M. 2679. jusqu'en 2719.

An du M. 2719. Avant J. C. 1281.

terent au Seigneur un Cantique d'actions de graces (*a*), où ils relevent la faveur qu'ils ont reçûë de Dieu ; ils loüent la valeur & l'intrepidité des Tribus de Zabulon & de Nephtali, mais ils font quelques reproches à ceux de Merom de ne les avoir point secourus, & aux Tribus de Ruben & de Gad, qui sont au-delà du Jourdain, de n'avoir point accouru au secours de leurs freres ; ils disent la même chose d'Aser & de Dan ; ils ne parlent point de Juda, ni d'Ephraïm, ni de Benjamin, ni de Simeon, peut-être parce que la domination de Jabin ne s'étendoit point jusqu'à eux.

CHAPITRE XXI.

Cinquiéme Servitude sous les Madianites.

Les enfans d'Israël (*b*) étant de nouveau retombez dans l'infidélité, le Seigneur les livra aux Madianites, qui les opprimerent pendant sept ans (*c*). Ces Madianites sont ceux qui habitent à l'orient de la mer morte, fort différens de ceux qui ont leur demeure sur le bord oriental de la mer rouge. Cette oppression fut telle, que les Israëlites n'ayant pas la liberté de demeurer sûrement dans leurs maisons, & d'y conserver ce qui étoit à eux, furent obligez de se creuser des antres & des cavernes dans les montagnes, & de se fortifier dans les lieux forts d'assiéte, pour retirer leurs femmes & leurs enfans, & pour y ramasser ce qu'ils pouvoient saisir de leurs champs & de leurs vignes, avant que l'ennemi les eût fouragez. Car après que les Israëlites avoient semé & cultivé leurs champs, dès que le tems de la moisson étoient venu, les Madianites, les Amale-

(*a*) *Judic.* v. 1. 2. *&c.*
(*b*) *Judic.* vi.
(*c*) Depuis l'an du M. 2752. jusqu'en 2759.

cites, & les autres peuples d'Orient venoient sur leurs terres, y dressoient leurs tentes, enlevoient tous les grains, & prenoient ou tuoient tous les animaux qui tomboient entre leurs mains; leur multitude étoit infinie, & on ne peut mieux les comparer qu'à une nuée de sauterelles, qui ravagent tout un païs où elles s'abbatent.

AN DU M. 2759.
Avant J. C. 1241.

Prophéte envoyé du Seigneur pour rappeler le peuple de ses égaremens.

Israël accablé de tant de maux, cria au Seigneur, & lui demanda du secours contre ses ennemis. Cela se fit apparemment dans une assemblée de Silo, où le peuple étoit venu à quelque solemnité devant le Seigneur. Alors un Prophéte envoyé de Dieu, leur parla en ces termes: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Je vous ai tirez de l'Egypte, où vous étiez dans le plus dur esclavage; je vous ai délivrez de la main de tous vos ennemis; j'ai chassé les Amorrhéens de ce païs à vôtre arrivée, & je vous ai dit: Je suis le Seigneur vôtre Dieu; ne craignez point les Dieux de ces peuples, ne leur rendez aucun culte, méprisez-les, détruisez-les; mais vous n'avez point voulu écouter ma voix. Le peuple touché de ces discours, demanda pardon au Seigneur, & prit les moyens propres pour appaiser sa colere; car bien-tôt Dieu leur donna des marques de sa protection. L'Ange du Seigneur vint s'asseoir sous une forme visible dans la ville d'Ephra, dans la Tribu de Manassé, au-deçà du Jourdain, sous un chêne qui appartenoit à la famille d'Ezer. Or Joas, qui étoit Chef de cette famille, & le premier de la ville d'Ephra, avoit un fils nommé Gedéon, qui étoit alors occupé à battre & à vanner du froment dans son pressoir en secret, n'osant le faire publiquement &

AN DU M. 2759. Avant J. C. 1241.

CHAPITRE XXII.

Gedéon sixiéme Juge d'Israël. L'Ange du Seigneur l'engage à délivrer son peuple.

à la campagne, comme c'étoit l'usage du païs, à cause des Madianites, qui y faisoient des courses de toutes parts.

L'Ange du Seigneur apparut donc à Gedéon, & lui dit: Le Seigneur est avec vous, ô le plus vaillant de tous les hommes! D'où vient donc, Monseigneur, repliqua Gedéon, que tous ces maux sont tombez sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont à présent ces merveilles qu'il a faites autrefois en faveur de nos peres, en les tirant de l'Egypte, & aujourd'hui il nous livre entre les mains de Madian? Alors l'Ange du Seigneur lui dit: Allez, avec la valeur & le courage dont vous êtes rempli, vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites: sachez que c'est moi qui vous ai envoyé de la part du Seigneur. Gedéon lui répondit: Hélas, Monseigneur, comment, je vous prie, délivrerai-je Israël? Vous savez que ma famille est la derniere de Manassé, & que je suis le dernier dans la maison de mon pere. L'Ange du Seigneur répondit: Je serai avec vous, & vous battrez les Madianites, comme s'ils n'étoient qu'un seul homme. Gedéon lui dit: Si c'est vous qui me parlez & qui m'envoyez, donnez-moi un signe qui me serve de preuve que ceci n'est point une illusion; & ne vous retirez point d'ici, que je ne revienne vers vous avec un sacrifice, que je vous offrirai. L'Ange du Seigneur lui dit: Allez, j'attendrai vôtre retour.

Miracle de la toison p emierement humectée & ensuite dessechée en faveur de Gedéon.

Gedéon étant donc entré dans sa maison, fit cuire un chevreau, & fit d'une mesure de farine des pains sans levain, & ayant mis la chair dans une corbeille, & le boüillon dans un pot, il l'apporta sous le

le chêne, & l'offrit à l'Ange du Seigneur. L'Ange lui dit : Prenez cette chair & les pains ſans levain, mettez-les ſur cette pierre, & verſez deſſus le boüillon de la chair. Ce qui ayant été fait, l'Ange du Seigneur étendit le bout du bâton qu'il tenoit en ſa main, & en toucha la chair & les pains ſans levain : Et auſſi-tôt il ſortit de la pierre, un feu qui les conſuma, & en même-tems l'Ange diſparut de devant ſes yeux. Gedéon effrayé, s'écria : Hélas ! Seigneur mon Dieu, j'ai vû l'Ange du Seigneur face à face. Mais le Seigneur lui dit : La paix ſoit avec vous ; ne craignez point, vous ne mourrez pas. Gedéon érigea au même lieu un Autel, & il l'appella, la paix du Seigneur. La nuit ſuivante le Seigneur lui dit : Prenez le taureau de vôtre pere, & un autre taureau de ſept ans, renverſez l'Autel de Baal qui eſt à vôtre pere, & abbattez le bois qui eſt autour de cet Autel. Erigez un autre Autel au Seigneur ſur le même rocher, où vous avez offert vôtre ſacrifice, offrez le taureau de ſept ans en holocauſte ſur l'Autel que vous érigerez : & pour l'autre taureau, offrez-le en hoſtie pacifique ; & brûlez ces victimes ſur un feu fait avec les branches du bois que vous aurez coupé.

AN DU M. 2759. Avant J. C. 1241.

Gedéon prit donc dix de ſes ſerviteurs, & fit ce que le Seigneur lui avoit commandé ; il ne voulut pas toutefois le faire de jour, parce qu'il craignoit ceux de la maiſon de ſon pere, & les hommes de la ville d'Ephra ; mais il le fit pendant la nuit. Les habitans de la Ville ayant vû le matin le bois abbattu, l'Autel de Baal détruit, & le taureau mis ſur l'Autel qui venoit d'être érigé, commencerent à ſe dire les

An du M. 2759. Avant J. C. 1241.

uns aux autres : Qui a fait cela ? Et ayant appris que c'étoit Gedéon, ils dirent à Joas ſon pere : Faites venir ici Gedéon, afin qu'on le faſſe mourir, parce qu'il a détruit l'Autel de Baal, & qu'il a coupé le bois qui étoit autour. Joas répondit : Eſt-ce à vous à vanger Baal, & à combattre pour lui? Si Baal eſt Dieu, qu'il ſe vange de celui qui a détruit ſon Autel, & que l'ennemi de ce Dieu périſſe avant que le jour de demain ſoit venu. Depuis ce jour Gedéon fut appellé *Jerobaal*, à cauſe que ſon pere avoit dit : Que Baal ſe défende & qu'il ſe vange (*a*) ; ce qu'il exprima en des termes, qui ont du rapport au nom Hébreu Jerobaal.

Cependant les Madianites, les Amalecites & les autres peuples d'Orient paſſerent le Jourdain à leur ordinaire, apparemment à Bethſan, & vinrent ſe camper dans la vallée de Jezraël, la plus fertile de tout le païs, & fort près de la Tribu de Manaſſé dont étoit Gedéon, commencerent à piller & à ravager le païs, comme ils avoient accoûtumé de faire tous les ans. Gedéon qui avoit apparemment déclaré à ſes freres l'ordre qu'il avoit reçû de Dieu de délivrer ſon peuple, ſonna de la trompette, & aſſembla toute la maiſon d'Abiezer, qui poſſedoit Ephra & les environs. Il envoya en même-tems dans toute la Tribu de Manaſſé, dans Aſer, dans Zabulon & dans Nephtali, & les Iſraëlites de ces Tribus vinrent ſe joindre à lui, dans la réſolution de chaſſer les Madianites.

(*b*) *Judic.* VI. 32. גז יובעל לאמר ירב לעבה en Hébreu, *Jirob-bo-habbaal*, que Baal ſe défende contre ſon ennemi.

Gedéon ayant dit au peuple ce qui lui étoit arrivé, & la commiſſion qu'il avoit reçûë du Seigneur de délivrer les Iſraëlites, pour les confirmer encore davantage, il demanda à Dieu qu'il lui plût faire un miracle en ſa faveur : Je mettrai, ajoûta-t-il, dans une aire expoſée en pleine campagne cette toiſon de brebis, & ſi toute la terre demeurant ſeche, la roſée ne tombe que ſur la toiſon, je reconnoîtrai que vous m'avez véritablement choiſi pour délivrer Iſraël. Ce que Gedéon avoit demandé, arriva le lendemain au matin; il preſſa la toiſon, & remplit une taſſe de la roſée qui en ſortit.

Comme ce miracle pouvoit peut-être ſouffrir quelque difficulté, il en demanda un autre, afin que le peuple prît en lui une plus entiere confiance. Il pria le Seigneur que la toiſon demeurant ſeche, toute la terre des environs fût humectée de la roſée. Cela ſe fit encore comme il l'avoit déſiré. Alors le peuple ne pouvant plus douter, que Gedéon ne fût deſtiné de Dieu pour les délivrer des Madianites, le ſuivit avec beaucoup de confiance. Il les mena (*a*) d'abord à la Fontaine de Harad, qui prend ſa ſource au pied des montagnes de Gelboë, & qui va tomber dans le Jourdain aux environs de Bethſan. Les Madianites étoient campez derriere ces montagnes entre Gelboë & le mont Hermon, près d'Endor & du mont Thabor. Alors le Seigneur dit à Gedéon : Vous avez beaucoup de monde avec vous, Madian ne ſera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Iſraël ne ſe glorifie, & ne s'attribuë cette

(*a*) *Judic.* VII.

AN DU M. 2759. Avant J. C. 1241.

victoire, en disant : C'est par mes propres forces que je me suis délivré des Madianites. Dites donc au peuple : Que celui qui craint le danger, s'en retourne, & vingt-deux mille hommes se retirerent.

Dieu dit à Gedéon : Le peuple est encore en trop grand nombre. Menez-les près de l'eau, & là je vous dirai qui sont ceux que je veux qui aillent avec vous. Etant arrivez au ruisseau, Dieu dit à Gedéon : Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue, comme les chiens ont accoûtumé de faire, ou qui auront jetté de l'eau dans leur bouche avec précipitation sans s'asseoir & sans mettre les genoux à terre, & mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre, pour boire plus commodément. Gedéon ayant donc remarqué la posture que ses gens gardoient en bûvant, & les ayant partagez en deux bandes, Dieu lui dit de ne retenir que ceux qui avoient jetté de l'eau dans leur bouche avec la main; (ils n'étoient qu'au nombre de trois cens hommes;) c'est avec cette petite troupe que je vous livrerai Madian. Congediez tout le reste du peuple.

Gedéon ayant donc pris des vivres pour sa troupe, & ayant donné à chacun une trompette, il s'avança vers l'ennemi. Mais la nuit suivante le Seigneur lui dit : Descendez dans le camp des ennemis ; & si vous apprehendez d'y aller seul, prenez avec vous Phara vôtre serviteur, & écoutez ce que diront les Madianites ; cela vous encouragera à les attaquer avec plus d'intrepidité. Gedéon obéït, & comme il approchoit de l'avant-garde où étoient les sentinelles, il entendit un soldat qui racontoit son songe à son camarade. Il me sembloit, disoit-il,

que je voyois comme un pain d'orge cuit ſous la cendre, qui rouloit, & deſcendoit dans le camp des Madianites. Et ayant rencontré une tente, il l'a ébranlée & renverſée par terre. Celui qui écoutoit le ſonge, répondit : Tout cela n'eſt autre choſe que l'épée de Gedéon fils de Joas, à qui le Seigneur a livré les Madianites avec toute leur armée. Gedéon affermi par ce qu'il venoit d'entendre, rendit graces à Dieu, & étant revenu vers ſes gens, il leur raconta ce qui étoit arrivé, & leur dit que le Seigneur s'étoit déclaré trop viſiblement en leur faveur, & qu'ils n'avoient qu'à marcher comme à une victoire certaine.

AN DU M. 2759. Avant J. C. 1241.

CHAPITRE XXIII.

Victoire de Gedéon contre les Madianites.

Ayant diviſé ſes trois cens hommes en trois bandes, il leur mit en main à chacun une trompette, & un pot vuide, avec une lampe (a) allumée, cachée dans la capacité du pot. Il leur donna pour cri de bataille : Au Seigneur & à Gedéon ; & il leur ordonna de s'avancer chacun de leur côté juſqu'au camp, & de faire tout ce qu'ils lui verroient faire. Ils ſe préſenterent donc tous à la fois autour du camp au milieu de la nuit, & Gedéon ayant tout d'un coup ſonné de la trompette, & ayant rompu le vaſe où la lampe étoit cachée, ſes trois cens hommes en firent de même, ſans ſe mêler parmi ces peuples divers, qui compoſoient l'armée de Madian & ſans s'avancer bien avant dans leur camp ; alors ils furent témoins du trouble qui ſe mit parmi les ennemis ; chacun ne penſa plus qu'à s'enfuïr, & dans l'embarras où ils étoient, ſe prenant les uns les au-

(a) Ou plutôt un fallot.

An du M. 2759. Avant J. C. 1241.

tres pour autant d'ennemis, ils tiroient l'épée les uns contre les autres, & il en périt ainsi un très-grand nombre. Ceux qui prirent la fuite se sauverent du côté du Jourdain, vers Beth-setta & Abelmeüla; mais Gedéon avoit eu la précaution d'envoyer dans toute la Tribu d'Ephraïm, pour avertir que l'on se saisît des guez du Jourdain depuis Bethsan jusqu'a Bethbera, & qu'on mît à mort tous ceux des ennemis, qui se présenteroient pour passer.

Réponse insolente de ceux de Socoth à Gedéon.

D'un autre côté les Tribus d'Aser, de Nephtali & de Manassé, qui furent témoins de la déroute des Madianites, se mirent à les poursuivre jusqu'au Jourdain. Gedéon avec les siens, & ceux qui les purent suivre, passerent eux-même ce fleuve, & poursuivirent les fuïards; mais arrivez à Socoth, ils se trouverent si las, qu'ils ne pouvoient plus avancer. Gedéon demanda à ceux de Socoth quelques vivres pour la nourriture de ses gens: mais ils lui en refuserent, en lui disant avec courage: C'est peut-être que vous tenez déja entre vos mains Zebée & Salmana Chefs des Madianites, que vous nous demandez ainsi des vivres pour vos gens?

Gedéon indigné de leur réponse, les menaça de faire écraser leurs corps sous les épines, & les ronces du désert, dès qu'il auroit pris Zebée & Salmana. Etant parti de Socoth, il vint à Phanuël, où il fit les mêmes demandes, qu'il avoit faites à Socoth: mais on lui répondit de même; & Gedéon leur dit qu'il abbattroit leur tour, lorsqu'il reviendroit victorieux de ses enemis. Zebée & Salmana & les autres Orientaux au nombre de quinze mille se croyoient hors de danger, & reprenoient haleine

vers Nobé & Jegbaa, lorſque tout-à-coup Gedéon tomba ſur eux, & les mit en fuite. Il leur tua bien du monde, & prit leurs deux Chefs Zebée & Salmana. Il périt dans cette journée ſanglante plus de ſix vingt mille hommes.

AN DU M. 2759. Avant J. C. 1241.

Cette guerre ne dura qu'un jour, & Gedéon revint à Socoth avant le coucher du Soleil. Ayant trouvé un jeune homme de cette Ville, il lui demanda les noms des principaux de Socoth, & il les écrivit au nombre de ſoixante-dix-ſept pour s'en ſouvenir. Etant enſuite arrivé à la Ville, il leur dit: Me voici avec Zebée & Salmana; au ſujet deſquels vous m'avez répondu, lorſque je vous demandois des vivres pour mes gens: Eſt-ce que vous avez déja Zebée & Salmana dans vos mains? En même-tems il les fit prendre, & leur briſa le corps en les faiſant écraſer ſous des traîneaux, & avec les ronces & les épines du déſert. Il abbattit auſſi la tour de Phanuël, après avoir tué les principaux habitans de la Ville.

Il fit enſuite amener en ſa préſence Zebée & Salmana, & il leur demanda: Comment étoient faits ceux que vous avez fait mourir au mont Thabor? Ils lui répondirent: Ils étoient comme vous, & l'un d'eux paroiſſoit comme un fils de Roi. Gedéon ajoûta: C'étoient mes freres & les enfans de ma mere: vive le Seigneur, ſi vous leur aviez ſauvé la vie, je ne vous tuerois pas maintenant. Et s'adreſſant à Jether ſon fils aîné, il lui dit de les tuer. Mais Jether qui n'étoit qu'un enfant, n'oſa tirer ſon épée contr'eux. Zebée & Salmana dirent à Gedéon: Venez vous-même, & nous tuez. Gedéon les tua donc, &

AN DU M. 2759. Avant J. C. 1241.

leur ôta leurs ornemens, & ceux qui pendoient au col de leurs chameaux.

Mort d'Oreb & de Zeb Princes de Madian.

S'avançant ensuite vers le Jourdain, il trouva des gens, qui lui apportoient les têtes de deux Princes de Madian nommez Oreb & Zeb (*a*), que l'on avoit trouvez l'un dans le creux d'un rocher, & l'autre dans une cave soûterraine où l'on conservoit le vin ou l'huile; ils avoient été décapitez au même lieu, & on porta leurs têtes en triomphe au-delà du Jourdain. Ceux qui les portoient étoient de la Tribu d'Ephraïm, & étant arrivez auprès de Gedéon, ils lui dirent: Pourquoi ne nous avez-vous pas avertis, lorsque vous avez attaqué les Madianites? Comme ils s'échauffoient, & qu'ils étoient prêts à lui faire violence, Gedéon par un trait de modération & de sagesse, leur répondit: Qu'ai-je fait qui égale ce que vous avez fait? Une grappe de raisin d'Ephraïm, ne vaut-elle pas mieux que toutes les vendanges d'Abiezer? (Abiezer étoit Chef de la famille de Gedéon.) Le Seigneur a livré entre vos mains les Princes de Madian Oreb, & Zeb: Qu'ai-je fait, qui approche de cet heureux succès? Par ces paroles il les appaisa.

CHAPITRE XXIV.

Israël défere la Royauté à Gedéon.

Après cette grande victoire, les enfans d'Israël défererent à Gedéon la souveraine autorité, en lui disant: Soyez nôtre Prince, & commandez-nous, vous, vôtre fils, & vos petits-fils après vous. Gedéon leur répondit: Je ne serai point vôtre Prince, ni moi, ni mes descendans; mais ce sera le Seigneur, qui sera vôtre Prince & qui vous commandera. La

(*a*) *Judic.* VIII.

seule

ſeule récompenſe que je vous demande, en conſidération de ce que Dieu a fait par mes mains, eſt que vous me donniez les pendans d'oreilles d'or, que vous avez eus de vôtre butin ; car les Madianites portoient tous des pendans d'oreilles d'or. Auſſitôt ils étendirent un manteau par terre, & jetterent deſſus les pendans d'oreilles qu'ils avoient pris à l'ennemi ; & le poids s'en trouva monter à dix-ſept cens ſicles d'or. Le ſicle peſe une demie-once ; ainſi les dix-ſept cens ſicles font huit cens cinquante onces. Cela lui fut donné, outre les habits, les ornemens, les colliers précieux, les carquans d'or, tant ceux des Rois de Madian, que ceux que portoient leurs chameaux, qui appartenoient de droit à Gedéon, comme Chef de l'entrepriſe, & Prince du peuple dans cette guerre.

Gedéon qui avoit témoigné dans toute cette affaire tant de piété, de modeſtie & de déſintéreſſement, ternit tout cela par l'abus qu'il fit de ces pendans d'oreilles d'or qu'on lui donna. Il en fit un éphod, c'eſt-à-dire, un ornement ſacerdotal, accompagné de figures ſuperſtitieuſes, qu'il plaça à Ephra ſa patrie, & qui furent à tout Iſraël un ſujet de chûte ; parce qu'ils les allerent conſulter, au mépris du Tabernacle du Seigneur ; & c'eſt ce qui attira la colere de Dieu ſur la maiſon de Gedéon, & qui fut la cauſe de ſa ruine, comme nous le verrons bien-tôt. Gedéon gouverna Iſraël pendant le reſte de ſa vie, & le païs fut en paix pendant ſon gouvernement. Il ſe paſſa quarante ans, depuis la délivrance procurée par Barac & par Debora, juſqu'à celle de Gedéon. Son gouvernement dura environ neuf ans

AN DU M. 2768. Avant J. C. 1232.

(*a*) ; pendant ſa vie, il maintint le peuple dans le ſervice du Seigneur : mais bien-tôt après ſa mort, les Iſraëlites retomberent dans leurs anciennes habitudes ; ils abandonnerent le Seigneur, ſe livrerent à l'idolatrie, & adorerent Baal-Berith, Divinité des Cananéens (*b*).

CHAPITRE XXV.

Mort de Gedéon.

Gedéon mourut dans une heureuſe vieilleſſe, & fut enterré à Ephra dans le tombeau de ſon pere. Il laiſſa en mourant ſoixante & dix fils, qu'il avoit eus de pluſieurs femmes. Les enfans d'Iſraël ne ſe ſouvinrent point des ſervices qu'il avoit rendus à ſa patrie, & on ne penſa point à donner le gouvernement du peuple à aucun de ſes enfans, comme il paroiſſoit qu'on en avoit eu envie, après la victoire qu'il remporta ſur les Madianites. Entre ces enfans il y en avoit un nommé Abimelech, né d'une concubine que Gedéon avoit à Sichem (*c*). Il forma la réſolution de ſe faire reconnoître pour Prince au moins dans Sichem, & alla à ce deſſein trouver les parens de ſa mere, & il leur dit : Parlez je vous prie en ma faveur aux habitans de Sichem, & repréſentez-leur qu'il leur eſt beaucoup plus avantageux de n'avoir qu'un maître, que d'être dominez par les ſoixante & dix fils de Gedéon ; & que d'ailleurs je ſuis pour ainſi dire leur chair & leur ſang, étant né d'une famille de leur Ville. Les parens d'Abimelech ayant donc parlé à ceux de Sichem, leur per-

(*a*) Depuis l'an du M. 2759. juſqu'en 2768.

(*b*) *Judic.* VIII. 33. ſur Baal-berith. On peut voir nôtre Commentaire ſur les Juges VIII. 33. & la Diſſertation ſur les Divinitez des Philiſtins, à la tête du premier Livre des Rois.

(*c*) *Judic.* IX.

AN DU M. 2768. Avant J. C. 1232.

Abimelech fils de Gedéon se fait reconnoître pour Roi à Sichem.

ſuaderent de recevoir Abimelech pour leur Prince, & ils lui mirent en main ſoixante & dix ſicles d'argent (*a*), qui étoient en dépôt dans le Temple de *Baal-berith*. Abimelech avec cet argent leva une troupe de miſerables & de vagabonds, qui le ſuivirent. Il les mena à Ephra dans la maiſon de ſon pere, & il tua ſur une même pierre les ſoixante & dix fils de Gedéon ; il n'y eut que le plus jeune de tous nommé Joatham, que l'on cacha, & qui échappa à ſa fureur.

Alors toute la ville de Sichem s'étant aſſemblée ſous le chêne près de la Ville, où l'on avoit autrefois renouvellé l'alliance avec le Seigneur ſous Joſué (*b*), établirent Abimelech leur Roi & leur Juge, eſperant que dans la ſuite il ſeroit reconnu pour Juge de tout Iſraël. Alors Joatham frere d'Abimelech ayant eu avis de ce qui ſe paſſoit à Sichem, alla au haut de la montagne de Garizim, qui étoit fort près de la Ville, & du lieu de l'aſſemblée, & élevant ſa voix, il leur dit : Ecoutez-moi, hommes de Sichem, & le Seigneur vous exaucera. Les arbres s'aſſemblerent un jour pour ſe donner un Roi, & ils dirent à l'olivier : Soyez nôtre Roi : mais l'olivier répondit : Puis-je changer mon ſuc & mon huile dont les Dieux & les hommes ſe ſervent, pour venir regner ſur les arbres ? Les arbres dirent enſuite au figuier: Regnez ſur nous: mais il répondit: Puis-je abandonner la douceur de mon ſuc, pour dominer ſur les arbres?Les arbres firent la même demande à la

(*a*) Les ſoixante & dix ſicles d'argent font 113. l. 9. ſ. de nôtre monnoie.

(*b*) *Joſue* XXIV. 26.

An du M. 2768. Avant J. C. 1232.

vigne; mais elle dit: Puis-je abandonner mon vin qui est la joye de Dieu & des hommes, pour me charger de l'empire des arbres? Enfin ils s'adresserent à l'épine, & l'inviterent à venir regner sur eux. Mais elle répondit : Si vous voulez serieusement m'avoir pour Roi, venez vous reposer sous mon ombre. Sinon que le feu sorte du buisson, & qu'il devore les Cédres du Liban. La ronce, ou l'épine dans cet apologue, désignoit Abimelech. Joatham vouloit marquer premierement le mauvais choix des Sichemites, & secondement l'impuissance où étoit Abimelech de les proteger. Or s'il ne pouvoit les défendre, il ne pouvoit manquer de leur attirer une guerre, désignée sous le nom de feu qui sort de l'épine, & qui consume les Cédres du Liban.

Joatham ajoûta : Considerez maintenant, si ç'a été avec justice que vous avez choisi Abimelech, préférablement à tous les autres fils de Gedéon, & si vous en avez bien usé envers mon pere & envers sa maison, après qu'il vous a rendu de si grands services, en combattant pour vous, & en vous délivrant de la servitude des Madianites. Il leur reprocha ensuite le meurtre des soixante & dix fils de Gedéon tuez par Abimelech, & l'injustice qu'ils avoient faite en l'établissant pour leur Roi, uniquement parce qu'il étoit né d'une mere qui étoit de leur Ville. Il ajoûta : Si vous avez traité comme vous deviez, Gedéon & sa famille, qu'Abimelech soit vôtre bonheur, & puissiez-vous être le sien ! Sinon, que le feu sorte d'Abimelech, & qu'il consume Sichem, & la maison de Mello, ou que le feu sorte de Sichem & de la maison de Mello, & qu'il consu-

me Abimelech. (Ce Mello étoit apparemment le pere de la femme de Gedéon, mere d'Abimelech.) Joatham ayant dit ces paroles s'enfuit, & demeura à Bera, craignant Abimelech son frere.

AN DU M. 2771. Avant J. C. 1229.

CHAPITRE XXVI.

Révolte de la ville de Sichem contre Abimelech.

Abimelech ne regna paisiblement à Sichem que trois ans (*a*). L'esprit de discorde s'étant mis entre les habitans de Sichem, & Abimelech, les premiers se souleverent contre lui, & lui dresserent des embûches sur la montagne, afin de le faire tuer lorsqu'il viendroit à Sichem; car apparamment il faisoit sa demeure ordinaire à Ephra, dans la maison de Gedéon son pere. Abimelech avoit dans la ville de Sichem un ami nommé Zebul, qu'il y avoit établi Gouverneur, & qui ayant vû ce qui se passoit, en avertit secretement Abimelech. Cependant ceux qu'on avoit mis en embuscade, & ceux de la Ville voloient impunément les passans, comme dans un tems de guerre; & les vendanges étant arrivées, ils s'assemblerent au Temple de Baal-Berith pour se divertir, & parmi les cris de joïe, ils dirent mille imprécations contre Abimelech, & outragerent de paroles Zebul Gouverneur de la Ville. Gaal fils d'Obed fut celui qui se distingua le plus par son insolence, & il alla jusqu'à dire que si on vouloit le reconnoître pour Roi, il extermineroit Abimelech.

Celui-ci informé de toutes ces choses, vint la nuit avec ses troupes & les cacha dans les champs près de Sichem, & le lendemain au matin il parut sur les hauteurs, ayant partagé son armée en quatre corps. Gaal qui avoit eu quelque vent de son arrivée, sortit de la Ville avec quelques gens, & se tenant à

(*a*) Depuis l'an du M. 2769. jusqu'en 2771. de J. C. 1229.

AN DU M. 2771. Avant J. C. 1229.

l'entrée de la porte, il dit à Zebul : Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zebul répondit : Ce sont les ombres des montagnes, qui vous paroissent comme des têtes d'hommes. Les troupes d'Abimelech s'avançant de plus en plus, Gaal ne put plus douter que ce ne fût lui. Alors Zebul lui dit : Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez : Qui est Abimelech, pour que nous lui demeurions assujettis ? Sortez maintenant, & combattez contre ces gens que vous méprisiez si fort. Gaal sortit donc de Sichem à la vûë de tout le peuple, & ayant livré le combat, Abimelech le mit en fuite, le poursuivit & le chassa jusques dans Sichem. Abimelech demeura à Rama, & Zebul chassa Gaal de Sichem.

Le lendemain les habitans de Sichem sortirent de la Ville pour combattre Abimelech. Mais celui-ci ayant été averti de leur dessein, divisa son armée en trois bandes, & les mit en embuscade. Lorsque les Sichemites parurent, il se leva de son embuscade, & les chargea si vivement, qu'il les dissipa & les chassa jusques dans Sichem. Il mit ensuite le siege devant la Ville. Pendant ce tems-là ses gens, qui étoient aussi en embuscade, commencerent à poursuivre les fuyards, de sorte qu'ils en tuerent un grand nombre. Abimelech ayant battu la Ville pendant tout le jour, s'en rendit maître sur le soir, fit passer au fil de l'épée tous les habitans, & rasa la Ville de telle sorte qu'il sema du sel au lieu où elle avoit été.

Il restoit une tour extrêmement forte, dans laquelle étoit le Temple de Berith. C'étoit comme la citadelle de la Ville. La plupart des Sichemites s'y

étoient renfermez ; & Abimelech ne pouvant la prendre d'une autre maniere, résolut d'y mettre le feu. Il alla à la montagne voisine, coupa une branche d'arbre, la chargea sur ses épaules, & dit à ses gens de faire ce qu'ils lui voyoient faire. Ils apporterent donc à l'envi des branches d'arbres, & mirent le feu à la forteresse ; de sorte que mille personnes, qui s'y étoient refugiées, y périrent par les flammes, ou par la fumée.

AN DU M. 2771. Avant J. C. 1229.

De-là Abimelech marcha contre Thebes, qui n'étoit pas loin de Sichem : il l'investit & l'assiegea avec son armée. Il y avoit au milieu de la Ville une tour fort haute, où tous les principaux de la Ville, hommes & femmes, s'étoient retirez, avoient bien fermé la porte, & se défendoient du haut de la tour par les creneaux. Abimelech tâchoit d'y mettre le feu, & comme il s'approchoit de la porte, une femme jetta d'en haut sur lui un morceau d'une meule de moulin, & lui cassa la tête. Aussi-tôt il appella son Ecuyer, & lui dit : Tirez vîte vôtre épée, & tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. L'Ecuyer le tua, & ainsi finit cette guerre. On vit alors la vérité de la prédiction de Joatham, qui avoit dit que le feu sortiroit du buisson, & consumeroit les Cédres du Liban. Le feu consuma & les Cédres & le buisson lui-même. La justice de Dieu se fit sentir contre Abimelech & contre les Sichemites.

Mort d'Abimelech. Il est tué par une femme qui jette sur lui une grosse pierre.

CHAPITRE XXVII.

Thola septiéme Juge d'Israël.

Après la mort d'Abimelech (*a*), Thola son oncle paternel, de la Tribu d'Issachar, & qui demeuroit

(*a*) *Judic.* x.

AN DU M. 2795. Avant J. C. 1205.

Jaïr huitiéme Juge d'Israël.

à Samir dans les montagnes d'Ephraïm, fut Chef d'Israël. Il gouverna vingt-trois ans (*a*), & fut enterré à Samir. On ne sait aucune particularité de son gouvernement. Il eut pour successeur Jaïr de Galaad : mais l'autorité de celui-ci s'étendit principalement sur les terres de delà le Jourdain. Jaïr fut Juge pendant vingt-deux ans, & fut enterré à Camon. Il avoit trente fils, qui montoient autant d'ânes, & qui étoient Princes d'autant de Villes au païs de Galaad, lesquelles étoient appellées du nom de leur pere, Avoth-Jaïr, c'est-à-dire, Ville, ou parc de Jaïr. Monter des ânes, étoit une marque de distinction & de dignité. C'étoit la monture ordinaire des gens de qualité, & des riches.

Sixiéme Servitude sous les Philistins, & les Ammonites.

Les Israëlites joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, & adorerent les idoles de Baal, & d'Astaroth, les Dieux des Syriens, des Phéniciens, des Moabites, des Ammonites & des Philistins, & abandonnerent entierement le Seigneur. Pour punir leur infidélité, Dieu les livra entre les mains des Philistins & des Ammonites, qui ravageoient leurs terres & pilloient leur païs. Les Ammonites ne se contentoient pas d'opprimer les enfans de Ruben, de Gad & de Manassé, qui étoient au-delà du Jourdain, ils passoient ce fleuve, & venoient commettre mille ravages dans la terre de Juda, de Benjamin, & d'Ephraïm. Ces vexations durerent dix-huit ans (*b*). Alors les Israëlites crierent au Seigneur, & reconnurent leur fau-

(*a*) Depuis l'an du M. 2772. jusqu'en 2795.

(*b*) Depuis l'an du M. 2799. jusqu'en 2816. & 2817.

te ;

te ; mais le Seigneur leur fit dire par quelque Prophéte: Jusqu'ici je vous ai délivrez autant de fois que vous vous êtes adressez à moi : mais puisque vous continuez à m'abandonner, je ne vous délivrerai plus. Allez, & invoquez les Dieux que vous vous êtes choisis, & qu'ils vous tirent, s'ils le peuvent, de l'oppression où vous êtes. Les enfans d'Israël conjurerent le Seigneur de leur pardonner encore cette fois, & de les punir s'il le vouloit lui-même, pourvû qu'il ne les laissât pas plus long-tems sous la domination de leurs ennemis. En même-tems pour montrer que leur conversion étoit sincere, ils jetterent hors de leur païs tous les faux Dieux qu'ils avoient adorez, & ne rendirent plus leur culte qu'au Seigneur. C'est pourquoi il se laissa fléchir, & les délivra de la maniere que nous allons raconter.

An du M. 2799. Avant J. C. 1201.

CHAPITRE XXVIII.

Jephté neuviéme Juge d'Israël.

Les Ammonites ayant assemblé leur armée, se camperent au païs de Galaad, & les enfans de Ruben & de Gad, & la demi-Tribu de Manassé, s'assemblerent à Maspha dans les montagnes de Galaad. Alors les enfans d'Israël se dirent les uns aux autres : Celui d'entre nous qui commencera l'attaque contre les Ammonites, sera nôtre Chef & nôtre Juge. Or il y avoit alors dans le païs (*a*), un homme nommé Jephté, fort vaillant, qui commandoit une troupe de gens ramassez, & qui n'ayant rien, vivoient avec lui de brigandages. Jephté étoit de la ville de Maspha, fils d'un nommé Galaad, & d'une courtisane. Ses freres étant devenus grands, le chasserent de la maison de leur pere, disant qu'il ne pouvoit hériter

(*a*) *Judic.* XI.

An du M. 2817. Avant J. C. 1183.

avec eux. Il se retira au païs de Tob, qui est au nord de celui de Galaad, & devint Chef de voleurs, ainsi qu'on le vient de dire. Les Israëlites se voyant pressez par les Ammonites, députerent vers Jephté, & lui firent dire, que s'il vouloit venir à leur secours, ils le reconnoîtroient pour leur Prince. Jephté leur dit : N'est-ce pas vous qui êtes mes ennemis, & qui m'avez chassé de la maison de mon pere, & à présent vous ne venez à moi, que parce que la nécessité vous y contraint ? Si donc vous voulez sincerement m'avoir pour Prince, au cas que j'aille avec vous contre les Ammonites, confirmez-le moi par serment. Les députez lui dirent : Que le Seigneur qui nous entend, soit entre vous & nous, & qu'il soit témoin que nous voulons accomplir ce que nous vous promettons.

Plaintes des Ammonites contre les enfans d'Israël.

Jephté marcha donc avec sa troupe au secours des Israëlites, & ayant été reconnu pour Prince du peuple d'un commun consentement, il leur exposa tous les moyens qu'il croyoit propres, pour terminer cette guerre à leur avantage, & leur dit qu'il falloit d'abord envoyer des Ambassadeurs aux Chefs des Ammonites, pour savoir ce qui les obligeoit à leur déclarer la guerre. On envoya donc des députez au Roi d'Ammon, pour demander quels étoient ses sujets de plaintes contre les Israëlites. Le Roi des Ammonites répondit : C'est parce qu'Israël venant d'Egypte a pris mon païs, depuis les confins de l'Arnon jusqu'au Jaboc, & jusqu'au Jourdain. Rendez-le moi maintenant & demeurons en paix.

Les députez ayant rapporté cette réponse, Jephté les renvoya avec ordre de dire au Roi d'Ammon :

Les Iſraëlites n'ont pris ni le païs de Moab, ni celui d'Ammon. Car Moyſe ayant envoyé demander paſſage au Roi de Moab par ſes terres, & celui-ci l'ayant refuſé, Iſraël côtoya le païs des Moabites, & vint par le côté d'orient ſe camper au-delà de l'Arnon, ſans vouloir entrer dans le païs de Moab. Etant là, Moyſe envoya des Ambaſſadeurs vers Sehon Roi des Amorrhéens, pour lui demander le paſſage par ſes terres. Au lieu de le leur accorder, il les traita avec mépris, & marcha contr'eux avec une armée innombrable juſqu'à Jaſa. Mais le Seigneur livra Sehon entre les mains des Iſraëlites; il fut défait, & tout ſon païs ſubjugué, depuis l'Arnon juſqu'au Jaboc, & depuis le déſert qui eſt à l'orient, juſqu'au Jourdain au couchant.

AN DU M. 2817. Avant J. C. 1183.

Quel droit avez-vous donc aujourd'hui de venir répéter un païs, que j'ai conquis en bonne guerre, & que mon Dieu m'a livré? Ne croyez-vous pas avoir droit de poſſeder ce qui appartient à Chamos vôtre Dieu, & ce dont il vous a donné la joüiſſance? & vous ne voulez pas que je joüiſſe de ce que le Seigneur nôtre Dieu s'eſt acquis par ſes victoires? Sehon pouvoit être un uſurpateur, mais la guerre que j'ai déclarée à Sehon eſt juſte, & elle me donne un droit légitime dans les conquêtes, que j'ai faites ſur lui. Balac Roi de Moab qui regnoit alors, ſavoit ſans doute auſſi-bien ſes droits & ſes juſtes prétentions, que vous les pouvez ſavoir; & toutefois a-t-il formé des plaintes contre Iſraël, & lui a-t-il déclaré la guerre, pour revendiquer ce que vous répetez aujourd'hui? Il y a trois cens ans que nous habitons ce païs, ſans qu'on nous ait troublez dans nô-

AN DU M. 2817. Avant J. C. 1183.

tre possession ; & vous venez aujourd'hui nous inquiéter, comme si nous possedions ce qui est à vous ? Ce n'est donc pas Israël qui vous fait injure, c'est vous qui la lui faites en lui déclarant une guerre injuste. Que le Seigneur en juge, & qu'il soit l'arbitre de cette journée, entre Israël, & les enfans d'Ammon. Mais le Roi d'Ammon ne se rendit point à toutes ces raisons ; de sorte qu'on ne pensa plus de part & d'autre, qu'à se préparer à la guerre.

Vœu inconsideré de Jephté. Victoire qu'il remporte contre les Ammonites.

Jephté donc rempli de l'esprit de sagesse & de force, parcourut tout le païs de delà le Jourdain qui étoit occupé par les Israëlites, & assembla une grande armée. Il fit vœu au Seigneur, que s'il lui donnoit la victoire contre les enfans d'Ammon, il lui offriroit en holocauste la premiere personne qui sortiroit de la porte de la maison, pour venir au-devant de lui, lorsqu'il retourneroit victorieux du païs des enfans d'Ammon. Ayant donc rassemblé ses troupes à Maspha de Galaad, il marcha contre les Ammonites, les combattit, les vainquit, leur prit vingt Villes, & ravagea leur païs depuis Aroër, jusqu'à Mennith, & jusqu'à Abel des vignes. Les Ammonites furent fort humiliez dans cette guerre, & y perdirent un grand nombre de combattans.

CHAPITRE XXIX.

La fille de Jephté est immolée au Seigneur suivant le vœu de son pere.

Mais lorsque Jephté venoit de Maspha dans sa maison, sa fille unique vint au-devant de lui, chantant & dansant au son des tambours. Jephté l'ayant vûe, déchira ses vêtemens, & lui dit : Ah malheureux que je suis ! Ma fille, vous m'avez abbatu, & vous avez fait pis que mes ennemis. J'ai fait un vœu au Seigneur, & je ne puis aller contre ma parole. Sa fille lui répondit : Mon pere, si vous avez fait vœu

An du M. 2817. Avant J. C. 1183.

au Seigneur, traitez-moi ſelon l'étenduë de vôtre engagement ; je mourrai contente après la grace que vous avez reçûë du Seigneur, de tirer vengeance de vos ennemis, & de remporter ſur eux une ſi glorieuſe victoire. Elle alla donc avec ſes compagnes & ſes amies, pleurer ſa virginité ſur les montagnes ; parce que dans Iſraël la ſterilité étoit un opprobre, & qu'on regardoit comme un grand malheur, qu'une fille mourût avant que d'être mariée. Après deux mois de deüil, elle revint trouver ſon pere, qui exécuta ſur elle ce qu'il avoit promis à Dieu. Il l'immola au Seigneur, ſuivant l'opinion de pluſieurs Peres (*a*), & de pluſieurs Interprétes (*b*) : & de-là eſt venuë la coûtume, qui s'eſt toujours obſervée depuis dans Iſraël, que toutes les filles du païs s'aſſemblent une fois l'année, pour pleurer pendant quatre jours la fille de Jephté de Galaad. On croit que ce que la fable nous apprend du ſacrifice d'Iphigénie, eſt imité ſur l'hiſtoire de la fille de Jephté. La guerre de Troie revient à peu près à ce tems-là ; nous mettons la priſe de cette Ville l'an du monde 2820. & la victoire de Jephté en 2817.

Les Ephraïmites jaloux de la victoire de Jephté, ſont battus.

A peine Jephté étoit-il retourné dans ſa maiſon, que ceux de la Tribu d'Epraïm, jaloux de la victoire que ce Général avoit remportée ſur les Ammonites, & fâchez de n'y avoir pas eu de part, quoiqu'ils fuſſent freres de Manaſſé, & par-là intereſſez à cet-

(*a*) *Joſeph. l. 5. antiq. c. 9. Ambroſ. l. 3. de offic. c. 12. Hieron. l. 1. contra Jovinian. & in Mich.* VI. *Auguſt. qu. 49. in Judic. Chryſ. Hom. 14. ad popul. Antioch. Arthor quæſt. ad Orthodox. q. 99. Theodoret. q. 20. in Judic.*

(*b*) *Caldæus in Judic.* XI. *39. Ita Serar. Salian. Tirin. Genebrar. Cajet. & alii.*

AN DU M. 2817. Avant J. C. 1183.

te affaire, passerent le Jourdain, & vinrent avec de grands cris demandant à Jephté, pourquoi il ne les avoit point appellez à cette guerre, & le menaçant de mettre le feu à sa maison. Jephté leur répondit que les yant prié de venir à son secours, ils ne l'avoient point voulu faire, & que ce n'étoit que par pure nécessité, qu'il étoit entré dans la guerre contre les Ammonites, & qu'il avoit risqué un combat; que le Seigneur ayant livré ses ennemis entre ses mains; ils n'avoient pas lieu d'en concevoir de la jalousie, ni de le venir défier jusques dans sa maison. Ceux d'Ephraïm mal satisfaits de cette réponse, firent des dégâts dans le païs, & Jephté ayant rassemblé quelques troupes, leur livra la bataille, & les mit en déroute. Cependant ceux d'Ephraïm qui étoient échappez du combat, eurent l'imprudence de dire que Galaad, c'est-à-dire, ceux de leurs freres de la Tribu de Manassé, qui demeuroient dans les montagnes de Galaad, n'étoient que des fugitifs, lesquels s'étant séparez d'Ephraïm & de Manassé; n'appartenoient ni à l'un ni à l'autre, & n'étoient pas de la vraie race de Joseph.

Jephté & ses soldats, qui pour la plupart étoient de la demi-Tribu de Manassé de delà le Jourdain, irritez de ces reproches, résolurent de ne leur faire aucun quartier, & s'étant saisis des guez du Jourdain, lorsqu'il venoit un Ephraïmite pour le passer, on lui demandoit: N'êtes-vous pas d'Ephraïm? Il répondoit: Non. On répliquoit: Dites donc *Schibboleth*, c'est-à-dire, un épi; mais comme il prononçoit *Sibboleth* en adoucissant la premiere lettre de ce nom, aussi-tôt on le mettoit à mort; ensorte qu'il

y eut jusqu'à quarante-deux mille hommes de la Tribu d'Ephraïm qui furent tuez en ce jour là.

AN DU M. 2823. Avant J. C. 1177.

Mort de Jephé. Il gouverna depuis l'an du Monde 2817. jusqu'en 2823.

Jephté gouverna le peuple pendant six ans, & il fut enterré à Maspha dans les montagnes de Galaad. S. Paul (*a*) le met parmi les Saints de l'Ancien Testament, qui se sont distinguez par le mérite de leur foi. Son pouvoir ne s'étendoit que sur les Tribus de de-là le Jourdain, principalement sur celles qui habitoient les montagnes de Galaad.

CHAPITRE XXX.

Abesan dixiéme Juge d'Israël.

Abesan natif de Bethléem, que les Hébreux confondent avec Boos époux de Rahab, & que d'autres font naître dans la ville de Bethléem, de la Tribu de Zabulon, fut Juge d'Israël après Jephté. Abesan avoit trente fils & autant de filles. Il les maria toutes à autant de gendres, & prit autant d'épouses hors de chez lui pour ses trente fils, ensorte qu'il avoit tant fils que gendres, & tant filles que brus, six-vingt personnes dans sa famille, sans compter les petits-fils & les petites-filles qui en sortirent. Cela étoit alors regardé comme le plus grand bonheur, & la plus grande marque de bénédiction & de faveur que Dieu pût donner à un homme. Il jugea Israël pendant sept ans (*b*), & étant mort, il fut enterré à Bethléem sa patrie.

Ahialon onziéme Juge d'Israël.

A Abesan succeda Ahialon de Zabulon, dont on ne sait aucune particularité. Il jugea Israël pendant dix ans (*c*), & fut enterré dans Zabulon.

Abdon, fils d'Hillel de Pharathon, lui succeda.

(*a*) *Heb*. x. 32.

(*b*) Depuis 2823. jusqu'en 2830. avant J. C. 1170. avant l'Ere vulg. 1174.

(*c*) Depuis l'an 2830. 2840.

AN DU M. 2830.
Avant J. C. 1170.

Il eut une nombreuſe famille. De quarante fils qu'il avoit élevez, il vit naître trente petits-fils, qui montoient ſur ſoixante & dix ânes; c'eſt-à-dire, qui étoient tous riches, & ayant quelque dignité dans le païs (*a*). Abdon fut Chef ou Juge d'Iſraël pendant huit ans (*b*), & étant mort il fut enterré à Pharathon dans le partage d'Ephraïm, ſur une montagne nommée Amalec, dont on ne ſait pas la ſituation.

Abdon douziéme Juge d'Iſraël. An du Monde 2840.

Septiéme Servitu- ſous les Philiſtins. An du Monde 2848

De toutes les oppreſſions auſquelles furent ſoûmis les Iſraëlites au-deçà du Jourdain, celle des Philiſtins eſt la plus longue & la plus importante, puiſqu'elle dura quarante ans (*c*), pendant toute la Judicature du Grand-Prêtre Héli, & ſous Samſon: elle continua même ſous Samuël, ſous Saül, & elle duroit encore au commencement de David. Il eſt vrai qu'il y eut de longs intervales de paix entre les guerres que les Philiſtins firent aux Hébreux; mais on peut dire que les Philiſtins furent toujours les ennemis irréconciliables d'Iſraël, juſqu'à leur entier aſſujettiſſement ſous le regne de David.

CHAPITRE XXXI.

Prédiction de la naiſſance de Samſon.

Au commencement de cette ſervitude des enfans d'Iſraël ſous les Philiſtins, Dieu prépara à ſon peuple un libérateur dans la perſonne de Samſon, dont la naiſſance fut toute miraculeuſe auſſi-bien que la vie. Il y avoit à Saraa dans la Tribu de Dan, un homme appellé Manué, dont la femme étoit ſtérile (*d*).

(*a*) Voyez *Judic.* v. 10. *Qui aſcenditis ſuper nitentes aſinos, & ſedetis in judicio.* & *Judic.* x. 4.
(*b*) Depuis l'an 2840. juſqu'en 2848.
(*c*) Depuis l'an du M. 2848. juſqu'en 2888. qui eſt celui de la mort du Grand-Prêtre Héli.
(*d*) *Judic.* XIII. 2. 3. *&c.*

L'Ange

L'Ange du Seigneur apparut à cette femme, & lui dit : Vous concevrez & vous enfanterez un fils ; prenez garde de ne point boire de vin, ni d'aucune autre liqueur capable d'enyvrer, & de ne manger rien d'impur. Le fils que Dieu vous donnera, sera Nazaréen & consacré au Seigneur dès le ventre de sa mere. Le rasoir ne passera point sur sa tête, & il commencera de délivrer Israël de la main des Philistins.

AN DU M. 2848. Avant J. C. 1152.

Cette femme vint trouver son mari, & lui dit : Un homme de Dieu m'est venu trouver ayant le visage d'un Ange, & d'un aspect terrible ; je lui ai demandé qui il étoit, d'où il venoit, & comment il s'appelloit ; & il ne me l'a pas voulu dire. Il m'a promis que j'aurois un fils qui seroit Nazaréen dès sa naissance jusqu'à sa mort ; & pour moi il m'a défendu de boire du vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Manué pria le Seigneur d'envoyer de nouveau son Ange, afin qu'il lui apprît ce qu'il faudroit observer à l'égard de l'enfant. Le Seigneur exauça sa priere, l'Ange apparut de nouveau à la femme de Manué, comme elle étoit seule dans le champ. Aussitôt elle courut en donner avis à son mari, & Manué étant arrivé près de l'Ange, lui demanda si c'étoit lui qui étoit apparu à sa femme, & ce qu'il vouloit que l'on fît à l'enfant qui devoit naître. L'Ange dit qu'il n'avoit rien à ajoûter à ce qu'il avoit dit à sa femme.

Manué supplia l'Ange, qu'il ne prenoit encore que pour un homme, d'agréer qu'il lui offrît un chevreau. L'Ange lui dit que quelqu'instance qu'il lui pût faire, il ne mangeroit point de ce qu'il lui serviroit :

AN DU M. 2848. Avant J. C. 1152.

mais que s'il vouloit faire un holocauste, il l'offrît au Seigneur. Manué lui demanda son nom, afin qu'il pût lui témoigner sa reconnoissance, si ses promesses s'accomplissoient. L'Ange lui répondit: Pourquoi demandez-vous mon nom, qui est admirable & caché?

Manué ayant donc pris un chevreau avec du vin, offrit le tout en holocauste au Seigneur sur un rocher (*a*); & l'on croit que dans cette occasion l'Ange ayant touché le rocher du bout de son bâton, il en sortit aussi-tôt une flamme miraculeuse, qui consuma la victime. Alors la flamme s'élevant en l'air, l'Ange y monta aussi au milieu d'elle, & disparut aux yeux de Manué & de sa femme, qui se jetterent le visage contre terre, & reconnurent que c'étoit un Ange, à qui ils avoient parlé. Alors Manué dit à sa femme: Nous mourrons certainement, car nous avons vû Dieu. Mais sa femme lui répondit: Si le Seigneur nous vouloit ôter la vie, il n'auroit pas reçû de nos mains l'holocauste & les libations que nous lui avons offerts, & il ne nous auroit pas fait les promesses qu'il nous a faites.

Naissance de Samson.

Elle enfanta donc un fils qui fut nommé Samson. Dieu le combla de ses bénédictions, & on vit bientôt qu'il étoit destiné à de grandes choses. Sa demeure étoit dans le camp de Dan, entre Saraa, & Esthaol. Un jour Samson étant allé à Thamnatha (*a*) Ville des Philistins, y devint amoureux d'une fille

(*a*) Voyez Joseph antiq. l. 5. c. 10. & les Commentateurs sur *Judic.* XIII. 19.

(*b*) *Judic.* XIV.

du païs. Il revint trouver ſon pere & ſa mere, & les pria de la lui faire avoir pour femme. Ils lui remontrerent qu'il devroit épouſer une fille de ſa Nation, & non pas aller prendre une étrangere : mais Samſon leur fit tant d'inſtance, que ſon pere & ſa mere y conſentirent, & allerent à Thamnatha pour en faire la demande. Or ils ne ſavoient pas que Dieu conduiſoit tout cela par une providence particuliere, pour donner lieu à Samſon de maltraiter les Philiſtins, qui dominoient alors ſur le peuple d'Iſraël.

AN DU M. 2849. Avant J. C. 1151.

Comme le pere & la mere de Samſon étoient en chemin, étant arrivez aux vignes qui ſont près de Thamnatha, Samſon s'étant un peu ſéparé d'eux, un jeune lion vint ſe jetter ſur lui tout furieux & rugiſſant. Mais l'eſprit de Dieu s'étant ſaiſi de Samſon, ce jeune homme prit l'animal, le terraſſa, & quoiqu'il n'eût rien en main, il le mit en piéces, comme il auroit fait un chevreau. Il revint enſuite à ſon pere & à ſa mere ſans leur en rien témoigner. On parla à la fille, qu'il avoit vûë à Thamnatha, & elle lui fut accordée en mariage. Le jour fut pris pour les nôces, & Samſon s'en retourna avec ſon pere & ſa mere. Quelque tems après étant venu pour épouſer ſa femme, il ſe détourna du chemin pour aller voir le corps du lion qu'il avoit tué, & il le trouva déja deſſeché, enſorte que des abeilles s'étoient retirées dans ſa gueule, & y avoient fait un rayon, qui étoit rempli de miel. Samſon prit ce rayon de miel, & il le mangeoit encore lorſqu'il vint retrouver ſon pere & ſa mere, & il leur en donna même une partie, ſans leur dire d'où il l'avoit pris. Il ſon-

AN DU M. 2849.
Avant J. C. 1151.

CHAPITRE XXXII.

Nôces de Samſon à Thamnatha. Il propoſe une énigme aux jeunes hommes de la nôce.

geoit déja apparemment à l'uſage qu'il en fit depuis pendant la cérémonie de ſes nôces.

Etant arrivé chez le pere de ſon épouſe, l'on y fit un feſtin, & on célebra la nôce pendant ſept jours, ſelon l'uſage du païs. Les habitans de Thamnatha offrirent à Samſon trente de leurs jeunes hommes pour l'accompagner, & pour lui faire honneur dans cette fête. C'étoit l'uſage dans ces ſortes de cérémonies de propoſer des énigmes, ou des emblêmes, & de donner des prix à ceux qui les expliqueroient, & d'impoſer certaines peines à ceux qui ne pourroient en donner l'interprétation. Samſon propoſa donc aux trente jeunes hommes de la nôce une énigme, & leur promit pour récompenſe trente tuniques & autant de manteaux, c'eſt-à-dire, trente habits complets, s'ils pouvoient dans les ſept jours que duroit la nôce, lui en donner l'explication : ſinon qu'ils lui donneroient à lui-même un pareil nombre d'habits. Il leur dit donc : La nourriture eſt ſortie de celui qui dévore, & la douceur eſt ſortie du fort. Ils furent trois jours à chercher le ſens de cette énigme, ſans pouvoir en trouver la ſolution. Au bout de ce terme, ils vinrent trouver l'épouſe de Samſon, pour la prier d'eſſayer de tirer le ſecret de ſon mari. Elle s'y employa inutilement pendant trois jours ; mais le ſeptiéme jour étant proche, les jeunes hommes vinrent renouveller leurs inſtances auprès de cette femme, & ils lui dirent d'un air menaçant : Nous vous brûlerons vous, & toute la maiſon de vôtre pere, ſi vous ne nous découvrez le ſens de cette énigme. Nous avez-vous conviez à vos nôces pour nous dépoüiller ?

AN DU M. 2867. Avant J. C. 1133.

Cette femme pleuroit donc auprès de Samſon, & lui diſoit : Vous ne m'aimez point, puiſque vous ne voulez pas m'expliquer l'énigme que vous avez propoſée aux fils de mon peuple. Samſon lui répondit : Je ne l'ai point voulu découvrir à mon pere, & à ma mere ; pourquoi voulez-vous que je vous la diſe ? Elle le prioit ainſi continuellement, & pleuroit auprès de lui, juſqu'à ce qu'enfin le ſeptiéme jour, Samſon vaincu par ſes importunitez, lui découvrit le myſtere ; & elle auſſi-tôt l'alla dire aux jeunes hommes de la nôce. Ils ne manquerent pas avant le coucher du ſoleil, auquel finiſſoit le ſeptiéme jour, de venir trouver Samſon, & ils lui dirent : Qui a-t-il de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion ? C'eſt du lion qu'eſt ſorti le miel, c'eſt de cet animal vorace qu'eſt ſortie la nourriture. Samſon vit bien qu'il avoit été trahi, & il leur dit : Si vous n'aviez pas labouré avec ma geniſſe, vous n'auriez jamais deviné ce que mon énigme vouloit dire (*a*). En même-tems ſe ſentant tranſporté par l'impétuoſité de l'eſprit de Dieu, il alla à Aſcalon, & tua trente hommes dont il prit les habits, qu'il donna aux jeunes hommes qui avoient été de ſa nôce ; il revint dans la maiſon de ſon pere, & laiſſa la femme qu'il avoit épouſée à Thamnatha. Le pere de cette femme croyant qu'il l'avoit répudiée pour toûjours, la donna en mariage à un des jeunes hommes qui avoient été de ſa nôce.

(*a*) Cette expreſſion ſe peut prendre dans un ſens obſcéne, ou ſimplement : Si ma femme ne vous avoit pas aidez, vous ne ſeriez jamais venus à bout d'expliquer mon énigme.

AN DU M. 2867. Avant J. C. 1133.

Samson met le feu aux moissons des Philistins.

Peu de tems après, la moisson des bleds étant proche (a), Samson alla voir sa femme à Thamnatha, & lui apporta un chevreau. Mais lorsqu'il voulut entrer dans son appartement, le pere lui dit, qu'il l'avoit mariée à un autre, croyant qu'il ne vouloit plus la reprendre; mais, ajoûta-t-il, j'ai une autre fille plus jeune & plus belle que celle-là, je vous la donnerai pour femme en sa place. Samson irrité de ce procedé, lui répondit: Désormais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi, si je leur rends tous le mal qu'il m'ont fait. Il alla donc prendre trois cens renards, & on peut croire qu'il employa plusieurs personnes à lui en ramasser ce grand nombre; & les ayant liez l'un à l'autre par la queuë, il attacha des flambeaux allumez au milieu de la longueur de la corde qui les lioit, & lâcha les renards dans les campagnes, afin que courant par les bleds qui étoient mûrs, & dont une partie étoit déja coupée & amassée dans les aires pour les battre, ils missent le feu partout.

La chose réüssit comme il vouloit; le feu prit dans tous les bleds, & se communiqua même aux vignes, & aux plans d'oliviers. D'abord que l'on sut la cause de cet incendie, & que Samson ne l'avoit fait que pour se vanger de l'injustice qu'il avoit reçûë de son beaupere de Thamnatha, les Philistins allerent mettre le feu à la maison de cet homme, & le brûlerent lui & sa fille. Mais cela n'appaisa point encore Samson, il les battit en toute occasion, & leur fit tout le mal qu'il put, sans qu'ils pussent

(a) *Judic.* xv.

ni lui résister, ni se sauver de ses mains.

An du M. 2868. Avant J. C. 1132.

CHAPITRE XXXIII.

Samson défait les Philistins avec une machoire d'âne.

Samson établit sa demeure dans une caverne du rocher d'Etham. Les Philistins s'assemblerent un jour, & vinrent se camper sur les terres de Juda, en un lieu qui fut depuis appellé la machoire. Ceux de Juda leur envoyerent demander, pourquoi ils venoient en armes sur leurs terres? Les Philistins répondirent que c'étoit dans le dessein de se saisir de Samson, pour lui rendre le mal qu'il leur avoit fait. Alors trois mille hommes de Juda vinrent trouver Samson à la caverne d'Etham, & lui dirent: Ne savez-vous pas que les Philistins dominent dans le païs; pourquoi les avez-vous traitez de la sorte? Nous sommes venus pour vous lier, & pour vous livrer entre leurs mains. Samson leur dit qu'il avoit voulu se vanger des injures qu'il avoit reçûës des Philistins: qu'au reste il se laisseroit lier, s'ils vouloient lui promettre de ne le pas tuer, mais simplement de le leur livrer. On le lui promit, & il se laissa lier de deux grosses cordes neuves, & il fut conduit au camp des Philistins. Dès que les Philistins l'eurent apperçu, ils vinrent à lui avec de grands cris; mais l'esprit du Seigneur s'étant saisi tout d'un coup de Samson, il rompit les cordes dont il étoit lié, avec autant de facilité que le lin se brûle lorsqu'on l'approche du feu; & ayant trouvé à ses pieds une machoire d'âne toute fraîche, il la prit, & s'étant jetté sur les Philistins, il en tua mille.

Après cette victoire, il chanta ce Cantique: Avec une machoire d'âne je les ai défaits: Avec une machoire d'âne, j'ai tué mille hommes. Ensuite il jetta sa machoire, & appella ce lieu, l'élévation

AN DU M. 2868. & les ſuivans.

de la machoire. Se ſentant enſuite preſſé d'une grande ſoif, il cria au Seigneur, & lui dit : C'eſt vous, qui avez accordé cette grande victoire à vôtre serviteur, & qui l'avez garanti de la violence de ſes ennemis ; & maintenant je ſuis épuiſé de la ſoif, & en danger de tomber entre les mains des Philiſtins, de ces incirconcis. Le Seigneur touché de la priere de Samſon, ouvrit un rocher nommé la dent macheliere, & il en ſortit une fontaine, qui a coulé toûjours depuis dans le lieu nommé la machoire, ou l'élévation de la machoire. Les Hébreux & les autres peuples donnent aſſez ſouvent aux rochers nuds & eſcarpez le nom de dents. Celui-ci fut nommé la dent macheliere, apparemment à cauſe de ſa forme.

Samſon enleve les portes de la ville de Gaza.

Depuis ce tems, Samſon fut reconnu pour Juge & défenſeur d'Iſraël (*a*), pendant vingt ans (*b*). Un jour étant allé à Gaza Ville des Philiſtins, il entra chez une courtiſane, ou une hôteliere, & y paſſa la nuit (*c*). Les Philiſtins ayant appris qu'il étoit dans cette maiſon, la firent environner, & mirent des gardes aux portes de la Ville, pour le tuer au matin lorſqu'il voudroit ſortir. Samſon dormit juſques ſur le minuit. Alors s'étant levé, il prit les portes de la Ville avec leurs montans, & les ayant miſes ſur ſes épaules, il les porta juſqu'au haut de la montagne qui regarde Hébron. Il y a une montagne près de Gaza en tirant vers Hébron, qui eſt apparemment celle dont il eſt parlé ici. Les portes & les montans étoient de bois, quoique ce fuſſent des portes de Villes.

(*b*) Il commença à en faire les fonctions l'an du monde 2867. avant J.C. 1133.

(*b*) *Judic.* XV. 20.
(*c*) *Judic.* XVI.

Quelque

Quelque tems après il vint dans la vallée de Sorec, où il conçut de l'affection pour une femme nommée Dalila. Les Princes des Philistins l'ayant su, vinrent trouver cette femme, & lui promirent chacun onze cens sicles, qui font dix-sept cens quatre-vingt-deux livres dix-sept sols de nôtre monnoie, si elle pouvoit leur découvrir en quoi consistoit la force de Samson ; car ils ne doutoient point qu'elle ne fût miraculeuse. Dalila demanda donc à Samson en quoi consistoit cette force si extraordinaire qu'il avoit ; il lui répondit, que si on le lioit avec sept cordes faites avec des nerfs encore frais & humides, il deviendroit aussi foible qu'un autre homme. Les Philistins lui fournirent sept cordes, comme elle les avoit demandées, & pendant que Samson dormoit, elle le lia avec sept cordes, fit cacher les Philistins dans sa maison, & éveillant Samson en sursaut, elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous. Mais Samson s'étant éveillé, rompit ses cordes, comme un filet de lin se rompt, lorsqu'on le présente au feu.

AN DU M. 2887.
Avant J. C. 1113.

Samson se laisse aller à l'amour de Dalila.

Dalila ne se rendit pas ; elle se plaignit à Samson du peu d'amitié qu'il lui portoit, & le pria de nouveau de lui dire en quoi consistoit donc sa force. Il lui dit : Que si on le lioit avec des cordes neuves qui n'eussent jamais servi, il deviendroit foible, & semblable aux autres hommes. Dalila l'en lia comme il dormoit, & ayant de nouveau fait cacher des Philistins dans sa maison, elle éveilla Samson & lui dit, que les Philistins venoient fondre sur lui. Mais Samson rompit encore ces cordes neuves, comme on romproit un filet.

AN DU M. 2887. Avant J. C. 1113.

Dalila voulant à quelque prix que ce fût lui arracher ſon ſecret, lui demanda une troiſiéme fois avec de nouvelles inſtances, en quoi conſiſtoit ſa force. Il lui dit que ſi on faiſoit un tiſſu de ſept treſſes de ſes cheveux, avec un tiſſu dont on fait la toile, & qu'on attachât le tout à un clou fiché en terre, il deviendroit foible comme un autre homme. Dalila fit encore cette épreuve, mais elle ne réüſſit pas mieux que les premieres fois; Samſon s'éveillant en ſurſaut à la voix de Dalila, arracha ſans peine & le clou & le tiſſu auquel étoient attachez ſes cheveux.

CHAPITRE XXXIV.

Samſon découvre ſon ſecret à Dalila, eſt pris & aveuglé par les Philiſtins.

Cette femme artificieuſe inſiſta avec tant d'importunité, & lui reprocha ſi vivement ſon indifférence, & la tromperie qu'il lui avoit faite déja trois fois, que Samſon ne pouvant plus lui réſiſter, lui dit enfin: Le raſoir n'a jamais paſſé ſur ma tête, parce que je ſuis Nazaréen dès le ſein de ma mere. Si on me raſe la tête, toute ma force m'abandonnera, & je deviendrai ſemblable au commun des hommes. Dalila comprit à la maniere dont il lui avoit parlé, que pour le coup elle avoit pénétré la vraie cauſe de ſa force, & elle envoya en donner avis aux Princes des Philiſtins. Ils vinrent donc avec l'argent qu'ils lui avoient promis; & comme Samſon dormoit ſur les genoux de Dalila, elle lui fit raſer les ſept touffes de ſes cheveux. Alors le ſecoüant, & le repouſſant, elle l'éveilla; les Philiſtins ſe jetterent ſur lui, & ſa force l'abandonnant il ſuccomba à leurs efforts, & demeura leur priſonnier. Auſſi-tôt qu'ils l'eurent entre leurs mains, ils lui creverent les yeux, & le menerent à Gaza, où l'ayant chargé de chaînes, ils le jetterent dans une priſon, & le condam-

nerent à tourner la meule, & à moudre du grain: ce qui étoit l'occupation des plus vils & des plus malheureux eſclaves.

AN DU M. 2888. Avant J. C. 1112.

Samſon demande pardon au Seigneur & recouvre ſa force.

Samſon dans cet état eut tout le loiſir de reconnoître ſa faute, & de ſe repentir de ſon peu de fidélité à obſerver les loix de ſon Nazaréat. Dieu vit ſon humiliation, & lui renvoya ſes forces à meſure que ſes cheveux recommencerent à croître. Un jour que les Philiſtins faiſoient une grande fête dans la Ville de Gaza à leur Dieu Dagon, en action de graces de ce qu'ils prétendoient, qu'il leur avoit livré Samſon leur plus grand ennemi, après les ſacrifices, les réjoüiſſances, & les feſtins qui accompagnent ces ſortes de cérémonies, ils commanderent que l'on fît venir Samſon, afin qu'il ſervît à les divertir par les niches, les inſultes, & les mauvais traitemens qu'ils lui feroient. On l'amena donc, & après avoir ſervi aſſez long-tems de ſujet à leurs riſées, & à leurs divertiſſemens, il demanda au garçon qui le conduiſoit, de lui permettre de s'appuyer un moment contre les colomnes qui ſoûtenoient le Temple, afin qu'il ſe repoſât tant ſoit peu. Or tout le Temple étoit plein d'hommes & de femmes, tant au-dedans du Temple qu'au-deſſus de la platte-forme, & tant au-deſſous qu'au-deſſus des galeries, il y avoit bien trois mille perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe divertiſſoient à voir les mouvemens qu'il faiſoit, en tâtonnant, & en ſe défendant comme il pouvoit de leurs inſultes.

Samſon renverſe le Temple de Dagon, & tuë plus de trois mille Philiſtins.

S'approchant donc des deux colomnes, & les tenant embraſſées l'une de la main droite & l'autre de la gauche, il invoqua le Seigneur & lui dit: Seigneur

AN DU M. 2888.
Avant J. C. 1112.

Il est lui-même écrasé sous les ruines du Temple.

mon Dieu, souvenez-vous de moi, rendez-moi ma premiere force, afin que je me vange aujourd'hui de mes ennemis, qui m'ont fait perdre les yeux; & en faisant effort pour ébranler les deux colomnes, il dit: Que je meure avec les Philistins. Et en même-tems le Temple fut renversé sur les Princes des Philistins, & sur tout le peuple, ensorte qu'il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avoit tué durant sa vie. Ses parens vinrent à Gaza pour enlever son corps, & ils l'enterrerent dans le sépulchre de son pere, entre Saraa & Esthaol. Il avoit exercé l'office de Juge & de Libérateur d'Israël sous le Pontificat du Grand-Prêtre Heli, pendant vingt ans (a).

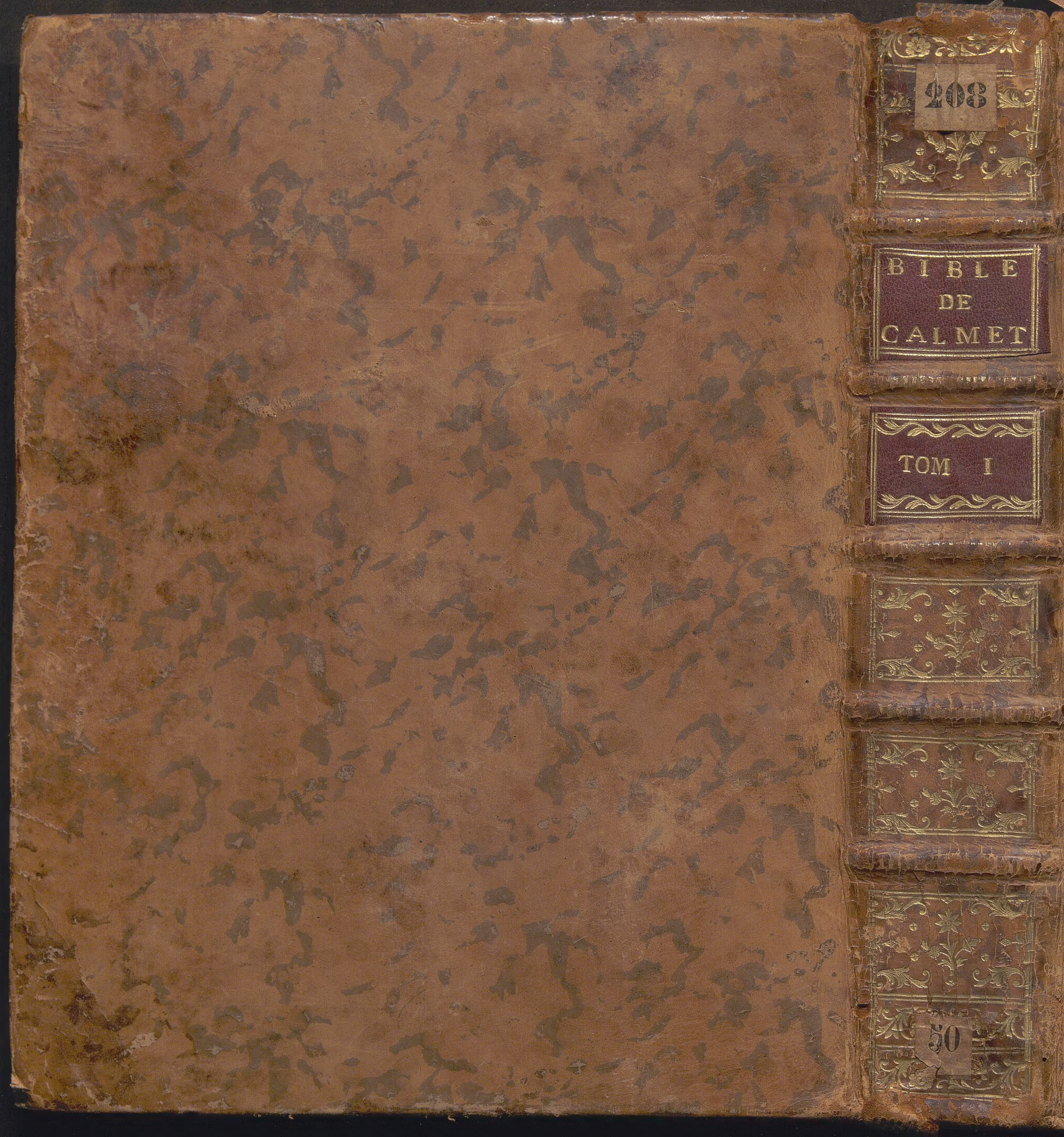
(a) Depuis l'an du Monde 2868. jusqu'en 2888.



Fin du Tome premier.







208
BIBLE DE CALMET
TOM I
50

colorchecker CLASSIC

calibrite

mm